REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Med
R

REVUE
D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DIXIÈME ANNÉE

Tome XI. — Octobre 1908-Février 1909

163840
18/8/21

PARIS
ÉDOUARD CORNÉLY ET Cie, ÉDITEURS
101, RUE DE VAUGIRARD, 101

1908-1909
Tous droits réservés.

D
1
R 24
t.11

LIBRARY
JAN 23 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

La réorganisation de la Compagnie des Indes (1719-1723)[1]

I. — L'œuvre de Law (1719-1721).

La Compagnie des Indes orientales était depuis 1706 complètement ruinée. Tout l'effort des directeurs et du secrétaire d'État de la Marine, Pontchartrain, tendait à lui fournir de quoi subsister jusqu'à ce que la liquidation fût possible. Ce n'était pas la première fois que pareil fait se présentait : en effet, la Compagnie qu'avait fondée Colbert en 1664 s'était vue, à la suite de ses coûteux établissements à Madagascar et de la guerre de Hollande, incapable de continuer ses affaires, et il avait fallu, en 1684, après la mort de son fondateur, la réorganiser. Comme elle avait besoin d'argent et que la majorité de ses actionnaires se refusaient à un nouveau versement, Seignelay avait dû remplacer les actionnaires récalcitrants par d'autres plus dociles, qui avaient racheté leur part aux pre-

1. Voici quels sont les documents utilisés pour cette étude : Dernis, *Recueil ou collection des titres, édits, déclarations, arrêts, règlements et autres pièces concernant la Compagnie des Indes orientales établie au mois d'août 1664*, Paris, 1755, 4 vol. in-4 (en tête de chaque volume, il y a un avertissement historique sur une période ou un point de l'histoire de la Compagnie); Dufresne de Francheville, *Histoire des Finances*, Paris, 1738, 3 vol. in-4 (le tome III est consacré exclusivement à la Compagnie des Indes). Sur le système de Law, *Œuvres de Law*, édit. Eug. Daire (collect. des Économistes), Paris, Guillaumin, 1843, in-8; puis, les histoires du temps, plus ou moins tendancieuses : Du Hautchamp, *Histoire du Système des Finances sous la minorité de Louis XV pendant les années 1719 et 1720*, La Haye, 1739, 6 vol. in-12 ; *Histoire générale du Visa*, La Haye, 1743, 2 vol. in-12 ; favorable à Law, mais assez modéré ; Forbonnais, *Recherches et considérations sur les finances en France depuis 1595 jusqu'en 1721*, 2 vol. in-4 (le tome II seul nous concerne); Paris-Duverney, *Examen du livre intitulé Réflexions politiques sur les finances et le commerce*, La Haye, 1740, 2 vol. in-12.

Les documents manuscrits sont au ministère des Affaires étrangères (fonds Amérique 1, et France, 1990 et 2007), au ministère des Colonies (C^2 71), aux Archives nationales (F^{50}, nos 4 et 51, X 1 b, n° 8900, K 885), à la Bibliothèque de l'Arsenal (3857, 4491, 4500), à la Bibliothèque nationale (fr. 8038, 8973, 16737).

Comme ouvrages modernes, consulter, sur la période qui précède Law, l'ouvrage récent et très documenté de Kaeppelin, *La Compagnie des Indes orientales et François Martin*, Paris, Challamel, 1908, in-8, et, sur le système de Law, Levasseur, *Recherches historiques sur le système de Law*, Paris, 1854, in-8.

miers. C'était cette seconde Compagnie qui succombait à son tour, ruinée par les dernières guerres de Louis XIV. Pour lui permettre de payer ses dettes, Pontchartrain s'avisa d'un expédient qui avait autrefois donné de bons résultats : il permit à des particuliers d'envoyer des vaisseaux aux Indes, en payant à la Compagnie, qui en avait seule le privilège, un droit proportionnel aux bénéfices. De cette façon, la Compagnie, qui n'aurait plus de dépenses à faire, tirerait de la location de son monopole un revenu qui pourrait amortir sa dette. Ce furent des négociants de Saint-Malo qui firent aux Indes le commerce à sa place. La combinaison parut tellement avantageuse que, comme la Compagnie, à l'expiration de son privilège, en 1715, n'avait pas fini de se libérer, le Roi le prorogea pendant dix ans pour lui permettre d'en tirer le même profit. Les Malouins, satisfaits de leurs bénéfices, ne désiraient pas régulariser cette situation en devenant titulaires d'un privilège dont ils jouissaient comme locataires. Mais ce n'était là évidemment qu'une solution provisoire : le jour devait venir où il faudrait liquider, et réorganiser d'une façon ou d'une autre le commerce des Indes.

I

Il y avait, semblait-il, une solution toute naturelle : c'était de supprimer le monopole et de proclamer la liberté du commerce. La Compagnie à privilège, en effet, avait échoué deux fois ; pourquoi ne pas chercher autre chose ? Cette solution semble avoir été envisagée par quelques personnes. Les députés du commerce, nommés par les principales villes du royaume auprès du Conseil de commerce, remirent de 1700 à 1702 des mémoires sur les moyens de remédier à la crise économique générale [1]. Tous protestèrent contre l'absence de liberté, les monopoles, les règlements trop sévères, les vexations de toutes sortes dont se rendaient coupables les employés de l'administration financière. Au sujet des compagnies privilégiées, voici ce que dit le député de Marseille : « Les compagnies ne sont point convenables au commerce, et moins encore en France qu'en tout autre pays, par la vivacité des gens et l'inclination qu'ils ont de faire leurs affaires particulières. » Et des Cazeaux du Hallay, député de Nantes :

1. Bibl. nat., fr. 8038. Voir dans Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. II. Appendice, les mémoires des députés de Lyon, Rouen et Nantes. Dans sa séance du 10 juin 1701, le Conseil de commerce chargea Fenellon, député de Bordeaux, Rol, député de Bayonne, de la Mothe-Gaillard, député de Saint-Malo, d'étudier la question des Compagnies de commerce et de faire un rapport à ce sujet. Le mémoire fut présenté le 8 juillet, mais je n'ai pas pu le retrouver (Arch. nat., F[12] 51).

« La maxime fondamentale des compagnies est toute opposée au bien public, en ce qu'il est de leur intérêt de borner leur commerce à une certaine quantité qui, réduisant la dépense de leur entreprise, les rend maîtres du prix, en sorte qu'ils trouvent dans un seul voyage et dans le peu plus de profits que les particuliers ne trouvent dans la quantité ; ils l'observent fortement. Donc elles ne font pas l'intérêt du Roi et de l'État. D'ailleurs ces compagnies épuisent leurs fonds par de gros droits de présence, par des gages de directeurs, caissiers, contrôleurs, vérificateurs, aussi bien que par des répartitions et par de gros frais de louage de bureaux à Paris, auxquels les particuliers ne sont pas sujets ; en sorte que nous voyons depuis longtemps que non seulement elles empêchent le commerce, mais encore qu'elles négligent leur propre intérêt, ne sachant pas profiter de leurs privilèges. » Le monopole d'un commerce, conclut le député de Marseille, ne doit être qu'une prime, offerte, pour un certain temps, à celui qui a ouvert la voie ; mais quand le courant des affaires est établi, il faut le supprimer.

Or l'avis d'un certain nombre de députés, c'est qu'au début du XVIIIe siècle l'exclusivisme a fait son temps : qu'on supprime donc les compagnies, ou du moins qu'on leur retire le monopole. Nous retrouvons ces idées dans un mémoire anonyme, postérieur à 1714, rédigé très probablement par un commerçant [1]. Après avoir critiqué l'administration de la Compagnie des Indes orientales en se fondant sur les réclamations des actionnaires et des créanciers, il déclare que les Malouins ne seront pas plus capables que la Compagnie de rétablir les affaires aux Indes. En effet il y a trop de coulage chez eux : officiers et matelots emportent chacun une *pacotille* de marchandises qui leur appartiennent, et qui encombrent le navire et font concurrence à la cargaison des négociants. Le favoritisme règne parmi leurs employés, et ils réservent tous les profits à des gens de leur ville au détriment des autres sujets du Roi. Qu'on supprime donc le privilège ; le monopole ne convient pas au Français qui veut « conduire sa barque suivant sa convenance et son petit pouvoir, et ne se porte à entreprendre qu'autant qu'il peut agir par lui-même dans son objet particulier. » Le privilège supprimé, la vente du matériel suffira à éteindre les dettes de la Compagnie ; on remettra Pondichéry au Roi, qui n'y dépensera rien, car les impôts locaux suffiront à payer les frais de l'administration et de la garnison. Il y aura là un lieu de protection pour nos nationaux dans l'Océan Indien, avec un intendant pour rendre la justice, ayant sous ses ordres des consuls à Bengale et à

1. Aff. étr., France, 2007, f. 308.

Surate, et partout où l'on voudra, comme cela existe dans le Levant. A l'abri de ces institutions peu coûteuses, les commerçants feront leurs affaires en toute liberté, et pour le plus grand bien des villes maritimes qui languissent.

Cette solution avait-elle chance d'être adoptée ? Il ne le semble pas. C'est en effet une tradition très forte depuis les premières années du XVIIe siècle, que de confier à des compagnies privilégiées le soin de faire le commerce avec les pays lointains. L'exemple de la Hollande, qui a hanté les Français de ce temps, comme aujourd'hui nous hante celui de l'Angleterre et de l'Allemagne, faisait considérer cette habitude comme un dogme économique. Colbert avait fortement contribué à l'enraciner en France, parce que, en sa qualité d'homme d'affaires, il admirait profondément les marchands d'Amsterdam, et qu'étant aussi l'homme du Roi, il était passionné pour l'autorité et voulait la soumission de tous à une volonté unique. Or la compagnie privilégiée, telle que l'a comprise Colbert, est une institution profondément monarchique : elle est au commerce ce que la manufacture est à l'industrie, un moyen pour le Roi d'agir sur la vie économique en collaboration avec ses sujets. Voilà pourquoi il aurait fallu une révolution dans les idées pour qu'on supprimât tous les privilèges.

En particulier le commerce des Indes était le type du commerce privilégié. Il y avait en effet une raison assez forte en sa faveur, c'était la nécessité de protéger l'industrie. Les marchandises indiennes qui se vendaient le mieux en France n'étaient pas les épices, les drogues, le café, le sucre, les bois et les métaux, mais les étoffes de soie, d'or et d'argent, et surtout les toiles peintes et les toiles blanches de coton. Ces toiles faisaient fureur en France, soit pour l'habillement, soit pour l'ameublement, et les fabricants français, inquiets de cette concurrence, avaient obtenu du Roi des mesures protectionnistes. L'importation des toiles peintes avait été interdite en 1686, celle des soieries en 1702, celle des toiles blanches en 1709. La Compagnie n'avait le droit d'en importer en Europe qu'à la condition de les écouler à l'étranger. Dans les dernières années, il arrivait de temps en temps que le Roi l'autorisait à vendre en France la cargaison de toiles d'un vaisseau ou deux ; mais la fraude en introduisait bien davantage, et, contre elle, le Roi pouvait peu de chose [1]. Aussi certains esprits, notamment Piécourt, député de Dunkerque, pensaient que si le commerce des Indes venait à être libre, il serait totalement impossible d'empêcher la fraude ; et ils se déclaraient partisans du privilège exclusif qui rendait la surveillance plus facile.

1. Sur toute cette question, voir Kaeppelin, *op. cit.*, pp. 198, 399, 579.

Si donc la liberté du commerce des Indes a peu de chances d'être établie à la fin du règne de Louis XIV, la tradition de Colbert n'en est pas moins, par certains côtés, abandonnée. Avant lui, les compagnies à monopole n'avaient qu'un capital restreint, fourni par un petit nombre de gros commerçants ; leur domaine était assez limité, et elles n'intéressaient qu'une ville ou une province. Richelieu avait eu l'idée d'une vaste entreprise nationale, mais il avait échoué ; Colbert reprit ce projet. Ses deux grandes créations, la Compagnie des Indes occidentales et la Compagnie des Indes orientales, réunirent dans leur privilège des domaines immenses et firent appel à des capitaux considérables. Elles eurent de nombreux actionnaires, gens pour la plupart étrangers au commerce, et qui faisaient valoir leur argent dans une entreprise commerciale au lieu d'acheter des rentes sur l'Hôtel de Ville. C'était en effet une idée de Colbert de faire sortir l'épargne française de son bas de laine, et de la lancer dans les grandes et fructueuses aventures du commerce et de l'industrie [1]. Par là ses compagnies commerciales intéressaient toute la nation et prenaient l'allure des grandes sociétés anonymes d'aujourd'hui. Or, après sa mort on avait abandonné peu à peu cette politique. On était revenu aux petites sociétés, comprenant peu de monde, avec un domaine restreint : la Compagnie des Indes occidentales détruite avait été remplacée par les Compagnies d'Acadie, du Canada, du Sénégal, de Guinée, des Mers du Sud et de Saint-Domingue. La Compagnie de la Chine s'était détachée de la Compagnie des Indes orientales [2]. Celle-ci même, après la réforme de Seignelay en 1684, avait vu le nombre de ses actionnaires réduit, et c'étaient les douze directeurs qui possédaient les quatre cinquièmes du capital. Un mémoire anonyme sur *Le commerce des Indes orientales pour le faire d'une manière utile au Royaume* [3], écrit en 1719, proposa une solution inspirée par ces exemples : que dans chaque port il y eût une compagnie particulière, chargée du commerce d'un certain canton et d'une certaine marchandise aux Indes ; par exemple on accorderait à un port français le monopole du commerce du café avec Moka. « Au lieu d'une compagnie générale, conclut l'auteur, il y en aura cinq à six particulières, et même plus dans la suite, à mesure des découvertes que l'on fera, sans que l'une croise l'autre. Et la moindre de ces compagnies gagnera plus que la générale d'aujourd'hui. »

Il était donc peu probable qu'on rendît libre le commerce des Indes ;

1. Cf. Lavisse, *Histoire de France*, t. VII, 1.
2. Cf. Bonnassieux, *Les grandes Compagnies de commerce*, Paris, 1892, in-8 ; Dufresne de Francheville, *op. cit.*, passim.
3. Aff. étr., France, 2007, f. 315-18.

quant à créer une vaste entreprise comme la Compagnie de Colbert, on n'y songeait pas : son échec semblait en avoir démontré la vanité. La solution qui s'imposait était de substituer une société de quelques gros négociants Malouins à la vieille Compagnie ruinée, quand ses dettes seraient toutes payées et que la liquidation serait possible. On s'y acheminait lentement. Le privilège de la Compagnie expirait en 1725 et l'amortissement de la dette avançait, sous la lointaine et bienveillante protection de Pontchartrain ; personne n'avait intérêt à brusquer les choses. Mais en 1715 survint la mort de Louis XIV, la disgrâce de Pontchartrain, le gouvernement de la Régence, où dominaient ceux qui, au temps du grand Roi, avaient été de l'opposition [1]. Tout de suite la question financière prima toutes les autres, et l'on voulut faire vite. Aux sages procédés de gouvernement des ministres d'un Roi vieilli et désabusé, on préféra des vues systématiques, nouvelles, hardies, dangereuses, mais qui pouvaient réussir. Law fut l'homme de cette génération qui se reprenait aux grands rêves de Colbert, mais pas de la même manière, avec quelque chose de plus chimérique et de moins réglé. Ce que devint le commerce des Indes dans cette crise, quelle place il tint dans les préoccupations de l'époque, comment il fut relevé, c'est ce que nous allons examiner.

II

Bien que les idées de Law soient connues, il est nécessaire de les rappeler en quelques mots [2]. Pour lui le numéraire a une importance capitale : plus il y en a dans un pays, plus on peut employer d'ouvriers ; l'industrie se développe et le commerce intérieur et extérieur également. Or pour augmenter la quantité de numéraire, le meilleur moyen est de créer une banque : elle reçoit des espèces et émet en échange des billets qui en tiennent lieu. Elle remet ensuite en circulation par des prêts aux commerçants une partie des espèces qu'elle a reçues. Il en résulte une circulation plus active du numéraire. Law pensait que la meilleure monnaie est la monnaie de papier : comme elle a un caractère entièrement fiduciaire, elle ne peut changer de valeur comme la monnaie d'argent, que les souverains altèrent ou que la baisse du métal déprécie. De plus elle

1. Sur les idées novatrices du duc d'Orléans : « Ce prince donnoit par jour trois ou quatre heures à examiner les mémoires du feu duc de Bourgogne et du feu maréchal de Vauban » (*Mémoires de la Régence de S.A.R. Mgr le duc d'Orléans durant la minorité de Louis XV, roi de France*, La Haye, 1730, t. Ier, p. 17.

2. On les trouve développées surtout dans les *Considérations sur le numéraire et le commerce*, présentées au Parlement d'Écosse.

circule plus facilement et l'on peut en fabriquer autant qu'on veut. Si le numéraire est abondant et circule aisément, on peut, grâce à lui, encourager le commerce en donnant des primes aux commerçants. La prospérité du commerce en créant des débouchés amènera les industriels et les agriculteurs à produire davantage pour répondre à la demande, et l'activité économique, et avec elle la richesse, augmenteront partout.

Ces idées, proposées à divers souverains — entre autres à Louis XIV qui refusa de les appliquer, — trouvèrent bon accueil auprès du Régent. Law lui remit donc, en 1715, un *Essai sur un nouveau système des finances* [1] où il esquissait ce qu'il tenta d'exécuter dans la suite. On y trouve un plan assez détaillé et assez curieux de régénération du royaume. Pour remédier à la rareté de l'argent, il proposa de créer une Banque royale dont le gouverneur serait nommé à vie par le Régent et entièrement subordonné au Roi. Elle ferait fabriquer deux millions d'espèces d'or, chaque espèce valant 3.000 livres, ce qui ferait une somme de six milliards. Elle émettrait un nombre de billets égal à celui des espèces. Ces deux sommes constitueraient le capital de la Banque. Elle l'emploierait à rembourser toutes les dettes de l'État dans le royaume, et toutes celles des particuliers ; elle serait le créancier universel et ce serait à elle que le Roi et les particuliers devraient payer des intérêts. Mais ce remboursement général mettrait dans le commerce des sommes énormes, ce qui risquerait de déprécier les espèces. La Banque ne laisserait en circulation que 1.200 millions, somme que Law estime suffisante pour les échanges quotidiens. Pour le reste, elle offrirait aux particuliers de le leur reprendre moyennant un intérêt raisonnable. Pour préciser, Law suppose que le Roi doit deux milliards et que la somme des dettes des particuliers égale quatre milliards, le tout à un intérêt de 4 °/₀. La Banque rembourserait ces six milliards et acquerrait deux créances, l'une de deux milliards sur le Roi, l'autre de quatre milliards sur les particuliers. Pour ceux-ci elle réduirait l'intérêt à 3 °/₀, mais elle leur ferait payer en plus pendant vingt ans 1, 5 °/₀ du capital, soit en tout 1.200 millions. Après avoir reçu cette somme et l'intérêt de 3 °/₀, elle déclarerait au bout de vingt ans les particuliers quittes de toute dette ; ils n'auraient payé en tout que 3 milliards 600 millions et la Banque aurait joui pendant ce temps d'un revenu de 180 millions de livres. Quant au Roi, il paierait seulement à la Banque pendant vingt ans un intérêt de 3 °/₀, ce qui ferait à celle-ci une rente de 60 millions par an. Mais comme la Banque reprendrait aux particuliers l'argent qu'elle aurait remboursé, elle leur paierait un intérêt de 3 °/₀, ce

1. Arsenal, 4491, f. 1. Ce mémoire est daté de 1715, il est de Law, mais l'exemplaire de l'Arsenal n'est qu'une copie. Il n'a pas été publié dans l'édition Daire.

qui la chargerait de 180 millions par an. Mais ayant deux revenus, l'un de 180 millions, provenant de sa créance sur les particuliers, l'autre des 60 millions provenant de sa créance sur le Roi, le premier seul suffirait à payer cette rente et il lui resterait 60 millions par an pendant vingt ans.

Ce revenu lui servirait à payer dans tout le royaume les sommes que les étrangers auraient à y faire payer; elle achèterait tout, terres, meubles, marchandises, « enchérissant sur tous les marchés afin de devenir seul acheteur, seul négociant, et de réduire tout le monde à n'avoir d'affaire qu'à elle... » Alors tous les financiers et tous les commerçants, « voyant qu'il n'y auroit plus d'emploi d'argent à faire hors de la Banque qui en offriroit à tout le monde, tout celui qu'on voudroit à 3 °/₀ d'intérêt, voyant de plus la Banque ramener et réunir dans sa main tout le négoce et tout le trafic du royaume, se verroient par là obligés de se réunir eux-mêmes à la Banque et de s'y incorporer; d'entrer à cette fin dans la société qui la composeroit, à quoi ils seroient tous reçus, pour avoir part aux profits et aux charges de la Banque et chacun au prorata et selon la proportion de ce qu'ils contribueroient à la Banque en augmentation de fonds... Avec le temps, il faudroit regarder ce que j'ai jusqu'ici appelé une Banque *comme une compagnie semblable à ces compagnies si célèbres que nous voyons fleurir en Angleterre et en Hollande*, avec cette différence... que cette banque ou Compagnie-ci... n'auroit d'autre borne de son commerce que celles du commerce de la France qui seroit tout entier entre ses mains. »

Cette compagnie serait assez puissante pour exécuter tous les travaux publics utiles au commerce, encourager l'agriculture et l'industrie, créer une marine, « faire fleurir la pêche et la navigation », *créer de grandes colonies et relever les anciennes*. En payant tous les ans les sommes que les étrangers doivent à la France, elle acquerrait sur eux une créance de 90 à 100 millions. Cet argent qui se trouverait remis en circulation serait retiré par la Compagnie sous la forme d'un emprunt à 3 °/₀, ce qui ferait, pour une somme de 3 à 400 millions, 12 millions de nouveaux intérêts dont elle se chargerait chaque année. Mais le commerce extérieur « a une borne » et le fonds de la Compagnie ne croîtrait pas toujours, tandis que ses charges continueraient à grandir par l'accumulation des intérêts. Aussi Law borne-t-il ce système à une durée de vingt années. Au bout de vingt ans la Compagnie aura fait tous les profits qu'elle peut faire, et sera capable de tout rembourser et de liquider. Mais alors l'impulsion aura été donnée au commerce, à l'industrie et à l'agriculture. Le mémoire se termine par un projet de perception des impôts : Law les considère

comme une rente que les particuliers paient au Roi. La Compagnie lui achèterait, moyennant un intérêt de 3 %, la jouissance de cette rente qu'elle percevrait elle-même. Le système ingénieux qu'imaginait Law permettait de diminuer les impôts sans faire tort au Roi. Mais cela n'intéresse qu'indirectement l'organisation du commerce.

Nous n'avons pas à discuter ici la valeur de ces théories et de ces projets. Ce qui nous importe, c'est que pendant quelques années les unes et les autres eurent un certain succès : c'est la preuve d'un changement dans les esprits. Depuis Colbert c'est la première fois que le gouvernement du Roi va s'attacher à suivre un plan systématique pour faire de la France un pays riche, maître du monde. Colbert en effet avait eu des *idées* et une *méthode*; ses successeurs n'avaient fait que suivre des *traditions*. Law, tout aventurier qu'il fût, et peut-être même à cause de cela, eut lui aussi des idées neuves, mais qui n'étaient pas tellement neuves qu'on ne pût en retrouver l'origine dans le passé. Ses principes sur l'importance du numéraire et sur l'utilité qu'il y a à en avoir le plus possible, le rattachent à la doctrine mercantile. Sa préférence pour la monnaie de papier lui a été inspirée par l'exemple merveilleux des bienfaits du crédit en Hollande et en Angleterre, et par le souvenir de l'instabilité de la monnaie de métal, causée par la pénurie des gouvernements. L'idée d'employer de grands capitaux à une vaste entreprise de commerce et de colonisation et d'y intéresser la nation entière remonte à Colbert et même à Richelieu. Le fait même d'appesantir la main royale, par l'intermédiaire de la Compagnie, sur toute la richesse du royaume, peut être considéré comme l'aboutissant naturel de toute l'évolution monarchique : les gens du Roi qui ont, au XVIIe siècle, fait la théorie de l'absolutisme, ont bien l'idée que le Roi est le maître des biens de ses sujets, et que ceux-ci, dans les matières économiques comme dans tout le reste, n'ont qu'à « obéir sans discernement ».

Ce qu'il y a de nouveau dans ces projets, c'est leur exagération même, le fait que des principes déjà connus sont fortement liés en un système et poussés à l'extrême. Sans doute on était persuadé depuis longtemps que l'abondance du numéraire *faisait* la richesse et n'en était pas seulement le signe ; mais jamais encore on n'avait eu l'idée de porter un tel trouble dans le système monétaire. Sans doute l'utilité du crédit était reconnue, mis on n'en faisait pas, jusque là, le seul ressort de l'activité économique. On connaissait la puissance du capital, mais on n'avait jamais vu une entreprise de cette taille réunissant par la seule force de la confiance l'argent de tout un pays ; Colbert en effet avait dû recourir à la pression pour recruter des actionnaires à sa Compagnie des Indes orientales. Ce qui était nouveau

également, c'était la réunion de tout le commerce dans les mêmes mains, mais surtout c'était le mélange des affaires financières et des affaires commerciales, c'était de voir « l'Épargne se faire à la Compagnie » et les deniers du Roi, comme ceux des particuliers, fructifier dans le commerce. Par là le Roi n'était plus qu'un grand seigneur très riche et très obéré, à qui la Compagnie servait de conseil judiciaire; ou, s'il voulait garder sa libre autorité, il fallait qu'il devînt le chef effectif de cette Compagnie, quittât l'épée pour la plume, devînt le Roi des capitalistes, des scribes et des matelots, et se bornât à ne gagner des batailles qu'avec un peu d'encre et un peu de papier [1].

III

Ces projets firent peur aux hommes compétents. La hardiesse qu'avait Law de faire tout reposer sur la confiance du public, dans un pays où le gouvernement était habitué à ne compter que sur sa propre force, fit reculer les gens pratiques qui étaient alors aux affaires. Eurent-ils raison? C'est ce que nous ne discuterons pas. Le 24 octobre 1715, dans une séance extraordinaire, le Régent consulta le Conseil de régence [2]. Il se heurta à une opposition très ferme, à la tête de laquelle se trouvait le duc de Noailles, président du Conseil des finances. Law s'inclina, fit le mort, et, quelques mois après, demanda plus humblement, et obtint le droit de fonder une banque privée (arrêt du 2 mai 1716). Mais il tenait à son projet : « La Banque n'est pas la seule ni la plus grande de mes idées, écrivait-il au duc d'Orléans [3], je produirai un travail qui surprendra l'Europe par les changements qu'elle portera en faveur de la France, des changements plus forts que ceux qui ont été produits par la découverte des Indes ou l'institution du crédit. Par ce travail, Votre Altesse Royale sera en état de relever le royaume de la triste situation dans laquelle il est réduit et le rendra plus puissant qu'il n'a encore été, d'établir l'ordre dans les finances, de remettre, entretenir et augmenter l'agriculture, les manufactures et le commerce, d'augmenter le nombre des peuples et les revenus généraux du royaume, de rembourser les charges inutiles et onéreuses, d'augmenter les revenus du Roi, en soulageant les peuples, et en diminuant les dettes de l'État sans faire tort aux créanciers. » Ce passage se rapporte certainement au mémoire de 1715. Néanmoins, pendant plus

1. Cela ne diffère pas essentiellement de l'idéal de Roi que se faisait Colbert. Cf. Lavisse, t. VII, 1, p. 174 et suiv.

2. Levasseur, p. 39. Le procès-verbal de la séance est cité en entier.

3. Daire, p. 621 (première lettre au duc d'Orléans).

d'un an, pour inspirer confiance, la Banque se contenta des opérations ordinaires sans chercher à s'étendre. Mais, vers la fin de l'année suivante, Law crut pouvoir se montrer plus ambitieux. Il obtint par lettres patentes du mois d'août 1717 le privilège du commerce exclusif avec la Louisiane, et fonda pour l'exploiter une Compagnie par actions au capital de 100 millions, la Compagnie d'Occident [1].

La colonie de la Louisiane [2], fondée par d'Iberville, avait été laissée dans l'abandon pendant la guerre de la Succession d'Espagne : l'État n'avait pas les moyens de pourvoir à son entretien. C'est pourquoi en 1712 on avait résolu de la donner en concession à un particulier, qui y jouirait du monopole du commerce, et se chargerait des dépenses. Ce fut le financier Crozat qui l'obtint. Il pensait tirer du commerce, mais plus encore des mines et surtout de la contrebande avec le Mexique, de beaux profits. Or une colonie nouvelle et mal peuplée est un mauvais marché pour un commerçant ; les mines n'étaient pas exploitées, et la contrebande devint justement impossible à cette époque à cause de la surveillance plus active des autorités espagnoles. Le seul moyen qu'avait Crozat de gagner de l'argent était de peupler la colonie pour se créer un marché à approvisionner. Mais cela demandait beaucoup de temps et d'argent : il y perdit 1.250.000 livres [3]. D'autre part, le monopole du commerce entravait le développement du pays, car les commis de Crozat vendaient cher ce qui venait de France et achetaient bon marché les produits de la Louisiane, comme les pelleteries. Ce qui acheva de ruiner l'entreprise de Crozat, ce fut la taxe de 6.600.000 livres dont le frappa en 1716 la Chambre de justice. Il ne pouvait plus soutenir le poids de la Louisiane, et, en janvier 1717, rendit le privilège au roi. C'est ce privilège que Law recueillit quelques mois plus tard [4].

Il était bien évident que, pour l'exploiter, il faudrait de forts capitaux. On voulut aussi, semble-t-il, se servir de cette entreprise pour suppri-

---

1. Dernis, III, p. 103. Ce ne fut qu'au mois de décembre que de nouvelles lettres patentes fixèrent le fonds de la Compagnie à 100 millions et règlementèrent le mode de souscription.

2. Sur la Louisiane, consulter Heinrich, *La Louisiane sous la Compagnie des Indes* (*1717-1731*), Paris, Guilmoto, 1908, in-8.

3. Aff. étr., Amérique, 1, f 237 (mémoire de Crozat).

4. Entre le mois de janvier 1717, date à laquelle Crozat remit son privilège, et le mois d'août, on se préoccupa vivement d'organiser le commerce de la Louisiane. Les finances publiques étaient incapables de subvenir aux frais de l'exploitation. Crozat envoya un mémoire (non signé) « sur ce qu'il convient de faire pour l'établissement de la Louisiane » (Aff. étr., Amérique, 1, f. 177). Son commis Le Bartz en fit un également sur le même sujet (ibid , f. 173). Il recommandait de dépenser peu d'argent, car les bénéfices étaient faibles ; par conséquent de n'établir qu'une petite Compagnie. Des commissaires du Conseil furent chargés d'étudier la question, et leur avis fut au contraire de donner à la future Compagnie un capital assez considérable (ibid., f. 309, Rapport au Roi).

mer quelques billets d'État. On imagina donc de fonder une compagnie de commerce où chacun pourrait s'intéresser par des actions, et l'on crut que le nom de Law, directeur d'une banque qui réussissait, pourrait attirer le public. On proposait un capital de deux millions, payé en billets d'État. Le principal objet semblait être l'extinction de la dette, car l'auteur du projet ne disait pas un mot du commerce ni de la colonisation. « Il y avoit une autre vue secrette, qui étoit d'engager M. Law dans une affaire qui ne réussiroit pas, et dans laquelle il perdroit une partie de son bien et la réputation qu'il avoit acquise auprès du Régent et dans le public ». Law répondit qu'il ne prêterait pas son nom pour tromper le public, qu'il fallait envisager le côté commercial de la question. Après s'être documenté sur la Louisiane, et jugeant que cette entreprise pouvait être utile à son dessein de rétablir en France le commerce en attirant vers lui les capitaux, il déclara « qu'il avoit une idée beaucoup plus étendue de cette affaire, qu'il se chargeoit du succès [1] ». C'est ainsi que l'occasion le décida à sortir de sa réserve et à se lancer dans les grandes spéculations.

Les lettres patentes du mois d'août 1717 lui conféraient pendant vingt-cinq ans le monopole du commerce avec la Louisiane ; elles lui donnaient également le privilège du commerce du castor avec le Canada comme avec la Louisiane. Crozat et son commis Le Bartz, dans des mémoires adressés au Conseil de marine sur ce qu'il convenait de faire pour la colonie, avaient tous les deux conseillé d'adjoindre à la concession ce commerce, qu'il était difficile d'en séparer et qui pouvait être lucratif. En effet la chasse aux castors se pratiquait aussi bien au Canada qu'à la Louisiane. Maintenir au Canada une compagnie séparée pour ce trafic, c'était établir la concurrence entre Français ; laisser ce commerce libre, c'était faire le jeu des Anglais qui tenteraient de l'accaparer. Mieux valait en faire bénéficier la Compagnie d'Occident qui aurait besoin d'argent [2]. Par contre, il lui était interdit d'envoyer directement des navires à la côte d'Afrique pour y faire la traite. C'est qu'en 1716 le Régent, cédant aux plaintes très vives des commerçants [3], avait rendu libre le commerce de Guinée, précédemment confié à une compagnie. Or, permettre à la Compagnie d'Occident de se fournir directement en Guinée, c'était enlever aux négociants libres un débouché qui pouvait être important.

Telles furent les modifications principales apportées au privilège de la

1. Arsenal, 3857, p. 59 (Mémoire sur la Régence).

2. Aff. étr., Amérique, 1, f. 173, 237. Les commissaires du Conseil se prononcèrent contre cette réunion (f. 309).

3. Les mémoires des députés du commerce, s'ils ne sont pas tous hostiles au monopole pour le commerce des Indes, le sont tous résolument pour celui de Guinée.

Louisiane. Pour le reste, rien ne fut changé: la Compagnie obtint des exemptions d'impôts et de droits [1] ; elle devint propriétaire du pays, eut des droits de souveraineté, et fut chargée de l'administration, de la justice, de la défense de la colonie et des relations avec les étrangers [2]. C'étaient les conditions faites ordinairement dans les colonies aux compagnies privilégiées.

Mais ce qui la distinguait de toutes les compagnies précédentes, c'était le chiffre de son capital, 100 millions. Cela lui donna le caractère d'une entreprise nationale à laquelle tout le public pouvait prendre part. Ce capital était partagé en 200.000 actions de 500 livres chacune, et entièrement payé en billets d'État [3]. En réalité, le capital disponible était loin d'être aussi considérable. Les billets d'État ne valaient rien. Ils représentaient seulement un intérêt de 4 °/o payé par le Roi. Pour les 100 millions que possédait la Compagnie, cela faisait une rente annuelle de 4 millions. La première année de ce revenu fut consacrée à former le capital ; les intérêts des années suivantes devaient être intégralement donnés aux porteurs des actions. Chacun d'eux jouissait donc d'un revenu fixe de 4 °/o, comme auparavant, et avait en outre l'espérance de participer aux bénéfices commerciaux quand il y en aurait. De sorte que la situation des créanciers du Roi, qui avaient changé leurs billets d'État contre des actions, était à peu près la même qu'avant, car il n'y avait pas de bénéfices à partager ; et la Compagnie, malgré le chiffre prometteur de son capital nominal, n'avait en réalité que 4 millions une fois payés. Cette faiblesse de la Compagnie d'Occident explique les efforts de Law pour la consolider en lui annexant de nouveaux privilèges.

1. Les Français qui iraient s'établir à la Louisiane seraient exemptés d'impôts, et les marchandises qu'on leur enverrait de France ne devaient payer aucun droit. Il en était de même en France pour les marchandises destinées à la concession de la Compagnie ou utiles pour les constructions navales, et les marchandises venant de l'étranger, à destination de la Louisiane. Ne payaient que la moitié des droits pendant les dix premières années, les marchandises que la Compagnie faisait venir pour son compte des colonies d'Amérique en France. Celles qui appartenaient à des particuliers, mais qu'elle transportait sur ses vaisseaux, devaient payer tous les droits ; quant à celles qu'elle ferait venir d'Amérique à destination de l'étranger, elles entreraient en franchise à condition qu'on les mît en magasin dans les ports et qu'on donnât des certificats de leur livraison à l'étranger (Lettres patentes d'août 1717).

2. Art. 5-13. La situation de la Compagnie, vis-à-vis du Roi, est celle d'un vassal en face de son suzerain; elle lui doit foi et hommage à chaque changement de Roi avec une couronne d'or du poids de 30 marcs. Elles a des armes, « un écusson de sinople à la pointe ondée d'argent, sur laquelle sera couché un fleuve au naturel, appuyé sur une corne d'abondance d'or au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or, soutenu d'une face en devise aussi d'or, ayant deux sauvages pour supports et une couronne trefflée ».

3. Lettres patentes d'août 1717. Les lettres patentes du mois d'août n'avaient pas fixé le montant du capital. Elles stipulaient seulement que, lorsque les directeurs jugeraient le capital suffisant, on fermerait le livre. Un édit fut lancé en décembre pour fixer le capital à 100 millions et régler certaines questions de détail. Dernis, t. III, pp. 103, 129.

Une autre raison l'y poussait, c'était l'hostilité de ses ennemis. En effet, il en avait eu dès le début : le duc de Noailles, président du Conseil des finances, avait fait repousser son *Système*. La fondation de la Banque et le succès de ses premières opérations avaient suscité bien des jalousies ; la concession du privilège de l'Occident avait provoqué l'opposition du Parlement, qui avait retardé jusqu'au 6 septembre l'enregistrement des lettres patentes [1]. A la Cour, à côté du duc de Noailles, le chancelier d'Aguesseau lui était hostile. Il n'avait guère pour lui qu'une petite coterie, mais son plus solide appui était la confiance du Régent. Aussi, le 28 janvier 1718, d'Aguesseau, exilé dans sa terre de Fresnes, remettait-il les sceaux à d'Argenson, un favori du duc d'Orléans. Noailles, se sentant menacé, donnait sa démission, et c'était encore d'Argenson qui le remplaçait. Celui-ci devint bientôt un ennemi de Law, en qui il sentait un rival : il était ambitieux et comptait sur un important service qu'il avait autrefois rendu au Régent pour acquérir sa faveur et s'élever aux grands emplois [2]. Mais derrière tous ces personnages officiels, les ennemis les plus redoutables de Law étaient les frères Pâris. Ces quatre frères, anciens aubergistes du Dauphiné, qui avaient fait preuve de grandes qualités dans l'approvisionnement des armées, s'étaient poussés peu à peu dans la finance, et étaient en pleine faveur à la mort de Louis XIV. Ils avaient collaboré avec Desmarets, puis avec Noailles [3], dans le difficile travail de trouver de l'argent au Roi. On leur en savait gré : le Régent qui les estimait, tout en accordant sa confiance à Law, semble avoir voulu concilier les deux partis ; sur son désir, les Pâris prirent un certain nombre d'actions dans la Banque. Law leur fit beaucoup d'avances, mais en vain. Ils ont prétendu plus tard avoir découvert dans sa conduite des preuves de malhonnêteté [4]. Ils furent tentés de le dénoncer au Régent, « mais la

1. L'opposition du Parlement aux mesures financières du Régent dura jusqu'au 17 mai 1719, date à laquelle trois magistrats qui avaient été arrêtés furent remis en liberté. L'édit de mai 1719, réunissant la Compagnie des Indes à celle d'Occident, provoqua encore des protestations. Il ne fut publié qu'au milieu de juin. Cf. Levasseur, et Forbonnais, t. II, p. 594.

2. Au moment où le duc d'Orléans fut accusé d'avoir empoisonné le duc et la duchesse de Bourgogne, d'Argenson, qui avait été chargé de l'enquête, déclara très honnêtement le duc innocent. Celui-ci lui en garda toujours une vive reconnaissance (Du Hautchamp, t. Ier, p. 112).

3. Arch. nat., K 885. Mémoire personnel aux sieurs Pâris sur les affaires générales où ils furent employez (3 exempl., 156 p.), daté de 1740.

4. Ibid. Les Pâris rapportent qu'au moment où Law se fit adjuger la Ferme du tabac, il nomma Pâris-Duverney avec trois autres anciens fermiers pour la régir au nom de la Compagnie d'Occident. Law voulut attacher perpétuellement cette Ferme à la Compagnie, offrant en échange au Roi de lui remettre 90 millions des 100 millions de billets d'État qu'il avait. Il chargea Duverney de calculer l'avantage qu'en retireraient le Roi et la Compagnie, et celui-ci trouva pour le Roi 25 millions et pour la Compagnie 16 millions, et cela pour vingt-cinq ans.

prévention que ce prince avoit pour lui leur parut trop forte et même insurmontable; ils sentirent bien que ce seroit s'exposer inutilement, et ils prirent seulement la résolution de dénouer insensiblement avec M. Law, et de n'avoir ensuite nul commerce avec lui ». Ils firent davantage et s'unirent à d'Argenson pour ruiner les combinaisons de l'étranger. Le bail des Fermes générales, qui courait depuis trois ans, paraissait rapporter trop peu. Au mois d'août 1718, un nouveau bail fut passé avec Aymard Lambert, valet de chambre de d'Argenson, et homme de paille des Pâris. Le prix en était fixé à 48 millions 500.000 livres [1]. Mais au lieu de faire valoir ce bail par leur crédit personnel et d'en percevoir les bénéfices, les nouveaux fermiers firent une émission de 100.000 actions de 1.000 livres chacune, qui devaient être payées en billets d'État comme les actions de l'Occident. Le Roi y trouvait donc son avantage, puisque le rendement des Fermes était plus fort et qu'on supprimait des papiers d'État ; quant au public, les actions des Fermes lui offraient un placement beaucoup plus avantageux que celles de l'Occident. En effet, tandis que celles-ci avaient pour tout revenu un intérêt de 4 °/₀, plus des bénéfices commerciaux problématiques, les actions des Fermes, dont le revenu était certain, rapportèrent immédiatement 12 à 15 °/₀. L'entreprise des Pâris, qu'on appela l'Anti-Système, visait à détourner de Law les capitalistes [2].

Celui-ci vit le danger ; il proposa d'abord à ses adversaires de réunir les entreprises rivales. Ils refusèrent [3]. Dès lors, il lui fallut agir. Il se

---

Law, trouvant ces chiffres trop faibles, fit un autre calcul qui présentait 216 millions de bénéfice pour la Compagnie. Duverney lui en démontra la fausseté. « Mais M. Law répondit seulement qu'il étoit un mauvais politique et qu'il ne falloit pas toujours dire aux princes la vérité » (p. 88).

1. Il avait été passé au nom de Paul Manis en octobre 1715 pour six ans. Dès le mois d'octobre 1718, le Conseil voulut le résilier; on l'offrit aux fermiers pour 45 millions, mais ils n'en voulurent donner que 43. « Alors le Régent exigea des sieurs Pâris que, sans être connus, ils feroient couvrir par un avocat au Conseil les enchères des anciens fermiers qui, se déterminant à gagner moins, portèrent le prix des Fermes jusqu'à 48 millions. Mais le bail en fut adjugé sous le nom d'Aimard Lambert à l'avocat chargé du pouvoir des sieurs Pâris, sur le pied de 48 millions 500.000 livres, ce qui produisit tout d'un coup dans cette partie une augmentation de revenu pour le Roi de 5 millions 500.000 livres... » (Arch. nat. K 885). Du Hautchamp raconte l'histoire autrement : souvent, dit-il, quand un nouveau ministre arrive à la tête des finances, il résilie les baux des Fermes générales. Il en revient d'ordinaire un présent de 100.000 écus. Cependant ce changement se fait toujours sous prétexte d'augmenter le bail au profit du Roi. D'Argenson, nouvellement arrivé à la tête des finances, pensa à se servir du bail des Fermes pour monter une entreprise contre Law. Il s'entendit avec les Pâris. « La communication que ces messieurs les entrepreneurs généraux des vivres (les Pâris) avoient de leur grand hôtel de la Force dans celui du garde des sceaux, facilitoient toutes les entrevues nécessaires » (Du Hautchamp, t. Ier, p. 114).

2. Daire, introd., p. 452.

3. Arch. nat., K 885.

proposa un triple objet: se procurer de nouveaux revenus capables de subvenir aux immenses besoins d'argent de la colonisation à la Louisiane; se donner des motifs, par l'annexion de nouveaux privilèges, d'émettre de nouvelles actions pour se procurer de l'argent liquide ou retirer des billets d'État ; donner confiance au public en lui montrant que la Compagnie avait à exploiter de riches monopoles.

Lors de la fondation de la Compagnie d'Occident, on avait parlé de lui adjoindre le monopole du commerce du tabac : le tabac semblait en effet réussir très bien à la Louisiane, et il semblait avantageux de donner à la Compagnie, par la concession de cette ferme, la faculté de stimuler l'activité des colons [1]. Le 4 septembre 1718, Law fit résilier le bail de la Ferme du tabac et se le fit adjuger pour neuf années, moyennant 4 millions 20.000 livres au lieu de 2 millions. Au mois de décembre suivant, il acheta la Compagnie du Sénégal, de façon à pouvoir fournir à la Louisiane les noirs dont elle aurait besoin. Peu de jours après, il obtenait du Régent que la Banque fût déclarée *Banque royale*. Cependant sa situation n'était pas encore bien solide. Les bénéfices à tirer du castor et du tabac, et du commerce du Sénégal, étaient insuffisants. Il songea au commerce des Indes et de la Chine qui, s'il était bien conduit, pouvait rapporter beaucoup [2]. Les succès des Hollandais, des Anglais, des Malouins, l'espérance que la paix sur mer durerait longtemps, le poussaient à étendre ses affaires. Cela permettrait en outre de lancer de nouvelles actions. Mais, pour le faire avec succès, il fallait relever le cours de celles de l'Occident qui étaient alors cotées 300 livres au lieu de 500. Aussi, au mois d'avril 1719, il en racheta deux cents au pair en payant comptant 40.000 livres sur les 100.000 qu'elles représentaient. Cela fit remonter les actions à 500 livres. C'est alors qu'un édit du mois de mai 1719 retira à la Compagnie des Indes orientales et à la Compagnie de la Chine leurs privilèges pour les donner à la Compagnie d'Occident, qui prit le nom de Compagnie des Indes [3]. C'était dépouiller ces deux Compagnies avant qu'elles eussent fini de payer leurs dettes et vu expirer leur privilège.

Le préambule de l'édit expose les raisons de cette réunion hâtive : « La Compagnie des Indes orientales, établie par édit du mois d'août 1664, au lieu d'employer à l'agrandissement du commerce le privilège exclusif qui lui avoit été accordé pendant cinquante années et les secours réitérés

1. Crozat, dans son mémoire du 14 mai 1717, proposait déjà de soutenir la Compagnie de la Louisiane avec les bénéfices du tabac. Les commissaires du Conseil, hostiles au monopole du tabac en général, s'étaient ralliés à l'idée d'en faire profiter la Compagnie de la Louisiane (Aff. étr., Amérique, 1, ff. 232, 308).

2. Arsenal, 3857, p. 90.

3. Dernis, t. III, p. 220.

d'argent et de vaisseaux que le feu Roi lui avoit donnés, après avoir contracté des dettes dans le royaume et aux Indes, a totalement abandonné sa navigation et s'est déterminée à céder son privilège à des particuliers... Nous savons que ce n'est point à la nature de ce commerce que le manque de succès doit être attribué, mais à la mauvaise régie, et que cette Compagnie, à l'exemple de celles des États voisins, auroit pu rendre ce commerce utile à ses actionnaires et au royaume. L'entreprise avoit été formée avec un fonds qui n'étoit pas suffisant; les directeurs ont consommé une partie de ces fonds par des répartitions prématurées et des droits de présence dans un temps où il n'y avoit aucuns profits; et, pour suppléer à ces fonds, on avoit fait des emprunts sur la place à des intérêts excessifs, jusqu'à 10 %; et l'on avoit pris en d'autres tems de l'argent à la grosse aventure, à raison de 5 % par mois, en sorte que le bénéfice du commerce se trouvoit épuisé et au delà par les charges que l'on y avoit mises... Nous avons été aussi informés que la Compagnie particulière de la Chine, établie par arrêt de notre Conseil du 28 novembre 1712... n'a fait aucun usage du privilège exclusif qui lui avoit été attribué, et que ce commerce est encore dans un plus grand dérangement, s'il est possible, que celui des Indes ».

Il y a dans tous ces reproches beaucoup d'injustice : si la Compagnie des Indes orientales a dû abandonner son commerce aux Malouins, c'est aux guerres du Roi et à ses mesures protectionnistes qu'il faut attribuer sa ruine, et c'est Pontchartrain qui l'a poussée à aliéner son privilège. Quant au reproche de mauvaise régie, il est parfaitement injuste. Il ressort en effet d'études récentes [1] que rien ne se faisait à la Compagnie sans l'approbation du secrétaire d'État de la marine. Enfin si la Compagnie de la Chine est ruinée, bien qu'elle ait d'abord réussi en 1712, c'est que le Roi a interdit l'entrée des étoffes de soie [2]. La vérité, c'est que le gouvernement a changé. Louis XIV est mort et le Régent gouverne ; Pontchartrain est en disgrâce et Law est tout-puissant. La réunion de 1719 n'est pas une mesure commerciale, mais un expédient financier. Ce ne sont pas les Indes que le gouvernement a en vue, mais la Louisiane, et, au delà, la Banque et les opérations hasardeuses du Système. Dans la Compagnie de Law, le commerce des Indes orientales n'est pas l'essentiel : il n'est qu'un appoint, destiné à soutenir des combinaisons plus vastes [3].

1. Cf. Kaeppelin, *op. cit.*, passim.

2. Cela ressort de l'étude de Madrolle, *Les premiers voyages français à la Chine, La Compagnie de la Chine (1698-1719)*, Paris, 1900, in-4 (introduction).

3. Le 16 juin 1719, au sujet de l'édit de réunion, le Parlement entendit des représentants des directeurs de la Compagnie des Indes orientales, de la Compagnie de la Chine, le syndic des actionnaires, trois commerçants de Saint-Malo, les députés au Conseil de com-

IV

A partir du mois de mai 1719, la Compagnie devint la plus formidable entreprise commerciale qu'on eût vue jusque là. Elle était maîtresse de la Louisiane et du Sénégal, et, par le commerce du castor, tenait le Canada. Elle joignit à ce domaine tout l'Extrême-Orient, c'est-à-dire « les îles de Madagascar, Bourbon et France, la côte de Soffala en Afrique, la Mer Rouge, la Perse, le Mogol, le Siam, la Chine et le Japon, même depuis le détroit de Magellan et Le Maire toutes les Mers du Sud [1]. » Elle hérita de tous les droits de souveraineté, de tout le matériel, de toutes les primes et exemptions de droits dont jouissaient ses devancières. Mais elle fut obligée de payer aux Indes les dettes de l'ancienne Compagnie et fut astreinte comme elle à n'apporter en Europe des étoffes de soie ou de coton qu'à condition de les faire passer à l'étranger [2].

L'édit de réunion de 1719 fut dans l'histoire du Système un événement décisif. Il eut pour Law des conséquences financières très importantes. L'émission de nouvelles actions, préparée dans le plus grand secret, lui permit de faire faire de gros bénéfices à diverses personnes de la Cour, et d'augmenter ainsi le nombre de ses partisans [3]. En outre, avec beaucoup d'habileté, il sut lier entre elles les actions de l'Occident et les actions des Indes, en décidant que pour acheter une action nouvelle, il faudrait en avoir quatre anciennes. Il en résulta une hausse très rapide de celles-ci [4]. Enfin l'activité même de la spéculation fit préférer

---

merce de Lyon, Rouen, Saint-Malo, Marseille, Bordeaux. Les intéressés des deux Compagnies protestèrent tous contre les termes du préambule, affirmèrent qu'ils n'étaient pas responsables du mauvais état du commerce, et déclarèrent que si on les avait laissé faire, ils étaient en bonne voie pour le rétablir. Les députés au Conseil de commerce, interrogés sur ce qui était l'intérêt général de l'État, insistèrent sur la nécessité de protéger l'industrie contre les étoffes des Indes ; mais sur le fait même de la réunion, ils se montrèrent très prudents et refusèrent de se compromettre. En somme, les protestations furent faibles (Arch. nat., X 1 b, 8900).

1. Ce qu'on appelait la mer du Sud, c'était l'océan Pacifique. Le seul commerce qu'on pût y faire était la contrebande avec les colonies espagnoles d'Amérique. Au début de son règne, Louis XIV, qui était en guerre avec l'Espagne, la favorisait. Pendant la guerre de Succession d'Espagne, le gouvernement de Philippe V, allié de la France, ferma les yeux. Mais il finit par obtenir de Louis XIV l'engagement d'arrêter ces expéditions commerciales. Le commerce de la mer du Sud fut donc interdit par les déclarations du 29 septembre 1714 et du 29 janvier 1716. Le fait qu'il fallut renouveler l'interdiction prouve qu'elle n'était guère observée. Mais comme, en 1719, l'Espagne était en guerre avec la France, l'autorisation d'aller à la mer du Sud reparut. Elle fut retirée à la Compagnie des Indes après la paix, par l'édit du mois de juin 1725 (Dufresne de Francheville, p. 114, note *a*).

2. Édit de mai 1719, dans Dernis, t. III, p. 220.

3. Du Hautchamp, t. Ier, p. 133.

4. Arrêt du Conseil du 20 juin 1719, dans Dufresne de Francheville, p. 584.

les billets de banque à l'or, et habitua peu à peu le public au nouveau numéraire que Law voulait faire adopter. Au point de vue commercial, une vive impulsion fut donnée aux affaires. De décembre 1719 à décembre 1720, il partit 43 vaisseaux, tant pour les Indes, Madagascar, Moka et la Chine que pour la Louisiane et la côte d'Afrique. De décembre 1720 à avril 1721, il y eut 17 départs. Au 31 mars il y avait 13 vaisseaux prêts à partir, 23 dans les ports, sans destination, et 9 en construction [1]. Mais le Système ne dura pas assez longtemps pour que les bénéfices du commerce des Indes pussent soutenir le cours des actions, et, quant à la Louisiane, elle absorbait plus d'argent qu'elle ne pouvait en rapporter. En réalité les bénéfices commerciaux étaient encore trop lents à venir. Pour suffire au paiement des intérêts et des dividendes, pour payer les frais de la colonisation de la Louisiane, Law dut recourir à des procédés de financier et accaparer des entreprises en plein rapport, par exemple l'exploitation des impôts. Aussi bien les idées qu'il avait développées en 1715 s'accordaient-elles avec cette nécessité.

Law en effet voulait réformer les monnaies ; conformément à ses idées, le Régent avait ordonné, par un édit du mois de mai 1718, de fabriquer de nouvelles espèces d'or et d'argent, soit en fondant les anciennes, soit avec des lingots. Le Roi retirait ordinairement un bénéfice de la refonte des monnaies : Law songea à se l'assurer, et il offrit en échange au Roi un prêt de 50 millions à payer en quinze mois. Il obtint ce privilège pour neuf ans [2]. Ce n'était qu'un commencement. Il eut assez de crédit au mois d'août pour faire tomber l'Anti-Système. Le bail des Fermes générales fut cassé et un nouveau bail fut conclu pour neuf ans avec Armand Pillavoine, représentant la Compagnie des Indes, moyennant 52 millions au lieu de 48 millions 500.000 livres. Devenu le maître des bénéfices assurés de la Ferme générale, Law ne s'arrêta pas en si beau chemin. La Compagnie se chargea de rembourser tous les offices de receveurs généraux dans les vingt généralités des pays d'élection, la province d'Alsace, les Trois-Évêchés, la Franche-Comté, la Flandre, le Hainaut et le Roussillon, et prit pour elle-même le soin de recouvrer tous les impôts directs [3]. Ainsi donc la Compagnie percevait les impôts directs et indirects, frappait les monnaies, avait le maniement et le contrôle de toutes les matières d'or et d'argent, faisait presque tout le commerce extérieur de la France. Elle était en voie de devenir ce que Law avait rêvé, la réunion de tous les commerçants du royaume sous la direction du Roi.

1. Aff. étr., France, 1247, f. 144, État général des vaisseaux de la Compagnie des Indes.
2. Arrêt du Conseil du 25 juillet 1719, dans Dernis, t. III, p. XXXIII.
3. Dernis, t. III, Avertissement, p. XL.

L'année 1720 fut le moment le plus glorieux de son histoire. Tout ce qui, en France, ne lui était pas subordonné, acheva d'être absorbé par elle : déjà, le 4 juin 1719, elle avait acquis le privilège de la Compagnie d'Afrique, appelée aussi du Bastion de France ou du Corail, et celui de la Compagnie du Cap Nègre [1]. En 1720 elle obtint le droit de « négocier seule depuis la rivière de Rio Grande de la Goa jusqu'au détroit de Magellan [2] », c'est-à-dire sur les côtes de l'Argentine ; puis le privilège de Saint-Domingue, supprimé depuis deux ans [3], le privilège du commerce de Guinée « depuis la rivière de Serralionne (*sic*) jusqu'au Cap de Bonne-Espérance [4] », furent rétablis en sa faveur. La seule grande institution qui fût distincte de la Compagnie était la Banque : Law les dirigeait toutes deux, mais leurs administrations étaient séparées. L'arrêt du 23 février 1720 chargea la Compagnie des Indes de l'administration de la Banque [5]. Dès lors le Système fut complet : la Compagnie, puisant dans les réserves de la Banque, dans les bénéfices des fermes et des impôts directs, soutenue par l'espérance d'en tirer des Indes, d'Afrique et d'Amérique, jetait l'or à la Louisiane et dans la rue Quincampoix et s'attachait à rembourser les dettes de l'État [6]. Law était donc arrivé à exécuter à peu près le plan qu'il traçait au Régent en 1715 ; mais il n'avait pas uniquement été dirigé par le désir de réaliser ses idées. Il est certain également que les circonstances l'avaient poussé peu à peu à étendre ses opérations ; les attaques dont il avait été l'objet l'avaient forcé d'accaparer tout le commerce et toute la finance pour résister à ses ennemis et les écraser.

Pour bien se rendre compte du caractère de cette vaste et complexe

---

1. La Compagnie du Bastion de France avait le privilège exclusif du commerce et des pêcheries dans la régence d'Alger, la Compagnie du cap Nègre dans la régence de Tunis. Cf. Bonnassieux, p. 181 et 218.

2. Arrêt du Conseil du 11 avril 1720, dans Dernis, t. III, p. 275.

3. Arrêt du 10 septembre 1720. Elle dut payer 6 millions aux intéressés de l'ancienne Compagnie de Saint-Domingue. (*Dictionnaire du commerce de l'Encyclopédie méthodique*, t. Ier, p. 664).

4. Arrêt du 27 septembre 1720, dans Dufresne de Francheville, p. 516. Elle devait introduire 3.000 nègres par an dans les colonies d'Amérique et touchait une gratification de 13 l. par nègre vendu et de 20 l. par marc de poudre d'or rapporté de Guinée en France.

5. Dernis, t. III, p. 264. Déjà l'arrêt du 9 décembre 1719 avait supprimé les offices d'affineurs, que la Compagnie remboursa. Ce fut elle qui hérita de tout leur matériel, fourneaux affinoirs, matières d'or et d'argent. Avec la Banque, la charge de l'affinage et le privilège des monnaies la Compagnie était maîtresse du numéraire et du crédit public (Dernis, t. III, p. XXXIV).

6. Pour consolider encore sa situation, il fit rendre un arrêt du Conseil en juillet 1720, qui déclarait perpétuels ses nombreux privilèges de commerce de toutes sortes. Déjà l'arrêt du 27 août 1719 les lui avait concédés pour cinquante années. Law n'en était donc plus au projet de 1715 qui limitait le *système* à vingt années. Cet arrêt n'était d'ailleurs qu'un expédient financier : en échange de cet avantage, la Compagnie s'engageait à retirer de la circulation 600 millions de billets d'État.

entreprise, il ne faut pas perdre de vue que Law est avant tout un financier. Il a présenté son Système au Régent comme un moyen d'éteindre la dette et de remplir les caisses de l'État; il ne considère la régénération économique de la France que dans la mesure où elle peut augmenter le rendement des impôts. Par sa nature d'esprit, il diffère essentiellement de Colbert : celui-ci était un marchand, homme de méthode et de claire raison, allant droit à son but, souvent avec brutalité, mais sans jamais perdre le sens du possible. L'autre est un joueur, un manieur d'argent, à l'esprit très ouvert sans doute, mais qui a le sens de la spéculation plutôt que des réalités du commerce. Le connaissant mal et le voyant de loin, il le considère de façon abstraite, avec l'œil d'un financier, comme une source de revenu, sans distinguer les difficultés techniques, et sans avoir le sentiment profond qu'avait Colbert *du temps qu'il faut* dans cette matière pour arriver à des résultats. Ainsi donc, par son but, par le caractère et les procédés de Law, le Système est une entreprise surtout financière, et c'est la Banque, le crédit, la monnaie, l'exploitation des impôts, les émissions nouvelles d'actions et de billets qui en constituent les plus importants objets. Sans doute si les choses avaient duré, les affaires commerciales et coloniales, par les bénéfices qu'elles auraient donnés, auraient pu ramener l'intérêt du public vers le négoce, mais le temps manqua. Depuis 1717 jusqu'à 1721, les entreprises de commerce furent toujours subordonnées à des préoccupations financières. En particulier, le commerce des Indes resta toujours au second plan : c'était en effet la Louisiane qui accaparait toute l'attention du public.

Au point de vue commercial, la réunion de tant de monopoles entre les mains d'une seule Compagnie aurait lésé trop d'intérêts, et à un moment où les commerçants s'enhardissaient à demander plus de liberté. Law n'avait pas d'ailleurs l'idée que sa Compagnie dût expulser tout le monde des affaires : pour lui, elle était plutôt la réunion de tous les intérêts de la France, une immense association dans laquelle pouvaient entrer tous les Français pour travailler au bien public et à leur bien particulier sous la haute direction du Roi. Aussi trouvons-nous, dans les lettres patentes du mois d'août 1717 établissant la Compagnie d'Occident, l'article suivant : « Art. 30. Permettons à ladite Compagnie de donner des permissions particulières à des vaisseaux de nos sujets pour aller traiter dans les pays de sa concession à telles conditions qu'elle jugera à propos, et voulons que lesdits vaisseaux jouissent des mêmes droits, privilèges et exemptions que ceux de la Compagnie, tant sur les vivres, marchandises et effets qui seront chargés sur iceux, que sur les marchandises et effets qu'ils rapporteront. » Ce n'était pas la première fois qu'on

accordait des permissions de trafiquer à des particuliers, mais jusque là ce n'avait été qu'un expédient provisoire, pour assurer dans un moment de grande détresse le commerce des Indes : tel avait été le cas en 1682 et dans les dernières années, lorsqu'on avait fait appel aux Malouins. En 1717, au contraire, il semble que Law veuille faire place d'une façon permanente à l'initiative privée. Ce qui confirme encore cette impression, c'est le fait que Law a rendu libre le commerce du tabac et le commerce du castor, dont il avait obtenu le privilège. Le tabac, en effet, avait été libre autrefois et il s'était beaucoup développé dans les colonies d'Amérique, où il était très favorable au peuplement, car c'était une culture de petits propriétaires, et assez lucrative [1]. C'est sans doute pour activer la colonisation de la Louisiane qu'en décembre 1719 Law renonça à son privilège exclusif, qu'il convertit en un droit d'entrée perçu en France par la Compagnie. Mais la surveillance était impossible : beaucoup de tabac étranger entrait en fraude, sans payer les droits, et faisait concurrence au tabac de la Louisiane. Law fut obligé, le 17 octobre 1720, de rétablir le privilège exclusif pour l'importation, mais laissa libre à l'intérieur du royaume le commerce de détail et la fabrication [2]. Il agit de même pour le commerce du castor : un arrêt du 16 mai 1720 le rendit libre, convertissant le privilège exclusif de la Compagnie en un droit d'entrée. Là aussi il y eut des fraudes, et après la chute de Law on rétablit le monopole [3]. Ce financier qui faisait consister sa force dans la libre adhésion du public à ses entreprises, a donc eu l'idée que, dans le commerce, on pouvait se conduire par les mêmes principes ; de même que le crédit, reposant sur l'entière liberté des actionnaires, faisait la force de la Banque, ainsi un commerce où les négociants seraient libres pourrait se développer davantage. Et par là il annonce, bien qu'avec timidité encore, les idées modernes.

Mais un groupement de capitaux aussi formidable que le Système était une puissance dans l'État; le Roi ne pouvait pas s'en désintéresser. Il importe donc de voir comment furent réglés les rapports du Roi et de la Compagnie, et de quelle manière celle-ci était dirigée.

---

1. Arch. nat., F^{90} 3. Ce commerce fut mis en monopole par quatre fermiers généraux qui l'obtinrent du Roi. Leurs commis empêchèrent les colons de vendre leurs tabacs à d'autres, promettant de les leur acheter quand ils auraient reçu des ordres. Mais les ordres ne vinrent pas et les fermiers achetèrent à l'étranger du tabac à meilleur marché sur lequel ils firent de gros bénéfices. Le résultat fut la ruine des colons et un grand préjudice causé au peuplement.

2. Cf. Levasseur, p. 116.

3. Dernis, t. III, pp. 277, 373.

V

Lorsqu'en 1664 Colbert fonda la Compagnie des Indes orientales, il déclara, pour donner confiance au public, que les directeurs seraient choisis tous parmi les actionnaires, les trois quarts parmi les négociants, et un quart parmi les marchands retirés, les secrétaires du Roi ayant été dans le commerce et deux bourgeois étrangers au commerce, sans que le nombre de deux pût être dépassé [1]. Ces directeurs devaient être nommés par les intéressés, mais, en réalité, la Compagnie vit dès le début sa direction accaparée par le Roi. Dès 1665 le Roi exige la présence de Colbert, du Prévôt des marchands, d'un représentant des gens de robe, d'un autre pour les gens de finance, et de neuf marchands dont les noms furent soufflés par lui aux actionnaires [2]. Le droit de ceux-ci est donc illusoire. Mais il semble en outre que la qualité de négociant ait cessé à la fin d'être nécessaire pour entrer à la direction. Dès 1684 les actionnaires se plaignaient : « Ce ne sont pas seulement les désastres de la guerre qui nous ruinent, mais le peu de liberté dont nous jouissons depuis que le gouvernement a imprudemment confié l'administration de nos affaires à des étrangers [3]. » Ces directeurs étrangers au commerce sont le plus souvent des gens de robe et des financiers. D'abord nommés par les actionnaires sur l'invitation du Roi, ils avaient fini par être directement nommés par lui. On les considérait comme des fonctionnaires royaux, et la vénalité des offices, qui était un des principes de l'administration royale, avait pénétré dans la Compagnie. Dernis nous rapporte en effet qu'un jour un directeur demanda à ses collègues si la Compagnie consentait à ce qu'il vendît son action et *sa qualité de directeur*. La Compagnie fut d'avis qu'on ne pouvait vendre cette qualité; mais la défense qu'elle édicta ne fut pas bien efficace, puisque nous voyons plus tard Samuel Bernard et Crozat acheter deux places de directeurs [4]. Mais celui qui dirigeait véritablement les opérations de la Compagnie était le contrôleur général et plus tard le secrétaire d'État de la marine. En 1719, les directeurs ne sont donc que des commis du Roi, dont on exige, sous forme d'actions, un cautionnement; ils n'ont plus aucun rapport avec l'assemblée des actionnaires.

---

1. Déclaration du mois d'août 1664, art. 12, dans Dernis, I, p. 50.
2. Résultat de l'assemblée du 20 mars 1665. Voir Dufresne de Francheville, p. 195.
3. Guyot, *Répertoire de jurisprudence* (article *Compagnie*). Nous savons qu'en 1687 le banquier Pelletier, de Paris, était directeur ; Crozat et Samuel Bernard le furent aussi (Dernis, I, p. 636).
4. Dernis, t. Ier, p. 571 et 636.

Law suivit cette tradition. Dans la Compagnie d'Occident, les directeurs devaient être Français et posséder au moins deux cents actions en compte à la Compagnie, sans avoir le droit d'en disposer pendant tout le temps de leur administration [1]. Si nous examinons la liste des directeurs qui furent nommés à diverses époques, nous constatons qu'en septembre 1717 le Roi nomme quatre négociants, dont trois députés du commerce, deux fonctionnaires de l'administration des finances et Law, ce qui porte à trois le nombre des financiers. Le 8 février 1718 on nomma trois nouveaux directeurs, dont deux négociants et un intendant de la Marine. Le 31 mai 1719, après la réunion du privilège des Indes et de la Chine, on nomme dix-sept fermiers généraux [2]. Plus tard, au mois d'août, quand les Fermes générales furent réunies à la Compagnie, le nombre des directeurs pris parmi les gens de finance augmenta encore. En général on peut dire que la grande majorité des directeurs se composait de gens étrangers au commerce : il y avait surtout des financiers, quelques fonctionnaires, peu de négociants. D'après les lettres patentes du mois d'août 1717, c'était le Roi qui, pour la première fois, devait nommer les directeurs; deux ans après, l'assemblée des actionnaires pourrait en nommer trois nouveaux, ou continuer les anciens pour trois ans; et de trois ans en trois ans elle pourrait ainsi renouveler la direction. L'intervention du Roi n'est donc qu'exceptionnelle; mais, tant que le capital de 100 millions n'est pas entièrement versé, il exerce une espèce de tutelle. Le 8 février 1718, le nombre de sept directeurs étant insuffisant, il en nomme trois de plus, de son autorité privée; le 31 mai 1719 c'est encore lui qui nomme les dix-sept nouveaux directeurs. Ainsi donc la Compagnie des Indes est bien chose royale : le droit de nomination est reconnu aux actionnaires, mais dans la pratique c'est le Roi qui l'exerce. Sur ce point les choses n'ont pas changé, et Law est tout aussi autoritaire que Colbert, Seignelay ou Pontchartrain.

Comment la Compagnie est-elle administrée ? A l'origine et en théorie, la Compagnie des Indes orientales était un corps tout à fait indépendant qui n'était sous la surveillance ni de la Chambre des comptes, ni d'aucune

1. Lettres patentes d'août 1717, art. 41; édit de décembre 1717, fixant à 100 millions le fonds de la Compagnie d'Occident, art. 16 (Dernis, t. III, p. 129).

2. Les directeurs nommés en septembre 1717 sont : Law; d'Artaguiette, receveur général des finances à Auch; Duché, chevalier d'honneur du bureau des finances à La Rochelle; Moreau, député du commerce de Saint-Malo; Piou, député de Nantes; Castaignères, négociant; Mouchard, député de La Rochelle. En février 1718 : Raudot, intendant de la Marine; Boivin d'Hardancourt et Gilly de Montaud, négociants. En mai 1719, les fermiers généraux Berthelot, Le Gendre, Adine, Thiroux, de la Houssaye, Périnet, Chevalier, de la Porte, Desvieux, La Live de Bellegarde, Lallement de Betz, Laugeois, La Porte de Féraucourt, Fillon de Villemur, Savalette, Montpellier, Le Normant (Dernis, t. III, p. 123, 139).

autre cour souveraine; le compte rendu général fait dans l'assemblée des actionnaires par le caissier et le teneur de livres faisait foi, et personne n'avait le droit d'en réclamer d'autres. La forme de l'administration, imitée des Hollandais, était fédérative, avec une chambre générale de sept directeurs à sa tête [1]. Mais en pratique, l'influence du Roi était toute-puissante. Le Roi avait en effet donné beaucoup d'argent, il était le protecteur de la Compagnie, et toutes les assemblées d'actionnaires avaient lieu devant son représentant, d'abord Colbert, puis le prévôt des marchands, puis Seignelay. Il était inévitable, puisqu'un secrétaire d'État était directeur, que son influence fût prépondérante, et par lui celle du Roi. En fait, le ministre, trop occupé pour se perdre dans le détail, avait un homme de confiance qui était, sans le titre, le véritable directeur. Ce fut d'abord Morel de Boistiroux, secrétaire du Roi, puis, à partir de 1687, Jean-Baptiste Delagny, qui porta en même temps le titre de Directeur général du Commerce. « Il informera, disait l'arrêt du 8 avril 1687 qui le nommait directeur à la Compagnie, le seigneur marquis de Seignelay... des affaires de ladite Compagnie... [2] » En 1719, la Compagnie des Indes orientales était donc entièrement subordonnée au Roi.

Ce mode d'administration semblait avantageux à Crozat; il conseilla de l'employer pour la compagnie qui devait le remplacer à la Louisiane. « On doit souhaiter, dit-il, que le Roi soit intéressé dans ce commerce; cela imposera (*sic*) aux officiers de la Louisiane, et les retiendra contre ce qu'ils voudroient entreprendre au préjudice de la Compagnie, et attirera enfin à celle-ci une considération qui ne peut que lui être très avantageuse. Sa Majesté, de son côté, ne doit point s'éloigner d'entrer dans une entreprise qui de soi est toute royale... On s'effraye à tort d'avoir à rendre compte à sa Majesté; personne ne peut jamais être inquiété sur cela; ce sera à la caisse à rendre compte, et pas plus au Roi qu'au dernier des actionnaires. » Le projet de régie qu'il proposait comprenait cinq commissaires représentant les directeurs, c'est-à-dire la Compagnie, et deux commissaires et un président nommés par le Roi. « Cela contiendra, dit-il, les cinq commissaires de la Compagnie, et garantira ce commerce, qui demande un travail et une application continuels, des inconvénients qu'on doit craindre de la négligence ou de l'infidélité de ceux qui sont chargés du soin principal d'une administration, cause ordinaire de la ruine de toutes sortes d'entreprises [3]... »

Law a certainement eu connaissance du mémoire de Crozat, lorsqu'il

1. Édit d'août 1664, art. 9, 15, 16, 19, 45 (Dernis, t. Ier, p. 50).
2. Dernis, t. Ier, p. 448. Cf. Kaeppelin, p. 196.
3. Aff. étr., Amérique, 1, f. 233, mémoire de Crozat du 14 mai 1717.

fut contrôleur général, et il s'en inspira. Au début, les sept directeurs de la Compagnie d'Occident se partagèrent le travail. Ils furent à la fois directeurs et chefs de bureau. Comme directeurs ils avaient une compétence générale et délibéraient en commun ; comme chefs de bureau, ils exécutaient dans leurs *départements* les décisions prises. Par suite de l'extension des privilèges de la Compagnie, le nombre des directeurs augmenta, il y eut désormais sept départements commerciaux et cinq départements financiers, et dans chacun d'eux il y eut un assez grand nombre de directeurs, en moyenne de sept à huit [1]. Mais l'influence prépondérante appartenait à Law, qui servait d'intermédiaire officieux entre le Roi et la Compagnie; il le devint officiellement quand il fut nommé le 5 janvier 1720 contrôleur général et inspecteur de la Compagnie et de la Banque. Au mois de juin 1720, conformément au projet de Crozat, il nomma trois commissaires généraux de la Banque et de la Compagnie « pour tout ce qui concerne l'administration de l'une et de l'autre, tenir la main à ce que les comptes soient régulièrement rendus, en faire l'examen avant qu'ils puissent être arrêtés..., veiller à ce que les directeurs s'acquittent avec exactitude des départements qui leur ont été, ou leur seront confiés, et en général maintenir le bon ordre et la discipline, tant en ladite Banque que dans ladite Compagnie [2]. » Ces commissaires, qui sont les représentants du Roi, tendent donc à être les véritables directeurs, et les directeurs ne sont plus que des chefs de bureau. Cette tendance est encore mieux marquée dans l'arrêt du Conseil du 9 août 1720 [3]. « Sa Majesté étant informée que, pour perfectionner un établissement aussi considérable, il était important d'en simplifier la régie, de manière que chaque nature d'affaire pût en être conduite *par un même esprit et avec secret*; que cette régie pouvait être faite par un moindre nombre de directeurs, ce qui en diminuerait les frais; que même ces directeurs subdiviseront leurs départements entre eux, ce qui formeroit un département pour chacun, *dont ils rendront compte à celui qu'il plaira à Sa Majesté de nommer pour directeur général de ladite Compagnie*; qu'il étoit encore très important d'établir un conseil particulier pour examiner et régler les différentes opérations qui conviendroient au bien de la Compagnie et à l'avantage de son commerce,... » le Roi décide que le duc d'Orléans sera déclaré protecteur et gouverneur perpétuel de la Compagnie, Law directeur général de la Compagnie et de la Banque et rapporteur de leurs affaires au conseil. Le nombre des directeurs était réduit à vingt-quatre [4] et les commissaires du

1. Aff. étr., Amérique, 1, f. 420; Bibl. nat., Lb^{38} 150.
2. Arrêt du 22 juin 1720 (Arch. nat., ADIX. 384, n° 29).
3. Dans Du Hautchamp, *Histoire du système des finances*, t. VI, p. 175.
4. Il y en avait eu trente à la fin de 1719.

Roi supprimés ; il n'y avait plus que deux directeurs dans chaque département.

Tout dans ces dispositions visait à augmenter l'influence du Roi : les directeurs devenaient de plus en plus des chefs de bureau, spécialisés dans leurs départements et sans compétence générale, donc sans indépendance. Le directeur général, intermédiaire entre la Compagnie et le Roi, était l'agent de la centralisation monarchique : il n'avait existé jusque là qu'officieusement et sans titre bien défini; il exista désormais officiellement. La conséquence du développement extraordinaire de la Compagnie avait été de resserrer autour d'elle l'autorité du Roi, d'en faire plus que jamais un service public.

VI

Mais en face du Roi, fondateur et protecteur de la Compagnie, il y a ceux qui ont fourni les capitaux : ils ont quelque droit aussi à en surveiller l'emploi. Nous avons vu comment s'exerce l'influence du Roi ; il nous reste à étudier les droits des actionnaires.

Les premières Compagnies de commerce établies en France comprenaient un petit nombre d'associés qui dirigeaient l'affaire eux-mêmes. Ils étaient tous responsables solidairement des dettes sociales et d'une façon illimitée; c'est-à-dire que les créanciers de la Compagnie pouvaient faire saisir toute leur fortune. C'étaient de véritables sociétés en nom collectif. Richelieu au contraire, et surtout Colbert, eurent l'idée de créer pour de grandes entreprises des sociétés anonymes par actions : elles réunirent de nombreux actionnaires, intéressés chacun pour une somme relativement faible (1.000 livres au moins en 1664). Le capital, au lieu de varier avec le nombre des associés, était fixe, et l'on ne pouvait sortir de la Compagnie qu'en vendant son action. La responsabilité des actionnaires n'engageait plus tous leurs biens, mais seulement leur part de capital. Enfin, comme ces nombreuses personnes ne pouvaient pas toutes s'employer à la direction des affaires, elles déléguaient pour le faire des directeurs, élus en assemblée générale et dont l'assemblée générale contrôlait la gestion. La personnalité de l'actionnaire importait peu, puisqu'il n'était responsable que jusqu'à concurrence de la somme de ses actions ; la société n'était plus une association de *personnes*, mais une association de *capitaux*, impersonnels et facilement négociables. Telle avait été l'organisation de la Compagnie des Indes orientales de 1664 : le minimum du prix des actions était de 1.000 livres, le capital social était immuable, les actions se vendaient et les actionnaires ne pouvaient être obligés de

payer un supplément de fonds. L'assemblée des actionnaires nommait les directeurs et délibérait sur les affaires les plus importantes dans une réunion annuelle; il fallait posséder 6.000 livres d'actions pour avoir une voix. Actionnaires et directeurs n'étaient responsables que dans les limites de leur participation à la Compagnie [1].

Mais, dans la pratique, Colbert et ses successeurs ont assez mal respecté les clauses de l'édit de 1664. Dès le début l'influence du Roi envahit tout : on eut recours à la pression officielle pour recruter des actionnaires; les premiers directeurs furent nommés sur la recommandation du Roi; les assemblées d'actionnaires se tinrent très irréguliérement, et on essaya de leur imposer en 1684 une augmentation de fonds d'un quart [2]. En réalité le Roi les considérait moins comme des actionnaires, qui ont le droit de contrôler leurs fondés de pouvoirs, que comme des *notables*, associés à une entreprise d'État dont ils retireraient profit, mais dans laquelle ils n'avaient pas le droit de donner leur avis. L'année 1684 marqua plus nettement encore cette tendance. Seignelay, voulant réorganiser la Compagnie qui languissait, diminua le nombre des actionnaires au point que les douze directeurs qu'il nomma possédaient presque tout le capital; il resta encore quelques actionnaires en dehors d'eux. On en est donc à cette date presque revenu à l'état de choses d'avant Colbert et Richelieu. Dans ces conditions, rien d'étonnant à ce que le petit nombre des actionnaires qui n'étaient pas directeurs n'eussent aucune influence. On ne les réunissait même plus. Mais lorsqu'en 1701 la Compagnie fut ruinée de nouveau et qu'on leur demanda d'augmenter le fonds de 50 %, ils refusèrent. De là sortit une longue querelle entre eux et les directeurs, au cours de laquelle ils revendiquèrent leurs droits méconnus : ils montrèrent que les directeurs n'étaient pas nommés par eux, qu'on leur attribuait des droits de présence et qu'on faisait des emprunts qu'ils n'avaient jamais votés, qu'il y avait vingt ans qu'on n'avait pas entendu parler de compte rendu [3]. Louis XIV céda : un arrêt du 1er avril 1704 leur accorda le droit d'entretenir trois syndics auprès des directeurs pour les surveiller et voter les emprunts. Mais le conflit dura jusqu'en 1709, date à laquelle Pontchartrain se résolut à liquider la Compagnie.

Celle-ci était donc devenue quelque chose d'hybride, qui tenait à la fois de la société en nom collectif et de la société par actions. Malgré leur responsabilité limitée, les directeurs étaient continuellement inquiétés dans leurs biens pour les dettes de la Compagnie, et les actionnaires,

1. Édit du mois d'août 1664.
2. Cf. Kaeppelin, p. 146.
3. Bibl. nat., fr. 16737, supplique des actionnaires.

malgré leurs protestations, voyaient leurs droits toujours méconnus. Il fallait revenir à une mesure franche. « Il résulte de ces observations, dit un mémoire contemporain du conflit des actionnaires et des directeurs que, tant qu'il y aura des actionnaires connus, les directeurs seront toujours tourmentés pour la reddition de leurs comptes, et par conséquent qu'il seroit nécessaire qu'il n'y eût que des actions comme en Hollande appartenantes à ceux qui en seroient porteurs [1]. » C'est ce que comprit Law. D'ailleurs étant données ses idées sur le crédit et la circulation de l'argent, il ne pouvait pas adopter d'autre solution. Il revint à l'idée d'une grande société anonyme avec de nombreux actionnaires nommant des directeurs.

La grande nouveauté de sa Compagnie, c'est que le fonds en était payé en billets d'État. C'était une idée qu'avait suggérée Crozat dans un mémoire du 14 mai 1717, et qui fut reprise par Law [2]. C'est pourquoi on dut fixer le chiffre du capital à une somme énorme, 100 millions. Mais nous avons vu qu'en réalité la Compagnie ne pouvait compter que sur 4 millions. Le Roi ne donna ni ne prêta rien, suivant l'avis des commissaires du Conseil nommés pour étudier la question de la Louisiane en 1717. La présence du Roi dans la Compagnie, disaient-ils, écarterait les négociants qui voudraient s'y intéresser : « Une Compagnie de négocians souhaite la liberté pour se servir de ses propres vaisseaux et y nommer les commandants, pour empêcher ceux-ci de négocier malgré elle [3]... » Les actions furent de 500 livres au lieu de 1.000. C'était une somme fixe ; si l'on voulait s'intéresser à la Compagnie pour une somme plus considérable, on prenait plusieurs parts de 500 livres. C'était la conception moderne [4]. Ces actions rapportaient un intérêt fixe de 4 % et un dividende provenant des bénéfices commerciaux et qui pouvait varier. Elles étaient négociables et on les considérait comme des marchandises. Tandis que sous Colbert la vente d'une action était un fait assez rare, au temps de Law ce commerce était très actif, car l'esprit de spé-

1. Ibid. C'est la conclusion d'un mémoire non signé, hostile aux directeurs de la Compagnie des Indes orientales.

2. Aff. étr., Amérique, 1, f. 232. Crozat ne proposait d'abord qu'un capital de 12 millions en billets d'État, ce qui n'aurait donné qu'un capital effectif de 1 million.

3. Ibid., f. 310.

4. Le nouveau caractère des actions se traduit dans le langage. Au temps de Colbert, on dit que quelqu'un a *une action*, quelle que soit la somme placée par lui dans la Compagnie. En 1719, on dit qu'on a *des actions* quand on en possède pour plus de 500 livres (taux d'émission). L'action est donc devenue une part fixe et impersonnelle du capital social. Il y avait deux sortes de *billets d'actions*, ceux qui représentaient une action et ceux qui en représentaient dix. On pouvait séparer du billet le coupon de l'intérêt et en disposer comme d'une monnaie, tout en gardant l'action. Ce coupon était payable à vue et au porteur le jour de l'échéance (Lettres patentes d'août 1717, édit de décembre 1717).

culation s'était développé. La responsabilité des directeurs et des actionnaires était expressément limitée par les lettres patentes d'août 1717 à leurs actions. De même les droits de ceux-ci étaient pleinement reconnus : en cas d'appel de fonds, en effet, ceux des actionnaires qui ne voulaient pas verser, n'y étaient pas forcés; ils restaient dans la Compagnie, n'ayant part aux profits que proportionnellement à leurs fonds. D'ailleurs aucune augmentation de capital ne pouvait être faite, sinon à la suite d'un vote de l'assemblée générale des actionnaires. Dans cette assemblée, tout possesseur de cinquante actions avait une voix, et autant de voix supplémentaires qu'il avait de fois cinquante actions. L'assemblée se réunissait tous les ans : on lui communiquait le bilan général et on faisait la répartition des profits; on y nommait les directeurs, commis, employés. Law exécuta ses promesses : dès le mois de décembre 1719 eut lieu l'assemblée générale ; il y en eut encore d'autres le 1er janvier 1720 et le 22 février. Les actionnaires étaient enfin associés à la direction de la Compagnie : en face du Roi, tenté d'abuser de sa force pour faire prévaloir ses intérêts, ils faisaient une sorte de contre-poids.

Telle fut l'œuvre de Law dans la réorganisation de la Compagnie des Indes. Ce qui frappe, c'est que, malgré des différences très sensibles, il a, sur bien des points, repris l'œuvre de Colbert. C'est que tous deux puisaient à la même source. Colbert en effet avait eu toute sa vie devant les yeux l'exemple de la Hollande; et Law avait fait à Amsterdam, peut-être plus qu'à Londres, son éducation d'homme d'affaires. Mais, malgré l'immensité de son œuvre, Colbert avait presque partout échoué. Au début du XVIIIe siècle, au contraire, les esprits ayant fait du chemin, Law put espérer réussir. En ce qui concerne le commerce des Indes, il y avait une difficulté : comment assurer l'autorité du Roi sur une entreprise véritablement nationale et qui intéressait à ce point la politique et le commerce? Comment, d'autre part, respecter et conserver les droits des actionnaires, conformément aux principes d'une bonne administration financière? Law voulut résoudre ces deux questions. Mais son Système était caduc par sa hardiesse même : il tomba et l'on put croire un instant que les entreprises commerciales qu'il avait vivifiées par l'afflux des capitaux, crouleraient avec lui. Il nous reste à examiner comment les liquidateurs sauvèrent la Compagnie des Indes et lui donnèrent l'organisation à peu près définitive qui prépara sa prospérité.

(*La fin prochainement.*) Albert Girard.

Note sur le recrutement et la libération des galériens sous Louis XIV au début du ministère de Colbert.

Les grandes publications de Depping et de Clément [1] nous ont fait connaître la façon dont Colbert recrutait la chiourme des galères royales et y retenait sans scrupules, longtemps après l'expiration de leur peine, les sujets du roi que les tribunaux avaient condamnés à y servir. Aussi n'ai-je pas l'intention de reprendre ici, dans son ensemble, la question du recrutement et de la libération des galériens. Je voudrais seulement ajouter, aux documents déjà publiés, quelques documents inédits, qui présentent cet intérêt particulier d'être antérieurs à 1669, c'est-à-dire à l'époque où Colbert cessa de partager avec un secrétaire d'État en titre, Brienne ou Hugues de Lionne [2], la direction de la marine. Il suffit de les lire pour se convaincre que Colbert, en matière de chiourme, n'a point innové [3].

*
* *

La majeure partie de la chiourme était composée de condamnés. On connaît la fameuse lettre que Colbert écrivit, en avril 1662, aux présidents des parlements pour les inviter à condamner aux galères « le plus grand nombre de coupables qu'il se pourra. » Ce n'était point, d'ailleurs, la première fois que le gouvernement royal essayait de concilier, à sa manière, la bonne administration de la justice avec les besoins de la

1. Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, Paris, 1850 ss., t. II ; Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, Paris, 1861 ss., in-4, t. III.

2. Brienne fut secrétaire d'État, avec le département de la marine, jusqu'en avril 1663 ; Lionne acheta alors la charge et la garda jusqu'en 1669.

3. Il est vrai que dès 1661 Colbert commence à s'occuper de la marine et que telle mesure, prise par Brienne ou par Lionne peut avoir été inspirée par lui ; mais il est visible qu'il s'agit dès lors de vieux errements.

marine, puisque, dès novembre 1564, un édit défendait aux juges de jamais condamner à moins de dix ans de galères [1], afin d'éviter que les équipages ne fussent renouvelés trop souvent.

Quoi qu'il en soit, on sait aussi que les juges, en dépit de tout leur zèle, ne parvinrent jamais à assurer le recrutement économique qu'eût souhaité Colbert. Sans cesse, il fallut que le ministre s'ingéniât à compléter la chiourme. L'expédient le plus heureux, parce qu'il ne coûtait rien, c'était de capturer quelques galères barbaresques : de loin en loin, pendant les premières années du règne, le chevalier Paul, qui croisait le long des côtes d'Alger et de Tunis, expédiait un lot de prisonniers turcs. Puis, à défaut de prises, il y avait l'achat. Les Français n'étaient point seuls à faire la course ; les Maltais, les Gênois, les Espagnols la faisaient comme eux et ne demandaient qu'à revendre leurs captifs : sur les marchés de Malte, de Livourne ou de Majorque, un bon rameur turc, livré à Toulon, se vendait, prix moyen, trois cent soixante livres [2]. Parfois même, l'occasion se présentait de s'en procurer à meilleur compte et Colbert, cela va sans dire, ne la laissait point échapper ; témoin ce billet de lui, qui date, il est vrai, de 1679 seulement : « Le nommé Louis Maillet, marchand à Cassis, ayant proposé à Sa Majesté de fournir cinquante Turcs par an, à 340 livres chacun, si elle voulait lui accorder le consulat de Candie, il trouvera ci-joint les provisions dudit Consulat [3]. »

Et cependant les Turcs, pris ou achetés, ne suffisaient pas encore. Colbert, plus tard, fit venir d'Amérique, sans succès d'ailleurs, des Iroquois. Dès 1662, Lionne essaya de lui procurer des nègres et s'adressa, par l'intermédiaire du comte d'Estrades, notre ambassadeur à Londres, à la compagnie anglaise qui faisait la traite en Guinée. Mais d'Estrades le découragea : les nègres feraient de piètres rameurs et coûteraient plus cher que les Turcs, puisque les planteurs des îles les achetaient volontiers au prix de 400 livres chaque et qu'il serait plus coûteux encore de les livrer à Toulon qu'aux Antilles [4].

C'est alors que Lionne — ou Colbert : il est impossible de savoir à qui l'idée vint — rêva cette aubaine de se procurer sans frais, par la complai-

1. Cité par E. Gallien, *Les galères de Louis XIV*, dans *Gazette des Tribunaux*, 23 septembre à 4 octobre 1854.

2. Voir, sur cette question du prix des captifs Turcs ou Maures, une lettre de l'intendant La Guette à Colbert, du 6 juin 1662, citée par Depping, II, p. 884 ; et deux lettres d'un chevalier de Malte, de Goût, à Colbert également, en date du 10 mai 1662 et du 10 juin 1664; *ibid.*, p. 888 et 890. D'Estrades, dans une lettre au roi du 6 mars 1662, dit qu'un Turc s'achetait en Espagne au prix moyen de 360 livres (Archives des Affaires étrangères, Angleterre, 81).

3. Cité par Gallien, *loc. cit.*, 28 septembre.

4. Le comte d'Estrades au roi, 6 mars 1662, Aff. étr., Angleterre, 81.

sance du roi d'Angleterre, quelques centaines de bons forçats. Charles II avait à réprimer les complots des puritains, que ses tribunaux condamnaient en grand nombre. Ne pouvait-il pas éviter de faire mettre à mort « tant de gens tous à la fois », sans néanmoins laisser les coupables « en état de mal faire ? » Il suffisait qu'il les donnât au roi son frère, en tel nombre qu'il voudrait, « pour les envoyer ramer le reste de leur vie ». Aucun expédient ne pouvait être « plus facile et plus commode ». Au nom de Louis XIV, Lionne écrivit donc à Batailler, qui faisait fonction de chargé d'affaires à Londres, en l'absence du comte d'Estrades, et lui ordonna de faire la proposition au roi Charles II, après en avoir parlé d'abord au chancelier [1].

On ne sait de quoi s'étonner le plus, ou du cynisme de la requête et des arguments qui l'appuient, ou de voir à quel point Louis XIV et ses ministres ignoraient les lois et les mœurs anglaises. Et sans doute un autre souverain, le duc de Savoie, avait déjà fait au roi de France un présent de galériens [2]. Mais Batailler fit remarquer que la peine des galères n'était point en usage en Angleterre et que Charles II lui-même ne pouvait l'y introduire. Il se contenta donc, pour obéir à ses ordres, d'insinuer la proposition au chancelier, puis au roi, mais « comme une pensée toute personnelle », et sans insister [3].

Or il est évident que l'idée de Lionne n'était pas une idée en l'air [4], car, tout d'abord, la réponse même de Batailler ne le découragea pas. Le chancelier, en manière d'excuse, avait allégué que les lois du royaume s'opposaient à la conclusion de l'affaire, qui d'ailleurs ne serait d'aucun profit pour l'État. Lionne vit dans ces paroles une sorte d'avance, et comme il venait de minuter une lettre du roi à Batailler, il y ajouta, en post-scriptum, l'ordre de renouveler sa proposition en la modifiant : puisque la loi anglaise n'admettait pas de semblables peines qui « ne tournaient pas au service et à l'avantage de l'État », le roi de France serait disposé à acheter les coupables et à les payer jusqu'à cent écus chacun, à condition qu'ils lui fussent livrés à Toulon [5].

Cent écus pièce, c'eût été, pour le moins, une économie de soixante livres par tête sur le prix courant. A vrai dire, le roi, en Conseil, préféra

1. Lettre du roi à Batailler (minute de Lionne), 22 novembre 1662, ibid.
2. Voir le rapport d'Arnoul, cité plus bas.
3. Lettre de Batailler, du 30 novembre 1662, Aff. étr., Angleterre, 77.
4. Il faut d'ailleurs remarquer que la proposition avait été formulée dans une lettre du Roi. Elle avait donc été, ou discutée en Conseil, ou tout au moins soumise à l'approbation de Louis XIV.
5. Lettre du roi à Batailler (minute de Lionne), 16 décembre 1662. Aff. étr., Angleterre, 81.

sans doute ne pas insister ; ou peut-être Lionne lui-même, en relisant sa lettre, se rendit-il compte qu'il n'obtiendrait rien : en tout cas, le post-scriptum fut barré sur la minute. Il n'en est pas moins instructif.

*
* *

Louis XIV, qui recrutait ses galériens à si grand'peine, ne les relâchait, cela va sans dire, qu'à toute extrémité. Nous possédons déjà, à ce sujet, quelques documents intéressants : ce sont, dans le recueil de Depping, et pour les années 1666, 1667 et 1668, des lettres d'Arnoul, un intendant des galères [1], et, dans le recueil de Clément, un mémoire, daté de 1674, dans lequel Arnoul propose, en motivant ses choix, la libération d'un certain nombre de forçats [2]. On trouvera ci-dessous deux documents analogues et d'un intérêt au moins aussi grand : l'un est une lettre d'Arnoul à Hugues de Lionne, en date du 27 novembre 1665, dans laquelle apparaissent nettement les motifs qui, de loin en loin, justifiaient, aux yeux de l'intendant et du ministre, la mise en liberté de quelques galériens invalides ; l'autre est un « état des forçats vieux, caducs et estropriés », qui est de huit années antérieur à celui que Clément a publié.

Arnoul et le ministre se préoccupaient uniquement de ne pas affaiblir la chiourme. On aurait tort de s'en étonner, puisqu'ils n'étaient jamais certains de trouver assez de rameurs pour que la flotte ne fût pas immobilisée dans le port. De là le désir de conserver le plus longtemps possible les forçats au banc de rame. Remarquons que, pour l'intendant, il n'est pas question de justice ou d'iniquité. Il ne sort pas de son rôle, qui est de tenir les galères en état de prendre la mer au premier ordre du roi. Pour lui, la chiourme n'est pas autre chose qu'un de leurs organes essentiels — ce que sont les chaudières pour nos croiseurs d'aujourd'hui — et il serait impardonnable s'il en négligeait l'entretien.

Le roi s'efforçait de rendre la tâche plus facile en obtenant des tribunaux, non seulement le plus de condamnations possible, mais des condamnations à long terme. L'effort, d'ailleurs, datait de loin. A l'édit de 1564, qui fixait à dix ans le minimum de la peine, et qui resta sans doute lettre morte, succédèrent les lettres patentes du 6 juin 1606, qui ordonnèrent au comte de Joigny, général des galères, de retenir les forçats au moins six ans, « nonobstant que les arrêts fussent prononcés pour moins de temps », puis un arrêt du Conseil du 8 janvier 1613, qui défendit aux

1. Depping, *Correspondance administrative*, II, p. 908-930.
2. Voir Clément, *loc. cit.*, III, 1re partie, Introduction, p. LV ss.

parlements de condamner pour une durée moindre [1]. Et cependant, sous Louis XIV encore, les condamnations à trois, quatre ou cinq ans n'étaient pas rares [2]. Mais si les tribunaux ne tenaient point compte des édits royaux, le roi ne se souciait pas plus de leurs jugements ; et il s'en fallait de peu que tout condamné aux galères n'y fût, en principe, retenu aussi longtemps qu'il y pouvait rendre service.

Il faut distinguer cependant deux catégories de galériens. Aux condamnés à perpétuité, qui devaient être nombreux [3], il convient de joindre les Turcs, pris ou achetés ; les étrangers ou les déserteurs français faits prisonniers sur des galères ennemies ; les vagabonds et les Bohêmes, que l'on expédiait à Toulon, sans jugement ; enfin les forçats que le duc de Savoie avait cédés à Louis XIV. Ceux-là, ou presque tous, mouraient sur le banc de rame ou dans la galère-hôpital. A peine libérait-on, parmi eux, quelques invalides totalement inutilisables et que l'on avait plus d'intérêt à relâcher qu'à nourrir, et quelques Turcs estropiés, que l'on revendait à bas prix sur le marché de Livourne ou que l'on échangeait, à Tunis, contre des captifs chrétiens [4].

L'autre catégorie est celle des condamnés à temps. A vrai dire, l'intendant se préoccupait très peu de la teneur des arrêts qui les envoyaient aux galères. Il ne les connaissait même pas : quand un galérien invalide, et qui avait achevé sa peine, réclamait sa libération, on lui demandait de « faire apparoir de son arrêt », ce qui prouve bien que les condamnés n'étaient point tenus de le fournir avant d'entrer dans la chiourme. Aussi les condamnés à temps n'étaient-ils guère mieux traités que les autres. Peu importait au ministre qu'ils eussent achevé leur peine : il ne se faisait aucun scrupule de les retenir dix, vingt, trente années de trop. Certains offraient de payer l'achat d'un Turc, qui les remplacerait sur leur banc. Mais on eût risqué, pensait Arnoul, de « dégoûter les parlements de condamner aux galères », si l'on eût remis « dans le monde des misérables que la justice en a sortis. » Il conseillait donc de ne relâcher jamais ni faux-monnayeurs, ni faussaires, ni faux-témoins, ni « assassin prémédité », ni même « aucun soupçonné de meurtre » — et sans doute quelle que fut la durée de leur peine — puisqu'il importait avant tout de ne pas permettre qu'ils pussent « recommencer leur misérable vie. » La libération ne se justifiait que pour les invalides — pour ceux du moins qu'une infirmité grave rendait incapables de tout service : ceux-ci n'étaient qu'un

1. Cités par Gallien, *loc. cit.*

2. Voir le mémoire cité ci-dessous.

3. Il va sans dire que le mémoire cité ci-dessous ne nous apprend rien à ce sujet ; les condamnés à vie n'y apparaissent qu'à titre exceptionnel.

4. Voir ci-dessous, à titre d'exemple, ce qui concerne la mission de Trubert.

poids mort sur le banc de rame ; ils deviennent, sous la plume d'Arnoul, des « ordures », qui tiennent leur place sans fournir aucun travail et ne sont bons « qu'à faire tuer les autres, quand il faut par nécessité que trois ou quatre fassent la force de cinq ». Mieux valait donc « les sortir ». Quant à ceux qui avaient vieilli sur les galères sans y contracter d'infirmité notoire, mais à qui l'âge laissait à peine « un petit reste de force », Arnoul conseillait d'en libérer tous les ans cinq ou six, parmi les plus vieux ; et ce n'était point qu'il eût pitié d'eux ; mais il lui paraissait nécessaire, dans l'intérêt même du roi, « de donner espérance aux autres de sortir à leur tour et de les guérir de ce désespoir qui les tue et les réduit à se laisser mourir de faim, ne voulant pas manger, sans autre raison que parce qu'ils sont assurés qu'ils ne sortiront jamais... »

L'état nominatif, que l'on trouvera ci-après, est conforme à ce dur langage. En laissant de côté les Turcs, les étrangers, les Bohêmes, les condamnés à vie et quelques galériens dont l'intendant ne précise point la condamnation, Arnoul propose et Lionne approuve la mise en liberté, soit sans conditions, soit à condition de fournir un Turc — voire deux — de 82 condamnés à temps. Dix-neuf, il est vrai, n'ont pas achevé leur peine, mais sont totalement inutilisables : le roi, plutôt que de les nourrir, leur permettra d'aller mendier le long des routes ; douze, inutilisables aussi, n'ont fait qu'achever leur peine ; mais vingt-trois ont servi de un à dix ans de trop ; douze, de dix à vingt ans ; neuf, de vingt à trente ans ; cinq, trente ans ou plus ; un, quarante ans [1]. Et parmi ceux, peu nombreux, dont Arnoul a noté l'âge, huit ont de soixante à soixante-dix ans ; sept, de soixante-dix à quatre-vingts ; deux ont l'un quatre-vingts, l'autre quatre-vint-cinq ans ; un autre encore a *quatre-vingt-douze ans*. Celui-ci s'appelait Pompée. Il est vrai qu'il n'était pas Français, mais Italien ; qu'il avait été pris pendant la guerre d'Espagne et qu'on l'avait transporté sur la *Saint-Dominique*, qui servait d'hôpital dans le port. Mais imaginez cette chose terrible : un galérien de quatre-vingt-douze ans !

La lettre qui accompagnait l'état nominatif est datée du 2 octobre 1666. Lionne la laissa sans réponse pendant près de six mois. Ce ne fut qu'à la fin de mars qu'il put soumettre au roi et faire approuver les propositions d'Arnoul. Alors, d'après les annotations du ministre, on tira du mémoire initial deux mémoires distincts, dont l'un contenait les noms des galériens à libérer sans condition, l'autre les noms de ceux qui devaient tout d'abord fournir un Turc. Et Lionne transmit les deux

1. Parmi les étrangers, un Italien, venu des galères de Livourne, affirme même avoir fait 48 ans de plus que son temps ; mais Arnoul n'en est pas certain et le cas est différent.

mémoires à l'intendant, avec une courte lettre explicative, datée du 30 mars 1667 et que l'on trouvera également ci-dessous.

G. Pagès.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Lettre du roi à Batailler [1], 22 novembre 1662. (Minute autographe de Lionne).

La peine que j'ay à remettre le corps de mes galères et à les armer de chiourme, depuis la disgrâce qui m'arriva d'en perdre cinq tout à la fois par une tempeste [2], m'a fait tomber la pensée dans l'esprit que le Roy mon frère pourroit peut estre en cela m'obliger sensiblement et faire en mesme temps son propre service. Je voys que la rage des sectaires les fait tomber tous les jours dans le crime ; on me dict que les prisons de Londres en sont pleines et qu'on doit en exécuter trois cents tout d'un coup, et je ne doute pas d'ailleurs qu'il n'y ait très grand nombre d'autres meschans garnemens dont il seroit bon que l'Angleterre fut défaite [3], et il me semble que le Roy mon frère n'a guère de moyen plus facile et plus commode de s'en délivrer que de me les donner en tel nombre qu'il voudra pour les envoyer ramer le reste de leur vie ; ce qui n'est pas une punition guère moindre que celle de la mort que la plupart des plus criminels ont bien méritée et que c'est néantmoins un chastiment auquel on peut encore condamner les autres qui ne sont pas tout à fait dignes du dernier supplice, et particulièrement quand le nombre des coulpables est si grand ou qu'on sent quelque répugnance à faire mourir tant de gens tous à la fois, ou qu'il peut estre préjudiciable en pardonnant à la plus part d'entre eux de les laisser encore en estat de mal faire. Sur ce fondement donc, et du propre service du Roy mon frère et de l'obligation que je luy auray s'il veut bien me donner ce moyen d'augmenter plus promptement la chiourme de mes galères, je désire que vous luy en fassiez la proposition et que vous luy tesmoigniez que s'il m'accorde la chose il me fera un plaisir très sensible et dont je me ressentiray certainement en toutes les occasions qui s'offriront de sa satisfaction. Vous pourrez en parler par advance au chancelier, le priant de ma part de disposer la chose à mon contentement et l'asseurant que je luy en scauray beaucoup de gré

1. Batailler jouait le rôle d'un chargé d'affaires ; mais ce titre n'était pas encore en usage au XVIIe siècle. Il était secrétaire du comte d'Estrades et le roi l'accréditait en l'absence de l'ambassadeur.

2. Je n'ai pas trouvé dans la *Gazette* la mention de cet accident.

3. Ces « mauvais garnemens », ces « sectaires », c'étaient les puritains qui n'avaient pas accepté la Restauration.

et que plus le nombre sera grand, plus je m'en tiendray obligé au Roy son maistre, et mesme à luy pour la part qu'il aura eue à l'y porter.

(Arch. des Aff. étr., Angleterre, t. 81.)

II

Lettre du roi à Batailler, 10 décembre 1662. Fragment (Minute autographe de Lionne).

Vous avez bien fait de ne commettre pas mon nom à demander ces criminels, dont j'avais pensé que je pourrois augmenter la chiourme de mes galères, après ce que le chancelier vous a dict là-dessus des loix et coustumes d'Angleterre. Comme néantmoins le chancelier vous a lasché un mot digne de réflexion que leurs loix n'admettoient pas de semblables punitions quand elles ne tournoient pas au service et à l'advantage de l'Estat, il m'est tombé dans la pensée que peut estre en acheptant ces coulpables au prix dont nous conviendrions, le Roy mon frère seroit capable d'y entendre en donnant l'explication aux loix que cela auroit tourné au service et à l'advantage de l'Estat, tant pour le délivrer de ces meschantes gens que par l'utilité qu'on en auroit tirée. Vous pourriez, ce me semble, remettre ledit chancelier sur le mesme discours et luy en faire l'ouverture comme de vous, et en ce cas, si elle pouvoit avoir lieu, vous scaurez que j'en payerois volontiers jusqu'à cent escus pièce, d'autant que l'on m'en livreroit rendus à Toulon.

(Arch. Aff. étr., Angleterre, t. 81.)

III

Lettre d'Arnoul à Hugues de Lionne, Marseille, 27 novembre 1665 (Original).

Je vous renvoye l'estat des invalides des galères de Sa Majesté et de ceux qui proposent de mettre des Turcs à leur place, ne nous estant pas propres, et n'estant pas condamnés pour des crimes considérables ; néantmoins, comme j'ay eu l'honneur de vous mander, la pluspart n'ont que des extraits de leurs arrêts et sentences, qui ne nous donnent à connoistre que le temps de leurs condamnations et non les causes pour lesquelles ils sont condamnés ; d'autres les ont fait venir et c'est à quoy je prens garde de plus près, de ne point diminuer ni affoiblir les chiourmes et de ne point remettre dans le monde des misérables que la justice en a sortis en connoissance de cause : cela pourroit dégoûter les parlemens de condamner aux galères s'ils voyoient qu'il n'y eût qu'à fournir un turc pour en sortir. Il ne sortira, de mon advis, ny faux-monnoyeurs, faussaires, ny faux tesmoins, aucun soubçonné de meurtre, ny assassin prémédité et autres qui pouroient recommen-

cer leur misérable vie [1] ; mais, autant je suis rigide en cela, je vous demande par grâce que vous fassiez, s'il vous plaist, connoistre à Sa Majesté que de tout le rolle que je vous envoye ses galères ne seront pas plus foibles ; au contraire, elles seront purgées d'ordures et de gens inutiles, qui faisant nombre dans le banc, et point de force, ne servent qu'à faire tuer les autres quand il faut par nécessité que trois ou quatre fassent la force de cinq. Comme aussy qu'il plaise au Roy accorder tous les ans la liberté à cinq ou six seulement des plus vieux de ceux qui ont fait leur temps, pour donner espérance aux autres de sortir à leur tour, et les guérir de ce désespoir qui les tue et les réduit à se laisser mourir, ne voulant pas manger, sans autre raison que parce qu'ils sont asseurés qu'ils ne sortiront jamais des galères, ou s'ils en sortent, ce sera par invalidité et hors d'estat de gagner leur vie, qui est pis que s'ils ne sortoient point.

(Arch. Aff. étr., France, Mémoires et documents, t. 919.)

IV

« État des forçats vieux, caducs et estropiés, qui se sont trouvés sur les galères de Sa Majesté hors d'état de servir, suivant la visite qui en a été faite par les médecins et chirurgiens royaux, en présence de Messieurs le Général, Lieutenant-Général, Intendant et Officiers le quinzième septembre 1666, et de ceux qui ne peuvent pas servir étant trop faibles et qui offrent de mettre des Turcs en leurs places et dont les crimes sont plutôt par malheur qu'autrement [2] » (Original, avec annotations de Lionne).

INVALIDES

Sur *La Reine* :

Pierre Luquet, vieux, caduc et sexagénaire, a fait quinze ans plus que son temps, et hors d'état de servir, condamné au parlement de Paris pour s'être trouvé en compagnie où il y eut une fille de tuée.

Jean Alocher, rompu, âgé de soixante-huit ans, a servi vingt-huit ans pour dix, condamné au parlement de Rennes pour une batterie où personne ne fut tué, ne peut servir ni donner de Turc.

Quand il n'y aurait que [3]..... son âge, étant inutile et ayant fourni le temps de sa condamnation, on le peut sortir.

---

1. D'après le mémoire publié ci-dessous, Arnoul ne se montra pas toujours aussi strict ; à vrai dire, dans tous les cas, le seul motif de libération était l'invalidité.

2. Cette longue pièce étant de plusieurs mains et d'orthographe variable, j'y ai rétabli partout l'orthographe actuelle. — En marge des propositions faites par Arnoul, Lionne a presque toujours ajouté la mention « bon » ; il est donc inutile de la reproduire ; je signalerai dans les notes les mentions différentes et dont la plus fréquente est : « bon en donnant un Turc ».

3. Plusieurs mots illisibles et qui semblent d'ailleurs inutiles.

Dauphine ;

Charles Barramé, rompu, ne peut servir, a fait un an plus que son temps, condamné au parlement de Paris pour avoir tué un homme en se défendant.

Si la raison du crime retient la justice du Roi, il le faut nourrir comme invalide, mais ayant fait son temps il vaut mieux le sortir [1].

Saint-Louis.

Charles Delagrave, aveugle, condamné au parlement de Rennes pour avoir été chasser sur les terres d'un seigneur.

A sortir.

Jean Branchon, tabide [2], condamné à Issoudun en Berry pour le faux sel pour trois ans, en a servi quatre, mais ne peut servir.

A sortir.

François Dubois, vieux, caduc et hors de service, condamné au parlement de Paris pour avoir tué un homme dans un différend, à neuf ans, en a fait quarante-quatre.

Par la raison du service et pour donner espérance aux autres, il est expédient de le sortir.

Soliman de Tunis, aveugle, on le renverra avec M. Trubert [3] pour profiter de l'échange, si on peut, ne servant de rien.

Renommée.

André Rimbaud, vieux, âgé de soixante-dix-huit ans, a servi vingt-cinq ans pour cinq, condamné au parlement de Paris pour une batterie et accusé de vol.

Par la même raison que dessus.

Michel Duret, âgé de soixante-neuf ans, a servi vingt-cinq ans pour neuf, condamné à Paris pour avoir tué un homme dans un différend.

---

1. Des phrases de ce genre montrent bien le peu d'importance que le roi et l'intendant attribuent à la durée de la peine.

2. Les trois expressions : tabide (du latin *tabes*, consomption, phtisie), phtisique, étique au troisième degré, désignent évidemment tous trois, bien qu'Arnoul les distingue, des variétés de tuberculose.

3. André-François Trubert, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi et commissaire général de ses armées navales, fut envoyé auprès du Dey d'Alger pour négocier un traité de commerce et le rachat ou l'échange des prisonniers chrétiens retenus par le Dey. Son instruction est du 8 février 1656 et le traité fut signé le 17 mai (voir Plantet, *Correspondance des Deys d'Alger avec la Cour de France*, t. Ier, p. 59 ss.) Mais des difficultés nouvelles se produisirent bientôt, en particulier au sujet de la libération des captifs. Il semble que Trubert fit un assez long séjour à Alger et divers voyages en France au cours de sa mission. En tout cas, le fonds du Consulat d'Alger contient, outre la minute de la première instruction, qui est de la main de Colbert, celle d'une autre instruction, du 7 septembre 1666, rédigée par le premier commis Pachau et corrigée par Hugues de Lionne, puis l'original d'une lettre de Colbert à Trubert, signée le 7 juillet 1667 au camp devant Douai, et qui est également relative à l'échange ou au rachat des prisonniers. « Sa Majesté, écrit Colbert, a pris la résolution de vous envoyer les fonds nécessaires pour retirer les esclaves françois qui restent en Alger, ensemble de faire destacher de la chaisne les esclaves natifs dudit Alger et de ses dépendances mentionnés au roolle que vous avez envoyé à M. Arnoul... » Arch. Aff. étr., Consulat d'Alger.

Croix de Malte.

Pierre Edme, âgé de soixante-dix-huit ans, caduc, condamné par le prévôt de Langres comme déserteur pour trois ans, en a fait trente-sept.

François Joly, âgé de cinquante ans, a servi dix-huit ans plus que son temps, condamné par le prévôt de Lyon comme déserteur.

Robert Rivier, âgé de soixante-huit ans, caduc et hors de service, condamné au Puy, en Auvergne, pour le faux sel à dix ans, en a servi quarante-cinq.

Michel le Bel, âgé de soixante-huit ans, caduc et hors de service, condamné au bailliage de Rouen pour déserteur, a servi trente ans plus que son temps.

Ces cinq ci-dessus ne diminuent point la force des galères étant trop faibles.

Mathurin Martin, aveugle, condamné au présidial du Mans pour avoir dérobé un manteau, a servi vingt ans plus que son temps.

Laurent Genevois, vieux, caduc et hors de service, pris sur les galères de Gênes pendant la guerre [1].

Par la seule raison de l'invalidité, peut sortir.

Couronne.

Ibrahim, de Levant, aveugle et à charge à la galère, on le donnera à M. Trubert pour échanger.

Saint-Dominique neuve.

Jean-Baptiste, vieux et caduc, hors de service, Italien, venu des galères de Livourne, a fait quarante-huit ans plus que son temps, à ce qu'il dit.

N'étant pas condamné en France, peut sortir par la seule invalidité.

Jean Dupuy, vieux et caduc, condamné au présidial de Rouen pour déserteur, a servi plus que son temps vingt ans.

Par raison d'invalidité et du service rendu.

Jean-Baptiste, Bohême, vieux et caduc, on le peut laisser mourir en galère à cause de sa qualité, mais il ne peut servir.

Pierre Moret, estropié du bras gauche et hors de service, condamné à Avignon pour vol pour trois ans, en a servi huit.

Si on peut tirer un Turc en échange on le fera [2].

Sébastien Petit, âgé de soixante-quatorze ans, caduc et hors de service, condamné au présidial de Bourges pour vol, a servi vingt-deux ans plus que son temps.

En raison de l'invalidité et du service rendu.

Jacques Le Lièvre, vieux et caduc, a servi quinze ans plus que son temps, condamné au parlement de Paris pour avoir tué un homme dans un différend.

Jean Gelinet, estropié du bras gauche, ne peut servir, condamné au présidial de Lyon pour avoir été accusé de vol, pour neuf ans, en a servi trois.

Pour la seule raison d'invalidité, étant à charge à la galère.

---

1. Il s'agit évidemment de la guerre d'Espagne.
2. Note de Lionne : bon à cette condition.

Fleur de Lis.

Jean Gilbert, sexagénaire. condamné à Rennes, accusé de vol, a servi trente ans pour dix.

Michel Jambon, estropié du bras droit, hors de service, condamné à Toulouse pour quatre ans, en a servi trois, pour avoir fait évader une fille de prison.

Par raison d'invalidité et pour décharger la galère.

Gilbert Gauche, rompu et caduc, condamné à Moulins en Bourbonnais pour vol, a servi plus que son temps de trente ans.

Barthélemy Michel, rompu, condamné à Aix pour avoir été pris sur un vaisseau espagnol pendant la guerre.

Inutile, n'a point fait apparaître du temps de sa condamnation, mais est inutile.

Victoire.

Antoine d'Escouchère, estropié d'une jambe, hors de service, condamné à Ganat pour le faux sel, pour trois années, en a fait cinq.

A sortir par invalidité.

Jacques Bayeux, vieux et caduc, a servi quinze ans plus que son temps, condamné au parlement de Paris pour s'être trouvé en une compagnie où il y eut un homme de tué.

Par les raisons que dessus d'invalide et service rendu.

Giraud Barrière, vieux et caduc, condamné au parlement de Bordeaux à servir cinq ans, en a fait douze, pour avoir tué un homme en se défendant.

La France.

André Petit, rompu, a servi vingt-sept ans plus que son temps, condamné par le prévôt de Moulins pour avoir tué un homme dans un différend.

Service rendu et invalide.

Denis Rimbert, rompu, a servi six ans plus que son temps, condamné au parlement de Paris pour vol.

François Brigançon, vieux, caduc et hors de service, a servi quarante ans plus que son temps, condamné au parlement de Bordeaux, pour avoir tué un homme qui avait volé une sienne cousine.

Saint-Jean.

Gabriel Bouchet, estropié du bras gauche, condamné au Mans pour le faux sel, a servi son temps.

Invalidité.

Guillaume Du Val, rompu, condamné à Hierné au Maine pour le faux sel, pour dix ans, les a accomplis.

Paul Maignan, tabide et incurable, condamné à Aix pour avoir battu le valet d'un conseiller, pour cinq ans, en a servi sept.

A sortir.

Charles Frichaut, les deux orteils des pieds coupés pour avoir été gelés, a servi son temps de plus de trois ans, condamné au parlement de Paris pour avoir tué un homme en se défendant.

Invalidité.

François Joly, septuagénaire, rompu et hors de service, a servi vingt-deux ans pour cinq, condamné à Bourges pour une batterie en laquelle personne ne fut tué.

Invalide et service rendu.

La Fortune.

Guillaume Bautemps, estropié du bras gauche, âgé de trente-cinq ans, condamné pour avoir tué son valet à son corps défendant, pour cinq ans, en a servi deux, a satisfait à partie et justifié de son arrêt du 28 juillet 1664 ; donnera un Turc qui vaudra mieux que lui, étant fort faible.

Jean Douillard, estropié de la main droite et d'un coup de fusil à la poitrine, ayant la cinquième et la sixième côte cassée, condamné pour dix ans, en a servi deux, pour avoir blessé un homme qui mourut dix-sept jours après, donnera un Turc, a justifié de ce que dessus par son arrêt et un acte de satisfaction.

Les Turcs seront de service, au lieu que ces deux [1] ne peuvent servir.

Laurens, Allemand, estropié d'une jambe, condamné à Aix pour vol, a servi six ans plus que son temps.

Invalide.

Louis Convert, estropié d'une main, condamné à Saint-Pierre-le-Moutier pour le faux sel, a servi dix-huit ans plus que son temps.

Invalidité et service rendu.

Jean Drouet, estropié d'une jambe, Boulonnais [2], ne peut rendre aucun service, on tâchera d'avoir un Turc [3].

Michel Prigart, tabide et incurable, condamné au parlement de Paris pour vol, a servi quatorze ans plus que son temps.

Invalidité et service rendu.

Mathurin Le Tout, estropié d'une main et d'une jambe, condamné à Rennes pour rébellion, a servi dix ans plus que son temps.

René Tenier, sexagénaire, condamné à Saumur pour le faux sel pour trois ans, en a servi cinq.

Catelin Breton, septuagénaire, caduc et hors de service, condamné à Richelieu pour le faux sel, pour trois ans, en a servi quatre et demi.

Baptiste Bourdon, âgé de quatre-vingt-cinq ans, de Florence, pris sur les galères de Livourne, condamné pour sept ans, en a servi trente-sept.

N'est plus en état de servir.

Abraham Franquet, estropié d'une jambe, condamné à Metz pour bigamie, à vie, l'on fera ce que l'on pourra pour avoir un Turc, ne pouvant servir [4].

Jean Montfort, estropié d'un bras et d'une jambe, condamné à Rennes pour vol, ne peut servir, a fait un an plus que son temps.

Invalide.

---

1. Pour l'un et pour l'autre, Lionne a mis en note : bon en donnant un Turc.
2. Ce devait être l'un des paysans envoyés aux galères après la révolte du Boulonnais, en 1662.
3. Note de Lionne : bon en donnant un Turc.
4. Bon en donnant un Turc.

Marc Fidelle, Boulonnais, estropié incurable et hors de service ; on fera ce que l'on pourra pour avoir un Turc [1].

Jean Bazille, estropié du bras droit, faible de nature, condamné à Saumur pour le faux sel à servir trois ans, les a accomplis.

Charles Riout, rompu et une cuisse atrophiée, condamné à Rennes pour avoir donné un coup d'épée à un homme, duquel il n'est pas mort, a servi neuf ans plus que son temps.

A satisfait à son arrêt et invalide.

Saint-Dominique vieille, qui sert d'hôpital dans le port.

Simon Perroche, tabide, hors d'état de service, condamné à Valence pour avoir battu une femme, pour cinq ans, en a servi sept.

Invalide.

Julien Guivart, caduc, condamné à Rennes pour adultère, a servi plus que son temps de trois ans.

Jean Chevalier, octogénaire, condamné à Crau pour le faux sel, a achevé son temps et cinq ans de plus, inutile pour le service, ayant les reins rompus ; on tâchera d'avoir un Turc.

Invalide.

Nicolas Racot, âgé de soixante-douze ans, caduc et invalide, condamné au Châtelet de Paris pour trois ans, en a fait trente-un, pour une batterie où il y eut un homme de tué.

Invalidité et service rendu.

Jean Pannetier, estropié du bras gauche, condamné par le prévôt des maréchaux pour s'être battu, pour cinq ans, en a fait quatre.

On fera ce que l'on pourra pour avoir un Turc [2].

Claude Gaillard, estropié du bras droit, condamné pour cinq ans, en a servi dix-neuf, pour avoir tué un homme en se défendant.

Invalide et service rendu.

Toussaint Treuveron, septuagénaire, condamné à Rennes pour avoir battu des sergents faisant une exécution, a fait vingt ans plus que son temps.

René Beauvais, fauconnier, estropié d'une jambe, condamné à Laval pour le faux sel, a fait deux ans plus que son temps.

Pierre Vidal, aveugle, condamné à Béziers pour vol, à six ans, en a servi dix.

Jean L'Espagnol, aveugle, Espagnol pris pendant la guerre, condamné pour trois ans, en a servi six.

A charge à la galère.

Léonard Lancelot, septuagénaire, caduc et hors de service, condamné à Aix pour avoir tué un homme en se défendant, pour sept ans, en a servi douze.

Invalidité et service rendu.

Francisque Pompée, âgé de quatre-vingt-douze ans, Italien pris pendant la guerre, venu des galères de Livourne, hors d'état de servir.

---

1. Bon en donnant un Turc.
2. Bon en donnant un Turc.

Jean Lafond, estropié d'un bras et d'une jambe, condamné pour avoir abusé une fille, pour cinq ans, en a servi quatre et six mois.

On fera ce que l'on pourra pour avoir un Turc [1].

Antoine Lauze, estropié des deux bras, condamné à Toulouse, accusé d'avoir dérobé du bois, a achevé son temps.

A charge.

Jean Sollière, vieux, caduc et rompu, hors de service, condamné à Toulouse pour six ans, en a fait dix-huit.

Invalide et service rendu.

Jean Biscuit, caduc, condamné au Puy, pour avoir dérobé un sien oncle, a servi vingt ans plus que son temps.

Jean Pescheur, sexagénaire et caduc, hors de service, condamné pour trois ans, en a servi deux, pour une batterie qu'il a faite à la Ferté-Milon.

On fera son possible pour avoir un Turc.

Thomas Baraud, estropié d'un bras et d'une jambe, condamné à Turin pour avoir tué un homme, mais attendu que ce sont de ceux qui ont été donnés par M. de Savoie, il le faut laisser ; a servi deux ans plus que son temps.

A demeurer, bien qu'invalide.

Pierre Caron, tabide, Boulonnais, a fait quatre ans plus que son temps, ne peut servir.

On fera ce que l'on pourra pour avoir un Turc [2].

Jean Calovère, estropié des deux jambes et fort faible de nature, condamné à Rennes pour vol, à vie, fera son possible pour avoir un Turc.

Invalide, en donnant un Turc, étant condamné à vie, et non autrement.

Pierre Chalay, âgé de quarante-cinq ans, condamné à Chinon pour le faux sel, il tombe du haut mal tous les jours deux ou trois fois, a achevé son temps.

A ôter.

Mathurin Doabin, prêtre, estropié de la main droite, condamné au parlement de Paris pour luxure, fort faible, a servi deux ans pour neuf ; on tâchera d'avoir un Turc en sa place.

En donnant un Turc, Sa Majesté en fera sa volonté, n'ayant pas servi son temps [3].

Sébastien de Montbalère, estropié du bras droit et de la jambe gauche, rompu et fort incommodé de la vue, condamné à Toulouse pour n'avoir voulu reconnaître le parlement dudit lieu, dit ne savoir sa condamnation, ce qui suppose qu'il est condamné à vie.

Turcs [4].

Hôpital.

Jean Dumas, estropié de la jambe droite avec une fièvre lente, âgé de soixante-

1. Bon en donnant un Turc.
2. Bon en donnant un Turc. Même mention pour le suivant.
3. Bon en donnant un Turc. Même mention pour le suivant.
4. Suivent les noms de onze Turcs, aveugles ou caducs. A la fin, l'avis d'Arnoul : « L'on donnera ces Turcs à M. Trubert pour en profiter » ; et l'annotation de Lionne : « bon en les faisant échanger avec des esclaves chrétiens ».

cinq ans, condamné par le prévôt d'Auxerre comme déserteur, a fait cinq ans plus que sa condamnation.

Invalide et service rendu.

Daniel Le Roux, estropié de la jambe gauche et tabide.

Mort le 28 septembre.

Jacques Gré, phtisique, avec fistule à la poitrine du côté gauche, condamné à Rennes, pour avoir tué un homme d'un coup d'épée.

A sortir, étant fort à charge à l'hôpital.

Gilles Maignan, estropié des bras et étique, condamné pour le faux sel à Nevers, a achevé son temps.

Jean Perrot, étique.

Mort depuis la visite.

Grégoire Laboureur, étique au troisième degré, condamné à Aix pour cinq ans, en a servi deux pour avoir forcé une petite fille.

Fort à charge.

Marin Dupied, phtisique.

Mort le 18 novembre.

Pierre Clémentier, tabide.

Mort le 22 novembre.

François Munisson, estropié de la jambe gauche, un abcès avec trois ouvertures et fièvre lente, condamné pour cinq ans, en a servi quatre, condamné pour vol.

Fort à charge à l'hôpital.

Jacques Menou, atteint d'une fièvre étique et pourrie à cause d'une fistule qui pénètre au bas du ventre, condamné par le prévôt du Mans pour neuf ans, en a servi cinq, pour avoir dérobé du blé.

Fort à charge.

Jean-Pierre Villon, phtisique.

Mort depuis la visite.

Philippe Noyer.

Mort, idem.

On verra encore avant que les sortir ceux qui pourront rendre quelque service ; tout cela fait nombre sur une galère ; point de force et tue les autres.

Forçats qui ne peuvent servir et qui ont fourni l'argent pour mettre un Turc en leurs places :

Jérôme Merceron, de Nantes en Bretagne, condamné au parlement de Rennes pour avoir fait évader un sergent qui avait été arrêté prisonnier pour dettes, faible de nature et stature, lequel assurément périrait au premier voyage ; il a servi le temps de sa condamnation ; a fait apparoir de son arrêt, fournira un Turc.

Ayant fait son temps et n'ayant plus de force, un Turc rendra meilleur service [1].

François Condé, de Verdun, condamné pour avoir tué un soldat du régiment

1. Pour tous les galériens de cette dernière série, l'annotation ordinaire de Lionne est : « bon en donnant un Turc ». Je signalerai les annotations différentes de celle-là.

de M. de la Ferté, ayant grande difficulté de respirer à cause de deux côtes qu'il a enfoncées suivant le rapport des chirurgiens ; fournira un Turc, a satisfait à partie civile.

On le peut sortir, un Turc rendra meilleur service.

Recommandé par le P. Annat, qui rapporte la quittance de la partie civile [1].

Étienne Brau, de Tours, condamné au présidial de ladite ville pour cinq ans, en a servi trois, accusé par sa femme d'avoir renié le Saint Nom de Dieu ; il y a plus d'animosité et jalousie que de justice à son affaire ; faible de nature ; un Turc vaudra mieux ; a fait apparoir de sa sentence de condamnation du 28 février 1663.

Idem.

Jean-Baptiste Perrot, de Turin, condamné en ladite ville pour s'être battu contre les écoliers de la même ville ; n'étant point en état de servir, fournira un Turc ; mais comme il est de ceux qui ont été donnés par M. de Savoie, il y pourrait avoir quelques raisons que l'on ne sait pas pour ne le pas renvoyer.

Depuis mon voyage de Pignerol, j'ai appris qu'il avait voulu donner cinq cents pistoles aux officiers de M. de Savoie pour sa liberté et que Son Altesse a intérêt qu'il ne sorte point de galère [2].

Guillaume Aristoy de Bordeaux, condamné pour avoir tué un homme à son corps défendant, condamné à vie, ne peut rendre grand service ; il fournira un Turc.

En cas que sa Majesté accorde sa grâce, on examinera le tout, mais un Turc vaudra mieux.

Jean Le Sée, condamné pour avoir blessé un homme d'un coup de pistolet, qui n'en est pas mort, ne pouvant absolument servir, étant trop faible et ayant une descente de boyaux, fournira un Turc.

Le Turc rendra meilleur service et on le peut sortir, il est fort faible et incommodé.

Jérôme Vésart, Parisien, condamné au parlement de Paris pour avoir tué un archer ; il était en la compagnie d'un nommé Saint-Père, qui, ayant été condamné comme lui, a obtenu du Roi sa liberté et mis un Turc en sa place : celui-ci assurément n'est pas capable de bien servir ; il offre de servir comme soldat à la citadelle ou sur les galères, ne voulant retourner à Paris à cause de l'ignominie.

J'ai appris que ledit Saint-Père est condamné pour la seconde fois et qu'il revient avec la chaîne.

André Sossiou, condamné pour cinq ans, en a fait dix, faible de nature, fournira un Turc.

Ayant fait son temps et fournissant un Turc meilleur que lui, il est du service du Roi de faire ces échanges.

Pierre Bossu, dit Montagnan, condamné par les officiers de la Citadelle pour avoir déserté, n'étant pas en état de servir à cause d'une descente qui lui est survenue depuis qu'il est en galère ; il offre de donner un Turc ; ne sait le temps de sa condamnation.

---

1. Cette seconde annotation a été ajoutée sur le mémoire par le premier commis Pachau.
2. Note de Lionne : néant.

Il est plus avantageux de le sortir que de le garder inutile.

Barthélemy Castillon, dit Pietat, condamné à Aix pour neuf ans, en a fait trois et demi, pour la fausse monnaie, ne peut servir ayant trois apostumes sur le corps, fournira un Turc.

Au cas qu'il plaise au Roi lui faire grâce et qu'il ne soit plus en état de faire la fausse monnaie, on le sortira, sinon demeurera, attendu la qualité du crime.

Jean de Toussaint, faible de nature, condamné au parlement de Béarn pour dix ans, en a servi deux, pour un soulèvement de peuple à cause de l'établissement du sel [1], offre de mettre un Turc en sa place ; fait venir ses papiers pour faire apparoir du sujet de sa condamnation ; il demeurera jusques à ce qu'il l'ait fait, après quoi il dépendra de Sa Majesté de lui faire grâce en fournissant un Turc [2].

Julien Rosty, condamné pour trois ans, en a servi deux, pour avoir fait donner des coups de bâton à un homme ; il ne peut servir étant blessé à la veine cave et fort sourd ; donnera un Turc.

On le peut sortir, le Roi en sera mieux servi.

Recommandé par M. de Ternes [3].

Jacques Dupont, chevau-léger, condamné pour trois ans, en a servi deux et demi, pour le faux sel, a fait apparoir de sa condamnation du 29 juillet 1664 ; faible de nature, n'étant pas en état de servir à cause d'une dyssenterie.

Idem.

Jean Pichon, condamné pour cinq ans, en a servi trois, pour avoir été trouvé dans Lyon par le guet à dix heures du soir muni d'une épée et pistolet, hors d'état de servir ayant un coup de hallebarde dans les reins, fournira un Turc.

Il y a plus d'animosité que de justice, je m'en suis fait informer à Lyon.

Antoine Lambert, condamné au parlement d'Aix pour cinq ans, en a servi trois, invalide et fort faible, ne pouvant servir, fournira un Turc.

Noël, Boulonnais, faible de nature, a achevé son temps, fournira un Turc.

Barthélemy Artaud, condamné pour cinq ans, a servi un an et demi, a satisfait à partie et sollicite pour lui, reconnaissant l'injustice qui lui a été faite [4], peu propre de servir, fournira un Turc et même on tâchera d'en avoir deux.

On le peut sortir. N'a point fait apparaître de sa condamnation ; il faudra qu'il la représente, sinon demeurera, mais sa partie prie pour lui [5].

Guillaume de la Haye, Boulonnais, faible de nature, a fait son temps, mettra un Turc en sa place.

Pierre Brunet, a achevé son temps, hors de service, fournira un Turc.

Robert le Cointre, a servi son temps et six mois au delà, faible de nature, fournira un Turc qui servira mieux que lui.

---

1. On sait qu'en 1664, après l'introduction de la gabelle, des troubles graves commencèrent en Béarn et dans les pays voisins.

2. Note de Lionne : néant.

3. Note de Pachau.

4. La phrase, mal faite, signifie évidemment que l'injustice faite à Barthélemy Artaud est reconnue.

5. Note de Lionne : bon en fournissant deux Turcs.

Jacques Beguet, a servi son temps, fournira un Turc.

Pierre Gerfroy, de Caen, est trop faible pour servir, un Turc servira mieux que lui ; il offre de le donner.

En faisant apparaître de sa condamnation.

Imbert Rouget, condamné pour neuf années, en a servi dix et demi, faible de nature, fournira un Turc.

En faisant apparaître de sa condamnation.

Claude de Beaupuy, condamné pour cinq années, en a servi deux, pour s'être rencontré à une batterie pour un chien de chasse que l'on avait pris à son maître ; il ne peut servir, attendu sa faiblesse ; fournira un Turc.

ARNOUL [1].

(Arch. Aff. étr., France, Mémoires et documents, t. 925.)

V

Lettre de Lionne à Arnoul, 30 mars 1667. Fragment (Minute de Lionne.)

Monsieur, — J'ay enfin trouvé le temps de faire voir au Roy l'estat des invalides qui sont sur les galères, que vous m'aviez adressé il y a desjà véritablement un peu de temps et je vous en envoye deux autres, qui contiennent les noms de ceux que Sa Majesté veut estre mis en liberté, avec les ordres au bas aux Commissaires et Conseillers auxquels vous les ferez exécuter [en prenant soin [2]] qu'il ne soit pas détaché un de ceux qui doivent fournir des Turcs qu'il n'aye satisfait à cette condition. Il y en a un, Barthélemy Artaud, duquel il faudrait essayer d'en tirer deux, et pour les Turcs invalides tirer des esclaves chrestiens. Du reste, vous verrez que Sa Majesté a fait considération sur la pensée que vous avez eue qu'il estoit nécessaire de faire sortir quelques-uns de ceux qui ont fait leur temps afin de donner espérance aux autres que leur tour viendra aussi de sortir, et tout autant qu'il s'en est trouvé sur vostre estat, le Roy a accordé leur liberté...

---

1. La lettre d'envoi de ce mémoire, datée du 2 octobre 1666, se trouve précisément dans Depping, t. II, p. 912. Depping la donne comme adressée à Colbert. En tout cas, si Colbert a reçu d'abord la lettre et le mémoire, il a transmis le tout à Lionne, qui a seul annoté le mémoire et qui a minuté la réponse à la lettre d'Arnoul. Il faut remarquer de plus que la lettre d'envoi du 27 novembre 1665, citée plus haut et tout à fait analogue, est adressée à Lionne lui-même. D'ailleurs, dans toute cette correspondance relative à la marine, antérieurement à 1669, il est souvent impossible de distinguer, pour chaque cas particulier, la part de Lionne et celle de Colbert.

2. Je supplée ici à quelques mots que je n'ai pu lire. Le sens de la phrase n'est pas douteux.

COMPTES RENDUS

Charles NORMAND. **La bourgeoisie française au XVIIe siècle**. *La vie publique, les idées et les actions politiques (1604-1661)*. Paris, Alcan, 1908. In-8, III-432 p. avec 8 planches hors texte.

Ce livre, ainsi que l'indique son sous-titre, est composé de deux parties assez différentes.

Dans la première, l'auteur étudie ce qu'il appelle la vie publique de la bourgeoisie, c'est-à-dire la place qu'elle tient dans la société du temps, sa manière d'être et ses traditions, laissant de côté la vie intime et les mœurs domestiques. Après avoir essayé assez brièvement de définir la bourgeoisie et de montrer son importance politique et sociale dans l'ancienne France, M. N. fait rapidement l'historique du système de la vénalité des offices et étudie les résultats immédiats de la Paulette : élévation du prix des charges, amour immodéré que les bourgeois enrichis ont pour elles, constitution d'une classe nouvelle : la noblesse de robe.

Prenant ensuite les diverses fractions qui constituent la bourgeoisie, il nous trace le tableau de chacun de ces petits mondes. Il nous présente d'abord la grande robe, ses traditions, la manière dont elle se recrute, l'esprit de corps qui l'anime ; chemin faisant, il fait ressortir quelques-uns des abus dont souffrait l'administration de la justice : durée infinie des procès, augmentation continue des frais, brigue près des magistrats. Il passe ensuite à la robe moyenne, aux rivalités âpres, aux conflits incessants de juridiction et aussi aux pilleries dont les justiciables étaient victimes. Il en vient enfin aux praticiens, avocats, procureurs, clercs, sergents, et indique en passant comment la vénalité des charges a influé sur le recrutement de telle ou telle catégorie, comment, par exemple, le haut prix des offices a écarté les avocats de la haute magistrature et comment celle-ci s'est désormais recrutée dans le monde de la finance ou du commerce.

Après la robe, M. N. nous montre la bourgeoisie échevinale ; il nous fait assister aux intrigues multiples par lesquelles les petites coteries

locales se perpétuaient dans les charges municipales où elles administraient uniquement pour satisfaire leurs intérêts ou ceux de leurs amis, aux conflits incessants entre municipaux et gens de robe. Il étudie ensuite la bourgeoisie financière, le monde où elle se recrute, les officiers de finance et leur honnêteté très douteuse, les hommes d'affaire, partisans et traitants, leur ingéniosité sans scrupules, mais aussi leur impopularité et les dangers du métier. Un dernier chapitre est consacré aux petits bourgeois, médecins, marchands, etc.

Dans la deuxième partie de son livre, M. N. examine les idées et l'action politique de la bourgeoisie française. Il veut montrer qu'elle a parfois eu l'idée de réformes possibles, mais qu'elle en est restée aux intentions, parce que, pour les réaliser, il aurait fallu qu'elle eût d'abord le courage de renoncer à ses propres privilèges. Pris entre leurs convictions et leurs intérêts, les Parlements, et en particulier celui de Paris, organes de la haute bourgeoisie, ne se sont livrés qu'à des manifestations bruyantes, mais stériles et sans lendemain. « C'est un des résultats diaboliques de la Paulette d'avoir placé les représentants de la nation [il s'agit des députés aux États de 1614] entre leurs devoirs de citoyens et ceux plus forts sans doute..... de pères de famille (p. 245) ». Pour démontrer sa thèse, M. N. retrace brièvement les manifestations de la noblesse de robe aux États de 1614, le rôle des Parlements, le tableau des émeutes provinciales pendant le règne de Louis XIII, enfin l'histoire de la participation de la bourgeoisie parisienne ou provinciale à la Fonde.

Ce résumé rapide suffit pour marquer le caractère de ce travail. Il ne s'agit point d'une étude de détail, minutieusement précise, mais d'abord d'un tableau *général* d'une classe de la société dont le rôle a été considérable et à une époque particulièrement importante pour elle, ensuite d'un exposé *général* du rôle de cette classe, c'est-à-dire d'une partie de l'histoire de France examinée d'un point de vue spécial. Étant donné son but, M. N. n'a pas jugé utile de chercher de nouveaux documents. Sauf dans quelques chapitres, comme celui relatif à la bourgeoisie municipale, où il se sert de recherches faites pour des travaux antérieurs, il ne semble pas avoir fait de nouvelles explorations dans les archives. Sa documentation est néanmoins très abondante. Il se sert des mémoires (L'Estoile, Mathieu Molé, Omer Talon, etc.), des romans (*Francion*, *le Roman bourgeois*, etc.), des pamphlets ou des libelles, comme *Les caquets de l'accouchée*, des recueils de juristes (Loyseau, La Roche Flavin, etc.), enfin des travaux de seconde main. Je m'empresse de dire que cette manière de procéder me paraît parfaitement légitime. Je n'ai pas la superstition de l'inédit à tout prix, et le début du XVIIe siècle est déjà sur certains points assez bien

connu, le nombre des livres et des documents publiés suffisant pour qu'on puisse faire une étude solide et intéressante. L'important est de se servir des publications déjà faites avec esprit critique et méthode, ce qui est le cas de M. N. Je regrette pourtant qu'il n'ait pas jugé utile d'adjoindre à son livre une bibliographie d'ensemble et que les références ne soient pas toujours tout à fait précises. Je regrette aussi que dans un livre général comme celui-ci, livre auquel on aura souvent à recourir, les références ne soient pas plus nombreuses. Pourquoi, parmi les très nombreux livres qu'a consultés M. N., n'en cite-t-il que quelques-uns et quels principes l'ont guidé dans le choix qu'il a fait ? Je vois bien qu'il renvoie le plus souvent à des documents contemporains : pourtant il cite quelques ouvrages de seconde main comme l'*Histoire des États généraux* de Picot. Pourquoi, par exemple, lorsqu'il étudie la grande robe, n'indique-t-il pas quelques biographies de parlementaires comme celle de Séguier par Kerviler, ou celle plus récente d'Omer Talon par Mailfait? Pourquoi, à propos des séditions normandes, ne pas renvoyer, en même temps qu'à l'*Histoire du Parlement de Normandie*, de M. Floquet, au diaire du chancelier Séguier publié par le même ? Pourquoi, n'indiquant que d'un mot (p. 100), comment la grande robe a dépouillé la noblesse de province de ses terres, M N. n'a-t-il pas indiqué *La vie à Tulle au XVIIe siècle* (p. 69) de R. Fages, ou surtout *Les gentilshommes campagnards* de P. de Vaissière (p. 221) où l'on aurait trouvé des chiffres et des faits intéressants ? On pourrait multiplier ces exemples; il est plus simple de résumer: pourquoi, encore une fois, ne laisser d'une information très substantielle apparaître qu'une faible partie ?

Si l'on examine maintenant le livre en lui-même, on s'apercevra vite du réel intérêt qu'il offre, surtout dans sa première partie, de beaucoup la plus neuve; il nous fournit un tableau d'ensemble vivant et exact de la vie bourgeoise, qui nous manquait. Nous avions un assez grand nombre d'histoires de Parlements, d'anciennes comme celles de Dubédat, de Boscheron, La Cuisine, de plus récentes comme celle de Glasson ; mais toutes s'occupent presque exclusivement du rôle politique des Parlements, des remontrances, des conflits avec l'autorité royale; sur la manière dont ces compagnies se recrutaient, sur l'influence de la Paulette, sur la vie des autres corps judiciaires, nous n'avions rien, sauf le très bon livre de Carré sur le fonctionnement du Parlement de Bretagne après la Ligue, livre qui ne s'occupe que d'une province assez spéciale et d'une époque assez restreinte. Le livre de M. N. comble cette lacune. Tout en groupant des renseignements ou des chiffres jusqu'ici épars, il est très clair, de lecture agréable, avec un grand nombre d'historiettes caractéristiques.

Le chapitre sur les financiers, par exemple, contient plusieurs portraits amusants.

Naturellement, dans ce livre, dont le sujet est très vaste, on pourrait discuter pas mal de points. Il me semble, par exemple, que, dans la première partie, le désir de grouper les faits et des préoccupations de composition ont amené M. N. tantôt à trop de simplifications, tantôt à des précisions un peu grandes. L'historique très rapide de l'établissement du système de la vénalité des charges, fait au moyen de livres de seconde main comme celui de Picot ou en résumant des édits ou des doléances des États généraux, me paraît un exemple de simplification ; je regrette que cette étude porte presque exclusivement sur des textes législatifs et je me demande si l'étude des faits n'apporterait pas bien des atténuations; il est vrai que M. N. peut dire que cette étude n'est qu'un avant-propos et ne rentre pas dans son vrai sujet. De même il est peut-être insuffisant, pour expliquer comment la bourgeoisie tout entière n'a qu'une idée, acheter des offices, de mettre en avant la vanité ou le désir du père de se glorifier dans son enfant. L'appât des privilèges attachés à la possession des offices y a été pour plus encore. M. Carré a très bien montré que la situation pécuniaire d'un conseiller au Parlement de Rennes était fort désirable et je suis de l'avis de M. Hanotaux lorsqu'il écrit : « L'intérêt particulier a pendant des siècles conspiré avec la vanité naturelle... pour précipiter tout le monde dans cette course aux honneurs qui était en même temps la course au privilège [1]. »

Voici maintenant pour les précisions poussées trop loin. M. N. a pris comme point de départ de son étude la date de 1604 (création de la Paulette); c'est parfait pour la seconde partie du livre : je comprends très bien que, pour étudier l'action politique de la bourgeoisie française, M. N. adopte une date précise ; mais cette date vaut-elle autant dans l'étude sociale des transformations de la bourgeoisie ? M. N. s'efforce de nous le persuader ; il oppose continuellement ce qui se passait avant et ce qui se passe ensuite. « Elle [la date de 1604] marque un moment capital dans l'histoire de la bourgeoisie française, celui où elle va donner naissance avec la complicité du pouvoir à une ploutocratie judiciaire... » (p. 3). « La grande robe avant la Paulette... avait des traditions : honneur et conscience dans le métier ; gravité, décence et piété dans la famille... L'orgueil prenait chez elle le pas sur la vanité : ce fut le contraire qui parut après la Paulette » (p. 58). En réalité, et M. N. l'indique lui-même brièvement (p. 79), la plupart des abus dont souffrait la justice au XVIIe siècle

1. Hanotaux, *Histoire de Richelieu*, I, 459.

existaient déjà depuis longtemps. La Paulette a eu moins d'importance qu'il ne veut bien le dire. Elle n'a pas, comme il l'écrit (p. 58) — et l'expression trahit ici sa pensée — *institué* la vénalité des charges: elle a simplement, par la dispense de la clause des quarante jours, fait disparaître les aléas et les risques de la transmission. Dès le XVIe siècle, on voyait des juges cherchant à tirer de leurs charges des profits immodérés. Dans les *Contes et discours d'Eutrapel*, publiés en 1585, l'avocat Lupolde dit que « la plupart de ceux qui ont acheté leurs estats en gros les débitent en détail et par argent ». Dès la seconde moitié du XVIe siècle, les avocats se voyaient à Rennes disputer les hautes charges par les gens de négoce ou de finance [1]. Dès cette époque, on voyait des magistrats trop jeunes et ignorants : en 1563, André Frémiot, âgé de 16 ans, était à Dijon pourvu de l'office paternel [2]. De même, je ne vois pas, entre les représentants de la haute magistrature du XVIe siècle et ceux de la grande robe au XVIIe, l'opposition marquée par M. N. Il faudrait, d'une part, pouvoir affirmer qu'au XVIe siècle L'Hopital et Brisson représentaient la moyenne de l'esprit des parlementaires. Il faudrait, d'autre part, être sûr, comme l'affirme M. N., que les d'Ormesson, les Molé, les Harlay, qu'il étudie et chez lesquels il retrouve le respect des traditions, l'indépendance réelle, l'esprit de corps, qui pour lui caractérisent la magistrature d'avant la Paulette, sont bien des exceptions. Pourquoi tous les parlementaires en vue au XVIIe siècle, tous ceux qui ont été étudiés, seraient-ils des exceptions ?

En réalité, je crois que la Paulette n'a pas amené de changements brusques ; les inconvénients de la vénalité sont sensibles déjà avant le XVIIe siècle ; ils se sont développés lentement et régulièrement. M. N. a trop voulu, dans un souci de composition, appliquer à la première partie de son livre la rigueur de la date initiale, excellente pour la seconde partie.

Voici un autre exemple un peu différent, où M. N. a, me semble-t-il, précisé encore un peu vite. « En dépit d'honorables exceptions, écrit-il (p. 31), le barreau perdit après la Paulette une partie de son autorité et de son prestige. Le public ne vit plus dans les avocats que des loups cerviers. » Je me demande si la chose est tout à fait aussi sûre. Il est bien certain qu'il y a eu, à Paris notamment, un assez grand nombre d'avocats faméliques, assez peu scrupuleux sur le choix des moyens ; mais en était-il de même en province ? Les sources utilisées par M. N., les pam-

1. Carré, *op. cit.*, p. 196.
2. De la Cuisine, *Histoire du Parlement de Dijon*, t. Ier, p. 129.

phlets notamment, le renseignent surtout sur la bourgeoisie parisienne. Les travaux sur la vie et la société provinciales à cette époque sont encore rares. Dans un des meilleurs livres publiés sur ce sujet, celui de M. Fages, je trouve une appréciation très différente. Les avocats de Tulle appartiennent à la bonne bourgeoisie ; ils ont une fortune patrimoniale et jouissent de la considération publique. En 1744, voulant leur donner un témoignage éclatant de l'estime de la population, les officiers municipaux leur cèdent une partie de leur banc à l'église [1]. Nous sommes loin des loups cerviers. N'y aurait-il pas des exemples analogues dans d'autres petites villes de provinces ? Je crois que M. N. n'a pas suffisamment distingué entre la bourgeoisie parisienne et la bourgeoisie provinciale.

De même, dans la seconde partie du livre, on pourrait faire des objections de détail ; mais la chose n'est-elle pas inévitable dans un livre qui est un premier tableau d'ensemble ? Ces chicanes n'empêchent point le livre de M. N. d'être plein de renseignements utiles et groupés pour la première fois. Peut-être n'est-il pas toujours écrit avec une suffisante simplicité et je regrette qu'on y trouve trop de phrases dans le goût de ce jugement sur le cardinal de Retz : « Quel malheur qu'il ait été si chatoyant, si varié, si versipelle et si profondément babouin » ; mais l'exposé est très clair, nourri de renseignements pittoresques, d'anecdotes amusantes. C'est un livre vivant et instructif. — G. Morizet.

Alexander Franz. **Die Kolonisation des Mississipitales bis zum Ausgange der französischen Herrschaft.** Leipzig, 1906. In-8.

Entre toutes nos anciennes colonies, la Louisiane est sans conteste la moins connue. Tandis que le Canada suscitait des études nombreuses, ce magnifique domaine du Mississipi, dont l'histoire plus brève paraissait sans doute moins importante, ne sollicitait pas au même degré l'attention ou l'intérêt. Les rares études d'ensemble qui lui ont été consacrées dans notre langue ne sont le plus souvent que de brèves compilations des ouvrages vieillis de Charlevoix et de Le Page du Pratz, et à part la dernière en date, celle de M. Alcée Fortier, les histoires de la Louisiane en langue anglaise présentent exactement les mêmes défauts que les livres de Barbé-Marbois, de Gayarré ou d'Eugène Guénin.

Il nous faut donc savoir gré à M. A. Franz de nous avoir retracé à nouveau, et de la manière la plus complète, l'histoire de cette Louisiane française qui fut un instant l'objet de si folles espérances. Des premiers voyages de Cavelier de la Salle dans le bassin du Mississipi, à la cession

1. R. Fages, *La vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 85.

à l'Espagne, en 1763, des immenses territoires dont le « découvreur » avait prévu le prodigieux essor, c'est une période de quatre-vingts ans singulièrement riche en épisodes dramatiques que nous fait revivre l'auteur. Et son livre, quelque peu touffu, est une preuve significative de l'importance qu'on attache, de l'autre côté du Rhin, à ces questions coloniales trop longtemps négligées chez nous.

Malheureusement M. F. s'est heurté au même écueil que ses prédécesseurs. Composé à l'aide d'ouvrages de seconde main, qui dérivent eux-mêmes presque tous d'une source commune, son livre présente le grave défaut de n'être qu'une compilation, fort bien faite sans doute, mais où l'on ne trouve nulle part la trace de recherches personnelles dans les archives françaises et anglaises.

Aussi est-il regrettable que, faute d'avoir recouru aux sources originales, M. F. n'ait pas davantage mis en lumière les deux grands faits qui dominent toute l'histoire de la Louisiane au XVIIIe siècle : l'administration néfaste de la Compagnie des Indes, qui eut bientôt fait de ruiner ce magnifique domaine ; les conséquences désastreuses de l'alliance franco-anglaise, sous le couvert de laquelle la cour de Londres put multiplier à loisir contre la jeune colonie des attaques destinées à la ruiner.

Un dépouillement même rapide de nos archives coloniales eût en effet montré à M. F. comment la Compagnie des Indes, découragée par l'échec de ses tentatives de colonisation lors du système de Law, abandonna à elle-même la Louisiane, pour se consacrer à d'autres entreprises plus lucratives. Mais surtout M. F. se serait mieux rendu compte de cette poussée anglaise sur les grands lacs, qui ne tendait rien moins qu'à couper en son centre la ligne de postes unissant le Canada à la Louisiane, et à soulever contre les Français tous les sauvages. Il aurait vu par quelles patientes intrigues fut préparée la conjuration générale de 1728, qui aboutit au massacre des Natchez, à la rétrocession de la Louisiane à la Couronne, et à la ruine de la colonie, engagée désormais dans d'interminables guerres contre les Indiens.

Ces réserves ne nous empêchent pas de reconnaître tout l'intérêt de l'ouvrage de M. F. En dépit de ces quelques taches, il n'en demeure pas moins le seul exposé d'ensemble sérieux que nous ayons sur l'histoire de notre ancienne colonie. Puisse-t-il inspirer en notre langue de nouvelle études, qui achèveront de faire revivre ces colons français d'Amérique, dont les labeurs mériteraient d'être mieux connus. — P. Heinrich.

Dauphin MEUNIER (avec la collaboration de Georges LELOIR). **La comtesse de Mirabeau (1752-1800)**, *d'après des documents inédits*. Paris, Perrin, 1908. In-8, IV-425 p. (gr. et fac-sim.).

Mlle Émilie de Marignane, d'une famille revêche et cupide, était peut-être la plus riche héritière de la Provence, et, avec cela, fort aimable, d'une voix douce et mélodieuse. Elle était fiancée à M. de la Valette : le comte de Mirabeau soudoya une chambrière, s'introduisit au château de Marignane et s'y fit surprendre en bras de chemise et en caleçon (cf. p. 34) ; c'est ainsi qu'il épousa sa femme ; elle ne lui apporta d'ailleurs qu'une dot inférieure aux dettes qui le poursuivaient. Ce fut un ménage fort dramatique, tout mêlé de tendres protestations et d'infidélités, parmi le plus magnifique gaspillage. Il y eut des brigues pour rompre le mariage ; mais un fils en naquit en 1773, Victor, dit Gogo. Cependant la comtesse eut de la tendresse pour un beau mousquetaire, le chevalier de Gassand ; grande colère de Mirabeau qui parut devoir broyer les coupables, qui se calma, pardonna et refusa même de se battre en duel avec le mousquetaire ; il se vengea sur M. de Villeneuve, sur lequel il tomba à bras raccourcis, roulant ensemble dans les guérets : M. de Villeneuve avait tenu quelques propos hardis sur la sœur de Mirabeau, Mme de Cabris. Interdit pour dettes, enfermé au château d'If pour son affaire avec le marquis de Villeneuve, Mirabeau fut séparé ainsi de sa femme ; elle alla vivre au château du Bignon, chez son beau-père, le marquis de Mirabeau ; puis son mari l'appela auprès de lui ; il ne pouvait plus se passer d'elle ; elle ne partit point, occupée de se faire arranger les dents ; Mirabeau fut réduit à se distraire avec la cantinière de sa prison, tout en accablant la comtesse d'imprécations, en la sommant, d'autorité maritale, de s'enfermer dans un couvent : elle n'en fit rien. Pour lui, transféré au fort de Joux, il enleva Sophie de Monnier, et s'enfuit avec elle en Hollande.

De retour en France, il fut enfermé au donjon de Vincennes. La comtesse alla vivre au château du Tholonet, chez les Galliffet ; une nuit, un voleur se sauva de chez elle, par la fenêtre, qui avait des traits de ressemblance avec le comte de Galliffet, lui-même un ancien mousquetaire, qui avait gardé les séductions de son métier. Cependant Gogo était mort. Mirabeau, libre après trois ans et demi de détention, voulut reprendre sa femme, lui adressa la lettre la plus touchante (p. 243-249), se battit en duel avec Galliffet, songea à une escalade comme au temps du mariage, mais, réflexion faite, s'en alla en Angleterre avec Henriette de Nehra, laissant la comtesse au château des Galliffet.

Veuve en 1791, Émilie de Marignane se retira à Nice, y connut le

comte della Roca, en eut un fils en 1792, épousa le père un mois après, le perdit bientôt, alors se prit d'un culte fervent pour son premier mari, vint à Paris, voulut retrouver ses cendres pour partager son cercueil, mourut en 1800, et le mystère de sa dernière demeure est resté jusqu'ici insoluble. Il faut remercier MM. M. et L. de nous avoir présenté dans un fort joli volume ce mariage orageux, et quand même séduisant, de deux êtres dignes l'un de l'autre. — Édouard DRIAULT.

Félix MAIGNETTE. **Les émigrés français aux Pays-Bas (1789-1794).** Bruxelles, Lamertin, 1907. In-8, 144 p.

Ce travail — extrait des « Mémoires de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique », tome IV, 1907 — est une très sérieuse contribution à l'histoire de l'émigration, si étudiée depuis quelques années. M. Maignette a utilisé tous les livres, et puisé aux archives de Bruxelles, de Paris, de Vienne.

Il montre : 1° l'accroissement constant du nombre des émigrés en Belgique, d'abord des princes et des nobles en 1789, puis des officiers, surtout en 1791, après Varennes, et des prêtres réfractaires en 1791, plus encore en 1792 ; 2° la frivolité et les intrigues continuelles des émigrés, les embarras qu'ils causent au gouvernement autrichien, désireux d'éviter la guerre et des représailles de la France qui pourrait favoriser les patriotes belges, réfugiés à Lille et dans les places du Nord ; 3° la politique du gouvernement autrichien à leur égard : mesures de police, interdiction de se réunir en corps armés de 1791 à 1792, avant la guerre ; puis, après la guerre, parfois des mesures opposées, parce qu'on veut se servir de l'armée des princes en Luxembourg. Tout, dans ces mesures diverses, est subordonné à l'intérêt politique.

M. M. insiste sur la politique de Léopold. Il montre bien que l'Empereur voulut toujours maintenir la paix. Il ne serait intervenu que si Louis XVI avait pu se retirer au milieu de son armée, à la frontière ; mais le Roi fut arrêté à Varennes. M. M. ne voit pas que Léopold ait voulu intervenir du côté de Trèves et que sa sœur Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas, ait contrecarré ce projet. Il s'élève contre cette thèse de M. Ernest Daudet, avec raison, selon nous. Il n'est pas douteux, en effet, que Léopold, toujours hésitant à s'engager à fond, n'ait désiré avant tout la paix, si nécessaire à ses États, ébranlés par les réformes brusques et radicales de Joseph II et la contagion de l'esprit révolutionnaire.

Malgré des répétitions qui en rendent parfois la lecture un peu traînante, l'étude de M. M. est intéressante. Elle complète heureusement les travaux généraux de Forneron, d'Ernest Daudet et autres sur l'émigration. — Ph. SAGNAC.

Henri FURGEOT. **Le marquis de Saint-Huruge, « généralissime des Sans-Culottes » (1738-1801)**. Paris, Perrin, 1908. In-8, 441 p. (portr.).

Victor-Amédée de La Fage, marquis de Saint-Huruge, avait plus de cinquante ans au début de la Révolution, étant né le 21 décembre 1738, d'une famille du Mâconnais dont la noblesse remontait au XVIIe siècle. La plus grande partie de son existence fort peu édifiante s'écoula donc sous l'ancien régime. Après avoir fait les campagnes de Hanovre, il quitta le service, voyagea en France et à l'étranger, séjourna également à Paris, « où il s'adonnait à son goût pour la débauche », en compagnie de gentilshommes encore moins recommandables que lui. Une querelle qu'il eut avec l'un d'eux, le comte de Bezons, les fit enfermer tous deux pendant plusieurs mois à l'Abbaye. En 1777, il épousa une comédienne, une coquine qui, après l'avoir dupé et berné de toutes façons, profita de ses relations avec le ministre Amelot pour obtenir une lettre de cachet et faire enfermer l'infortuné marquis à Charenton, où il resta du 16 janvier 1782 au 8 décembre 1784. Libéré, il cherchait à se venger de sa femme et des complices de celle-ci ; le baron de Breteuil, successeur d'Amelot, le mit en demeure de choisir entre un silence absolu ou un nouvel emprisonnement. Fatigué de cette persécution, Saint-Huruge passa en Angleterre en janvier 1786, et revint en France à la fin de l'été 1788. Il était à Paris au commencement de la Révolution. Tout d'abord, il « était plutôt porté à prendre parti pour le pouvoir qu'à l'attaquer » ; il changea d'attitude après la prise de la Bastille. Dès lors, on le voit pérorant dans les rues, dans les cafés, chez les libraires, surtout au Palais-Royal, dont il fait son quartier général, déclamant avec violence contre la cour et les aristocrates. M. F. le montre « à la solde » du duc d'Orléans, mais sans en donner de preuve certaine. Il est mêlé aux « journées » de la Révolution, pas, toutefois, à celles des 5 et 6 octobre, car, arrêté le 2 septembre 89 et enfermé au Châtelet, mais défendu par Desmoulins et le district des Cordeliers, il n'est relâché que le 5 novembre. En 1790, il décide de s'appeler désormais : « Saint-Huruge, citoyen français » ; puis il adopte le nom de « Victor-National La Fage ». En 1792, après la déclaration de guerre, Dumouriez l'envoie dans le Nord « travailler l'esprit public », mais cette mission n'est pas de longue durée. Après le 20 juin, il en a une nouvelle à l'armée du Nord ; c'est alors qu'il s'intitule « le généralissime des Sans-Culottes » ; arrêté, le 2 juillet, pour avoir propagé des nouvelles fausses et alarmantes, il est remis en liberté le 11 août. Le 27 octobre, il est une troisième fois envoyé à l'armée du Nord comme agent de la République « chargé de toute la partie politique des armées ». A son retour à Paris, il apprend qu'il a été inscrit sur la liste des émigrés de son département ;

emprisonné de nouveau, il ne recouvre la liberté qu'après le 9 thermidor; il se jette alors avec violence dans la réaction thermidorienne, devient l'ennemi acharné des Jacobins et se met à la tête des muscadins. On le retrouve alternativement royaliste ou républicain selon que son intérêt l'y pousse; puis il rentre dans l'obscurité après l'an VI, et meurt à Paris, le 9 germinal an IX, dans un garni de la rue Gît-le-Cœur.

On trouvera peut-être que M. F. a consacré un bien gros livre à un personnage en somme de bien mince importance. Mais il faut d'abord observer que la biographie de Saint-Huruge ne remplit pas ce livre à elle seule. Les trente premières pages nous entretiennent de sa famille, de ses ascendants connus (et cette partie préliminaire n'est pas inutile; elle nous explique l'âme de Saint-Huruge par l'âme de ses ancêtres); quatre-vingts pages sont ensuite consacrées à la vie de Saint-Huruge sous l'ancien régime; dans la partie où nous est racontée sa vie sous la Révolution (p. 118-407), un gros chapitre, de près de soixante-dix pages, s'occupe d'un personnage qui n'a aucun lien avec Saint-Huruge, l'aventurier Rotondo; ce chapitre, d'ailleurs, contient d'intéressants détails, mais M. F. a un peu trop l'air d'avoir découvert ce personnage; on est surpris de ne trouver, parmi ses notes et références, qu'une allusion extrêmement vague à l'étude que M. Lenôtre avait déjà consacrée à Rotondo [1], sans même que cette étude soit mentionnée; enfin, les vingt dernières pages ont pour objet la descendance de Saint-Huruge.

M. F. a d'ailleurs prévu le reproche qu'on pourrait lui faire, d'avoir pris pour sujet d'une si longue étude un individu bien peu intéressant, et il y répond dans sa préface : « Était-il utile de raconter la vie de ce triste personnage? On a bien consacré des volumes à Saint-Just, à Le Bon, à Carrier, à Danton, à tant d'autres coquins! » On voit la thèse, thèse qui se dégage non seulement de cette phrase, mais du ton général de l'ouvrage, thèse inspirée par la haine que l'auteur témoigne presque à chaque page contre la Révolution : en mettant Saint-Just et Danton dans le même sac que Le Bon et Carrier, en leur accordant la même réprobation qu'à Saint-Huruge, M. F. indique que, pour lui, il n'y a aucune différence entre les premiers, les seconds et les derniers, parce qu'ils ont tous été des révolutionnaires, et que tous les hommes de la Révolution se valent : il était donc intéressant de raconter tout au long la vie de Saint-Huruge, d'en tracer le portrait moral, d'en faire connaître l'esprit et les actes, parce qu'il est un type, le type du révolutionnaire, qu'il représente, qu'il symbolise tous ceux qui ont pris une part quelconque à la Révolution. Son caractère, ses vices, sa con-

1. *Vieilles maisons, vieux papiers*, deuxième série (Paris, Perrin, 1903), p. 135-157 (cf. la *Revue*, V, 500).

duite s'expliquent par ce fait que c'est un révolutionnaire : c'est un produit de la Révolution. Eh bien, c'est une erreur absolue. Ce n'est pas la Révolution qui a fait de Saint-Huruge l'homme que nous dépeint M. F., c'est l'ancien régime. C'est un noble, qui s'est encanaillé, soit, mais c'est un noble, un descendant de nobles. M. F. reconnaît qu'il résume en lui le caractère de ses ancêtres : « Son bisaïeul, Louis de La Fage, était un glorieux ; son aïeul, Victor-Amédée, un homme dur et rude, d'abord joueur et prodigue, puis d'une économie confinant à l'avarice ; son père, Philibert-Joseph, un violent, brutal et vantard, joueur et prodigue ; nous retrouvons tous ces défauts chez lui, il est bien la résultante de ces hommes, leur descendant incontestable ; il justifie le mot de Bourget : Tout individu n'est que l'addition de ceux qui l'ont précédé. » Tout cela est parfaitement exact ; et tout cela démolit la thèse de M. F. : les ancêtres de Saint-Huruge ne devaient pas leur caractère à la Révolution, c'étaient bien des hommes de l'ancien régime ; Saint-Huruge est donc un produit de l'ancien régime, et non de la Révolution.

M. F. s'exagère d'ailleurs l'importance du rôle joué par son héros. Il dit fort justement que Saint-Huruge « était surtout un orateur de café, un motionnaire fougueux, un tribun démagogue ». C'était, pour employer une expression plus vulgaire, un *braillard*, mais non un homme d'action. Est-ce à ses déclamations qu'il faut attribuer les journées révolutionnaires ? est-ce parce qu'il a endoctriné la foule que la foule a envahi les Tuileries au 20 juin ? il serait puéril de le soutenir. L'attitude de la cour, des émigrés, du roi, les événements de la guerre, suffisent à expliquer les sentiments et les actes du peuple de Paris. Les Saint-Huruge, les Rotondo et les autres « orateurs du Palais-Royal » dont M. F. nous parle également n'auraient pas existé, que le peuple de Paris aurait agi tout comme il a agi.

Il faut rendre justice aux qualités de chercheur de M. F., qui, dans les journaux et les pamphlets de l'époque, dans les archives de Saône-et-Loire, de la préfecture de police et dans diverses séries des Archives nationales, a su trouver un grand nombre de renseignements qu'il a utilisés pour son récit. Mais il faut reconnaître aussi qu'à l'esprit d'investigation il ne joint pas l'esprit critique qui fait juger la valeur d'un témoignage. Ainsi, une source à laquelle il a abondamment puisé pour nous raconter les aventures de son héros en 1791, c'est le *Journal général de la Cour et de la Ville*, où le pamphlétaire royaliste Gautier ne perdait aucune occasion de bafouer, de ridiculiser Saint-Huruge. Qu'y a-t-il de vrai dans ces anecdotes, du moins dans celles que nous ne connaissons que par Gautier ? il est impossible de le dire. M. F. — qui reconnaît que,

« quand Gautier n'a rien à raconter sur le marquis, il invente » — fait son choix sans dire ce qui détermine ce choix. Il raconte une anecdote et ajoute : « Mais l'authenticité de cette historiette est tout au moins douteuse. Plus certaine est celle-ci : » et il en rapporte une autre « Nous n'avons, continue-t-il, aucune raison de révoquer en doute cette autre anecdote », et il en donne une troisième. Pourquoi l'une lui paraît-elle suspecte, pourquoi les autres lui inspirent-elles plus de confiance ? Est-ce parce qu'il les a contrôlées ? Il n'en dit rien. Les histoires qu'il juge plus croyables sont-elles corroborées par d'autres témoignages ? C'est peu probable, car en ce cas il indiquerait ces témoignages.

En résumé, le livre de M. F. contient un certain nombre de détails intéressants, mais noyés dans une masse de menus faits racontés beaucoup trop longuement, de considérations oiseuses et de déclamations enflammées, qui peuvent combler de joie les lecteurs animés de la même haine que l'auteur pour la Révolution, mais qui font sourire les autres. — P.-R. Mautouchet.

A. Douarche. **Les tribunaux civils de Paris pendant la Révolution (1791-1800)**. Paris, Cerf, Noblet, et Quantin, 1905-1907. 2 tomes en 3 vol. in-8, ccxxiii-797 p. (t. Ier), p. 1-975 et 975-1380 (t. II). (Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution, 1791-1800).

M. Casenave, conseiller à la Cour de cassation, avait recueilli ces documents avant l'incendie du Palais de Justice, de 1871. M. Douarche, conseiller à la même Cour, a pris soin de les publier, avec des notes, une introduction de plus de deux cents pages et une table analytique des matières.

On manquait de recueils de documents sur l'organisation de la justice et les procès de la Révolution. Par celui de M. D. on saisira très bien cette organisation ; de plus on verra l'application et des lois civiles anciennes, et, sur quelques points, des lois nouvelles ; on trouvera nombre de procès intéressants en eux-mêmes et parfois aussi parce qu'ils concernent des personnages considérables ou connus, et on recueillera beaucoup de faits utiles pour l'histoire des mœurs. La table analytique, par matières et noms de personnes, extrêmement complète, permettra d'utiliser le recueil avec beaucoup de fruit.

La bibliographie de M. D. est étendue. Cependant elle n'est pas méthodique ; il n'y a pas de classement rationnel. De plus, certains ouvrages très généraux y sont indiqués, qui n'ont presque rien à voir avec le sujet ; d'autres y sont omis, qui auraient pu y figurer. Enfin des documents,

signalés au cours du recueil, comme les registres des circulaires ministérielles (Archives du ministère de la justice), les procès-verbaux des conférences des juges, aux Archives nationales, n'y sont pas mentionnés.

L'introduction est très intéressante. M. D. y donne les résultats de l'étude qu'il a faite des documents publiés. Il étudie toute l'organisation judiciaire de la Constituante (l'élection des juges civils et des juges de paix, la formation des tribunaux de district, du Tribunal de cassation, la suppression de l'ordre des avocats, le maintien des procureurs et des huissiers, la publicité des audiences et des plaidoiries) ; puis toutes les vicissitudes des tribunaux à partir du 22 septembre 1792, où l'on décréta le renouvellement intégral des corps judiciaires, sauf du Tribunal de cassation ; la tendance à supprimer les tribunaux et à rendre l'arbitrage obligatoire, les mauvais résultats de ce système, le désarroi jeté par la Convention dans l'organisation de la justice, les destitutions de juges et l'oubli du principe de l'élection ; la réaction après thermidor, le renouvellement des tribunaux, mais toujours l'éclipse du principe électif, sous le Directoire.

Les tribunaux de Paris, au nombre de six, étaient dispersés, ce qui empêchait l'accaparement des affaires par un petit nombre d'avocats. Mais il y avait un danger : ces tribunaux, indépendants les uns des autres, pouvaient juger très diversement. D'où la nécessité pour les juges de correspondre entre eux ; dès décembre 1791 furent instituées au ministère de la justice des conférences entre les juges, afin d'arriver à une certaine unité de jurisprudence, à une époque où les lois anciennes subsistaient encore, sauf sur quelques matières rénovées par les lois de la Constituante. Les procès-verbaux de ces conférences sont donnés par M. D., au tome II, p. 751-852.

Outre l'organisation judiciaire, M. D. étudie quelques types de procès et quelques questions, comme celle des enfants naturels. Il s'efforce de démontrer que la recherche de la paternité n'avait sous l'ancien régime aucun inconvénient grave et qu'elle ne provoqua point ces scandales dont on argua en l'an II et sous le Consulat pour interdire aux filles séduites l'action en recherche. Il va jusqu'à dire que la législation révolutionnaire est une législation rétrograde, en recul sur celle de l'ancien régime. Ces deux thèses prêteraient, surtout sous la forme très anguleuse où elles sont présentées, à une controverse qui pourrait être un peu longue et qu'on n'attend pas ici. On fera seulement remarquer que la Convention a assimilé les enfants naturels *reconnus* aux enfants légitimes, et que généralement les conservateurs se sont accordés à trouver que c'était là un principe destructeur de la famille. Sur d'autres questions encore, sur ce

qui touche les théâtres, les comédiens, les auteurs dramatiques, etc., M. D. a des pages très intéressantes.

On voit combien de choses diverses et vivantes renferme ce recueil, dont nous n'avons pu donner qu'une faible idée. Pour l'histoire de la justice, des lois, des mœurs et de la société c'est un instrument de travail d'une très grande importance, appelé à rendre de sérieux services. — Ph. Sagnac.

Kléber en Vendée (1793-1794). Documents publiés pour la Société d'histoire contemporaine par H. Baguenier-Desormeaux. Paris, Alph. Picard, 1907. In-8, xxxvii-565 p., av. carte.

Quand le général Turreau, nommé le 27 novembre 1793 commandant en chef de l'armée de l'Ouest, arriva à Nantes (29 décembre), Kléber, qui était dans cette ville depuis quelques jours, dressa un plan d'opérations destiné à pacifier la Vendée à peu près sans combat; mais Turreau rejeta ce plan et Kléber reçut l'ordre de se rendre à Chateaubriant pour y suppléer Marceau malade. Là, réduit à l'inaction à cause de l'insuffisance des forces dont il disposait, il s'occupa à rédiger des *Mémoires* sur les événements auxquels il avait pris part, en ajoutant à ses propres observations « les meilleurs renseignements ». Il annonçait, dans une sorte d'avertissement, que ces mémoires seraient divisés en quatre livres : le premier, servant d'introduction, indiquant les causes de la guerre de Vendée et de ses progrès rapides, et en résumant l'histoire jusqu'à l'arrivée de l'armée de Mayence; le second, allant de l'arrivée de cette armée jusqu'au passage de la Loire par les Vendéens; le troisième, racontant les marches et les combats qui eurent lieu sur la rive droite de la Loire jusqu'à la bataille de Savenay. « Dans le quatrième, ajoutait Kléber, *j'ai esquissé* le tableau des scènes tragiques qui ont désolé une grande partie des départements de l'Ouest depuis cette bataille jusqu'à la pacification. » Cette phrase donne à supposer que, lorsqu'il rédigea cet avis au lecteur, il avait écrit les quatre livres qu'il annonce; cependant, on n'a connaissance que des trois premiers. M. B.-D. déclare que, malgré les recherches auxquelles il s'est livré pendant plus de dix ans, un peu partout, il n'a pu trouver ce quatrième livre, que n'a mentionné aucun des historiens qui ont fait usage des *Mémoires* de Kléber. Dans le dossier des Archives historiques de la Guerre (*Mémoires historiques, 2e partie, 4e division : Vendée (1793-1800), n° 159*) où se trouve le manuscrit de ces *Mémoires*, la chemise qui contient ce manuscrit porte cette note : « La quatrième partie manque ». On peut supposer que Kléber, après l'avoir annoncée, ne la rédigea pas.

Ces *Mémoires* étaient déjà connus dans leurs parties principales. Savary, qui a dû contribuer dans une large mesure à leur élaboration, en a donné, dans ses *Guerres des Vendéens et des Chouans*, un grand nombre de longs extraits, mais sans se faire scrupule d'apporter au texte des changements, additions ou suppressions, — comme c'était, d'ailleurs, l'habitude des historiens de son temps. M. Chassin, au cours de ses recherches pour ses *Études* sur la guerre de Vendée, eut le manuscrit entre les mains; mais le texte n'en avait pas encore été publié intégralement. C'est cette publication que nous donne M. B.-D.[1], qui avait déjà publié en 1896 des *Mémoires et documents concernant les guerres de la Vendée*. Les *Mémoires* de Kléber forment la première partie, la plus considérable, du recueil de documents qu'il nous présente. La deuxième partie est constituée par le *Livre d'ordres* de Kléber, conservé aux Archives historiques de la Guerre (*16 a-5*) et contenant des renseignements utiles sur l'état de l'armée républicaine, ses marches, ses séjours divers dans les départements de la Vendée, de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Sarthe, de la Mayenne et d'Ille-et-Vilaine, du 27 septembre 1793 au 4 floréal an II. Enfin, dans une troisième partie, sous le titre « Documents divers », M. B.-D. a réuni soixante pièces se rapportant à l'objet de sa publication et provenant en majorité des Archives de la Guerre et des Archives nationales; quelques-unes, qui lui ont été communiquées par M. J. Venture, de Nice, à qui elles appartiennent, proviennent des papiers du marquis de Châteaugiron, ancien aide-de-camp de Marceau pendant la fin de la campagne contre les Vendéens, qui, ayant eu entre les mains les papiers de Kléber et de Savary, avait résumé ou copié textuellement de nombreux passages des *Mémoires* du premier, ainsi que d'autres documents : plans de campagnes, ordres, observations stratégiques, correspondances, rapports, etc. On trouve, entre autres, dans cette partie, un récit du séjour de l'armée de Mayence à Tours, emprunté à une *Histoire* (manuscrite) *de la garnison de Mayence*, par le général Decaen; les procès-verbaux des conseils de guerre tenus à Tours, le 26 août; à Saumur, le 2 septembre; à Rennes, le 15 brumaire; la situation de l'armée de Mayence à l'époque du 29 septembre; un plan d'opérations pour l'attaque de Mortagne-sur-Sèvre; un projet de marche et d'attaque sur Laval; des réflexions sur la position de l'ennemi à Mayenne et sur les moyens de l'arrêter et de le combattre, sur les précautions à prendre pour empêcher le retour des rebelles dans la Vendée; un projet de destruction des Chouans, présenté le 5 germinal par les commissaires des Sociétés populaires de Rennes et de Vitré, toute une correspondance entre Kléber,

1. Les biographies des généraux offrent parfois certaines différences, en ce qui concerne

Aubert-Dubayet, Canclaux, Beysser, Marceau, Carrier, Rossignol, Turreau, Dubois-Crancé, etc.

M. B.-D. a annoté tous ces documents — principalement les *Mémoires* de Kléber — à l'aide de renseignements géographiques sur les localités et de notices biographiques succinctes sur les personnages dont les noms figurent dans le récit, et aussi d'extraits empruntés aux écrits de personnages qui ont été mêlés à ces événements : Savary, Choudieu, Rossignol, Gibert, Lucas de la Championnière, etc. On voit avec quel soin a été faite cette publication, qui se termine par un index alphabétique des noms de personnes et de lieux [1] et une carte de la région comprise entre Avranches, Alençon, Tours, Poitiers, Niort et les Sables-d'Olonne. C'est un bon recueil de documents, qu'il sera désormais indispensable de consulter pour toute étude touchant à l'insurrection vendéenne. — P.-R. MAUTOUCHET.

Correspondance diplomatique des ambassadeurs et ministres de Russie en France et de France en Russie avec leurs gouvernements de 1814 à 1830, publiée par A. POLOVTSOFF, président de la Société Impériale d'Histoire de Russie. Tome III : *1819-1820*. Saint-Pétersbourg, Édition de la Société Impériale d'Histoire de Russie ; et Paris, Conard, 1907. In-4, x-518 p. [2].

La Société Impériale d'Histoire de Russie continue ses très importantes publications ; M. Polovtsoff vient de faire paraître le tome III de la correspondance des ambassadeurs de Russie en France et de France en Russie. Ce volume a les mêmes caractères que les précédents. On y souhaiterait aussi l'indication précise de l'origine de chaque dépêche. Nous avons ici essentiellement la correspondance de Pozzo di Borgo avec Nesselrode et celle du comte de La Ferronnays avec le marquis Dessolle et le baron Pasquier ; mais l'une et l'autre sont loin d'être complètes : sur 340 dépêches de Pozzo di Borgo, il y en a ici seulement 53 ; sur 48 de

---

les dates, avec les notices données par Et. Charavay, qui les avait établies d'après les dossiers des Archives de la Guerre, dans sa *Correspondance de Carnot* (cf., par exemple, les notes sur Vergnes, Haxo, Bouïn de Marigny, Muller, Canuel, Chabot, etc.). Nous devons signaler que Philippeaux est né, non, comme le dit M. B.-D. (p. 90), « à Ferrières (Oise), le 9 novembre 1754 », mais à Ferrières, dans la Seine-Inférieure (cf. A. Kuscinski, *Les lacunes de l'état civil des conventionnels*, dans la *Révolution française* d'octobre 1891, t. XXI, p. 298), le 5 mars 1756 (cf. F. Clerembray, *L'état civil de Philippeaux*, dans la même revue, décembre 1899, t. XXXVII, p. 562). — Le Lude n'a jamais été chef-lieu de district, comme il est dit dans une note de la p. 322.

1. On souhaiterait, à la fin du livre, une *Table des matières* permettant de trouver rapidement, par l'indication des pages initiales, les différents livres et chapitres des *Mémoires* et les differents documents des deux parties suivantes.

2. Voir le compte rendu du tome Ier dans la *Revue*, t. IV, p. 126.

La Ferronnays, il y en a 10. Sans doute les numéros qui ne sont pas reproduits n'ont pas d'intérêt diplomatique ; la raison du choix qui a été fait pourrait être indiquée.

Ce tome III comprend cette double correspondance du 1er janvier 1819 au 23 novembre 1820.

I. — Le général Pozzo di Borgo y continue ses observations sur le gouvernement de Louis XVIII : véritables rapports d'inspection ; on sait la tutelle minutieuse exercée par la Russie sur les Bourbons restaurés. Tutelle bienveillante au temps du ministère Richelieu, fort malveillante ici à l'égard du ministère Dessolle-Decazes, puis du ministère Decazes. Le duc de Richelieu vient d'être écarté du pouvoir ; Decazes, « le favori », a toute la réalité de l'autorité. Talleyrand s'est en vain mêlé à l'intrigue, dans la pensée de revenir aux affaires. Pozzo assure, sincèrement sans doute, que le sort de la France est compromis par l'avènement du comte Decazes. La loi électorale, que Richelieu voulait amender, est décidément trop libérale à son gré ; elle favorise la poussée menaçante des hommes sans fortune. La loi de Serre n'a fait qu'organiser la licence de la presse ; les esprits partout s'agitent ; l'École de Droit, par exemple, est bouleversée par « les doctrines les plus infectes et les plus anarchiques » (p. 140).

Le ministère de la guerre, en particulier, est dans les mains les plus mauvaises, celles du maréchal Gouvion Saint-Cyr ; il ne sait rien refuser aux « vociférations des demi-soldes » ; il fait tous ses efforts pour ruiner la garde, qui est le plus solide appui de la dynastie ; il désorganise l'armée, il y rappelle en masse les généraux et les officiers de l'armée de la Loire. Pozzo demande formellement l'autorisation de faire une démarche officielle auprès du roi pour obtenir le renvoi du ministre de la guerre ; en attendant, il se tient à l'égard du gouvernement français dans la plus grande réserve ; il est d'accord là-dessus avec ses collègues, qui nourrissent les mêmes alarmes, excepté le ministre d'Angleterre, le chevalier Stuart, dont la conduite est suspecte.

Cependant les sujets d'inquiétude se multiplient. La fournée des nouveaux pairs est une mesure « fatale », d'un caractère « véritablement révolutionnaire » ; ils sont pour la plupart choisis « dans le quartier-général de Bonaparte », dans l'armée des Cent-Jours. Les régicides sont rappelés ; les élections de l'automne de 1819 sont franchement mauvaises ; l'élection de l'abbé Grégoire est un scandale insupportable. Pozzo di Borgo estime que la situation politique est très critique, que la dynastie légitime est menacée, qu'il est question du prince d'Orange ou du princeEugène, que le duc d'Orléans se tient toujours prêt, que les puissances alliées devraient adresser au gouvernement de Paris une déclara-

tion concertée, ou bien tenir une nouvelle conférence, à Paris ou à Vienne, où seraient corrigés les résultats du congrès d'Aix-la-Chapelle.

II. — A ce moment délicat de l'automne de 1819, le gouvernement français, d'accord avec celui de Saint-Pétersbourg, nommait à l'ambassade de Russie le comte de La Ferronnays. Le nouveau ministre reçut, en date du 14 octobre 1819, de remarquables instructions (cf. p. 197-215) : elles traçaient un large tableau de la situation politique de l'Europe ; elles signalaient la naissance et les raisons profondes de la rivalité de l'Angleterre et de la Russie ; elles rappelaient les anciens projets des tsars sur l'empire ottoman, mais elles expliquaient avec beaucoup de pénétration que les ambitions particulières du tsar Alexandre Ier étaient plutôt dirigées vers la Pologne ; elles révélaient peut-être ses plus secrets desseins : « Cherche-t-il à donner à ce qu'il possède de la Pologne une apparence d'indépendance nationale pour gagner les esprits des habitants des provinces soumises à l'Autriche et à la Prusse, et les leur enlever ainsi par une séduction presque irrésistible ? » Après ces considérations générales, les instructions de La Ferronnays le mettaient au courant de la question des colonies espagnoles, et tout particulièrement de celle des Barbaresques : une mission française et anglaise venait d'être envoyée à Alger et à Tunis en vue d'une conciliation ; le gouvernement français avait lieu de croire que celui de Londres entretenait avec les pirates des rapports suspects ; il tenait à s'appuyer à cet égard sur la politique russe, pour l'indépendance de la Méditerranée et l'équilibre des forces sur cette mer.

Dès lors en effet la situation intérieure de la France passe au second plan des préoccupations de Pozzo di Borgo. La Ferronnays, à son arrivée à Saint-Pétersbourg, remarque que les salons y sont occupés des affaires de France plus que les salons de Paris ; il est assez froidement accueilli ; on lui fait faire pendant quelques mois un « désagréable noviciat » ; on lui fait entendre encore des menaces d'intervention armée. Mais peu à peu la conduite du gouvernement français devient plus satisfaisante ; Dessolle, Gouvion Saint-Cyr, le baron Louis sont renvoyés du ministère ; Decazes, en s'appuyant sur le côté droit de la Chambre, dresse un projet de réforme électorale. Puis la mort du duc de Berry, après un moment d'émotion intense, entraîne la chute de Decazes, le vote d'une nouvelle loi électorale, et des élections réconfortantes. Le gouvernement russe, fort heureux du retour du duc de Richelieu, cherche à s'entendre avec la France pour le règlement des nouvelles difficultés politiques. La Révolution a éclaté en Espagne, mais l'Espagne est bien loin ; la Révolution éclate à Naples, l'Italie en est toute bouleversée ; Metternich y envoie

des troupes. Le conflit peut être grave : la France veut arrêter l'Autriche en instituant une médiation préliminaire ; l'Angleterre s'isole ; la Russie cherche à calmer le gouvernement français et l'amène au congrès de Troppau : M. de La Ferronnays y est envoyé pour représenter la France ; Pozzo di Borgo y est appelé par Nesselrode. C'est la fin de ce volume ; ce sont les premiers traits d'une entente diplomatique franco-russe, qui ne manquera pas de donner un intérêt considérable aux volumes suivants. — Édouard Driault.

Octave Festy. **Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de juillet (1830-1834)**, Paris, Cornély, 1908. In-8, 360 p. (Bibliothèque d'histoire moderne, t. II, fasc. 3).

L'histoire du mouvement ouvrier en France commence à être étudiée. L'Office du travail en a donné une esquisse générale très intéressante dans le tome Ier des *Associations professionnelles ouvrières* ; il s'agit maintenant d'aller plus loin, de faire pour chaque période particulière des recherches minutieuses dans les archives et les journaux. Le livre de M. Festy prouve que, malgré la rareté des documents, de pareilles études sont fructueuses. L'auteur a travaillé aux Archives nationales, surtout dans la série BB[18] ; aux Archives du ministère de la guerre, qu'il aurait pu sembler inutile d'explorer, la Section historique lui a fourni d'importants rapports envoyés par les commandants de troupes ; il a visité plusieurs dépôts d'archives départementales ou municipales, principalement à Lyon. Enfin quelques sociétés professionnelles d'ancienne date, la chambre syndicale des entrepreneurs de charpentes à Paris, la société typographique et philanthropique de Nantes, lui ont communiqué leurs procès-verbaux manuscrits. Parmi les imprimés, ce sont les journaux, ceux de Paris et de Lyon notamment, qui lui ont le plus fourni. Pour voir combien il a pu ajouter ainsi à l'œuvre de ses devanciers, on n'a qu'à rapprocher ce livre de deux ouvrages récents (que M. F. aurait dû citer dans sa bibliographie), celui de M. Fournière dans l'*Histoire socialiste* et celui de M. Levasseur.

Les quatre années étudiées ici ont une importance très grande : contrairement aux grèves du temps de la Restauration, celles de 1830 à 1834 sont inspirées par une idée sociale, par un désir de progrès pour toute la classe laborieuse. Ce caractère nouveau est une conséquence de la révolution de 1830. C'étaient les ouvriers qui, pendant les trois journées, poussés par leurs patrons, avaient renversé la monarchie de droit divin ; ils s'étaient montrés braves et humains pendant le combat, désintéressés ensuite. Les vainqueurs espéraient être récompensés par une amélioration

de leur sort; la bourgeoisie, qui profitait de la victoire, leur prodigua les éloges, les remerciements, et pensa que c'était assez. Loin de gagner à la révolution, les ouvriers en étaient victimes : une crise révolutionnaire amène toujours, au moins temporairement, un arrêt du travail et une crise de chômage. Ils pensaient du moins, surtout les ouvriers typographes, qu'on remédierait à la concurrence dangereuse que leur faisaient depuis quelques années les « mécaniques » ; on leur répondit que les machines étaient nécessaires à l'industrie.

Une première agitation a lieu depuis août jusqu'à la fin d'octobre 1830. Les ouvriers font des rassemblements, des cortèges dans les rues, et le pouvoir issu des barricades n'ose pas les réprimer par la force; mais il s'affermit bientôt et met fin à ces mouvements. Alors commence une année de calme relatif, mais aussi de misère profonde, ce qui dispose les ouvriers à écouter la propagande révolutionnaire ; cette misère, très grande à Lyon, produit l'émeute de novembre 1831. L'année 1832 s'écoule sans événements notables, sauf quelques grèves, sauf l'épidémie de choléra qui décime les ouvriers parisiens. Cependant vers la fin de 1852 une reprise de l'activité économique rend courage aux travailleurs ; l'organisation ouvrière fait des progrès, surtout à Lyon ; les grèves se multiplient et préparent le mouvement, très sérieux, qui agite plusieurs corporations de septembre à décembre 1833.

A ce moment, l'agitation ouvrière a pris un caractère nouveau grâce à une double propagande, la propagande saint-simonienne et la propagande républicaine. La première, commencée à Paris avant 1830, est poursuivie dans plusieurs parties de la France, au moyen de missionnaires dont nous retrouvons souvent la trace. Les idées d'association formulées par Fourier, par Buchez, ne passent pas non plus tout à fait inaperçues. Mais la propagande républicaine est beaucoup plus énergique et plus populaire. Dès 1832 elle entraîne beaucoup de prolétaires dans la bataille des 5 et 6 juin ; en 1833 la Société des Droits de l'homme lui donne une impulsion nouvelle, si bien qu'à Lyon surtout les mutuellistes, longtemps indifférents à la politique, se rapprochent des républicains. Le gouvernement, alarmé par cette alliance, décide de substituer à la loi projetée contre les coalitions une loi contre tous les genres d'associations. De là viennent les émeutes d'avril 1834, suivies d'une répression qui étouffe pour quelque temps le mouvement ouvrier.

J'ai résumé aussi fidèlement que possible le récit de M. F. Il est riche en détails précis, et assez nombreux pour que l'auteur ait pu en tirer certaines conclusions générales de grande importance. Nous sommes habitués, sous l'influence des idées marxistes, à chercher pour tout phé-

nomène de l'histoire ouvrière une cause purement économique et matérielle ; or ici les faits prouvent que ce sont des idées nouvelles qui ont changé le caractère du mouvement ouvrier. La fierté inspirée aux vainqueurs de juillet par les trois Glorieuses leur persuade que la classe dirigeante a une dette envers eux ; les saint-simoniens leur apprennent l'existence d'une « caste prolétaire » ; les républicains leur font connaître les « droits du peuple ». Ces idées aboutissent à deux résultats pratiques : d'une part les ouvriers pensent que l'État, réorganisé grâce à eux, doit intervenir en leur faveur ; d'autre part ils comprennent les avantages du contrat collectif, substitué au contrat individuel. Mais la bourgeoisie a des idées opposées ; elle vient d'apprendre, à l'école des Adam Smith et des J.-B. Say, que le gouvernement doit intervenir le moins possible dans la vie économique ; elle est persuadée, comme les Constituants de 1791, que le contrat de travail doit être individuel et non collectif[1]. Ces conceptions contradictoires viennent rendre tout accord impossible.

L'auteur donne aussi d'intéressants détails sur les essais d'associations. La seule qui soit prospère, le compagnonnage, avec son goût du mystère et ses rivalités intérieures, offre un obstacle sérieux à la solidarité ouvrière. On voit apparaître des groupements nouveaux, des sociétés de résistance, des coopératives ; Lyon parle déjà d'une fédération de tous les métiers. Mais tout cela est encore bien hésitant, bien indécis. L'éducation sociale des ouvriers est à peine ébauchée en 1834 ; elle se fera dans les sociétés secrètes pour se développer depuis 1840 et préparer 1848. — Georges Weill.

1. L'auteur exagère cependant (p. 85) l'indifférence des députés de gauche pour les questions ouvrières. Garnier-Pagès les aborda plusieurs fois à la tribune, par exemple le 13 avril 1833.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales Révolutionnaires. 1908.

Juillet-Septembre. = A. CHUQUET. *Dagobert à l'armée des Pyrénées orientales. Le combat du Mas-Deu (19 mai 1793) et le combat du Mas-Ros, dit bataille de Perpignan (17 juillet 1793).* [D'ap. les archives de la Guerre.] — H. BUFFENOIR. *Les portraits de Robespierre.* [Suite, et à suivre. Description des portraits sculptés : bustes, statuettes, médaillons, médailles, bas-reliefs.] — E. CAMPAGNAC. *Le Comité de surveillance de Melun.* [Formation du Comité, le 24 avril 1793 ; dès avant le décret du 17 septembre, il fait la chasse aux suspects ; il collabore assidûment aux travaux des représentants en mission, se tient en contact étroit avec la Société populaire, entre en conflit avec le procureur syndic du district et le force à s'enfuir. Ses membres se divisent en deux groupes, Montagnards et Girondins ; les premiers l'emportent après le 31 mai. En brumaire an II, Métier, commissaire délégué du représentant Du Bouchet, dissout le Comité et le reforme. L'influence de Métier est alors prépondérante ; il établit un Comité central révolutionnaire, dont fait partie un membre du nouveau Comité de surveillance ; environ 120 suspects sont arrêtés à Melun, notamment Tarbé, ex-maire de la ville. La promulgation du décret du 13 brumaire met fin à la « dictature » de Métier. A suivre.] — *Mélanges* : A. CH. *Robespierre à l'Assemblée constituante d'après Camille Desmoulins.* [Extraits d'une étude publiée par M. A. Chuquet dans la « Revue Bleue » des 2, 16 et 23 mai 1908.] A. MZ. *La popularité de Robespierre en 1791.* [Attestée par un passage de l'article consacré par la « Gazette universelle » à l'affaire du Champ de Mars.] A. C. *Mme de Charrière peinte par Thérèse Huber, janvier 1806.* [Dans une lettre écrite trois semaines après la mort de Mme de Charrière, que Thérèse Huber, ex-femme de George Forster, avait particulièrement connue.] — *Documents :* A. MZ. *Sentiment d'un évêque sur la fuite à Varennes.* [Fragment d'une lettre écrite le 22 juin 1791 par Suzor, évêque d'Indre-et-Loire, à un de ses curés : « C'est un roy qui veut être *déthroné* ».] Léon-G. PÉLISSIER. *Devant Toulon, frimaire an II.* [Trois lettres écrites, l'une par le représentant Delbrel, les deux autres par deux officiers subalternes à la Société populaire de Montpellier. « On peut y glaner quelques détails sur les derniers jours du siège de Toulon, et des notions directes et réelles sur l'état d'esprit des soldats républicains. »] — *Varia* : Ch. VELLAY. *Autour d'une édition de Saint-Just.* [Réponse de M. Ch. V. à la critique, faite ici même, t. X, p. 218-222, par M. P. Caron de son édition des « Œuvres complètes de Saint-

Just. »] — *Notes et glanes*. [Notes de lecture sur l'abbé Delille, Lavoisier, Napoléon à Dresde en 1813, Robespierre et les Hébertistes, les derniers vêtements de Robespierre.]

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 1908.

Janvier-Février. = A. Renaudet. *Jean Standonk. Un réformateur catholique avant la Réforme*. [Biographie détaillée du célèbre docteur, réformateur du collège de Montaigu, né à Malines vers le milieu du XVe siècle, mort en février 1506. Étude d'une importance capitale pour la connaissance du mouvement intellectuel et religieux à la fin du XVe siècle et au début du XVIe.] — R. L. *Statistique protestante. État des nouveaux convertis du royaume par généralités*. [Texte tiré des archives de l'Hérault.] — E. Griselle. *Avant et après la révocation de l'Édit de Nantes. Chronique des événements relatifs au protestantisme de 1682 à 1687*. [Suite. Du 14 novembre 1685 au 21 novembre 1686. A suivre.].

Mars-Avril. = Th. Rivier. *L'église française de Saint-Gall*. [Fondée en 1685, par les marchands, par suite de l'accroissement des réfugiés français ; le nombre de ces réfugiés français et piémontais entre 1686 et 1700 ; l'organisation de la nouvelle église et les premiers pasteurs, Isaac Colz, dit Suchier (1685-1722), Daniel de la Place (1685-1687) et Jean Bernard (1686). A suivre.]— N. W. et H. Gelin. *L'église réformée de Saint-Maixent à ses débuts (1559-1560)*. — Ch. Bost. *La Chanson de Paul Colognac (1691)*.

Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Cie de Jésus. 1908.

5 Avril. = Channe Caillard. *Une sainte institutrice avant et pendant la Révolution. La vénérable Marie-Madeleine Postel*. [A propos de la récente béatification de M.-M. Postel, née à Barfleur en 1756, morte en 1846.]

5 Mai. = H. Prélot. *Les Saintes Hosties de Faverney*. [Retrace, à propos d'un congrès eucharistique tenu à Faverney, au diocèse de Besançon, le miracle dont l'abbaye de ce bourg aurait été le théâtre en 1608 ; dans la nuit du 25 au 26 mai, un incendie dévora un reposoir, mais respecta l'ostensoir et deux hosties qu'il contenait. Cet événement fit grand bruit, et n'a cessé d'attirer des pèlerins à Faverney.]

20 Mai. = P. Dudon. *Lamennais et les Jésuites*. [A propos d'un passage d'un article de l'abbé Boutard sur les rapports de Lamennais et des Jésuites ; contrairement à l'auteur, qui semble croire que des sentiments de jalousie et un esprit autoritaire étroit poussèrent les Jésuites contre Lamennais, M. D. estime que « la Compagnie de Jésus n'a engagé la lutte contre Lamennais qu'à regret, pour la défense de la vérité, avec les ménagements dus à d'éminents services ». Il cite, au cours de son argumentation, un certain nombre de documents inédits tirés des archives de la Compagnie de Jésus.]

5 Juillet. = L.-J. M. Cros. *Le 16 juillet à Lourdes en 1858*. [Bref récit de la dernière apparition de la Vierge à Bernadette Soubirous.] — L. Delplace. *La suppression des Jésuites (1773-1824)*. [Fin le 20 juillet. Après un exposé d'ensemble de l'histoire de l'Ordre de 1540 à 1773, l'auteur étudie l'application du bref « Dominus ac Redemptor » dans les différents pays où les Jésuites étaient installés, entre

autres la France ; en fait, la Compagnie n'a pas cessé d'exister. Chemin faisant, M. D. critique un certain nombre d'assertions de l'abbé Gendry, dans l'ouvrage récent qu'il a consacré au pontificat de Pie VI, successeur de Clément XIV.]

5 Août. = P. Bliard. *Église constitutionnelle de Paris. Le dernier office paroissial avant la Terreur.* [Célébré à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le 27 brumaire an II, par le curé-jureur Brongniart. Le 28, Brongniart fut mandé devant le Comité révolutionnaire de la section et interrogé, puis emprisonné comme suspect et finalement exécuté le 8 thermidor. M. B. utilise le dossier de son procès, qui est aux Archives nationales.]

20 Août. = M. Neyron. *Joseph de Maistre et l'absolutisme.* [Croit que Faguet et Latreille ont exagéré l'absolutisme de Joseph de Maistre ; ce que celui-ci a combattu, c'est la conception révolutionnaire de la liberté abstraite, théorique ; mais il était partisan des « vieilles franchises locales », et de « ces limites traditionnelles qui bornent l'action du pouvoir central sans le détruire ».]

20 Septembre. = P. Dudon. *Une thèse sur les institutions d'assistance au dix-huitième siècle.* [Longue et vive critique de la thèse récente de M. Camille Bloch.]

La Révolution française. 1908.

14 Juillet. = A. Aulard. *Doctorat de M. Camille Bloch.* [Résumé, par l'auteur, des deux thèses qu'il a soutenues le 27 mai pour le doctorat ès lettres (cf. la *Revue*, X, 246).] — E. Champion. *J.-J. Rousseau et le vandalisme révolutionnaire.* [Rousseau a violemment médit des arts et des sciences, mais il ne leur était pas hostile et jamais il n'a proposé de s'en passer ni de rien faire qui pût leur porter préjudice. Il veut qu'on laisse subsister et même qu'on entretienne avec soin les académies, les collèges, les universités, les bibliothèques, les spectacles, quoique ces choses aient fait du mal, parce qu'elles sont maintenant comme une médecine au mal qu'elles ont causé. A-t-il cependant influé sur les actes de vandalisme qui ont pu être commis pendant la Révolution ? D'abord, la manie de saccager et de détruire, qui sévit à la fin du XVIIIe siècle, est antérieure à la Révolution ; beaucoup d'œuvres que nous voudrions recouvrer à tout prix avaient été détruites sous l'ancien régime ; puis, si l'on a beaucoup parlé des ruines que la Révolution a faites, on n'a pas assez parlé de celles qu'elle a empêchées ou essayé de prévenir. Si certains révolutionnaires s'imaginèrent suivre les leçons de Rousseau en s'attaquant aux arts et aux sciences, ceux qui l'avaient étudié savaient qu'on pouvait, comme le disait Ducos, s'armer de lui pour prouver l'antique et fidèle alliance de l'ignorance et de l'esclavage. Dans son rapport sur l'organisation du Conservatoire de musique, Chénier plaçait la création nouvelle sous le patronage de J.-J. Rousseau.] — H. Hauser. *Le serment à la Constitution civile dans deux paroisses bourguignonnes.* [Dans ces deux paroisses, très différentes au point de vue des régions où elles sont et du caractère des populations, les deux curés, d'esprit très dissemblable, ont prêté le serment pour des raisons différentes. Landel, curé et maire de Baulme-la-Roche et de Panges, type du curé patriote, enthousiaste de la Révolution, qu'il considère comme l'aboutissement de l'Évangile, prête le serment civique avec une adhésion très explicite à la Constitution civile du clergé, qui « rétablit....

la religion dans son état primitif, dans cet état de pureté et de simplicité qui fit la gloire de l'Église dans les beaux siècles où elle brillait ». Robelot, curé de Saint-Léger-Triey, homme doux et tranquille, assez sceptique à l'égard des tentatives de régénération nationale, mais attaché à son troupeau, se demandant ce qu'il deviendra s'il l'abandonne, prête le serment, sans enthousiasme, il est vrai ; mais il croit que tout individu est « obligé d'obéir aux puissances séculières, quand elles n'exigent rien contre la foi et le royaume de l'Église ».] — A. MATHIEZ. *M. Aulard historien et professeur.* [Reproduction, avec quelques annotations de M. Aulard, d'un article extrêmement élogieux paru, sans titre, dans la *Revue des Charentes* du 31 mars 1905.] — *Notes de lecture. La journée du 9 thermidor an II, d'après le conventionnel Crevelier.* [Lettre écrite, le 12 thermidor, par Jacques Crevelier, député de la Charente, aux sans-culottes de Confolens, publiée par M. Babaud-Lacroze dans le *Républicain confolentais* du 26 janvier 1907, et dans la *Revue de Paris* du 15 mars suivant.]

14 Août. = PH. BARREY. *Les archives révolutionnaires de la ville du Havre.* [Indications sur le classement de ces archives, qui contiennent des documents se rapportant à la période comprise entre le 5 mai 1789 et le 18 brumaire an VIII, et sur la contribution qu'elles apportent à l'histoire politique et économique de la région pendant cette période.] — J. PRUDHOMMEAUX. *Babeuf jugé par un communiste de 1840.* [André-Marie Savary, ouvrier cordonnier, adversaire de la monarchie de Juillet, membre de la « Société des Droits de l'Homme », collaborateur à *la Fraternité*, organe des communistes babouvistes, écrivit, le 20 avril 1840, à Cabet, dont le jugement sur Babeuf l'avait douloureusement affecté. Reproduction de cette lettre, dans laquelle il reproche à Cabet de méconnaître ce que l'histoire et la postérité doivent de reconnaissance et de respect aux démocrates de l'an IV et d'avoir si malheureusement retracé la carrière et les actes de Babeuf. Réponse de Cabet, qui trahit son mécontentement des reproches que lui faisait Savary.] — M. PELLET. *Un libelle hollandais contre Napoléon (1810).* [Poésie de quatorze strophes, intitulée *1810*, qui ne fut connue de la police hollandaise qu'en octobre 1811, environ dix-huit mois après sa composition. Lemory, commissaire général de police à Emden (alors chef-lieu de la Frise orientale), l'adresse au duc de Rovigo avec les procès-verbaux de l'enquête à laquelle il s'était livré pour découvrir l'auteur. Ni dans les archives de la Hollande ni aux Archives nationales on ne trouve de documents sur cette affaire, qui dut être classée.] — *Documents inédits. La section des Tuileries et l'abolition de la royauté.* [Procès-verbal de la séance de la section des Tuileries, du 21 septembre 1792, rendant compte de l'enthousiasme avec lequel cette section célébra la chute de la royauté.] — *Notes de lecture.* I. *La franc-maçonnerie pendant la Révolution.* [Le 4 juillet 1789, la Loge « les Élus de Chartres », sur la proposition de Ramel, son vénérable, arrêta qu'il serait célébré le lendemain, en l'église des Grands Carmes, une messe où on chanterait un cantique à la gloire de l'Éternel, pour lui rendre des actions de grâces de la révolution qui venait de s'opérer.] II. *M. Frédéric Masson et la légende de Napoléon.* [Article de M. Aulard, dans la *Dépêche de Toulouse* du 16 avril 1908, montrant les variations dans l'opinion de M. Masson sur Napoléon ; tantôt il « se prosterne en extase devant son héros,

tantôt il s'irrite des défauts du même héros, les dénonce au public..., passant ainsi, et continuellement, d'une sorte de crise d'admiration à une sorte de crise de dénigrement ».]

14 Septembre. = H. Beaumont. *Stanislas de Girardin préfet de la Côte-d'Or (24 février 1819-3 avril 1820)*. [Nommé préfet de la Côte-d'Or sous le ministère libéral que préside le général Dessolles, mais dont Decazes est le chef réel, Girardin s'intéresse vivement à l'école maternelle de Dijon, fondée l'année précédente, et demande pour elle une subvention au conseil municipal de Dijon et au conseil général du département; mais il se heurte à l'opposition de ces assemblées, prévenues contre l'enseignement mutuel par leur sympathie pour les Frères de la Doctrine chrétienne. Il déploie dans toutes les branches de l'administration une activité qui s'étend à tous les détails, ne veillant pas moins au bien-être de ses administrés qu'à l'exécution des lois. Il fait montre d'un esprit libéral en complète opposition avec l'esprit réactionnaire du conseil général. Élu, le 11 septembre 1819, député de la Seine-Inférieure, il reste quelque temps encore préfet de la Côte-d'Or. Lors de l'évolution de Decazes, qui, inquiet des élections, présente la loi du double vote, Girardin ne proteste pas, mais il laisse les libéraux de la Côte-d'Or s'agiter et adresser des pétitions pour le maintien de la Charte. Quand, après le meurtre du duc de Berri, Richelieu remplace Decazes au ministère, Girardin combat, par la plume et par la parole, les propositions réactionnaires du gouvernement; aussi, le 3 avril 1820, il est destitué et remplacé à la préfecture de la Côte-d'Or par le comte de Choiseul, puis, sur le refus de celui-ci, par Séguier, préfet de la Meurthe.] — Mlle L. Lévi. *Autour du 10 août 1793*. [La Révolution des 31 mai-2 juin s'est accomplie sans effusion de sang; mais, à la suite de troubles causés par la rareté des subsistances, les projets de massacre, étouffés au 31 mai, réapparaissent aux environs du 10 août. Les nouvelles politiques qui s'ajoutent à la disette : insurrection de Lyon, défaites en Vendée, capitulation de Condé, Mayence, Valenciennes, assombrissent encore les esprits et les portent aux démarches violentes, aux représailles sanguinaires. Hébert demande dans le *Père Duchesne* que le jour du 10 août « soit le dernier des nobles, des intrigants, des traîtres »; Vincent dit, aux Cordeliers, qu'il faut égorger un tiers de la France pour sauver les deux autres tiers. L'idée d'un massacre occupe généralement les esprits, et il semble qu'il y ait eu au moins des tentatives pour constituer un centre d'organisation, en vue d'opérer ce massacre. Vincent propose aux Cordeliers et fait nommer une commission de quatre membres, chargée de se concerter avec les comités révolutionnaires des 48 sections pour prendre des mesures de rigueur et aviser aux moyens de frapper à coup sûr. La Convention et les deux Comités de gouvernement réussissent à enrayer ce mouvement; le Comité de salut public prend des mesures vigoureuses pour assurer l'approvisionnement de Paris et conjurer la disette; puis, de concert avec le maire de Paris et le commandant de la garde nationale, il travaille et arrive à pacifier les esprits. Des deux côtés, on cherche à circonvenir les fédérés venus pour la fête du 10 août; l'influence de Robespierre l'emporte, les gagne à la Montagne et efface en eux tout projet liberticide. C'est de ce projet avorté que date la tension des rapports entre Robes-

pierre et les Hébertistes.] — *Notes de lecture.* I. L. LÉVY-SCHNEIDER. *Marie-Joseph Chénier et Marat.* [Dans les *Lettres inédites de l'abbé Morellet sur l'histoire politique et littéraire des années 1806-1807*, publiées en 1822, on voit que, à la séance de l'Académie française du 17 septembre 1806, Fontanes rappela l'apothéose de Marat, dont les cendres avaient été portées au Panthéon en même temps que, sur une motion de Chénier, celles de Mirabeau en étaient retirées. Chénier eut une explication assez vive avec Fontanes, qui protesta n'avoir pas eu dessein de le blesser.] II. A. A[ULARD]. *Un discours de l'ex-constituant Mounier, sur l'instruction publique, en l'an XII.* [Reproduction de ce discours, prononcé le 17 vendémiaire an XII, lors de l'installation du lycée de Rennes, par Mounier, préfet d'Ille-et-Vilaine, et publié *in-extenso* par le *Moniteur* du 24 brumaire, bien que très libéral et constituant une critique indirecte, et parfois même directe, de l'arrêté des Consuls du 19 frimaire an XI.]

Revue des Deux Mondes. 1908.

1er Mai. = E. OLLIVIER. *La Prusse et la France au commencement de 1870.* [I. Bismarck après l'avènement du régime libéral ; il essaie d'obtenir amiablement la transformation du titre donné au Roi de Président de la Confédération du Nord, en celui d'Empereur d'Allemagne; Clarendon et Daru sont peu encourageants; Bismarck ne peut entraîner les États du Sud et renonce à la tentative. II. Bismarck repousse l'offre de Bade d'entrer dans la Confédération du Nord, parce qu'il redoute une guerre où il aurait contre lui la France, l'Autriche, la Bavière et le Wurtemberg, sans être certain de la Russie, et qu'il ne veut engager la guerre que dans des conditions favorables; sa discussion au Reischtag à cet égard avec le député national libéral Lasker (24 février); mais il s'arrange pour qu'on n'interprète pas ses paroles comme une renonciation et comme une conversion au respect de la Ligue du Mein. III. L'affaire Hohenzollern. Le ministère de conciliation, Topète, Sagasta, Rivero (10 janvier), semble fait pour encourager les espérances de Montpensier; mais Serrano se dérobe, et Prim « joue le rôle d'un polichinelle », passant d'une abstention bienveillante à une hostilité déclarée, après les échecs de la candidature de Montpensier à Oviédo et à Avila (24 janv.). Bernhardi et Salazar rallient Prim à la candidature Hohenzollern; ses arguments « sonnants » et le secret pour sauvegarder les intérêts allemands; Prim, en janvier 1870, expédie Salazar pour parlementer avec Bismarck. IV. Guillaume est hostile en principe à la candidature Hohenzollern; mais Bismarck, appuyé par la femme du prince Léopold, jolie et ambitieuse, combat son veto. Le conseil du 15 mars à Berlin: les conseillers se prononcent à l'unanimité pour l'acceptation, qui constitue l'accomplissement d'un devoir patriotique prussien. Mais refus de Léopold; le prince Antoine propose alors Fritz. Il est incontestable que toute cette affaire Hohenzollern a les caractères d'une affaire d'État et qu'on y trouve un esprit provocateur contre la France. V. Pour donner le change à Bénédetti, le gouvernement allemand l'aiguille sur une fausse piste: il s'agirait de décider les États du Sud à entrer dans la Confédération du Nord, et à offrir au roi de Prusse le titre d'empereur. Bismarck envoie comme agents du gouvernement prussien en Espagne deux hommes de sa confiance,

Lothar Bücher et le major Versen. Mais le prince Fritz refuse, à moins d'un ordre formel que Guillaume ne veut pas donner. VI. Les chances de Montpensier sont détruites après son duel à mort avec don Enrique de Bourbon (12 mars). En mars, le ministère de conciliation se disloque. Empressement et cordialité avec lesquels Lothar Bücher et Versen sont reçus par Prim ; celui-ci détourne les soupçons de l'ambassadeur de France, Mercier, en paraissant uniquement préoccupé d'organiser l'intérim ; il est déconcerté du refus du prince Fritz, mais il n'accepte pas la renonciation. VII. La politique du cabinet du 2 janvier. Circonspection recommandée par Daru au général Fleury à Saint-Pétersbourg, sur les Danois de Sleswig et sur la politique orientale. VIII. Les instructions de Daru à l'égard de l'Allemagne sont moins satisfaisantes et contiennent, à côté de recommandations de prudence, des sous-entendus comminatoires, si la situation se modifiait. Il fait une tentative en faveur du désarmement, par l'intermédiaire de Clarendon, qui s'adresse officieusement à Bismarck, mais qui échoue. IX. Daru exprime, à titre d'information personnelle, son opinion sur le discours du roi à l'ouverture du Reichstag et fait allusion au maintien de l'état actuel et aux dangers de modifier le *statu quo* ; il s'exprime à titre privé et dans le même sens avec Werther sur le discours de Bismarck au Reichstag. X. Em. Ollivier estime que la politique de Daru est contraire au programme ministériel. Dans un entretien avec Levison, correspondant de la *Gazette de Cologne*, il laisse entendre que si l'union du Nord et du Sud se produisait avec le temps, et par un mouvement populaire, il ne s'y opposerait pas ; cet entretien est reproduit dans la *Gazette de Cologne* ; Daru en exprime ses regrets à Ém. Ollivier, qui confirme l'article. Le dissentiment entre les deux ministres.] — GILBERT-AUGUSTIN TIERRY. *Conspirateurs et gens de police. L'aventure du colonel Fournier et la mystérieuse affaire Donnadieu* (*1802*). [Suite ; continué le 1er juin et à suivre. Gabriel Donnadieu, né à Nîmes, fils d'un tonnelier, devenu volontaire du roi, puis colonel de la République et qui, accusé de malversations, se fit sauter en Vendée, s'engage à quatorze ans. C'est un impulsif, irascible, violent, débauché, mais capable d'incroyables prouesses. Après neuf campagnes, il n'est encore que capitaine. Venu de Lodi à Paris pour achats militaires, il est obsédé par l'idée de devenir chef d'escadron ou de se venger de Bonaparte ; il est hébergé à Paris, rue du Sentier, chez le beau-frére de Marceau, le graveur Sergent Marceau, mari de la célèbre Elmira, jacobin et ancien conventionnel régicide, qui reçoit chez lui d'anciens jacobins et terroristes. Donnadieu sollicite Masséna, Augereau et Oudinot, qui lui laissent peu d'espoir. Davout, chargé de la police particulière de Bonaparte, lui propose un commandement et une mission de mouchard à Pondichéry ; il refuse. Donnadieu se lie chez Elmira Marceau avec Louis La Chevardière, sous-chef à l'Extraordinaire au temps du roi, un des orateurs les plus écoutés des Jacobins sous la Convention, secrétaire général du ministère de la police sous le Directoire, puis disgracié avec Sotin, consul à Palerme, prisonnier des Anglais, fonctionnaire à l'hôtel de ville de Paris, puis de nouveau destitué après le dix-huit brumaire à cause de sa liaison avec Barras. Il entre alors dans la police consulaire, suit les réunions des Marceau et gagne la confiance de Donnadieu, qui lui présente sa maîtresse. Celle-ci, Julie Basset, est une Parisienne de seize ans, fille d'un concierge de la rue de la Planche,

« pareille à ces ingénues dont la dépravation naïve et la candeur madrée amusèrent le pinceau de Greuze », minaudière et menteuse. Donnadieu la séduit et l'enlève en lui promettant de l'épouser. Elle soupçonne bientôt Donnadieu de conspirer ; il se réunit dans des conciliabules au café Voltaire avec Marius Bernard, un Provençal d'Aix, ayant toujours souffert de la malchance, encore capitaine à quarante ans, malgré neuf campagnes et trois blessures, avec l'ordonnateur des guerres Anselme Truck, « fleurant bon comme un muscadin », le chef de bataillon Clément. Le but du complot est l'assassinat de Bonaparte sur la route de la Malmaison, ou devant les Tuileries après une parade décadaire ; les conspirateurs sont soudoyés par un chef qui, à n'en pas douter, était royaliste, se faisait appeler Nicolas, et se disait officier de santé. A la recherche d'un Brutus pour tuer César, Nicolas finit par s'adresser à Donnadieu. Mais, événement imprévu, Donnadieu est nommé chef d'escadron, et envoyé à Pondichéry. Il n'a plus qu'une idée : s'enfuir loin des vengeances de ses amis. Julie Basset enceinte, et à la veille d'être abandonnée, le dénonce à La Chevardière comme l'assassin désigné du premier consul. La Chevardière s'empresse de mettre au courant un agent de Davout, Dossonville, qui, après une enquête rue du Sentier chez Sergent Marceau, dénonce Donnadieu à Davout, qui refuse d'abord de le croire, puis à Maret. Mais La Chevardière avait pris les devants, était allé chez le général Menou, qui cherchait à rentrer en grâce auprès de Bonaparte, lui avait raconté en l'amplifiant le complot Donnadieu, et s'était fait introduire par lui auprès du premier consul. Une délation venait déjà d'apprendre à Bonaparte ce qui s'était passé chez Oudinot à Polangis et l'attitude de Fournier ; il reçoit Menou et La Chevardière qui l'informent qu'un guet-apens se prépare contre lui à l'Opéra et lui dénoncent Bernard et Donnadieu. Fournier est arrêté à l'Opéra, sur l'ordre de Bonaparte, par Junot, et il est interrogé dans la nuit même au ministère de la Police générale, par le chef du bureau particulier, Desmaret ; reconduit à son logis pour livrer ses papiers, Fournier réussit à s'échapper et se réfugie rue de Clichy chez sa maîtresse Mme Hamelin. Mme Hamelin le dénonce ; il est arrêté chez elle et conduit au Temple, où Donnadieu était déjà enfermé.] — Cte D'HAUSSONVILLE. *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde. Épilogue d l'alliance savoyarde.* [I. Après l'affaire de Turin, l'armée française évacue le Piémont ; mais la Savoie et le comté de Nice restent presque constamment occupés par les troupes françaises. Mécontentement de Victor-Amédée contre l'Empereur, qui, par le traité de Turin du 8 novembre 1703, lui cède les provinces d'Alexandrie, de Valence, et la partie de Montferrat possédée par le duc de Mantoue, mais désire le Milanais, et, à la suite de l'occupation des Présides et de Naples, veut faire revivre les droits de l'Espagne sur toute la péninsule. Une mission est donnée à Tessé en Italie, en août 1708, pour inquiéter la Savoie sur le voisinage de l'Empereur et le rapprocher de la France ; mais il ne réussit pas mieux auprès du duc de Savoie qu'auprès des autres princes italiens et auprès du pape. II. La tentative de Victor-Amédée en 1710 ; par l'intermédiaire du religieux Arnaud et du procureur de la vallée de Barcelonette Laurent, il entre en rapports avec Berwick, qui commandait en Dauphiné. Louis XIV, non seulement ne demande plus, comme autrefois, la cession de la Savoie en compensation des agrandissements

italiens, mais il offre même Exilles et Fenestrelles; le duc de Savoie demande Briançon, Mont-Dauphin, le fort de Barraux et la place de Monaco. Un moment suspendue, la négociation reprend, de Saint-Germain, en décembre 1810; mais elle est rompue au printemps de 1811 à cause des prétentions de Victor-Amédée. III. Les négociations relatives à la Savoie pendant le congrès d'Utrecht.]

15 Mai = ÉM. OLLIVIER. *Le Plébiscite.* [I. Les conditions posées d'abord par l'Empereur pour la réforme constitutionnelle sont : 1° le maintien du droit d'appel au peuple entre ses mains; 2° celui de l'article 33 consacrant le droit du Sénat, en cas de dissolution du Corps législatif jusqu'à la convocation de la nouvelle assemblée, de pourvoir à ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement; 3° le refus de toute discussion au Corps législatif préalablement au vote du sénatus-consulte; 4° pas de plébiscite. Hésitations d'Ém. Ollivier à accepter l'article 33 et à répudier le plébiscite. II. La rédaction par Ém. Ollivier du sénatus-consulte; l'Empereur cède sur l'article 33 ; le sénatus consulte consacre son droit plébiscitaire ; il est accepté à l'unanimité par le conseil des ministres. III. La droite réclame un plébiscite immédiat; le centre gauche désapprouve le droit plébiscitaire de l'Empereur, Daru cherche à rallier l'Empereur à l'idée d'un plébiscite immédiat. IV. Le 4 avril, l'Empereur accepte le plébiscite immédiat; opposition et démission de Buffet le 9 avril. V. Les orléanistes et les légitimistes obligent Daru à imiter Buffet. VI. La question posée au peuple par le plébiscite était claire: approuvait-il ou non l'extension de la liberté? Jamais le plébiscite n'a posé la question de paix ou de guerre. Liberté illimitée accordée par le ministère à la discussion du plébiscite; violences des révolutionnaires. Flourens organisant l'assassinat de l'Empereur (le complot Beaury-Fayolle). VII. Les résultats du plébiscite et le succès d'Ém. Ollivier. VIII. Jugement d'Ém. Ollivier sur la constitution de 1870. IX. Gramont ministre des Affaires étrangères; appréciation élogieuse d'Ém. Ollivier sur son caractère et ses capacités. Ses idées sont que l'intérêt français est d'empêcher la violation du traité de Prague et le passage du Mein ; mais il adhère au programme d'Ém. Ollivier: acceptation des événements de 1866, abstention dans le présent, réserve absolue sur ce qu'il conviendrait de faire dans les éventualités de l'avenir. X. Démission de Talhouët après le plébiscite (10 mai). Le remaniement ministériel; Plichon aux Travaux publics et Mège à l'Instruction publique ; Ém. Ollivier exerçant en fait les prérogatives de Président du Conseil et se faisant communiquer les dépêches par Gramont. X. Gramont à Vienne pour présenter ses lettres de rappel ; Beust le met au courant des négociations secrètes de 1869 et lui communique la lettre de François-Joseph de septembre. Napoléon, à son retour (29 mai), lui donne connaissance de la lettre de Victor-Emmanuel. Gramont ne fait part de ces confidences ni au Conseil, ni à Ém. Ollivier.] — L. MADELIN. *Rois en exil. Les Bourbons émigrés (1789-1814).* [D'après les documents cités et utilisés par Ernest Daudet dans son « Histoire de l'Émigration ».]

1er Juin. = ÉM. OLLIVIER. *La politique extérieure après le Plébiscite.* [I. Dispositions pacifiques de Napoléon III, après le plébiscite. Au contraire le plébiscite est une surprise désagréable pour Bismarck, parce qu'en paraissant consolider la paix, il accélère de l'autre côté du Rhin le mouvement pacifique. Les affaires de l'unité

marchant mal ; le danger des alliances françaises ; Bismarck décidé à forcer les Français à sortir de leur réserve. II. Les premières provocations : discours de Bismarck, le 23 mai, au Reichstag de la Confédération du Nord ; sa subvention de dix millions pour la ligne du Gothard motivée par la gravité des circonstances et la nécessité d'un rapprochement avec l'Italie. III. Reprise de l'affaire Hohenzollern ; Lothar Bücher est de nouveau dépêché vers Prim ; le prince Antoine et le Kronprinz endoctrinent Léopold pour le faire revenir sur son refus ; Lothar Bücher et Salazar quittent l'Espagne pour se rendre auprès des princes et finissent par entraîner l'acceptation de Léopold. IV. Rencontre du roi de Prusse et du tzar à Ems au début de juin ; Bismarck vient les y rejoindre. Les entretiens d'Ems ; les tendances pacifiques du tzar et son désir que l'indépendance des États du Sud soit maintenue. V. Le 8 juin, Bismarck de retour à Varzin ; son activité ; comment il prépare avec Prim le guet-apens Hohenzollern. VI. Effondrement définitif de la candidature Montpensier en Espagne. Retour de Salazar apportant à Prim l'assentiment de Léopold ; entente de Prim avec Bismarck sur les moindres détails de l'intrigue ; son discours aux Cortès (11 juin) indiquant à mots couverts la solution Hohenzollern. VII. Sa fourberie pour donner le change à la France. Il nie l'intrigue à Mercier, et, pour endormir la vigilance de l'Empereur, il lui annonce des confidences complètes dans une entrevue à Vichy au mois de juillet ; Mercier est persuadé que, même si la candidature Hohenzollern n'était pas irrévocablement abandonnée, il n'y aurait rien de nouveau avant l'entrevue avec l'Empereur ; il rassure Gramont, qui ne juge pas utile de demander de nouvelles explications à Berlin. Pendant ce temps, Prim dépêche Salazar à Sigmaringen pour aller prendre le consentement de Léopold et le rapporter aux Cortès. Le 19 juin, Salazar arrive à Sigmaringen ; Léopold et le prince Antoine demandent au roi son assentiment ; le roi l'accorde « après de grands combats intérieurs ». Salazar revient en Espagne. Le drame à la veille de se dérouler. VIII. Préoccupation du ministère de ne pas éveiller les susceptibilités allemandes ; l'interpellation Mony sur la construction du Gothard ; Ém. Ollivier cherche à l'éviter ; langage modéré de Mony, de Gramont et du maréchal Le Bœuf ; les seules provocations guerrières dans le débat viennent des députés de l'opposition, Estancelin, Kératry et Jules Ferry (20 juin). IX. L'envoi du général Lebrun à Vienne ; ses entretiens avec l'archiduc Albert (7 juin) au château de Bader ; sa conversation avec l'empereur François-Joseph dans le parc de Laxenbourg (14 juin). Les ministres tenus dans l'ignorance de son voyage, même Gramont. X. Le contingent militaire annuellement attaqué par l'opposition ; Le Bœuf est chargé par l'Empereur de faire une démarche auprès de Thiers pour le défendre (27 janvier) ; discours de Thiers pour soutenir à la Chambre l'argumentation du maréchal. XI. Mort de Clarendon (27 juin), l'ennemi le plus redoutable de Bismarck ; il est remplacé par Grandville (4 juillet), sympathique à la France, mais seulement dans la mesure où le lui permettraient Gladstone et la Reine. XII. La santé de l'Empereur et la consultation du 1er juillet ; le rapport de Sée.]

15 Juin. = Arvède Barine. *Madame, mère du Régent. IV. Mort de Charles-Louis. Liselotte, le Roi et Mme de Maintenon. Les grands chagrins.* [L'Électeur palatin victime des Chambres de réunion ; aigreur de la duchesse Sophie contre Louis XIV ;

son dépit maternel de voir le grand dauphin épouser une princesse de Bavière ; vaines habiletés de Madame, auprès de Louvois et de Louis XIV, pour empêcher ce mariage. La mort de l'Électeur palatin le 28 août 1680 ; douleur de Liselotte ; amertume de ses lettres. II. « L'amitié amoureuse » de Madame pour le Roi, sa haine de femme jalouse contre Mme de Maintenon. Les querelles de Liselotte et de Monsieur ; elle demande à Louis XIV de finir ses jours à Maubuisson ; refus du Roi ; ses efforts pour amener une réconciliation. III. Haine de Liselotte contre Mme de Maintenon ; déférence que lui témoigne Mme de Maintenon ; mais l'intimité du Roi et de sa belle-sœur prend fin avec l'arrivée de Mme de Maintenon aux grandeurs. Austérité de la cour de France ; observations que le Roi fait adresser à sa belle-sœur sur son langage et ses propos ; Liselotte « terrée » au beau milieu de la cour de France, vivant « en ermite ». Elle se convainc qu'il ne peut pas y avoir de bonheur en France pour une princesse allemande. IV. Les préoccupations allemandes de Madame : les trois filles et les cinq fils de Charles-Louis ; le nouvel Électeur rempli de fiel contre les bâtards ; indignation de Liselotte, mais elle est toute en paroles, et elle a grand soin de ne se laisser ni exploiter, ni même déranger. Les droits de Madame à la succession de Charles-Louis prétexte de l'incendie du Palatinat ; terreur et colère de Madame.] — A. Mézières. *La reine Victoria d'après sa correspondance inédite.* [Récemment publiée en anglais et en français.] — Mis Costa de Beauregard. *Le mariage secret de Madame la duchesse de Berry, à propos d'une publication récente.* [Les Mémoires de la comtesse de Boigne.]

1er Juillet. = B. de Lacombe. *Talleyrand émigré. I. En Angleterre (1790-1794).* [I. La mission de Talleyrand à Londres en juin 1792 ; son retour en France le 5 juillet. Talleyrand et les Jacobins ; le département de Paris, dont il faisait partie, et qui avait suspendu Pétion et Manuel après le 20 juin, est obligé de se dissoudre le 19 juillet. Talleyrand est également suspect aux royalistes. Après le 10 août, il devient un des conseillers de Danton ; il l'excite à se ménager la neutralité anglaise ; Danton le charge de préparer la circulaire destinée à notifier aux cours de l'Europe la déchéance de la monarchie ; si Talleyrand la rédige, il pense beaucoup moins aux Anglais qu'aux nouveaux maîtres de la France. Il cherche un moyen légal d'émigrer en se faisant confier une mission en Angleterre ; le 7 septembre, il finit par obtenir un passeport et s'esquive. II. Désir de Talleyrand à Londres de jouer un rôle ; ses avances à Grenville et à Lebrun. Plus tard, pour faire effacer son nom de la liste des émigrés, il prétendra avoir été envoyé par le Conseil exécutif provisoire ; en réalité, il n'eut aucune mission et fut un émigré comme les autres. Talleyrand à Kensigton Square ; ses relations à Londres ; ses sentiments de répulsion contre l'anarchie révolutionnaire. Surexcitation de l'opinion publique en Angleterre contre la Révolution ; Talleyrand se sent enveloppé dans une atmosphère de défiance et de haine ; en même temps il est dénoncé par les agents diplomatiques du Conseil exécutif. Talleyrand, silencieux et insaisissable, « fait le mort ». Pourtant, après le décret du 19 novembre, il compose, le 25 novembre, et envoie à Lebrun, un « Mémoire sur les rapports actuels de la France avec les autres États de l'Europe ». III. La découverte de l'armoire de fer compromet Talleyrand ; la Convention le décrète d'accusation ; Talleyrand essaie de se justifier (la note de son secrétaire Des

Renaudes dans la *Gazette nationale* du 24 décembre et la lettre de Talleyrand à la *Gazette nationale*) ; mais il ne réussit pas à faire rapporter le décret. Surexcitation des esprits à Londres contre les Français ; le vote de l'*Alien bill*, et démarches que Talleyrand est obligé de faire auprès du Conseil du Roi. Émotion à Londres après le 21 janvier. Séjour de Talleyrand à Mickleham chez M. Locke ; la petite colonie de Mickleham autour de Mme de Staël (Mathieu de Montmorency, Narbonne, Malouet, Lally-Tollendal) ; Talleyrand et Mme de Staël. Les projets de Talleyrand après l'insurrection de Toulon et la réunion à Toulon des anciens Constituants. L'orage à Paris contre Talleyrand ; la perquisition du 30 septembre à son ancien domicile, l'impression de fausses lettres de Talleyrand à Lebrun-Tondu et à Mme de Flahaut. Le 28 janvier 1794, Talleyrand reçoit l'ordre de quitter l'Angleterre ; il essaie vainement de se justifier auprès de Pitt d'abord, puis auprès de Grenville, et, le 2 mars, il s'embarque pour les États-Unis, accompagné de l'ancien Constituant Beaumetz.] — E. Cartier. *Correspondance de Guizot avec Léonce de Lavergne (1838-1874)*. [Cette correspondance suit Guizot dans les différentes phases de sa vie. Elle le montre tour à tour député, chef de parti, ambassadeur, académicien. Elle subit un temps d'arrêt pendant les huit années du ministère du 29 octobre ; Guizot, s'étant attaché Lavergne comme collaborateur, n'avait point l'occasion de lui écrire. Puis vient la catastrophe de Février, l'exil avec ses amertumes, le retour en France, et enfin la retraite définitive au Val-Richer.] — M. Masson. *Une vie de femme au XVIIIe siècle. Mme de Tencin, d'après des documents nouveaux et inédits. Dernière partie*. [M. M. étudie les romans, le salon et les lettres de Mme de Tencin.]

15 Juillet. = T. de Wyzewa. *L'autobiographie d'un sans-culotte allemand*. [Analyse de « Magister F. Ch. Laukhards Leben und Schicksale, von ihm selbst beschrieben », nouvelle édition par le Dr Victor Petersen, 2 vol. in-12, Stuttgart, 1908.]

1er Août. = B. de Lacombe. *Talleyrand émigré. II. En Amérique (1794-1796)*. [I. La traversée de Talleyrand et de Beaumetz ; débarquement de Talleyrand à Philadelphie, son désir d'approcher Washington ; mais il en est empêché par l'action du représentant de la France, Joseph Fauchet. Bon accueil d'Hamilton. Fauchet dénonce Talleyrand en France comme conspirateur. Projets de spéculation de Talleyrand. II. En juillet, Talleyrand quitte Philadelphie ; son voyage dans la région de l'Ohio et à Boston. Ses projets pour s'enrichir. Son retour à Philadelphie. Ses amis, le duc de Liancourt, Th. de Cazenove, La Forest. Au mois de juin 1795, Talleyrand est à New-York. Les lettres à Mme de Staël, à lord Landsdowne, à Mme de Genlis, condensées dans ses deux *Mémoires* pour l'Institut ; analyse de ces mémoires. III. Après le 9 thermidor. La pétition de Talleyrand, le 28 prairial an III (16 juin 1795), à la Convention. Talleyrand à New-York se lie avec Thomas Law, fonctionnaire du Bengale. Projet de spéculation de Talleyrand dans l'Inde. Démarches de Mme de Staël pour faire rappeler Talleyrand ; le 18 fructidor, la Convention raye son nom de la liste des émigrés. Talleyrand s'embarque le 13 juin 1796 ; son séjour en juillet à Hambourg, où, avec beaucoup de prudence, il se tient à l'écart des partis. Il rentre à Paris le 20 septembre.]

Revue d'histoire de Lyon. 1908.

Janvier-Février. = F. DUTACQ. *Documents inédits sur l'histoire des clubs et des sociétés secrètes de Lyon pendant les mois de septembre et d'octobre 1848.* [Extraits des rapports quotidiens concernant les clubs de Lyon et de sa banlieue, rédigés du 11 septembre au 23 octobre 1848 par le commissaire central Galerne.] — P. GONNET. *Les Cent-Jours à Lyon.* [Continué en mars-avril, et à suivre. L'entrée et le séjour de Napoléon à Lyon ; les palinodies du maire, M. de Fargues ; la lutte contre les royalistes du Midi qui essayent de reprendre Lyon ; réorganisation des corps constitués et nomination d'un lieutenant de police pour le Rhône et les départements voisins. Réorganisation de la garde nationale lyonnaise ; mesures de rigueur prises contre les opposants royalistes ; constitution de la Fédération lyonnaise contre les ennemis de l'intérieur.] — *Délibération de la communauté de Bressieux, 27 mars 1789.* [Protestation d'une communauté paysanne du Dauphiné contre une délibération des États de Romans, tendant à assurer une indemnité aux propriélaires de terres nobles, compensatoire de l'abolition de leurs privilèges financiers].

Mars-Avril. = PH. GONNARD. *Mœurs administratives du premier Empire. La conscription dans la Loire.* [Étude minutieuse, d'après les Archives départementales de la Loire ; montre que dans la Loire, tout au moins, l'horreur contre la conscription a commencé dès le Consulat et est allée en s'aggravant jusqu'à la fin de l'Empire.] — *Célébration de la victoire de Jarnac à Lyon en 1569.* [Procès-verbal de la procession et des fêtes données à la nouvelle de la victoire des catholiques ; extrait des Archives municipales de Lyon.]

Revue Henri IV. 1908.

Janvier-Mars. = G. BAGUENAULT DE PUCHESSE. *Henri IV avant l'avènement. I. De 1553 à 1576.* [Se propose d'étudier quelle a été, avant 1589, la politique du futur Henri IV. Les débuts comme chef de parti en 1568, le mariage avec Marguerite, l'équipée de février 1576. A suivre.] — H. HAUSER. *D'une source importante du « Martyrologe » de Crespin : l'« Histoire des Persécutions » d'Antoine de Chandieu.* [Montre que la principale source des additions de l'édition de 1565 du « Martyrologe » de Crespin est l' « Histoire des persécutions et martyres de l'Église de Paris, depuis l'an 1557 jusques au temps de Charles XI », publiée à Lyon en 1563.] — A. SCHÜRR. *Henri IV, la Suède et la Pologne (1602-1610).* [D'après l'ouvrage, en Polonais, de W. Sobieski, intitulé : Henri IV, ses relations avec la Pologne et la Suède de 1602 à 1610.] — H. DE BRINON. *Guillaume Fouquet de la Varenne.* [D'après le travail du baron de la Bouillerie : « Un ami de Henri IV, Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne. »] — H. JADART. *A Reims après la mort de Henri IV (mai-juin 1610).* [Décrit l'impression produite par la nouvelle de l'assassinat, d'après des témoignages tirés des délibérations du conseil de la ville et des chroniques de Reims.] — A. CHAMBERLAND. *La comptabilité imaginaire des deniers des coffres du Roi et les dettes suisses.* [Étudie les arrangements financiers passés vers 1607 ou 1608 avec certains capitaines suisses. A suivre.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques.

25 Juillet : M. Lefébure donne lecture d'une étude qui a pour titre : « L'Alsace et la diplomatie française au XVIIe siècle ; de l'autonomie à l'union (1635-1681) »[1].

1er Août : M. A. Chuquet lit un fragment d'une étude consacrée aux *Souvenirs* du sous-lieutenant d'Hauteroche, qui fit campagne dans les Calabres de 1806 à 1810.

8 Août : M. Henri Welschinger lit une étude sur « la responsabilité de Talleyrand dans la guerre d'Espagne », et combat, à l'aide de documents, l'opinion de Villemain qui, dans des observations inédites rédigées pour corroborer les assertions des mémoires de Talleyrand, a essayé de défendre le prince de Bénévent contre l'opinion exposée par Thiers dans le tome IX de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

22 Août : M. A. Chuquet étudie les mémoires de Lermine, parisien, qui fut receveur de la ferme dans la Haute-Alsace au temps de Turenne (1674-1675).

29 Août : M. A. Chuquet termine son analyse des mémoires de Lermine (1674-1675).

12 Septembre : M. A. Chuquet lit une note sur le chevalier de Mopinot, officier rémois, qui servit sous le règne de Louis XV, note dans laquelle il donne des détails sur certains épisodes de la guerre de Sept ans.

19 Septembre : M. A. Chuquet communique une étude sur les *Mémoires de la baronne du Montet*.

26 Septembre : M. A. Chuquet donne lecture du discours qu'il a prononcé, comme délégué de l'Académie, à l'inauguration du monument de Victor Jacquemont, à Hesdin, le 6 septembre.

— A la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 4 septembre, M. Léon Dorez a communiqué quelques lettres inédites de François Ier, conservées à la Bibliothèque nationale, et relatives au voyage de Jean de La Rocque, prieur de Roberval, au Canada en 1541. Ces documents complètent ceux publiés par M. Henry Harisse dès 1872.

---

1. Publiée ensuite dans le *Correspondant* ; nous en donnerons l'analyse dans notre prochain numéro.

— A l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France tenue le 5 mai dernier, M. Noël Valois, élu secrétaire en remplacement de M. de Boislisle, a donné lecture du rapport habituel sur l'état des travaux de la Société.

D'après ce rapport, les publications suivantes sont à l'impression et plus ou moins avancées : le tome III et dernier des *Mémoires du Comte de Souvigny* publiés par le baron L. de Contenson, le tome Ier des *Mémoires de Martin Du Bellay*, par V.-L. Bourrilly et Fleury-Vindry, le début des *Mémoires du Maréchal d'Estrées* édités par Paul Bonnefon, la Table de l'*Histoire Universelle d'Agrippa d'Aubigné*. Parmi les éditions projetées dont la préparation se poursuit, on signale les *Journaux militaires du duc de Croÿ*, par le vicomte de Grouchy et L. Dorez, la *Correspondance du Maréchal de Vivonne*, par J. Cordey, les *Mémoires de Turenne (1643-1659)*, publiés d'après le manuscrit original par Paul Marichal, dont la copie est remise au Comité. Le premier volume de l'édition des *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, dont la direction générale est confiée, par suite de la mort de M. Jules Lair, à M. le baron de Courcel et la surveillance à M. Léon Lecestre, est achevé ; il a été préparé par le comte Horric de Beaucaire avec la collaboration de M. François Bruel ; les tomes II et III seront publiés par le même érudit avec la collaboration de M. Robert Lavollée, qui restera seul éditeur à partir du tome quatrième.

Dans la séance du conseil d'administration du 2 juin, a été examiné et mis à l'étude un projet soumis par M. Charles Valois, qui offre de publier partiellement, en reliant les extraits par une analyse, une *Histoire de la Ligue de 1574 à 1593*, vaste compilation écrite par un anonyme, dont le manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale, est resté jusqu'à présent à peu près inconnu.

— Mme la générale Billot a récemment fait don à la Bibliothèque nationale d'un exemplaire, lui venant de son mari, de quatre volumes imprimés en 1870, par ordre du gouvernement impérial, et contenant la description topographique de la rive droite du Rhin moyen. Cette publication, dont, croyons-nous, l'existence n'avait pas encore été signalée, semble avoir été destinée à faciliter les opérations offensives de l'armée française contre la Prusse.

— Dans un article intitulé : *Les archives de l'École des Beaux-Arts*, publié dans le no du 8 août 1908 de la *Revue bleue*, M. André Fontaine, après avoir montré l'importance des archives de l'ancienne Académie royale de peinture et sculpture, conservées aujourd'hui à l'École des Beaux-Arts, pour la connaissance de l'art français des XVIIe et XVIIIe siècles, et constaté que ces documents demeurent inédits et méconnus, signale l'une des causes principales de cet oubli : la médiocrité et l'insuffisance du *Catalogue des manuscrits* rédigé par Eugène Müntz en 1895. M. Fontaine donne des preuves de la légèreté avec laquelle ce travail fut alors accompli, ainsi que de l'état assez lamentable du classement des pièces dans les cartons. Il semble qu'un récolement attentif des documents d'archives serait nécessaire à l'École des Beaux-Arts, et donnerait d'aussi bons résultats que le reclassement heureusement achevé aux archives de la Manufacture de Sèvres il y a quelques années.

— La librairie Hachette prépare la publication, sous la direction de M. F. Funck-Brentano, d'une *Histoire de France* spécialement destinée à cette partie du grand public qui peut juger trop détaillée et d'allure trop rigoureusement scientifique l'*Histoire de France* dirigée par M. E. Lavisse. L'ouvrage comprendra plusieurs volumes. D'après nos informations, l'histoire du moyen-âge serait traitée par M. F. Funck-Brentano, celle du XVIe siècle par M. L. Batiffol, celle du XVIIIe siècle par M. C. Stryienski, celle de la Révolution et de l'Empire par M. L. Madelin.

— Ouvrages en préparation :

M. André Fontaine va faire paraître prochainement à la librairie Laurens un volume intitulé : *Les doctrines d'art en France, de Poussin à Diderot.*

La librairie centrale des Beaux-Arts annonce, pour faire suite à la publication relative au *Château de Versailles* qui s'achève actuellement, un album consacré à la *Sculpture du Parc de Versailles*. Ce recueil, qui comprendra 100 à 110 planches en héliogravure avec une notice historique, sera publié en livraisons sous la direction de M. Gaston Brière.

— La *Révolution française* du 14 septembre annonce, d'après le *Siècle*, qui reproduisait lui-même une information de la *Croix*, qu'une chaire d'histoire de la Révolution, divisée en deux cours, sera prochainement créée à l'Institut catholique de Paris. D'après nos renseignements, le cours d'histoire politique sera confié à M. G. Gautherot, celui d'histoire religieuse à M. l'abbé Pisani.

— La revue italienne *Nuova Antologia* contient, dans le fascicule du 16 avril 1908 (anno 43, fascicolo 372, p. 634-667), un article intitulé : *La lotta fra Stato e Chiesa durante l'Impero napoleonico*, par M. Giuseppe Roberti. Il y est traité en réalité des démêlés de l'évêque d'Asti, François-André Dejean, avec l'Empereur. L'auteur utilise des documents inédits : les « memorie e documenti » du cardinal Morozzo, communiqués par la famille de celui-ci, et le journal du chanoine Incisa, conservé dans les archives capitulaires d'Asti.

— Au mois de janvier 1908, s'est constituée à Troyes une société ayant pour but l'étude de l'histoire révolutionnaire et contemporaine du département de l'Aube. Cette société a entrepris la publication, sous la direction de MM. Boutillier du Retail, archiviste du département, et Oct. Beuve, archiviste de la ville de Troyes, d'un bulletin dont nous avons reçu le premier fascicule (in-8 de 8 p., Troyes). Il contient, de M. Boutillier du Retail, une intéressante revue des travaux consacrés à l'histoire moderne du département de l'Aube. Le bulletin servira d'organe officiel au Comité départemental d'histoire économique de la Révolution.

— Les 6e et 7e séries d'*Andegaviana*, publiées par M. l'abbé Uzureau (Paris, Picard ; Angers, Siraudeau, 1907, in-8, 556 p. ; 1908, in-8, 548 p.) contiennent, comme les séries précédentes, la reproduction d'intéressants documents ; citons

entre autres : les procès-verbaux des fêtes civiques qui furent célébrées à Angers sous la Constituante, la Législative, la Convention et le Directoire, procès-verbaux insérés dans les registres de délibérations de la municipalité d'Angers ; les comptes décadaires envoyés, du 25 décembre 1793 au 7 mars 1795, par le Comité révolutionnaire d'Angers au District (M. U. ne nous prévient pas s'il n'en donne qu'une analyse sommaire, ou s'ils sont réellement rédigés sous forme de brèves indications) ; des rapports adressés par l'administration départementale au ministre de l'Intérieur, sur la situation morale et politique du département, en décembre 1795 ; par les différents commissaires du Directoire exécutif qui se sont succédé près l'administration centrale du département, aux ministres de la police générale ou de l'Intérieur, en 96 et 98 ; par les commissaires du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton d'Angers aux commissaires près l'administration centrale du département, en 96, 98 et 99 ; le « rapport sur l'esprit public, les mœurs, le caractère, les usages et les opinions des habitants », adressé en juin 1802 par le conseil général au ministre de l'Intérieur ; l'extrait, relatif à la « situation politique du département », de la *Statistique du département de Maine-et-Loire* adressée en 1802 par le premier préfet, Montault des Isles, au ministre de l'Intérieur ; le rapport présenté par son successeur Nardon au Conseil général, en avril 1804, sur l'administration religieuse, judiciaire, civile et militaire du département ; des extraits de la correspondance administrative des sept premiers préfets de Maine-et-Loire, de 1800 à 1823, avec les ministères ou avec leurs administrés, etc. Toute cette littérature officielle ne présente pas toujours les choses sous leur vrai jour, mais elle n'en contient pas moins de nombreux renseignements utiles à l'historien. M. U. mérite toute la reconnaissance des travailleurs pour les services qu'il leur rend en exhumant des Archives de son département et en mettant au jour cette masse de documents, dont beaucoup étaient restés inédits jusqu'à ce qu'il les publiât. — P.-R. M.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — Catalogue des Actes de François Ier. Tome X. Table, E.-Z (rédigée par *P. Marichal*). Paris, Imp. nationale (Ordonnances des Rois de France. Publ. de l'Académie des Sciences morales). — *E. Daudet.* Récits des temps révolutionnaires, d'après des documents inédits. Paris, Hachette, 3. 50. — *E. Delaigue.* La Révolution à Saint-Menoux. Moulins, Crépin-Leblond. — *Abbé Deniau.* Histoire de la guerre de Vendée. Tome III. Angers, Siraudeau, 7. 50. — *James Guillaume.* Études révolutionnaires. 1re série. Paris, Stock, 3. 50. — *E. Jovy.* Scènes judiciaires vitryates immédiatement, avant et après Valmy. Vitry-le-François, Tavernier. — *J. Lair.* Louise de La Vallière and the early life of Louis XIV. Transl. from the 4 th french edition by E. C. Mayne. London, Hutchinson, 16 sh. — *Lanfranchi.* Le régime de la presse sous la Révolution. Paris, Larose. — Les 9 et 10 thermidor an II de la République. Les deux journées.

Pièces commémoratives. Fac-similés d'estampes et de documents. Introduction par *G. Lenôtre*. Paris, A. Marty. — Cahiers de doléances des paroisses du bailliage de Neufchâtel-en-Bray, secondaire du bailliage de Caux (1789), publiés par *E. Le Parquier*. Rouen, Imp. Gy (Documents relatifs à l'histoire économique de la Révolution). — *Fréd. Masson*. Autour de Sainte-Hélène. 1re série. Paris, Ollendorff, 3. 50. — *J. Memor*. Un thermidorien oublié, le conventionnel Calès. Albi, Imp. Nouguiès. — *Abbé A. Pastoors*. Histoire de la ville de Cambrai, pendant la Révolution (1789-1802). Tome II. Cambrai, Masson. — *Cte de Pimodan*. Simples souvenirs (1859-1907). Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — Private life of Madame du Barry from authentic memoirs of the period. York Press, 1 sh. — Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission, publ. par *F.-A. Aulard*. Tome XVIII (17 brum. an III-30 frimaire an III). Paris, Leroux, 13. 50 (Coll. de documents inédits). — Cardinal de Richelieu. Mémoires, publiés pour la Société de l'histoire de France sous la direction de J. Lair et du Bon de Courcel. Tome Ier (1600-1615), publié par le *Cte Horric de Beaucaire et Fr. Bruel*. Paris, Laurens. — *Robinet de Cléry*. Les deux fusions, 1800-1873. Paris, Juven, 7. 50. — *A. Savine*. La vie à la Bastille. Souvenirs d'un prisonnier (Constantin de Renneville). Paris, Louis-Michaud, 1. 50. — *G. Stenger*. Le retour des Bourbons. D'Hartwell à Gand Le retour des émigrés, 1814-1815. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — Supplément à la Correspondance de Napoléon Ier. L'Empereur et la Pologne. Paris, Agence polonaise de la presse. — *V. Trimoulier*. Un missionnaire de 93. Marc-Antoine Baudot. Paris, Dorbon aîné, 3.50. — *A. Tuetey*. Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française. Tome VIII. Paris, Champion, 10.00. — *I. Turquan*. Napoléon amoureux. Paris, Tallandier, 3.00.

Histoire diplomatique. — *Vte de Gontaut-Biron*. Meine Botschafterzeit am Berliner Hofe, 1872-1877. Autoris. Uebersetz. von Von Pfaff. Berlin, K. Siegismund, 10 mk. — *K. Heidrich*. Preussen im Kampfe gegen die französische Revolution bis zur 2. Teilung Polens. Stuttgart, J. G. Cotta, 9 mk. — Lettres du Prince de Metternich à la comtesse de Lieven (1818-1819), publiées par *J. Hanoteau*. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *V. Meynier*. France and Germany, from the peace of Frankfort in 1871 to the peace of Algeciras in 1906. London, Sonnenschein, 2 sh. — *Cte Ch. de Nesselrode*. Lettres et papiers (1760-1850). Tome VI, 1819-1827. Paris, Lahure.

Histoire militaire. — *P. C. Alombert et Ct J. Colin*. La campagne de 1805 en Allemagne. Tome IV. Paris, Chapelot, 22.00 (Publ. de la Section hist. de l'État-Major de l'armée). — *Ct de Blay de Gaïx*. Histoire militaire de Bayonne. Tome II : De la mort d'Henri IV à la Révolution. Bayonne, Lamaignère. — *C. Bleibtreu*. Die Grosse Armee. Zu ihrer Jahrhundertfeier. 3 Bd. : 1812. Smolensk, Moskau, Beresina. Stuttgart, C. Krabbe, 3 mk. — *Abbé Ph. Boulet*. La Mobile de l'Ain au siège de Paris. Lyon, Vitte. — *G. Boulot*. Le général Duphot (1769-1797). Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *Dr Challan de Belval*. Le capitaine de vaisseau Rolland, général commandant la 7e division militaire et la place de Besançon en 1870-1871. Marseille, Imp. des ateliers de D. Bosco. — *Gal Cherfils*. En marge de la bataille de Rezonville. Paris, Berger-Levrault, 2. 50. — Ein Tagebech aus dem Belagerungsjahre 1813-1814. Hrsg. von *H. Christensen*. Hamburg, Herold, 1 mk. 50. — *Cel H. Coutaneeau et Lt H. Leplus*. La campagne de 1794 à

l'armée du Nord. 2e partie : Opérations. Tome II. Paris, Chapelot, 20.00 (Publ. de la Section hist. de l'État-Major de l'armée). — *H. Daussy*. Souvenirs de l'invasion [dans l'Amiénois]. Albert, Imp. du « Journal d'Albert ». — *Gal Demimuid Treuille de Beaulieu*. Le général d'Eschallard, un sous-chef d'état-major sous l'Empire et la Restauration. Paris, Imp. des orphelins. — *M. Dumoulin*. Précis d'histoire militaire. Révolution et Empire. L'Empire ; fascicule IX-X. Campagne de 1805. Paris, Barrère, 6.00. — *Abbé Fave*. Campagne de 1814. Les opérations militaires dans la vallée de la Marne, du 25 janvier au 6 février 1814. Châlons-sur-Marne, Imp. Martin. — *G. Fischer*. Die Schlacht bei Novara (6. VI. 1513). Berlin, G. Nauck, 3 mk. — *E. Gay*. La guerre en province. Campagnes de la Loire et du Mans (1870-1871). Paris, Ducrocq. — *B. Gigalski*. Die wichtigsten Schlachten des Krieges zwischen Preussen und Frankreich im Kriege 1806|07, im Zusammenhang mit den vohrergehenden und den nachfolgenden Ereignissen, nebst einem Anhang, den Gefechten bei Braunsberg und Heilsberg im Febr. 1807. Braunsberg, H. Grimme, 1 mk. — Guerre de 1870-71. Étude sur la campagne du général Bourbaki dans l'Est. I. Le plan de campagne. La concentration. Paris, Chapelot, 9.00 (Publ. de la Sect. hist. de l'État-Major de l'armée). — *A. V. Hulin*. Une gloire de la marine française. Tourville (1642-1701). Paris, Imp. Hulin. — *H. Kunz*. Die Schlacht von Wörth am 6. VIII. 1870. Aus dem Nachlass bearb. von Balck. Berlin, Mittler, 8 mk. — *P. Lehautcourt* [*Gal Palat*]. Histoire de la guerre de 1870-1871. 1re partie : La guerre de 1870. Tome VII : La capitulation de Metz. Paris, Berger-Levrault, 6.00. — *F. N. Mauds*. The Leipzig campaign, 1813. London, Sonnenschein, 5 sh. — *Graf Monts*. Napoleon III. auf Wilhelmshöhe, 1870-71. Berlin, Mittler, 4 mk. — *Ct Mordacq*. La guerre en Afrique. Tactique des grosses colonnes. Enseignements de l'expédition contre les Beni-Snassen (1859). Paris, Chapelot, 5.00. — *X. de Pétigny*. Un bataillon de volontaires (3e bataillon de Maine-et-Loire), 1792-1796. Angers, Germain et Grassin. — *Gal A. Pollio*. Traduction par le Gal Goiran. Waterloo, 1815. Paris, Charles-Lavauzelle, 12.00. — *M. Sainctelette*. Un épisode de la Révolution. La mort de Beaurepaire en 1792 (Étude critique sur l'Histoire de la Révolution à Verdun, de E. Pionnier). Paris, Imp. Mersch. — Souvenirs intimes d'un officier de cavalerie de la 1re République et du 1er Empire : A. L. P. Monestier, réunis par le *Dr Molinié*. Rodez, Carrère. — *A. Spinner*. Graf Zeppelins Erkundungsritt nach dem Schirlenhof. Die ersten Säbelhiebe von 1870. Strassburg, C. A. Vomhoff, 1 mk. 50. — *M. Strich*. Marschall Alexander Berthier und sein Ende. Nach archivalischen Quellen. München, A. Reusch, 3 mk. — *Gal Major Van Vlijmen*. Vers la Bérésina, 1812. Paris, Plon-Nourrit, 3.50. — *Bon A. Verly*. Souvenirs du second Empire. Les étapes douloureuses (de Metz à Sedan). Paris, Daragon. — *Major Z.* [*Ct M. Weil*]. La guerre de la Succession d'Autriche (1740-1748). Tome IV. Paris, Chapelot, 6.00. — *E. Zimmer*. Der Rekognoszierungsritt des Grafen Zeppelin, 24. 25. VII. 1870. Berlin, R. Eckstein, 1 mk.

Histoire religieuse. — *P. Bert*. Histoire de la Révocation de l'Édit de Nantes à Bordeaux et dans le Bordelais (1653-1715). Bordeaux, Mounastre-Picamilh, 3.00. — *A. Durand*. Un martyr oublié. L'abbé Louis Gardès, prieur de Ceyrac (1754-1794). Nîmes, Imp. Bois. — *Eug. Griselle*. Étude sur la Révolution. Œuvres inédites de l'abbé de Bonneval. Paris, Savaète, 3.50. — *E. Lafond*. La politique religieuse de la Révolution française. Paris, J. Rousset, 3.50. — *Mgr A. Legoux*. La bienheureuse Marie-Madeleine Postel, fondatrice de l'Institut des Sœurs de la

Miséricorde. Lille, Desclée, de Brouwer. — Lettres de Messire P. Godet Des Marais, évêque de Chartres, à Mme de Maintenon. Paris, Hachette, 7. 50. — *Abbé Piquemal*. Études sur la paroisse de Courbevoie. Pierre Hébert, premier curé guillotiné sous la Terreur et ses successeurs. Paris, Champion, 5. 00. — *Channe Pisani*. L'Église de Paris et la Révolution. I. 1789-1792. Paris, Picard, 3. 50. — *Abbé Rouquette*. Études sur la Révocation de l'Édit de Nantes en Languedoc. Tome III. Les fugitifs (1685-1715). Paris, Savaète. — The registers of the Protestant Church at Caen. I (1560-1572), edited by *C. E. Lart*. Vannes, Imp. Lafolye. — *X****. Le prétendu mariage de Bossuet. Autour d'une brochure. Paris, Savaète, 3. 50.

Histoire économique et sociale. — *G. Bourgin*. Le partage des biens communaux. Documents sur la préparation de la loi du 10 juin 1793. Paris, Imp. nationale, 7. 50 (Coll. de Doc. relatifs à l'histoire économique de la Révolution). — *H. Bourgin*. L'industrie de la boucherie dans le département de l'Oise au XIXe siècle. Paris, Champion. (Publ. de la Soc. d'études hist. et administratives du dépt de l'Oise). — *V. Forot*. Un hôpital-hospice industriel aux XVIIe et XVIIIe siècles. Tulle, Crauffon. — *E. Frandon*. Le collège d'Uzès (1566-1793, 1803-1903). Toulouse, Privat. — *Gronow*. Aus der grossen Welt. Pariser und Londoner Sittenbilder aus den Jahren 1810-1860. Deutsche Bearbeitung von Heinr. Conrad. Stuttgart, R. Lutz, 5 mk. 50. — *P. de Joinville*. Le commerce de Bordeaux au XVIIIe siècle. Paris, Larose. — *E. Jovy*. Pierre Ostome de Matignicourt et l'ancien contrôleur général d'Ormesson. Une correspondance du dernier premier commis au bureau d'admission à la Maison de Saint-Cyr. Vitry-le-François, Tavernier. — *A. Jullien*. Amours d'opéra au XVIIIe siècle. Paris, Daragon, 15. 00. — *A. Lefranc*. Les privilèges des Compagnies françaises de colonisation dans l'ancien régime. Bordeaux, Imp. Cadoret. — Recueil des instructions que Mme de Maintenon a données aux demoiselles de Saint-Cyr, d'après un manuscrit inédit appartenant à la Ctesse de Gramont d'Aster. Paris, Dumoulin. — *E. Rocca*. Le grand siècle intime. De Richelieu à Mazarin, 1642-1644. Paris, Perrin, 3. 50. — *H. Rouzaud*. Histoire d'une mine au mineur. La mine de Rancié depuis le Moyen Age jusqu'à la Révolution. Toulouse, Privat. — *P. de Vaissière*. Saint-Domingue. La société et la vie créoles sous l'ancien régime 1629-1789. Paris, Perrin, 7. 50. — *J. Vigneron*. Étude d'une très ancienne institution bretonne : le bail à domaine congéable. Bordeaux, Imp. Cadoret.

Histoire des lettres, des sciences et des arts. — *A. V. Arnault*. Souvenirs d'un sexagénaire. Nouvelle édition par A. Dietrich. Tome II. Paris, Garnier, 3. 50. — *J. Barrère*. Estienne de La Boëtie contre Nicolas Machiavel. Bordeaux, Mollat. — *P. Bastier*. Victor Hugo und seine Zeit. Leipzig, Xenien-Verlag, 4 mk. — *H. et J. Baudrier*. Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, relieurs... du XVIe siècle. 7e série. Paris, Picard. — *K. Bertels*. Honoré Daumier als Lithograf. München, R. Piper, 5 mk. — *Ed. Biré*. Romans et romanciers contemporains. Paris, Lamarre, 10. 50. — *J. Bodin de Saint-Laurent*. Les idées monétaires et commerciales de Jean Bodin. Bordeaux, imp. Cadoret. — *H. Clément*. Notice sur le Dr Étienne Clément (1843-1907). Lyon, Imp. Paquet. — *Cte de Colleville*. Figures de femmes. Eugénie de Guérin intime. Paris, Béduchaud, 2. 00. — *F. Contet*. Les vieux hôtels de Paris. Le Temple et le Marais (styles Louis XV et Louis XVI). Album de 40 pl. Paris, chez l'auteur, 40. 00. — Descartes. Œuvres publiées par *Ch. Adam et P. Tannery*. Tome X. Paris, Cerf. — *M. Fenaille*. État général des tapisseries de la manufacture des Gobelins (1600-1900). Tome IV.

XVIIIe siècle, 2e partie. Paris, Hachette. — *P. Gautier*. Mathieu de Montmorency et Mme de Staël. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *M. Gérin*. Les éditions des pamphlets de Claude Tillier. Nevers, Mazeron, 1. 00. — *G. Lafenestre*. L'œuvre d'Ernest Barrias. Paris, Imp. Renouard. — *L. Lambeau*. L'Hôtel-de-Ville de Paris. Notice. Paris, Imp. de l'École Estienne. *L. Le Leu*. Le Dr Gruby, notes et souvenirs. Paris, Stock, 3. 50. — L'esprit de Barbey d'Aurevilly (Extraits). Préface de O. Uzanne. Paris, Mercure de France, 3. 50. — Lettres inédites de Béranger à Dupont de l'Eure (1820-1854), publiées par *P. Hacquard et P. Fortuny*. Paris, Douville, 7. 50. — *Ch. Loquet et Ed. Duveau*. Collection Ch. Loquet. Essai sur la serrurerie à travers les âges. Rouen, Imp. Lecerf. — *A. Lombard*. La querelle des anciens et des modernes par l'abbé Du Bos. Étude suivie d'une notice bibliographique (Publ. de la Faculté des lettres de Neufchâtel). Paris, Picard, 2. 50. — *P. Mahn*. Guy de Maupassant. Sein Leben und seine Werke. Berlin, E. Fleischel, 8 mk. — *F. Mentré*. Cournot et la renaissance du probabilisme au XIXe siècle. Paris, M. Rivière, 12. 00. — *E. Michel*. Nouvelles études sur l'histoire de l'art. Paris, Hachette, 3. 50. — *E. Moreau-Nélaton*. Le portrait à la cour des Valois. Crayons français du XVIe siècle, conservés au Musée de Chantilly (1 vol. de texte et 4 vol. de planches). Paris, E. Lévy, 400. 00. — *W. A. Munro*. Charles Dickens et Alphonse Daudet, romanciers de l'enfant et des humbles. Toulouse, Privat. — *R. de Nesmes-Desmarets*. Les doctrines politiques de Royer-Collard. Paris, Giard et Brière, 6. 00. — *A. Pougin*. Monsigny et son temps. Paris, Fischbacher, 10. 00. — Poussin. Leipzig, W. Weicher, 0 mk. 80 (Meisterbilder). — *L. Schneider*. Das französische Volkslied. Berlin Marquardt, 3 mk. — *M. Souriau*. Népomucène Lemercier et ses correspondants. Paris, Vuibert et Nony, 3. 50. — *F. Strowski*. Pascal et son temps. 3e et dernière partie. Les Provinciales et les Pensées. Paris, Plon-Nourrit, 3. 50. — *H. Taine*. Life and letters. Abridged and translated from the french ly E. Sparvel-Bayly. London, Constable, 7 sh. 6 d. — *L. Veuillot*. Derniers mélanges. Pages d'histoire contemporaine (1873-1877). Tome II, 1874-1875. Paris, Lethielleux. — *H. Vever*. La bijouterie française au XIXe siècle (1800-1900). 3 vol. Paris, Floury, 120. 00.

Histoire locale et généalogique. — Pièces rares pour servir à l'histoire de Compiègne pub. par la Société historique de Compiègne. IV. Le Valoys royal, par *Nicolas Bergeron* (1583). Compiègne, Imp. du « Progrès de l'Oise ». — *E. Sarot*. Les Costentin, seigneurs de Tourville et autres lieux. Tableau généalogique et notices. Coutances, Daireaux. — *Abbé A. Ledru et E. Vallée*. La Maison de Faudoas (Gascogne, Maine et Normandie). Paris, Lemerre. — *P. Cochet*. Histoire de Gacé. Alençon, Imp. Guy. — *Chanme Ollier*. Notice historique sur le Gévaudan. Mende, Imp. Pauc. — *A. Grosse-Duperon*. Ville et pays de Mayenne. Notes historiques et anecdotiques (XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles). Mayenne, Imp. Poirier. — *L. Vallée*. Bibliothèque nationale. Catalogue des plans de Paris. Paris, Champion, 20. 00. — *A. Boudon*. La sénéchaussée présidiale du Puy. Valence, Imp. Legrand. — *H. Roux*. Notice historique sur Saint-André-de-Valborgne et la région. Nîmes, Imp. générale. — *Fleury-Vindry*. Les demoiselles de Saint-Cyr (1686-1793). Notices généalogiques. Paris, Champion, 20. 00. — *L. Ahmne*. La paroisse de Valentigny au temps des princes (1540-1793). Notice historique. Audincourt, Imp. Julliard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

Les transports en France au XVIIIe siècle

On a fait, au XVIIIe siècle, un effort considérable pour développer les voies de communication ; mais, si l'on a réussi à étendre le réseau des routes, à aménager quelques rivières et à ouvrir quelques canaux, on n'a pu assurer le bon état ni des voies de terre ni des voies d'eau ; les transports se sont exercés dans des conditions défavorables [1]. Aussi, comme le montrera l'étude successive des messageries, du roulage et de la batellerie fluviale, les moyens de transport sont-ils restés, malgré quelques améliorations, très imparfaits.

I

Les Messageries. — Le transport des voyageurs était un privilège royal. Tout d'abord le roi ne l'exploita pas lui-même. Jusqu'en 1775, les Messageries, réunies à la ferme des Postes, furent louées à des traitants qui, d'ordinaire, n'exploitèrent que les Postes et sous-louèrent les Messageries à huit fermiers particuliers. En août 1775, le désir de trouver à l'État de nouvelles ressources et de perfectionner les voitures publiques détermina Turgot à réunir au domaine les droits de carrosses et messageries ; après les avoir distraits du bail des Postes, il en forma une entreprise générale des Messageries de France, qu'il mit en régie [2] ; en décembre suivant, il y réunit les privilèges pour coches d'eau sur la Seine, la Marne, l'Oise, l'Aisne, l'Yonne, l'Aube, la Loire, la Saône, le Rhône, le canal de Briare et autres rivières ou canaux navigables [3]. Cet essai de régie dura peu : le 1er septembre 1776, les Messageries furent rattachées à la ferme des Postes et affermées 1.000.000 de livres. Deux ans plus tard, elles furent mises en régie intéressée par Necker ; bientôt mises en régie

1. C'est ce que j'ai tenté de démontrer dans un article sur les *Voies de communication en France au XVIIIe siècle*, qui paraîtra prochainement dans la *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte.*

2. Arch. nat., F^12 1510^2. Arrêt du Conseil du 7 août 1775.

3. Id., ibid. Arrêt du Conseil qui réunit au domaine... les privilèges des coches.., 11 décembre 1775.

simple, elles furent de nouveau adjugées à une compagnie fermière en septembre 1782 ; dès lors, elles restèrent en ferme, toujours indépendantes des postes aux chevaux [1]. Tous ces changements de régime coûtèrent fort cher à l'État [2] et les voyageurs n'en retirèrent pas tous les avantages qu'ils avaient pu en espérer. Les voitures publiques, en effet, ne se modifièrent pas sensiblement dans les deux derniers tiers du siècle, après la substitution des carrosses aux coches vers 1737. Les plus lourdes, les plus lentes et les plus incommodes aussi étaient les *fourgons* ; plutôt faits pour le roulage que pour le transport des voyageurs, les fourgons étaient les voitures des pauvres. Des véritables voitures publiques, les *carrosses* étaient les moins chères et les moins rapides ; « à quatre roues, suspendues et couvertes », elles avaient remplacé les coches non suspendus [3]. Les *diligences*, moins coûteuses que les chaises de poste, étaient mieux aménagées et plus rapides que les carrosses [4]. Toujours traînée par des chevaux de poste, la *chaise de poste* était la voiture la plus rapide, mais elle prenait peu de voyageurs et coûtait fort cher, de même que les *diligences extraordinaires* qui ne partaient que si toutes les places en étaient prises, et qui, pour ne pas gêner les diligences ordinaires, voyageaient à des heures différentes. Les *coches d'eau* étaient soit d'anciens

1. En janvier 1786, un intendant des Postes et Messageries fut établi, et le bureau des Messageries au Contrôle général fut cependant conservé. Arch. nat., F[12] 1510[2], Arrêt du Conseil concernant la navigation de la Seine de Paris à Rouen, 19 janvier 1778 ; *Conseil des Cinq-Cents, Motion d'ordre pour l'organisation des postes et messageries*, par Delaunay, 5 fructidor an IV, Impr. nat., in-8°, an IV ; *Compte rendu à l'Assemblée nationale des opérations de finances relatives à la ferme des Messageries, à compter du 1er octobre 1782 jusqu'à présent* (par Berthet, ancien premier commis de l'intendance des Messageries), s. l. n. d., in-4° (Bibl. nat., Lf[92], n° 58); P. Boyé, *Les postes, messageries et voitures publiques en Lorraine au XVIIIe siècle* (*Bull. du Comité des trav. hist. et scientifiques, Section sc. économiq. et soc.*, an. 1906, p. 128); Alary.., *Précis du plan de la réunion des Postes aux chevaux aux Messageries présenté à l'Assemblée nationale...* Paris, 1790, in-8°.

2. Les régies successives ne purent assurer le service. D'autre part, les compagnies fermières, à partir de 1782, ne tinrent pas leurs engagements. En septembre 1782, la compagnie d'Hauteville affermait les Messageries pour 1.100.000 livres par an ; d'après le bail, elle s'engageait à reprendre, à dire d'experts, le matériel de l'exploitation des Messageries royales, à payer un accompte de 1.200.000 livres dans deux mois et le reste après l'inventaire. Le matériel fut estimé à 1.762.211 livres. Mais, en mars 1785, Hauteville et Cie n'avaient encore versé que 720.000 livres d'accompte et ils se firent accorder une remise de 443.211 livres sous prétexte d'estime exagérée. Successivement l'État dépensa pour eux 1.400.000 livres en acquisition de bâtiments, en indemnités aux propriétaires des anciens bureaux dont le bail avait été résilié ; en 1784, 1785 et 1786, la cherté des fourrages détermina l'État à leur donner plusieurs indemnités qui montèrent à 2.050.000 livres. La compagnie suivante bénéficia elle aussi de remises et d'indemnités, si bien qu'en huit ans ces deux compagnies coûterent à l'État 4.097.711 livres (*Compte rendu à l'Assemblée nationale des opérations de finances relatives à la ferme des Messageries.., loc. cit.*).

3. Les coches consistaient en une caisse d'osier supportée par deux trains grossiers, comme les chariots des campagnes.

4. La diligence avait un cabriolet, un siège, recouvert d'une capote, devant la caisse.

coches très lents, tirés par des chevaux ordinaires, soit des diligences tirées, depuis 1775, par des chevaux de poste. Toutes ces voitures — les voitures extraordinaires excepté — voyageaient à jours fixes et suivaient un trajet invariable, les routes de poste en général. Malheureusement elles ne furent guère améliorées. En 1768, les carrosses, « trop matériels et trop pesants, incommodent et fatiguent considérablement les voyageurs qui n'y sont pas à l'abri du froid en hiver, ni de la poussière en été [1]... » En 1775, Turgot ordonne bien d'établir sur toutes les grandes routes des voitures à 8, 6 ou 4 places, « commodes, légères, bien suspendues [2] » ; les « Turgotines », trop légères pour résister aux cahots de routes mal entretenues, n'eurent pas de succès et les voitures restèrent aussi lourdes que peu confortables.

Le manque de confortable n'était pas d'ailleurs le plus grand défaut des coches d'eau et des voitures publiques. Les coches d'eau étaient peu nombreux ; quelques-uns même disparurent au XVIIIe siècle, en Lorraine notamment [3]. Il y en avait sur la Seine, la Marne, l'Oise, l'Aisne, l'Yonne, l'Aube, la Loire, la Saône, le Rhône, le canal de Briare [4], la Garonne [5], le canal du Languedoc [6], l'Adour [7]. Les principaux étaient ceux de Pontavert à Paris par Neuilly, Argenteuil, Conflans, Pontoise, Compiègne, Soissons [8] ; de Paris à Auxerre et d'Auxerre à Lyon ; de Paris à Auxerre, Fontainebleau, Melun et Sens [9], de Paris à Rouen [10], d'Agen à Bordeaux [11]. Peu fréquents, ces coches restèrent longtemps très lents. Le coche de Pontavert à Paris n'avait que 3 départs par mois, les 1, 10 et 20 de chaque mois; le voyage devait durer 10 jours [12], mais il se prolongeait

1. P. Boyé, *Les postes, messageries et voitures publiques en Lorraine, loc. cit.*, p. 143.

2. Arch. nat., F^{12} 1510^2. Arrêt du Conseil du 7 août 1775.

3. P. Boyé, *loc. cit.*, p. 144.

4. Arch. nat., F^{12} 1510^2. Arrêt du Conseil du 11 décembre 1775, et P. Mantelier. *Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, Paris, 1864, in-8.

5. Granat, *L'amélioration des voies navigables en Agenais au XVIIIe siècle*, dans la *Revue de l'Agenais*, 1901, t. 28, p. 15-35.

6. *Conseil des Cinq Cents. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner l'état de situation des canaux de navigation*, par L.-B. Guyton, séance du 13 thermidor an IV. Paris, Impr. nat., frimaire an IV, in-8, p. 16.

7. Arch. nat., F^{14} 1270. Réponses aux questions que le ministre de l'intérieur a présentées au maire de Saint-Esprit par sa dépêche du 11 août 1812.

8. Id., F^{14} 1186. Coches et diligences des rivières d'Aisne et d'Oise, de Pontavert à Paris (1766).

9. Id., ibid. Diverses pièces relatives à la navigation des rivières de Seine, d'Aisne et d'Oise.

10. Id., F^{12} 1510^2. Arrêt du Conseil concernant la navigation de la Seine, de Paris à Rouen, 19 janvier 1778.

11. Granat, *loc. cit.*, p. 25. Il y avait aussi un coche de Port-Sainte-Marie à Bordeaux, et un autre à Tonneins.

12. Arch. nat., F^{14} 1186. Coches et diligences des rivières d'Aisne et d'Oise, de Pontavert à Paris.

parfois 24 et 25 jours [1]. En 1768 et 1769, un sieur Berthelot, ayant entrepris de faire chaque mois le transport des marchandises et des voyageurs du Havre à Paris, se montra très fier d'avoir remonté de Rouen à Poissy en 4 jours, et de Rouen à Paris en 7 jours, en se servant de la voile et au besoin de quatre chevaux ; les grands bateaux mettaient alors 18 à 20 jours de Rouen à Paris [2]. En 1778, après la réunion au domaine de tous les privilèges pour l'exploitation de coches sur la Seine, les différents services de bateaux furent remplacés par un coche d'eau conduit en poste de relais en relais ; ce coche partait tous les 2 jours de Rouen et de Paris ; il descendait à Rouen en 4 jours et remontait en 5 à Paris ; le prix en resta fixé à 6 livres par personne de Paris à Rouen et à 7 livres de Rouen à Paris [3]. Les bateaux poste du canal du Languedoc prenaient, conformément au tarif de 1684, 3 sous par lieue et par voyageur [4]. Les coches de l'Adour, entre Bayonne et Dax, mettaient 24 ou 36 heures en 1812 [5].

Le prix des voitures publiques rapides augmenta dans le dernier tiers du siècle [6]. En 1775, Turgot avait fixé le prix des places dans les diligences ordinaires à 13 sous par lieue, à l'intérieur, et à 7 sous 6 deniers, au dehors, dans les diligences extraordinaires à 20 sous par lieue [7]. En 1777, par arrêt du Conseil, le prix des places fut porté à 16 et 10 sous par lieue dans les diligences ordinaires et à 23 sous dans les voitures

---

1. C'est ce qui autorisa le comte de Rothe, en 1766, à demander le privilège des coches d'eau, accordé à M. de Brion, pour pouvoir faire marcher les diligences à doubles runs avec relais et chevaux frais, devancer tous autres bateaux, soit dans le cours de la rivière, soit au passage des ponts (Arch. nat., F[14] 1186, Mémoire en réponse à celui du procureur du roi de la ville de Paris au sujet des lettres-patentes demandées par l'entrepreneur du coche d'eau des rivières d'Aisne et d'Oise, 27 février 1766). Cette demande fut appuyée par les négociants de Paris, de Charleville et de Mézières (Id., ibid., Requête des négociants parisiens à Bertin, 13 mars 1766, et Requête des négociants de Charleville et Mézières, 1766).

2. Arch. nat., F[14] 1210. Avis au public du capitaine Berthelot, août 1768, et Extrait des mémoires du s[r] Passement, ingénieur du roi, et du s[r] Bellard, avocat au Conseil (1780).

3. Arch. nat., F[12] 1510[2]. Arrêt du Conseil concernant la navigation de la Seine, de Paris à Rouen, 19 janvier 1778.

4. Rapport cité de Guyton.

5. Arch. nat., F[14] 1270. Réponses aux questions que le ministre de l'intérieur a présentées au maire de Saint-Esprit par sa dépêche du 11 août 1812.

6. D'ailleurs, le prix des transports de voyageurs augmenta progressivement avec l'abaissement de la distance en temps. Le trajet de Meaux à Brie-Comte-Robert par exemple s'abaissa de 12 heures, en 1771, à 10 heures, par carrosse, en 1774, et à 5 heures, après l'établissement d'une diligence, en 1777 ; mais le prix du voyage passa successivement de 4 livres 10 sous à 5 et à 8 livres (J. Lepoivre, *Coches, carrosses et diligences à Brie*, dans le *Bull. et Compte rendu des trav. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Brie-Comte-Robert*, t. 1, Brie, s. d. [1898-1901]. in-4, p. 93).

7. Arch. nat., F[12] 1510[2]. Arrêt du Conseil du 7 août 1775, portant règlement sur les Messageries.

extraordinaires [1]. Le tarif des autres voitures ne fut pas modifié ; le Règlement de 1775 l'avait fixé, comme par le passé, à 10 sous par lieue, à l'intérieur, et à 6 sous, au dehors ou dans le panier, pour les carrosses, à 6 sous pour les fourgons ; le Règlement de 1777 le confirma [2].

Les diligences ordinaires à 8 places, attelées de 6 chevaux en été, de 8 en hiver, conduites à jours et heures fixes, devaient faire deux lieues à l'heure ; les carrosses et autres voitures marchant à journées réglées faisaient de 8 à 10 lieues par jour théoriquement. A partir de 1775, on s'efforça de multiplier les voitures rapides ; à cette date, il n'existait encore que 2 diligences de Paris à Lyon et de Paris à Lille ; c'est Turgot qui ordonna partout l'établissement de diligences à côté des carrosses [3]. En fait, les horaires des voitures publiques, tels que l'*Indicateur fidèle du voyageur français* [4], ne peuvent nous renseigner exactement sur la durée des voyages [5]. Le mauvais état des chemins provoquait des accidents fréquents, obligeait à passer sur les champs riverains ou à faire de longs détours [6]. Les retards étaient presque continuels [7], surtout en hiver ou

1. Arch. nat., F12 1510². Arrêt de règlement du Conseil sur les diligences et messageries du royaume, 23 janvier 1777.

2. Id., ibid. Arrêts du 7 août 1775 et 23 janvier 1777. Les tarifs subsistèrent jusqu'à la fin du régime (cf. Arch. nat., F12 1510², Questions importantes à résoudre par l'Assemblée nationale, 1790).

Sur les conditions des voyages en 1765, cf. *Ministère des Travaux publics. Album de statistique graphique de 1900*, Paris, 1906, in-fol. pl. 28. En 1788, il en coûtait, par la diligence, de Paris à Amiens : 25 livres 4 sous et 15 livres ; de Paris à Besançon par la Champagne, 76 et 48 livres ; de Paris à Bordeaux, 124 livres 8 sous... (Cf. *État général des postes de France en 1788*, p. 123 sqq).

3. Cf. P. Boyé, *loc. cit.*, p. 143. La substitution des diligences aux carrosses provoqua, dans les lieux où elle fut réalisée, un abaissement considérable de la distance en temps : ainsi la durée du trajet de Meaux à Brie-Comte-Robert tomba de 10 heures en carrosse à 5 heures en diligence (J. Lepoivre, *loc. cit.*, p. 93).

4. *L'indicateur fidèle du voyageur français qui enseigne toutes les routes royales et particulières de France... avec un itinéraire instructif et raisonné sur chaque route qui donne le jour et l'heure du départ, de la dinée et de la couchée, tant des coches par eau que des carrosses, diligences et messageries du royaume avec le nombre des lieues que les différentes voitures font chaque jour*, dressé par le sieur Michel, ingénieur géographe du roi, Paris, 1765, in-4, 18 feuilles.

5. D'après l'*Etat général des postes de France en 1788*, la diligence de Paris à Besançon mettait 4 jours en été, 5 en hiver ; celle de Paris à Bordeaux partait le lundi soir à 10 heures et arrivait le samedi soir ; celle de Paris à Clermont-Ferrand partait le dimanche à 3 heures du matin et arrivait le vendredi soir ; celle de Paris à Rennes, partie le jeudi soir, arrivait le lundi soir.

6. « L'équipage d'un carrosse à six chevaux a deux cochers ; le petit, qui est le postillon, et le cocher. Le postillon va devant, et on le prend pour voir de loin les fossés, les haies et autres mauvais passages afin de se détourner... » (J. Lepoivre, *loc. cit.*, p. 93).

7. Les retards étaient parfois dus aussi à la négligence des messagers. Les messagers en poste de Nantes à Bordeaux n'avaient qu'un seul cheval, faisaient quinze lieues par jour à peine, mettaient, tout à la fin de l'ancien régime, quatre jours pour faire soixante lieues, de Nantes à Bordeaux (Arch. nat., F12 1510². Mémoire des députés des sénéchaussées de Bordeaux et de Lyon à l'Assemblée nationale, 1790).

par mauvais temps [1]. La vitesse moyenne des voitures publiques semble n'avoir pas dépassé 3 kilomètres 4 à la fin du siècle [2].

La rareté de leurs départs était un autre inconvénient grave des voitures publiques. Sans doute, dans le dernier tiers du siècle, on réalisa quelques progrès à cet égard : par exemple la voiture de Nancy à Metz, qui n'avait que 2 départs par semaine en 1771, en comptait 5 en 1778 et 6 en 1788 [3]. Mais si, à la fin du siècle, il y avait des départs quotidiens de Paris pour le Havre, s'il y en avait 5 par semaine de Paris pour Lyon, 4 de Paris pour Bordeaux, beaucoup d'autres lignes n'en avaient que deux ou qu'un même par semaine [4]. Cette rareté des départs était d'autant plus fâcheuse que les Messageries avaient le privilège exclusif de transporter des voyageurs, sur les routes régulièrement desservies par elles [5]. Celui qui manquait un départ devait attendre le départ suivant. Si des affaires pressantes l'appelaient, s'il voulait malgré tout partir sur le champ, il ne lui était pas permis de s'entendre librement avec un particulier. Pour pouvoir louer une voiture particulière, il devait se procurer au bureau des Messageries un « billet de permission ». Ce billet lui coûtait plus cher que s'il avait pu prendre place dans la voiture des Messageries : l'entrepreneur du carrosse de Nancy à Neufchâteau percevait 6 livres par billet pour un voyage dont le prix par place était de 5 livres ; dans le carrosse de Nancy à Toul, les places étaient tarifées 2 livres 10 sous et 5 livres ; les billets de permission pour le même trajet étaient vendus 3 et 6 livres. Ces billets n'étaient délivrés gratuitement que si le fermier des Messageries ne pouvait, le jour d'un départ régulier, satisfaire à toutes les demandes de places. Les messagers faisaient respecter leur monopole si rigoureusement, que quelques-uns se conduisaient comme si les routes leur avaient appartenu : tel l'entrepreneur du carrosse de Paris à Strasbourg qui n'autorisait pas les piétons à profiter d'une voiture particulière rencontrée sur leur chemin et dans laquelle on les invitait à monter [6]. Ce privilège, qui ne les

---

1. Par mauvais temps, « il est assez fréquent de voir arriver le courrier 12, 18 et même 24 heures plus tard que l'heure à laquelle il devrait être rendu à sa destination. » (Arch. nat., F[1c] III, Basses-Pyrénées, 6. Extrait des délibérations de la session du département, 1791 ; rapport sur la poste aux chevaux, fol. 63).

2. *Ministère des travaux publics. Documents statistiques sur les routes et ponts.* Paris, Impr. nat., 1873, in-fol., p. XLV.

3. P. Boyé, *loc. cit.*, p. 143. De Grenoble à Lyon, la voiture, qui n'avait qu'un départ en 1723, en eut deux par semaine à partir de 1759 (Pilot, *Etablissement d'un bureau de messageries et de voitures publiques à Grenoble*, dans le *Bull. de la Soc. statistique des sc. natur. et des arts industriels du département de l'Isère*, 3e série, t. VIII, Grenoble, 1879, p. 445-446).

4. Il n'y avait que deux départs de Paris à Amiens, à Rennes ; il n'y en avait qu'un de Paris à Angoulême, à Besançon, à Dijon (*État général des postes de France, en 1788*).

5. Cf. par exemple l'arrêt de règlement sur les diligences, du 7 août 1775.

6. P. Boyé, *loc. cit.*, p. 140-141. « Un habitant de Lunéville ou de Blâmont, possesseur d'une voiture, a une affaire urgente à traiter dans un village sis à deux lieues de la route

empêchait d'ailleurs pas de commettre des exactions et d'appliquer des tarifs arbitraires [1], se justifiait d'autant moins, dans bien des cas, que le trajet des Messageries était invariable. Il était très onéreux aux commerçants qui, comme les marchands en draps de Rouen, avant de se rendre aux foires de Bretagne, parcouraient les campagnes, de village en village, pour faire leurs recouvrements ou prendre les nouveaux ordres des marchands détaillants, dont ils étaient les fournisseurs. Obligés de quitter les grandes routes et de suivre des chemins de traverse, où il n'y avait ni postes ni messageries, ils avaient pris le parti, ceux du moins qui ne pouvaient aller à cheval, d'acheter une voiture et des chevaux et de se faire conduire par des particuliers payés à la journée. Le fermier des Messageries d'Angers s'en plaignit et fit saisir la chaise de poste et les chevaux d'un négociant. Les négociants remontrèrent à l'intendant qu'il leur était impossible d'user des Messageries, que celles-ci ne pouvaient leur fournir chevaux et voitures pour tous les lieux où leur commerce les appelait, que d'ailleurs aucun négociant ne pourrait confier les sommes importantes, qu'il recouvrait, à un garçon des Messageries. L'intendant reconnut volontiers que les courses des négociants étaient trop irrégulières pour concorder « avec la marche réglée d'une voiture publique », mais le privilège des Messageries était formel [2]. Si encore les Messageries n'avaient négligé de desservir que les campagnes et les chemins de traverse ! De plus en plus préoccupé de correspondre facilement avec les différentes parties du royaume, le gouvernement favorisa, dans le cours du siècle, l'établissement de nouvelles messageries ; le développement des lignes suivit le développement des routes et des services réguliers finirent par relier Paris à la plupart des grandes villes [3]. Mais le réseau ainsi formé

---

qu'emprunte le carrosse public de Paris à Strasbourg. Il lui est impossible de s'y rendre sans suivre pendant dix minutes cette chaussée. Le maître du service ne manquera pas de lui réclamer une indemnité ». Id., *ibid.*

1. Cf. par exemple les plaintes portées contre le directeur des coches d'eau de Sens à Paris (Arch. nat., F14 1210, lettre de M. Bertin à M. de Vannes, procureur du roi à Paris, 19 décembre 1771). Les compagnies fermières, de 1782 à 1790, ne respectèrent pas leur bail et augmentèrent quelques tarifs (*Compte rendu à l'Assemblée nationale des opérations de finances concernant la ferme des Messageries*). — En 1715, l'intendant de Bretagne déclarait qu'il était difficile de contenir les messagers qui relevaient de la juridiction du Conseil du roi et refusaient très souvent de se soumettre à celle des intendants (*Les relations du pouvoir central et de la province de Bretagne dans la seconde moitié du règne de Louis XIV. Correspondance des contrôleurs généraux avec la province de Bretagne, 1689-1715*, publ. par J. Letaconnoux, dans *Archives de Bretagne*, Soc. des Bibliophiles bretons, 1907, in-4, t. 14, p. 260).

2. Il déclara que s'il était possible de faire une exception, il la solliciterait pour les marchands en draps de Rouen allant aux foires de Bretagne seulement (Arch. nat., F12 1509-1510[1], requête des négociants de Tours fréquentant les foires de Bretagne (1779), et réponse de l'intendant, du 4 octobre 1779).

3. Cf. *État général des postes de France, en 1788 ; Itinéraire complet de la France, ou tableau général de toutes les routes et chemins de traverse de ce royaume, auquel on a joint l'itinéraire des*

répondait bien plus aux intérêts de l'administration qu'à ceux du commerce. Comme le remarquait, dès le début du siècle, Chevalines de la Gibaudière [1], les messagers n'allaient que de Paris aux capitales et aux quelques autres villes importantes des provinces, sièges épiscopaux et résidences d'intendants. C'est à peine s'il existait quelques relations entre les villes de chaque province ; « les villes de troisième ordre et moins considérables », surtout, « enfermées pour ainsi dire dans leurs petites sphères », étaient sans communications avec le reste de la province et du royaume. Beaucoup étaient difficilement accessibles [2] et végétaient, sans industrie et sans commerce. Isolées des voitures publiques, elles l'étaient aussi de la poste aux lettres. Comme les lignes de messageries, les lignes de postes allaient directement du bureau central de Paris aux grandes villes ; il y avait peu de lignes transversales. Les lettres de Bordeaux pour Lyon par exemple passaient par Paris ; elles n'arrivaient qu'au bout de 8 jours ; leur expéditeur ne pouvait avoir de réponse avant 19 jours [3]. Quelquefois deux villes, séparées par quelques lieues, étaient, par la poste, à plusieurs jours de distance. Huit lieues séparaient Brioude du Puy ; une lettre de l'une à l'autre de ces deux villes remontait à Moulins par Clermont et de Moulins elle descendait au Puy par Lyon [4]. Les lettres d'Ille-et-Vilaine ne parvenaient à Granville qu'au bout de 7 jours, après avoir parcouru le département du Calvados ; celles du district d'Avranches lui-même, distant de Granville de 5 lieues, devaient prendre la même route [5]. Dans le Jura, le courrier de Paris venait toucher le département du Jura à Dôle, où il ne laissait que les lettres destinées à cette ville. Il y arri-

---

Pays-Bas et la direction des routes aux villes capitales des royaumes voisins de la France, Paris, 1788, 2 vol. in-8, avec une carte ; et surtout la *Table odographique de la France, ou tableau des distances des principales villes du Royaume à la capitale et des provinces qui en dépendent, avec le nombre des Postes relatives à Paris, comme centre*, par Rizzi-Zannoni, Paris, 1762, in-4. — Cf. aussi, dans l'*Album de statistique graphique de 1900*, la planche 28, consacrée aux *Conditions des voyages de Paris aux principales villes de France, en 1765*.

1. Arch. nat., F[14] 1187. Mémoire concernant l'utilité et la nécessité qu'il y a de rendre les rivières navigables, 30 juin 1717.

2. Cf. J. Letaconnoux, *Note comparative sur la distance en temps entre l'intérieur de la Bretagne et la mer aux XVIIIe, XIXe et XXe siècles*, dans les *Annales de Bretagne*, avril 1908, t. XXIII. — Vers le milieu du siècle, les vallées des Hautes-Alpes « ne communiquaient presque point avec les pays voisins. Un homme de Gap, partant pour Paris, prenait plus de précautions, faisait plus de dispositions qu'un commerçant qui s'embarque pour la Chine. » (Bonnaire, *Mémoire au ministre de l'intérieur sur la situation du département des Hautes-Alpes*, Paris, an IX, in-8, p. 37).

3. Arch. nat., F[12] 1510[2]. Mémoire des députés des sénéchaussées de Bordeaux et Lyon à l'Assemblée nationale, 1790.

4. Legrand, *Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant haute et basse Auvergne*. Paris, an III, 3 vol. in-8, p. 226.

5. Arch. nat., F[12] 1511. Mémoire de la municipalité de Granville, 26 décembre 1791.

vait les dimanche, mercredi et vendredi, entre midi et 4 heures du soir; mais, sans s'arrêter, il continuait sa route jusqu'à Besançon. C'est à Besançon qu'un messager prenait les lettres pour Salins, Arbois, Poligny, Orgelet et Saint-Claude, où elles parvenaient successivement et très lentement. Il en résultait « que les lettres qui primitivement étaient arrivées à un point du département, d'où » elles auraient dû « être répandues en 10 ou 12 heures dans toute son étendue », n'y parvenaient « que plusieurs jours après et que Lons-le-Saulnier, chef-lieu du département, était plus de temps à recevoir des lettres de Dôle que les mêmes lettres n'en mettaient à venir de Paris à Dôle [1]. »

II

Le Roulage. — Les marchandises étaient-elles plus favorisées que les voyageurs? Les transports par terre étaient d'autant plus actifs que les rivières étaient plus négligées [2]. Le roulage avait alors une importance exceptionnelle. « Les transports se font presque tous par terre, déclarait de La Lande, en exagérant un peu, en 1778, à cause de la difficulté des rivières : il n'y a que les marchandises d'un encombrement énorme qu'on est forcé de transporter par les rivières; toutes les autres prennent la voie des rouliers pour être voiturées d'une extrémité du royaume à l'autre; les fers même... prennent la route de terre pour venir à Lyon par exemple depuis la Franche-Comté, au lieu de profiter du Doubs qui passe auprès des forges de cette province; les fers du Berry sont voiturés par charrois jusqu'à Orléans et viennent même quelquefois directement jusqu'à Paris [3]. » Le roulage se bornait au transport des marchandises lourdes; il était expressément défendu aux rouliers et à tous autres particuliers de voiturer, sur les routes où il y avait un service régulier de messageries, des personnes, des paquets de moins de 50 livres, des matières d'or ou d'argent, des valeurs, des étoffes précieuses, dont le transport était réservé aux

1. Arch. nat., F^1^c III, Jura, 6. Extrait du procès-verbal des séances du conseil du département du Jura.., Séance du 3 décembre 1790, f°s 43 sqq. — Cf. aussi, pour les villes lorraines, P. Boyé, *loc. cit.*, p. 133. Jusqu'en 1790, en Dauphiné, il n'y eut que 28 bureaux de poste et 9 bureaux de distributions particulières (Pilot, *Postes et relais en Dauphiné*, dans le *Bull. de la Soc. statistique des sc. natur. et arts industriels de l'Isère*, 3e série, t. VIII, Grenoble, 1879, p. 430).

2. Pendant longtemps, on se préoccupa surtout des routes, auxquelles on affecta la corvée et presque tout le budget des travaux publics (Cf. J. Letaconnoux, *Les voies de communication en France au XVIIIe siècle, loc. cit.*).

3. De La Lande, *Des canaux de navigation et spécialement du canal du Languedoc*, Paris, 1778, in-4, p. 421.

messagers, sous peine de 500 livres d'amende et de la confiscation des marchandises et des chevaux [1]. En général, le roulage s'exerça librement. Il était pratiqué non seulement par des commissionnaires de transport et par les fermiers des Messageries, mais encore par les paysans. Les paysans s'y adonnaient volontiers, surtout dans les saisons où leur métier d'agriculteur leur laissait des loisirs. « La voiture, remarquait la municipalité de Tours, en 1784, est une ressource assurée pour le laboureur; elle occupe les intervalles des travaux rustiques; souvent la nourriture des hommes et des chevaux est le seul salaire du roulier... mais le laboureur gagne encore en ne restant pas oisif; privés de cette ressource, les laboureurs acquitteront moins aisément les impôts, auront moins de bestiaux de labour [2]... » Dans les régions où l'agriculture était peu rémunératrice, le roulage était très pratiqué par les paysans : les habitants de La Fère-Champenoise se dédommageaient de l'ingratitude de leur sol en faisant avec succès le commerce de roulage et d'échange [3]; les laboureurs de la Moselle n'auraient pu vivre sans les ressources qu'ils trouvaient à voiturer, « pour des particuliers, le bois, le vin, le charbon, la houille [4]... ». Le roulage attirait tant les paysans qu'ils en négligeaient parfois la culture; « ils ne donnent à la culture de leurs champs, dit Leriche en 1787, que la plus pressante de celles qu'ils exigent [5]... » Après la proclamation de la liberté du commerce des grains, les cultivateurs du Berry, séduits par les gains des rouliers, se firent presque tous voituriers [6]. Dans le Lyonnais [7], dans la généralité de Dijon [8], l'habitude du roulage faisait de même tort à l'agriculture.

Le roulage utilisait soit des charrettes à deux roues, soit des chariots à quatre roues. Sur les charrettes, on ne pouvait, depuis 1724, atteler plus de 3 chevaux en été, et plus de 4 en hiver. Jusqu'en 1783, il n'y eut aucune limitation du nombre des chevaux pour les chariots; après la déclaration du 28 décembre 1783, on put atteler un nombre indéfini de

1. Arch. nat., F^{12} 1510². Arrêt de règlement sur les diligences, 7 août 1775.

2. Id., ibid. Requête du corps municipal de Tours au contrôleur général, 17 mars 1784.

3. *Description topographique du département de la Marne, rédigée par la Société d'agriculture commerce, sciences et arts du département, approuvée par Bourgeois-Jessaint, préfet*, Paris, an X, in-8, p. 116.

4. Colchen, *Mémoire statistique du département de la Moselle*, Paris, an XI, in-fol., p. 118.

5. Leriche, *Avis aux spéculateurs patriotes ou mémoire pour l'établissement d'une nouvelle navigation sur la rivière de Seine*, Paris, 1787, in-8, p. 10-11.

6. Arch. nat., F^{14} 708. Mémoire et projet de lettres patentes pour le canal de Berri, par Marivetz, 1771.

7. Id., F^{12}1513. Arrêt du Parlement au sujet de la construction d'un canal de Givors à Rive-de-Gier, 6 juin 1763.

8. Id., F^{20}8, États de situation des communautés de la généralité de Dijon (1789). Cf., par exemple, les articles : Anost, Antuilly.

chevaux sur les voitures chargées de grains, de farines, de fourrages, de bois à brûler, de charbons, de sels et d'objets indivisibles et très lourds; pour toute autre voiture, il fut défendu d'avoir plus de 4 chevaux par charrette, et plus de 8 par chariot; toutefois, on eut la faculté d'atteler autant de chevaux qu'on voulait sur toute charrette et sur tout chariot dont les jantes avaient plus de cinq pouces de largeur [1]. Mais le mauvais état des chemins ne permettait pas toujours aux rouliers d'observer la police du roulage.

L'industrie du roulage avait, d'une région à l'autre, une importance très inégale. Elle était naturellement très développée dans les régions où la présence d'un grand centre urbain, d'un centre industriel ou commercial la rendait indispensable, dans les régions de passage entre le nord et le midi de la France, aux abords des montagnes boisées: Paris et la région parisienne [2] étaient le centre d'un roulage exceptionnel, malgré la concurrence de la batellerie; les rouliers y amenaient des marchandises ou des denrées de tous les points du royaume; rien que le transport du charbon de terre de Rive-de-Gier nécessaire à Lyon occupait, en 1763, plus de 700 chevaux ou mulets et un grand nombre de paysans [3]; dans le seul département de la Haute-Vienne, situé sur le chemin des échanges entre les vallées de la Garonne, de la Loire et de la Seine, le roulage, au début de la Révolution, utilisait par an 5.000 chariots et 20.000 chevaux [4]; dans le département du Doubs, en 1789, sans parler des paysans adonnés au roulage, on comptait 460 maîtres-voituriers [5]; dans la vallée du Rhône, à Vienne, en 1811, il passait par jour, en été, de 40 à 50 voitures allant vers le nord et autant allant vers le midi; en hiver, il en passait de 60 à 70 [6]; les paysans des montagnes du diocèse de Rodez faisaient « un commerce considérable de merrain qu'ils transportaient par charretées à Gaillac » d'où ils rapportaient des fers, des vins et du blé [7]. Dans quelques régions au contraire, le roulage, moins pratiqué, était insuffisant : de Pont-à-Vesle à la Meuse notamment, sur une distance de vingt

---

1. Cf. Vignon, *Études historiques sur l'administration des voies publiques en France, aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1862, 3 vol. in-8, t. II, p. 47-48, 178 sqq.

2. Sur le transport des vins des environs de Bar notamment, cf. Leriche, p. 14 sqq.

3. Arch. nat., F^12 1513. Arrêt du Parlement au sujet de la construction d'un canal de Givors à Rive-de-Gier, 6 juin 1763.

4. M. L. Texier-Olivier, *Statistique du département de la Haute-Vienne*, Paris, 1808, in-4, p. 518-519.

5. Jean Debry, *Mémoire statistique du département du Doubs*, Paris, an X, in-fol., p. 114.

6. Arch. nat., F^14 1269. Réponses aux questions contenues dans la lettre du ministre de l'intérieur du 20 novembre 1811, adressée au maire de Vienne.

7. Id., F^14 1213. Mémoire au contrôleur général sur la navigation du Tarn par M. de Solages, 1785, et Mémoire de la municipalité d'Albi à l'Assemblée nationale, 1791.

lieues, les marchandises venant de Liège, de Namur, de Sedan, de Charleville ne rencontraient point de rouliers; les marchands devaient les chercher très loin, à plus de 20 lieues à la ronde et ils n'en trouvaient que pendant 6 à 7 mois de l'année [1]. Il est difficile d'évaluer en chiffres les moyens et l'activité du roulage français, non seulement parce que les renseignements nous manquent, mais encore parce que le roulage variait beaucoup selon qu'il était plus ou moins pratiqué par les paysans, que la France était en paix ou en guerre, que la mer était libre ou sillonnée d'ennemis [2], que la circulation intérieure et l'exportation des grains étaient tolérées ou défendues [3]. « Suivant des relevés exacts du nombre des voitures occupées à transporter des marchandises dans l'intérieur du royaume », on comptait, en France, à la fin du siècle, « au moins 20.000 chariots ». Mais De La Lande, qui cite ces chiffres, remarque lui-même qu'ils sont plutôt au-dessous de la vérité [4].

Les progrès du roulage, au XVIIIe siècle, ont peut-être été plus sensibles que ceux des voitures publiques. Il est incontestable qu'avec le développement et l'amélioration des routes, les rouliers ont pu augmenter leurs charges sans renforcer leur attelage. Le roulier, qui, avec 4 chevaux, chargeait 3.000 livres au début du siècle, en voiturait 5.000 dans le dernier tiers [5]. Sans doute cette augmentation peut nous paraître encore insuffisante; elle était pourtant un progrès appréciable, auquel s'ajoutèrent l'abaissement des tarifs et l'abaissement de la distance en temps.

Il est impossible de retracer de façon précise l'évolution des prix, car, suivant les régions, suivant les saisons, ils subissaient des variations considérables. Dans le Nord, où les transports étaient plus faciles, où les rouliers devaient compter avec la concurrence des voies d'eau, les prix étaient moins chers; dès 1723, les rouliers d'Amiens à Péronne et Beauvais, d'Amiens à Saint-Quentin, avec 4 chevaux et un chargement de 3.000 livres, ne prenaient que 8 à 12 deniers par cent [6]. Les prix enchérissaient

1. Arch. nat., F^{12} 1509-1510[1]. Requête des marchands de Sedan et de Charleville, s. d.

2. Texier-Olivier, *Statistique... de la Haute-Vienne*, p. 518-519.

3. Arch. nat., F^{14} 708. Mémoire et projet de lettres patentes pour le canal de Berri, par Marivetz, 1771.

4. De La Lande, *loc. cit.*, p. 421.

5. Arch. nat., F^{12} 1512[2], Réponse des négociants d'Amiens aux gribaniers (1723-1724); Bourroul, *Mémoire instructif touchant le projet de navigation de la rivière Orne en Normandie, depuis Argentan jusqu'à son embouchure dans la mer, au-dessous de la ville de Caen*, Caen, 1750, in-4, p. 22; Arch. nat., F^{14} 676, Mémoire sur le commerce relativement au canal du Charolais (1780); Id., F^{12} 1509-1510[1], Établissement d'une chambre d'assurance gratuite en faveur du commerce, s. d.

6. Id., F^{12} 1512[2]. Réponse des négociants d'Amiens aux gribaniers (1723-1724).

au contraire dans les régions, où, soit les chemins, soit les moyens de transport étaient par trop défectueux : dans le Périgord, les paysans ne pouvaient guère profiter des quelques grands chemins qui le traversaient, « à cause de la lenteur de leurs bœufs et de leurs petites voitures qui ne pouvaient porter que de légers fardeaux [1] »; dans le département du Var, où les grandes routes étaient rares, les chemins ruraux étaient inaccessibles aux voitures; les bêtes chargées à bât pouvaient seules y passer; 12.000 bêtes de somme étaient ainsi employées aux transports; or, un cheval chargé à bât « porte trois fois moins de poids » qu'attelé [2]; de Genève à Lyon, le transport du cent de marchandises coûtait, les droits compris, par charrette, 3 livres 5 sous, et, à dos de mulets, 7 livres 10 sous [3]; les forges de Clavière et le fourneau du Noyer avaient, pour débouché commun, le port de Vierzon; les premières en étaient distantes de 64 kilomètres, le second de 44 seulement; cependant, celui-ci payait 2 à 3 livres par mille en plus; il était relié au port par des chemins de traverse au lieu de l'être, comme les forges, par une grand'route [4]. De même, indépendamment de la distance, les prix différaient selon la possibilité de charger ou non, au retour : le prix des transports n'était pas plus élevé de Chalon-sur-Saône à Auxerre que de Chalon-sur-Saône à Avallon, pourtant plus rapproché de Chalon de 50 kilomètres, parce que les rouliers étaient presque certains de pouvoir charger à Auxerre des marchandises, apportées par l'Yonne, pour le midi de la France [5].

Les prix enfin variaient avec les saisons. Ils étaient toujours plus chers en hiver, car les rouliers étaient plus longtemps en route; les jours étaient plus courts, les grands chemins plus difficiles et les chemins de traverse impraticables: dans une partie du département de la Vienne, il était impossible « de rien voiturer, pendant 6 mois de l'année, autrement qu'à dos de mulet [6] »; les chemins de traverse qui conduisaient du fourneau de Noyer au port de Vierzon étaient inaccessibles en hiver; les voitures, par un long détour, allaient chercher la grand'route

---

1. Arch. nat., F12 1204. Mémoire abrégé concernant l'avantage de rendre navigable l'Isle de Coutras à Périgueux (1764).

2. Fauchet, *Description abrégée du département du Var*, Paris, an IX, in-8, p. 6-8. De même dans plusieurs cantons de la Vienne (Cochon, *Description générale du département de la Vienne*, Paris, an X, in-8, p. 75-76).

3. Arch. nat., F12 1509-1510[1]. Tarif de ce qui se paye actuellement pour les marchandises qui se transportent... de Lyon à Genève et de Genève à Lyon.., 1711.

4. Dalphonse, *Mémoire statistique du département de l'Indre*, Paris, an XIII, in-fol., p. 337.

5. Arch. nat., F14 1271. Réponses aux questions du ministre de l'intérieur par le maire d'Avallon, 10 juin 1812.

6. Cochon, *Description générale du département de la Vienne*, p. 75-76.

à Châteauroux ; le trajet s'allongeait de 44 kilomètres à 72 et le prix en passait de 15 à 16 francs le mille à 22 francs [1].

L'évolution des prix fut un peu troublée par les prétentions des Messageries au monopole du roulage. Un arrêt de 1684, en interdisant le roulage au fermier des Messageries, avait déclaré que toute personne pourrait s'y livrer, à condition d'y employer ses propres chevaux, de ne pas avoir de départs réguliers, de ne tenir ni bureaux ni entrepôts, de ne prendre aucun ballot de plus de 50 livres. Les négociants lyonnais protestèrent contre cette dernière clause, et un arrêt du Conseil, le 2 avril 1703, autorisa les marchands à expédier des caisses de plus de 50 livres par tout voiturier, à leur choix. De même, différents offices de commissaires inspecteurs, de courtiers et de facteurs de rouliers, créés dans les dernières années du règne de Louis XIV, en partie réunis à la ferme des Messageries, furent supprimés en 1704 et 1712. Mais, le 12 janvier 1724, une compagnie obtint le privilège d'établir des bureaux pour le roulage, sans pouvoir obliger toutefois les rouliers à s'en servir ; d'accord, fermiers des Messageries et marchands réclamèrent contre ce privilège, qui fut retiré le 12 septembre suivant. Les choses restèrent sensiblement en l'état jusqu'en 1775, jusqu'à la mise en régie des Messageries. L'arrêt de règlement du 7 août 1775 réserva aux Messageries royales, outre le transport des matières d'or et d'argent, celui des paquets de moins de 50 livres. En août 1776, les Messageries ayant été remises en ferme, l'adjudicataire en reçut par bail le courtage non exclusif du roulage. Mais l'arrêt du 22 juin 1777 porta une atteinte plus grave à la liberté du roulage. Si l'article 4 de cet arrêt confirmait aux particuliers le droit de faire transporter leurs marchandises par des voituriers de leur choix, conformément aux arrêts de 1684 et 1701, les articles 1 et 2 accordaient au fermier des Messageries une commission de 2 sous par livre sur le prix des transports et fixaient ce prix, pour les marchandises sortant de Paris, à 1 sou 6 deniers par cent et par lieue, pour celles amenées à Paris ou passant par Paris à 2 sous. Le bureau, établi par le fermier, prit le nom de Bureau du roulage de France. En 1778, ce Bureau obtint en fait le privilège exclusif de l'entrepôt du roulage, car l'arrêt du 21 décembre défendit aux rouliers d'entreposer leurs chargements et leur ordonna de les transporter directement à destination. Enfin, le 9 août 1781, le privilège exclusif du transport des marchandises admises en transit fut attribué aux Message-

1. Dalphonse, *Mémoire statistique du département de l'Indre*, p. 337. Les prix des rouliers des Deux-Sèvres diminuaient d'un sixième en été (Dupin, *Mémoire statistique du département des Deux-Sèvres*, Paris, an XII, in-fol., p. 135).

ries alors en régie [1]. Il semble que ces limitations successives de la liberté du roulage n'aient pas été heureuses. Elles provoquèrent, dans le monde des marchands, d'unanimes protestations [2]. On accusa les Messageries d'être moins rapides et d'être moins exactes : l'atelier de charité de Bar-le-Duc avait l'habitude de confier aux rouliers les cotons qu'il achetait à Marseille, et qui lui parvenaient en moins d'un mois ; obligé, en 1781, de se servir des Messageries, il n'eut pas à s'en louer : le 17 octobre, à Marseille, 50 ballots de coton étaient remis aux Messagers pour Belfort ; le 20 décembre suivant, il n'était encore arrivé que 10 ballots à destination [3]. D'autre part le tarif fixé par l'arrêt du 22 juin 1777 était singulièrement plus élevé que les tarifs ordinaires des rouliers. Les négociants marseillais rappelaient qu'en 1771 des quantités considérables de grains avaient été transportées de Marseille à Lyon, Besançon, Dijon, Genève ; les rouliers pouvant à peine suffire à toutes les demandes, leurs prix s'élevèrent de 20 sous par cent ; malgré tout ils furent d'une livre inférieurs à ceux qu'on aurait payés suivant le tarif du Roulage de France [4]. Les commissionnaires chargeaient des marchandises à Rouen pour Lyon, directement, à raison de 6 livres le cent ; pour le même trajet, le Roulage de France exigeait 12 livres 7 sous, soit 3 livres 4 sous de Rouen à Paris, et 9 livres 3 sous de Paris à Lyon [5] ; d'Amiens à Lyon, le fermier des Messageries prenait 15 livres du cent au lieu des 5 à 6 livres dont se contentaient les rouliers [6]. Fréquemment des chargements d'indigo se faisaient à Bordeaux pour Strasbourg ; le transport, qui en revenait d'ordinaire à 15 livres le cent, coûtait, suivant le tarif du fermier, 15 livres 10 sous de Bordeaux à Paris et 8 livres 12 sous de Paris à Strasbourg. Le tableau suivant montrera mieux la différence entre le tarif du Roulage de France et ceux des commissionnaires, en 1777 [7] :

1. Arch. nat., F^12 1509-1510^1, Mémoire pour la chambre de commerce de Picardie contre les entreprises du fermier des Messageries qui prétend exercer le privilège exclusif du roulage dans le royaume.. (s. d.) ; Id., F^12 1510^2, Représentations de la chambre de commerce de Lyon contre l'arrêt qui attribue à la régie des Messageries le privilège exclusif des marchandises admises en transit (1782).

2. Cf. Arch. nat., F^12 1510^2, les protestations des chambres de commerce de Lyon, de Marseille, de Picardie, du corps des marchands de Paris.

3. Id., ibid. Mémoire des directeurs de l'atelier de charité de Bar-le-Duc (1782).

4. Id., ibid. Mémoire des marchands de Marseille au maire et à la chambre de commerce de Marseille (1777).

5. Id., ibid. Tarif de comparaison entre le bureau du roulage établi...sous le nom de Roulage de France et les prix communs de transport... chez les commissionnaires de voitures (1777).

6. Id., F^12 1509-1510^1. Mémoire pour la chambre de commerce de Picardie contre les entreprises du fermier des Messageries...

7. Id., F^12 1510^2. Tarif de comparaison entre le bureau du roulage... de France et les prix... chez les commissionnaires.... (1777).

De Paris aux villes suivantes.	Distance.	Tarif des commissionnaires par cent.		Tarif du Roulage de France par cent.	
		à l'aller.	au retour.	à l'aller.	au retour.
Orléans....	28 lieues.	— 18 sous	1 ₶ 15 s.	2 ₶ 2 s.	2 ₶ 16 s.
Amiens....	31 —	1 ₶ 16 —	2 — 5 —	2 — 8 —	3 — 2 —
Le Havre..	52 —	3 — 5 —	3 — 10 —	3 — 18 —	5 — 9 —
Lille.....	57 —	3 — 5 —	4 — 10 —	4 — 16 —	5 — 14 —
Limoges...	78 —	7 —	7 —		7 — 16 —
Nancy.....	82 —	5 —	6 —	6 — 3 —	8 — 4 —
Rennes....	83 —	5 — 10 —	6 —	6 — 5 —	8 — 6 —
Besançon...	92 —	5 — 10 —	7 —	6 — 16 —	9 — 2 —
Nantes.....	108 —	7 — 10 —	8 — 10 —	8 — 2 —	9 — 10 —
Lorient....	121 —	8 —	9 —	9 — 1 —	12 — 2 —
Lyon.....	122 —	6 —	6 — 10 —	9 — 3 —	12 — 4 —
Bordeaux..	155 —	7 — 10 —	9 —	11 — 12 —	15 — 10 —
Marseille...	209 —	9 —	10 — 10 —	15 — 14 —	20 — 18 —

Le régime institué par l'arrêt du 22 juin 1777 et si mal accueilli par le commerce dura peu. En 1784, le roulage redevint libre et les commissionnaires retrouvèrent leur clientèle. Mais ces quelques années de quasi monopole firent tort aux entreprises privées ; à Paris, en 1789, on ne comptait plus que 10 entrepreneurs de roulage au lieu de 17 en 1775.

Si l'on fait abstraction de ce tarif anormal de 1777, malgré les variations locales des prix, on constate un léger abaissement du coût des transports au XVIIIe siècle. A ne comparer que les tarifs des différentes époques, cet abaissement paraît peu sensible : en 1710, l'intendant de Besançon payait le transport des blés à l'armée du Rhin 2 sous par cent et par lieue [1] ; vers 1780, le prix du cent revenait en moyenne à 1 sou 3 ou 4 deniers par lieue [2]. Mais c'est moins peut-être sur le prix moyen du cent que sur le prix total d'un voyage donné que cet abaissement a porté. D'une part, les charges des rouliers — nous l'avons vu — se sont progressivement

1. Arch. nat., G7 1644. A la même date, en Bretagne, les rouliers prenaient seulement un sou par cent et par lieue. C'était fort au-dessous du prix courant dans les autres provinces. L'intendant remarquait que c'était trop peu, d'autant plus que les charrettes bretonnes étaient petites, les chevaux faibles et les lieues longues (Id., G7 1642, lettre de M. Ferrand au Contrôleur général, 13 septembre 1710).

2. Arch. nat., F12 1509-1510², Établissement d'une chambre d'assurance gratuite en faveur du commerce (s. d.) ; F14 676, Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais (1780).

accrues ; d'autre part, la durée des transports a diminué. La distance en temps s'est abaissée, soit que de nouvelles routes, en rapprochant certaines villes, aient raccourci les trajets, soit que le meilleur état des routes ait permis aux rouliers d'aller plus vite.

Il ne faut pas toutefois que ces légères améliorations fassent oublier combien le roulage laissait encore, dans l'ensemble, à désirer. Un roulier avec 5 chevaux et un chargement de 6.000 livres, vers 1780, pouvait faire 8 lieues par jour ; avec quelques chevaux de plus et sur des routes très bonnes, il pouvait faire 9 lieues. Mais la majorité des rouliers n'avaient que 4 chevaux et devaient compter avec des routes souvent difficiles [1] ; une moyenne de 7 lieues par jour leur paraissait très satisfaisante ; 4 chevaux, avec un chargement de 5.000 livres, mettaient 16 jours à franchir une distance de 100 à 120 lieues [2] ; de Lyon à Paris, par Moulins ou par Arnay-le-Duc, soit environ 95 lieues, il fallait aux rouliers de 12 à 15 jours ; de Lyon à Roanne, soit 14 lieues 2/3, 2 jours [3] ; de Sarrebourg à Strasbourg, il leur fallait 3 jours, de Metz et de Thionville à Strasbourg, il leur en fallait le double et le triple [4]. Cette moyenne de 7 lieues par jour n'était d'ailleurs atteinte que dans les conditions les plus favorables ; l'hiver, le mauvais état des routes, la paresse des rouliers allongeaient la durée des trajets, et les négociants se plaignaient avec raison de la lenteur du roulage [5]. Enfin les transports revenaient parfois si chers qu'ils doublaient le prix des marchandises ou des denrées : on avait espéré, après

1. Arch. nat., F14676. Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais (1780).

2. Id., F121509-1510[1]. Établissement d'une chambre d'assurance gratuite.

3. Id., F14676. Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais (1780).

4. Id., F121512[2]. Mémoire de M. de Vergennes à Joly de Fleury, 9 février 1783.

5. Arch. dép. de la Loire-Inférieure, C771. Requêtes de MM. Uhthof, Haentjens, Riedy, Turningen (1782).

Étant donné que les conditions des transports ont peu changé pendant la Révolution (cf. Masson Saint-Amand, *Mémoire statistique du département de l'Eure*, Paris, an XIII, in-fol., p. 116), les chiffres suivants ont leur intérêt.

Le délai de remise des rouliers de la Haute-Vienne était de 35 kilomètres par jour pour les voitures montant vers le nord, et 30 kilomètres pour celles descendant vers le sud (Texier-Olivier, *Statistique du département de la Haute-Vienne*, p. 519). Les rouliers allaient de La Rochelle à Niort en 3 jours, de Niort à Poitiers en 4, de Niort à Saumur en 6, de Poitiers à Saintes en 6, de Poitiers à Blaye en 10, de Bordeaux à Nantes en 15 (Dupin, *Statistique du département des Deux-Sèvres*, p. 135). Selon la saison, de Toulouse aux villes suivantes, les rouliers mettaient : à Cahors 6 ou 7 jours, à Brive 10, à Orléans 20 ou 25, à Limoges 12, à Paris 25 ou 30, à Albi et Narbonne 4 ou 5, à Perpignan 8 ou 9, à Nîmes 12, à Marseille 20 (Arch. nat., F141269, Tableau envoyé par le maire de Toulouse au ministre de l'intérieur, le 4 octobre 1811). Ils mettaient de Valence : à Avignon 2 jours, à Lyon 3, à Marseille et Montpellier 5, à Turin 14, à Paris 15, à Rouen 18, à Lille 20 (Id., ibid., Réponses du maire de Valence..., 13 décembre 1811) ; de Granville à Saint-Malo, Caen et Cherbourg 4 jours, à Morlaix et Rouen 9 et 10, à Brest 13 et 15, à Paris 11 et 12, à Lille 17 et 19 (Id., F141270, Ville de Granville, Commerce de roulage et d'expédition, 1811).

1763, que la liberté du commerce des grains serait avantageuse au Berry, fertile en toutes espèces de grains; mais le mauvais état des chemins et des rivières rendit les transports si onéreux « que la majeure partie de l'augmentation des blés resta entre les mains des voituriers, au lieu de revenir aux cultivateurs [1]... ». A deux lieues d'Albi et à six de Gaillac, il y avait d'excellentes mines de charbon qui auraient pu approvisionner Bordeaux et y supplanter les charbons anglais ; mais les frais de transport des mines à Gaillac et de Gaillac à Bordeaux étaient tels qu'elles ne pouvaient songer à la concurrence; les charbons anglais n'étaient souvent vendus à Bordeaux que 100 écus le tonneau ; or les charbons d'Albi arrivaient à Bordeaux déjà grevés, par le transport, de 100 écus par tonneau [2]. Il en était de même de toutes les denrées voiturées d'Albi vers les régions voisines ; elles ne rendaient « qu'une moitié de leur valeur aux propriétaires quand ils en avaient déduit les frais de transport [3] ».

(*La fin prochainement.*) J. LETACONNOUX

---

1. Arch. nat., F^{14} 708. Mémoire et projet de lettres patentes pour le canal de Berri (1771).

2. Id., F^{14} 1213. Mémoire au Contrôleur général sur la navigation du Tarn par M. de Solages (1785).

3. Id., ibid. Mémoire de la municipalité d'Albi à l'Assemblée nationale, 1791. Il fallait encore compter parfois avec l'indélicatesse des rouliers qui pillaient ou altéraient les marchandises. Le 14 décembre 1782, un voiturier chargeait à Dieppe pour 8 à 900 livres de harengs à destination d'Auxerre, avec un délai de remise de 12 jours ; les harengs n'arrivèrent pas à Auxerre, on apprit que le voiturier les avait vendus en route. En 1781, un voiturier, qui avait pris à Orléans pour 3.000 livres de cire adressée à Auxerre, s'était pareillement approprié son chargement (Arch. nat., F^{12} 1510², Mémoire envoyé par le sieur Guenot, avocat et échevin à Auxerre, mai-avril 1783). Dans pareil cas, les Messageries étaient responsables des vols de leurs employés ; elles offraient donc plus de garanties que les rouliers, pas toujours solvables. C'était là leur seul avantage.

Deux documents sur la journée du 20 juin

Les hasards d'un classement, aux Archives nationales, m'ont mis en possession de deux documents relatifs à la journée du 20 juin 1792. Ces documents étaient jusqu'ici demeurés inconnus. Ils m'ont paru mériter d'être publiés, à la fois parce qu'ils fournissent des renseignements nouveaux sur l'épisode capital de la journée, l'envahissement des Tuileries, et parce qu'ils apportent une contribution assez intéressante à la biographie de deux personnages connus, le second surtout, J.-B. Mosneron [1], député à la Législative, et Bigot de Préameneu [2], le ministre des Cultes de Napoléon Ier.

*
* *

Lorsque la Législative se sépara, J.-B. Mosneron regagna sa ville natale, Nantes. Bientôt dénoncé comme royaliste, il fut mis en prison et n'en sortit qu'après le 9 thermidor. En 1800, il fut nommé membre du Corps législatif, et y resta jusqu'en 1804, date à laquelle il en fut éliminé par voie du sort. Il s'établit alors à Versailles, où il avait des amis, notamment le poète Ducis. En 1811, ses modiques ressources s'épuisant, il accepta de son ami Français de Nantes, alors directeur général des Droits réunis, la gérance d'un entrepôt particulier de tabacs, d'abord à Saint-Sever (Landes), puis à Pau [3]. Ce fut là tout ce que Mosneron semble avoir reçu du régime impérial. Lorsque la Restauration fut accomplie, il

1. Jean Mosneron, homme politique et littérateur, né à Nantes en 1738, mort à Saint-Gaudens en 1830. Sur son rôle avant la Révolution, consulter les dictionnaires biographiques (*Michaud*, *Didot*, *Grande Encyclopédie*, etc.), où l'article *Mosneron* demanderait d'ailleurs à être revu et corrigé. On pourrait se servir à cet effet d'une « Notice sur Jean Mosneron », rédigée par lui-même, en septembre 1815, et qui figure aux Arch. nat., dans le carton FIDIV, M, 15. Voir aussi le carton BB10 637, signalé ci-après.

2. Sur F. J.-J. Bigot de Préameneu, 1747-1825, voir les dictionnaires biographiques courants.

3. Ces renseignements sont extraits de la « Notice » indiquée plus haut.

jugea le moment venu d'obtenir la récompense de son zèle monarchique, et il envoya à Louis XVIII le mémoire qui suit [1] :

Fidèle exposé d'un événement qui a garanti d'une mort imminente la vie de S. A. R. Madame la Duchesse d'Angoulême.

Sire,

Lorsqu'après vingt-cinq ans d'exil l'auguste héritier des Bourbons remonte sur un trône trop longtemps souillé auquel il va rendre son antique splendeur, il désirera sans doute connaître tous ceux des anciens sujets de son infortuné frère Louis XVI qui se sont distingués par leur noble dévouement à son service. L'histoire de cette déplorable époque lui a déjà révélé plusieurs actions éclatantes de cette nature. Mais il en existe quelques autres moins publiques et cependant aussi dignes de l'être. Qu'il me soit permis d'en citer une de ce nombre qui me semble mériter de fixer l'attention de Sa Majesté Louis XVIII.

J'étais membre de l'Assemblée législative convoquée en octobre 1791, dissoute onze mois après. Deux partis divisèrent principalement cette trop mémorable assemblée, le parti des Royalistes et celui des soi-disant Républicains qui n'étaient en effet que des anarchistes.

Constamment attaché à la Monarchie, on m'a toujours vu, dans toutes les discussions où elle était intéressée, avec le petit nombre des votants du côté droit, et deux fois je me suis levé seul de ce côté. Manquant d'organe pour paraître à la tribune, j'ai défendu cette noble cause de tous les moyens de ma faible plume. Mais c'est surtout dans cette affreuse journée du 20 juin 1792, où le meilleur des monarques et des hommes couvrit son auguste tête de cet infâme bonnet, le signe de l'anarchie et du massacre, que j'ose me flatter d'avoir montré quelque courage.

Je sortais de l'Assemblée nationale et je rentrais chez moi à quatre heures du soir pour prendre un triste repas, lorsqu'un grand bruit parti des Tuileries m'avertit que ce palais était attaqué. Pressentant que mon trop confiant souverain courait quelque danger, je précipitai mes pas de ce côté, entraînant avec moi trois de mes collègues. Parvenus dans la première salle du Palais, non sans quelque risque de la vie, en perçant au travers de la foule des scélérats menaçants, nous trouvâmes le Roi monté sur une table dans l'embrasure d'une fenêtre, tranquille et calme au milieu de ses bourreaux. Nous lui offrîmes nos services, il nous répondit ces propres mots : « Je n'ai rien à craindre, je suis au milieu de mon peuple ; mais j'ai quelque inquiétude pour la Reine, et je vous prie de vous rendre auprès d'elle ». Il nous fallut traverser deux autres salles pareillement remplies d'assassins pour parvenir jusqu'à la magnanime Marie-Antoinette, que nous trouvâmes debout derrière une table, ayant à ses côtés ses deux enfants qu'accompagnaient Mme de Tourzel et leur médecin. Le féroce Santerre commandait dans cette der-

1. Il est conservé, avec les nombreuses lettres et pétitions dont il est question plus bas, aux Arch. nat., sous la cote F[ID]IV, M, 15. — La série F[ID]IV porte pour titre : Récompenses honorifiques, dossiers individuels classés par ordre alphabétique de noms de personne.

nière salle qui se remplissait de plus en plus à chaque moment, de manière que je voyais celui où le faible retranchement de la table allait être renversé et la famille royale ensevelie sous ses débris ; c'était évidemment le projet de l'atroce commandant. J'eus le bonheur de le déjouer en faisant ouvrir une petite porte donnant sur un escalier dérobé que j'aperçus vis-à-vis la porte d'entrée. Je dis alors au peuple, qu'étant venu pour présenter son hommage à la Reine, il convenait que ceux qui s'étaient acquittés de ce devoir défilassent par cette porte afin de laisser à ceux qui les suivaient le moyen d'en faire autant. Cette proposition déconcerta Santerre, qui, cependant, n'osa pas la combattre. Nous nous postâmes au devant de la table afin de contenir la foule et de maintenir l'exécution de la mesure prescrite. La Reine, agitée intérieurement de la plus vive inquiétude, qu'elle s'efforçait de surmonter, parut un peu plus tranquille à notre vue et à celle de l'ordre que nous venions d'établir ; elle nous en remercia d'une manière bien éloquente, quoique muette, car elle était trop prudente pour ne pas observer tous les égards ostensibles envers ses farouches oppresseurs. Je me rappelle en cette circonstance un trait du rare courage et de l'extrême présence d'esprit de cette grande princesse. Quelque tumulte s'étant fait entendre à la porte de cette sortie parmi ces hommes égarés qu'on appelait des sans-culottes, je m'avançais pour les rappeler à l'ordre et à la décence ; mais la Reine, apercevant Santerre qui élevait la voix pour le même objet, me retint en me disant : « Laissez parler Santerre, il entend mieux leur langue que vous ». En effet il fallait savoir parler le cynique et grossier langage de ces gens-là pour s'en faire entendre, et personne ne pouvait contester à leur digne chef la supériorité à cet égard.

Il était environ huit heures du soir lorsque, le peuple étant entièrement sorti du Palais, la Reine se réunit à son auguste époux. Je fus témoin de cette touchante réunion qui fit verser des larmes à tous les spectateurs. Leurs Majestés, sachant que nous n'avions pas dîné, nous offrirent des rafraîchissements ; il ne se trouva que du pain et du vin ; le reste des provisions avait été pillé, et nos souverains furent, comme leurs humbles sujets, réduits à ce sobre repas.

En sortant dans le jardin des Tuileries, nous passâmes au milieu d'une haie d'honnêtes citoyens qui nous accueillirent par des applaudissements redoublés. Ils étaient instruits du danger que nous avions couru et de la bonne action que nous avions faite, et ils nous en témoignaient leur satisfaction. Mais notre conscience faisait entendre au fond de notre âme une voix bien plus expressive et plus satisfaisante.

Voilà, Sire, le récit fidèle de ce que j'ai fait pour l'admirable Marie-Antoinette, son digne et vertueux époux et les précieux gages de leur union. L'auguste compagne de Son Altesse Royale, Monseigneur le duc d'Angoulême, était au nombre de ces derniers, et je crois pouvoir dire que c'est à moi qu'elle dut, en ce jour, la conservation de sa vie, car, je le répète, le projet des scélérats était de l'étouffer avec le reste de la famille royale sous la multitude forcenée qui se précipitait dans l'appartement.

La Providence m'a choisi pour être, dans cette circonstance, l'instrument de sa protection, tout autre bon Français à ma place l'eût été comme moi. Si cependant

il m'est permis de m'attribuer quelque mérite dans cet événement, j'en laisserai la récompense à la justice de Votre Majesté. J'oserai seulement la prier d'observer qu'après avoir perdu à Nantes, en Bretagne, lieu de ma naissance, un commerce considérable, et dans les colonies une habitation très riche, j'ai été réduit à accepter un entrepôt particulier de tabacs, à Pau, département des Basses-Pyrénées, mais que ce moyen mercantile de subsistance est loin de convenir à mes goûts, et peut-être aux faibles talents dont je crois avoir donné quelques preuves dans plusieurs rapports sur le commerce que j'ai faits à l'Assemblée législative. Le commerce, et particulièrement le commerce maritime ont été pendant longtemps mon premier état et ensuite l'objet d'une de mes études les plus assidues. Ainsi mon expérience éclairée pourrait être utile dans ce moment de régénération où les saines idées sur le commerce extérieur, de tout temps fort rares à Paris, doivent à présent y être presque inconnues. On sait que c'est faute de bons documents dans cette partie qu'on conclut en 1786 [1] avec l'Angleterre un traité de commerce qui commença la ruine de la France ; car, quelque juste et même généreux que soit le gouvernement anglais envers les puissances étrangères, il ne regarde pas moins comme son premier devoir de profiter de toutes les circonstances pour étendre le commerce de son pays, attendu que le commerce est en Angleterre la principale source de la prospérité publique.

Si, cependant, Votre Majesté jugeait que mon âge avancé me prive des facultés nécessaires pour siéger dignement dans le Conseil qu'elle croira devoir établir pour cet objet, qu'il me soit permis de lui demander du moins quelque marque honorable de son estime, susceptible de décorer mes cheveux blancs.

Je suis, de Votre Majesté, Sire, le très respectueux et très fidèle sujet.

A Pau, Basses-Pyrénées, le 19 mai 1814.

J. Mosneron.

Cette première requête n'a aucun succès [2] ; mais Mosneron ne se décourage pas ; il multiplie les démarches, précise ses demandes : ce qu'il désire, en fait de « marque honorable », c'est la croix de la Légion d'honneur, et c'est aussi la noblesse. Il accable de pétitions le roi, le ministre de l'Intérieur, le grand chancelier de la Légion d'honneur, reproduisant sans se lasser la relation qu'on vient de lire.

Dans une lettre du 31 mars 1817 [3], il écrivait au ministre Lainé : « J'ai sauvé la vie d'une partie de la famille royale le 20 juin 1792. Le fait peut vous être attesté par M. le comte Bigot de Préameneu, l'un de mes quatre

1. Le texte porte, par erreur, 1784.

2. Le 21 juin 1814, Becquey, directeur général de l'agriculture, du commerce et des arts et manufactures, à qui la requête de Mosneron a été transmise, répond que les places de membres du Conseil du commerce ne peuvent être données qu'à des négociants en activité (Arch. nat., carton cité).

3. Mosneron avait donné, une fois déjà, le 7 février 1815, cette référence au témoignage de Bigot de Préameneu ; elle avait été négligée.

collègues survivants qui était avec moi dans cette périlleuse journée ». Comme il s'agissait d'une demande d'anoblissement, Lainé transmit un double des pièces principales du dossier à son collègue de la Justice, et le comte de Pastoret, secrétaire de la Commission du sceau, chargé d'instruire l'affaire, s'adressa à Bigot de Préameneu, qui lui répondit en ces termes [1] :

Paris, 8 octobre 1817.

Monsieur le Comte,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander officiellement, par votre lettre du 13 de ce mois, des renseignements sur un exposé de M. Mosneron, dans un mémoire qu'il a présenté. Il s'agit de ce qui s'est passé à son égard et au mien, au château des Tuileries, dans la journée du 20 juin 1792.

Voici ce que je me rappelle, et ce sont des impressions trop vives pour ne pas revenir souvent à la mémoire et pour s'en effacer.

Nous habitions, M. Mosneron et moi (alors députés à l'Assemblée législative), dans la même maison (celle de M. Melin, rue de la Convention près Saint-Roch). Nous vîmes de nos croisées donnant sur les Tuileries, qu'un attroupement séditieux pénétrait de toutes parts dans le château, non seulement par les portes, mais encore en escaladant les bas côtés.

Les membres de l'Assemblée nationale n'étaient point alors réunis, et, quoique nous n'eussions pas de mission, nous pensâmes qu'en la seule qualité de députés, il était de notre devoir de faire tous nos efforts pour pénétrer au château et de nous dévouer pour la personne de Sa Majesté.

Nous nous mêlâmes à la foule, et, au risque d'être vingt fois étouffés ou écrasés en arrivant au grand escalier et en le montant, nous parvînmes enfin séparément à entrer dans la salle dite des Maréchaux.

Elle était déjà remplie par la multitude. Je vis dans la croisée du milieu Sa Majesté debout sur un siège assez élevé pour être vu du public. Il était coiffé d'un bonnet rouge. Je me dirigeai vers lui et bientôt après je fus rejoint par M. Mosneron.

Il y avait devant le Roi sept ou huit gardes nationaux, le fusil sur l'épaule, qui formaient une espèce de barrière bien faible. Nous trouvâmes aussi quatre députés.

Nous eussions été plus que des lâches, si l'air inexprimable de fermeté, de dignité, je dirais presque de sérénité du Roi ne nous avait pas inspiré un grand courage. Il voyait cependant tout le danger ; la foule s'accumulait dans la salle ; des cris d'étouffement et de chaleur se faisaient entendre, et le flot impétueux ne cessait de pénétrer.

1. D'après une copie conservée aux Arch. nat., BB^{30}250, et faisant partie d'une série de dossiers et de pièces isolées, classés sous la rubrique « Affaires diverses ». Cette copie est intitulée : Copie d'une lettre officielle du Cte Bigot de Préameneu au Cte de Pastoret. Journée du 20 juin 1792.

Il était très probable que le résultat de cette foule devait être celui projeté par les conspirateurs. Le Roi, qui sans doute en était persuadé, nous parlait toujours de la Reine et des moyens de la conserver.

On ne pouvait dégorger la salle qu'en ouvrant la porte des autres appartements. La Reine y était avec le Dauphin et sa famille.

Je fus nommé par Sa Majesté, avec M. Lacombe-Saint-Michel, l'un des députés, pour aller faire des dispositions dans la pièce à la suite de celle des Maréchaux, afin que la porte pût ensuite être ouverte et que l'on défilât s'il n'y avait pas trop de risques. M. Mosneron resta auprès du Roi.

Aidés par deux des gardes nationaux, nous parvînmes, M. Lacombe et moi, à entrer dans la deuxième pièce sans que la porte fût forcée.

Quelques gardes nationaux étaient dans cette pièce. Les dispositions furent de poser ces gardes en face des croisées de la cour en faisant un passage, et, un peu en arrière de cette ligne, on avait placé un long bureau sur lequel on mit le Dauphin devant S. M. la Reine, assise près le bureau avec trois ou quatre princesses ou dames de la cour. J'étais debout à l'une des extrémités, près Mme de Tourzel ; mon collègue était à l'autre extrémité. L'espace devant le bureau était libre pour que l'on pût voir en passant la Reine et sa famille.

Les choses ainsi disposées, je fis ouvrir la porte. Il y eut, de la part des premiers qui parurent, de la surprise, mais on les pressait de défiler, et ils passaient en silence, même en fixant les yeux vers le bureau.

Presque aussitôt Santerre vint. Je ne lui avais jamais parlé. Je m'avançai vers lui, en lui déclarant, en ma qualité de député, qu'il demeurait responsable de tous les malheurs, s'il ne concourait pas à ce que la foule de la grande salle s'évacuât. Il ne me répondit pas un mot, mais il resta et fit lui-même défiler. Aussitôt qu'il cessa d'y avoir foule dans la grande salle, le Roi vint et rentra avec la Reine dans ses appartements.

M. Mosneron expose que le Roi lui a témoigné des remerciements dans les termes les plus flatteurs. Je n'en ai pas été témoin, me trouvant séparé de lui, mais je ne saurais en douter, puisque S. M. daigna me dire de le suivre chez la Reine, à laquelle il me présenta, et, dans ce moment, il tint mes deux mains serrées dans les siennes.

Il est possible, Monsieur le Comte, que j'entre dans trop de détails ; mais mon cœur en est toujours oppressé, et peut-on se permettre de rien retrancher d'un pareil tableau ?

Vous aurez encore à m'excuser, si je suis entraîné à le terminer, en ce qui me concerne, en ajoutant que le même genre de dévouement, le 10 août 1792, a pensé me conduire à l'échafaud. Je me trouvais à l'Assemblée lorsque M. de Joly, alors ministre de la Justice, vint annoncer les dangers auxquels le château était exposé et proposer d'envoyer des députés. Tout rempli de ce que j'avais fait et de ce qui avait si bien réussi le 20 juin, j'osai seul élever la voix pour appuyer la proposition du ministre. Une autre trame était ourdie : la proposition fut rejetée avec des vociférations ; mais nous n'en fûmes pas quittes, M. de Joly et moi, pour des injures. Peu de temps après, à la demande de Génissieu, M. de Joly et le député qui l'avait

secondé furent mis en accusation, comme coupables d'avoir voulu, le 10 août, sacrifier des membres de l'Assemblée en les envoyant au château. M. de Joly s'enfuit dans les Cévennes, et je me retirai à Rennes, d'où je fus amené à Sainte-Pélagie, où j'ai attendu chaque jour, pendant plus de six mois, mon jugement. J'en suis sorti après l'époque dite du *neuf thermidor*.

Je me suis laissé emporter au delà de l'objet de votre lettre, Monsieur le Comte, mais je regarde les traits que je viens de rappeler comme ceux qui honoreront le plus ma vie entière.

Je vous prie d'agréer les sentiments, etc.

Signé : Le Cte Bigot de Préameneu.

Bien que ce témoignage lui fût favorable, Mosneron dut attendre encore quatre ans avant d'obtenir la croix ; elle lui fut décernée le 1er mai 1821 : il en était à sa trente-troisième pétition. La noblesse vint en 1823 ; le 8 janvier, Mosneron fut créé baron [1]. Ses vœux étaient remplis, et on pourrait croire qu'il se tint dès lors pour satisfait : il n'en fut rien. En août 1823, il recommence ses instances ; ce qu'il lui faut maintenant, c'est le grade d'officier de la Légion d'honneur ; et, même, comme il est très vieux — quatre-vingt cinq ans, — il désirerait être nommé d'emblée commandeur. Un an après, il sollicite, en outre, une place de maître des requêtes : « Je voudrais, dit-il, mourir entouré de tous les honneurs, comme une juste récompense du plus juste des Rois ». En 1829, à l'âge de quatre-vingt-onze ans, il envoie encore une pétition. Il mourut en 1830, sans avoir obtenu la promotion convoitée.

*
* *

Je me suis simplement proposé de faire connaître les deux textes qui précèdent, et je n'entreprendrai point d'en faire la critique. Je laisse ce soin à l'auteur futur d'une monographie détaillée, qu'il faut souhaiter, de la journée du 20 juin : le récit de Mortimer-Termaux [2] n'a jamais pu être considéré comme définitif, et sa documentation, très riche pour 1862, peut aujourd'hui être largement complétée [3]. Si je ne me trompe, la rela-

1. Voir Arch. nat., BB10637, à la date du 14 décembre 1812, le dossier de l'affaire devant la Commission du sceau ; on y trouve notamment l'acte de naissance de Mosneron.

2. *Histoire de la Terreur*, t. Ier, p. 190 et suiv. ; voir les pièces justificatives de la fin du volume.

3. Voir les recueils de A. Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, t. IV, et M. Tourneux, *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, t. Ier ; voir aussi G. Brière et P. Caron, *Répertoire méthodique de l'his-*

tion de Bigot de Préameneu, bien que postérieure de vingt-cinq ans aux événements, tiendra une place honorable dans ce dossier complémentaire ; elle est simple, nette, et inspire confiance [1]. Celle de Mosneron est moins précise, et, sur un point essentiel, la présence de son auteur auprès de la Reine, elle est contredite par celle de Bigot ; en somme, ce qu'on doit surtout en retenir, c'est le fait, confirmé par Bigot, de la présence de Mosneron aux côtés de la famille royale, dans la journée du 20 juin.

Pierre CARON.

---

toire moderne et contemporaine de la France, et P. Caron, *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789*.

1. Je note que Mme de Tourzel (*Mémoires*, t. II, p. 144), témoin oculaire, nomme Bigot de Préameneu parmi les personnes présentes aux Tuileries, le 20 juin.

COMPTES RENDUS

Ernest Lavisse. **Histoire de France**. T. VII, 1 : *Louis XIV, La Fronde, Le roi, Colbert (1643-1685)*. T. VII, 2 : *La religion. Les lettres et les arts. La guerre*. Paris, Hachette, 1906-1907. 2 vol. in-4, 407 et 415 p.

Depuis de nombreuses années, M. Lavisse a fait, du règne de Louis XIV, l'objet de ses études. Il lui a consacré plusieurs cours à la Sorbonne et un certain nombre d'articles dans la *Revue de Paris*. Voici qu'il donne dans l'*Histoire de France*, dont il dirige la publication, deux volumes de synthèse sur la première partie du règne, s'arrêtant à 1685, date de la révocation de l'Édit de Nantes, deux ans après la mort de Colbert et à la veille de la guerre de la succession d'Augsbourg.

L'appareil critique de ce tome VII, comme de ceux qui le précédèrent, est réduit au strict minimum. La bibliographie, bien que résumée en quelques lignes de notes au début de chaque chapitre ou de chaque division essentielle, ne comporte point de lacunes importantes. Relevons pourtant quelques oublis, que fera disparaître une seconde édition. Il n'est point fait mention de l'intéressante *Muse historique* de Loret et de ses continuateurs. Les livres essentiels parus depuis quelques années sur l'histoire diplomatique du règne sont indiqués. Pourtant on ne trouve dans l'indication des livres à consulter ni la *Marysienka* de Waliszewski, dont l'intérêt est dû aux sources inédites qui y sont utilisées, ni le livre de Saint-Léger sur Dunkerque, ni celui de Jusserand sur *Un ambassadeur français en Angleterre*. Il n'est pas fait usage, dans le chapitre sur le clergé, de la monographie de J.-B. Pignot sur Gabriel de Roquette, évêque d'Autun. Il ne pouvait, certes, être question pour les quelques pages consacrées aux arts de donner une bibliographie détaillée. Il est regrettable cependant que ne soient pas cités les importants *Essais sur la peinture française* de Chennevières, qui contiennent en particulier un très remarquable article sur Poussin. L'omission de l'article de Duplessis sur Michel de Marolles, au chapitre de l'érudition, est plus grave que ne l'eût été celle du *Manuel de bibliographie historique* de Langlois, ou encore du t. II de l'*Histoire du peuple*

anglais de Green, à propos des rapports de la France et de l'Angleterre, alors que les luttes intérieures seules y sont retracées.

De nombreux emprunts ont été faits par M. L. aux mémoires et aux écrits de l'époque. Ils contribuent à donner à ses deux volumes un caractère concret et réaliste. M. L. nous prévient lui-même que tout un chapitre (l. II, 4) est composé de citations de Colbert « prises *passim* dans la publication de Clément et dans celle de Depping ». Beaucoup de ces extraits sont peu connus : tous sont significatifs et font corps avec l'exposition ; quelques-uns même ont presque la nouveauté de l'inédit, témoin une citation charmante de Félibien (vol. II, p. 156) ; malheureusement les références aux ouvrages ou des mémoires, desquels ces textes sont tirés, sont incomplètes ou absentes. De simples guillemets indiquent que ce n'est plus l'auteur qui parle. Le renvoi est souvent très vague. Par exemple, II, p. 246 : « En 1667, un intendant écrit de Charleroi à Louvois » ; p. 374 : « Le maréchal de Villars racontait en 1710... » (il s'agit évidemment de ses mémoires, mais de quel volume ?) ; p. 158 : « Une étrange scène que d'Ormesson raconte... » (même indécision). Le contrôle et surtout l'utilisation des textes ainsi cités deviennent difficiles ; or ces deux volumes ont les caractères d'un instrument de travail, beaucoup plus que d'un livre de vulgarisation.

Ces petites chicanes ne prétendent point diminuer la valeur de l'œuvre de M. L., mais indiquer seulement quelques imperfections faciles à faire disparaître.

Le plan suivi par M. L. est assez rigoureusement chronologique. Son analyse de la politique intérieure et des organes gouvernementaux est méthodique et minutieuse. Les chapitres consacrés à la diplomatie sont brefs et un peu secs. Une partie essentielle du second volume est réservée à l'histoire intellectuelle, artistique et scientifique de l'époque. Les portraits sont nombreux, incisifs, réalistes et de belle venue. Les jugements sur les hommes et les choses très personnels. Les idées générales abondent : elles sont souvent nouvelles, exprimées en une forme impérieuse et concise.

La période qui précéda la Fronde est donnée en raccourci — plus développée pourtant que l'étude de la Fronde elle-même. Mazarin n'est point sympathique à M. L., qui, malgré un très sérieux effort pour lui rendre justice, ne saurait pardonner au continuateur de Richelieu « la vilenie qui lui était naturelle ». La politique de Mazarin lui apparaît comme peu originale : Mazarin termina les affaires d'Allemagne, comme les eût conclues Richelieu. Ses finances sont déplorables. Pour le Parlement, ennemi de Mazarin, M. L. est aussi sévère que M. Normand en un livre récent

sur la *Bourgeoisie française au XVIIe siècle*. L'opposition du Parlement aux édits financiers de Mazarin était peu raisonnée et systématique. « Rien ne pouvait venir. Ni la France n'était préparé à s'assembler pour suivre un mouvement, ni le Parlement n'était capable de la diriger ».

Suit le récit de la Fronde. La part faite aux héros et aux héroïnes de la Fronde est très restreinte. M. L. n'a pas pour Mme de Longueville et son entourage les mêmes indulgences que Victor Cousin. Il ne s'attarde point à la psychologie de ces fantoches et juge la Fronde détestable, guerre civile qui aggrava la grande misère populaire. Mazarin lui apparaît comme presque aussi odieux que ses adversaires. Tout ce gâchis s'explique par « l'inachèvement de l'État », encombré de survivances féodales. La Fronde ne laissa derrière elle que des ruines matérielles et des ruines politiques : l'autorité du roi seule restait debout dans l'universel effondrement.

Même concision dans l'étude de la période qui suivit la Fronde. Elle comprend trois divisions : la politique extérieure, le gouvernement, et les affaires religieuses. Le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, point de départ de la guerre de Succession d'Espagne, fut une mauvaise opération, plus glorieuse qu'utile. Quant à la conclusion de la ligne du Rhin, M. L. en réduit fort justement l'importance : elle n'innovait rien, elle n'asservissait pas non plus l'Allemagne à la France.

Sur les financiers des débuts du règne, M. L. est assez bref : il s'attarde davantage sur Fouquet qui, en d'autres circonstances, aurait été « un bon et peut-être un grand ministre ». Il avait des projets d'avenir pour le commerce et les colonies, que Colbert devait essayer plus tard de réaliser.

Du jansénisme, M. L. reconnaît toute l'importance. « Il est d'utilité meilleure et plus relevée d'apprendre à connaître Pascal par exemple que d'étudier des caractères de ministres, même s'ils s'appellent Louvois et Colbert. » Cette analyse des affaires religieuses se continuera et se caractérisera davantage dans le second volume.

Notons seulement un très curieux parallèle entre la conception des jésuites et celle des jansénistes, la première sociale, la deuxième nettement individualiste. Si le roi intervint dans le débat, ce fut surtout parce que « la secte se doublait d'une coterie politique ». Rien de plus juste. Il resterait d'ailleurs à étudier de près le rôle des jansénistes dans les premières années du règne et leur attitude dans le procès Fouquet. La première disgrâce de Pomponne, renvoyé de la Cour, est un fait significatif sur lequel n'ont point insisté suffisamment les historiens.

Le cardinal mort, après ses dernières et importantes recommandations au roi, commence le règne personnel de Louis XIV. M. L. est au cœur de son sujet. Les développements vont s'étoffer, devenir plus originaux.

Une première présentation nous est faite de la personne royale. La physionomie de Louis XIV, à ses débuts et dans le premier feu de la pratique de son métier de roi, est très brillamment esquissée. La vieille légende de l'ignorance du roi en matière de politique étrangère est délibérément rejetée. Mazarin et la Fronde furent pour lui des maîtres incomparables. L'orgueil, dominante de son caractère, est très complètement analysé en ses causes multiples. Les conclusions sont sévères bien que modérées. « Louis XIV est grand comme roi, comme officiant de la royauté... ; mais, dépouillé de la royauté, il est un honnête homme comme il y en avait beaucoup en ce temps-là à la Cour et à la ville. »

De Louis XIV, M. L. passe à ses collaborateurs et au gouvernement central, dont ils seront l'âme. Déjà, en plusieurs articles de la *Revue de Paris*, il avait analysé et mis en lumière la méthode de travail de Colbert, le plus original de tous les ministres de Louis XIV, sujet absolument neuf malgré les études de Clément, de Joubleau, de Neymarck. Peut-être cependant n'est-il pas tout à fait exact de considérer que Colbert, Le Tellier et Lionne constituèrent à eux seuls, même dans les premières années du règne, le Conseil du roi. Bien que ne faisant partie qu'exceptionnellement du Conseil, Turenne et aussi Condé, dont la disgrâce ne dura guère, furent très souvent consultés, aussi bien pour les questions militaires que pour la conduite diplomatique des affaires. Turenne négociait en Portugal, en Hollande, avec le Brandebourg, Condé en Pologne. Pour n'être point ministres, ils n'avaient pas une moindre part aux délibérations. Il semble d'ailleurs — et la récente introduction de M. Jean de Boislisle aux *Mémoriaux du Conseil de 1661* apporte à ce point de vue plusieurs indications — que la remarquable étude de M. L. sur « les conseils sous Louis XIV » soit un peu trop systématique et qu'elle mette plus de régularité et de rigueur dans l'organisation du gouvernement central et dans le fonctionnement des divers conseils qu'il n'y en avait réellement, ne tenant point suffisamment compte de l'évolution qui s'est produite de 1661 à 1680.

L'étude de l'œuvre de Colbert constitue la partie centrale des deux volumes consacrés par M. L. à Louis XIV, et c'est là que se trouve la thèse personnelle de l'auteur sur « l'offre de Colbert » et la manière dont Louis XIV et la France l'accueillirent, qui lui paraît la question la plus importante du règne. Deux politiques étaient possibles : l'une continentale, traditionnelle, héritée d'Henri IV, de Richelieu et de Mazarin, l'autre commerciale, coloniale et maritime. Ce problème, qui se posa devant nos gouvernants, ne semblait jusqu'ici, aux historiens, être apparu qu'au XVIIIe siècle, au lendemain de la paix d'Utrecht. L'originalité de Colbert est d'avoir été un partisan très net d'une politique nou-

velle, à la fois intérieure et extérieure, mettant en valeur toutes les forces de développement de notre pays, afin que la France, sans rien perdre de sa gloire, « devînt une manufacture et une maison de commerce productive de richesse ».

Quel fut le sort de cette politique impérialiste et quel fut le résultat des efforts tentés par Colbert pour la réaliser, c'est ce qu'étudie le livre III, consacré au *gouvernement économique*. Partout Colbert et son tempérament de révolutionnaire se heurtèrent à des résistances. Il put établir l'ordre dans les finances ; mais il ne parvint pas à réaliser les réformes essentielles, à supprimer les injustices de l'impôt. La mauvaise économie du royaume, qu'il ne put faire disparaître, le gêna « terriblement dans son effort pour enrichir la France par le travail ». Les grandes barrières intérieures qui gênaient la circulation furent conservées. En ce qui concerne l'agriculture, Colbert eut surtout de bonnes intentions. A l'égard de l'industrie, sa méthode exacte et systématique donna de meilleurs résultats, mais sa logique le conduisit à des rigueurs absurdes : elle contrariait, d'ailleurs, les habitudes du roi et de la nation. Pourtant c'est encore dans ce domaine que Colbert perdit le moins sa peine. Quant aux efforts de Colbert pour développer le grand commerce, ils semblèrent d'abord agréer à Louis XIV ; là sont les véritables origines de la guerre de Hollande : mais elle déséquilibra les finances et amena une coalition européenne. Ce fut la « défaite de Colbert ». Avec les colonies, Colbert, nouveau Cromwell, inaugura une politique mondiale et impéraliste. Il ne fut pas suivi par la nation : peu de ses compagnies lui survécurent. De l'échec de Colbert, c'est surtout l'humeur française que M. L. rend responsable. « La France subvenait à ses besoins trop aisément par sa naturelle richesse ; elle refusa de se surmener... » Peut-être, si la monarchie française avait pu être sauvée, Colbert aurait fait ce miracle, miracle qui n'était plus possible cent ans plus tard. Colbert est un Turgot qui aurait pu réussir.

Telle est la thèse essentielle du premier volume. Elle met Colbert au premier plan parmi les collaborateurs de Louis XIV et lui attribue une valeur de tout premier ordre. Elle semble juste même psychologiquement, si l'on compare la personnalité de Colbert à celle de Le Tellier, de Louvois, et *à fortiori* des ministres du règne finissant, les Le Pelletier ou les Pontchartrain.

L' « offre de Colbert » fut donc rejetée. L'œuvre de la monarchie française consista dès lors à continuer la « chose ancienne », à fortifier l'autorité du roi, à achever l'État. Elle se fit par des moyens souvent déplorables. M. L. y insiste volontiers : compression intellectuelle, destruction de toutes les autonomies subsistantes. Par contre, toute la partie législative,

rédaction d'ordonnances et de codes, lui paraît « constituer un bel ensemble »; il en admire sinon le contenu, tout au moins le caractère systématique.

Le livre V est certainement le plus court du premier volume, étant donnée l'importance du sujet qu'il traite, et qui est l'organisation de la société au XVIIe siècle. La matière est d'ailleurs ardue par l'insuffisance des études de détail. Mais si, sur les paysans et sur les artisans, les indications essentielles sont données, peut-être eût-il été possible d'insister davantage sur les diverses classes de la bourgeoisie, médecins, parlementaires, universitaires et plus encore sur les financiers, presque complètement négligés. En revanche, les conclusions de cette étude sont très rigoureuses et méritent d'être signalées : « Louis XIV a diminué la valeur de tout ce qui n'était pas lui et du même coup affaibli les étais. Les colonnes sur lesquelles la royauté s'appuie sont des colonnes creuses. Louis XIV a porté la monarchie à sa perfection par des moyens qui en préparaient la ruine ! »

C'est par l'examen des questions religieuses à partir de 1661 que commence le second volume. Quoi qu'on en ait dit, l'auteur y fait preuve d'une remarquable impartialité. Il n'a point cette aveugle admiration du jansénisme que professent souvent les historiens séduits par la même illusion que ceux qui, dans l'étude du moyen âge, réservent toute leur sympathie aux hérétiques ou à de prétendus précurseurs de la pensée libre. M. L. reconnaît que les jansénistes furent de grands chrétiens : mais il n'hésite point à indiquer les flottements et l'équivoque de leur politique. Même netteté et même clarté dans l'exposé du développement du gallicanisme. Pleine justice y est rendue à l'assemblée du clergé de 1682. Mais l'église gallicane est jugée avec modération et justice : « Cliente du roi, domestiquée, asservie..., elle était une puissance déchue à laquelle l'histoire ne peut s'associer ». Ce n'est point que l'auteur prenne parti pour le roi, comme on le lui a parfois reproché. Il n'est point tendre pour l'attitude de Louis XIV à l'égard des jansénistes, du pape et des protestants, et il constate la banqueroute de sa politique religieuse ; mais il n'a point pour lui les excessives sévérités de M. Gérin ou d'Élie Benoit.

« Le gouvernement de l'intelligence », c'est-à-dire l'histoire esthétique, littéraire et scientifique du règne, est traité en plusieurs chapitres, et il faut savoir gré à M. L. de sa conception intégrale de l'histoire, qui l'empêche de négliger, à côté de l'histoire politique, diplomatique ou sociale, l'histoire des idées. M. L. fait effort seulement pour éliminer le point de vue purement littéraire : il n'y réussit point toujours. Certains paragraphes constituent des développements très brillants, mais un peu inutiles, ou ne

manifestent que les préférences personnelles de leur auteur. La « phrase de La Rochefoucauld », l'éloquence de Bossuet, l' « art de La Fontaine » ne relèvent point de l'histoire proprement dite. Certaines assertions sont contestables : il n'est plus guère admis par exemple que Molière ait voulu en *Amphytrion* caricaturer M. de Montespan. Quant à l'influence du cartésianisme sur l'art et sur la littérature, elle semble exagérée en maints passages : on attribue trop souvent à Descartes des doctrines qui ont d'autres origines. La peinture de Le Brun est aussi sévèrement appréciée que les vers de Boileau ou les tragédies de Racine. Les frères Lenain sont presque complètement sacrifiés : leur valeur historique et représentative est pourtant considérable. Il n'est point fait mention de la rivalité de Le Brun et de Mignard, ce dernier protégé par Louvois. L'histoire de Versailles est fort brillamment résumée : mais il eût mieux valu peut-être y insérer les développements sur la cour rejetés en des chapitres postérieurs.

Le chapitre consacré à l'érudition et aux sciences est plus original que les précédents. M. L. montre très fortement combien la pensée est peu libre en France à cette époque. Il insiste sur la médiocrité du travail scientifique, pour qui compare les Français à leurs contemporains étrangers, tout en réduisant beaucoup trop exclusivement le mouvement de la pensée française aux représentants du cartésianisme.

En un seul livre et par une simplification voulue, M. L. a résumé la politique extérieure de la France de 1661 à 1685. Cet exposé s'ouvre par un très brillant état de l'Europe en 1661, illustré de portraits forts vivants. Les diverses puissances y sont appréciées et analysées en fonction de la France. Mais les généralisations mêmes auxquelles est réduit M. L. ont leurs inconvénients. La situation spéciale du Portugal vis-à-vis de la France depuis les dernières années du ministère de Mazarin est incomplètement expliquée. Il n'est point fait mention de la Russie, dont les rapports avec la France sont pourtant antérieurs à l'avènement de Pierre le Grand. M. L. insiste surtout sur les puissances militaires, Angleterre et Hollande, plus dangereuses que toutes les autres pour la France, bien qu'il juge purement accidentelle la prospérité de la Hollande. En face de l'Europe, il nous montre la France avec une armée telle que la constituèrent Le Tellier et Louvois ; M. L. adopte la plupart des conclusions de la thèse récente de M. André [1]. En revanche, le chapitre sur la marine a été écrit avant la mise au jour par M. Pagès de documents importants, montrant le rôle essentiel joué par Hugues de Lionne, prédécesseur de Colbert.

1. Cf. la *Revue*, t. VIII, p. 132.

Les mêmes qualités de clarté se retrouvent dans l'examen détaillé des diverses affaires diplomatiques en 1661. Peut-être aurait-il fallu pourtant montrer en Louis XIV un continuateur de Mazarin dans ses rapports avec le Portugal, la Hollande, la Pologne, ces derniers très importants en 1661, avant d'insister sur les manifestations extérieures de la gloire Louis quatorzienne (affaire du pavillon, etc.). L'affaire de Clèves avec le Brandebourg, qui gêna si fort les tentatives de rapprochement de l'Électeur, est négligée. La question de l'intervention française à Candie, sollicitée par Venise, et qu'elle faillit obtenir, est passée sous silence. A l'égard de la Hollande, ce qui est plus important au début que la douteuse éventualité de l'occupation des Pays-Bas, ce sont les problèmes soulevés par les négociations de 1661 relatives à un traité de commerce. Quant à la guerre de 1666 avec l'Angleterre, il apparaît comme très net, d'après de récents articles, que Louis XIV a fait tout ce qui était possible pour l'éviter, et pour la terminer rapidement. L'opinion généralement admise, qui fait de la nomination de Condé en 1667 à la tête de l'armée de France une manœuvre contre Turenne, n'est point exacte: elle repose sur la croyance, fausse également, en la disgrâce de Condé continuée après 1661. La paix de 1667, qui surprit tout le monde, s'explique en grande partie par l'influence de Colbert, partisan de l'écrasement de la Hollande; et si Turenne en fut mécontent, c'est que par tradition et par religion il penchait plutôt vers le parti hollandais à la cour de France. Or, la guerre contre la Hollande n'était pas encore suffisamment préparée.

Cette guerre eut le double caractère d'une lutte économique et d'une croisade. M. L. montre justement combien était fragile « l'encerclement » diplomatique qui la précéda. Elle fut d'ailleurs menée lourdement. Le roi força ses généraux à modérer leur ardeur. Sa circonspection politique n'a pas été suffisamment reconnue. Le reproche qui lui fut fait de tout temps de n'avoir point accepté les propositions hollandaises, ne serait valable que si celles-ci pouvaient être jugées sincères. Louis XIV n'est pas d'ailleurs seul responsable de ses lenteurs militaires. Les années 1673 et 1674 correspondent à la plus grande faveur de Louvois, qui bride Turenne sur le Rhin et diminue ses troupes. Turenne et Condé disparus, la guerre s'acheva comme d'elle-même. Pourtant Louis XIV fut en état d'imposer la paix de 1678.

Les années suivantes sont celles des conquêtes sans guerre, et d'une « politique de violence et de ruse » dans laquelle, Lionne et Pomponne disparus, Croissy étant sans influence, M. L. reconnaît l'œuvre personnelle de Louis XIV. Victoires trompeuses, que célèbrent des médailles. La France est isolée en Europe et détestée; ses finances sont épuisées : Col-

bert a recours à des expédients ruineux. Il n'aura que de médiocres successeurs.

Le dernier livre traite de la fin de la période. M. L. fait un retour sur la vie privée du roi, qui lui paraît révéler « l'universelle soumission servile », montre l'état de la cour de France en 1685, en profite pour esquisser une vivante galerie de portraits, et termine par de très concrètes considérations sur la cour et la vie de Louis XIV. La décadence du règne se prépare et s'annonce, comme la décadence physique du roi.

Tels sont, imparfaitement résumés, ces deux volumes substantiels, qui condensent en une forme personnelle et littéraire les données scientifiques les plus récentes sur la première moitié du règne de Louis XIV, et qui apportent beaucoup de vues intéressantes. Il est à désirer que le troisième volume, consacré à la dernière partie du règne de Louis XIV, pour laquelle M. L. s'est adjoint comme collaborateurs MM. Sagnac, Rébelliau et Saint-Léger, achève bientôt de paraître. Ainsi sera rajeunie et renouvelée l'histoire d'une époque pour laquelle, comme ouvrages de synthèse, nous n'avions jusqu'ici que des compilations ou des travaux d'ensemble depuis longtemps dépassés. — Camille-Georges PICAVET.

V. DURAND. **Le jansénisme au XVIIIe siècle et Joachim Colbert, évêque de Montpellier (1696-1738).** Toulouse, Privat ; Paris, Picard, 1907. In-8, xv-372 p.

Comme l'indique le titre de son ouvrage, M. l'abbé Durand n'a pas voulu étudier à fond la vie et l'œuvre de cet évêque, mais seulement son rôle dans le parti janséniste, dont il a été un des chefs les plus marquants pendant un quart de siècle, depuis la Bulle *Unigenitus* jusqu'à sa mort. En adoptant ainsi un cadre biographique pour étudier un mouvement d'idées très complexe et une suite assez confuse d'incidents variés, l'auteur courait un double danger : celui de négliger parfois le jansénisme de Colbert pour étudier les autres aspects de son activité épiscopale, et celui de se laisser entraîner, loin du personnage choisi, dans l'étude générale du mouvement janséniste. De ces deux écueils, M. D. a su à peu près se garder : il n'a parlé des affaires locales que dans la mesure où elles touchaient au jansénisme, et il a résisté, sauf un petit appendice sur Colbert bibliophile, au désir de verser tout à fait dans le genre biographique ; il a fait aussi un louable effort pour ne pas s'égarer dans le dédale des événements relatifs au jansénisme, pour éviter les digressions théologiques [1], et garder au premier plan les actes et les écrits de Colbert. Si son livre

1. Celle sur le jansénisme de Bossuet (p. 271-289) eût été mieux placée en appendice.

est parfois assez pénible à lire, et d'exposition assez confuse, la faute en est en partie au détail compliqué et souvent fastidieux des événements. Cette guerre de libelles, ce déluge de mandements, de lettres de cachet, d'arrêtés du Parlement et du Conseil, ces polémiques sans cesse renaissantes, cet esprit de secte dont aucun des deux partis n'a le monopole, tout cela finit par être assez monotone, et demande, pour être suivi de près, beaucoup d'attention et de bonne volonté.

Seul, le plus souvent, Colbert soutient l'intérêt du livre. C'est vraiment une grande figure et qui méritait d'être étudiée : neveu du grand Colbert dont il a toute l'énergie morale et la ténacité, savant théologien, écrivain infatigable, polémiste de talent, esprit vigoureux, caractère intransigeant et combatif, il réussit à tenir tête pendant vingt-cinq ans, presque seul dans l'épiscopat, à la coalition du pape, du roi et des évêques, et son attitude ne manque pas de grandeur. Dès 1713, il se déclare prêt à résister à la Bulle jusqu'à la déposition et à la mort; il signe en 1717 son acte d'appel au concile, et, dans les années suivantes, s'oppose à toute tentative d'accommodement, blâmant les « lanterneries et pusillanimités » du doux et conciliant Noailles. Les deux puissances multiplient contre lui les tracasseries et les humiliations : en 1721 son catéchisme est mis à l'index; en 1722, à la suite de son refus de signer le Formulaire remis en vigueur, on lui interdit d'aller aux États de Languedoc, avec ordre de quitter Montpellier s'ils y siègent. On lui enlève presque, malgré les Bulles et lettres patentes, la direction de l'université pour la laisser aux Jésuites : « On pouvait impunément attaquer Colbert ». Les lettres de cachet pleuvent sur lui ; son grand-vicaire le trahit (1723); on saisit son temporel (1724); on lui défend de se rendre à l'assemblée provinciale du clergé, et l'assemblée générale demande au roi un concile provincial pour le juger (1725); la même année, pour la première fois, le Parlement se prononce contre lui. En 1727, il voit avec douleur son ami Soanen, l'évêque de Senez, déposé par le concile d'Embrun; il le soutient avec énergie, bien qu'il se sente menacé du même sort, — et il l'aurait sans doute subi, s'il n'était né Colbert. A partir de 1731, il se consacre à l'apologie des miracles jansénistes (plusieurs se passent dans son diocèse), et même des convulsions. Les revers ne parviennent pas à l'abattre, mais, aigri par les persécutions et attristé par les défections, sa polémique s'exaspère ; il en arrive à écrire des mandements presque injurieux pour le pape ou pour ses confrères, il applique à son époque les prédictions les plus sinistres des prophètes, et annonce la ruine de l'Église par la défection générale des pasteurs qui acceptent la Bulle, « le plus grand scandale du monde, le mystère d'iniquité ». Sous l'influence

des tracasseries et de l'isolement, cet esprit, si net et si vigoureux, en vient à admettre, les yeux fermés, toutes les folies des convulsionnaires, désavouées par la plupart des appelants, à multiplier les prophéties apocalyptiques, à se comparer sérieusement à Jérémie. Quand il meurt en 1738, il est toujours fier d'être le premier des appelants de son diocèse, où il laisse après lui un petit troupeau janséniste, prêtres et laïques notables, que son successeur décimera.

M. D., séduit par cette figure originale, s'est livré à un travail sérieux : il a dépouillé les nombreux écrits polémiques dus à Colbert et à ses contemporains, les archives départementales de l'Hérault, les archives jansénistes d'Amersfoort, la correspondance de Colbert conservée à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque Victor Cousin [1]. Il s'est consciencieusement débattu dans l'imbroglio des polémiques et des menus incidents ; l'opiniâtreté de Colbert et ses opinions théologiques ne l'ont pas empêché de rendre justice à la noblesse du caractère et à la justesse de certaines idées. Cependant l'ouvrage me paraît mériter deux reproches généraux assez sérieux.

La source principale de M. D. est sans conteste le recueil même des *Œuvres* de Colbert, publiées à Cologne en 1740 en trois volumes in-4, où les recherches sont facilitées par de bonnes tables. Ce recueil, si souvent cité au cours du volume, n'est même pas mentionné dans la bibliographie ; au lieu de décrire la bibliothèque de Colbert, c'était bien le moins que M. D. nous dît quelques mots de ses œuvres, de leur contenance et importance, de la date et des circonstances de la publication. Mais l'étonnement du lecteur s'augmente quand il constate qu'en tête des *Œuvres* se trouve, en 83 pages d'impression très serrée, une intéressante biographie de Colbert, apologie anonyme de ses écrits et de ses actes, tendancieuse sans doute, mais précieuse parce qu'elle provient évidemment d'un collaborateur ou ami bien renseigné. Cette biographie, que M. D. a largement utilisée — elle contient d'ailleurs sur certains points plus de détails et d'explications que n'en donne son ouvrage, — il ne la cite jamais ; le lecteur pourrait en ignorer l'existence s'il n'avait recours lui-même aux *Œuvres* de Colbert. Silence trop étrange et vice de méthode trop fâcheux pour qu'il y ait lieu d'insister.

En second lieu, on peut se demander si M. D. a suffisamment approfondi le jansénisme de Colbert. Il y a sans doute chez ce prélat des opinions théologiques jansénistes, puisque de bonne heure il accuse les

1. Il aurait pu aussi utiliser quelques notes du P. Léonard (Arch. nat., L 738) : « Il a l'esprit propre à se faire des affaires pour vouloir se singulariser par son zèle », écrit le nouvelliste, à une époque où Colbert n'a pas encore attiré l'attention sur lui.

théologiens qui admettent l'attrition sans amour et combat la « morale relachée » et les casuistes ; M. D., peut-être pour éviter des digressions théologiques, n'a pas assez insisté sur tout ce qu'il pouvait trouver chez son personnage de proprement janséniste. Mais ce qui me semble dominer de beaucoup le jansénisme chez Colbert, c'est le gallicanisme : au lieu de dire avec M. D. que chez lui le jansénisme « outrait » le gallicanisme (p. 227 et 248), et de conclure « gallican autant que janséniste » (p. 354), je dirais volontiers — tout en reconnaissant que je n'ai pu approfondir la question comme M. D. a eu le loisir de le faire — que Colbert était plus gallican que janséniste et que c'est le gallicanisme qui chez lui soutenait et renforçait le jansénisme. Il suffit, pour incliner à cette thèse, de noter à travers le livre de M. D. les actes et paroles de Colbert qui nous montrent en lui un gallican très ardent, digne neveu du grand Colbert ; actes et paroles dont M. D. a çà et là souligné l'importance, mais qu'il aurait dû, à mon sens, pour mieux expliquer son personnage, relier et grouper en les rappelant dans sa conclusion.

Colbert devient évêque à 29 ans, en 1696 ; il aime, et il aimera toujours le luxe et les bâtiments, il est très âpre quand il s'agit de ses intérêts matériels ; son jansénisme se réduit alors à sa prédilection pour les Oratoriens qui dirigeront toujours son séminaire, et à sa haine vigoureuse des Jésuites, haine qui restera un trait dominant de son caractère et, comme pour beaucoup de ses contemporains, un élément essentiel de son jansénisme. On ne commence à le soupçonner de jansénisme qu'après l'apparition en 1702 du *Catéchisme* qui porte son nom et qui lui valut alors une grande célébrité. Colbert, dit M. D. (p. 75), en était l'auteur. En réalité, l'auteur est un Oratorien, le P. Pouget, à qui M. D. n'attribue qu'un rôle de collaborateur (p. 77), mais qui est nettement désigné par Colbert lui-même comme le véritable auteur [1]. Ainsi, jusqu'en 1711 (M. D. le reconnaît p. 21), le jansénisme de Colbert, alors âgé de 44 ans et évêque depuis quinze, n'est pas encore déclaré autrement que par un catéchisme dont il n'est pas l'auteur et qui d'ailleurs, ne devait pas être d'un jansénisme tellement flagrant, puisqu'il n'a été mis à l'index que 19 ans après son apparition. Le jansénisme de Colbert ne se déclare qu'à propos de la révocation du privilège accordé au livre du P. Quesnel (1711), puis surtout à propos de la Bulle (1712). Or si Colbert repousse la Bulle, n'est-ce pas avant tout par gallicanisme ? Il se pose dès 1714 en « évêque français qui n'attend rien de la cour de Rome » (p. 25), et

1. Le mot de Colbert cité par M. D., p. 78 : « Un livre qui porte mon nom », aurait dû l'éclairer. Colbert dit : « Le catéchisme dressé par notre ordre », et appelle le P. Pouget « l'auteur de notre catéchisme » (*Œuvres*, t. II, 773, 780).

il répétera, dix ans plus tard, qu'il est appelant parce qu'il est « évêque français » (p. 118) [1]. Il déclare les Parlements « dépositaires des droits de l'Église » (p. 54), méprise le tribunal de l'Inquisition « odieux à tous les vrais Français » (p. 53), et déteste les Jésuites « absolument dépendants d'une puissance étrangère » (p. 921). Il est des plus ardents parmi ceux qui s'opposent en 1729 à la publication en France de l'office de Grégoire VII, et explique à ce propos qu'à ses yeux le jansénisme est un simple artifice, un prétexte habile imaginé par la Papauté et les Jésuites pour détruire le gallicanisme. Sans doutes certains prélats antijansénistes étaient de notoires gallicans, tel Languet, évêque de Soissons, avec qui Colbert eut de si vives polémiques : mais on peut dire qu'après la Bulle, le jansénisme est avant tout une forme de gallicanisme, et il semble bien que ce soit le cas chez Colbert. M. D. nous dit de lui : « Ce n'est pas seulement le gallicanisme qui l'amenait à défendre Quesnel, c'était aussi et surtout une certaine conception de la doctrine chrétienne » (p. 226); on regrette que l'auteur n'ait pas mieux défini cette conception, et on retire plutôt du livre l'impression, insuffisamment dégagée, que des idées gallicanes, bien plus qu'une théologie ou une morale proprement janséniste, sont le principal élément constitutif du jansénisme de Colbert.

Outre ces deux critiques générales, je trouve à relever dans l'ouvrage de M. D. quelques erreurs de détail. En 1667, le pape ne condamna pas les quatre évêques hostiles au Formulaire, il institua seulement une commission pour les juger (p. 89). Le mariage des protestants sous Louis XIV ne fut illégal qu'après 1685 (p. 154, n. 1). Le jansénisme, dit M. D. (p. 108), ne devait pas s'attendre au XVIIIe siècle à devenir populaire parce qu'il n'avait plus à sa tête une élite de haute valeur intellectuelle et morale ; en réalité le jansénisme a été plus populaire au XVIIIe siècle qu'au XVIIe parce que les préoccupations intellectuelles et morales y étaient moins dominantes, et le caractère d'opposition politique beaucoup plus accentué.

A signaler encore des références incomplètes (p. 161, Arch. nat., G^8 ; p. 236, Voltaire, *Œuvres complètes*, sans indication d'édition) ; de trop nombreuses fautes d'impression, une vingtaine au moins, notamment dans les dates (p. 2, lire *1689* au lieu de 1680; p. 5, le revenu des abbayes de Colbert est évalué à 9.000 et p. 3 à 31.000 francs; p. 37, lire *1716* au lieu de 1726 ; p. 99, lire assemblée de *1655-56* au lieu de 1659 ; p. 233, *ennemi*, et non ami de la vérité ; p. 252, excita le *zèle* et non le rôle du Parlement ; p. 255, lire *1716* au lieu de 1646).

---

1. L'évêque de Castres écrit en 1728 : « Tout bon français doit être l'ennemi de la Bulle parce qu'elle combat les principes chers à l'Église nationale » (Cité p. 226).

En résumé, l'ouvrage de M. D., sans compter les critiques de détail, appelle des réserves assez graves: exposition souvent confuse, omission d'indications sur les *Œuvres* de Colbert et la biographie utilisée, analyse insuffisante de la nature exacte du jansénisme de Colbert. Il mérite des éloges pour le choix du sujet, la manière sérieuse et impartiale dont il est compris et traité, et pour le travail consciencieux dont il est le fruit. — A. Cans.

Vte de Grouchy et Paul Cottin. **Journal inédit du duc de Croÿ (1718-1784)**. Paris, É. Flammarion, 1906-1907. 4 vol. in-8, lxiv-528, 517, 324, 463 p.

Emmanuel, duc de Croÿ, prince du Saint-Empire, de Sobre et de Mœurs, né en 1618, était le fils de Philippe-Alexandre-Emmanuel de Croÿ (1676-1723), maréchal de camp en 1708, lieutenant général en 1718, et de Marie Marguerite Louise, comtesse de Milendonck. Entré aux Mousquetaires en 1736,il obtint à vingt ans le régiment de Royal-Roussillon ; sous les ordres du maréchal de Maillebois, il fit en 1743 les campagnes de Bohême et de Bavière, et, de 1744 à 1748, sous ceux de Maurice de Saxe, les campagnes des Pays-Bas. Il fut nommé maréchal de camp en 1748. De 1754 à 1760, il exerça d'importants commandements sur les côtes d'Artois et de Picardie, commandant, en second sous le duc de Chaulnes de 1754 à 1756, puis en chef de 1756 à 1759, les troupes d'Artois, de Picardie, de Calaisis, de Boulonnais. Créé lieutenant général en 1759, il fut en 1760 employé à l'armée d'Allemagne, où il fut préposé à des corps de troupes séparés sur les rives de la basse Fulda et de la basse Werra ; l'année suivante, il prit part à la campagne de l'armée du Bas-Rhin sous les ordres de Soubise. En 1776, il fut nommé gouverneur de Condé, en 1781 inspecteur des grenadiers royaux de Picardie, en 1783 maréchal de France. De tous les commandements exercés par lui, celui où il eut le plus d'occasion de faire preuve d'initiative et de montrer sa valeur, fut son commandement des troupes des provinces du Nord-Ouest, très important au moment des projets de débarquement en Angleterre conçus par Choiseul en 1758 et 1759. Malgré son mérite, il eut quelque peine à obtenir de Louis XV et de Mme de Pompadour les faveurs auxquelles sa naissance et ses services semblaient lui donner droit ; il n'eut qu'en 1754 la survivance de Condé, sollicitée dès 1743 ; en 1758, deux de ses cadets, M. de Castries et M. de Beauvau, furent promus avant lui lieutenants généraux, et ce n'est qu'en 1752 qu'il obtint l'entrée des cabinets du roi. Les deux influences qui le servirent le plus à la cour furent celle de sa mère la princesse de Croÿ et celle de Soubise.

Si le duc de Croÿ mit plus de temps à recueillir les faveurs que la considération du roi et de la cour, cela tient à son caractère. Il fut un des personnages les plus originaux de la cour de Louis XV. Sans être morose, il avait un caractère sérieux, peu de légèreté ; chez lui aucune affectation d'esprit, rien d'un petit maître. Il était sincèrement croyant et pratiquant ponctuel, ce qui lui avait valu l'estime du Dauphin et de son entourage ; il donna un exemple de sollicitude paternel tout à fait exceptionnel de son temps, traçant lui-même le plan d'éducation de sa fille et de son fils, ne cessant de s'intéresser à eux. C'était un homme honnête et désintéressé et qui ne paraît pas avoir eu d'ennemis. Il aimait les honneurs et il avait une haute idée de sa dignité ; il se montra, dans la recherche des honneurs de la cour, entêté et patient, mais sans bassesse et sans penchant à l'intrigue.

Cet « honnête » homme, quelque peu lourd et grave, avait une curiosité universelle, et la passion du travail et des écritures. Il avait des connaissances sur toute chose et il avait continuellement la plume à la main. Il n'est pas de ministre de la Guerre, de la Marine, des Affaires étrangères de Louis XV ou de Louis XVI qui n'ait reçu de lui un nombre considérable de mémoires et de plans. Il composa une histoire naturelle en neuf volumes in-folio, tenant autant de la religion et de la philosophie que de la science, où il se proposait de démontrer l'accord des lois cosmiques avec le dogme. Il se livra à l'astronomie avec Lalande, Lemonnier et Cassini. Il se passionna pour les grands voyages : après le retour de l'Anglais Solander, de la Nouvelle-Zélande, il écrivit un mémoire sur la découverte du pôle et dressa une carte de l'hémisphère antarctique. En 1772, il rédigea tout un plan de voyage pour Kerguelen. Aucune innovation ne le laissait indifférent ; en 1783, il fit imprimer un mémoire où il prônait la découverte des Montgolfier, et il fut un des premiers à rendre visite à l'aéronaute Blanchard. L'économie politique n'avait pas de secrets pour lui : il écrivit à Trudaine une lettre sur les dangers de la liberté illimitée du commerce des grains, il présenta à l'abbé Terray un projet pour combler le déficit, et il discuta les idées et la politique de Turgot dans un mémoire sur les « causes de la pauvreté des peuples et son remède ».

Très sociable et d'une grande urbanité, et apprécié comme tel à la cour, il préférait la compagnie des hommes instruits à celle du « beau monde » ; il fut en relations avec la plupart des savants et des hommes de lettres de son temps, et il nous a raconté dans son journal ses visites à Jean-Jacques Rousseau et à Benjamin Franklin. Il dut à sa culture intellectuelle, à sa curiosité, à son activité, de ne jamais s'ennuyer ; il était

enclin à l'optimisme ; son jugement sur les hommes était assez clairvoyant sans être bien pénétrant, et son caractère le détournait des rancunes et des parti-pris.

Son *Journal* comprend 41 volumes in-4° conservés à la bibliothèque de l'Institut. Une transcription qui en fut faite par ses ordres se trouve au château de Dülmen en Westphalie, possédé par ses descendants, mais le copiste y a introduit, de son crû, des modifications importantes. Outre le récit de son existence à Versailles et à Paris, son *Journal* renferme le compte rendu de ses campagnes, de ses commandements en province, de ses séjours dans sa terre de l'Hermitage, près Condé sur l'Escaut, des vues sur l'état politique de l'Europe, des pages arrachées à des numéros de gazette et intercalées dans le manuscrit à titre de pièces justificatives, etc. MM. de Grouchy et Paul Cottin en ont extrait la partie relative à Versailles et à Paris. Les campagnes et les commandements en province doivent faire l'objet d'une publication ultérieure.

Le *Journal* du duc de Croÿ contient beaucoup de longueurs, et sur ses propres affaires et celles de sa famille des passages interminables et sans grand intérêt. Il constitue cependant un document historique très utile.

Il inspire confiance, car il ne s'agit point ici de mémoires proprement dits composés après coup , mais d'une mise au net de notes prises quotidiennement ou à peu près ; c'est ce qui en explique d'ailleurs les longueurs et parfois l'insignifiance. Il paraît en outre évident que l'auteur n'a pas écrit avec la pensée que son travail serait imprimé un jour ; il déclare que son objet a été « l'instruction de ses enfants et le plaisir de retrouver dans sa vieillesse ce qui s'était passé dans sa vie », aveu vraisemblable, si l'on songe que le *Journal* n'a ni la tenue, ni l'ordonnance rigoureuse d'un livre. Ce sont là des circonstances qui nous répondent de la sincérité et du désintéressement du duc de Croÿ, comme ce que nous avons dit par ailleurs de son caractère et de son esprit est une garantie de la modération et de l'impartialité de son jugement.

Il est impossible d'analyser ici le *Journal* du duc de Croÿ : il constitue une véritable chronique de la cour de France sous le règne de Louis XV à partir de 1740, et sous celui de Louis XVI jusqu'en 1784. Il continue après 1758 les Mémoires du duc de Luynes, et il rendra aux historiens des services analogues ; déjà les chroniqueurs de la cour de Louis XV, M. de Nolhac et M. Stryienski, y ont puisé avec profit.

Le *Journal* est divisé en chapitres précédés de sommaires, et ses deux éditeurs l'ont fait suivre d'une table générale des noms propres qui en rend le maniement aisé. Les notes, peu nombreuses, nous donnent les indications biographiques strictement nécessaires pour la compréhension

du texte ; la carrière et le caractère du duc de Croÿ sont convenablement retracés dans la préface. Il resterait à faire une étude critique précise du *Journal* en le rapprochant des mémoires et des documents contemporains. MM. de G. et C. ne l'ont pas entreprise et ne nous en fournissent pas les éléments ; ils se sont contentés, et il faut leur savoir gré de cette tâche menée à bien, de nous fournir un bon texte facile à consulter. C'est à nous, désormais, d'en tirer parti. — Pierre MURET.

P. BLIARD. **Fraternité révolutionnaire**. *Études et récits d'après des documents inédits*. Paris, Émile-Paul, 1908. Pet. in-8, VIII-385 p.

Les études réunies par M. Bliard, de la Cie de Jésus, dans ce volume, après avoir été publiées dans des revues, sont au nombre de huit, plus un appendice. I. *Un club en province* (*1789-1793*). Il s'agit de la Société des Amis de la Constitution de Vannes ; M. B. en retrace l'organisation, les idées politiques et religieuses, les « empiètements », les « persécutions ». II. *L'indiscipline dans l'une de nos armées à l'intérieur*. C'est le récit des excès commis par les troupes républicaines dans le Morbihan, de 1794 à 1800. III. *Autour du procès de Louis XVI* (*1793*) : analyse des pétitions envoyées contre et surtout pour Louis XVI à la Convention, en décembre 1792 et janvier 1793. IV. *La guerre aux émigrés. Loriquet* (*1793*). Le célèbre P. Loriquet fut emprisonné comme émigré en 1796 ; M. B. raconte les poursuites qui lui furent intentées devant le tribunal criminel de la Marne, et qui se terminèrent par son élargissement, en août 1797. V. *Une famille d'ouvriers* (*1794*), les Crouillière, le père, la mère et le fils, de Séez, traduits devant le Tribunal révolutionnaire comme prévenus d'avoir entretenu des intelligences avec des émigrés et exécutés le 6 messidor an II. VI. *Les arbres de la Liberté* (*1793-1794*), avec des détails sur la répression des « attentats » perpétrés contre eux. VII. *Un prêtre jureur* (*1793*), J.-B. Charles Cagnyé, curé de Saint-Mard (Seine-et-Marne), guillotiné le 10 frimaire an II. VIII. *Lucile Desmoulins* (*1794*), « portrait... tracé non plus d'après les déclamations lyriques d'admirateurs prévenus, mais peint de sa propre main dans des pages qu'on peut croire d'une sincérité parfaite... On y aperçoit... des taches nombreuses qu'on avait habilement dissimulées » (p. 355). En appendice, une statistique des *Victimes du Tribunal révolutionnaire* (*1793-1794*), d'après des états des Archives nationales ; M. B. arrive au total de 2.433 exécutés, du 16 vendémiaire an II au 16 vendémiaire an III.

Ces diverses études, qui sont munies de références précises, sont sérieusement documentées. Ce qui les gâte toutes, c'est l'esprit contre-révolutionnaire dont elles portent la trace presque à chaque page. M. B.

déclare, dans sa préface, qu'il a voulu montrer que la prétendue fraternité révolutionnaire n'a été que de la férocité. Cet aveu éveillera la défiance de tout lecteur pourvu de quelque critique. On peut craindre — et la franchise de M. B. nous autorise à exprimer cette crainte — qu'entraîné par son parti-pris, l'auteur n'ait fait subir aux faits, tels que les lui livraient les textes, d'inconscientes déformations. Il y aurait donc, avant de se prononcer définitivement sur la valeur des études de M. B., à examiner attentivement les dossiers qui en ont fourni la substance. Et quand même le livre sortirait intact de cette épreuve, que prouverait-il ? Que, dans sa lutte contre les ennemis de la Révolution, le gouvernement révolutionnaire a employé les procédés expéditifs de l'état de siège ? C'est enfoncer une porte ouverte. — P. Caron.

Étienne Dejean. **Un préfet du consulat : Jacques-Claude Beugnot, organisateur des préfectures au ministère de l'intérieur (1799-1800), préfet de la Seine-Inférieure (1800-1806)**, *d'après ses papiers légués récemment par son petit-fils aux Archives nationales*. Paris, Plon, 1907. In-8, xv-452 p. (fac-sim.).

Beugnot, avec une conversation et un style apprêtés, avait une intelligence vive et une vraie science de l'administration ; il fut un homme remarquable dans une génération qui n'était pas médiocre. Aussi le sujet étudié par M. Dejean était-il intéressant par lui-même ; il l'était plus encore par l'histoire de l'administration française qui justement s'établit à cet instant précis. Les procureurs-généraux-syndics étaient déjà des manières de préfets ; au début du Consulat, Beugnot fut appelé au ministère de l'intérieur auprès de Lucien Bonaparte, qui fut « un ministre agité plutôt qu'un ministre paresseux » (p. 17). Beugnot fut son collaborateur intime, son fondé de pouvoirs. Ensemble ils luttèrent contre le Conseil d'État, dont ils trouvaient l'activité trop absorbante ; ils admettaient qu'il fût la « pensée du gouvernement », mais non pas son agent d'exécution, ce qui était en effet toute la raison d'être des ministres (p. 32) ; ils voulaient même enfermer la police dans les attributions du ministère de l'intérieur ; ce qui était logique peut-être, mais difficile à faire comprendre à Fouché. Ensemble ils présidèrent au premier mouvement préfectoral, dont les choix leur font à tous deux le plus grand honneur ; ils eurent à compter avec bien des recommandations, quelques-unes très puissantes : « Heureusement, observe M. D., qu'il n'y avait pas encore le téléphone ! » (p. 54). Ils surent s'inspirer essentiellement des besoins du service, et les propositions de Lucien furent presque toutes admises par le premier consul.

Nommé lui-même préfet à Rouen, Beugnot rédigea avant de partir les instructions destinées aux préfets nouvellement nommés, notamment la circulaire du 22 ventôse an VIII, qui appelle surtout leur attention sur les levées d'hommes et de contributions, mais qui s'inspire aussi de quelques remarquables considérations économiques, où il est permis de voir en Beugnot un disciple de Turgot et de Dupont de Nemours. Beugnot trouva son département dans une situation assez critique, dans le brigandage royaliste et l'anarchie de toutes les administrations. Il organisa soigneusement ses bureaux ; il visita les principaux points de sa circonscription ; il porta scrupuleusement son attention sur toutes choses, jusqu'aux détails de la fabrication des fromages. Il fit d'intéressants rapports au conseil général, donna avec lui des soins particuliers à l'instruction des enfants, relia ses travaux à ceux du conseil général de 1791 où s'était distingué Thouret, et par là au souvenir encore vivant de l'assemblée provinciale de la généralité de Rouen ; la chaîne des temps était ainsi renouée. En défiance de la liberté, il laissa d'ailleurs trop peu de liberté aux délibérations de son conseil, le tint en tutelle et rappela trop à cet égard le souvenir des intendants de l'ancien régime : c'est surtout la faute de son temps et de son gouvernement. Il prépara une statistique du département de la Seine-Inférieure ; il y rencontra de grandes difficultés, mais elle peut rendre encore des services. Il assura le maintien de l'ordre : « Le progrès est visible d'une année à l'autre, écrit M. D. (p. 248) ; il continue et s'étend sous les yeux, comme se développent les bourgeons, du matin au soir, par les chaudes journées de printemps ».

Il encouragea l'activité agricole, la renaissance éphémère de l'industrie par « les mécaniques » ; il put constater bientôt les conséquences fâcheuses des nouvelles hostilités contre l'Angleterre, en 1803 ; il contribua de son mieux au progrès du bien-être général. « C'est au moment où le vent soufflait du large et gonflait les voiles, et où, sous une administration si intelligente, la population de la Seine-Inférieure commençait à jouir, si l'on peut dire, du bienfait matériel de la Révolution, que Bonaparte vint visiter le département » (p. 321). C'était en novembre 1802. Le premier consul montra une grande satisfaction ; mais Beugnot commit la maladresse de louer le traité de commerce de 1786 ; Bonaparte l'appela « un idéologue », ce qui n'était pas dans sa bouche un compliment, et cessa de lui donner des éloges. Beugnot eut aussi des malentendus avec le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen, un défenseur des droits de l'Église contre le pouvoir civil, du Sacerdoce contre l'Empire, un prélat du XIe siècle, disait plus tard Napoléon.

Beugnot, en somme, avait d'éminentes qualités ; mais, comme à la

plupart des fonctionnaires du Consulat et de l'Empire, il lui manqua la foi en la liberté, la confiance dans les bons citoyens. Or, écrit M. D., « la Seine-Inférieure en particulier possédait un essaim de citoyens remarquables qui, trempés par les orages de la Révolution, auraient pu, si on avait su ou voulu, porter et élever très haut l'esprit national. Et je parle même des couches profondes » (p. 388). Les conseils généraux auraient pu être des écoles de liberté. Du moins, le rôle de Beugnot dans l'administration préfectorale était-il intéressant à signaler : il marqua le lien de Turgot à la Charte, des Économistes aux Doctrinaires ; son administration et toute sa carrière sont éminemment représentatives de toute une grande époque d'histoire (p. 431). — Edouard Driault.

Richard Zeyss. **Die Entstehung der Handelskammern und die Industrie am Niederrhein während der französischen Herrschaft.** *Ein Beitrag zur Wirtschaftspolitik Napoleons I.* Leipzig, Duncker et Humblot, 1907. In-8, xiv-278 p. (carte).

Au mois de septembre 1904, la Chambre de commerce de Crefeld rappelait, par une fête solennelle, qu'en 1804 avait été créée, — en même temps que celles d'Aix-la-Chapelle et de Stolberg, — la « chambre consultative de manufactures, fabriques, arts et métiers ». Dans le discours qu'il fit à cette occasion, M. Richard Zeyss, syndic de la Chambre de commerce, exposa l'histoire sommaire des chambres de commerce de la région du Rhin, l'évolution de la politique économique de Napoléon et l'influence de cette politique dans les départements conquis. C'est cet exposé, nécessairement bref, qu'il a repris, développé et dont il a fait un livre qui aura sa place à côté des monographies déjà consacrées à d'autres chambres de commerce : Cologne, Strasbourg, Lyon, etc. Largement conçu, le travail de M. Z. intéressera les Français, non pas tant par les développements généraux qu'il renferme sur l'organisation des chambres de commerce, que par les chapitres, très précis et très documentés, où l'auteur expose les effets du système douanier français sur l'industrie de la région du Rhin inférieur. On voit, par cette étude, dont les éléments sont puisés tant aux archives de Düsseldorf qu'aux Archives nationales de Paris, combien différents furent ces effets sur la rive gauche et sur la rive droite du Rhin : la rive gauche participant à la vie économique de tout l'Empire et bénéficiant des mesures de protection et de prohibition ; la rive droite, au contraire, laissée en dehors du « système », trop rapprochée de la zône protégée pour ne pas souffrir du voisinage et peu à peu se dépeuplant et s'appauvrissant au point de demander sa réunion à l'Empire. M. Z. a pensé avec raison que, pour connaître complètement la vie économique,

il fallait aussi étudier les voies de transport et il a consacré un important chapitre aux routes et aux canaux dans le département de la Rœr et dans le Nord de l'Allemagne. Il expose l'idée et le commencement de réalisation du grand canal qui devait réunir le Rhin, l'Ems et le Weser. Si les travaux des routes et ceux des canaux furent interrompus et finalement abandonnés, faute d'argent ou par suite des événements politiques, du moins l'œuvre d'organisation économique, l'idée des chambres de commerce et celle de la représentation commerciale furent-elles adoptées et généralisées par la Prusse. L'État prussien, conclut M. Z., a su garder de la domination française ce que cette domination avait apporté d'utile et les institutions qu'elle avait en quelque sorte acclimatées. — Ch. Schmidt.

Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode (1760-1850), extraits de ses Archives, publiés et annotés avec une introduction, deux portraits et un autographe, par le comte A. de Nesselrode. Tomes V (1813-1818) et VI (1819-1827). Paris, Lahure, s. d., 2 vol. in-8°, III-305 et III-302 p.

Les tomes V et VI des Papiers du chancelier de Nesselrode offrent moins d'intérêt que les précédents. Au tome V, derrière les troupes françaises en retraite, il y aura du profit à consulter quelques lettres du chevalier Frédéric de Gentz à Nesselrode sur la politique de l'Autriche dans les premiers mois de 1813. Gentz, dont on connaît l'importante situation auprès de Metternich, s'efforçait aussi d'obtenir les bonnes grâces de l'empereur de Russie : aventurier diplomatique qui s'attachait de préférence au plus puissant, il eût voulu qu'une vigoureuse action de la Russie emportât les scrupules et les hésitations de l'empereur François et de Metternich, il s'impatientait contre la politique d'expectative, contre « le système mitoyen » adopté par l'Autriche. Il craignait que Napoléon n'en profitât, car il savait bien que la paix serait « immédiate » si Napoléon voulait se contenter de la frontière du Rhin, des Alpes et des Pyrénées. Heureusement, disait-il, c'est l'obstination de Napoléon qui fait la coalition ; ses exigences feront la guerre générale aussi bien que sa modération ferait la paix générale ; ses principes sont incompatibles avec toute espèce de négociations, et Gentz notait combien il était facile de rejeter à Napoléon toute la responsabilité des hostilités en déclarant aux Français : « Vous avez approuvé vous-mêmes que nous fissions des démarches pour une paix générale, mais vous avez publié ensuite dans une forme solennelle des principes opposés à tout espoir d'arrangement : que votre dynastie *régnait* et *règnerait* en Espagne ; que les pays réunis constitutionnellement à votre Empire ne pouvaient jamais devenir des

objets de négociations, etc. Nous réclamons hautement une paix fondée sur une base solide et juste. Celle-ci ne peut pas se concevoir sans que vous vous soumettiez à des cessions et à des sacrifices. Car c'est votre prépondérance qui a rompu l'équilibre de l'Europe et avec laquelle il est impossible de le rétablir... » (p. 85-86). Cela semble évident et tendrait à prouver une fois de plus que Napoléon est plus responsable que quiconque de la continuation des hostilités en 1812.

Il avait un autre moyen de signer la paix dans de bonnes conditions : les alliés n'étaient pas d'accord, et, avec quelque habileté ou bonne volonté, il était facile de les tenir en défiance les uns à l'égard des autres. Gentz note, en mars 1813, le danger qu'il y aurait à chercher dès lors une organisation de l'Allemagne, qu'il y serait impossible de s'entendre, qu'il s'y présenterait des difficultés de toutes sortes, qu'on doit se contenter, pour le moment, de la délivrer; et c'est aussi l'opinion du comte de Nesselrode : « Nous avons adopté pour principe d'éviter soigneusement toutes les discussions sur les formes futures à donner à l'Europe reconstituée, puisqu'elles ne pourraient que faire naître des germes de division entre les puissances alliées et influer par conséquent sur les opérations de la guerre. » (p. 59). Napoléon ne fit rien pour pratiquer par là une brèche dans la coalition encore incohérente. Il fit tout pour achever l'union de ses adversaires en discorde. Nous avons ici un nouveau récit de l'entrevue de Dresde entre Metternich et Napoléon, le 23 juin 1813; on en connaissait les termes essentiels : c'est le récit fait par Metternich au comte de Nesselrode, il confirme en somme le récit des *Mémoires* de Metternich.

La fin de ce tome V contient surtout les lettres échangées entre le comte de Nesselrode et sa femme pendant la campagne de France. La comtesse s'en allait aussi à Paris, à quelques étapes en arrière des armées d'invasion, et son mari avait quelque peine à modérer son impatience. On rencontre dans ces lettres quelques indications — sans intérêt décisif —, sur les difficultés de la restauration des Bourbons, sur le long séjour à Langres, sur les querelles et les sourdes rivalités des alliés. La comtesse, moins diplomate que son mari et capable, semble-t-il, de haines vigoureuses, ne pouvait contenir sa colère contre Metternich, « un personnage, s'écrie-t-elle, que je désignerai suffisamment en te disant que son nom commence par la même lettre que mon nom de baptême (Marie)... Ce qui manque totalement à ma tranquillité, c'est de te voir bien éclairé sur ce louche personnage, et, quand je pense, bon et parfait ami, qu'il ternit ta réputation et éclipse presque tes qualités qui sont la réunion la plus rare qu'on puisse voir, cela me fait une immense peine. » (p. 188-190).

On notera encore dans les dernières pages (235 et s.) une lettre fort curieuse de Gentz, qui fait le plus grand honneur à sa perspicacité politique; elle est datée du 22 novembre 1815, au moment où vient de s'achever la seconde Restauration : « Voici maintenant mon opinion sur l'avenir. Tant que l'alliance entre les quatre cours subsistera, il n'y aura en Europe ni guerre, ni révolution. Nous jouirons d'une longue et profonde paix. La France, tout en mordant le frein, sera obligée d'en jouir avec nous, au moins de ne pas nous troubler par de nouvelles entreprises. Mais l'état actuel de la France n'en est pas moins un état contre nature, en opposition directe avec les principes, les sentiments, les vœux des dix-neuf vingtièmes de la nation, en opposition directe avec les lois éternelles du mouvement social... Ceux qui, en 1814, ont cru pouvoir rétablir l'ancien régime pur et simple, ont fait à la France autant de mal que Robespierre et Bonaparte. Mais la nature des choses est plus puissante que les hommes. La Révolution française doit parcourir son cercle entier, comme celle de l'Angleterre au XVIIe siècle. La période révolutionnaire a été aussi longue, mais beaucoup plus affreuse et beaucoup plus radicale que celle de 1635 à 1660. La restauration absolue ne se consolidera pas plus que celle que l'on avait tentée en Angleterre. Un dénouement analogue à celui de 1688 est le seul qui puisse raisonnablement et complètement terminer la Révolution de nos jours. Le pouvoir absolu, une fois totalement renversé, ne se relèvera jamais. Les *anciens* Bourbons ne peuvent et ne doivent plus régner ».

Le tome VI n'est intéressant que par les lettres de la comtesse de Nesselrode, installée à Paris pendant la plus grande partie de l'année 1819. Cette année 1819 occupe en effet la plus grande partie du volume. La comtesse se plut beaucoup au séjour de la France, qu'elle appelle quelque part « ma seconde patrie » (p. 179). Comme une vraie Française, en effet, elle s'engagea dans les luttes des partis; elle suivit assidûment les séances de la Chambre des représentants; elle y vit notamment Guizot et ne l'estima point. Elle fut une « ultra » passionnée. Elle détesta vivement les dispositions libérales de Louis XVIII; elle l'appela le « roi Jacobin » ; elle annonça qu'il allait s'installer au faubourg Saint-Antoine, qu'il finirait avec le bonnet rouge sur la tête; elle en vint jusqu'à écrire qu'il n'était qu'un « roi rabougri installé sur le trône comme un magot » (p. 50). Les élèves du collège Louis-le-Grand s'étant révoltés parce qu'on les menait à vêpres, la bonne comtesse en fut scandalisée, et y vit la preuve que ce pays croûlerait bientôt (p. 8).

Aussi protesta-t-elle avec énergie contre les décisions du congrès d'Aix-la-Chapelle, contre l'évacuation du territoire français par les armées

alliées; elle assura que les Français eux-mêmes aimaient beaucoup l'occupation étrangère : ce qui est une impression originale; elle ne sut rien des exploits des Cosaques. Elle s'indigna, non moins éloquemment, contre la fournée de pairs exécutée par Louis XVIII et Decazes en 1819; elle y vit un véritable appel à la Révolution; elle déclara que cela ne pouvait finir que par une Convention; elle se plaignit vivement du ministre de Russie, Pozzo di Borgo, qui sans doute ne voulait pas voir la gravité de la situation. — Elle connaissait mal Pozzo di Borgo. — Pour elle, comme elle disait, « tout ce que je vois est d'un noir d'encre ». Elle se prononçait avec fermeté contre les principes libéraux : « La liberté! s'écriait-elle, un mot qui perd l'Europe! » Et elle adressait à son mari des appels répétés pour une intervention immédiate des armées de l'Europe. « Les lys ne croissent pas, disait au roi le jardinier des Tuileries; il faudrait les changer de sol, de serre et de cases » (p. 64). La comtesse de Nesselrode est de l'avis du jardinier.

A partir de 1820, elle quitte la France, et sa correspondance moins fréquente perd beaucoup de son intérêt. Elle annonce le mariage de la fille du comte Rostopchine avec le petit-fils du comte de Ségur. Elle s'émeut de la révolte des Séménovski et de la grave situation que cela révèle en Russie. Elle voyage en Italie, à Rome, à Florence, où elle reste quelque temps. Cependant son mari lui écrit quelques lettres politiques, notamment à propos du congrès de Laybach, reprend sa correspondance avec Frédéric de Gentz sur les conséquences graves de l'insurrection grecque, espère avec lui que cette affaire pourra être réglée par l'Autriche et la Russie seules.

On trouvera encore en ce volume un rapport du grand-duc Constantin sur un voyage qu'il avait fait en Allemagne; il y avait surtout visité les places fortes, les avait trouvées généralement en mauvais état; il y avait passé des revues; il y avait noté les mesures prises contre les étudiants, et l'arrestation à Dresde du philosophe Victor Cousin, que l'on ne croyait pas si terrible (p. 208). Enfin ce tome VI se termine par des annexes importantes sur les circonstances dramatiques de l'avènement de Nicolas Ier (263 et s.) et ses premiers discours au corps diplomatique. Il ne s'y trouve pas de révélations remarquables. — Édouard Driault.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de Bretagne. 1908.

N° 4. = F. Duine. *Les généraux des paroisses bretonnes. Saint-Martin de Vitré.* [Publication des éphémérides de la paroisse, de 1693 à 1791 ; ils sont d'intérêt très inégal ; beaucoup signalent simplement les frais occasionnés par la décoration ou les réparations de l'Église ; quelques-unes sont plus curieuses, telles celle d'octobre 1748 : « Requête des trésoriers de la chapelle d'Estrée, pour obliger les habitants de cette paroisse d'aller garder les différents postes pour opposer le passage des bêtes à corne de la province du Maine en celle de Bretagne... » ; celle de mars 1789 : instructions données par les habitants de la paroisse au sieur Barbé, délégué à l'assemblée des députés des paroisses de la sénéchaussée de Rennes.] — J. Letaconnoux. *Le régime de la corvée en Bretagne au XVIIIe siècle.* [Fin. Soulagements accordés aux corvoyeurs. Contrairement à ce qui se passe dans les autres provinces, la corvée ne s'allège pas en Bretagne, à la fin du siècle ; les mesures prises pour soulager les corvoyeurs ont été des mesures extraordinaires et transitoires, comme des distributions de secours ou de gratifications, comme l'établissement d'ateliers de charité. V. Persistance de la corvée en Bretagne, jusqu'à la fin de l'ancien régime. Les édits de février 1776, de juin 1787, n'ont pas été appliqués en Bretagne ; les États, composés de privilégiés, s'y opposèrent. VI. État des routes. La corvée sans doute a permis de décupler le réseau des routes bretonnes, mais elle a été incapable d'en assurer la solidité et l'entretien ; le mauvais état des routes est général.] — H. Sée. *Les classes rurales en Bretagne, du XVIe siècle à la Révolution.* [Suite. IV. Les prestations et la milice. L'auteur montre combien les paysans sont accablés par les charges royales, logement des troupes, charrois militaires, corvée, milice, qui pèsent de plus en plus lourdement sur les campagnes, à mesure que l'ancien régime approche de sa fin. Si les paysans ne se révoltent pas, le mécontentement est chez eux général. Les vices du régime fiscal sont en Bretagne peut-être plus marqués que partout ailleurs, parce que les privilèges financiers de la noblesse y sont inébranlables et que les États veillent jalousement au maintien de l'ancien régime. Sixième partie : L'exploitation agricole. I. Les terres incultes. Peu de provinces contenaient une aussi forte proportion de landes et de terres vagues. Les landes couvraient les deux tiers du sol suivant l'enquête de 1737, les deux cinquièmes seulement selon un important mémoire de 1733. A suivre.]

Journal des Savants. 1908.

Septembre. = H. Dehérain. *Le naturaliste Auguste Broussonet.* [M. D. complète les biographies imprimées par des documents inédits tirés du fonds Cuvier, à l'Institut. Botaniste, agronome, médecin, voyageur et homme politique, Broussonet, né à Montpellier en 1761, fut membre de la Commune de Paris en 1789 et député de Paris à la Législative. Il prit part aux débuts de l'agitation fédéraliste du Midi, fut arrêté, puis remis en liberté ; il quitta la France en 1794, séjourna en Espagne et accompagna un diplomate américain au Maroc. Rentré en France en 1795, il dut se faire rayer de la liste des émigrés ; grâce à son ami L'Héritier, juge au tribunal civil de la Seine, il fut nommé vice-consul à Mogador et chargé par l'Institut, dont il faisait partie, d'une mission scientifique dans l'Afrique du Nord. Il resta un an au Maroc (1798-1799), puis passa aux îles Canaries (1799-1802). Son œuvre politique et économique fut forcément restreinte, mais son activité scientifique fut considérable et il envoya de nombreux mémoires à Paris. De retour en France, il accepta la chaire de botanique à l'École de médecine de Montpellier. Il mourut le 27 juillet 1807.]

La Révolution française. 1908.

14 Octobre. = Cl. Perroud. *A propos d'André Chénier.* [Dans l'édition des *Œuvres poétiques* d'André Chénier donnée en 1874 par son neveu, Gabriel de Chénier, on trouve une pièce ayant pour titre « Stances sur l'ouvrage intitulé *Catéchisme français ou principes de morale républicaine à l'usage des écoles primaires*, par M. de la Chabeaussière ». La pièce est bien dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, et de l'écriture d'André Chénier, mais sans titre. Il est invraisemblable qu'André Chénier, royaliste feuillant dès 1790, ait fait une préface pour un catéchisme républicain ; de plus, il a été arrêté le 7 mars 1794, et La Chabeaussière envoya son manuscrit au Comité de salut public le 19 mars. On peut supposer que La Chabeaussière aurait, dès 1789, rimé une sorte de catéchisme moral, exprimant les idées déistes et humanitaires alors en cours, mais n'offrant aucun caractère politique particulier, pour lequel Chénier aurait écrit en guise de préface la pièce en question, et que La Chabeaussière aurait, en 1794, remanié son catéchisme en y introduisant la note républicaine.] — J. Talbert. *L'abbé Givais, prêtre « déporté ».* [Curé de Ménars (Loir-et-Cher), ayant refusé le serment, il fut mis en demeure, par la loi du 26 août 1792, de quitter le territoire français. Il se retira en Suisse, qu'il quitta au commencement de 1798, les Français se préparant à l'envahir, et s'installa en Bavière, à Augsbourg, jusqu'en septembre 1802. Il rentra alors en France, fut curé de Vineuil, puis de Saint-Gervais, chanoine d'Orléans, et mourut en 1817. Il a raconté les péripéties de son voyage de 1792, son séjour en Suisse et quelques détails de son existence à Augsbourg, dans une longue lettre qu'il écrivit en 1798 à sa belle-sœur et que M. T. reproduit en grande partie.] — C. Bloch. *La vente des biens nationaux, à propos d'un livre récent de M. Marion.* [Indication des points mis en lumière par M.M. Les acquéreurs de biens

nationaux, du moins pour des biens de première origine, ne furent pas seulement des partisans de la Révolution, de futurs jacobins ; les nobles, le clergé en achetèrent aussi. M. M. a aussi insisté sur les cessions et reventes, recherché si les acquéreurs ont acheté pour garder ou pour revendre, s'il y a eu morcellement, par la suite, des acquisitions en bloc, ou reconstitution des biens originairement morcelés. M. M. n'est pas indulgent pour la politique financière de la Convention et du Directoire, à laquelle il attribue en grande partie le gaspillage du domaine national ; on pourrait expliquer cette fièvre qui incita les Assemblées révolutionnaires à accélérer et multiplier les ventes, malgré la baisse des assignats et l'agiotage, par les exigences du salut public et de la défense nationale. M. M. voit une des causes du Concordat dans le besoin de rassurer la conscience des acquéreurs de biens d'Église en leur donnant « une suprême et nécessaire garantie ». Cette assertion paraît discutable ; il semble certain qu'à aucun moment personne ne songea sérieusement que ce qui était acquis pût jamais être repris.] — M. Pellet. *Le diplôme de docteur en théologie de Jean-Baptiste Gobel* (1747). [Fait partie de la bibliothèque de Scheurer-Kestner ; Gobel le reçut à Rome, à l'âge de vingt ans ; il lui fut délivré par les Jésuites.] — L. Abensour. *Le féminisme pendant le règne de Louis-Philippe.* [Le mouvement féministe à cette époque a une triple origine : révolutionnaire (il remonte à Olympe de Gouges, qui, en 1792, proclama les « droits de la femme »), saint-simonienne (le saint-simonisme, réhabilitant la chair, devait relever la femme de l'état d'infériorité où l'avait tenue le christianisme ; il voulait de plus faire cesser l'exploitation de l'homme par l'homme, et par conséquent l'assujettissement de la femme; et enfin la religion saint-simonienne accorde à l'amour une place prépondérante) et littéraire (la littérature féminine est plus florissante que jamais sous Louis-Philippe). On trouve plusieurs groupements : le groupe saint-simonien, ayant pour organe *la Femme libre* (1832-1834) ; un groupe ayant pour organe la *Gazette des Femmes*, qui réclame pour les femmes les principes de la Charte, les droits politiques et civils dans la mesure où elles contribuent aux charges de l'impôt ; un troisième groupe, très différent, demande l'émancipation morale de la femme et revendique pour elle le droit d'écrire et de penser, mais non d'agir comme les hommes ; organes : le *Journal des Femmes*, la *Mère de Famille*, le *Conseiller des Femmes*. Parmi ses adeptes, on trouve Enfantin, George Sand, Flora Tristan. L'effort des féministes de tous les partis, pendant cette période, s'est porté surtout sur la règlementation des rapports de l'homme et de la femme. Les réformes préconisées sont : la suppression de la dot, l'égalité des deux époux, le rétablissement du divorce ; pour relever la condition de la femme en tant que mère, il faut lui donner sur ses enfants la même autorité qu'à son mari ; enfin, certains féministes réclament la suppression radicale du mariage et l'union libre, d'ailleurs envisagée de façons bien différentes.] — *Notes de lecture. I. Une lettre de Rœderer sur le procès de Moreau.* [Adressée à Joseph Bonaparte, le 25 prairial an XII (14 juin 1804); Rœderer y montre que l'opinion publique, d'abord très excitée contre le gouvernement pendant le procès, a été retournée par le peu de sévérité de la condamnation, et il pense que, dans trois jours, Moreau sera tout à fait tombé dans l'opinion.] II. *Un jugement de Lamennais sur Thiers historien.* [Dans une

lettre à Thibaudeau, Lamennais dit de Thiers : « Sa prétendue histoire n'est qu'un fort ennuyeux factum en faveur du despotisme qu'il exalte et contre la Révolution qu'il renie avec une impudence si lâche qu'on s'en étonne... »].

Le Correspondant. 1908.

10 Avril. = *Notes inédites de Napoléon Ier.* [L'éditeur anonyme publie, d'après des copies « retrouvées dans les papiers d'un ancien commis du ministère de l'Intérieur », 33 notes dictées par Napoléon, du 21 mars 1808 au 9 décembre 1811, au cours de séances des Conseils d'administration. La première et la plus longue est relative à l'organisation de l'Université impériale ; les autres traitent de questions commerciales et industrielles.] — Channe Bruley des Varannes. *Six lettres inédites de l'abbé Perreyve.* [Écrites de l'Oratoire, en 1854, « à une protestante, femme de grand cœur, de beaucoup d'esprit, profondément artiste et très parisienne ». Ce sont des pièces de correspondance intime, où l'abbé Perreyve dépeint ses états d'âme.] — H. Odelin. *Le cardinal Richard. Souvenirs.* [L'auteur, vicaire général du diocèse de Paris, a été le collaborateur du cardinal Richard depuis 1888.]

25 Avril. = J. Lemoine, A. Lichtenberger. *Un médecin courtisan au XVIIe siècle. Bourdelot.* [Fin le 25 mai. Les auteurs ont utilisé principalement la correspondance de Bourdelot, conservée aux archives de Chantilly. Né à Sens en 1610, neveu d'un médecin du roi, Bourdelot étudie à Paris, puis entre au service du comte de Noailles, ambassadeur à Rome, puis à celui des Condé, qu'il soigne de 1638 à 1651. A cette date, il est appelé, par l'entremise de Saumaise, auprès de la reine Christine de Suède ; souple, insinuant, doué de nombreux talents de société, il prend sur elle un grand ascendant, qui lui fait de nombreux ennemis. En juin 1653, il quitte la Suède, son crédit ayant baissé, et Mazarin lui donne une abbaye en Berry ; il entre bientôt en contestation avec ses moines, et leur fait un procès qui dure quatre ans. La deuxième partie de l'article est consacrée à Bourdelot, médecin, savant et homme de lettres. Après 1659, il redevient médecin de la famille de Condé, soigne une foule de gens de qualité. Sa doctrine médicale, où la purgation tient la première place, est sur certains points assez nouvelle pour l'époque. Son académie ; on y dispute sur les sujets scientifiques les plus variés et les plus bizarres ; quelques savants vraiment sérieux y ont figuré. Ses idées philosophiques, sa religion (assez tiède). Il compose des vers latins et français, avec une excessive facilité. Il meurt le 6 février 1685.]

10 Mai. = B. de Lacombe. *L'Église catholique de France pendant la première Séparation.* [D'après les travaux antérieurs sur la question et les résultats d'une « enquête personnelle ». La restauration du culte de 1795 à 1797 : elle est très rapide. « Vienne maintenant le 18 fructidor traînant à sa suite les vexations et les crimes de sa Terreur ; viennent le partage forcé des églises avec les impies, les abominables serments de haine, la proscription du dimanche et des fêtes chrétiennes, les déportations à la Guyane, la « guillotine sèche », la religion devra de nouveau disparaître dans les catacombes : elle ne mourra pas. L'Église du Christ avait donné la preuve triomphale qu'en France elle vivrait sous tous les régimes, dans tous les états de société. »] — A. Varloy. *La municipalité de Paris, depuis ses origines jusqu'à la Révolution.* [Article de vulgarisation.]

25 Mai. = Cte Ch. de Mouÿ. *Deux ans au palais Farnèse (1886-1888).* [Fin le 10 juin. Bon accueil fait par le roi au nouvel ambassadeur ; premiers entretiens avec Robilant Depretis. Sans être mauvaises, les relations franco-italiennes sont alors peu amicales ; l'Italie dénonce le traité de commerce. Remaniements dans le cabinet Depretis, à la suite du désastre de Dogali. Négociation pour la participation de l'Italie à l'Exposition de 1889 ; elle échoue. Mort de Depretis et arrivée au pouvoir de Crispi ; portrait de cet homme d'État. Sa visite à Friedrichsruhe ; échéance du traité de commerce de 1881 et échec des négociations pour son renouvellement ; affaire de la saisie des papiers du général tunisien Hussein, à Florence. Manifestations gallophobes répétées du gouvernement italien et de la presse. Affaire des taxes de Massaouah, imposées aux résidents français contrairement au régime des capitulations ; elle amène une tension sérieuse ; en représailles, les écoles italiennes de Tunisie sont soumises au droit commun, et les arrangements postaux italo-tunisiens, qui expirent en 1890, ne sont point renouvelés. Après cet incident, le ministre français des Affaires étrangères, Goblet, tend à un rapprochement franco-italien, et cette nouvelle orientation de sa politique lui paraissant exiger le changement de l'ambassadeur, M. de Mouÿ est rappelé]

10 Juin. = E. Ollivier. *La politique intérieure après le plébiscite.* [Fin le 25 juin. Chez l'Empereur, velléités de retour au régime autoritaire, après le plébiscite ; elles n'ont point de suite ; l'Empereur approuve les projets, formés par E. Ollivier, de réforme du code civil et criminel, et, le 12 mai, au Corps législatif, le jour de la proclamation des résultats de plébiscite, il affirme sa confiance dans son ministère. Crise à l'intérieur de la Gauche ; rupture entre les intransigeants et les Dix-Sept, qui veulent maintenir l'union avec les monarchistes ennemis de l'Empire. Au Corps législatif, assauts répétés livrés au ministère par l'opposition, surtout celle de Droite ; l'auteur donne à cet égard quelques renseignements piquants. Jérôme David et Duvernois, déçus dans leurs ambitions, conduisent les hostilités ; débats très vifs à propos de la loi sur la presse, de la dissolution du Comité central plébiscitaire, de la publicité des séances des conseils généraux. A la fin, le ministère se décide à poser la question de confiance, le 4 juin, sur une question relative aux élections des conseils généraux et départementaux, fixées aux 11 et 12 juin ; il remporte une victoire complète. Un désaveu formel de l'Empereur signifié spontanément à Jérôme David et à Duvernois assagit la Droite. Nouvelles attaques, venant cette fois de la Gauche à propos de la vaccination, et surtout (après une escarmouche personnelle au Sénat, entre E. Ollivier et les rouhéristes, à l'occasion d'une négociation juridique avec l'Espagne) à propos de l'élection des maires : le ministère demande le choix par l'Empereur ; la Gauche, estimant que ce système implique le dessein de maintenir les candidatures officielles, veut l'élection par les conseils municipaux. Le ministère a gain de cause. Les discussions législatives, qui lui font perdre beaucoup de temps, ne l'empêchent pas de s'appliquer aux affaires courantes : préparation de la promotion sénatoriale du 15 août 1870 (Girardin doit y figurer), répression des « licences révolutionnaires » (notamment poursuites de presse). Sourde hostilité de l'Impératrice, qui déclare avec amertume avoir perdu toute influence. Mouvement diplomatique décidé pour placer Prévost-

Paradol et La Guéronnière ; le premier ira à Washington, le second à Constantinople, à la place de Bourée, qui connaissait bien l'Orient et auquel il eût mieux valu ne pas toucher.] = L. DE LANZAC DE LABORIE. *A travers la Révolution, d'après de récentes publications.* [Celles de P. de Vaissière (Lettres d'aristocrates), de G. Lenôtre (La fille de Louis XVI), d'E. Welvert (Lendemains révolutionnaires), d'E. Dejean (Beugnot), du Mis de Caumont la Force (L'architrésorier Lebrun).]

10 Juillet. = DAUPHIN MEUNIER. *Au château de Vincennes de 1765 à 1790, d'après des documents inédits.* [Les gouverneurs, Voyer, Rougemont ; ses hôtes, « les gens de qualité que le roi logeait par grâce en son château et ceux qu'il séquestrait par lettre de cachet au donjon ». Parmi les premiers, le comte de Sparre et sa femme, Mmes de Giac, de Ruault, Séré de Saint-Cloud ; parmi les seconds, Mirabeau. La vie au château, démêlés de ses habitants avec le gouverneur, etc.]

25 Juillet. = L. LEFÉBURE. *Le drame de l'âme alsacienne au dix-septième siècle. De l'autonomie à l'union (1635-1681).* [Exposé des relations de l'Alsace avec la France pendant ces 46 ans ; l'auteur en conclut que « si l'Alsace a résisté, ce ne fut ni par attachement pour l'Empire, qui ne lui en inspirait aucun, ni par aversion pour la France, vers qui allait sa sympathie. Elle croyait que le plus sûr moyen de sauvegarder son autonomie, but unique de ses efforts, était le maintien de la tutelle purement nominale de l'Empire. »] — R. DOUMIC. *Le carnet de voyage de Lamartine en Italie.* [En publie le texte d'après l'original conservé au château de Saint-Point ; il s'agit du premier voyage de Lamartine en Italie, à l'âge de 21 ans, en 1811 ; Rome et Naples.] — P. MORANE. *Une visite de la marine française à Cronstadt en 1824.* [D'après les documents des archives des Affaires étrangères et de celles de la Marine. Cette visite, entreprise dans un simple but de courtoisie, donna lieu à des manifestations assez chaleureuses, et le tsar Alexandre alla voir à son bord le baron Le Coupé, commandant la division.]

25 Août. = P. DE LA GORCE. *Pie VI. Les affaires religieuses et la Constitution civile du clergé.* [Fin le 10 sept. D'après les archives des Affaires étrangères, les pièces saisies dans l'Armoire de fer, et les sources imprimées. I. La Cour de Rome en 1789 ; portraits du pape, et de l'ambassadeur de France, Bernis. II. Fâcheux effet produit à Rome par les premiers décrets de la Constituante relatifs à l'Église ; néanmoins, dispositions conciliantes du pape. III. Mise en discussion de la Constitution civile ; vive inquiétude à Rome ; Bernis laissé sans informations ni instructions par son ministre, Montmorin. IV. Louis XVI ; sa répugnance à suivre la Constituante dans sa politique religieuse ; mais il n'ose aller jusqu'à la résistance ouverte. Lettre du pape au roi, du 10 juillet. Le mémoire de Champion de Cicé sur l'acceptation de la Constitution civile ; il tend à procurer au roi « la licence de capituler sans péché ». V. Accueil fait au mémoire par Pie VI : il va faire étudier la question par les cardinaux. Le 24 avril, promulgation de la Constitution civile, avant que la réponse du pape fût arrivée. VI. Émotion causée à Rome par cette nouvelle : efforts de Bernis pour éviter le schisme menaçant ; le pape disposé à négocier encore, par longaminité. VII. Premières applications de la Constitution civile dans les départements. Résistance d'un certain nombre de prélats ; la protestation *in extremis* de Mgr Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper. L' « Expo-

sition des principes » des évêques membres de la Constituante. La destruction des chapitres. Hésitations de certaines administrations départementales, vite dominées par la pression populaire. Premiers symptômes d'une grave agitation. VIII. Pour y mettre fin, le Comité ecclésiastique propose d'exiger, dans un délai fixé, le serment des prêtres. Rapport de Voidel ; discours de Mirabeau et de l'abbé Maury ; vote du décret sur le serment (27 novembre). IX. Angoisses du roi, à l'idée de sanctionner le décret ; Boisgelin, archevêque d'Aix, lui conseille de temporiser, d'essayer de convaincre le pape que la sanction est inévitable ; Montmorin écrit dans ce sens à Bernis. X. Une fois de plus, attitude conciliante de Pie VI ; des réponses « paternelles » seront adressées au roi et aux évêques ; ces derniers feront connaître « les articles qu'ils croient absolument nécessaires et susceptibles d'être admis » par le Saint-Siège. XI. Mais l'impatience de la Constituante coupe court à cette négociation, que Louis XVI ne peut d'ailleurs avouer ; le 26 décembre, à la suite d'une démarche comminatoire du président de l'Assemblée et après avoir pris une dernière fois l'avis de Boisgelin, qui lui conseille de céder, le roi sanctionne le décret. Le souvenir de sa mort doit effacer celui de cette faiblesse. « A celui qui cueillit la palme du martyre, la postérité pardonnera de n'avoir pas su, quand il le fallait, saisir l'épée de justice. »] — E. Gachot. *Bailen et Cintra. Les causes initiales des défaites.* [Les responsabilités de Dupont, dans le désastre de Bailen, ont été exagérées : « Devant l'ennemi, Murat et Berthier lui avaient, en quelque sorte, lié les mains ». Au contraire, en Portugal, Junot « s'est montré au dessous de ce que valait un avisé sergent... Et Napoléon devait approuver sa conduite. »]

10 Septembre. = Prince V. Bariatinsky. *En Crimée.* [Souvenirs personnels de l'auteur, qui servait comme aide de camp du prince Menchikoff, sur la bataille de l'Alma et le siège de Sébastopol.] — J. de Glouvet. *Une séparation de corps au XVIIe siècle.* [Fin le 25 sept. Récit des longs démêlés d'Hortense Mancini avec son mari le duc de Mazarin, tous deux déséquilibrés, l'un dévot maniaque et brouillon, l'autre dévorée d'un perpétuel besoin de changement et courant les aventures de pays en pays. Lorsqu'elle mourut à Londres en 1699, le duc, qui réclamait depuis trente ans un rapprochement, s'empara du cercueil de sa femme et le promena de terre en terre pendant plusieurs mois.]

25 Septembre. = Mis Costa de Beauregard. *Un prince allemand au service de France.* [Bernard de Saxe-Weimar, 1604-1639, d'après le livre récent du Vte de Noailles.] — L. Séché. *Le mariage de Lamartine, d'après des documents inédits.* [Traite quelques points obscurs de la question : l'insertion par les soins de Lamartine, dans le journal le *Défenseur*, de deux lettres de J. de Maistre sur le changement de religion, insertion dont J. de Maistre se plaignit très vivement et qui était destinée à fléchir Mme Birch, mère de la fiancée de Lamartine et hostile à l'abjuration de sa fille ; la date de naissance de Mlle Birch, qui avait sept mois de plus que Lamartine ; les circonstances de l'abjuration, qui semble avoir eu lieu secrètement entre les mains de l'abbé Vuarin, curé à Genève ; le montant des apports des deux époux, somme toute modiques ; la célébration religieuse du mariage, dont le second acte, la cérémonie protestante, n'a pas laissé de traces.] — L. de Lanzac de

LABORIE. *La vente des biens ecclésiastiques à l'époque révolutionnaire, d'après de récentes publications*. [Celles de MM. Marion, Vialay et Le Carpentier.]

Revue des Questions historiques. 1908.

1er Juillet. — Cte DE GERMINY. *Les brigandages maritimes de l'Angleterre sous le règne de Louis XV*. [Suite. Après un bref résumé des opérations navales de la guerre de Succession d'Autriche, M. de G. montre combien les rapports restent tendus entre la France et l'Angleterre, en partie à cause de l'incertitude des traités signés à Aix-la-Chapelle. Les forces des deux nations se heurtent aux Indes, aux Antilles, dans l'Amérique du Nord ; les navires français sont attaqués, nos marchands molestés. Au Canada se produit l'affaire qui coûta la vie à Jumonville. La situation matérielle et morale de notre marine, sans être aussi mauvaise qu'on le croit, n'était pas brillante. Malgré leurs efforts, Rouillé et Machault, à qui les crédits étaient trop parcimonieusement accordés, n'ont pas réussi à mettre sur pied une flotte capable de faire la guerre d'escadre. D'ailleurs, leurs efforts se sont trouvés contrariés par la politique de Louis XV, qui n'a pas osé prendre des mesures énergiques pour le Canada : la flotte qui devait porter les renforts, insuffisamment armée, mal commandée par un Irlandais, le comte de Macnémara, ne partit pas tout entière pour convoyer les transports. La petite escadre de Du Bois de la Motte, qui les accompagna seule, à partir du cap Finisterre, était incapable de résister à celle de Boscawen lancée à sa poursuite. Les Anglais attaquèrent et capturèrent deux navires qui avaient été séparés des autres.] — E. WELVERT. *La légende de Lakanal. Lakanal au Comité d'instruction publique de la Convention*. [M. W., se servant de faits mis en lumière par M. J. Guillaume, montre que Lakanal a eu beaucoup moins de part qu'on ne le croit généralement, dans les mesures prises sous la Convention en matière d'instruction publique. Il n'entra au Comité que le 28 février 1793 ; il en resta éloigné quinze mois sur trois ans ; il ne prit l'initiative d'aucun projet d'organisation de l'enseignement national ; en somme « le propre de Lakanal, c'est qu'il fut, rien de moins mais rien de plus, l'un des principaux rapporteurs du Comité d'instruction publique » ; fort souvent d'ailleurs, les projets de décret, les rapports qu'il présenta n'étaient pas de lui ou pas entièrement de lui. Il s'est évidemment « employé avec zèle à faciliter la mise en mouvement de maint appareil d'instruction » (installation des écoles centrales, transformation du Museum, etc.); mais il n'a pas toujours défendu la science et les savants avec le courage qu'il s'attribue ou qu'on lui prête ; s'il chercha à sauver l'Académie des sciences, il ne fit rien pour sauver Lavoisier ; il usa de procédés peu convenables à l'égard de Cassini ; il s'obstina à appliquer un mauvais règlement à l'Observatoire de Paris, etc. A tort enfin, il prétendra en 1840 avoir eu le principal rôle dans la fondation de l'Institut ; l'idée première en revient à Talleyrand et à Condorcet, et c'est Daunou qui fit décider la création. Lakanal rédigea le premier règlement, proposa les 48 membres chargés d'élire les autres, s'occupa de trouver les locaux nécessaires. Lakanal ne fut pas des 48 premiers membres ; il dut se présenter ensuite et ne fut élu qu'après avoir échoué une première fois.] — L. SOUTIF. *Une société du culte catholique à Paris pendant la première Séparation. La*

paroisse Saint-Eustache de 1795 à 1802. [Cette étude est faite principalement d'après le registre des délibérations des assemblées de la société du culte catholique de l'église de Saint-Eustache. L'auteur a consulté aussi les registres des sociétés de quelques autres paroisses et celui du Presbytère de Paris. Saint-Eustache ne revint à l'unité catholique qu'en messidor an VII ; c'est donc un milieu demeuré longtemps constitutionnel qui est étudié ici. La première réunion de la société eut lieu en messidor an III ; on y fixa le nombre des ecclésiastiques attachés à l'église, l'heure et le nombre des messes ; on y désigna le chef du culte et six personnes chargées de la gestion, etc. Les documents ne nous permettent de saisir qu'imparfaitement le développement de ces institutions primitives ; au début de l'an IV, les droits et les devoirs de chacun se précisent, et l'on peut étudier séparément les assemblées ordinaires, les assemblées générales, le bureau des administrations. L'assemblée ordinaire des sociétaires fut toujours le centre le plus actif de l'organisation cultuelle ; les séances furent d'abord hebdomadaires, puis bimensuelles ; à partir de pluviôse an VI, elles furent généralement mensuelles. L'assemblée règle tout ce qui concerne l'horaire des offices, le dispositif des cérémonies spéciales, la prédication ; elle fixe les dépenses. Il n'y eut en tout que six assemblées générales : on y examinait les comptes du trésorier, on procédait à l'élection des administrateurs. Ceux-ci jouèrent un rôle de plus en plus grand, et dans les derniers mois formèrent un véritable conseil de fabrique. Ils furent six d'abord, puis neuf à partir de thermidor an V. Parmi eux, on voit des industriels, un agent de change, etc. Quelle était la situation légale de la société ? Ses membres semblent avoir estimé qu'ils formaient un groupe ayant une personnalité distincte ; la manière dont sont rédigés les ordres de payer, les contrats, les quittances, semble le prouver. Si, d'après ces documents, on ne peut encore se faire une idée exacte de la situation légale de la société, dit M. S., il paraîtra cependant peut-être exagéré de dire, comme on l'a dit, que la responsabilité collective du groupe n'existait pas. Quels sont, d'autre part, les rapports de la société avec le clergé ? Elle maintient énergiquement ses droits en tout ce qui touche à l'administration temporelle, elle a le droit de surveillance sur tout le personnel ecclésiastique, d'ailleurs choisi ou admis par elle.] — Cte DE SÉRIGNAN. *La vie aux armées sous la Révolution et le premier Empire.* [Suite et à suivre. La bonne conduite des armées françaises subit une altération rapide, la corruption des mœurs militaires commença en 1796 par l'armée d'Italie. Bonaparte fit solennellement appel aux instincts matériels du soldat, qui se trouvait d'ailleurs dans un état de complet dénûment. La contagion atteignit bientôt les autres armées. Les généraux se repentirent bien vite, mais en vain, d'avoir lâché la bride aux troupes. En 1805, l'Allemagne entière fut pillée atrocement. Du pillage aux malversations, aux concussions, la distance est courte, et les soldats de tous grades la franchissaient avec une inconscience absolue. La maraude, qui provient du mauvais fonctionnement des services administratifs, sévit surtout au début des guerres de la République et à la fin de l'Empire. Les épidémies décimaient les armées impériales : en 1807, il y avait 40 ou 50 malades par compagnie. Un grand nombre de traînards suivaient les armées ; dans les dernières années de l'Empire, on en compta jusqu'à 60.000, formant des bandes comparables

aux Grandes Compagnies du XVe siècle.] — A. DURAND. *Un prêtre proscrit pendant la Révolution. Le P. Chrysostome de Barjac.* [Sorti du couvent de Pont-Saint-Esprit, le 3 mai 1792, le P. Chrysostome mena, à partir de juillet, dans le diocèse d'Uzès, une vie de proscrit dont M. D. retrace diverses péripéties. Il annonce une biographie complète du personnage, qui paraîtra prochainement à Nîmes.] — A. ROUSSEL. *Lamennais, d'après ses correspondants inconnus.* [Suite. Une des lettres citées semble montrer que, dès avant juillet 1806, Lamennais songeait au sacerdoce.] — CH. DE LOMÉNIE. *Antoine de Marbot.* [M. de L. rectifie un passage de l'article qu'il a consacré dans le numéro de janvier 1908 [1] à ce personnage, qui a bien été rayé du tableau des gardes du corps par défaut de naissance.]

Revue d'histoire de Lyon. 1908.

Mai-Juin. = Abbé L. CHATELARD. *La corvée royale dans le Lyonnais (1720-1789).* [Son établissement en décembre 1720; son fonctionnement; efforts de Trudaine et de Turgot pour remplacer cet impôt en nature par un impôt en argent; arrêts du Conseil des 6 novembre 1786 et 27 juin 1787 consacrant définitivement cette réforme.] — P. GONNET. *Les Cent Jours à Lyon.* [Suite; fin en juill.-août. La lutte contre l'étranger; la défense de la frontière des Alpes; levée de troupes, gardes nationaux, bataillons de lanciers, compagnies d'élite; travaux pour fortifier Lyon; opérations en Savoie; marche en avant des Austro-Piémontais après Waterloo; armistice du 12 juillet. L'opinion publique à Lyon pendant les Cent-Jours; les troubles du 13 juillet; la seconde Restauration à Lyon.] — *Lettres d'Esquiros à Barodet.* [Dix lettres échelonnées entre le 27 mai 1850 et le 16 août 1871.] — F. BALDENSPERGER. *Quelques sources étrangères de l'histoire lyonnaise.* [Sources anglaises.] — C. CESTRE. *Locke à Lyon.* [En 1675. Extrait du journal de Locke, publié dans la « Vie de John Locke », par lord King.]

Juillet-Août. = E. LEROUDIER. *Les dessinateurs de la fabrique lyonnaise au XVIIIe siècle.* [Ringuet, Courtois, Revel, Philippe de Lasalle; l'école royale gratuite de dessin, fondée en 1756; Bony, Déchazelle.] — L. DE COMBES. *Les origines de la famille Regnauld de Bellescize.* [Étude généalogique sur les membres de cette famille depuis le milieu du XVe siècle, jusqu'en 1771.] — A. BLETON. *Madame Leroudier (1838-1908).* [Article nécrologique sur cette artiste, qui a restauré à Lyon l'art de la broderie.] — *Les procureurs généraux et les secrétaires de la ville de Lyon.* [Liste des procureurs généraux depuis 1381, et des secrétaires depuis 1496, jusqu'en 1790.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1908.

Juillet. = H. P. *La campagne du maréchal de Saxe dans les Flandres en juillet 1745. Le combat de Melle et la surprise de Gand (9-11 juillet).* [Fin; début paru en juin. Après la victoire de Fontenoy, Maurice de Saxe décide de poursuivre la campagne sur l'Escaut, et d'enlever Audenarde et Gand. Il prendra d'abord Gand,

1. Cf. la *Revue*, t. IX, p. 303.

dont la chute amènera celle d'Audenarde. L'attaque de Gand doit avoir lieu par surprise. Lowendal, avec un corps de 4.000 hommes, escaladera de nuit les remparts de la ville et ouvrira les portes à un détachement plus fort, commandé par Du Chayla. Ce plan est exécuté avec une précision et une vigueur remarquables. Le 9, à Melle, Du Chayla disperse le corps anglo-hollandais de Mölck destiné à renforcer la garnison de Gand. Le 11, Lowendal, après une marche forcée, s'introduit à l'improviste dans la ville, dont la citadelle capitule le 15. Le butin, en vivres et matériel, fut immense. Ce brillant succès excita un vif enthousiasme à Versailles ; mais des fautes assez sérieuses d'exécution commises par les lieutenants de Maurice de Saxe n'échappèrent pas à la critique.] — E. P. *La manœuvre de Valmy*. [Fin. VI. Dumouriez à Grand-Pré. Il projette d'utiliser l'Argonne, fortement occupée, comme un masque à l'abri duquel il tentera de sortir de sa « triste défensive » et de « faire quelque bon coup ». VII. Projet d'offensive sur Varennes. Après avoir pensé que les Alliés essaieraient de prendre Metz et hiverneraient en Lorraine, Dumouriez est amené à croire qu'ils vont continuer leur marche sur Paris, par Saint-Mihiel et Saint-Dizier. Il songe alors à se jeter sur leurs derrières avec les 10.000 hommes dont il dispose ; puis il renonce à ce projet, trop aventureux. VIII. La perte de La Croix-aux-Bois. IX. La retraite sur Sainte-Menehould. A la suite du forcement de l'Argonne, à La Croix-aux-Bois, la retraite s'impose ; le choix du point de direction, Sainte-Menehould, fait honneur à Dumouriez, qui a bien compris que les Alliés n'oseraient pas marcher sur Paris, en laissant sur leur flanc gauche une armée sans cesse grossie, et qui se réunirait bientôt à celle de Kellermann. La panique de Montcheutin. X. Marche en avant de l'armée prussienne. XI. La jonction de Dumouriez avec Kellermann et Bournonville. Kellermann y met de la mauvaise volonté ; il veut éviter la bataille. Positions de l'armée française le soir du 19 septembre. XII. Dumouriez en désaccord avec Servan. En vain Servan conjure-t-il Dumouriez de se placer entre les Alliés et Paris : Dumouriez, plus clairvoyant, fait la sourde oreille. XIII. Les Alliés dans la journée du 19 septembre. Forces en présence : 46.000 Prussiens, 48.000 Français.] — H. L. *La campagne de 1800-1801 à l'armée d'Italie. La bataille de Pozzolo (4 nivôse an IX-25 décembre 1800)*. [Récit détaillé, y compris ses préliminaires, de cette bataille qui a donné lieu à de vives discussions. Le jugement porté par Napoléon, très sévère, et fort justement, pour Brune, dont l'inertie, l'impéritie sont flagrantes, l'est un peu trop pour ses lieutenants, Dupont, Suchet et Davout, qui ont montré de la vigueur et du coup d'œil. Le Cel Titeux, dans son livre sur Dupont, a voulu faire de Pozzolo, parmi les victoires des armées républicaines, « une des plus extraordinaires par la disproportion des forces engagées chez les deux adversaires ». Mais les documents autrichiens infirment ce jugement. « Abstraction faite des plaidoyers en faveur de Brune ou de Dupont, Pozzolo fut une bataille à effectifs sensiblement égaux, après laquelle, le soir venu, chacun demeura sur ses positions ».] — G. L. *Les services de l'arrière à la Grande Armée en 1806-1807*. [Suite ; continué en août et sept., et à suivre. Les services des subsistances, des transports, de santé (très défectueux), de la trésorerie et de la poste, dans le corps d'armée. Le service de l'habillement, qui laisse, lui aussi, beau-

coup à désirer, et que les efforts de Daru et les réquisitions frappées en Prusse n'améliorent que lentement, sans « atténuer beaucoup les souffrances des troupes pendant le rude hiver qu'elles passèrent en Pologne et en vieille Prusse ». La création des bataillons des équipages.] — *La guerre de 1870-1871* (Suite). *L'investissement de Paris. Ve partie : Marche des armées allemandes de Sedan sur Paris.* [Suite; continué en août et sept., et à suivre. XIII. Mouvement des troupes françaises dans Paris jusqu'au 15 septembre au soir. XIV. Journée du 16 septembre. XV. Journée du 17 septembre.]

Août. = M. S. [Cne SAUTAI]. *Les milices provinciales sous Louvois et Barbezieux (1688-1697).* [Fin en sept. La nécessité d'accroître les forces militaires de la France, menacée par une redoutable coalition, détermine Louvois à faire rendre l'ordonnance du 29 novembre 1688, qui crée trente régiments de milices, devant comprendre 25.000 hommes (tous anciens catholiques). Chaque province, à l'exception des provinces récemment réunies, dut fournir un, deux et même trois régiments. Les officiers furent désignés par le roi, sur présentation du gouverneur de la province, ou de l'intendant; beaucoup d'entre eux avaient servi, et la plupart étaient gentilshommes. La levée des miliciens, confiée aux paroisses, ne se fit pas sans difficultés ; dans beaucoup d'endroits, les hommes susceptibles d'être « nommés » par leurs concitoyens s'enfuirent et se cachèrent ; la levée une fois faite, la désertion décima les recrues ; des paroisses qui refusaient de fournir leurs miliciens ne s'exécutèrent qu'après avoir reçu des garnisaires ; des exemptions furent obtenues à force d'intrigues ou à prix d'argent. Informé de ces abus, Louvois s'attache à les enrayer par des mesures énergiques, et fait appel au zèle des intendants. L'exécution des mesures prises pour l'habillement et l'équipement exige, elle aussi, une surveillance sévère ; des communautés passent des marchés onéreux pour l'habillement de leurs miliciens ; l'armement, effectué par des moyens de fortune, laisse franchement à désirer. Malgré tout, l'opération donna des résultats satisfaisants, et les vingt-neuf régiments levés en 1689 semblent avoir été bien composés, comme soldats, sous-officiers et officiers. La plupart d'entre eux furent d'abord employés à un service de garnison, après avoir été éloignés, autant que possible, de leur province d'origine ; le régiment d'Aligny, originaire de Bourgogne, figura honorablement dans un combat livré à une troupe de Vaudois, le 3-4 septembre, à Salbertrand, sur la Doire Ripaire.] — L. H. *La campagne de 1794 entre Rhin et Moselle. Fin de la campagne d'hiver.* [Après le déblocus de Landau, Hoche, voyant son armée fatiguée, mal équipée, difficilement approvisionnée, voulait prendre ses quartiers d'hiver. Mais le Comité de salut public voulait la continuation de la campagne, et, en nivôse an II, il ordonne à Pichegru et à Hoche, agissant désormais séparément, de reprendre les opérations ; l'armée du Rhin agira sur le Rhin, l'armée de la Moselle s'emparera de Trèves. Mésintelligence et démêlés entre Pichegru et Hoche depuis l'affaire de Laudau ; le Comité y met fin en envoyant à l'armée du Nord Pichegru, remplacé par Michaud à celle du Rhin. Michaud n'avait pas de talents exceptionnels ; « mais on peut dire qu'il occupe une place honorable dans la longue série des généraux improvisés de l'époque ». Siège et reprise de Fort-Vauban. Un projet de passage du Rhin, présenté par Hoche et d'abord

accepté, est ensuite abandonné. L'entreprise sur Mannheim et Trèves avorte, par suite du temps rigoureux et des mauvaises dispositions des troupes. Hoche est rendu responsable de cet insuccès, affecté à l'armée d'Italie le 20 ventôse, et mis en arrestation dix jours plus tard.]

Septembre. = H. B. *Les armées du Rhin au début du Directoire* (*Sambre-et-Meuse, Rhin et Moselle*). [Extr. d'un ouvrage sous presse sur « Les armées du Rhin au début du Directoire ». I. Conséquences générales de la campagne de 1795. Elle laisse les armées du Rhin dans une situation fort désavantageuse ; les pays d'entre Meuse et Rhin étaient épuisés par les réquisitions, et ne pouvaient plus fournir à leurs besoins : le Directoire allait avoir fort à faire, pendant l'armistice, pour les remettre en état de rentrer en campagne. II. Les intentions du Directoire. Composition du gouvernement directorial ; conflit inévitable entre le Directoire même, imbus de la théorie des frontières naturelles, et la majorité des Conseils, qui veut, comme la masse de la nation, la fin de la guerre. Tout d'abord, cette tendance l'emporte : tentatives de négociations avec la Prusse et l'Autriche pour le rétablissement de la paix ; elles échouent. III. La situation matérielle des armées. Elle est très mauvaise ; de nombreux témoignages le prouvent : ni vivres, ni vêtements, pas de solde régulière ; les représentants en mission près les armées, dont l'autorité est d'ailleurs très affaiblie, ne réussissent pas à y remédier. Ce qu'il faut, c'est une refonte de l'organisation administrative des armées, la fin des gaspillages dont elle est la cause. A suivre.] — P. B. *Études tactiques sur la campagne de 1806. Auerstedt.* [I. La principale armée prussienne le 13 octobre. II. L'armée prussienne pendant la soirée du 13 et la nuit du 13 au 14 octobre. III. Le maréchal Davout le 13 octobre. IV. Le maréchal Davout dans la nuit du 13 au 14 octobre. V. Aperçu du champ de bataille. A suivre.]

Revue Henri IV. 1908.

Avril-Mai. = G. Fagniez. *La condition des commerçants étrangers en France au début du XVIIe siècle.* [Publie, en le commentant, le texte d'une « Demande et proposition faite au Roi pour les marchands étrangers », rédigée vers 1602-1603.] — J. Nouaillac. *Avis de Villeroy à Marie de Médicis* (*10 mars 1614*). [Contrairement à l'opinion généralement reçue, Villeroy aurait, comme le prouve péremptoirement cet avis, conseillé la paix à la Régente, au moins à partir de mars 1614.] — G. Baguenault de Puchesse. *Un portrait de Jeanne d'Albret.* [Celui attribué à François Clouet et conservé à Chantilly ; il daterait de 1570. M. B. de P. souhaite la publication des lettres de Jeanne d'Albret et une étude sur ce personnage. « Il y a là, dit-il, de quoi tenter un jeune chercheur. » Nous croyons savoir que ce vœu est en voie de réalisation et que M. Patry, archiviste aux Archives nationales, travaille actuellement à une biographie de la reine de Navarre.] — R. Couzard. *Le rétablissement des Jésuites en France par l'édit de Rouen* (*1er septembre 1603*). [Les négociations préparatoires, rôle du P. Coton.] — H. de Brinon. *Yves de Brinon a-t-il traduit Tacite ?* [Il existe, datant de 1599, une traduction de Tacite signée P.D.B. S'agit-il de Pierre de Brinon ? Cette traduction est-elle celle attribuée à Yves de Brinon ? C'est la double question que pose l'auteur de l'article en faisant

appel aux érudits de bonne volonté.] — A. CHAMBERLAND. *Jean Chandon et le conflit de la Cour des aides avec le Conseil du Roi (mars 1597).* [D'après les registres secrets de la Cour des aides].

Revue Historique. 1908.

Septembre-Octobre. = A. CHUQUET. *Le général Dagobert avant la Révolution.* [Né en Normandie, en 1736, le général Dagobert appartenait à une famille de petite noblesse, où l'on était officier de père en fils. Lieutenant au régiment de Tournaisis en 1756, il fit en cette qualité les campagnes de la guerre de Sept ans et il fut plusieurs fois blessé; capitaine en 1768, il fit la campagne de Corse et passa, à la dissolution de son régiment, en 1775, au Royal-Italien, qu'il suivit de garnison en garnison. En 1781, il se maria à Perpignan; M. C. cite à ce propos quelques documents tirés des archives de la famille Dagobert. Major en 1787, il passa en cette qualité au bataillon des chasseurs royaux du Dauphiné, qui remplaça en 1788 le Royal-Italien licencié.] — J. RAMBAUD. *Le général Reynier à Naples.* [Ancien lieutenant du général Moreau, Reynier fut toujours tenu un peu à l'écart par Napoléon; il commanda pendant trois ans à Naples dans des circonstances difficiles; esprit froid et ferme, il y fit preuve d'un incontestable talent. Il conquit en peu de temps la Calabre sur les troupes du roi Ferdinand, que commandait l'émigré Roger de Damas; il eut plus de mal avec les troupes anglaises de sir John Stuart, qui lui infligea d'abord un échec. Malgré la guerre perpétuelle, il ne négligea pas l'œuvre d'organisation du pays; secondé par son frère, il fit tracer des routes, organisa des forces de police indigènes, etc. Lors du passage de Joseph au trône d'Espagne, Murat le prit pour ministre de la guerre et de la marine; mais il n'occupa pas longtemps ce poste; dès mai 1809, Napoléon le rappela et il combattit à Wagram.]

NOTES ET NOUVELLES

L'AFFAIRE ORSINI, D'APRÈS DES RÉVÉLATIONS RÉCENTES

Un des complices de Félix Orsini dans l'attentat de janvier 1858 est encore vivant aujourd'hui. C'est Charles de Rudio, condamné à mort, lors du procès, gracié, envoyé à la Guyane, évadé, et aujourd'hui retiré à San-Francisco avec le grade de major de réserve de l'armée fédérale. Il vient de faire, sous forme d'une lettre que publie le journal de Bologne *Resto del Carlino*, d'intéressantes révélations sur l'événement auquel il fut mêlé.

L'idée de supprimer Napoléon III pour amener une révolution d'abord française puis européenne, aurait existé chez les chefs du Comité révolutionnaire de Londres, Mazzini, Ledru-Rollin[1], Kossuth. Orsini était au courant de ces plans des chefs de la Révolution européenne. Il les approuvait, et, de plus, ardent patriote italien, il reprochait à Napoléon III l'expédition de Rome et l'asservissement de l'Italie. Suivant Rudio, aux yeux d'Orsini, la faute de Napoléon apparaissait d'autant plus grande que la « Jeune Italie », par l'intermédiaire de la princesse Belgiojoso, aurait puissamment aidé le futur empereur à s'évader de Ham, et aurait agi sur Louis Blanc pour faire abroger la loi exilant de France les Bonapartes. Napoléon aurait reconnu tous ses services en soudoyant un assassin contre la princesse Belgiojoso, qui demeurait alors à Athènes[2].

Rudio en vient ensuite à l'attentat. Dès 1854, Rudio aurait écrit de Paris à Mazzini, lui demandant conseil au sujet d'un attentat auquel il songeait contre Napoléon. Mazzini lui fit répondre que les temps n'étaient pas encore venus. Orsini, alors ami intime de Mazzini — ils se brouillèrent depuis, — eut connaissance de cette lettre, et, quand il crut le moment opportun, il entra en relations avec Rudio. Ils se virent à la gare de Charing-Cross, à Londres. Orsini dit à Rudio : « Tu voulais débarrasser le monde de Napoléon III. Le moment opportun est arrivé. Es-tu toujours dans les mêmes intentions ? »

---

1. On sait que Ledru-Rollin fut impliqué par la police impériale dans l'affaire Tibaldi, en juillet-août 1857.

2. Dans son livre très documenté sur la princesse (Milan, 1902), M. R. Barbiera ne nous dit rien de tout cela ; il attribue la tentative d'assassinat à un domestique congédié. Il est certain pourtant qu'après son évasion de Ham, Napoléon rejoignit la princesse à Londres. Ils auraient eu alors une entrevue que M. Barbiera dit s'être conclue par cette phrase de Napoléon à la princesse : « Laissez-moi arranger les affaires de France, je penserai ensuite à l'Italie. »

Suivant un premier projet, un des conjurés devait se procurer une invitation à un bal des Tuileries et poignarder l'empereur. Mais on y renonça en songeant que, même si l'attentat réussissait, les fidèles de l'Empire auraient le temps, en fermant les portes du palais et en empêchant la nouvelle de se répandre, de prendre des mesures destinées à réprimer tout mouvement insurrectionnel. On eut alors l'idée de l'attentat de l'Opéra.

L'attentat s'organise, les bombes fabriquées à Birmingham sont transportées à Paris, le 14 janvier arrive. Une demi-heure avant l'attentat, Orsini et Rudio étaient déjà au coin de la rue Le Peletier quand un homme à longues moustaches noires s'approcha et parla à Orsini : « Comment va l'affaire, toujours bien ? — Toujours bien, » répondit Orsini, et l'homme s'éloigna. « C'est François Crispi, dit alors Rudio à Orsini — Diable ! répondit Orsini contrarié, je croyais que tu ne le connaissais pas. » La présence de Crispi à cet endroit, si elle était prouvée, aurait d'autant plus d'intérêt qu'une énigme plane toujours sur les détails de l'attentat. Trois bombes furent lancées. L'acte d'accusation dit qu'il y avait quatre complices : Orsini, Pieri, Rudio, Gomez. Rudio dit qu'il y en avait bien plus. Pieri fut reconnu par un officier de police et arrêté avant l'attentat. Gomez lança la première bombe, qui blessa Orsini aux yeux. Celui-ci, aveuglé par le sang, dut renoncer à lancer la bombe dont il était porteur. Il la posa par terre, où on la retrouva. Rudio lança la deuxième bombe. Il ignore qui lança la troisième, Orsini étant alors blessé et Pieri arrêté. Au procès en cour d'assises ce point n'a pas été élucidé, Orsini ayant toujours nié avoir lancé sa bombe.

La cour d'assises condamna à mort Orsini, Pieri et Rudio, Gomez aux travaux forcés à perpétuité. Rudio, marié à une Anglaise, fut gracié par suite d'une campagne du *Times* et de l'intervention de la reine Victoria auprès de l'Impératrice. Il reçut la nouvelle de sa grâce au pied de l'échafaud, après avoir subi, en compagnie d'Orsini et de Pieri, la dernière toilette. C'est ainsi, dit Rudio dans sa lettre, que les deux guillotinés ne prirent aucune part matérielle à l'attentat.

A la fin de sa lettre, après des allusions à la politique intérieure de l'Italie et notamment au ralliement des républicains à la monarchie, ralliement qu'Orsini acceptait temporairement mais à condition qu'aucun républicain n'occupât une fonction publique sous la monarchie, Rudio parle des lettres d'Orsini. Rudio est de l'avis de Mme White Mario dans sa *Vie de Mazzini*. Des deux lettres, la première, l'appel à Napoléon III lu par Jules Favre en cour d'assises, fut en quelque sorte dictée à Orsini par son avocat, qui voulait en tirer un effet d'audience. L'autre, celle où Orsini condamne l'assassinat politique, est tout simplement apocryphe. Rudio déclare faire cette dernière affirmation avec d'autant plus de certitude qu'enfermé à la Roquette dans une cellule voisine de celle d'Orsini, il fut au courant de toutes les visites que celui-ci reçut ; d'autre part, ses heures de promenade coïncidaient avec celles d'Orsini, il put donc causer avec lui jusqu'à son dernier jour, et Orsini n'exprima jamais de regrets de l'attentat.

En dehors de cette dernière affirmation, qui n'est pas nouvelle — on la trouve notamment dans les mémoires du duc Ernest de Saxe Cobourg Gotha, qui assista à l'attentat — et qui paraît exacte si l'on songe à la fermeté d'âme d'Orsini et au

désir du gouvernement impérial d'empêcher de nouveaux attentats italiens [1], les révélations de Rudio, faites cinquante ans après l'attentat, paraissent sujettes à caution. C'est la première fois, à ma connaissance, que la jeune Italie est signalée comme ayant joué un rôle décisif dans l'évasion de Louis-Napoléon de Ham. Quant au grand nombre de complices encore ignorés, et parmi eux Crispi, qui auraient été au courant de l'attentat, on se demande si la police impériale, qui, depuis Pianori et Tibaldi, surveillait étroitement les Italiens réfugiés à Paris, n'aurait pas découvert le secret de l'affaire si tant de gens y avaient participé.

L'allusion faite par Rudio à la participation de Crispi à l'attentat a soulevé en Italie une polémique assez vive. Un référendaire au Conseil d'État italien, M. Comitti, a envoyé au *Corriere d'Italia* (journal clérical et par conséquent ennemi de Crispi) une lettre où il croit pouvoir affirmer que la troisième bombe fut lancée par Crispi. Cette révélation lui aurait été faite par un frère d'Orsini. D'ailleurs Crispi aurait dit un jour à la Chambre italienne : « Nul mieux que moi ne peut juger Orsini, que j'ai connu mieux que vous et que j'ai vu à l'œuvre ». En réponse à cette lettre, un neveu de Crispi, M. Palamenghi Crispi, écrit au *Messagero* (journal crispinien) une lettre démentant catégoriquement que Crispi ait pris une part matérielle à l'attentat. Le soir de l'attentat, Crispi, qui habitait alors l'avenue de Clichy, ne bougea pas de chez lui, et quand, vers minuit, la police pénétra dans son domicile pour y opérer une perquisition, elle le trouva qui dormait profondément. Interrogé par le commissaire de police, Crispi affirma et prouva qu'il n'avait pas quitté son appartement durant toute la soirée et qu'il ignorait complètement l'attentat. Il fut néanmoins arrêté et conduit à la préfecture de police. Mais on le relâcha bientôt, son alibi ayant été reconnu exact et les papiers saisis ne contenant rien de compromettant.

Il existe aux Archives nationales (versement du ministère de la Justice) un dossier relatif à l'affaire Orsini où l'on trouvera peut-être, à défaut des archives détruites de la préfecture de police, quelques précisions sur le rôle de Crispi et sur l'affaire en général. Il ne semble pas que les mémoires de Crispi doivent faire la lumière sur ce point. On sait en effet qu'à la mort de l'ancien ministre, en 1901, le gouvernement italien mit la main sur ses papiers malgré l'opposition de sa fille, princesse de Linguaglossa. Depuis, une réconciliation est, paraît-il, intervenue entre le gouvernement et la famille, et il en est sans doute résulté une entente pour supprimer de la publication des mémoires de Crispi les faits compromettants.

Henri BERGMANN.

— Académie des Sciences morales et politiques :

3 Octobre : M. P. de Boutarel lit une étude intitulée : « Une minorité instructive », qui a pour objet de faire ressortir tout ce que, pendant la Fronde et le ministère de Mazarin, Louis XIV eut l'occasion d'acquérir d'expérience politique et de connaissance des hommes. — M. A. Chuquet présente à l'Académie, de la part de l'auteur, le livre récent de M. Ed. Gachot sur « Le siège de Gênes ».

1. Les deux lettres furent publiées par les soins de Cavour, sur le désir de Napoléon III, dans la *Gazette officielle* de Turin.

10 Octobre : M. A. Chuquet communique une étude sur : « Les lettres d'amour de Metternich », adressées à Mme de Liéven en 1818 et 1819, et publiées récemment par le Lt J. Hanoteau.

17 Octobre : M. E. Levasseur présente une note de M. Aude, président de l'Académie d'Aix, sur « Thiers étudiant en droit à la Faculté d'Aix », ses travaux et ses mémoires présentés à des concours de l'Académie d'Aix.

31 Octobre : M. de Lanzac de Laborie communique deux chapitres du cinquième volume de son ouvrage sur « Paris sous Napoléon Ier » ; l'un retrace la reconstitution de la « Société maternelle » en 1810, l'autre expose les opinions de Napoléon sur la vente et la consommation du pain à Paris. — M. G. Monod lit un rapport sur les travaux du récent Congrès historique international tenu à Berlin.

— La Société d'histoire moderne a repris ses séances mensuelles le 1er novembre. M. J. Letaconnoux a fait une communication sur : « La navigation intérieure et les transports par eau en France au XVIIIe siècle ». C'est un fragment du travail dont nous commençons la publication dans le présent numéro.

— Dans sa séance du 24 mars dernier, le Conseil municipal de Paris a décidé la création d'une « Bibliothèque d'histoire de Paris », où seront admises des « études spéciales comportant une part de rédaction ». Par arrêté en date du 29 octobre, le préfet de la Seine vient d'organiser la Commission administrative, dite « Commission de la Bibliothèque d'histoire de Paris », qui sera chargée de la direction scientifique de la publication. Elle se compose — outre le préfet de la Seine, président, le secrétaire général de la préfecture de la Seine, et l'inspecteur des travaux historiques, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris, M. M. Poëte, lequel fera fonctions de secrétaire — des membres suivants : MM. Roger Lambelin et Henri Turot, conseillers municipaux ; C. Jullian, professeur au Collège de France ; Chr. Pfister, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris ; Jules Roy, professeur à l'École des Chartes ; Ferdinand Lot, directeur adjoint à l'École des Hautes-Études ; Georges Villain, président de la sous-commission des fouilles de la Commission du Vieux-Paris.

— Dans la séance du 6 novembre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Émile Rivière a présenté le début d'une étude historique sur le XVIe arrondissement de Paris, au XVIe siècle. Le premier fascicule est consacré au village de Passy, à ses seigneurs, à ses habitants et à l'abbaye des Bons-Hommes.

— Au nom de la Commission des archives diplomatiques, MM. de Courcel, G. Hanotaux et A. Ribot viennent d'adresser au Ministre des Affaires étrangères un rapport sur le fonctionnement du service des archives et les accroissements de la bibliothèque, de 1904 à 1907. Ce rapport a été publié au *Journal officiel* du 4 novembre. Nous en extrayons quelques renseignements intéressants.

La publication de l'*Inventaire sommaire de la correspondance politique*, dont un volume est paru, va être reprise et poussée. Le tome II (Bade-Dantzig) est à peu près terminé ; le tome III (Espagne-États-Unis) paraîtra, on l'espère, l'an pro-

chain. Comme, malgré tout, cet *Inventaire* ne pourra être publié qu'assez lentement, la Commission a décidé de faire imprimer l'état sommaire manuscrit de la correspondance politique, connu sous le nom d' « inventaire vert », qui sert depuis longtemps aux recherches. L'impression est en cours.

La série intitulée *Recueil des instructions aux ambassadeurs* semblait devoir rester inachevée : il n'en sera rien. Cinq nouveaux volumes (Angleterre, Diète germanique, Pays-Bas, Turquie, Venise), annoncés depuis longtemps, seront bientôt prêts pour l'impression. Il ne restera plus, pour compléter la série, qu'à donner deux derniers volumes, consacrés l'un aux petits États d'Allemagne, l'autre à ceux d'Italie.

La Commission projette, d'autre part, une série de publications qui remplaceraient la collection de l'*Inventaire analytique*, laquelle doit se clore avec le dernier tome des *Papiers de Barthélemy*. Dans ces publications, « il faudrait que toutes les formes de l'activité diplomatique pussent trouver place : recueils de dépêches embrassant une mission et une négociation complète ; actes des congrès qui ont abouti à des traités généraux réglant pour un temps le statut international des contractants ; relations des ambassadeurs et envoyés, quand elles existent. Confiées non au bureau historique, auquel est spécialement réservé le travail des inventaires sommaires, mais à des collaborateurs choisis parmi les historiens, les diplomates, les hommes politiques, ces publications ne seraient pas seulement un élément d'éducation, toute une série de « livres jaunes » rétrospectifs sur les questions qui viennent, à intervalles réguliers, se rappeler à l'attention et au travail des chancelleries ; elles constitueraient en outre, pour les services actifs du ministère, un ensemble de précédents, précédents de traditions, de méthodes et de faits, d'une consultation aussi facile que rapide ».

Ce projet de la Commission est très louable. Nous ne pouvons cependant nous défendre d'une certaine inquiétude devant l'expression « livres jaunes rétrospectifs ». S'il s'agit de faire un choix parmi les textes, et d'y pratiquer des coupures et des sutures, il vaut évidemment mieux s'abstenir, et attendre le moment où l'on pourra, sans compromettre l'intérêt national, donner des recueils vraiment complets et sincères.

— M. Gustave Davois annonce qu'il prépare une *Bibliographie napoléonienne française jusqu'en 1908*. Cette bibliographie doit former trois volumes in-8, imprimés sur deux colonnes ; les ouvrages y seront classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs. L'auteur, libraire de profession depuis de longues années, déclare avoir recueilli patiemment les éléments de son travail en compulsant les livres mêmes ; de plus il a recherché les ouvrages non mis dans le commerce et a reçu des renseignements des membres de la famille Bonaparte. L'ouvrage sera publié par « L'Édition bibliographique », 11, rue Gît-le-Cœur, à Paris.

— A la séance publique annuelle des cinq Académies, tenue le 24 octobre, M. Jules Guiffrey, délégué de l'Académie des Beaux-Arts, a lu une notice sur André Le Nostre.

— Giuseppe PRATO. *Censimenti e popolazione in Piemonte, nei secoli XVI, XVII e XVIII.* Extrait de la *Rivista italiana di sociologia*, 10e année, fasc. 3 et 4, mai-août 1906. Roma, 1906, in-8, 117 p. — Cette enquête sur les recensements de la population dans le Piémont, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, est riche en données intéressantes, dont pourront profiter historiens et sociologues. Les premières pages sont consacrées aux sources de l'histoire démographique du Piémont. M. P. signale tout d'abord les sources indirectes, comme les premiers comptes généraux des secrétaires ducaux, comme les calculs de population inspirés par la levée du sel de 1560 à 1790 ou par les exigences financières et militaires de Charles-Emmanuel Ier. Il examine ensuite les recensements proprement dits, qui se sont succédé depuis la missive du 28 août 1621, c'est-à-dire depuis la première tentative de recensement complet et méthodique, notamment la grande enquête statistique de 1750-1753 et le recensement général de 1774. Il montre avec raison que, si ces enquêtes sont devenues de plus en plus méthodiques, elles ont pourtant été faites dans des conditions défavorables et qu'on ne doit par suite leur accorder qu'une créance relative. Tels qu'ils sont, les résultats de ces enquêtes permettent de se représenter la répartition des habitants, de comparer la population rurale et la population urbaine à différentes époques [1]. En général, la population était peu agglomérée ; des bourgs et des villages occupaient la majeure partie du pays : de gros bourgs dans la province de Turin, dans les vallées de Biella et de Canara, aux environs de Cuneo et de Mondovi ; de minuscules villages dans les vallées alpines, dans la région de Vercelli et des collines d'Astigiano ; une seule ville vraiment dominait, Turin, à laquelle M. P. a réservé un chapitre entier. Cette population (dans laquelle les ecclésiastiques de toutes sortes, nombreux surtout dans les provinces de Turin, d'Asti, de Biella, de Mondovi, de Nizza, de Casale et d'Alexandria, les Israélites, localisés en 1761 dans 20 ghetti peuplés de 4.243 individus, les protestants très répandus dans les vallées de Luserna, de Perosa et de S. Martino, les crétins de la vallée d'Aoste, ont particulièrement attiré l'attention de M. P.) n'a pas cessé depuis le XVIe siècle de croître en nombre et en densité. La densité notamment est passée de 46 habitants au kilomètre carré en 1589 à 72 en 1774. Cette augmentation de densité s'est produite lentement et elle s'est manifestée seulement au XVIIIe siècle. Au XVIIe siècle, en effet, le dépeuplement provoqué par diverses causes, par la peste et les guerres notamment, l'avait fait tomber à 39 habitants au kilomètre carré. — J. L.

— G. LENÔTRE. *La fille de Louis XVI, Marie-Thérèse-Charlotte de France, duchesse d'Angoulême.* Paris, Perrin, 1907, in-8, 309 p. (12 grav. hors texte). — M. L. raconte l'existence de Madame Royale, depuis son arrivée au Temple, le 13 août 1792, jusqu'à son mariage avec son cousin, le duc d'Angoulême, le 10 juin 1799. Il encadre dans son récit bon nombre de documents, mémoires, correspondances, pièces d'archives, par exemple : le « récit de ma visite au Temple » par Harmand de la Meuse ; le *Mémoire* écrit par Marie-Thérèse-Charlotte, sur sa

1. A cet égard, une carte de la répartition de la population eût été un moyen commode de traduire ces résultats.

captivité et celle des siens ; le compte rendu de son échange contre les prisonniers de l'Autriche, adressé par de Bacher, premier secrétaire-interprète de l'ambassade de France en Suisse, à Delacroix, ministre des Relations extérieures ; le rapport de Wickham, ministre d'Angleterre en Suisse, à lord Grenville, sur le même sujet ; le récit des dernières heures de captivité des prisonniers de l'Autriche, par Quinette, l'un d'eux, etc. Dans les indications qu'il donne sur les différentes éditions du *Mémoire* de Marie-Thérèse-Charlotte, M. L. dit que l'édition, très fautive et incomplète, publiée en 1817, fut reproduite en 1825 dans la collection de mémoires éditée par Baudouin, que ce dernier texte servit aux réimpressions suivantes, et qu'enfin le manuscrit original fut publié, intégralement pour la première fois, en 1893. M. L. aurait pu signaler l'édition donnée, en 1862, chez Poulet-Malassis, dont le titre indiquait que la relation de la duchesse d'Angoulême était « publiée pour la première fois dans son intégrité et sur un manuscrit authentique », et qui ne reproduisait pas l'édition de Baudouin. L'éditeur, M. de Lescure, déclarait dans sa préface qu'il avait « imprimé dans son intégrité la copie, reproduction authentique du manuscrit original » et qu'il avait « pour la première fois reproduit... les passages qui ont paru trop hardis à des esprits trop prudents ». Le texte qu'il publia offre encore quelques différences avec celui qu'on trouve dans le livre de M. L., mais il s'en rapproche bien plus que toutes les éditions qui avaient précédé. — P.-R. M.

— Le volume publié par M. le Dr A. Symon de Villeneuve sous le titre : *Mes années militaires (1856-1867), Souvenirs anecdotiques d'un ex-médecin aide-major de 1re classe, docteur en médecine de la Faculté de Strasbourg* (Angers, Siraudeau, et Paris, Champion, 1907, in-8, VIII-473 p.) ne présente pas beaucoup d'intérêt pour l'histoire générale. L'auteur n'a pris part à aucune campagne ; en Afrique, où il a servi, il n'a pas fait expédition ; ce qu'il raconte, ce sont ses garnisons. On pourra tirer de ses souvenirs, qui sont d'ailleurs de lecture agréable, quelques détails utiles pour le tableau de la vie militaire sous le second Empire.

— M. P. Delarue a publié cette année les 4e et 5e parties de son recueil de documents sur *Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution (district de Dol)* (Rennes, Plihon et Hommay, 1908, 2 vol. in-8, 153 et 225 p.). — M. D. a un peu modifié le plan qu'il avait annoncé dans le premier volume. Son recueil devait se composer de cinq volumes ; nous avons rendu compte (cf. la *Revue*, V, 201 ; VI, 717 ; VII, 786) des trois premiers, parus en 1903, 1905 et 1906. Le quatrième devait contenir les documents relatifs aux cantons de Combourg et de Dingé : c'est ce qui fait la matière du cinquième volume paru ; le cinquième devait être consacré aux cantons de Trans, Roz-Landrieux et Le Vivier-sur-Mer, et comprendre de plus en appendice les pièces ne se rapportant pas plus spécialement à une commune qu'à une autre : le cinquième volume paru est relatif au seul canton de Trans ; il en faudra donc un sixième pour compléter la publication. Les tomes IV et V sont composés sur le même plan que les premiers et contiennent des documents empruntés principalement aux Archives d'Ille-et-Vilaine et à la mairie de Dol, publiés *in extenso* ou analysés (les analyses sont

mises entre crochets). Ces documents nous montrent, comme dans les volumes précédents, l'attitude des insermentés, celle des autorités locales à leur égard, et les menus événements relatifs à la question religieuse et à l'exercice du culte dans cette partie de la Bretagne. Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit, dans les premiers comptes rendus, de l'intérêt que présente cette publication. — P.-R. M.

— Fleury-Vindry. *Les demoiselles de Saint-Cyr* (*1686-1793*). Paris, Champion, 1908, in-8, 459 p. — Les différents historiens qui se sont occupés de la maison de Saint-Cyr, fondée par Mme de Maintenon, Théophile Lavallée et Achille Taphanel notamment, avaient pris soin d'insérer dans leurs ouvrages des listes d'élèves plus ou moins complètes et plus ou moins détaillées. Pour la première fois, croyons-nous, on vient de dresser le catalogue à peu près complet des demoiselles de Saint-Cyr, et c'est M. Fleury-Vindry, déjà connu par divers recueils biographiques, qui a mené cette œuvre à bonne fin. Il a rassemblé dans son livre plus de 3,500 notices qu'il a réussi à établir après de multiples recherches à la Bibliothèque nationale et dans les fonds d'archives de nombreux départements, sans compter les renseignements qui lui ont été communiqués par les descendants ou collatéraux actuels des anciennes Saint-Cyriennes. On trouvera dans cet ouvrage, rangés par ordre alphabétique des noms de famille, les noms de toutes celles qui passèrent à Saint-Cyr avec, pour chacune, la mention sobre et précise de tous les renseignements que l'on a pu réunir sur leur compte. Il y a là pour l'histoire du XVIIIe siècle et de la Révolution française, des détails très intéressants et que l'on consultera avec le plus grand profit. — V.-L. B.

— A. Houtin. *Évêques et diocèses*. Première série, 3e édition. Paris, Nourry, 1908, in-12, 117 p. — M. l'abbé Houtin est l'historien de la décomposition du catholicisme en France. La petite brochure qui vient de paraître inaugure une espèce d'atlas intellectuel de la France ecclésiastique de ces quinze dernières années. Muni d'abondants renseignements de première main, l'auteur parcourt un certain nombre de diocèses : ceux de Cambrai, Clermont, Lyon, Tours. Il y note la diffusion, puis la répression des idées démocratiques et critiques. Une place d'honneur est faite à Autun et au cardinal Perraud ; de cet ex-normalien jadis libéral, depuis figé dans une attitude autoritaire et ascétique, M. H. a tracé un savoureux portrait. On comprend l'intérêt de cette courte plaquette, qui devra être consultée plus tard par tous ceux qui voudront s'occuper du catholicisme en France au début du XXe siècle.

L'ouvrage formait d'abord la seconde partie de la *Crise du clergé* (in-12 de 346 pages, éditée en 1907 à la même librairie), d'allure plutôt polémique qu'historique. En 1908, l'auteur en donna une seconde édition profondément remaniée : six chapitres en furent extraits et formèrent une brochure à part. A noter dans la 2e édition de la *Crise du clergé*, p. 237, un tableau comparatif des vacances des postes ecclésiastiques en 1877 et en 1906 (d'après un article du P. Dudon dans les *Études* du 5 décembre 1907) et p. 245-301 des notes chronologiques très copieuses sur le mouvement intellectuel du clergé français en particulier, de 1884 à février

1908 : tous documents fort précieux pour les futurs historiens de l'Église de France. — R. D.

— « Par hoquets, jusqu'à nous s'est prolongée la vie de la guillotine révolutionnaire. A l'heure où elle s'apprête à choir au rang d'horrible objet de musée rétrospectif, il nous a paru intéressant d'en fixer sa légende, sa légende rouge de l'heure de 93. » Tel est l'objet que s'est proposé M. Hector FLEISCHMANN en publiant son livre sur *La guillotine en 1793, d'après des documents inédits des Archives nationales* (Paris, Librairie des publications modernes, 1908, in-12, 316 p., avec gr. et fac-similés) : livre inégal, assez confus, bourré de renseignements de toute provenance, trop chargé de littérature, mais représentant un travail de dépouillement considérable, et d'une remarquable modération de ton. Chose surprenante, ces pages sur la guillotine, pages destinées au grand public, ne sont pas d'un adversaire de la Révolution. L'auteur s'attache à raconter, à expliquer, et non à flétrir ! Évidemment, il se résigne à passer pour un apologiste de la Terreur. Son érudition est, nous le répétons, desordonnée, mais elle est réelle. M. F. a beaucoup pris dans le fonds du tribunal révolutionnaire (série W) aux Archives nationales. Il donne copieusement ses références. Le volume n'est pas ennuyeux, mais il faut le lire avec précaution, et passer au crible les anecdotes qui y abondent. Il y a un certain nombre d'erreurs de détail, fautes d'impression et autres. L'illustration est assez bien conçue, encore qu'elle n'ait pas toujours beaucoup de rapport avec le texte.

— La biographie de *L'Archichancelier Cambacérès (1753-1824)*, d'après des documents inédits, par M. Pierre VIALLES (Paris, Perrin, 1908, in-8, 441 p. avec grav.) est intéressante et bien faite. L'auteur a su éviter l'écueil qu'il définit lui-même ainsi dans sa préface : « Tomber dans le travers de ceux qui refont l'histoire générale d'une époque à propos d'une biographie. » Ses recherches ont été étendues et ses références sont nombreuses et précises ; on regrette seulement que M. V. n'ait pas été admis à consulter les mémoires de Cambacérès, encore inédits, mais qui ont déjà été communiqués à plusieurs historiens. Les sources utilisées sont en général très sûres ; l'auteur a raison de signaler comme sujettes à caution les anecdotes qu'on peut tirer des *Après-dîners de Cambacérès* publiées en 1837 par Lamothe-Langon. C'est évidemment le chapitre IV, *L'Archichancelier de l'Empire*, qui procurera le plus d'agrément à la majorité des lecteurs : les détails piquants, amusants y sont nombreux. Les historiens jugeront encore plus neufs et plus importants les trois autres chapitres, surtout celui qui est consacré au rôle de Cambacérès à la Convention. M. V. a bien mis en lumière la part capitale prise par Cambacérès aux travaux juridiques de cette assemblée, et son influence au sein du Comité de salut public, après thermidor.

— La « Bibliothèque du Vieux Paris », publiée à la librairie H. Daragon, vient de s'augmenter d'un nouveau volume, *Benvenuto Cellini à Paris sous Francois Ier*, notes de Ch. GAILLY DE TAURINES (MDCCCCVIII, in-8, 182 p.). Il est peu de mémoires plus connus — et aussi sujets à caution, comme l'a montré M. Dimier

dans son livre sur le Primatice — que ceux de Benvenuto. M. G. de T. en donne, d'après « une traduction entièrement revue et nouvelle, serrant d'aussi près que possible le texte de Cellini », divers fragments sur les rapports de l'orfèvre florentin avec François Ier, son séjour au Petit-Nesle, la « nymphe de Fontainebleau », etc. Ce volume, évidemment dépourvu de toute prétention scientifique, est orné de plusieurs reproductions.

— M. Paul Darmstaedter, professeur à l'Université de Gœttingue, vient de faire paraître, dans la *Bibliothek der Geschichtswissenschaft* que dirige à Leipzig M. Brandenburg, un résumé de l'histoire des États-Unis de l'Amérique du Nord (*Die Vereinigten Staaten von Amerika, ihre politische, wirtschaftliche und soziale Entwicklung*, Leipzig, Quelle und Meyer, 1909, in-8, VI-242 p.). En douze chapitres, précédés chacun d'une bibliographie sommaire mais critique, il a condensé l'histoire « du plus grand et du plus remarquable État créé par la race blanche au delà de l'Atlantique ». Préparé par ses travaux antérieurs à bien observer la vie économique et sociale d'une nation — les lecteurs de la *Revue* savent que M. P. D. a étudié le Grand-Duché de Francfort et la politique économique de Napoléon [1], — l'auteur de ce manuel a tiré un heureux profit d'un séjour d'une année dans l'Amérique du Nord. Le dernier chapitre de son livre, consacré aux problèmes du temps présent, est une excellente conclusion à son étude historique ; on y voit, nettement, pourquoi et comment se posent, aux États-Unis, de graves problèmes : question de la population, question constitutionnelle et administrative, organisation sociale et économique, organisation de l'instruction publique. M. P. D., qui a vu les Américains à l'œuvre, connaît leur énergie et leur optimisme : cette énergie et cet optimisme auront raison, conclut-il, de ces difficultés, et il ne doute pas que l'on ne voie se créer, aux États-Unis, un modèle d'État vraiment démocratique. — C. S.

CORRESPONDANCE

La Direction de la *Revue* a reçu la lettre suivante :

Le 18 novembre 1908.

Monsieur le Directeur,

Votre collaborateur, M. Mautouchet, vient de publier dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (nº d'octobre, p. 63 et suiv.), à propos de mon ouvrage sur *Le marquis de Saint-Huruge*, un compte rendu qui appelle une réponse rectificative.

« On voit la thèse, écrit M. Mautouchet, thèse qui se dégage non seulement de

1. Voir la *Revue*, t. III, p. 407, et t. VI, p. 493.

cette phrase, mais du ton général de l'ouvrage, thèse inspirée par la haine que l'auteur témoigne presque à chaque page contre la Révolution : en mettant Saint-Just et Danton dans le même sac que Le Bon et Carrier, en leur accordant la même réprobation qu'à Saint-Huruge, M. F. indique que, pour lui, il n'y a aucune différence entre les premiers, les seconds et les derniers, parce qu'ils ont tous été des révolutionnaires et que *tous les hommes de la Révolution se valent* : il était donc intéressant de raconter tout au long la vie de Saint-Huruge, d'en tracer le portrait moral, d'en faire connaître l'esprit et les actes, parce qu'il est un type, le type du révolutionnaire, qu'il représente, qu'il symbolise tous ceux qui ont pris une part quelconque à la Révolution. *Son caractère, ses vices, sa conduite s'expliquent par ce fait que c'est un révolutionnaire : c'est un produit de la Révolution*. Eh bien, c'est une erreur absolue. Ce n'est pas la Révolution qui a fait de Saint-Huruge l'homme que nous dépeint M. F., c'est l'ancien régime ».

Mais qui donc a dit que Saint-Huruge était un produit de la Révolution ? A quelle page de mon livre M. Mautouchet l'a-t-il lu ? Je n'ai jamais dit que Saint-Huruge était taré parce qu'il était révolutionnaire. A la rigueur, on pourrait soutenir qu'il était révolutionnaire parce qu'il était taré : c'était vrai pour Rotondo, pour l'abbé Bénard, pour beaucoup d'autres ; mais ce ne serait pas absolument exact pour Saint-Huruge : j'ai indiqué en maints endroits, et notamment dans ma préface, que les déboires qu'il avait éprouvés sous l'Ancien Régime avaient été le motif déterminant de sa conduite pendant la Révolution. M. Mautouchet m'attribue donc une thèse que je n'ai pas soutenue, pour se donner l'avantage facile de la réfuter : c'est proprement enfoncer une porte ouverte.

Saint-Huruge n'est, d'ailleurs, guère plus un produit de l'Ancien Régime que de la Révolution ; il est le produit des tares de sa race, développées par une éducation défectueuse.

Autre point. A quelle page de mon livre M. Mautouchet a-t-il lu que *tous les hommes de la Révolution se valent* ?

M. Mautouchet poursuit :

« M. F. s'exagère d'ailleurs l'importance du rôle joué par son héros..... Est-ce à ses déclamations qu'il faut attribuer les journées révolutionnaires ? Est-ce parce qu'il a endoctriné la foule, que la foule a envahi les Tuileries au 20 juin ? Il serait puéril de le soutenir. L'attitude de la cour, des émigrés, du roi, les événements de la guerre suffisent à expliquer les sentiments et les actes du peuple de Paris. Les Saint-Huruge, les Rotondo et les autres « orateurs du Palais Royal », dont M. F. nous parle également, n'auraient pas existé, que le peuple de Paris aurait agi tout comme il a agi. »

Mais qui donc a représenté Saint-Huruge comme l'auteur des journées révolutionnaires et notamment du 20 juin ? Assurément, ce n'est pas moi ; et cependant tous ceux qui, sans recourir au livre, liront ce passage, croiront que j'ai soutenu l'erreur que M. Mautouchet pulvérise sans peine. Les lecteurs de la *Revue* méritent un peu plus d'égards.

Les Saint-Huruge, les Rotondo, les Santerre, ne sont évidemment pas les auteurs des journées révolutionnaires ; ce n'étaient, je l'ai dit, que des comparses,

que, de la coulisse, faisaient mouvoir des hommes d'une autre envergure, tels que Danton. Et c'est le cas de signaler une erreur de M. Mautouchet. Pour lui, les journées révolutionnaires ne sont pas l'œuvre des meneurs... Le peuple souverain, indigné, s'est levé spontanément pour marcher sur le repaire du tyran... Ce n'est pas la première fois que nous entendons cette guitare. Eh bien ! non, aucune des insurrections populaires, pas même celle du 14 juillet, n'a été spontanée ; toutes ont été préparées de longue main par un petit nombre d'individus.

A lire l'article de M. Mautouchet, on prendrait mon livre pour un pamphlet et non pour une œuvre historique. Pour montrer que je n'ai pas plus dissimulé les abus de la monarchie que ceux de la Révolution et que j'ai distribué équitablement l'éloge et le blâme, je suis obligé de citer ces deux passages de mon travail :

Page 105 : « Il serait aussi téméraire de rejeter en bloc que d'admettre sans réserve les accusations dirigées contre MM. de Breteuil et Le Noir. En ce qui concerne ce dernier, il ne sera pas inutile de rappeler sa conduite plus que suspecte dans l'affaire fameuse du banquier Kornman. Coïncidence singulière : M. de Saint-Huruge avait insinué que Le Noir était en trop bons termes avec la marquise et Kornman l'accuse formellement d'intimité coupable avec son épouse. Le Noir avait peut-être de bonnes raisons pour dire que « s'il falloit arrêter tous les hommes « qui dans Paris vivent avec les femmes des autres, on seroit bientôt contraint de « s'assurer des trois quarts de la ville ». Et l'avocat Bergasse parle à la même époque du « degré de dépravation profonde où nous sommes parvenus ». Il faut lire les pages enflammées où il a flagellé Le Noir et Beaumarchais, le plus effronté coquin du temps. En voyant la conduite condamnable qu'à l'instigation de ce dernier le ministre Amelot suivit contre Kornman, et les agissements plus répréhensibles encore du lieutenant général de police Le Noir, on ne peut se dissimuler que la gangrène avait attaqué le haut personnel de l'administration et qu'un œil perspicace et une main vigoureuse eussent été nécessaires pour en sonder les plaies et y porter le fer rouge. Il est difficile d'en citer une preuve plus caractérisée que ce qui se passait alors à l'hôpital des Quinze-Vingts..... »

Page 308 : « Il existait un général assez aimé de ses soldats pour les entraîner à sa suite, assez populaire pour obtenir l'appui de la partie saine de la démocratie, qui avait donné de son dévouement aux idées nouvelles des marques assez nombreuses pour n'être pas suspect de connivence avec les champions des castes abolies, qui enfin paraissait désigné par les circonstances pour opérer le ralliement de cette grande majorité du peuple français qui n'avait pas affirmé moins haut son attachement à la maison royale et à la monarchie que son aversion pour les abus et les privilèges de l'ancien régime ; c'était celui que l'on se plaisait à surnommer « le général de la Constitution » : La Fayette. »

Est-ce là le langage d'un panégyriste aveugle de l'Ancien Régime et d'un pamphlétaire mettant dans le même sac tous les hommes de la Révolution sans distinction ?

M. Mautouchet déclare que je n'ai pas « l'esprit critique », à raison du plus ou moins de créance que j'accorde à trois historiettes. Je ne me suis porté garant d'aucune, mais j'ai indiqué que la première était beaucoup plus douteuse que les

deux autres : pourquoi ? Parce qu'elle a pour but de prouver une chose évidemment fausse, à savoir que Saint-Huruge a fait révoquer le décret de suppression des termes *Sire* et *Majesté*.

M. Mautouchet est indigné que j'aie qualifié Saint-Just et Danton de coquins : seraient-ils à ses yeux des citoyens recommandables ? Ignore-t-il que Saint-Just était un voleur ? Et ne sait-il pas que Danton, ministre de la justice et tout puissant alors, a, sinon fait, du moins laissé faire les massacres de septembre ?

Si j'avais tracé un éloge bien senti de Saint-Just et surtout de Danton, M. Mautouchet aurait trouvé mon sens critique admirable ; et si mes « déclamations enflammées » eussent été favorables aux bourreaux au lieu de l'être à leur victime, l'infortuné Louis XVI, elles n'eussent pas si mal sonné aux oreilles et provoqué le « sourire » de M. Mautouchet.

Il me suffira, Monsieur le Directeur, de faire appel à votre courtoisie pour obtenir l'insertion intégrale de ma réponse dans votre prochain numéro.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Henri FURGEOT.

M. P. Mautouchet a pris connaissance de cette lettre. Il juge inutile d'y répondre, et se borne à déclarer qu'il maintient son compte rendu, tel qu'il l'a publié. — LA DIRECTION.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et Instruments bibliographiques. — *F. M. Anderson.* The constitutions and other select documents illustrative of the history of France (1789-1897). Sec. edit. revised and elarged. Minneapolis, Wilson Company. — *F. M. Kircheisen.* Bibliographie du temps de Napoléon, comprenant l'histoire des États-Unis. Tome Ier. Paris, Champion, 15.00. — *J. Holland Rose.* The development of the european nations, 1870-1900. Cheaper reissue. London, Constable, 7 sh. 6 d.

Histoire politique intérieure. — *R. Arnaud.* Louis-Philippe and his sister. The political life and role of Adelaïde of Orleans (1777-1847). London, Nutt, 10 sh. 6 d. — *Anna Bachofner.* Madame Elisabeth von Frankreich. Basel, Kober, 1 mk. 60. — *R. H. Benson.* The Conventionalists. London, Hutchinson, 6 sh. — *G. Bussière.* Madame de Pompadour et le contrôleur général Bertin (1759-1763), d'après des documents inédits. Paris, Lechevalier, 3.00. — *L. Cappelletti.* Da Aiaccio alla Beresina (1769-1813). Torino, Frat. Bocca. — *M. M. Crawford.* The wife of Lafayette. London, Nash, 15 sh. — *P. d'Estrée.* Le Père Duchesne, Hébert et la Commune de Paris (1792-1794). Paris, Ambert. — *F. Morrow Fling.* Mirabeau and the French Revolution. I. The youth of Mirabeau. London, Put-

nam, 15 sh. — *H. Glagau*. Reformversuche und Sturz des Absolutismus in Frankreich (1774-1788). München und Berlin. — Recueil des réponses faites par les communautés de l'élection de Gap au questionnaire envoyé par la Commission intermédiaire des États du Dauphiné, publié par l'*Abbé Guillaume*. Paris, Leroux, 7. 50 (Coll. de doc. inédits sur l'hist. écon. de la Révolut. franç.). — Cahiers de doléances du bailliage de Blois et du bailliage secondaire de Romorantin pour les États Généraux de 1789, publiés par le *Dr P. Lesueur et A. Cauchie*. Tome II. Paris, Leroux, 7. 50 (Coll. de doc. inédits sur l'hist. écon. de la Révolut. franç.). — *P. F. Macquat*. L'évasion et la survie du fils de Louis XVI. Paris, Daragon, 2. 50. — *M. Navarre*. Le Comité de salut public. Paris, Bloud (Science et religion). — *Cte de Rambuteau*. Memoirs. Edit. by his grandson, transl. from the French by J. C. Brogan. London, Dent, 15 sh. — *J. Rougé*. La ville de Ligueil et le canton pendant la Révolution (1789-1800). Paris, Lechevalier, 2. 50. — *A. Savine*. La vraie reine Margot. Paris, Louis Michaud, 1. 50. — *Mrs M. Scott*. Madame Elizabeth de France (1764-1794). London, Arnold, 12 sh. 6 d. — Napoleon and his fellow travellers. Being a reprint of certain narratives of the voyages of the dethroned Emperor on the « Bellerophon » and the « Northumberland ». Edit by *C. K. Shorter*. London, Cassell, 12 sh. — *Jane T. Stoddart*. The girlhood of Mary, queen of Scots. From her landing in France in August 1548 to her departure from France in August 1561. London, Hodder, 12 sh. — The King who never reigned. Being memoirs upon Louis XVII, by Eckard and Naundorff. With a preface by Jules Lemaitre. London, Nash, 15 sh. — Procès-verbaux de l'Assemblée générale et de la Commission provisoire d'administration des Allobroges. Documents pour l'histoire de la Révolution en Savoie, tome Ier, par *F. Vermale et S. C. Blanchoz*. Paris, Alcan, 3. 50.—*Mrs Weldon*. Louis XVII, or the Arab Jew. London, Nichols, 5 sh. — *H. N. Williams*. The women Bonapartes. The mother and three sisters of Napoleon I. 2 vol. London, Methuen, 24 sh.

Histoire diplomatique. — *I. Cardauns*. Paul III., Karl V., und Franz I. in den Jahren 1535 und 1536. Roma, Loescher. — *A. de Circourt*. Souvenirs d'une mission à Berlin en 1848, publiés par G. Bourgin. T. Ier. Paris, Picard, 8. 00 (Publ. de la Soc. d'hist. contemporaine). — *L. Rousseau*. Les relations diplomatiques de la France et de la Turquie au XVIIIe siècle. T. Ier (1700-1716). Paris, De Rudeval, 3. 50. — *A. Tardieu*. La France et les alliances. La lutte pour l'équilibre. Paris, Alcan, 3. 50. — *E. Wiens*. Fancan und die französische Politik, 1624-1627. Heidelberg, Winter, 4 mk.

Histoire militaire. — *L. Astegiano*. Il combattimento di Cassano del 21 aprile 1796 nella pianura di Mondovi. Mondovi, Manassero. — *Mor H. Beitzke*. Die Völkerschlacht bei Leipzig vom 16.-19. X. 1813. Leipzig, O. Zöphel, 1 mk. 50. — *A. Berenzi*. Eugenio di Savoia in Lombardia (1701-1702). Brescia, Frat. Geroldi. — *G. Cardinal von Widdern*. Die Tage von Sedan und Vinoys Entkommen, 31. VIII., 1., 2. und 3. IX. 1870. Berlin, Eisenschmidt, 6 mk. — *G. Garavani*. Urbino e il suo territorio nel periodo francese (1797-1814). Parte III : 1800-1808. Urbino, Arduini. — *A. Heidenhain*. Vor 38 Jahren. Erinnerungen und Briefe eines Einjährig-Freiwilligen im 3. Garde-Grenadier-Regiment « Königin Elisabeth », 1870-71. Insterburg, Herbst, 1 mk. — *P. Heinrich*. Erlebnisse eines Kriegskorrespondenten aus den Jahren 1859, 1866 und 1870. Wien, C. Konegen, 3 mk. 50. — *C. Imbert*. Le valli Valdesi durante la prima dominazione francese.

Milano, Tip. « Agraria ». — *F. M. Kircheisen.* Memoiren aus dem spanischen Freiheitskampfe, 1808-1811. Hamburg, Gutenberg-Verlag, 6 mk. — *F. Perle.* Die Ney'sche Erpressung in Halberstadt. Ein Beitrag zur Geschichte der Franzosenzeit. Halberstadt, Helm, 1 mk. — *F. L. Petre.* Napoleon and the Archduke Charles. A history of the franco-austrian campaign in the valley of the Danube in 1809. London, Lane, 12 sh. 6 d. — *F. Regensberg.* 1870-1871. 5. Abtheilung. Der Zusammenbruch des Kaiserreiches. Stuttgart, Franckh, 2 mk. 60. — Unter der Fahne des ersten Napoleon. Jugendgeschichte des Hunsrücker Dorfschullehrers Röhrig, von ihm selbst erzählt. Hrsg. von seinem Enkel, Pfr. *K. Rohrig.* 2. verm. und verb. Auflage. Altenburg, Geibel, 2 mk. — *J. Holland Rose.* Dumouriez and the defence of England against Napoleon. London, Lane, 21 sh. — *Lt-Col Rousset.* Le haut commandement des armées allemandes en 1870. Paris, Plon-Nourrit, 3.50. — *F. Schulze.* Die Franzosenzeit in deutschen Landen, 1806-1815 (gr.). Leipzig, R. Voigtländer, 20 mk. — *Soldan.* Die strategische Bedeutung der Schlacht bei Dresden. Berlin, Bath, 1 mk. 20.

Histoire religieuse. — *H. Bourgeois.* L'abbé Barbotin, premier aumônier de la Grande Armée (1762-1858). Fontenay-le-Comte, Imp. Gouraud. — *I. Bourlon.* Les assemblées du clergé et le protestantisme. Paris, Bloud (Science et religion). — *H. Dartigue.* Auguste Sabatier à Strasbourg (1869-1873. Lettres et documents). Paris, Fischbacher. — *Abbé P. Goudier.* Notice sur la communauté de la Providence de Lisieux (1683-1908). Bayeux, Imp. Colas. — *A. Houtin.* Un prêtre marié. Charles Perraud (1831-1892). Paris, L'auteur, 1.25. — *Abbé P. Nicol.* Le clergé d'une paroisse bretonne pendant la Révolution. Les prêtres de Bubry (1790-1802). Vannes, Imp. Lafolye.

Histoire économique et sociale. — Le partage des biens communaux. Documents sur la préparation de la loi du 10 juin 1793, publiés par *G. Bourgin.* Paris, Leroux, 7.50 (Coll. de documents inédits sur l'hist. écon. de la Révolut. franç.). — *A. Chenal.* Étude sur le présidial d'Orléans (1551-1790). Orléans, Imp. Gout. — *J. Darcy.* France et Angleterre. Cent années de rivalité coloniale. L'affaire de Madagascar (1814-1895). Paris, Perrin, 4.00. — *J. du Saguenay.* L'épopée canadienne. Lévis. Paris, Bloud. — *J. du Saguenay.* L'épopée canadienne. Montcalm. Paris, Bloud. — *J. du Saguenay.* Le fondateur de la Nouvelle France. Champlain. Paris, Bloud. — *A. Lecoq.* La question sociale au XVIIIe siècle. Paris, Bloud, 1.20 (Science et religion). — *E. Rouard de Card.* Une compagnie française dans l'Empire du Maroc. Paris, A. Pedone, 3.00.

Histoire des lettres, des sciences et des arts. — *J. Belleudy.* J.-J. Balechou, graveur du Roi, 1716-1764. Avignon, Imp. Séguin. — Lettres de Georges Bizet (1857-1871). Préface de *L. Ganderax.* Paris, Calmann-Lévy, 3.50. — *F. Blei.* Félicien Rops. Berlin, Marquardt, 1 mk. 50 (Die Kunst, 47. Bd.). — *B. Daun.* Die Kunst des 19. Jahrhunderts und der Gegenwart. Ein Grundriss der modernen Plastik und Malerei. Berlin, Wattenbach, 18 mk. — *J. des Cognets.* Les idées morales de Lamartine. Paris, Bloud (Science et religion). — Correspondance entre Alexis de Tocqueville et A. de Gobineau. Paris, Plon-Nourrit, 5.00. — *G. Davois.* Les Bonaparte littérateurs. Essai bibliographique. Paris, L'Édition bibliographique, 3.00. — *R. Doumic.* Études sur la littérature française. 6e série. Paris, Perrin, 3.50. — *L. Ducros.* J.-J. Rousseau. Paris, Fontemoing, 10.00. — *A. Jullien.* Fantin-Latour, sa vie et ses amitiés. Lettres inédites et souvenirs per-

sonnels. Paris, Laveur, 25.00. — *Mlle A. Klumpke.* Rosa Bonheur, sa vie, son œuvre. Paris, Flammarion, 35.00. — *A. Lair.* Damiron intime. Paris, Picard. — *G. Lechevallier-Chevignard.* La Manufacture nationale de Sèvres. 2 vol. Paris, Laurens, 7.00 (Les grandes Institutions de France). — *L. Mention.* Un compositeur valenciennois. Edmond Membrée (1820-1882). Paris, Fischbacher. — *E. Meynell.* Corot and his friends. London, Methuen, 10 sh. 6 d. — Œuvres complètes de Blaise Pascal, publiées suivant l'ordre chronologique. 1re série (Biographie jusqu'au Mémorial de 1654), par *L. Brunschvics et P. Boutroux.* 3 vol. Paris, Hachette, 22.50. — Les collections G. Hoentschel. Moyen âge et Renaissance, XVIIe et XVIIIe siècles (Boiseries, Meubles, Bronzes). Notices et descriptions par *A. Pératé et G. Brière.* 4 vol. (268 pl.). Paris, Librairie centrale des beaux-arts, 400.00. — *Lilian Rea.* The life and time of Marie-Madeleine, countess of La Fayette. London, Methuen, 10 sh. 6 d. — *G. Reynier.* Le roman sentimental avant l'Astrée. Paris, Colin, 5.00. — *L. Séché.* Le Cénacle de la Muse française (1823-1827). Paris, Mercure de France, 7.50. — *M. Souriau.* Les idées morales de Chateaubriand. Paris, Bloud (Science et religion). — *H. Taine.* Pages choisies. Notice par V. Giraud. Paris, Hachette, 3.50. — *A.-H. Upham.* The french influence in english literature. London, Macmillan, 10 sh. 6 d.

Histoire locale. Biographie. — *J.-L. Bazin.* Brancion (Saône-et-Loire). Les seigneurs, la paroisse, la ville. Paris, Lechevalier, 10.00. — Clermont-Ferrand et le Puy-de-Dôme. Clermont-Ferrand, Imp. Montlouis (Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences). — *G. Darney.* Crouy-sur-Ourcq et Gesvres-le-Duc (Seine-et-Marne). Paris, Lechevalier, 10.00. — *J. Rougé.* Le pays de Ligueil (Indre-et-Loire). Paris, Lechevalier, 2.00. — *H. Rouy.* Essai de monographie ardennaise. Noyers, Pont-Maugis, Chaumont, Saint-Quentin. Sedan, Imp. Laroche. — *Abbé Sagnez.* La paroisse de Saint-Walphy de Rue. Abbeville, Imp. Paillart. — *F. de Fossa.* Le château historique de Vincennes à travers l'histoire. Tome II. Paris, Daragon, 25.00. — *Cte de Richoufftz.* Les Créquy dans le Vimeu (1573-1721). Abbeville, Imp. Paillart.

ERRATA AU N° D'OCTOBRE

Page 64, ligne 33, *lire* : le dernier, *au lieu de* : les derniers.

Page 69, l'appel de note doit être transporté à la page suivante et placé ligne 6, après les mots : dans le récit.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'un des propriétaires-gérants : P. CARON.

La réorganisation de la Compagnie des Indes (1719-1723)

(*Suite et fin* [1])

II. — L'ŒUVRE DE PARIS-DUVERNEY (1721-1723)

I

L'année 1720, qui avait vu le Système monter au plus haut point de prospérité, vit également sa chute. Dès le 12 décembre, le discrédit croissant obligea Law à donner sa démission de contrôleur général, et le lendemain il quitta Paris. Le 21, il partit définitivement pour la Belgique.

Il laissait à son successeur un lourd héritage : en effet celui-ci allait avoir à liquider une masse énorme de papiers, actions ou billets de banque, dont la valeur reposait presque uniquement sur la confiance du public, et qui étaient tombés à rien le jour où cette confiance avait disparu. De plus, les combinaisons commerciales et financières de Law avaient si bien mêlé les affaires du Roi et celles des particuliers, qu'on pouvait craindre de voir l'État, déjà si obéré, chargé de tout le passif du financier en fuite. Avant tout, il fallait assurer l'expédition des affaires courantes, et, pour cela, séparer ce qu'on pouvait séparer tout de suite sans difficulté. Le Contrôle général fut donc donné à Le Pelletier de la Houssaye, conseiller d'État, les Fermes générales furent confiées aux frères Pâris, que Law avait fait exiler et qu'on rappela. Quant à la Compagnie des Indes et à la Banque, on nomma pour les surveiller provisoirement, comme inspecteur général, le sieur Danycan de Landivisiau, maître des requêtes auprès du Conseil de commerce. Crozat et Samuel Bernard devaient s'occuper spécialement de la Compagnie. « On dit, rapporte Barbier [2],

---

1. Voir ci-dessus, p. 5-34.

2. Barbier, *Journal de la Régence*, 14 déc. 1720. En même temps, le 21 décembre, pour donner satisfaction a l'opinion publique, on arrêtait les employés de Law, Bourgeois, tré-

qu'ils associent avec eux cinq ou six gros négocians de Saint-Malo. Cela pourra peut-être à la fin faire une compagnie considérable pour le commerce. » Le 28 décembre 1720 et le 2 janvier 1721, eurent lieu deux grandes assemblées, où furent donnés à quelques puissants personnages des titres honorifiques, destinés à les rendre favorables à la Compagnie : le duc de Bourbon en devint le vice-protecteur, et l'on nomma directeurs d'honneur les ducs d'Antin et de Chaulnes, les maréchaux d'Estrées et de Grammont, les marquis de Lassay et de Mézières, M. de Vendôme, « gens, dit Barbier[1], dont l'avarice et la mauvaise foi perdront plutôt la Compagnie des Indes que d'y faire avoir confiance. Ils pilleront tout pour eux s'ils le peuvent ». En outre on demanda au Roi de ne conserver, de tous les privilèges accessoires de la Compagnie, que la Ferme du tabac. En conséquence, le 5 janvier 1721, un arrêt du Conseil cassa le bail des Fermes générales, passé au nom d'Armand Pillavoine ; de même l'administration des Recettes générales et le privilège des monnaies furent retirés[2]. Mais le plus difficile restait à faire.

Les hommes à qui le Régent devait s'adresser, à défaut de Law, pour le conseiller dans cette crise, étaient évidemment les Pâris. On se rappelle qu'il les avait toujours estimés, et qu'il avait même voulu les faire entrer dans le Système. Ce n'était qu'à la suite d'une lutte ardente, et sur les supplications de Law et du duc de Bourbon, qu'il avait consenti à les exiler en 1720[3]. Il les rappela au mois de décembre, et ce furent eux qui inspirèrent les actes du contrôleur général, de La Houssaye, et qui menèrent dans les coulisses l'œuvre de la liquidation.

Un mémoire rédigé par eux en 1740, au sujet de toutes les affaires où ils avaient été employés, laisse entendre que le Régent leur avait demandé un projet de liquidation. Ils avaient vu aussitôt qu'il fallait détruire tous les papiers sans valeur qui étaient en circulation, et les remplacer par d'autres, moins nombreux, mais ayant une valeur réelle : c'était une opération de visa. Mais il était difficile de transformer tout le papier émis, comme billets de banque ou comme actions, en billets d'État, car c'était rendre l'Etat responsable de tout le passif de Law. « On conçoit aisément, dit le mémoire des Pâris, combien il eût été dangereux de charger le royaume d'une trop grande quantité de dettes ; elles seroient retombées dans le discrédit, au lieu que la sûreté et la régularité du payement des

sorier général de la Banque, du Revest, contrôleur, Fénellon, chargé de viser les billets, Fromaget, directeur.

1. Barbier, *ibid.*, janvier 1721.

2. Dernis, t. III, p. xxxi, xxxvi, xl.

3. Arch. nat., K 885. Mémoire personnel aux sieurs Pâris sur toutes les affaires où ils furent employez, 1740.

arrérages en devoient soutenir la valeur, comme il est arrivé. » Ils avaient donc conçu le projet d'utiliser la Compagnie des Indes, dont les privilèges commerciaux, qui représentaient une valeur, pouvaient être hypothéqués. Le Roi se chargerait de la dette d'État, telle qu'elle se trouverait après la liquidation, et la Compagnie endosserait la responsabilité de tout le papier émis par la Banque ou par elle. On arrangerait les choses de telle façon que la Compagnie fût assez forte pour supporter un pareil fardeau.

C'est pourquoi, au Conseil de régence qui eut lieu aux Tuileries le 24 janvier 1721, le contrôleur général, de la Houssaye, fit la proposition suivante : le Roi avait accordé à la Compagnie, par arrêt du 23 février 1720, l'administration de la Banque et la jouissance de ses bénéfices ; c'était donc à elle de supporter le poids des dettes. Le duc de Bourbon, vice-protecteur de la Compagnie, la défendit, et attaqua le Régent avec assez de vivacité. Au début de la séance, il avait remis au Roi, pour assurer la liberté de son vote, les quinze cents actions qu'il possédait. Elles ne lui avaient pas coûté grand'chose, et lui avaient assez rapporté pour qu'il pût les sacrifier sans regret. Au reste, ses arguments étaient valables : l'arrêt du 23 février, disait-il, n'a jamais été exécuté, car l'administration de la Banque est toujours restée à part; l'assemblée des actionnaires des Indes, qui devait décider les émissions de billets de banque, n'a jamais été consultée; c'est toujours le gouvernement qui les a ordonnées, il doit donc supporter seul la responsabilité de ses actes. Mais il ne fut pas écouté, et l'avis de la Houssaye, c'est-à-dire des Pâris, prévalut[1].

En conséquence, deux arrêts du Conseil, datés du 26 janvier, posèrent les principes de la liquidation[2]. Pâris-Duverney n'avait pas trouvé juste que le *visa*, c'est-à-dire la réduction des dettes, pesât d'un même poids sur tous les détenteurs de papier, car il y avait parmi eux, à côté d'agioteurs, des gens de bonne foi. Le premier arrêt invitait donc les particuliers à présenter tous les effets dont ils étaient propriétaires ou dépositaires, à Paris devant des commissaires du Conseil chargés de la liquidation, en province devant les intendants et les subdélégués[3]. Le second arrêt ordonnait aux directeurs de présenter les comptes de la Banque devant les commissaires du Conseil, de dresser un projet d'administration de la Compagnie, et de fournir des états de tous les effets, de quelque nature

1. Cf. Levasseur, *op. cit.*, p. 290 et suiv.

2. Pâris-Duverney, *Examen du livre intitulé Réflexions politiques sur les finances et le commerce*, t. II, p. 151. Cf. aussi Dernis, t. III, p. 453.

3. Ils devaient certifier qu'ils en étaient propriétaires ou dépositaires, donner un bordereau contenant leurs nom, surnoms, qualités, domicile, avec le détail, la date, le numéro et le montant des effets ; donner une déclaration pour expliquer à quel titre ils possédaient les effets, quelle en était l'origine, quelles valeurs ils avaient fournies pour les avoir.

qu'ils fussent, appartenant à la Compagnie. Mais celle-ci, avec l'appui du duc de Bourbon, résista. Elle fit distribuer aux membres du Conseil et dans le public une protestation contre l'arrêt du 26 janvier. Elle fut déboutée de son opposition, et, le 7 avril, le Roi nommait les sieurs Trudaine, Fagon, Ferrand et de Machault, commissaires du Conseil pour viser les papiers de la Compagnie et de la Banque ; le 15 avril, il chargeait les sieurs de Blancpignon, Bégon, Duché, Dumoulin et Moreau de surveiller la gestion des affaires courantes pour en référer aux commissaires du Conseil et faire exécuter leurs ordonnances. Quant aux directeurs, il n'en restait plus qu'un seul, qui n'était guère que l'agent des cinq commissaires[1]. Ainsi se préparait la liquidation, par un visa qui menaçait de ruiner la Compagnie. Mais, dans l'esprit de Pâris-Duverney, cette mesure était nécessaire, avant de consolider cette même Compagnie, dont l'existence était garantie par le besoin qu'on avait d'elle.

Le travail de liquidation, déclare Pâris dans un mémoire justificatif, avait trois objets : 1° le compte de la Banque et les comptes des préposés de la Compagnie ; 2° la réunion dans un seul dépôt de tous les comptes registres et papiers concernant le commerce des effets de la Compagnie pour les brûler ; 3° la nouvelle forme à donner à la Compagnie. Depuis le mois d'avril 1721 jusqu'au mois d'octobre 1722, la liquidation se poursuivit. Voici en quoi consista l'œuvre de Pâris et des commissaires : jusqu'au 10 août 1721, ils reçurent au Louvre, où ils avaient établi leurs bureaux, un total de 2 milliards 452 millions 645.181 livres d'effets, appartenant à 511.009 propriétaires[2]. C'était peu relativement, car beaucoup de gens avaient craint de se voir poursuivis pour gain illicite s'ils présentaient leurs papiers. Naturellement tous les effets non présentés à la date du 10 août furent annulés, ce qui allégea d'autant la dette. Quant aux autres, on les divisa en catégories qui subirent des réductions différentes suivant que leur origine était plus ou moins suspecte[3]. En effet toutes les parts de 500 l. et au-dessous qui se trouvaient entre les mains des pauvres et des ouvriers, furent conservées sans réduction. De même on ne fit rien perdre aux anciens créanciers de l'Etat, et à ceux qui avaient des titres non suspects. Tout ce qui fut liquidé sans réduction forma une somme presque égale aux 2/5 du total des effets visés. Pour les actions, divisées en 7 classes, la perte ne tomba que sur la 7e classe, comprenant

1. Dernis, t. III, p. 335, 363, 366. Dans l'arrêt du 7 avril, le Roi faisait prévoir que plus tard il assurerait le sort des actionnaires légitimes par l'établissement d'une nouvelle compagnie.

2. Levasseur, *op. cit.*, p. 298.

3. Du Hautchamp, *Histoire du Visa*, La Haye, 1742, 2 vol. in-12.

des groupes de 5 actions et plus, dont les origines manquaient de preuves : et la perte, là encore, n'excéda point le tiers du dividende [1]. Tous ces effets, billets ou actions, étaient remplacés au fur et à mesure par des certificats que leurs détenteurs devaient échanger plus tard contre des rentes sur l'État ou contre des actions nouvelles de la Compagnie.

Lorsque tous les effets eurent ainsi été remplacés par des certificats, on s'occupa de réduire cette masse de dettes. Un arrêt du Conseil du 23 novembre 1721 reconnut un capital de 1.630.777.762 livres, et réduisit à 50.000 le nombre des actions. Mais après qu'on eut exécuté la réduction dans le détail, on aboutit à des résultats un peu différents : il y eut 1.613 millions de dettes sur le Roi, et, en 1723, on porta à 56,000 le nombre des actions de la Compagnie [2]. Chaque action étant de 2.000 livres, cela représentait donc un capital de 112 millions. Ce qui avait aussi contribué à réduire la dette, c'était la capitation extraordinaire qu'on avait levée sur les millionnaires, et qui avait produit 187 millions 893.661 livres. Pour amortir ce qui restait, on créa pour 16 millions de rentes viagères à 4 % et 31 millions de rentes perpétuelles à 2.5 % [3]. Les détenteurs de certificats les échangèrent alors contre des titres de rentes, et, le 17 octobre 1722, on put achever de brûler tous les billets, tous les récépissés et tous les registres qui portaient la trace du commerce du papier.

Mais ces rentes, qui allait les payer aux nouveaux rentiers ? Comme la Banque était Banque royale, le Roi se trouvait responsable de ses opérations vis-à-vis du public. Mais comme il avait confié l'administration de la Banque à la Compagnie par l'arrêt du 23 février 1720, c'était la Compagnie qui se trouvait responsable envers le Roi. Elle avait donc deux dettes : elle devait au public le capital de ses actions, et elle devait au Roi le passif de la Banque. Après l'opération du visa qui avait unifié la dette, il s'agissait donc de régler les comptes entre le Roi et la Compagnie, de façon à donner à celle-ci une situation solide. C'est à quoi s'employa Pâris-Duverney dans le courant de l'année 1723.

II

« Il fut résolu de consolider l'état chancelant de la Compagnie des Indes et d'apurer toutes ses dettes. C'étoit un établissement qui ne devoit pas être négligé ; il avoit été jugé digne de la protection du Roi, qui lui avoit

1. Arch. nat., K 885.
2. Ibid. Cf. aussi Pâris-Duverney, *op. cit.*, p. 151 et suiv.
3. Cf. Levasseur, *op. cit.*, p. 305, note 3, p. 306.

accordé de grands privilèges ; avec une régie exacte et des entreprises mesurées, il pouvoit être utile au royaume... Enfin, sur la foi de cette protection déclarée de S. M., plusieurs de ses sujets avoient employé leurs fonds en acquisition d'effets de cette Compagnie, dans le tems qu'ils étoient d'une valeur exorbitante, et que les remboursemens forcez et les suppressions ne leur avoient pas laissé d'autre emploi pour se faire un revenu. » Ainsi parle Pâris dans le mémoire de 1740, déjà cité [1]. A ces raisons s'en ajoute une autre, c'est qu'on espérait qu'à la suite du relèvement de la Compagnie, ses bénéfices commerciaux pourraient aider le Roi à amortir une partie des dettes.

Ces dispositions avaient réconcilié les Pâris avec le duc de Bourbon. On se rappelle qu'à la fin de décembre 1720, le duc avait défendu vigoureusement la Compagnie contre le contrôlenr général de La Houssaye, c'est-à-dire contre le Régent et les Pâris ; il n'avait plus d'actions, mais comptait probablement reprendre, une fois la crise passée, ses fructueuses opérations. D'Armenonville, garde des sceaux, était également favorable à la Compagnie. Elle avait donc des amis, mais elle avait aussi des adversaires. En effet, l'impopularité du Système auprès du public avait rejailli sur elle. En outre, on rappelait que jamais en France les compagnies privilégiées n'avaient réussi ; le vieil individualisme des commerçants se réveillait. « L'expérience a fait connaître, écrivait Samuel Bernard [2], que ces privilèges ont toujours été désavantageux au commerce, parce que, quelque forte que puisse être une Compagnie, elle ne peut jamais imaginer, ni exécuter ce que feroient tous les négocians du royaume s'ils avoient la liberté. » Et, parmi les moyens propres à relever le commerce, il proposait : « 11° De supprimer les actions de la Compagnie des Indes, et, aussitôt que les affaires de l'État le permettront, de pourvoir au remboursement des actionnaires, étant certain que le commerce d'actions cause une distraction très dangereuse et très préjudiciable au commerce. 12° De défendre dès à présent sous les plus rigoureuses peines le pernicieux commerce des primes sur les actions, et de châtier les contrevenans. 13° D'accorder aux négocians des ports de mer du Ponent la faculté de négocier dans les concessions de la Compagnie des Indes, en lui payant un droit raisonnable ; surtout le commerce de Guinée et du Sénégal devroit être permis à tous les négocians. »

Le duc de Bourbon avait pu croire que Pâris était un des irréconciliables adversaires de la Compagnie. Celui-ci, dès le mois de janvier 1721, de concert avec ses frères, supplia le Régent « de vouloir bien leur rendre

1. Arch. nat., K 885, n° 1, p. 108.
2. Aff. étr., France, 1990, f. 25. Mémoire au sujet du commerce ; en note : par M. Bernard.

favorable Mgr le duc de Bourbon, que M. Law avoit indisposé contr'eux, et leur motif étoit le besoin qu'ils avoient d'une entiere liberté d'esprit et d'une tranquilité (*sic*) parfaite, pour fournir aux travaux onéreux dont ils alloient être surchargez. Mgr le Duc en prit le désir de les connoitre et d'approfondir leur sentimens, et telle fut l'origine de la protection constante qu'il leur accorda dans la suite, après avoir rendu justice à la droiture de leurs intentions [1] ». Ainsi, dans l'œuvre de reconstitution de la Compagnie, Pâris et le duc de Bourbon allaient marcher d'accord.

La première chose à faire était de décharger la Compagnie de ce qu'elle devait au Roi. Le 30 novembre 1722, on proposa de la laisser se relever lentement; le Roi lui donnerait un revenu fixe pendant quatre ans, au bout desquels on supposait que la Compagnie pourrait payer des dividendes avec ses seuls bénéfices commerciaux. Alors, pour rembourser ce qu'elle devait au Roi, plus l'avance de quatre ans de dividendes, elle lui cèderait un quart d'intérêt dans les produits futurs du commerce [2]. Mais Pâris repoussa cette idée. Il redoutait en effet, et avec raison, la défiance que le public concevrait de cette liaison avec le Roi, et il doutait fort que l'assemblée générale y consentît [3]. On trouva une autre solution : le Roi avait des obligations envers la Compagnie, qui avait retiré de la circulation beaucoup de billets d'État ; de plus les Fermes et les Recettes générales, les privilèges des monnaies et du tabac lui avaient été retirés avant le temps fixé ; tout compte fait, la Compagnie ne devait rien au Roi, et c'était lui son débiteur. Cela allait faciliter singulièrement la seconde partie de la tâche.

Il ne suffisait pas en effet que le passé fût liquidé, mais il fallait encore assurer l'avenir. Or le commerce était profondément troublé, la défiance était grande, et les actions étaient très bas. Avertis par l'expérience et suivant l'exemple de Law, les Pâris résolurent de donner aux actions un revenu fixe et indépendant des bénéfices commerciaux. Or, le Roi devait à la Compagnie 3 millions de rentes provenant de l'intérêt des 100 millions de billets d'État absorbés par les actions de l'Occident en 1717. Pâris proposa donc d'aliéner en faveur de la Compagnie la Ferme du tabac [4] ; comme elle n'était évaluée qu'à 2 millions 500.000 livres, on y

1. Arch. nat., K 885, n° 2, p. 16.
2. Arch. nat., F5° 4, 1er recueil, p. 36.
3. Ibid. Note de Paris jointe au mémoire précédent.
4. Dernis, t. III, p. 524. La Ferme du tabac avait été enlevée à la Compagnie, le 29 juillet 1721. Pâris prétend qu'elle ne rapportait plus grand'chose depuis que l'arrêt du 29 décembre 1719 avait rendu ce commerce libre moyennant un droit d'entrée, car il entrait beaucoup de tabac en fraude. On rétablit le privilège et on l'adjugea d'abord pour 1.300.000 l., puis 1.800.000 l., puis 2.500.000 l , puis 3 millions. Pâris avait donc voulu débarrasser la

ajouta le produit du domaine d'Occident [1]. Enfin plus tard le privilège de la vente du café lui fut adjoint par l'arrêt du 31 août 1723 [2]. Les actionnaires se voyaient donc assurés de toucher régulièrement l'intérêt de leur argent, en attendant les bénéfices commerciaux. Et ce secours qui venait du Roi avait le grand avantage de laisser le Roi en dehors de la Compagnie, chose essentielle pour gagner la confiance du public.

L'inquiétude des actionnaires rendait également assez délicate l'œuvre de réorganisation administrative Il s'agissait de ne pas effaroucher les capitalistes par une intervention officielle trop apparente, et, d'autre part, d'assurer par une surveillance effective l'unité des vues et la compétence de la direction. On peut, dit un mémoire de 1722 [3], la faire régir par des directeurs choisis parmi les actionnaires, ou par des commissaires du Conseil, assistés d'une assemblée générale. Mais, dans le premier cas, il est à craindre que l'intérêt particulier ne l'emporte sur l'intérêt général ; dans le second, « on ne trouveroit pas de pareils inconvénients, et la sagesse du Conseil sauroit bien tenir tout dans l'ordre, mais le préjugé des peuples est un obstacle difficile à surmonter, d'autant que si la Compagnie n'est pas maîtresse absolue de ses fonds, ils ne les croiront pas en sûreté ». Le problème ainsi posé, Pâris esquisse la solution : « Cependant, comme il est à propos de concilier l'opinion des peuples avec leurs propres intérêts, ne pourroit-on pas faire une régie mixte, en nommant des directeurs entre les actionnaires, pour avoir soin des fonds et de tout le détail de la Compagnie, et en établissant des commissaires du Conseil, à qui les directeurs rendroient compte de leur administration, et qui l'approuveroient si elle la méritoit, ou la feroient condamner par une assemblée générale des actionnaires en cas de malversations ? » C'est là tout le principe de la réforme de 1723.

Elle fut réalisée par l'arrêt du 24 mars 1723 [4] qui créait un *Conseil des Indes*. Le Roi, après avoir développé dans le préambule les idées de Pâris, ordonnait l'établissement d'un Conseil, comprenant un chef, un président,

---

Compagnie d'un privilège onéreux, pour le lui rendre quand il devint lucratif (Arch, nat., K 885).

1. Les droits du domaine d'Occident consistaient principalement dans les droits de capitation, de poids, d'ancrage, greffes, amendes et confiscations, droits seigneuriaux, etc..., perçus dans les colonies d'Amérique. Depuis la suppression de la Compagnie des Indes occidentales en 1675, ils avaient été concédés à différents fermiers. Le revenu en était alors de 3 millions 333.000 livres, mais comme il était déjà hypothéqué à plusieurs créanciers, la Compagnie ne pouvait en tirer que 500.000 l., ce qui complétait la somme de 3 millions que lui devait le Roi (Cf. Dernis. t. III, p. 526).

2. Dans Dernis, t. III, p. 551.

3. Arch. nat., F^{30} 4, p. 49 et suiv.

4. Cf. dans Dernis, t. III, p. 528.

2 conseillers, dont 6 pris dans le Conseil du Roi, 4 parmi les officiers de marine, et 10 parmi les personnes les plus au fait du commerce; enfin un procureur général, un secrétaire général et un greffier. Ce Conseil des Indes, qui siégeait à Paris, était partagé en deux bureaux : dans le premier se trouvaient le chef, le président, et les 10 conseillers non commerçants; dans le second étaient les 10 négociants. Ces deux bureaux travaillaient tantôt séparément, tantôt ensemble. L'arrêt fixait en outre le dividende des actions : il devait être de 100 livres pour l'année 1722, de 150 livres pour les années suivantes. Le Roi nommait chef du Conseil des Indes le cardinal Dubois, premier ministre, et président le contrôleur général Dodun [1].

En somme, cette réforme asservissait complètement la Compagnie à l'État. La présence dans le Conseil du premier ministre, du contrôleur général et de 10 fonctionnaires, assurait à la volonté royale une autorité considérable. De plus les membres du deuxième bureau n'étaient pas forcément des actionnaires. Enfin l'arrêt ne parlait nulle part des droits de ces derniers, soit pour la nomination du Conseil, soit pour la reddition des comptes. L'appât de 150 l. de dividende devait suffire à calmer les inquiétudes des intéressés.

III

Il ne les calma pas. En effet, l'arrêt du 24 mars 1723 fut très mal accueilli du public, qui se voyait de nouveau privé de tout droit de contrôle, précisément dans le temps où le mauvais état de la Compagnie lui avait ôté toute confiance. Les actions baissèrent, et Pâris-Duverney vit qu'il fallait réparer la maladresse commise [2]. Il proposa donc, le 15 août 1723, de laisser subsister la réforme, « parce que, dit-il, l'on a toujours conçu que les changemens sont dangereux en matière de gouvernement », mais en modifiant tout en réalité, par un simple *arrangement en addition à l'arrêt du 24 mars 1723* [3]. C'était une manière de reculer devant le mécontentement du public, sans en avoir l'air.

---

1. Voici les noms des conseillers : 1° bureau : Fagon et de Fortia, conseillers d'État, Angran, Fontanieu, Rouillé, Pérenc de Moras, maîtres des requêtes, Du Gay-Trouin, chef d'escadre, de Camilly, capitaine de vaisseau, de Fayet, Rochepierre, capitaines de frégate. 2° bureau : de Blancpignon, Raudot, Castagnier, Duché, de la Boulaye, Godeheu, Hardancourt, Le Cordier, Fromaget, Deshayes ; procureur général, de la Planche; secrétaire général, de Caligny; greffier, Farouard.

2. Arch. nat., F^{50}5^{1}. Analyse du travail que les sieurs Pâris ont fait pour contribuer au bien de la Compagnie des Indes.

3. Arch. nat., F^{50} 4, 3e recueil.

En tête de son *arrangement*, Pâris prend bien soin d'affirmer que l'essentiel de l'arrêt lui paraît toujours digne d'être maintenu. Il apporte seulement quelques modifications. D'abord le premier ministre et le contrôleur général ont trop d'affaires pour s'occuper du détail de la Compagnie ; et il propose la nomination d'un principal commissaire responsable de tout vis-à-vis du ministre. Ainsi il éloigne de la Compagnie l'autorité ministérielle qui effraie le public, mais pour la remplacer par une autre, plus forte, parce que plus présente, et tout aussi soumise à la volonté royale. De plus on déléguerait dans chaque *département* un membre du premier bureau, c'est-à-dire un fonctionnaire ou un officier de marine, pour suivre les affaires et en rendre compte au principal commissaire. Ainsi, au-dessous du délégué du Roi chargé de surveiller l'ensemble, il y aurait dans chaque service des surveillants particuliers, de façon à enfermer la Compagnie dans un véritable réseau d'agents du Roi.

En revanche, Pâris estime qu'il faut donner des droits aux actionnaires. En effet, le tort de l'arrêt du 24 mars est de l'avoir négligé. Il conseille donc de nommer 12 syndics choisis parmi eux. Il faut en outre que tous les ans il y ait une assemblée générale, au moment où les directeurs produisent leur bilan ; on y nommerait les syndics. Ceux-ci ne seraient pas rétribués, mais, « pour les animer à faire le bien de la Compagnie, » on augmenterait leurs dividendes d'un tiers, en les portant à 200 l. par action. Dans chaque département il y aurait deux syndics, qui seraient chargés de surveiller les directeurs et de remettre aux commissaires des mémoires faits par eux ou par les intéressés.

Tel est l'arrangement de Pâris, qui ménage tous les intérêts, comme toutes les susceptibilités des actionnaires. Pâris fit encore deux autres *arrangements* « pour se conformer aux idées de quelques personnes en place ». Dans l'un le principal commissaire était supprimé ; dans l'autre, outre cette suppression, on remarquait la réduction des syndics de 12 à 6, et ils n'avaient ni entrée, ni voix délibérative au Conseil, ni aucune connaissance de ce qui se faisait dans les départements. Leurs fonctions se bornaient à recevoir, à rédiger et à transmettre les vœux des actionnaires. Mais Pâris préférait son premier plan, comme il avait pris soin de le dire au Roi dans un *Parallèle des trois arrangements* qui leur fait suite [1].

On s'inspira de ces propositions si bien conçues. « Il est aisé de voir, dit-il, par la comparaison de ces pièces avec l'arrêt du 30 août 1723, si l'on a puisé dans l'un de ces plans quelques idées pour la nouvelle admi-

1. Arch. nat., F^{50} 4, 3e recueil. Ils sont dans le même carton que le premier, ainsi que le *Parallèle des trois arrangements*.

nistration de la Compagnie [1]. » Quinze jours après, en effet, un arrêt du Conseil l'organisait suivant ces principes [2]. Le 17 septembre, une assemblée générale des actionnaires était réunie pour élir les syndics, et, au mois d'octobre, la nouvelle régie fonctionnait.

Le contrôleur général était président; sous lui étaient 4 inspecteurs nommés par le Roi, 5 syndics élus par les actionnaires et 12 directeurs. Ces directeurs devaient tous avoir 50 actions déposées en compte à la Compagnie, sans pouvoir les en retirer tant qu'ils seraient directeurs. Pour la première fois le Roi les avait nommés ; mais les années suivantes c'était l'assemblée générale annuelle qui devait le faire [3]. On n'avait donc pas nommé de principal commissaire, comme le voulait Pâris ; au lieu de 10 conseillers du premier bureau, il n'y avait que 4 inspecteurs : c'étaient les véritables directeurs. D'ailleurs on revint plus tard au projet primitif, car en 1730 les 4 inspecteurs furent remplacés par un commissaire unique [4].

Les affaires commerciales étaient partagés entre 12 départements, à la tête desquels se trouvaient les 12 directeurs; les privilèges du tabac et du café étaient confiés à 8 régisseurs [5]. Chaque directeur devait être préposé en second et en troisième dans d'autres départements que le sien, pour qu'il fût au courant de plusieurs services et pût suppléer ses collègues. Les départements étaient groupés en 4 comités, soumis à la surveillance d'un inspecteur et d'un syndic. Les affaires de chaque département se traitaient entre les trois directeurs compétents ; c'était le directeur en premier qui en rendait compte dans l'assemblée du comité, en présence d'un des inspecteurs. Les choses de peu d'importance se décidaient là à la pluralité des voix. Les affaires plus graves, ou qui exigeaient la collaboration d'un comité voisin, faisaient l'objet d'un rapport au comité général, où siégeaient tous les directeurs et 2 inspecteurs au moins. Enfin les affaires les plus importantes étaient portées à l'assemblée générale d'administration, qui comprenait tous les directeurs, tous les inspec-

---

1. Arch. nat., F^{5} 5^{1}.

2. Cf. dans Dernis, t. III, p. 544.

3. Aff. étr., France, 1256, Régie établie en octobre 1723. — Cf. aussi l'arrêt du 30 août. Il donne le nombre de 8 syndics ; mais, avant l'assemblée du 17 septembre, ce nombre était réduit à 5, comme l'indique le mémoire des Affaires étrangères. Les directeurs nommés par le Roi sont : MM. de Blancpignon, Raudot, Castagnier, de Préménil, Godeheu, Hardancourt, Le Cordier, Fromaget, Deshayes, Morin, La Franquerie, Mouchard ; de Caligny, secrétaire ; Farouard, sous-secrétaire.

4. Cf. Weber, *La Compagnie des Indes*, Paris, 1905, in-8, p. 435.

5. Ils devaient être possesseurs de 50 actions, et étaient nommés en dehors des autres directeurs. Mais, dès 1726, il n'y avait plus que 4 régisseurs et ils étaient pris parmi les directeurs.

teurs, tous les syndics et le contrôleur général. Dans les cas où le secret était nécessaire, les directeurs compétents communiquaient leurs projets aux inspecteurs, et la chose se décidait chez le contrôleur général. Toutes les assemblées avaient leurs registres de délibérations; il y en avait même un pour les affaires secrètes. Enfin on avait posé des règles très minutieuses pour la tenue des livres et l'exactitude des comptes.

Ainsi s'organisait cette association de marchands, comme une grande administration moderne, avec des règles infinies et une spécialisation qui permettait au fonctionnaire d'abdiquer toute initiative. Chaque directeur connaissait bien son service, mais ne pouvait rien faire de sa propre autorité, puisqu'il y avait délibération pour tout. Les procès-verbaux des séances, qui constituaient une tradition, venaient encore restreindre la part de l'initiative. La comptabilité était tenue de telle manière qu'on voyait clair, à chaque instant et pour chaque service, dans les affaires de la Compagnie. Ce sont les principes modernes de la division du travail et de la subordination hiérarchique. De bonne heure on cessa d'employer 3 directeurs dans chaque département: il n'en resta qu'un, si bien que les directeurs, élus des actionnaires, finirent par perdre l'intelligence des affaires générales. Au contraire les inspecteurs, représentants du Roi, d'abord confinés dans un comité, finirent par travailler indifféremment dans tous [1]; ils furent donc seuls capables d'embrasser l'ensemble des affaires. Quand en 1730 ils furent remplacés par un fonctionnaire unique, l'œuvre de centralisation, ébauchée en 1723, fut achevée : le Roi, par lui, fut le maître [2].

En face du Roi, quels sont les droits des actionnaires? Tout d'abord ils ont obtenu le droit de nommer des syndics, possesseurs de 50 actions, qui doivent surveiller la manière dont leurs capitaux sont administrés, et ont voix délibérative. C'est là une garantie bien illusoire. En effet, le 30 août 1723, des 12 syndics proposés par Pâris, il ne reste plus que 8, et 5 peu de temps après. Eux aussi se confinèrent dans leurs départements, plusieurs même finirent par se désintéresser de leurs fonctions [3]. La seconde concession obtenue par les actionnaires, c'était la réunion annuelle d'une assemblée générale, qui devait entendre les comptes des directeurs et renouveler ceux-ci, ainsi que les syndics. Il fallait avoir 50 actions

1. Aff. étr., France, 1256.

2. Par l'arrêt du 30 août 1723, le duc d'Orléans eut le titre de gouverneur et le duc de Bourbon celui de vice-gouverneur.

3. « Les deux seuls syndics qui aient suivi les affaires depuis 1744, MM. Colabeau et Verzure, n'étoient pas actionnaires. M. Colabeau étoit même intéressé dans la Compagnie de Suède. » (Mémoire du Syndic Delaître, 1751, cité par Cultru, *Dupleix, ses plans politique, sa disgrâce*, Paris, 1901, p. 17).

pour y voter [1]. Sans doute l'assemblée pouvait rendre des services, empêcher des opérations désastreuses ; mais, en réalité, elle avait peu de lumières, et subissait l'influence de ceux qui dirigeaient la Compagnie.

C'est ce qu'avait fort bien pénétré Pâris-Duverney lorsqu'il remettait au duc de Bourbon, avant l'arrêt du 30 août, un *Mémoire secret sur l'autorité du chef du Conseil des Indes* [2]. « L'administration de la Compagnie des Indes suivant le nouveau règlement dont on a dressé le projet, dit-il, semble être entièrement abandonnée au Conseil des Indes... Il a fallu nécessairement donner cette forme au règlement pour mettre la régie de la Compagnie des Indes en réputation, et pour présenter au public le seul objet satisfaisant pour lui, qui est de participer à l'entière administration de la Compagnie, en sorte que toutes les principales affaires soient portées au Conseil et puissent être approuvées ou débattues par ses syndics.

Une compagnie est ordinairement défiante et se croit seule en droit de faire valoir ses intérêts, quoique souvent la plupart de ceux qui la composent ne les entendent pas. Malgré cette prétendue indépendance, il n'y a point de Compagnie qui ne soit conduite en effet par une seule personne, en qui réside toute l'autorité... Il faut que le pouvoir paraisse partagé entre plusieurs pour donner du crédit à une compagnie, et qu'en effet il soit réuni dans un seul pour la faire réussir.

Par une semblable conduite, le chef du Conseil des Indes en France sera le maître absolu de la Compagnie, et les actionnaires par leurs syndics, le Conseil enfin, ne décideront que de tous les détails dont le chef voudra bien leur abandonner la connaissance, et dans lesquels il seroit trop pénible pour lui et même inutile qu'il entrât. Avec cette chimère d'autorité, la Compagnie s'accréditera ; avec le pouvoir effectif du chef, elle accroîtra son commerce et ses établissements. »

Ces paroles nous révèlent dans quel esprit fut accomplie la réforme de 1723. Le Régent et le duc de Bourbon n'ont nullement voulu rompre avec la tradition d'autorité qui venait de Louis XIV. Ils ont voulu seulement accommoder l'allure de la royauté avec la fonction particulière qu'elle avait assumée. Puisqu'elle se faisait marchande, elle devait prendre des façons de marchand, et faire appel, pour trouver des capitaux, plutôt à la confiance de ses sujets qu'à leur obéissance.

IV

Une assemblée générale des actionnaires eut lieu le 17 septembre 1723

1. Arrêt du 30 août 1723.
2. Arch. nat., F^{90}4, 3e recueil.

pour inaugurer la nouvelle régie. Le duc d'Orléans, qui avait succédé à Dubois comme premier ministre, et qui était gouverneur de la Compagnie, y vint avec le duc de Bourbon, qui était vice-gouverneur. « Son Altesse Royale notifia qu'elle venait de la part du Roi pour lui confirmer [à la Compagnie] les privilèges exclusifs de la vente du tabac et du café... On régla ensuite les départements... on nomma 5 syndics à la pluralité des voix pour travailler en certaines ocasions avec les directeurs. On établit aussi un bureau pour y déposer et retirer les actions à sa volonté. Les principaux actionnaires qui se trouvèrent à cette assemblée furent le prince de Vendôme, les ducs de la Force et de Chaulnes, le maréchal d'Estrées, et les marquis de Bully et de Lassay [1]. » Le duc d'Orléans fit un discours, le contrôleur général un rapport, inspirés tous deux par Pâris-Duverney [2]. Grâce à ces puissantes influences, la Compagnie sortait donc victorieuse de toutes les difficulés.

On prétendait même que ses protecteurs avaient pour elle plus d'ambition encore. « Les cabales pour la Compagnie des Indes, écrit Villars [3]..., étaient vives et soutenues par Madame la Duchesse, princesse hardie et de beaucoup d'esprit. On avoit déjà obtenu la Ferme du tabac pour cette Compagnie, et on lui accorda le privilège exclusif du café ». Il était aussi question de lui donner le privilège exclusif des loteries dans tout le royaume [4]. « Cette compagnie, dit encore Villars [5] qui n'avait jamais été un ami de Law, soutenue par une forte cabale, vouloit rétablir le papier dans le royaume et faire déposer le contrôleur général, qui s'opposoit à ce pernicieux dessein. Informé de toutes ces pratiques secrètes, j'en parlai à Son Altesse Royale, je fis agir l'évêque de Fréjus, et soutins le contrôleur général. M. le Duc, en cela opposé aux desseins de sa mère, se conduisit comme il convenoit au bien de l'État ».

La vérité, c'est qn'il y avait un projet de crédit que M. d'Armenonville, garde des sceaux, développait dans une lettre à Melon, un des amis et des collaborateurs de Law [6]. Le Régent avait en effet reconnu l'immense avantage que la monarchie pouvait retirer de l'établissement d'une caisse de crédit, où elle pourrait puiser à l'occasion, sans avoir besoin de recourir à des banquiers. C'était ce qui l'avait séduit dans le

---

1. *Mémoire de la Régence de S.A.R. le duc d'Orléans durant la minorité de Louis XV* (anonyme), La Haye, 3 vol. in-12, t. III, p. 308.
2. Arch. nat., F^{50}^{1}. Analyse du travail que les sieurs Pâris ont fait.
3. Villars, *Mémoires* (Collect. des mém. relatifs à l'hist. de France, t. LXX), p. 169.
4. Arch. nat., F^{50}4, 3e recueil, p. 179.
5. Villars, *op. cit.*, p. 370.
6. Arsenal, 3857. Recueil de mémoires sur la Régence et le duc d'Orléans, p. 312. C'est un projet daté du mois de novembre 1723, quelques semaines avant la mort du duc.

projet de Law et c'était ce qu'il aurait voulu réaliser, malgré sa chute, et malgré la défaveur qu'avaient jetée les événements sur tout essai de banque d'État. D'après la lettre d'Armenonville, il s'agissait d'établir à Paris une caisse de crédit (on ne l'appelait pas une Banque), pour la somme de 15 millions d'écus. Et comme la Compagnie des Indes était la plus vaste entreprise financière du temps, on lui confiait la gestion de cette caisse. On stipulait seulement qu'elle ne pourrait délivrer des billets de crédit que sur des valeurs réelles.

Barbier, d'autre part, nous donne quelques indications sur les projets du duc d'Orléans [1]. Il nous dit que celui-ci était resté en relations avec Law, qui sans doute espérait pouvoir un jour rentrer en France, et qui lui donnait des conseils. On aurait échangé contre des actions les rentes sur la Ville, sur le pied de 6,000 livres l'action. Dans l'état où se trouvaient les rentes, leur revenu n'aurait pas été diminué, car chaque action rapportait 150 l., soit, pour 6.000 livres, 2,5 °/₀. Cela pouvait même devenir avantageux si des profits commerciaux venaient se joindre à ce dividende. Ceux qui n'auraient pas voulu garder les actions les auraient échangées contre des billets de crédit, émis par la caisse d'Armenonville, et ces billets auraient été payables à vue et en argent. C'était une opération très simple qui avait pour but de mettre les rentiers dans l'alternative d'être remboursés ou de voir leurs rentes converties en actions. Mais on ne les violentait pas, et les choses étaient arrangées de telle sorte qu'ils n'avaient pas intérêt à se faire rembourser. En effet, d'abord, pour donner confiance, la Compagnie aurait annexé les Fermes générales ; puis, pour faire accepter du public les billets de crédit, on aurait *augmenté* les monnaies, c'est-à-dire qu'on aurait diminué la valeur du louis [2]. Avec les 55 millions que contenait, au dire de Barbier, le trésor royal, et que l'*augmentation* aurait accrus, avec une somme égale de billets de crédit et ce qu'il y avait d'actions de la Compagnie, on aurait lancé le nouveau système. Tels étaient les bruits qui couraient à Paris à la fin de 1723 et, semble-t-il, avec quelque fondement.

Ainsi donc Law avait disparu, mais les rivalités qu'avaient fait naître ses idées persistaient. Le duc d'Orléans, esprit ouvert, comprenait que les expédients de la routine ne donneraient jamais aux finances la sécurité dont elles avaient besoin, et il se lançait résolument dans les voies nouvelles. A ses côtés se rangeaient le garde des sceaux pour les mêmes

1. Barbier, *op. cit.*, t. Ier, p. 316 (décembre 1723).

2. On disait qu'on *augmentait* les monnaies quand on frappait un plus grand nombre de louis dans une même quantité d'or. Il en résultait une diminution dans la valeur des espèces ainsi frappées.

raisons, mais aussi des agioteurs, des amis de Law, probablement dans un intérêt personnel. Il fallait une certaine audace pour recommencer, au lendemain de la banqueroute, une tentative qui était devenue si impopulaire. Le succès était d'autant plus problématique, que les adversaires de Law n'avaient pas désarmé. Les Pâris étaient en effet plus que jamais décidés à écarter définitivemet leur rival. Ils étaient devenus les conseillers du duc de Bourbon, en qui ils voyaient le successeur probable du duc d'Orléans, et ils l'avaient peu à peu ramené, malgré sa mère, à une politique financière traditionnelle. Le contrôleur général, l'évêque de Fréjus, précepteur du Roi, n'étaient pas des esprits hardis, et s'en tenaient pour les finances aux pratiques de la routine. Mais là aussi l'intérêt personnel entrait en jeu ; en effet, les Pâris défendaient autant leur situation que leurs idées, et quant au duc de Bourbon, prince médiocre et plein d'orgueil, il commençait à trouver que la maison d'Orléans prenait bien de la place à la cour, et, comme chef de la maison de Condé, il en ressentait de l'humiliation. Il avait trente et un ans, possédait une grosse fortune, et son ambitieuse maîtresse, Mme de Prie, le poussait à jouer un rôle important. Il n'était donc pas fâché de prendre en cette affaire l'attitude d'un chef de l'opposition.

La mort du duc d'Orléans lui donna le pouvoir et enleva aux partisans de Law toute espérance. « M. le Duc s'était très fort opposé au Système, déclare Barbier, ainsi l'on croit en être échappé à présent [1]. » Le public en effet voyait avec inquiétude les projets de Système. Bien que l'arrivée du duc de Bourbon au ministère le rassurât un peu, la défiance persistait. Un mémoire [2] nous dit que les actions de la Compagnie étaient moins demandées sur le marché que les rentes sur le Roi. Les actions avaient beau rapporter 150 l. de dividende fixe, sans compter l'espérance des bénéfices commerciaux, elles n'étaient guère cotées qu'à 1700, 1800, tout au plus 1900 l. au lieu de 2000. L'auteur du mémoire attribuait ce fait à l'ignorance où était resté le public de la situation vraie de la Compagnie : devait-elle de l'argent au Roi, ou celui-ci lui en devait-il ? Ce que le Roi lui avait accordé était-il gratuit, ou était-ce seulement une avance ? Quel était l'état du commerce, où et comment se faisait-il ? Voilà les questions sur lesquelles les capitalistes prudents auraient aimé à être renseignés, et sur lesquelles ils manquaient de lumières : de là leur timidité.

Cet état d'esprit se devine encore à travers tous les mémoires justificatifs que nous ont laissés les commis et les partisans de la Compagnie. Ils vantent l'excellence de son administration, sans doute parce que tout le monde

1. Barbier, *op. cit.*, t. Ier, p. 319.
2. Arch. nat., F^50^ 5^1^.

n'en était pas convaincu : « Si ses fonds étoient bornés à son commerce, dit l'un d'eux [1], quelque considérables qu'ils fussent, la prise d'un vaisseau, un naufrage, de mauvais retours feroient douter de ses richesses, baisseroient non seulement le crédit de ses actions, mais encore le crédit particulier pour ses achats. La propriété de la Ferme du tabac est capable de rassurer et les actionnaires et ceux qui ont affaire avec elle... » Un autre [2] fait remarquer le soin avec lequel les affaires sont traitées, attendu qu' « il n'y a pas un seul jour dans l'année où les directeurs ne soient obligés d'être à la Compagnie presque depuis le matin jusqu'au soir, soit pour les comités, soit pour les expéditions, » et que pareillement « il n'y a pas un jour où il ne s'y trouve un de MM. les inspecteurs. » Il vante l'organisation des bureaux où chacun a sa place ; il rassure les actionnaires sur la capacité des hommes qui administrent leurs affaires, et donne des renseignements personnels sur chacun d'eux. Ces mémoires ont été écrits parfois assez longtemps après la réorganisation de la Compagnie [3] ; cela prouve que la défiance fut longue à se dissiper.

A côté du public incertain et des actionnaires aigris, la Compagnie avait à résister aux attaques des commerçants. En voici un exemple : c'est un négociant qui énumère au garde des sceaux tous les griefs qu'il a contre elle [4]. Il avait formé une société pour affermer le privilège du tabac ; Louis XIV avait bien accueilli ses ouvertures, le Régent aussi ; mais Law survint et le supplanta. Il avait fait aussi le commerce de la Chine et avait contribué à le restaurer : là encore il avait trouvé l'Ecossais sur son chemin. Il se plaint de se voir ainsi traversé dans tous ses projets et il demande au garde des sceaux d'intervenir. La Compagnie avait dû ainsi soulever bien des haines, et, en monopolisant toutes les grandes entreprises, en évinçant tous les rivaux, elle avait fait sentir plus vivement l'incompatibilité du commerce libre et des privilèges.

Les protestations se font d'autant plus vives, que le passage de Law aux affaires semble avoir donné un regain de jeunesse à l'esprit d'exclusivisme et de centralisation. « Nous voyons tous les jours des preuves, dit un mémoire [5], qu'on est dans le système de ne faire de tous les sujets du

---

1. Arsenal, 3857, p. 369. Mémoire pour examiner les contradicteurs de la Compagnie des Indes.

2. Aff. étr., France, 1256, f. 137.

3. Cf. Arsenal, 4500 et 3857, deux mémoires postérieurs, l'un à 1724, l'autre à 1725, et un mémoire signé de Melon, et daté du 10 octobre 1725.

4. V. à ce sujet un mémoire sur la Ferme du tabac, et la copie incomplète de la lettre au garde des sceaux (Arch. nat., F^{90}3). Il est probable que le commerçant en question est un Malouin.

5. Arch. nat., F^{90} 51.

Roi qu'un seul et unique commerçant, qui sera la Compagnie des Indes. » Un tel projet, ajoute l'auteur, serait désastreux pour le commerce : ainsi le privilège du café a ruiné les échanges de Marseille avec le Levant pour cette denrée ; le privilège du tabac a causé la perte des plantations de tabac de la Gascogne ; l'État subit ainsi de graves préjudices. Et déjà le mémoire cité produit les arguments des économistes classiques en faveur de la concurrence et contre les monopoles : « Les particuliers qui y seront intéressés [à la Compagnie] s'endormiront à l'ombre de la régie, et ils ne se donneront aucune sorte de mouvement, ils deviendront fainéants et vicieux, et, leur génie n'ayant plus d'occupation, leur esprit se rouillera et ne produira plus rien. Ceux qui n'y seront pas intéressés mèneront encore une vie plus oisive ; il ne restera en France que des idiots et des fainéants et par conséquent des vicieux... » Ce ton agressif nous donne la mesure du tort que faisait aux commerçants libres la Compagnie réorganisée par Law. Mais ce discours véhément aboutit à des vœux bien modestes : que la Compagnie se borne au commerce de l'Inde et des pays où il y a encore de coûteux établissements à faire. Depuis 1701 les revendications n'ont donc pas fait de progrès, mais le ton est plus âpre et la réclamation plus pressante.

La soumission de la Compagnie au Roi était encore un sujet de critique pour ses adversaires. On conseille au duc de Bourbon devenu premier ministre, « d'user de quelques précautions dans la manière dont il protégera la Compagnie [1] ». On propose de convoquer une assemblée libre, où ni lui, ni le contrôleur général, ni les commissaires du Conseil ne viendront. L'autorité du gouvernement resterait entière, car, en cas de tumulte, il apparaîtrait comme un arbitre, mais non pas comme un maître. Le duc d'Orléans, avant sa mort, avait eu un projet semblable [2]. Il était décidé à rendre libre l'administration de la Compagnie. Le contrôleur général ne s'en serait plus mêlé d'une façon suivie ; on se serait contenté tous les quinze jours d'entendre dans un conseil spécial le rapport des inspecteurs.

L'attitude du gouvernement du Roi à l'égard de la Compagnie et du public est une preuve de plus de l'état chancelant de l'opinion. Elle nous montre aussi à quel point les principes introduits par Law ont pénétré dans l'esprit de ceux qui sont au pouvoir : l'actionnaire n'est plus désormais un contribuable qu'on pressure, mais un auxiliaire qu'on attire et qu'on retient par des avantages matériels et des garanties. C'est cette

1. Arch. nat., F5° 4, 4e recueil.
2. Arsenal, 3857, p. 337 (L'administration de la Compagnie rendue libre).

attitude nouvelle qui allait permettre à la Compagnie de se relever sous le ministère de Fleury, sans lui enlever le bénéfice de la protection royale.

*
* *

Il nous reste, pour conclure, à examiner quelle place la réorganisation de 1719-1723 tient dans l'histoire économique du XVIIIe siècle français. Ce n'est pas une raison, en effet, parce que le Système de Law a échoué, pour lui refuser toute influence sur les événements.

Nous avons vu qu'il avait eu avant tout un caractère financier. Ce que Law est venu proposer au Régent, et ce que celui-ci a vu dans son Système, c'est surtout un moyen de réorganiser les finances, en établissant le crédit de l'État sur des bases solides. Il pensait atteindre ce but en donnant comme garantie aux engagements de l'État toute la richesse du royaume, qu'elle vînt du commerce, de l'industrie ou de l'agriculture. En effet, jusque là, quand le Roi avait besoin d'argent et qu'il ne pouvait, ou ne voulait émettre de nouvelles rentes, il en était réduit à s'adresser à de riches particuliers qui profitaient de sa détresse pour lui imposer des taux d'intérêt exagérés. Il n'y avait pas d'établissement central de crédit, dont l'encaisse fût à sa disposition en toutes circonstances, comme est aujourd'hui la Banque de France. Il en résultait pour le Roi une grande incertitude du lendemain, et pour les finances une grande faiblesse, car elles ne pouvaient pas compter sur des réserves suffisantes. Le mal avait été signalé à la fin du règne de Louis XIV, notamment par Samuel Bernard, qui, bien qu'il fût un des plus gros prêteurs de la royauté, conseillait, pour des raisons personnelles, l'établissement d'une banque d'État [1]. L'idée n'aboutit pas, mais elle était dans l'air à l'avènement de Louis XV. Law ne proposait donc pas une chose si nouvelle que le gouvernement tout entier dût s'en effaroucher ; c'est la raison pour laquelle le Régent, qui ne croyait peut-être pas à toutes les belles promesses de l'Écossais, s'attacha au Système, dont l'idée générale du moins lui semblait pratique et raisonnable.

On comprend du même coup pourquoi ce projet devait rencontrer des difficultés. Si le Roi créait un établissement de crédit, administré sous sa surveillance, il aurait là un appui financier sûr et peu onéreux, qui devait

1. Sur toutes ces questions, cf. Sagnac, *Le crédit de l'État et les banquiers à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle*, dans la *Revue d'histoire moderne*, t. X, p. 257. A la fin du règne de Louis XIV, un syndicat de 12 receveurs généraux, à la tête desquels était Legendre, forma une caisse qui joua le rôle de banque d'État et de caisse de crédit.

ruiner l'industrie florissante des usuriers d'État. C'est pourquoi toute la finance se ligua contre le novateur, et c'est la raison principale de son échec. Car il n'est pas prouvé que ce projet, chimérique par certains côtés, n'eût pu réussir, s'il avait rencontré la bonne volonté de ceux qui étaient le plus capables de le mener à bien. Ce qui le prouve, c'est qu'après la banqueroute, le duc d'Orléans et tout un parti voulaient tenter encore une fois l'aventure ; et ils ne l'auraient certainement pas voulu après cette expérience, si la chose leur avait paru impossible.

La mort du duc les en empêcha. Ce double échec d'une tentative qui pouvait renouveler pour longtemps les pratiques financières de la royauté, eut des conséquences désastreuses. Tout essai d'organisation du crédit de l'État fut d'avance condamné par l'opinion publique, et il fallut la grande secousse de la Révolution et l'autorité de Bonaparte pour amener les esprits à accepter la Banque de France. En se privant du secours que lui auraient donné un crédit solide et une réserve toute prête, la royauté s'est donc beaucoup affaiblie. Ce premier échec dans la voie des réformes sera suivi de beaucoup d'autres ; et il ne faut pas oublier que c'est pour avoir failli successivement à toutes les réformes que la royauté a été renversée.

Le second fait caractéristique de l'œuvre de Law, c'est la concentration entre les mains du Roi de toutes les forces économiques de la nation. Ceci n'est pas non plus nouveau. Nous avons vu que c'est la conclusion logique de l'évolution qui a créé la monarchie absolue. Par là, la monarchie atteignait des conceptions analogues à celles du socialisme d'État. Mais si elle ne réussit pas complètement, du moins sur ce point son échec fut moins décisif. En effet, après 1723, ce fut la Compagnie des Indes qui fit à peu près seule tout le commerce entre la France et les pays lointains : elle fut un *trust* de l'Océan, mais un trust soumis à la royauté. Les conséquences de ce fait ont été également considérables. En effet, la fin du règne de Louis XIV avait été pour les commerçants une époque de liberté relative : les grandes compagnies privilégiées étaient morcelées ou ruinées, et leurs privilèges étaient ébréchés par des autorisations provisoires accordées aux particuliers. A la faveur de la guerre, des initiatives s'étaient éveillées, comme celle des habitants de Saint-Malo qui, sur les ruines des monopoles, édifiaient leur fortune et s'exerçaient à la liberté. L'esprit de spéculation avait grandi également dans la bourgeoisie capitaliste : les excès de la rue Quincampoix le révélèrent. Or, c'est au moment où l'initiative et l'esprit de risque se développent chez les Français, que le gouvernement devient plus jaloux de son autorité et plus centralisateur. C'est pourquoi s'élève plus agressive la protestation du monde

des affaires, et c'est ce qui hâtera l'éclosion des idées libérales en matière économique.

Si l'on se place plus particulièrement au point de vue de la Compagnie, on ne peut nier que la crise de 1719-1723 ne lui ait été salutaire. Auparavant, les difficultés du commerce ne lui permettaient que des bénéfices aléatoires et irréguliers qui entretenaient un état de malaise; désormais, appuyée sur les revenus de monopoles financiers, elle jouira d'une stabilité qui lui permettra de consacrer toutes ses ressources à son commerce. Le conflit entre la direction et les actionnaires a été également réglé par des concessions réciproques : la direction, soumise comme auparavant, au Roi, a cessé d'être tyrannique et les actionnaires d'être révoltés. L'autorité du Roi est peut-être plus forte parce qu'elle s'exerce avec plus de méthode, mais elle est en même temps plus discrète.

La compagnie de commerce à privilège n'était pas une institution française ; elle était née en Hollande et avait reçu du milieu républicain et commerçant où elle avait été conçue, certains caractères. Or Louis XIV et Colbert avaient essayé de la transplanter en France, et ils l'avaient mal adaptée au gouvernement et aux mœurs des Français de leur temps. Dans l'administration de leurs Compagnies, les faits n'étaient pas d'accord avec la théorie, et il en était résulté des malentendus préjudiciables au succès. A ce point de vue, la conséquence la plus importante de la tentative de Law et de la réforme de Pâris-Duverney fut peut-être que désormais cette institution concilia pour la première fois les nécessités économiques générales de toute entreprise semblable, et les traditions particulières d'un pays et d'une époque.

Albert Girard.

La question romaine en 1849 et le problème des alliances en 1869 et 1870

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT

Le livre récent de MM. Émile Bourgeois et E. Clermont, *Rome et Napoléon III*[1], est destiné à montrer l'importance de la question romaine à l'origine et à la chute du second Empire. L'idée générale qui en assure l'unité, est que la défense du pouvoir temporel a préparé l'avènement de Napoléon III, en lui ménageant l'appui des catholiques, et précipité sa ruine, en l'empêchant, à la veille de la guerre de 1870, de conclure une triple alliance avec l'Italie et l'Autriche. Il comprend deux parties. La première, due à M. Clermont, est un mémoire de diplôme d'études historiques et traite l'histoire diplomatique de l'expédition de Rome en 1849 ; la seconde, de M. Émile Bourgeois, pose et discute la question des alliances en 1869 et 1870 ; entre ces deux études composées avec les documents des Affaires étrangères, une analyse de la Convention de septembre 1864 d'après les livres de Thouvenel[2].

I

Voici la thèse développée, dans la première partie du volume, par M. Clermont.

L'expédition de Rome de 1849 n'était pas au début dirigée contre la liberté romaine. Si le Prince-Président, le président du conseil Odilon Barrot et le ministre des Affaires étrangères Drouyn de Lhuys étaient décidés à rétablir le pouvoir temporel du pape, et à prévenir par leur intervention celle des puissances catholiques, c'est avec la pensée de se poser comme

---

1. *Rome et Napoléon III, Étude sur les origines et la chute du second Empire*, avec une préface de Gabriel Monod. Paris, A. Colin, 1907, in-8, XVII-370 p.
2. *Le Secret de l'Empereur* (Paris, 1889) et *Pages de l'histoire de France* (Paris, 1903).

médiateurs entre le pape et les Romains et d'obtenir du premier un régime libéral; dans la séance du 16 avril 1849, les principaux arguments développés par les ministres pour obtenir l'assentiment de l'Assemblée furent, outre le rappel du précédent d'Ancône, la nécessité de devancer l'Autriche, Naples et l'Espagne dans les États pontificaux afin d'obliger le pape à des concessions libérales que les puissances catholiques n'auraient pas songé à lui imposer.

Ce programme était-il réalisable ? Dès le début, le gouvernement français se heurta à un double obstacle : l'intransigeance du pape, dont les envoyés à la conférence de Gaëte se refusèrent à toute concession préalable; la résistance à Rome de Mazzini et des triumvirs résolus à s'opposer au rétablissement du pape et à l'occupation de Rome par l'armée française. Devant cette double obstination, l'intervention amicale parut compromise, et, le 19 avril, en attaquant l'armée romaine, c'est une politique différente de celle du 16 avril qu'inaugura le général Oudinot : celle de la contrainte et de la force.

Pouvait-il en être autrement ? La tentative de conciliation de la France entre les deux adversaires également intransigeants n'était-elle pas condamnée d'avance ? Nous touchons ici à l'idée essentielle de la thèse de M. Clermont. Par sa seule diplomatie, la France aurait pu obtenir à Rome des avantages tels qu'elle aurait été en mesure de jouer le rôle de médiatrice que lui destinait la Constituante. La preuve, M. Clermont la découvre dans la mission de M. de Lesseps, dont l'étude constitue la partie la plus originale et la plus neuve de son travail. Envoyé à Rome après la séance tumultueuse du 7 mai, où les orateurs de gauche de l'Assemblée demandèrent compte à Odilon Barrot et à ses collègues de la déviation de l'intervention française, ou le centre même, qui jusqu'alors avait soutenu le ministère, parut se retourner contre lui, Ferdinand de Lesseps négocia dans l'esprit des déclarations du 16 avril, et avec la volonté d'empêcher la lutte entre l'armée d'Oudinot et les troupes de la République romaine. Appuyé par l'élément modéré de l'assemblée et de la population romaines, intimidant le triumvirat, retenant les chefs militaires français, il décida le 30 mai le gouvernement romain à souscrire à un projet de traité « qui, sans rétablir l'entente entre le pape et les Romains, donnait à la France cette situation dans les États romains que le ministère avait d'abord souhaitée pour elle » (page 194).

Pourtant Lesseps fut rappelé le 29 mai; la convention du 30 mai fut désavouée par le gouvernement français, et, le jour même où Lesseps y apposait sa signature, Oudinot reprenait les opérations contre Rome. Comment expliquer cette contradiction dans l'attitude et le langage des

ministres, le 16 avril et le 7 mai d'une part, le 29 mai de l'autre ? Comment expliquer ce recours à la force, alors qu'on s'acheminait, selon M. Clermont, vers une solution transactionnelle et pacifique ? Par l'influence ultramontaine. M. Clermont la montre s'exerçant, sur le ministère français dès le début, à travers la correspondance des diplomates français en Italie, d'Harcourt ambassadeur auprès du pape, Rayneval ministre à Naples, Forbin-Janson secrétaire d'ambassade à Rome; sur le général Oudinot, par l'intermédiaire de l'abbé de Brimont et du Jésuite de P. Vaure. Elle devient toute puissante sur Louis Napoléon et le gouvernement français après la formation du comité de la rue de Poitiers et les élections du 13 mai 1849. C'est cette même influence qui devait assurer l'Empire à Napoléon III; mais elle ne lui fut acquise que du jour où il eut donné des garanties au parti ultramontain, et l'attaque de Rome fut la principale d'entre elles.

Ainsi, déviation de l'expédition de Rome de son but primitif, contradictions dans la politique romaine du gouvernement français, possibilité d'aboutir à une solution pacifique que font écarter les influences ultramontaines, tels sont les principaux points de la thèse de M. Clermont. Elle est soutenue avec une réelle intelligence critique; elle s'appuie sur les documents en grande partie nouveaux, et elle indique chez M. Clermont le goût des recherches et des conclusions personnelles. Elle met en lumière deux ordres de faits incontestables, l'opposition de la diplomatie d'Oudinot et de celle de Lesseps, et l'influence sur le gouvernement français des ultramontains. Il ne me semble pas cependant que les textes cités justifient les deux conclusions les plus nouvelles de M. Clermont, la première que l'expédition de Rome a dévié et qu'il y a eu contradiction dans l'attitude du gouvernement français, la seconde que, le corps d'armée une fois débarqué à Civita-Vecchia, la politique de médiation amicale était encore possible, et que le traité du 30 mai avait une réelle valeur. Sur la responsabilité, dès le début, des ministres et de l'Assemblée, et sur la mission de Lesseps, je ne suis pas d'accord avec M. Clermont, et je lui demande la permission de lui en indiquer les raisons.

M. Clermont a fort bien établi que le besoin que Louis Napoléon avait de l'armée et du parti catholique expliquait toute son attitude dans l'affaire romaine, et que, dès la première semaine de mai (lettre du 8 mai à Oudinot), sa politique s'est dessinée et qu'elle a eu comme objectif l'occupation de Rome par l'armée française, au besoin par la force. Mais Louis Napoléon n'était pas tout le gouvernement, et il n'était pas le seul acteur dans l'affaire romaine. Il y avait Drouyn de Lhuys, il y avait Odilon Barrot et il y avait l'Assemblée. Or il me semble résulter des textes cités

par M. Clermont que Drouyn de Lhuys a eu en vue, dès le début, l'occupation de Rome par les troupes française, par la force si cela était nécessaire, qu'Odilon Barrot s'y est résigné, et que l'Assemblée leur a laissé à peu près carte blanche. S'il en était ainsi, il ne faudrait pas charger Louis Napoléon seul de la responsabilité de l'occupation de Rome avec toutes les conséquences qu'elle a entraînées, mais faire partager cette responsabilité aux ministres de 1849 et à l'Assemblée elle-même.

Le rôle de Drouyn de Lhuys me paraît clairement ressortir de ses instructions, de ses dépêches et de ses discours, et je ne découvre ni évolution ni contradiction dans ses idées. Il était un partisan convaincu du pouvoir temporel du pape (pages 9 et 10). Le 16 avril au soir, dans les instructions qu'il rédigea pour le général Oudinot, non seulement il lui recommanda d'éviter toute démarche qui pourrait être interprétée comme une reconnaissance de la République romaine (comment dès lors négocier?), mais il lui fit de la situation un tableau tel « qu'il était clair qu'il n'y avait pas plus de raison de tenir compte de la résistance de Rome que de celle de Civita-Vecchia » (page 23)[1]. Il dissimula si peu son jeu que, dans la séance du 7 mai, après la nouvelle de l'attaque de Rome par l'armée française, il lut les instructions du 16 avril, que M. Clermont a ainsi caractérisées, et conclut : « Nous n'avons rien à changer à notre conduite, rien à rétracter dans nos paroles » (page 30). La séance du 7 mai modifia-t-elle son attitude ? Le 8, il donna à M. de Lesseps des instructions telles que, d'après M. Clermont, le négociateur n'avait chance d'aboutir dans sa tentative de conciliation qu'en les interprétant dans un esprit en contradiction avec leur allure générale (page 58). Drouyn de Lhuys était-il disposé à lui laisser cette latitude ? M. Clermont le suppose, mais sa supposition est contredite par la dépêche de Drouyn de Lhuys à Oudinot du 10 mai. « Poursuivez, lui écrivit-il, des négociations dans le sens de vos déclarations. On vous envoie des renforts, attendez-les. Tâchez d'entrer dans Rome d'accord avec les habitants, ou, si vous êtes contraint d'attaquer, que ce soit avec les chances de succès les plus positives » (page 80). Texte capital, parce qu'il prouve que l'accord de Drouyn de Lhuys et d'Oudinot, même au moment du départ de Lesseps, n'avait jamais cessé d'exister, et parce qu'il atteste le peu de confiance du ministre dans la mission conciliatrice de Lesseps. Elle est également contredite par les dépêches du 26 mai, où Drouyn de Lhuys blâma nettement les premières négociations de Lesseps, où il rappela à Oudinot qu'ils devaient se replacer, Lesseps

1. « Vous ne devriez pas vous arrêter à la résistance qu'on vous opposerait au nom d'un gouvernement que personne en Europe n'a reconnu et qui ne se maintient à Rome que contre le vœu de l'immense majorité des populations. »

et lui, sur le terrain indiqué par les instructions émanées de son département, et où il écrivit à Lesseps: » Je dois vous dire qu'il nous a paru impossible de concilier la pensée [de ce premier projet de convention] avec les instructions qui vous avaient été remises, avec celles qu'avait reçues auparavant le général Oudinot, et qui vous sont devenues communes » (page 110). Le 28 mai enfin, après avoir reçu les dépêches d'Oudinot et de Lesseps apportées de Rome par la Tour d'Auvergne et qui contenaient, avec l'exposé de la négociation de Lesseps, ses arguments en faveur d'une transaction, Drouyn de Lhuys conclut, dans une lettre à Oudinot, que le gouvernement de la République ne devait plus se prêter à de nouvelles temporisations et que le moment était venu d'agir avec vigueur (page 148).

Il me paraît résulter de ces textes que la politique de Drouyn de Lhuys se développa logiquement et avec continuité depuis le 16 avril jusqu'au 19 mai, que la destruction de la République romaine fut toujours dans ses intentions, avec le recours à la force et l'occupation militaire de Rome comme conséquences presque inévitables, et qu'aucune raison ne nous autorise à croire qu'il y a eu un désaccord entre Oudinot et lui, ou qu'il ait rien sacrifié de son programme en envoyant Lesseps. J'avoue être quelque peu surpris de l'explication donnée par M. Clermont de sa démission, le 29 mai, « par le souci d'éviter (alors qu'on attaquait Rome) à sa politique une contradiction que le succès inattendu de Lesseps rendait par trop manifeste » (page 196).

Quant à Odilon Barrot, son influence dans toute cette affaire romaine semble avoir été peu de chose. M. Clermont nous le montre hésitant et embarrassé, ne sachant ni prévoir, ni diriger, ni empêcher. Dès le 16 avril, à l'Assemblée, son discours fut ambigu. Sur l'attitude du gouvernement en cas de résistance des Romains, sur le rétablissement du pouvoir pontifical, il ne put donner aucune explication précise, il n'avait aucun plan (pages 17 et 19). Si, dans ses mémoires, il paraît désavouer les instructions de Drouyn de Lhuys à Oudinot, qu'il déclare ne pas avoir connues avant la séance du 17 mai, c'est beaucoup moins sur le fond que sur la forme de ces instructions qu'il se sépare du ministre des Affaires étrangères (page 22). A la séance du 17 mai, il fut au-dessous de lui-même, il sembla s'être abandonné tout à fait (p. 47) ; il manqua de courage et de sang-froid (page 50). A supposer qu'il eût véritablement désapprouvé les instructions d'Oudinot, la mission de Lesseps était pour lui une occasion de remettre les choses au point, d'indiquer nettement sa pensée et sa politique. Or, à Lesseps il ne dit rien de précis, il se montra surtout soucieux des embarras que lui causait l'affaire relativement à l'Assemblée (p. 56). En réalité, à partir du 8 mai, il se laissa compro-

mettre par Louis Napoléon, entraîner à sa suite (page 72), et, lorsqu'il eut démissionné pour ne point se faire l'instrument des volontés de la Législative, l'attrait du pouvoir fut le plus fort, et il retira sa démission après avoir souscrit à l'attaque de Rome (page 196). Son rôle semble en somme avoir été celui d'un avocat assez médiocre, chargé de plaider devant l'Assemblée en faveur des décisions prises par Louis Napoléon, Drouyn de Lhuys ou Oudinot. Mais qu'on ne parle pas de revirement ou de déviation dans une politique aussi inconsistante et imprévoyante.

Reste l'Assemblée nationale. Ce que nous venons de dire d'Odilon Barrot nous semble également s'appliquer à elle. Avait-elle donc une politique que l'attaque de Rome par Oudinot aurait trahie, et à laquelle le ministère serait revenu par la mission de Lesseps ? On pourrait le croire à voir l'effervescence de la majorité le 7 mai. Mais, dès lors qu'on cherche à préciser cette politique, on tombe dans le vague et l'équivoque. Entre les Montagnards qui réclament la reconnaissance de la République romaine, la droite qui combat toute restriction apportée à l'absolutisme pontifical, la majorité souhaite le rétablissement du pouvoir temporel, mais par quels moyens ? par un accommodement entre le pape et ses sujets ? Mais si les Romains repoussent les médiateurs armés que la France leur envoie avec, comme premier article, d'exiger la destruction de leur République, quelle attitude prendre ? Dès le 16 avril, la Gauche posa la question, la majorité s'y déroba avec le ministère, mais son refus d'y répondre est un aveu d'impuissance. Le 7 mai, elle parut désavouer l'offensive d'Oudinot, mais elle ne put ni blâmer nettement le ministère, ni lui fixer une ligne de conduite ; elle s'en tira par un ordre du jour équivoque et vague [1], et, quelques jours après (11 mai), elle donna au gouvernement, qu'elle avait semblé tenir en échec le 7, une majorité de quarante voix. Si telle est l'attitude de l'Assemblée, et elle apparaît bien ainsi dans le récit de M. Clermont, comment ce dernier, dans sa conclusion, peut-il lui prêter une volonté, et décréter que cette

1. Présenté par le député Sénard de la gauche modérée : « L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai des mesures pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné. » Drouyn de Lhuys s'efforça d'obliger Sénard à préciser : « Il n'y a à prendre qu'un de ces deux partis : il faut que vous déclariez que l'Assemblée nationale entend soutenir la République romaine contre ses ennemis intérieurs et extérieurs, ou bien on veut que le gouvernement envoie à l'expédition l'ordre de rétrograder. » La réponse de Sénard ne signifia rien : « Nous ne voulons pas formuler une demande qui aurait pour résultat de dicter au gouvernement une résolution difficile, impossible peut-être à exécuter dans un état des faits qui ne nous est pas connu... Nous proposons une formule qui vous ramènera à ce que l'Assemblée nationale a voulu et qui vous laisse cependant la liberté dont vous avez besoin, pour ménager dans tous les cas ce que la dignité de nos armes, ce que l'honneur de la France exigeront pour faire face à des éventualités qui ne sont pas encore connues. »

volonté était formelle et que l'attaque de Rome en était la violation (page 195) ?

C'est que, selon lui, il était une politique beaucoup plus conforme que celle d'Oudinot aux principes et aux intentions de l'Assemblée ; cette politique, c'est celle de Lesseps. M. Clermont croit à la sincérité du gouvernement lorsqu'il l'envoya à Rome, à la possibilité d'une politique transactionnelle vis-à-vis des Romains, au succès de Lesseps le 30 mai. Il oppose alors la politique de Lesseps à celle d'Oudinot et de Louis Napoléon, et il reconnaît dans ses tendances les tendances même de l'Assemblée. Mais, sur l'origine de la mission de Lesseps et sur la valeur du traité du 30 mai, il me semble que les explications de M. Clermont manquent de netteté, et qu'il est très difficile de soutenir qu'étant données ses instructions, il était possible à Lesseps de réussir et qu'il ait réussi.

Odilon Barrot indique clairement dans ses mémoires que la mission de Lesseps était un expédient pour contenir l'Assemblée et renforcer l'armée d'Oudinot. « L'intention du ministère était, disait-il, de gagner du temps afin d'atteindre ce terme [les élections], qui devait bientôt mettre fin à la lutte, en faisant disparaître un des combattants ; d'éloigner tout prétexte à des mesures extrêmes et désespérées de la part de l'Assemblée... Nous résolûmes de faire un nouvel essai de conciliation à Rome. Mais, tout en donnant cette preuve de déférence à l'Assemblée, nous profitâmes de la suspension d'armes qu'allait entraîner la reprise des négociations pour envoyer au général Oudinot tous les renforts en armes et artillerie dont il avait besoin. La nouvelle négociation était hérissée de difficultés... » (citation p. 53). Cette interprétation d'Odilon Barrot, les instructions rédigées par Drouyn de Lhuys la confirment. « Si Lesseps, écrit M. Clermont, prenait ses instructions à la lettre, il n'avait aucune chance de succès ; il devait éviter toute démarche qui pût être interprétée comme une reconnaissance de la République romaine, toute concession, toute promesse qui pût offenser la Cour pontificale ; il n'avait qu'une chance de succès ; c'était de persuader par son éloquence les Romains de se fier à la France » (page 58). En présence de ces textes qui présentent à ses origines la mission de Lesseps comme une mission de façade, M. Clermont est visiblement embarrassé ; mais, au lieu de se rallier à l'opinion d'Odilon Barrot, il en tire une conclusion inattendue. « Le fait même que Drouyn de Lhuys a signé de telles instructions semble garantir sa sincérité ; car, étant donné l'état de la Cour romaine et les dispositions du gouvernement de Mazzini, il était impossible de s'y conformer strictement. Si Drouyn de Lhuys s'en fût dès ce moment parfaitement rendu

compte, il eût témoigné à l'égard de M. de Lesseps d'une simplicité et d'une fourberie que rien dans le reste de sa carriere ne permet de supposer » (page 58). Mais il ne suffit pas de qualifier aussi sévèrement l'expédient imaginé par le ministère et de déclarer Drouyn de Lhuys incapable de l'accepter. Il faudrait le prouver, et tous les textes cités dans la suite par M. Clermont, en particulier la dépêche du 10 avril à Oudinot, vont, nous l'avons vu, à l'encontre de sa supposition.

Malgré le manque de confiance du gouvernement dans son succès, malgré les calculs dont procéda sa mission, Lesseps aurait-il réussi ? Je ne suis encore pas de l'avis de M. Clermont sur la signification du traité du 30 mai qui serait la preuve du succès remporté par Lesseps. Ce traité laisse en suspens les questions essentielles pour le gouvernement français, le rétablissement pontifical et l'existence de la République romaine, et par conséquent il ne conclut rien. Est-ce à dire pourtant qu'il n'ait aucune valeur ? S'il en a une, c'est, à notre sens, comme indication d'un revirement dans les principes et dans l'esprit qui avaient jusqu'alors guidé la politique française. Comment en effet interpréter les articles 1 et 3 [1], qui stipulent l'un que l'armée française est une armée amie qui vient concourir à la défense du territoire romain, l'autre que la République garantit contre toute invasion étrangère les territoires occupés par ses troupes, sinon comme une promesse de concours contre les armées des puissances catholiques qui voulaient restaurer le pape ? Et comment s'étonner qu'Odilon Barrot ait jugé ces articles conpromettants et violateurs de nos relations diplomatiques ? Et dans l'engagement, contenu dans l'article 2 [2], de camper dans les Etats pontificaux sans entrer dans Rome, de ne s'immiscer en rien dans l'administration du pays, comment ne pas voir un désaveu de l'attaque du 28 avril et des préparatifs de siège d'Oudinot, et une sorte de promesse de neutralité intérieure ? Comment enfin ne pas reconnaître qu'un traité ainsi rédigé établit une véritable solidarité entre la République française et la République romaine ? La convention du 30 mai nous apparaît donc comme contradictoire avec les instructions de Lesseps et comme inspirée par une politique tout à fait différente de celle que le ministère avait toujours prétendu suivre à Rome ; et il suffit

1. Article I. L'appui de la France est assuré aux populations des États romains ; elles considèrent l'armée française comme une armée amie qui vient concourir à la défense de leur territoire.

Article III. La République française garantit contre toute invasion étrangère les territoires occupés par ses troupes.

2. Article II. D'accord avec le gouvernement romain et sans s'immiscer en rien dans l'administration du pays, l'armée française prendra les cantonnements extérieurs convenables tant pour la défense du pays que pour la salubrité des troupes.

pour s'en convaincre de se demander ce qu'il fût advenu si elle avait été ratifiée. La France n'aurait pu désormais, sans une insigne mauvaise foi, employer la force à Rome pour rétablir le pape, si la population romaine avait persisté à le repousser, et elle aurait été condamnée ou à violer le traité, ou à livrer bataille contre les Napolitains et les Autrichiens en marche sur Rome et à jeter à la mer les Espagnols débarqués à Terracine. On est parfaitement libre de préférer la politique de rapprochement avec la République romaine et d'action diplomatique qui fut celle de Lesseps, mais on ne peut s'étonner qu'il ait été rappelé par un gouvernement qui avait commencé par déclarer qu'il ne voulait pas reconnaître l'existence de la République et par décider une intervention militaire dans les États romains. La comparaison entre ses instructions et le traité du 30 mai, le contenu des dépêches de Drouyn de Lhuys, nous donnent à mon sens l'explication la plus simple du désaveu qui lui fut infligé ; les influences cléricales ont pu y contribuer, mais le rappel se justifierait sans qu'il soit utile de les invoquer.

II

La question des alliances de l'Empire en 1870 a été posée récemment par les révélations de M. Émile Ollivier, et par de remarquables articles de M. Émile Bourgeois dans le *Temps* et dans la *Revue du Mois*. J'ai déjà eu l'occasion de signaler ici la portée des documents des Affaires étrangères cités par M. Bourgeois, son effort pour analyser, jusque dans ses éléments les plus confidentiels, le dernier et dramatique secret de Napoléon III, son souci de rétablir la vérité par une minutieuse étude critique des témoignages intéressés soit des acteurs qui y furent mêlés soit de leurs historiens. La deuxième partie de *Rome et Napoléon III* nous donne, du dossier réuni par M. Bourgeois, un commentaire détaillé, où nous retrouvons expliquées et justifiées les conclusions que M. Bourgeois, dans son article du *Temps*, avait dégagées pour le grand public. Je me permets de renvoyer le lecteur aux analyses que j'ai faites de l'article du *Temps* et de celui de la *Revue du Mois* [1]. Je voudrais simplement ici compléter sur certains points cette analyse et signaler avec plus de précision les résultats de l'enquête de M. Bourgeois.

Un des grands services rendus par le livre de M. Bourgeois est de

1. Cf. *La question des alliances en 1869 et 1870*, dans la *Revue*, t. VIII, p. 116 et suiv., et, pour l'article de la *Revue du Mois*, *ibidem*, p. 239 et suiv.

nous permettre de distinguer les différents moments de la question des alliances.

1° Les pourparlers avec l'Autriche et l'Italie se précisèrent au printemps de 1869. Les premières propositions étaient venues de Paris. Napoléon aurait voulu une alliance offensive et défensive (projet de Rouher du 10 mai 1869, en 12 articles). Mais, devant les objections de Beust, il abandonna son projet pour donner à l'entente un caractère défensif plus général et moins précis (4 juin 1869). En juin-juillet, le secret des alliances fut communiqué à la diplomatie officielle. Comment l'entente fut ajournée à cause du refus de Napoléon III d'appliquer la Convention de septembre, mais cependant comment les lettres de François-Joseph et de Victor-Emmanuel à Napoléon III, qui constituent le dossier secret de septembre, remplacèrent le projet de traité, M. Bourgeois l'avait déjà indiqué dans son article du *Temps* ; il apporte dans son livre des précisions nouvelles qui ne permettent plus de douter de la date de la lettre de Victor-Emmanuel dénaturée sciemment par Émile Ollivier et qui établissent nettement la responsabilité de l'Empereur. La mission de l'archiduc Albert en mars-avril 1870 à Paris, celle du général Lebrun à Vienne en juin 1870 n'ont ajouté, selon M. Bourgeois, aucun engagement nouveau aux lettres de septembre, ni modifié le caractère défensif de l'entente projetée.

2° Du 6 au 13 juillet ; c'est le moment de la crise Hohenzollern. François-Joseph et Beust découragèrent la politique belliqueuse de Napoléon III (dépêches de Beust du 9 et du 11 juillet), le prévinrent même contre l'illusion d'une coopération autrichienne (communication de la chancellerie autrichienne à Gramont le 13 juillet), lui indiquèrent que le terrain était très mauvais.

3° Après la déclaration de guerre, la négociation reprit. Alors se pose la grande question : quelles sont au juste les intentions de Beust ? Quelle est la valeur des engagements qu'il consent à contracter ? Voici sur ce point — peut-être en l'exagérant pour plus de clarté — l'opinion de M. Bourgeois. Bien des raisons retiennent Beust et l'obligent à la prudence : l'attitude des Hongrois, la crainte des Russes, l'appréhension de déchaîner l'opposition chez les Allemands libéraux. Mais, d'autre part, il est obligé de tenir compte des engagements de septembre, il envisage la possibilité d'un revirement de Napoléon III qui, laissé à lui-même et irrité, après une première victoire se retournerait vers la Prusse et lui livrerait l'Allemagne du sud, l'entente nouvelle ainsi établie pouvant comporter des satisfactions à l'Italie (p. 254) ; il juge donc imprudent de demeurer étranger à la guerre. De là sa diplomatie, qui consiste à ne pas

prendre d'engagement immédiat et d'allure offensive à cause des Hongrois et pour éviter une agression russe (déclaration de neutralité), mais à préparer une médiation et à armer. De là son désir de se faire soutenir par l'Italie, et aussi, si j'ai bien compris la pensée de M Bourgeois, d'utiliser le rapprochement italien pour faire fléchir les Hongrois (page 281). En définitive, les projets de Beust tendent à un traité austro-italien qui lui permettra de gagner du temps, de prévenir une attaque russe, de mobiliser les forces autrichiennes et, si la Prusse repousse la médiation et les conditions des deux puissances, de transformer l'entente italienne en une triple alliance avec la France. M. Bourgeois trouve les preuves de cette politique de Beust dans le conseil tenu le lundi 18 juillet à la Horburg, dans sa lettre à Metternich du 22 juillet, dans le projet même d'entente italienne (page 293).

4° C'est cette politique de Beust qu'aurait entravée l'obstination de la France dans la question romaine. Pour entraîner l'adhésion du ministère italien, et faire accepter de l'Italie une guerre en faveur de Napoléon III, Victor-Emmanuel réclama plus que la Convention de septembre : le règlement définitif de la question romaine, c'est-à-dire l'occupation de Rome par les Italiens. Vimercati, l'agent le plus actif du rapprochement, arrivé à Vienne le 23, demanda sur Rome une satisfaction que François-Joseph et Beust étaient disposés à consentir. L'accord austro-italien fut à la veille de se conclure, quand les télégrammes français du 25 et du 26 juillet apportèrent à Vienne et à Florence le véto français sur l'occupation de Rome. Ce que M. Bourgeois a été le premier à montrer, c'est non seulement que Napoléon III, Emile Ollivier, Gramont furent d'accord pour refuser le consentement de la France à l'occupation de Rome, mais c'est qu'à partir de ce moment la question pontificale passa pour eux avant la question des alliances, qu'elle la relégua au second plan, que toute l'activité de Gramont s'employa à obtenir des désaveux à Vienne et à Florence, et qu'il considéra comme un succès de sa politique d'y être parvenu, sans se soucier du prix de la rétractation autrichienne qui était l'abandon momentané de l'alliance, sans comprendre la signification du contentement du ministère italien favorable à la neutralité, et même de celui de Beust qui avait reconquis sa liberté d'action (page 310).

5° Pourtant la négociation n'était pas entièrement rompue. Le 30 juillet, Vitzthum à Florence auprès de Victor-Emmanuel, le 1er août Vimercati à Metz auprès de Napoléon III s'efforcèrent l'un de retenir la coopération de l'Italie, l'autre de ramener Napoléon III. Le 1er août, par un dernier effort d'amitié, Victor-Emmanuel renonça à l'occupation de Rome par l'Italie ; le projet de traité abandonné le 26 juillet fut repris à

Paris le 2 août, la discussion s'en fit par télégramme, fiévreusement, entre le quay d'Orsay, Vienne et Florence. Mais, le 6 août, Mac-Mahon était battu à Frœschwiller, et, après un premier mouvement de Victor-Emmanuel en faveur de l'Empereur vaincu, ce fut la retraite de l'Autriche et l'entrée de l'Italie dans la ligne des neutres organisée par Granville (10 août).

Il est inutile d'insister sur l'importance des conclusions de M. Bourgeois. Dès maintenant, un certain nombre d'entre elles me paraissent définitivement acquises Je ne crois pas qu'il soit possible d'établir plus nettement qu'il ne l'a fait la responsabilité du gouvernement impérial au printemps de 1869 et en juillet 1870. Des divergences se sont déjà produites et pourront se produire à l'avenir sur l'appréciation morale des motifs qui ont déterminé son attitude, mais cette attitude nous est désormais bien connue. Je ne crois pas non plus qu'il soit possible maintenant de contester les rapports très étroits entre la question des alliances et la question romaine. Toutefois la question des alliances ne saurait être traitée et résolue du seul point de vue français. Du fait que M. Bourgeois n'a pu joindre à son dossier les pièces les plus confidentielles des archives des puissances étrangères, il résulte — et il ne pouvait en être autrement — qu'en dépit de la finesse de son analyse, certaines parties du problème des alliances ne sont pas encore complètement élucidées. J'en vois deux, par exemple, pour lesquelles il me paraît encore nécessaire d'éviter toute conclusion trop catégorique, l'une relative à l'attitude de Beust, l'autre à celle de Victor-Emmanuel en 1870.

Du livre de M. Bourgeois, en ce qui concerne Beust, une double constatation se dégage : c'est qu'avant la déclaration de guerre, du 6 au 13 juillet 1870, François-Joseph et Beust redoutèrent l'éventualité d'un conflit franco-prussien et cherchèrent à décourager la politique belliqueuse de Napoléon III, et que, d'autre part, après le 26 juillet, ils abandonnèrent la combinaison avec une facilité et une rapidité singulières. La résignation avec laquelle Beust accueillit le télégramme français du 25 juillet étonna le prince de La Tour d'Auvergne, ambassadeur à Vienne (dépêche à Gramont du 27 juillet), et M. Bourgeois nous montre Beust à la fois battu et content (page 310). Du moment que la combinaison n'avait pas l'agrément de la France pour qui elle était faite, nous dit-il, il était tout prêt à l'abandonner. Il n'insistait pas (page 307). Comment alors ne pas se demander si, du 17 au 25 juillet, Beust ne s'engageait pas avec des arrière-pensées, et ce qu'aurait valu l'accord s'il avait été conclu ? Le projet de traité austro-italien formé le 26 juillet, très habilement conçu, interprété dans un esprit favorable à la France pouvait

très vite conduire à une triple alliance, les articles 1 et 2 contenant une déclaration commune de neutralité armée, l'article 4 prévoyant l'offre commune d'une médiation à la France et à l'Autriche, et les articles 5 et 6 la mise sur pied des armées et l'étude des plans de campagne si la médiation était repoussée [1]. Mais, d'autre part, si Beust n'avait vu dans le traité qu'un moyen de se conformer en apparence aux engagements de la lettre impériale de septembre, de ménager à l'Autriche une intervention quand il le jugerait bon, et de la mettre en mesure de faire face à toutes les éventualités possibles, il est certain aussi qu'avec un pareil traité il pouvait gagner indéfiniment du temps, puisque la médiation stipulée par l'article 4 était facultative, que l'accord sur les conditions de la médiation n'était pas encore établi entre l'Autriche et l'Italie, et que l'archiduc Albert, un des partisans les plus décidés de la France, déclarait qu'il faudrait beaucoup de temps pour mobiliser l'armée autrichienne. Le projet de traité du 26 juillet pouvait donc comporter des conséquences très différentes suivant l'esprit dans lequel il serait interprété. Je sais bien qu'il y en faveur de la sincérité de Beust les textes très importants cités par M. Bourgeois, les dépêches de la Tour d'Auvergne du 25 juillet, celle de Victor-Emmanuel du 26, et au surplus n'ai-je nullement la prétention de m'inscrire en faux contre l'opinion de M. Bourgeois. Mais, étant donnée l'attitude de Beust deux jours après, étant donné aussi que M. Bourgeois nous apprend que, depuis le 22 juillet, le tsar agissait activement à Vienne et offrait de garantir l'Autriche contre les convoitises possibles de la Prusse victorieuse (page 303), étant donné la complexité et même l'opposition des questions dont Beust était obligé de tenir compte, ses intentions ne seront parfaitement élucidées que du jour où il sera possible de réunir tous les éléments d'appréciation sur sa politique, c'est-à-dire de préciser ses rapports avec la Russie, avec la Prusse, avec l'Angleterre et avec la Hongrie, et de connaître la contre-partie de la diplomatie que M. Bourgeois a observée du côté exclusivement français.

Quant à l'attitude de Victor-Emmanuel, il y a une question d'appréciation de son rôle, et, relativement à sa politique de la fin de juillet, un point encore obscur que je désirerais soumettre à M. Bourgeois.

D'après M. Bourgeois, il n'aurait été fait allusion dans les pourpalers de 1869 qu'à la Convention de septembre (page 224). Sans doute, dès ce moment, quelques ministres italiens auraient voulu exiger de la France

1. Le projet de traité, le matin du 26 juillet, était formé de 7 articles. Par l'article 3, les deux puissances s'engageaient réciproquement à concerter toutes leurs démarches ultérieures. L'article 7 était relatif à la question romaine, dont le règlement était indiqué d'une façon vague « pour la satisfaction de l'Italie et la protection du pape » (page 293).

le respect du principe de non intervention imposé à l'Autriche ; mais la lettre de septembre de Victor-Emmanuel, qui est la conclusion de toute cette partie des négociations, ne mentionne que la Convention de septembre. Au moment de la reprise des pourparlers, en juillet 1870, dans les conférences qui précédèrent le départ de Vimercati pour Florence le 15 juillet, le gouvernement français proposa d'appliquer la Convention de septembre, pourvu que Victor-Emmanuel prît l'engagement de sauvegarder les frontières de l'État romain (dépêche de Gramont à Malaret du 17 juillet, citée page 264). Rien n'indique que Vimercati ait réclamé davantage, et ces conditions, Victor-Emmanuel parut les accepter par sa dépêche du 20 juillet (citée page 278). C'est quelques jours après, le 25 et le 26 juillet, que se produisit la surenchère italienne, la demande d'occupation de l'État romain par les troupes italiennes (pages 280 et 281). Si les négociations de 1869, si les pourparlers du 15 au 25 juillet ont été tels que les a retracés M. Bourgeois, le gouvernement français n'était-il pas en droit de croire jusqu'au 25 juillet qu'avec la Convention de septembre il avait le dernier mot de l'Italie ? Et la responsabilité de Victor-Emmanuel n'est-elle pas très lourde d'avoir, au moment critique, modifié les termes du marché, alors qu'il connaissait, par l'expérience de l'année précédente, les susceptibilités de l'Empereur sur la question romaine, alors surtout que pour lui l'occupation de Rome n'était pas une condition *sine qua non* de l'accord, puisque, le 4 août, il parut disposé à l'abandonner ? A côté de la responsabilité impériale, il importerait donc d'établir celle de Victor-Emmanuel, qui, par une exigence nouvelle, aurait retardé l'heure des ententes.

Mais ce marchandage au moment décisif, est-ce bien Victor-Emmanuel qui en a eu l'initiative ? C'est ici qu'un surcroît d'éclaircissement nous serait nécessaire.

Lorsque Vimercati quitta Florence le 22 juillet pour se rendre à Vienne, il laissa à Malaret l'impression que l'entente se ferait aux conditions discutées avec l'Empereur et ses ministres (lettre de Malaret du 22 juillet, citée page 279). C'est le 25 juillet que, pour la première fois, dans un discours au Parlement, Visconti-Venosta fit allusion « aux vœux du pays » et aux « traditions de la politique italienne » (page 280), et c'est le 25 au soir, qu'en annonçant à Malaret les conditions de l'accord à la veille de se conclure entre l'Italie et l'Autriche, Victor-Emmanuel réclama l'autorisation éventuelle d'occuper avec ses troupes les États romains (page 292). Au contraire, dès le 20 juillet, dans une lettre adressée à Metternich et destinée à passer sous les yeux de Gramont, Beust s'expliqua nettement sur la nécessité, non seulement d'évacuer Rome,

mais de tenir pour caduque la Convention de septembre et de « retirer aux Italiens leur épine romaine ». Bien plus, il proposa à la France de laisser à l'Autriche l'honneur de résoudre la question romaine, ce qui devait grandement faciliter sa tâche à Florence (page 285). Le 24 juillet Vimercati arrivait à Vienne, et deux jours après il faisait savoir à Gramont, par l'intermédiaire de La Tour d'Auvergne, le nouveau point de vue italien. Le 25, du reste, François-Joseph avait repris et discuté dans un entretien avec notre ambassadeur la question romaine, dans le sens indiqué par la dépêche de Beust du 20 (page 289). Il résulte donc des textes cités par M. Bourgeois et du rapprochement des dates que l'initiative de la surenchère serait venue de Vienne. Telle fut l'opinion du gouvernement français (dépêches de Gramont à La Tour d'Auvergne et à Malaret du 25 juillet, page 297).

Mais, s'il en est ainsi, les questions à éclaircir sont les suivantes :

Pourquoi, et dans quelles pensées Beust suggéra-t-il à l'Italie, ou tout au moins encouragea-t-il chez elle des prétentions sur Rome qu'il savait contraires aux intentions et aux principes maintes fois exprimés par la France ? Pourquoi réclama-t-il de Napoléon III une sorte de blanc-seing pour résoudre avec l'Italie la question romaine ? Enfin, avant que Beust eut écrit sa lettre du 20 juillet, n'est-il pas vraisemblable que la question romaine avait été l'objet d'un échange de vues entre l'Autriche et l'Italie, qui avait été dissimulé à la France ?

Ici encore, seule la connaissance des documents les plus confidentiels des chancelleries autrichienne et italienne permettra de répondre. Il est inutile de montrer l'importance de ces questions : c'est en s'appuyant sur des constatations de ce genre que des historiens tels que Sybel ont pu prétendre que le but de Beust avait été de s'assurer de l'Italie pour l'empêcher de s'engager à fond avec la France. Par les textes qu'il a cités, par sa critique du témoignage dans les appendices de son volume, M. Bourgeois a prouvé la faiblesse et la partialité de la thèse de Sybel. Mais il reste, malgré tout, tant d'incertitude dans les démarches de Beust, on se sent si souvent enclin à suspecter la sincérité de son jeu, qu'il est inquiétant de voir tout un coin de sa politique demeuré dans l'ombre.

Une Commission s'est réunie pour faire la lumière sur les origines de la guerre de 1870. Elle doit faire remonter ses recherches jusqu'à la Convention de Gastein. Mais il est permis de croire que, parmi tant de textes et de questions qu'elle aura à examiner, elle s'orientera constamment vers ce problème des alliances où vient en somme aboutir toute la politique étrangère de la France depuis 1849. C'est M. Bourgeois qui aura eu le mérite de le poser pour la première fois avec toute son ampleur,

et il faudrait souhaiter, pour qu'il soit définitivement résolu, qu'il se rencontre des historiens étrangers capables de verser au dossier les pièces de leurs archives, avec autant de désintéressement, de perspicacité et de sens critique.

Pierre MURET.

COMPTES RENDUS

J. Ursu. **La politique orientale de François Ier (1515-1547)**. Paris, Champion, 1908. In-8, 204 p.

On trouvera dans ce livre un exposé suivi et synthétique de la politique orientale de François Ier, et par politique orientale il faut entendre non seulement les rapports avec le sultan Soliman, mais aussi les rapports avec le roi de Pologne Sigismond, et Jean Zapolya, voïvode de Transylvanie et prétendant au trône de Hongrie. Les relations diplomatiques avec ces derniers princes conduisirent le roi de France à rechercher l'alliance du sultan. Le but était de paralyser la maison d'Autriche en la faisant prendre à revers par ces alliés orientaux et d'obtenir de Charles-Quint les domaines italiens, particulièrement le Milanais. M. Ursu a divisé son récit en trois chapitres, par tranches chronologiques : de 1515 à 1525, de 1525 à 1534, de 1534 à 1547. Il aurait été peut-être plus conforme à la réalité des faits de couper après 1521-1522. Jusqu'à cette date la politique orientale de François Ier tend à obtenir le concours de la Hongrie et de la Pologne pour l'élection à l'Empire. A partir de 1522, la lutte contre la maison d'Autriche est engagée, et François Ier recherche des auxiliaires contre ses ennemis d'abord sur les bords du Danube et de la Vistule, puis, après Pavie et la captivité en Espagne, sur les bords du Bosphore, à Constantinople même. En 1535, il envoie au sultan la première ambassade officielle, et l'alliance franco-turque devient effective, tandis que les rapports avec la Pologne et avec la Hongrie perdent de leur ancienne importance.

Pour établir son travail, M. U. a utilisé non seulement les sources françaises, mais aussi les sources orientales, c'est-à-dire polonaises, comme les *Acta Tomiciana*, et austro-hongroises et allemandes, les recueils de Gevay, des *Monumenta Hungariæ*, de Muffat et de Bucholz, les sources italiennes, comme les *Diarii* de Sanuto, qui malheureusement s'arrêtent à 1533. La préparation a donc été soigneusement faite. Elle aurait cependant pu l'être davantage encore, et on aurait aimé sentir une substruc-

ture par endroits plus solide. M. U. cite la plupart des agents de cette politique orientale : il aurait pu donner plus de détails, plus de précisions sur les missions de la plupart d'entre eux. Il s'en est trop tenu aux généralités, qui, il faut bien le dire, dans l'ensemble étaient déjà connues. Pour cela, il lui aurait suffi d'explorer plus à fond les sources françaises, pour ne parler que de celles-là. Sans doute il a vu quelques manuscrits ; il en cite même quelques extraits, de valeur bien médiocre d'ailleurs et fourmillant de grossières inexactitudes ; mais il aurait pu trouver sur Rincon, sur Laski, des renseignements plus circonstanciés, des documents tout à fait inédits.

On croit saisir parfois des traces d'un travail un peu trop hâtif. Ainsi, p. 23-25, la seconde mission de Rincon se place de mai 1523 au début de 1524, et l'envoi de Laski en France est postérieur, comme le prouvent des lettres de François Ier du 16 juillet 1524 et un projet de traité franco-polonais de la même date ; p. 45, l'envoi de Rincon auprès de Zapolya au début de 1528 est douteux, le texte allégué p. 46, note 2, prouve même le contraire : envoyé en 1527, Rincon ne rentra par la mer du Nord et l'Angleterre qu'en septembre 1528 ; p. 48-50, c'est en janvier 1530 (ou 1529 ancien style) et non 1529 que Rincon se trouvait à Venise : il rejoignit la cour à Blois dans les premiers jours de mars 1530 avec des cadeaux certainement rapportés de Turquie ; p. 59, la mission de Rincon en 1531 est problématique, en tout cas il faudrait d'autres textes que ceux cités à la note 4 pour la prouver. M. U. a utilisé la plupart des ouvrages ou articles parus sur son sujet ; il conviendrait cependant d'ajouter à sa bibliographie : J. Gaudin, *Le baron de la Garde, dit le capitaine Polin (15 ?-1578)*, dans les *Positions de thèses des élèves de l'École des Chartes*, 1900, et Ch. de la Roncière, *Histoire de la Marine française*, t. III (Paris, 1906). — V.-L. Bourrilly.

Mis de Nazelles. **Dupleix et la défense de Pondichéry (1748)**, *d'après des documents inédits et les archives de la famille de Dupleix*. Paris, Champion, 1908. In-8, XXI-449 p. (planches et cartes).

M. de Nazelles, arrière-petit-neveu de Dupleix, publiait en 1903 le catalogue des documents inédits qu'il possède, relatifs à l'ancien Gouverneur de l'Inde, pour la plupart lettres reçues ou écrites par celui-ci pendant les années les plus importantes de sa vie (1748-55) [1] ; en même temps, il annonçait l'intention de les utiliser lui-même en des publications, dont le volume récemment paru est la première. Il faut d'abord

1. Cf. la *Revue*, 1903-1904, t. V, p. 600.

féliciter M. de N. de n'avoir pas prétendu écrire tout de suite une histoire de Dupleix, mais d'avoir restreint son effort à une période limitée : c'est seulement ainsi qu'il pourra faire œuvre solide et durable.

D'ailleurs, malgré le titre, l'ouvrage n'est pas uniquement consacré au siège de Pondichéry de 1748 : il contient toute l'histoire de Dupleix et des Français de Pondichéry depuis le départ de La Bourdonnais de l'Inde (oct. 1746) jusqu'à la suspension d'armes entre la France et l'Angleterre, dont la nouvelle y parvint en janvier 1749 ; en un mot, c'est l'histoire de la période capitale de la première guerre coloniale du XVIIIe siècle dans l'Inde. On ne peut reprocher à M. de N. d'avoir négligé la première partie de cette guerre (1744-46) : non seulement ses archives personnelles ne remontent pas au delà de 1748, mais encore, dans les événements antérieurs, ce n'est pas Dupleix qui a joué le principal rôle, mais La Bourdonnais ; c'est lui qu'il faudrait placer au premier plan d'une étude, très importante d'ailleurs et qui reste à faire, sur son gouvernement à l'Ile-de-France, sa campagne aux Indes de 1746, le siège et la prise de Madras sur les Anglais.

L'ouvrage de M. de N. commence donc par le récit du conflit, puis des hostilités qui éclatèrent, après l'occupation de cette ville, entre les Français et le nabab du Carnate, Anaverdi Khan : la brillante victoire remportée sur ses troupes à Saint-Thomé, le 4 novembre 1746, par l'ingénieur Paradis, en est le principal épisode ; vient ensuite, après l'annulation par Dupleix de la capitulation accordée par La Bourdonnais pour Madras, l'exposé de ses tentatives réitérées contre le fort Saint-David, seule place restée anglaise à la côte de Coromandel : l'obstination qu'il y déploya, malgré l'incapacité du vieux Bury qui fit échouer l'expédition la plus considérable et la plus assurée, semblait-il, du succès, malgré l'inimitié et les intrigues des Maures, qu'il finit par détacher de l'alliance anglaise (traité avec le fils du nabab, février 1747), malgré les lamentables rivalités des officiers et des agents de la Compagnie, montre avec quelle passion il poursuivait l'expulsion totale des Anglais de l'Inde ; une troisième tentative, dirigée par Paradis, commençait très favorablement quand l'arrivée de la flotte anglaise de Griffin renverse la situation (mars 1747) : c'est Pondichéry qui est maintenant bloqué, au moins par mer, c'est à compléter ses défenses que Dupleix consacre toute son activité ; et cependant, quand l'apparition, si courte aux Indes, des quelques vaisseaux de Lozier Bouvet, venus de l'Ile-de-France, éloigne un instant du fort Saint-David l'escadre anglaise, Dupleix organise une quatrième expédition que font échouer cette fois le défaut de renseignements et les habiles stratagèmes du commandant anglais Lawrence (juin 1748). C'est d'ailleurs peu

après (fin juillet) que l'escadre Boscawen arrivait devant la côte de Coromandel. Le siège même (23 août-17 octobre) est raconté en une centaine de pages : les faits importants sont ici le rôle considérable de l'ingénieur Paradis dans la résistance extérieure (il fut tué dans la sortie du 11 septembre), l'énergie de Dupleix toujours agissante, soit pour la défense même, soit pour l'organisation de coups de main, souvent heureux, contre les convois ennemis, la médiocrité de Boscawen et le choix défectueux du front d'attaque où le terrain marécageux était des plus défavorables à la construction de tranchées, enfin la supériorité que garda toujours l'artillerie de la place ; la levée du siège précéda de plusieurs mois la nouvelle de la paix.

Le récit de M. de N. est extrêmement précis et clair, la lecture en est agréable ; elle eût été plus facile encore si l'auteur n'était si avare de dates : leur rareté rend malaisées les recherches sur tel ou tel point particulier.

Il n'y a à signaler que quelques lacunes ou imperfections de détail : il ne nuirait pas à M. de N. de posséder une connaissance plus approfondie de l'étude consacrée par M. Cultru à l'histoire des idées et des plans de Dupleix [1] ; ainsi, ne reproduirait-il pas certaines erreurs traditionnelles, par exemple la légende de la grande fortune faite par Dupleix pendant son gouvernement de Chandernagor (p. XIII, cf. Cultru, chap. VII), ou encore l'origine de l'ingénieur Paradis, qui était de Landau et non pas Suisse, comme le répète M. de N. après Tibulle Hamont et autres ; d'autre part, il n'aurait pas négligé de signaler le secours considérable fourni par Dupleix à La Bourdonnais pour le siège de Madras, ni de remarquer que le plan d'attaque de cette ville était antérieur au départ de La Bourdonnais de l'Ile-de-France (p. XVIII, cf. Cultru, p. 202). — M. de N. semble croire que la rivalité entre officiers et marchands de Pondichéry fut un résultat de la querelle de La Bourdonnais et du Gouverneur (p. 23) ; c'était au contraire une tradition, aussi ancienne que funeste, et qui remontait à l'apparition des Français dans l'Inde, au temps de l'amiral de La Haye et de François Martin. — Il manque, au début d'une étude d'histoire surtout militaire, un exposé général de l'instrument de guerre, c'est-à-dire des troupes : qu'étaient exactement l'organisation et la valeur de ces soldats, Français, cafres, cipayes, gens des îles amenés par l'escadre Bouvet, que nous voyons combattre sous Dupleix ou sous Paradis ? Cette sorte d'introduction aurait singulièrement éclairé les péripéties militaires. — Signalons aussi l'emploi de la forme *soubab*, au lieu de *soubah* ou de *soubahdar*, les seules correctes. — Enfin, dans son récit de la

1. *Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce*. Paris, 1901.

navigation de l'escadre Boscawen (chap. XI), l'auteur a négligé de montrer l'intérêt de la route qu'elle suivit, pour gagner l'Inde, après son échec à l'Ile-de-France : au lieu d'aller reconnaître Madagascar, comme on faisait habituellement, elle cingla directement au Nord afin d'éviter ce détour et cette perte de temps, passa à l'E. des Seychelles, coupa la Ligne vers 60° de long. E. et parvint rapidement dans l'Inde ; cette route, connue depuis lors sous le nom de Passage de Boscawen, est encore recommandée par les *Instructions nautiques* officielles aux capitaines qui, parvenus dans l'Océan Indien en une saison trop avancée, craignent de ne pas arriver dans l'Inde avant le commencement de la mousson du N.-E. [1].

Quant à la méthode générale, elle paraît bonne, mais l'absence de toute référence rend très difficile la vérification des documents utilisés : ils ne sont indiqués que dans la bibliographie du début, d'ailleurs logiquement disposée ; en sorte qu'on ne connaît jamais, dans le détail, les sources du récit de M. de N. et c'est un inconvénient très fâcheux : par exemple, il n'est pas du tout sans intérêt de savoir, comme nous avons pu le reconnaître, que la relation de la campagne de l'escadre Bouvet en 1748 (chap. IX) est presque uniquement faite d'après le rapport du capitaine aux Directeurs de la Compagnie (Ile-de-France, 10 octobre 1748, Archives coloniales, C^2 82, f. 145-151). Ce manque de précision dans l'indication des sources serait encore plus regrettable pour la période qui, après 1749, est celle du développement des plans et des entreprises de Dupleix et que M. de N. manifeste l'intention d'étudier par la suite : il faut espérer qu'il n'hésitera plus à citer dorénavant ses références. D'autre part, il est surprenant de ne pas voir figurer, dans la liste des dépôts consultés, les Archives de la Marine : c'est là, pourtant, que M. de N. aurait pu se renseigner sur les intentions du gouvernement royal, lors de l'armement des renforts successivement expédiés aux Indes (chap. IX); c'est là une source que l'auteur fera bien de ne plus négliger à l'avenir pour toute participation de la marine royale aux entreprises françaises dans l'Inde.

L'étude historique proprement dite se termine à la p. 249 ; suivent 150 pages de pièces justificatives où M. de N. n'a guère inséré, et avec raison, que des documents tirés de ses archives privées ; c'est une publication précieuse : en la rapprochant de la correspondance de Dupleix en ces années 1748-49, nous avons pu constater que la plupart des pièces citées par M. de N. ne se trouvent pas aux Archives coloniales, sauf

1. D'Après de Mannevillette, *Instructions sur la navigation des Indes Orientales et de la Chine pour servir au « Neptune oriental »*. 2e édition, Paris, 1775, p. 44. — *Océan Indien, Instructions générales*. Service hydrographique de la Marine, Paris, 1887, p. 107.

quelques-unes (l'original de la lettre de Dupleix aux Directeurs, du 28 août 1748 est aux Arch. col., C² 82, f. 142 ; celle à Machault, du 15 janvier 1749, est aux f. 189-192) ; les autres ont donc un intérêt particulier, et il faut savoir gré à M. de N. de les avoir ainsi rendues facilement accessibles. Malheureusement, cette publication n'est nullement critique, aucune note, aucune comparaison avec d'autres documents, notamment avec ceux des Archives coloniales : par exemple la lettre de Dupleix aux Directeurs du 15 janvier 1749 est à rapprocher de celle adressée par lui le même jour à Machault et citée plus haut ; ainsi des autres, l'état des pertes subies par la garnison pendant le siège (p. 352) présente une lacune qu'il eût été facile de combler à l'aide des Archives coloniales (C² 82, f. 117).

Enfin un répertoire onomastique complète l'édition très soignée de cet ouvrage, enrichie d'un portrait de Dupleix et de plusieurs croquis empruntés aux anciens documents et permettant de suivre aisément les événements militaires. Les quelques critiques que nous avons énoncées n'enlèvent rien à l'estime que nous avons pour un travail aussi consciencieux et aussi solide ; aussi ne nous reste-t-il qu'à en souhaiter la continuation pour la période de 1749-1755. — P. Kaeppelin.

A. Aulard. **Taine historien de la Révolution française**. Paris, Colin, 1907. In-8, xi-333 p.

Était-il nécessaire de consacrer un volume de plus de trois cents pages à critiquer l'érudition, la méthode, le récit et les conclusions de Taine dans ses *Origines de la France contemporaine* ? Les historiens dignes de ce nom ne sont-ils pas aujourd'hui avertis autant qu'on peut l'être de l'insuffisance de cette érudition, des défauts de cette méthode, des erreurs ou des lacunes qui faussent le récit, du parti pris qui enlève toute valeur aux conclusions ? Et le besoin se faisait-il sentir d'une étude aussi détaillée que celle dont je vais parler ? A ces questions, M. Aulard a répondu dans l'*Avertissement* de son livre : « Grande est l'autorité actuelle de Taine, considéré comme historien de la Révolution française..... Sans doute, une réaction a commencé contre cet engouement... Mais ni en France, ni à l'étranger, le grand public n'est encore averti. » Ses partisans sont encore nombreux, ou du moins l'étaient encore, avant l'apparition du livre de M. A. Les historiens contre-révolutionnaires, non seulement le citent, appuient leurs dires et leurs jugements de son autorité, mais lui empruntent sa méthode : tous les procédés de Taine qu'a signalés M. A. et que je vais passer en revue, nous les retrouvons chez ces historiens, et en les dénonçant, M. A. n'a pas seulement fait le procès d'une œuvre et

d'un homme, il a fait celui de l'école entière qui se réclame de Taine. Sans doute, la critique si rigoureuse, si documentée de M. A. ne convaincra pas tout le monde ; Taine conservera des admirateurs quand même, qui continueront à lui vouer le même culte, soit parce qu'il satisfait leurs idées conservatrices, soit par répugnance à renoncer à une opinion qui est devenue une habitude, soit par simple snobisme. Mais le livre de M. A. aura le grand mérite de mettre en garde les lecteurs non prévenus, les travailleurs, — surtout ceux qui n'ont pas le moyen de se livrer au formidable travail de contrôle qu'a entrepris pour nous M. A. — à qui en imposaient les brillantes qualités d'écrivain de Taine, à qui faisait illusion son appareil d'érudition, et qui, de bonne foi, s'y laissaient prendre. Le livre de M. A. est donc d'une incontestable utilité.

Le premier chapitre est consacré à l'éducation littéraire et historique de Taine, à ses travaux d'histoire littéraire et d'histoire de l'art, et à l'évolution de ses idées politiques. C'est, dès avant les *Origines*, un esprit systématique, qui fausse souvent ce qu'il touche. Il se vante de s'appuyer surtout sur l'observation ; en fait, il observe très vite. Il éprouve le besoin de tout expliquer instantanément, par une théorie. Au point de vue politique, avant 1870, il ne se pose pas en conservateur , mais la Commune l'épouvante, lui inspire l'aversion de la démocratie. Il entreprend son livre des *Origines de la France contemporaine* dans un dessein d'instruction civique, pour s'instruire lui-même et instruire ses concitoyens, pour s'apprendre et leur apprendre à voter.

M. A. aborde alors l'étude de cet ouvrage et, prenant successivement les différentes parties dont il se compose, fait la critique de chacune d'elles. Cette critique porte : sur la documentation, sur les procédés employés dans l'exposé des faits, et sur la valeur des jugements.

La documentation est insuffisante, et elle devait l'être. Taine commença en août 1871 à préparer son ouvrage, en lisant les imprimés. En octobre, il demandait à consulter les documents des Archives nationales. En juillet 1873, il écrivait à Guizot : « J'ai achevé presque toutes mes lectures sur la Révolution française. » Plus tard, il se documentera à mesure qu'il écrira. L'*Ancien régime* paraît en décembre 1875, l'*Assemblée constituante* en mars 1878, la *Conquête jacobine* en mai 1881, le *Gouvernement révolutionnaire* en décembre 1884. « On voit, dit M. A., combien peu de temps Taine employa à écrire une œuvre qui, d'après nos méthodes actuelles, ou même d'après la méthode qu'il avait annoncée, aurait exigé presque toute la vie d'un homme. » Pour l'*Ancien régime*, il a ignoré, ou négligé, ou à peine entrevu les sources essentielles : remontrances du Parlement, procès-verbaux des Assemblées du clergé, des deux assemblées de notables,

papiers des Assemblées provinciales, cahiers de 89. Dans les documents d'archives, sur des centaines ou des milliers de cartons, il n'en a vu que quelques-uns, pris au hasard. Mêmes lacunes, même mauvais choix pour les sources de l'*Assemblée constituante* ; il se sert surtout des mémoires, très peu des journaux : il n'a guère utilisé sérieusement que le *Moniteur* et le *Mercure de France*. Il n'a pas consulté les deux séries des Archives nationales les plus importantes en cette matière : la série C, qui contient une grande partie des papiers de la Constituante, et F^ic^ III (*Esprit public*). Pour la Législative, il a consulté quelques cartons de la série C, relatifs aux assemblées électorales, mais, de même que pour le *Gouvernement révolutionnaire*, il a continué à négliger F^ic^ III. Les sources sont exclusivement parisiennes ; il a ignoré les nombreuses monographies locales qui existaient déjà, il n'a fait aucune recherche dans les archives départementales et communales.

Non seulement l'on peut constater de graves omissions dans l'ensemble des sources où il s'est documenté, mais il puise ses renseignements à n'importe quelle source, bonne ou mauvaise, contemporaine ou postérieure. Il cite, racontant un fait qui se serait passé sous la Révolution, le témoignage d'une Anglaise, Anne Plumptre, d'après le récit d'un voyage qu'elle fit en France de 1802 à 1805. Mais il a une prédilection marquée pour les témoignages hostiles à la Révolution : on sait sa confiance illimitée en Gouverneur Morris ; il s'appuie sur l'autorité du pamphlétaire royaliste Montjoie, dont il dit : « Montjoie, suspect en beaucoup d'endroits, mérite d'être consulté pour les petits faits dont il a été témoin oculaire » ; mais il ne dit pas pourquoi cet auteur, suspect sur beaucoup de points, mérite d'être consulté sur d'autres points. De même, il jugera les hommes de la Révolution d'après les accusations portées contre eux par leurs ennemis. Il dit que Danton fut l'entrepreneur en chef des massacres de septembre ; pour l'affirmer, il se fonde sur le témoignage de Mme Roland (de Mme Roland, qui a dit aussi que c'était le physique de Danton qui l'empêchait de croire qu'il pût être homme de bien), et il n'a même pas l'idée de se demander quelle peut être la valeur de ce témoignage. Il croit tout ce que disent contre les Montagnards leurs ennemis, Buzot et les Girondins ; il accepte les accusations lancées contre Pache et sa fille par Buzot, qui écrivait pendant sa proscription, sous l'empire de la colère et de la haine, et voulait à tout prix salir ses adversaires aux yeux de la postérité. Le conventionnel antimontagnard Michel écrit, dans une lettre du 20 mai 93, que les femmes qui font partie de la Société fraternelle séante aux Jacobins sont pour la plupart des filles publiques. Taine le croit et l'assure. Il se sert, contre Dartigoeyte, contre Lejeune,

des accusations portées contre eux par leurs adversaires après thermidor. Il croit tout ce qu'a dit Grégoire sur le vandalisme révolutionnaire, sans tenir compte des rectifications d'E. Despois. Il raconte qu'à Dax, deux feuillants ont été frappés, roués de coups et emprisonnés : il se sert pour cela du récit des deux intéressés, qui naturellement rapportent la chose à leur manière. Il ajoute foi à des documents sur lesquels on ne peut faire aucun fond, à de simples racontars : il affirme que Panis fut chassé pour vol, en 1774, du Trésor, et il renvoie en note à un dossier des Archives nationales, contenant, dit-il, une « note sur Panis avec tous les détails et références du fait ». Si l'on se reporte à ce dossier, on n'y trouve qu'une pièce *anonyme* et non datée, disant, sans apporter aucune preuve, que Panis, chargé de peser et d'entasser des sacs pleins de pièces de deux sous, puisait dans ces sacs, qu'il fut chassé pour cela, et que le caissier, ou des garçons de bureau de ce temps « pourraient donner des détails plus précis ». Et voilà à quoi se bornent « tous les détails et références du fait » ! Pour montrer que les Jacobins n'ont laissé aucune liberté aux assemblées primaires, lors des élections à la Législative, il s'appuie uniquement sur un mémoire *anonyme* de novembre 91, réquisitoire furieux contre les patriotes avancés, racontant des faits qui se seraient passés à Mortagne et qu'il est impossible de contrôler. Il rapporte, d'après un observateur de police, un dialogue entre Hanriot et un ouvrier, tendant à prouver que le peuple jacobin voulait septembriser les Girondins, et il le rapporte comme si c'était un témoignage authentique. Or, ce policier déclare que ces propos lui ont été répétés par quelqu'un qui ne les connaissait lui-même que par ouï-dire, les tenant de gens qui les tenaient eux-mêmes par une voie semblable. Mais Taine supprime ces détails qui, on en conviendra, affaiblissent singulièrement la valeur d'un pareil témoignage.

Donc, omissions dans l'ensemble des sources que Taine pouvait consulter, nulle critique dans le choix de celles qu'il a consultées. Comment les utilise-t-il ? On peut signaler trois procédés qui lui sont familiers.

D'abord, supprimer ce qui le gêne. « Du document dont il se sert, dit M. A., il se borne à extraire ce qui favorise sa thèse ou sa passion. » Ainsi, dans les analyses ou extraits qu'il donne des rapports de Saint-Just et de Billaud-Varenne sur le gouvernement révolutionnaire, il supprime tout ce qui a trait aux circonstances de guerre. Il prouve que le Comité de salut public a sanctionné les mesures de rigueur prises par Barras et Fréron contre Marseille, par une lettre du Comité à ces représentants. Or, dans cette lettre, le Comité, après avoir applaudi en principe à ces mesures, en désapprouve et révoque plusieurs ; en réalité, il blâme les représentants

et les rappelle à la modération, mais il leur dore la pilule par quelques compliments. De cette lettre de quatre pages, Taine ne cite que sept ou huit lignes, prises au commencement et à la fin, contenant les compliments ; il supprime tout le corps de la lettre, contenant les critiques et annonçant les changements que le Comité propose d'apporter aux mesures prises par Barras et Fréron. Il change ainsi, au profit de sa thèse, le sens de cette lettre. Il cite également une lettre du représentant Maignet, qui, dans le département de Vaucluse, éprouvant une disette de sujets, demande à un administrateur de la Drôme de lui indiquer « une douzaine de francs républicains, *hommes de mœurs et de probité* ». Taine supprime ces derniers mots, qui contredisent sa thèse. Il cite un passage des Mémoires de Garat où sont rapportés des propos que Robespierre aurait tenus contre les Girondins, qu'il soupçonnait, selon Garat, à tort et à travers. Dans sa citation, Taine fait disparaître — sans avertir le lecteur de cette suppression — tout ce que Robespierre aurait dit contre Dumouriez. C'est que, ce dernier ayant réellement trahi, citer le passage où Robespierre le soupçonne de trahison, c'eût été avouer que Robespierre ne se trompait pas toujours quand il dénonçait des conspirations et des conspirateurs. Voyez encore (p. 191) comment, citant un passage d'un certain Dutard, qui décrit la joie des promeneurs aux Champs-Élysées, en mai 93, il supprime, sans même en avertir par des points suspensifs, toute une phrase d'où il résulte que tous ces gens étaient heureux « d'un nouvel ordre de choses dans notre politique », et ne laisse subsister que les mots qui donnent à croire que les promeneurs étaient simplement joyeux du retour du printemps.

Altérer les citations, reproduire inexactement les textes qu'il prétend transcrire, voilà un autre procédé dans sa manière d'utiliser les documents. « Il lui arrive plus d'une fois, dit M. A., d'altérer même ces trop courtes parties de textes si tendancieusement choisies. » Il dénature souvent les documents ; il guillemette un passage, et il en arrange le style, ou il change l'ordre des phrases. Il dit que, le 2 septembre 92, pour paralyser la résistance des honnêtes gens, Danton fit décréter la peine de mort contre quiconque, « directement ou indirectement, refusera d'exécuter ou entravera, de quelque manière que ce soit, les ordres donnés et les mesures prises par le pouvoir exécutif ». Ce n'est pas du tout le texte du décret : la Législative décréta la peine de mort contre « tous les agents de l'administration et de la force publique qui résisteraient ouvertement au pouvoir exécutif en refusant d'exécuter les mesures qu'il aurait prises pour la sûreté de l'État ». Ce décret ne vise pas *quiconque*, mais les agents de l'administration et de la force publique ; il punit la désobéissance, non

pas aux mesures prises par le pouvoir exécutif, comme le dit simplement Taine, mais aux mesures prises « pour la sûreté de l'État ». Le texte de Taine fait croire à une mesure tyrannique sans raison ; le vrai texte nous révèle une mesure patriotique de défense nationale. De même encore, Taine cite entre guillemets des articles du projet de déclaration des droits de Robespierre, et il les altère. Par exemple, Robespierre ayant écrit : « Le droit de propriété est borné, comme tous les autres, par l'obligation de respecter le droit d'autrui », Taine lui fait dire : « Le droit de propriété est borné et ne s'applique qu'à la part des biens garantie par la loi ». De même, on ne peut avoir aucune confiance dans les chiffres qu'il donne d'après des documents : là encore, il fait des citations erronées. Il dit, d'après une statistique de Cochon, préfet de la Vienne, qu'il y a eu à Poitiers, en l'an III, 2.032 décès. Le chiffre donné par Cochon est 1.036.

Enfin, troisième procédé : détourner les citations de leur sens, interpréter les témoignages dans un sens tout autre que celui qu'ils ont. Là encore, les exemples abondent. Dans l'*Ancien régime*, Taine déclare que, dans le Limousin, « tout l'argent que les maçons rapportent en hiver sert à payer les impositions de leur famille ». Si l'on se reporte au document auquel il renvoie, on trouve, dans une lettre de l'intendant, cette phrase : « La seule ressource de cette province est le commerce des bestiaux et le peu d'argent que rapportent tous les ans les maçons qui s'expatrient et se rendent dans tout le royaume, pour venir en hiver payer les impositions de leur famille. » De cette phrase du procès-verbal de la Législative : « On a lu une lettre de M. Huré, habitant de Pont-sur-Yonne, qui donne cent livres pour être employées contre les ennemis de la patrie », Taine tire ceci : « On inscrit au procès-verbal, et sans improbation, la pétition de M. Huré, habitant de Pont-sur-Yonne, qui, par un écrit signé de lui, offre 100 francs et son bras pour être tyrannicide. » Jean de Bry demande, à la Législative, l'organisation d'un corps de volontaires pour « attaquer corps à corps, individuellement, les tyrans qui nous font la guerre et les généraux qu'ils ont préposés pour anéantir en France la liberté publique ». Taine altère le passage du *Moniteur*, supprime les expressions qui montrent qu'il s'agit des ennemis de l'extérieur, des tyrans étrangers, des généraux étrangers, le roi de Prusse, Brunswick, et il donne à croire que la motion de Jean de Bry visait les ennemis de l'intérieur, Louis XVI, La Fayette ; il la met ainsi au nombre des suggestions qui provoquèrent les massacres de septembre. Il dénature de même le discours de Danton, invitant les Français à l'audace contre « les ennemis de la patrie », c'est-à-dire les Prussiens, les Autrichiens ; il en change le sens et fait croire que Danton excitait les Parisiens contre les ennemis de l'intérieur. On connaît le mot

de Barère : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. » Ce mot s'applique aux garnisons autrichiennes qui tenaient les places du Nord, et qu'on sommait de capituler dans les vingt-quatre heures, sous menace d'être passées au fil de l'épée. Taine le cite comme s'appliquant aux Français suspects, et s'en sert pour montrer que les propos des personnages officiels, des membres du gouvernement, excitaient, armaient les meurtriers.

Voilà donc comment il se sert des documents pour appuyer ses assertions. Mais souvent aussi il ne les appuie sur rien ; il affirme sans preuves. Il assure que des journées comme celles de septembre 92 se comptent « par centaines » dans les départements, mais il n'en peut citer aucune. Pour lui, les élections à la Convention furent l'œuvre d'une minorité ; il affirme que, par suite de l'exclusion des honnêtes gens, de la peur des troubles et des violences, « il manque 6.300.000 électeurs sur sept millions ». Il n'en sait rien, et personne n'en peut rien savoir. Il dit que les biens du clergé confisqués valaient « environ quatre milliards », sans donner aucune référence ; personne n'est d'ailleurs actuellement en état de les évaluer. Comme exemple de statistiques fantaisistes, voyez encore (p. 283) celle des membres de la Commune. Lors du procès de Carrier devant le tribunal révolutionnaire, un témoin l'ayant accusé d'avoir dit : « Nous ferons un cimetière de la France, plutôt que de ne pas la régénérer à notre manière », Taine n'hésite pas à affirmer que Carrier a vraiment tenu ce propos, quoiqu'il n'en sache rien du tout, car rien ne prouve que ce témoin ait dit la vérité.

Nous avons vu de quels matériaux Taine se sert et comment il s'en sert ; voyons maintenant les résultats de la mise en œuvre de ces matériaux.

Son œuvre se compose de tableaux et de récits. Les tableaux sont viciés par la manière dont il les conçoit : il en exclut toute chronologie. Ainsi, dans l'*Ancien régime*, il fait le tableau de la France, non à un moment donné, mais pendant tout le XVIIIe siècle ; il en emprunte les éléments à presque toutes les années de ce siècle, et les groupe en une sorte d'année imaginaire, idéale, par un procédé de *synchronisation* qui aboutit à l'anachronisme. Il décrit la période de septembre 92 à avril 93 par une série de tableaux où il n'y a non plus aucune chronologie, où l'histoire est artificiellement immobilisée. Dans son étude du gouvernement révolutionnaire, il fait un résumé confus des lois qui ont établi ce gouvernement, il les présente toutes sur le même plan et comme à la même date.

Mais c'est dans le récit qu'on trouve, dans toute leur habileté, les procédés qu'il emploie pour présenter les faits à sa manière et sous un cer-

tain jour. Indiquons ces procédés, en donnant de chacun d'eux quelques exemples, toujours d'après l'ouvrage de M. A.

Le premier, celui qui s'offre tout naturellement à l'esprit, est de ne raconter que certains faits, d'en taire d'autres. Les lacunes abondent dans l'œuvre de Taine. Les suites du 14 juillet, la révolution municipale, l'union des municipalités, le mouvement fédératif où s'est formée la patrie, Taine ne signale, ne voit rien de tout cela. Dans quantité d'endroits, en 89, la Révolution s'est faite paisiblement ; on pourrait en citer des centaines où le passage de l'ancien régime au nouveau s'effectua sans aucun trouble ; Taine n'en veut citer aucun : il ne signale, pour cette année 89, aucun acte de vertu, de sagesse, d'intelligence, de concorde, de fraternité. Dans la « seconde étape de la conquête jacobine », s'occupant de la période où les Français changèrent d'opinion et, de monarchistes, devinrent républicains, il ne constate même pas ce changement, il n'en dit rien. Pour la période du 10 août au 20 septembre 92, dans l'histoire de Paris, il voit et montre surtout les massacres de septembre, il ne relate que des actes de pillage, d'incendie, de meurtre. Pour la période suivante, il ne dit rien de la loi si importante du 17 octobre 93, consacrant officiellement l'ajournement de la Constitution de 93. Il fait, du décret du 14 frimaire, une analyse incomplète et obscure ; il relate la suppression des attributions politiques des départements, mais il ne signale pas le rôle nouveau des districts. Il ne dit pas un mot de ce que la Convention a pu faire de bien entre le 14 frimaire et le 9 thermidor ; il ne parle que de ce qu'elle a fait ou subi de mal ; il donne à croire qu'elle fut, toujours et sans exception, terrorisée par les arrestations et les guillotinades. Comme exemple de la politique religieuse du gouvernement sous la Convention, il cite un arrêté de Lequinio, interdisant aux ministres du culte de prêcher ou d'enseigner la morale ; mais il ne dit pas que le Comité de salut public désavoua Lequinio et lui écrivit pour lui rappeler les décrets établissant la liberté des cultes (or, la lettre du Comité est dans le même carton que l'arrêté de Lequinio, que Taine a vu : il a donc aussi connu cette lettre). Il dit que le gouvernement révolutionnaire confisqua les biens des hôpitaux, et il le prouve par le décret du 13 brumaire an II. C'est par la loi du 23 messidor an II que les biens des hôpitaux furent déclarés biens nationaux ; mais par celle du 9 fructidor suivant, il fut sursis à leur vente, et celle du 16 vendémiaire an V, non seulement rendit leurs biens aux hôpitaux, mais ordonna le remplacement de ceux qui avaient été vendus. Taine ne dit rien de tout cela, et laisse croire que les hôpitaux furent réellement et totalement dépouillés.

Ce sont surtout les faits qui en expliquent d'autres, qui en sont la cause,

que Taine laisse dans l'ombre. Son système est de passer ceux-là sous silence et de ne relater qu'un certain nombre de « petits faits significatifs », qui, sans la connaissance des grands faits, n'ont aucune signification. En le suivant dans son récit, M. A. est à chaque instant obligé de refaire à grands traits l'histoire de chaque période et de rappeler brièvement les événements dont Taine ne dit rien, et sans lesquels il est impossible de comprendre ceux qu'il raconte. Par exemple, pour juger l'œuvre de la Constituante, Taine fait abstraction des résistances de la cour et des privilégiés aux réformes. La cour opposait à toutes les tentatives de réformes tantôt les intrigues, tantôt la force ; cette opposition, qui détermina presque tout le caractère de la politique de la Constituante et des interventions populaires, Taine ne la mentionne pas. Dans son récit de la prise de la Bastille, il est presque muet sur les causes de l'insurrection, il montre les Parisiens se soulevant sans qu'on sache pourquoi. Il raconte la journée du 20 juin 92 en ayant bien soin d'en omettre les causes, la défiance du peuple de Paris contre ce roi qui se dérobait à ses devoirs de chef de la défense nationale ; à le lire, cette invasion des Tuileries ne fut qu'un délire de malfaiteurs ignorants ou fanatiques. Ce sont surtout les faits de guerre, qui expliquent l'état d'esprit de la population et les événements intérieurs provenant de cet état d'esprit, ce sont surtout ces faits-là que Taine s'abstient de mentionner, sous prétexte qu'il ne raconte pas l'histoire extérieure, les batailles, la diplomatie. Les massacres de septembre ont pour cause l'exaspération du patriotisme alarmé par l'approche de l'ennemi, convaincu que les royalistes sont d'accord avec les Prussiens. Taine n'en dit rien ; il se borne à dire, en passant et incidemment, que Brunswick approche. Dans son récit des événements entre le 20 septembre 92 et le 2 juin 93, les lacunes sont telles qu'il est impossible de comprendre l'évolution de l'opinion qui amène la chute des Girondins. Tous les faits de guerre qui expliquent les mesures révolutionnaires prises pendant cette période, il ne les relate pas, il ne les énumère même pas. En 110 pages, il n'a que six lignes sur le péril extérieur, une vague allusion aux faits qui soulèvent l'émotion des Parisiens, faits parmi lesquels il cite la défaite de Neerwinden, la défection de Dumouriez, l'insurrection de la Vendée, « et chacun des dangers qui, tour à tour, viennent fondre sur leur tête ». Et de même, dans la période du 2 juin 93 au 14 frimaire an II, il omet à peu près tous les faits militaires, il ne mentionne que quelques faits de guerre civile. Dans son étude du gouvernement révolutionnaire, il signale la contradiction entre les maximes constitutionnelles de 89 et celles de 93, sans parler des circonstances de guerre, qui sont l'unique cause de cette apparente contradiction. Il stigmatise la cons-

titution jacobine du 14 frimaire, sans dire qu'elle fut un expédient de défense nationale contre l'ennemi du dehors, Anglais, Autrichiens, Espagnols, et l'ennemi du dedans, les insurgés vendéens.

S'il est souvent muet sur les causes des faits, il lui arrive aussi de leur substituer des causes fantaisistes : il ne veut pas que la journée du 10 août 92 soit un coup patriotique; pour lui, c'est un coup philosophique ; à l'appui de cette thèse, il affirme que le manifeste de Brunswick « n'a pas fait d'impression sur le public ». Les massacres de septembre sont, d'après lui, un coup de la Commune qui voulait rester au pouvoir. Ne pouvant passer sous silence les insurrections de Lyon et de Toulon, il dit que ce sont les exigences maratistes de la Montagne qui royalisèrent ces villes. Il voit dans les réquisitions, sous le gouvernement révolutionnaire, l'application d'un socialisme d'État, alors que ce n'étaient que des expédients militaires. Il explique la politique religieuse des Jacobins par la haine du catholicisme. Parlant des subsistances, il attribue le désordre qui régnait dans l'alimentation du peuple français à un plan préconçu, à un socialisme égalitaire. Si, pourtant, ce socialisme jacobin a sauvé le peuple et l'armée de la famine, il l'explique par « quatre hasards simultanés » (v. p. 307), etc.

En dehors de ce silence sur certains faits et sur les vraies causes de ceux qu'il raconte, quels sont les autres procédés de Taine? On peut indiquer les suivants :

Les inexactitudes — volontaires ou non. — Il croit que la loi exclut les curés des municipalités. Il dit que le Comité de salut public, et notamment Robespierre, ont « connu et approuvé expressément les noyades de Nantes et les crimes de Carrier », quand, au contraire, le Comité a désavoué et rappelé Carrier, quand c'est Robespierre qui, par l'entremise de son ami le jeune Jullien, a été le principal auteur de ce rappel. Il fait de Rousselin, agent du Conseil exécutif, tantôt un conventionnel, tantôt un agent du Comité de salut public. Il fait également de Beaulieu un conventionnel. Il est vrai que Beaulieu, ardent pamphlétaire de droite, affirme des choses qu'il ne pouvait connaître, et que Taine affirme d'après lui ; en faire un représentant donne plus de poids à ses allégations. Ses statistiques contiennent souvent des erreurs. Il dit qu'il y eut 77 ex-constituants à la Convention ; il y en eut 89. Sur 23 préfets de Napoléon, dit-il, 21 avaient voté la mort de Louis XVI ; nous voyons qu'au commencement du Consulat, il y avait 16 préfets anciens conventionnels, dont 11 avaient voté la mort.

Les anachronismes. Comme exemple des lectures démagogiques qu'on faisait dans les clubs au temps de la Constituante, il cite le *Journal de la*

Montagne, qui n'existait pas encore, et le *Père Duchesne*, qui, à ce moment (que ce soit celui de Lemaire ou celui d'Hébert), était monarchiste constitutionnel. Il écrit : « De 1787 à 1791, il (Danton) a dû gagner peu d'argent, étant assidu aux Cordeliers et absorbé par la politique », sans s'apercevoir que Danton ne pouvait être assidu aux Cordeliers en 1787. Il prouve que le « jeûne » se prolongea jusqu'après la Terreur, par des témoignages de mars et de juin 94, donc, antérieurs au 9 thermidor. Il prouve la politique antireligieuse du gouvernement de l'an II par des actes ou des écrits émanés du Directoire exécutif en l'an IV et en l'an VI, etc.

Les exagérations. Exagération dans ses dires, quand il prétend, par exemple, que les Jacobins ont multiplié les élections au point qu'elles « demandaient à chaque citoyen actif un dixième de son temps ». C'est de la fantaisie : tous les scrutins des années 1790 et 91 n'ont pris en tout à chaque citoyen actif que quelques jours. Exagération dans l'interprétation des documents : dans la Drôme, les volontaires du Gard ont forcé la prison de Montélimar et, dit le rapport d'un chirurgien auquel Taine renvoie, un innocent reçût des blessures, entre autres deux plaies à la tête ; le rapport constatait d'ailleurs qu'il était vivant. Voici comment Taine présente la chose : les volontaires ont « haché un innocent à coups de sabre ».

Les contradictions. Il déclare qu'au XVIIIe siècle, on n'avait aucune idée juste du paysan, de l'ouvrier ; et dans le même volume, il cite une lettre où Massillon, évêque de Clermont, décrit avec réalisme les paysans de son diocèse. Il croit que la loi exclut les curés des municipalités ; une quarantaine de pages plus loin, il raconte l'histoire d'un abbé Carion, à la fois curé et maire de sa commune. Dans la *Conquête jacobine*, il dit que « brusquement, tout le personnel de l'ancien gouvernement a été écarté », et, cinquante pages plus loin, il dit que ce gouvernement des Jacobins « est tout de suite organisé, grâce au personnel docile que lui a légué le gouvernement déchu ». Il montre que, dans les élections à la Législative, les Jacobins ne laissèrent aucune liberté à leurs adversaires, les chassant des assemblées primaires, ne leur permettant ni d'être candidats, ni de voter ; les nobles, ecclésiastiques, propriétaires, les gens cultivés, ont été forcés, quand ils n'ont pas émigré, « de s'abstenir de toute propagande, de toute candidature et de tout vote ». Puis il nous dit lui-même qu'il n'y eut que 250 Jacobins élus à la Législative et que 400 députés modérés siégeaient au centre. Puisque leurs adversaires ont été en majorité à l'Assemblée, c'est donc que les Jacobins n'ont pas écarté des urnes ceux qui ne pensaient pas comme eux.

Enfin, les généralisations abusives. Ce procédé-là, c'est, avec l'omis-

sion des causes qui expliquent les faits, celui qui est le plus familier à Taine. Les généralisations qui font conclure d'un à tous, elles abondent, elles foisonnent, elles pullulent dans son œuvre. En voici quelques exemples, pris entre tant d'autres dans le livre de M. A. Parce que beaucoup de nobles, sous l'ancien régime, avaient des dettes, Taine en conclut que la plupart des grandes fortunes étaient vermoulues d'hypothèques. Tout fait de violence, individuelle ou collective, est pour lui représentatif de ce qui s'est passé partout. Il signale, en avril et mai 89, des troubles causés par la famine ou par la crainte de la famine, qui se manifestent par des pillages de grains ; il cite, d'une manière générale, trois provinces (Normandie, Touraine, Orléanais) et en particulier dix-sept localités. Il en conclut qu' « il n'y a plus de sécurité en France », que « la première des propriétés, celle des subsistances, est violée en mille endroits. ». Il signale, après le 14 juillet, des violences commises contre les nobles en quatre endroits ; conclusion : « partout, les nobles et les prélats sont devenus suspects ». Parce qu'il y a eu des troubles à Caen en juin 92, il affirme que, dans la France d'alors, « la canaille assouvit sur les classes proscrites ses instincts ordinaires de cruauté, de pillage, de lubricité et de destruction ». Et ainsi pour tout. De ce que la commune d'Issy-l'Évêque voulut être autonome, il incline à croire que les 40.000 communes de la France entière ont suivi cet exemple. Voyant dans la Constitution de 91 quelques articles inspirés par le *Contrat social*, il déclare que « l'esprit de Rousseau anime la Constitution tout entière ». Son portrait du jacobin, type, être de raison, construit littérairement, est le résultat d'une généralisation qui n'a rien de solide ni de vrai. De ce que Marat, à Paris, a dressé des listes d'électeurs à ne pas nommer, il conclut que partout en France il y a eu des listes semblables. De ce que Carrier, dans sa mission, fit périr beaucoup de gens, il conclut que tout représentant en mission « décapite qui bon lui semble ». Quand on lit les débats de la Convention, on peut remarquer que les injures, les vivacités de langage furent exceptionnelles ; Taine n'en a pu trouver que quelques exemples, mais il les donne comme la règle générale et il déclare que les « apostrophes ordinaires » des Montagnards à la Convention sont : « vils intrigants, calomniateurs, scélérats, monstres, assassins, gredins, imbéciles, cochons ». Le représentant en mission Ferry ayant demandé, par une lettre circulaire, aux Sociétés populaires du département du Cher, de décider les femmes à prendre la faucille pour aller moissonner, en l'absence des jeunes gens qui sont aux armées, Taine transforme d'abord cette circulaire en un arrêté ; puis, de cette mesure prise par patriotisme, pour une circonstance exceptionnelle, dans un seul

département, il fait une mesure tyrannique et générale. Un arrêté de Lequinio invite les habitants de la Charente-Inférieure « à célébrer le jour de la décade par un banquet fraternel, servi sans luxe et sans apparat », et ce seul texte suggère à Taine cette généralisation : « Aux jours de fête, chaque particulier descend ses provisions et dîne en famille, avec ses voisins, dans la rue ». Dans son étude du gouvernement révolutionnaire, il juge les 48 comités révolutionnaires de Paris d'après un seul, celui du Bonnet-Rouge, tous ceux des départements d'après un seul, celui de Nantes, etc.

Enfin, si des faits nous passons aux jugements, nous constatons : d'abord, qu'ils sont viciés par son parti pris de malveillance, d'hostilité. Ses critiques contre la Constituante, ses tendances, sa méthode de travail, ne sont que le résumé des récriminations contre-révolutionnaires d'alors, des pamphlets aristocratiques, surtout de celui de Burke. Ce même parti pris le rend souverainement injuste pour des hommes tels que Brissot, Cambon, Condorcet, etc. Nous remarquons ensuite la contradiction qui existe dans ses jugements successifs sur les mêmes hommes, sur la même époque, à mesure qu'il avance dans son œuvre. Après avoir dit du mal de la Constituante, dans le volume qu'il lui a consacré, il en dit du bien, pour décrier la Législative. Il stigmatise sans réserve les Girondins, quand il les rencontre à la Législative ; il les blanchit ensuite en partie, quand il étudie la Convention, pour mieux noircir les Montagnards. Après tout le mal qu'il a dit de la bourgeoisie révolutionnaire, quand il racontait les premiers événements de la Révolution ; après avoir condamné en bloc, avec les épithètes les plus flétrissantes et les plus dédaigneuses, tout le personnel administratif élu, quand il arrive à la Terreur, il fait l'éloge de cette même bourgeoisie, il admire la façon dont elle administra, de juillet 89 à la fin de 91, il exalte « les administrations de département, composées en beaucoup d'endroits de libéraux, amis de l'ordre, éclairés, intègres et défenseurs persévérants de la loi ». Dans l'*Assemblée constituante*, il parle du funeste esprit de 89 ;dans la *Conquête jacobine* il parle du « bon esprit de 1789 ». Et de même, après avoir dénoncé la discipline jacobine comme féroce, il dit que, chez les Jacobins, toute discipline manque ; après avoir montré l'État jacobin absorbant l'individu et lui ôtant toute indépendance, il dit que, « en vertu de ses principes, chaque Jacobin demeure indépendant ».

Tels sont les défauts de la méthode de Taine, tels qu'ils ressortent de la critique de M. A. J'ai voulu, en les indiquant, donner quelques exemples de chacun d'eux ; mais, de même que M. A., son immense travail de vérification achevé, a dû garder pour lui, nous dit-il, une grande

partie de ses notes et n'offrir qu'une analyse avec des critiques de détail, de même, après avoir lu toutes ces critiques, je n'ai pu en retenir qu'un petit nombre, à titre de spécimens. Il faut lire le livre de M. A., il faut le suivre pas à pas dans cet examen des sources, des assertions, des conclusions, auquel il s'est livré; alors le lecteur verra de quel côté est la vérité historique. C'est sans parti pris que M. A. a disséqué l'œuvre de Taine ; l'impartialité qu'il avait annoncée dans son *Avertissement*, il la prouve au cours de son livre, en louant les passages qui méritent d'être loués (p. ex., p. 251, la critique de l'*étatisme*) ; il la prouve dans sa conclusion, en refusant d'accuser Taine de mauvaise foi, en déclarant que Taine s'est trompé naïvement, inconsciemment, mais qu'il n'a voulu, qu'il n'a cru tromper personne. Dans aucune de ses critiques, le ton de M. A. ne dénote ni acharnement ni malveillance ; on sent, à la lecture de son livre, qu'elles sont uniquement inspirées par la probité historique, par le souci de rétablir la vérité. — P.-R. Mautouchet.

Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, 1765-1815, publiés par S. A. le Prince Murat. Avec une introduction et des notes par Paul Le Brethon. Tome Ier : *Lettres de jeunesse. Campagnes d'Italie et d'Égypte. Corps et armée d'observation du Midi.* Paris, Plon, 1908. In-8, xxxix-511 p. (portr. et fac-similés).

L'histoire des papiers de Murat est assez compliquée ; M. Le B. la retrace dans son introduction, à laquelle nous renvoyons. Bornons-nous à dire qu'ils forment deux groupes. Ceux du premier groupe ont été sauvés de la débâcle de 1815 par la reine Caroline, et ils sont constamment restés entre les mains des représentants de la branche aînée des Murat. Les autres, moins nombreux, mais d'une qualité peut-être supérieure, ont figuré pendant la plus grande partie du xixe siècle dans les archives de la famille de Mosbourg. En 1892, ils ont été légués au comte Joachim Murat [1], et, en 1904, ils ont été remis au prince Murat. Celui-ci a pu alors donner suite aux projets de publication qu'il avait formés depuis longtemps, et il en a confié l'exécution à l'éditeur du *Journal du Mal de Castellane*, M. Paul Le Brethon.

Ce recueil, dont les volumes doivent se succéder rapidement, sera, sans nul doute, d'une importance capitale pour les études napoléoniennes. C'est un lot énorme de documents inédits — seuls, de rares privilégiés ont pu jusqu'ici en connaître quelques-uns — qui va se trouver mis à la disposition des historiens. Les 27 registres de la correspondance de Murat,

1. Qui en a tiré, en 1897, les matériaux de son volume sur *Murat, grand-duc de Berg, lieutenant de l'Empereur en Espagne.*

de 1800 à 1814, qui forment la base de la publication [1], contiennent la copie d'environ 10.000 lettres. Il faut y ajouter une série de 350 lettres originales de Napoléon (dont quelques-unes inédites), qui permettront d'utiles rectifications aux textes de la *Correspondance*, la série complète des lettres de Caroline à son mari de 1810 à 1812, la série, en 600 dossiers, des lettres adressées au roi et à la reine par les membres de la famille impériale et par les personnages notables du régime. Il y a là, on le voit, les éléments d'un magnifique recueil. Le prince Murat, dit M. Le B., a voulu « publier intégralement tout ce qui, dans ce précieux fonds d'archives, présente un intérêt historique ». Espérons que ces derniers mots sont entendus dans leur sens le plus large, et que le dossier réservé sera, finalement, aussi maigre que possible.

Lorsque la publication sera terminée, et qu'on pourra en apprécier respectivement toutes les parties, ce premier volume n'apparaîtra probablement pas comme le plus intéressant. La plupart des lettres qu'il contient ont trait au commandement de Murat en Italie, en 1801 ; les plus importantes sont celles qui concernent les relations avec la Cour de Rome, pendant la négociation du Concordat : or M. Boulay de la Meurthe avait déjà édité un certain nombre d'entre elles, d'après les Archives de la Guerre [2]. Néanmoins, le volume apporte beaucoup de nouveau, et, sur les 609 pièces qu'il contient, les inédits sont en très grande majorité. Naturellement, nous n'essayerons pas de les résumer. Des recueils de ce genre, qui touchent à mille questions, sont avant tout des instruments de travail, et un index alphabétique général — M. Le B. en promet un — est indispensable pour leur donner leur pleine valeur. Aussi est-ce simplement à titre d'échantillons que nous mentionnerons des lettres de Bonaparte, de 1797, qui contredisent les assertions de M. F. Masson et de MM. Chavanon et Saint-Yves [3] sur la froideur que le général en chef aurait témoignée à Murat pendant la deuxième partie de la campagne d'Italie, des lettres de Murat très dures pour Brune (notamment nos 268, 352, 404), une série de lettres assez curieuses de Fesch.

Le procédé d'édition de M. Le B. est très louable. La disposition maté-

1. M. Le B. a pris soin de les contrôler et, dans certains cas, de les compléter par les pièces conservées en expéditions originales dans les dépôts publics, surtout les Archives de la Guerre.

2. M. Le B. a naturellement tenu compte des publications antérieures. C'est ainsi qu'il s'est contenté de donner l'analyse d'un certain nombre des pièces publiées en 1899 par M. A. Lumbroso, sous le titre « un peu prétentieux » de *Correspondance de Joachim Murat*, de 1791 à 1808.

3. Voir, pages 5, 71, 338, d'autres rectifications à des assertions de M. Masson (*Napoléon et sa famille*), et de MM. Chavanon et Saint-Yves (*Murat*).

rielle, copiée sur celle de la *Correspondance de Napoléon*, est bonne ; la provenance de chaque pièce est indiquée ; les notes sont succinctes, mais suffisantes. Nous ne voyons qu'une critique à adresser à l'éditeur : croit-il vraiment que la reproduction des fautes d'orthographe de Murat ou de ses correspondants, Fesch surtout, soit utile ? C'est, à notre sens, pousser trop loin le respect des textes [1].

Le prince Murat, en publiant ainsi ses archives, mérite la reconnaissance des historiens. Il serait désirable que son exemple fût suivi. Pour l'histoire du premier Empire, les archives privées n'ont pas dit, il s'en faut, leur dernier mot, et il serait facile de citer tels mémoires, telles correspondances, encore tenus dans l'ombre, et dont des scrupules exagérés peuvent seuls, actuellement, empêcher la mise au jour. — P. Caron.

Paul Gaffarel. **La politique coloniale en France de 1789 à 1830**. Paris, Alcan (Bibliothèque d'histoire contemporaine), 1908. In-8, 496 p.

En dépit du titre, on trouvera dans cet ouvrage plutôt l'histoire des colonies françaises pendant la Révolution, l'Empire et la Restauration que celle de la politique coloniale métropolitaine : un seul chapitre expose, très brièvement, les conceptions générales que se firent sur ce sujet les gouvernements successifs ; pour tout le reste, le plan est nettement géographique : une première partie est consacrée aux établissements de l'océan Atlantique (Sénégal, Afrique occidentale, Guyane, Antilles, Saint-Domingue et Louisiane) ; la deuxième à ceux de la Méditerranée (Iles Ioniennes, Malte, Algérie) ; la troisième à ceux de l'océan Indien (Mascareignes, Madagascar), aux projets de Napoléon sur l'Inde et aux tentatives des aventuriers français dans le même pays ; la quatrième aux essais d'établissement dans l'océan Pacifique (Annam, colonies hollandaises d'Insulinde, archipels polynésiens). En principe donc, chaque colonie se trouve étudiée à part, de 1789 à 1830, avec sa situation à la fin de l'ancien régime, son évolution politique et économique, les explorations, la question de l'esclavage, la place et le rôle de chacune d'elles dans la lutte de la France révolutionnaire et impériale contre l'Angleterre et autres puissances maritimes, leur sort aux traités de 1814-1815, et enfin leur situation en 1830 ; du moment que l'objet du livre était, non l'histoire de la politique coloniale, mais celle des colonies elles-mêmes, ce plan géographique s'imposait [2]. Et il s'agit, en effet, si peu de la politique coloniale

1. En tout cas il ne saurait être question de respecter les noms propres estropiés, et c'est à un lapsus qu'on doit, p. 94, Brigges pour Brigue. — Signalons, à la p. 19, une autre faute d'impression : 1779 pour 1797.

2. Le plan chronologique eût été préférable si l'auteur avait réellement étudié la poli-

de la France, considérée dans son ensemble et son évolution, que l'ouvrage se termine, sans aucune conclusion générale, par l'exposé des velléités d'occupation, sous la Restauration, de la Nouvelle-Zélande et autres archipels polynésiens.

Seulement est-il déjà possible d'écrire l'histoire des colonies françaises de 1789 à 1830, et, dans l'état actuel des études coloniales, cet essai de synthèse ne risque-t-il pas de paraître prématuré ? Un semblable travail, pour être solide et définitif, ne pourrait venir qu'après de nombreuses monographies, fortement documentées, sur l'histoire de nos différentes colonies ou même sur quelque phase de leur histoire. Or la collection de ces études de détail est encore singulièrement incomplète.

Par là s'explique l'aspect caractéristique du livre de M. Gaffarel : la plupart des chapitres présentent de regrettables lacunes et, même pour des événements considérables ou de longues périodes, se contentent de simples allusions ; d'autre part, on y trouve de longs développements sur les expéditions pittoresques, les récits de guerre, la biographie même de certains personnages.

Cette inégalité est très frappante dès le premier chapitre, sur le Sénégal : c'est peu de dire qu'il fut « à peu près oublié » pendant la période révolutionnaire et, après mention d'un glorieux coup de main du corsaire Victor Hugues (d'ailleurs non daté) et de la prise de Saint-Louis par les Anglais en 1809, d'arriver immédiatement au traité du 30 mai 1814; le tout tient en une page. Par contre, le naufrage de la *Méduse* est longuement raconté et l'exploration de Caillé ne remplit pas moins de quinze pages, avec force détails simplement curieux. Autres exemples de graves omissions : quand l'auteur expose le préjudice porté au Sénégal, jusque là simple marché d'esclaves, par l'abolition de la traite, il ne dit pas que cette mesure considérable fut prise par Napoléon durant les Cent Jours (décret du 29 mars 1815), alors que, par le traité du 30 mai, la France n'avait promis à l'Angleterre cette suppression que dans un délai de cinq ans. — De même, M. G. est très bref sur les tentatives si intéressantes de la Restauration pour transporter les cultures des Antilles au Sénégal puisqu'on ne pouvait plus transporter les noirs du Sénégal sur les plantations des Antilles ; notamment les essais de culture du coton, tentés dès lors et repris de nos jours avec l'attention que l'on sait, méritent mieux qu'une simple mention.

L'histoire de la Guyane, de 1789 à 1815, est plus complète et mieux

---

tique coloniale ; ainsi a fait M. Schefer dans son récent et très solide ouvrage, qui traite ce sujet pour une partie de la même période, *La France moderne et le problème colonial, 1815-1830* (Paris, Alcan, 1907).

suivie, sauf pour les insurrections des noirs et la guerre contre les Anglais de 1794 à 1802 : M. G. se contente d'une formule : « Les révoltes furent réprimées et les ennemis repoussés » (p. 66).

Pour les Antilles, le glorieux et terrible proconsulat de Victor Hugues à la Guadeloupe (1794-98) est exposé en détail [1]; par contre, M. G. ne donne presque aucun renseignement sur l'histoire de cette colonie ni sur celle de la Martinique de 1804 à 1810, date de leur conquête par les Anglais. De même l'histoire des Antilles sous la Restauration n'est traitée nulle part ; l'auteur fait seulement allusion à leur prospérité. Il n'était cependant pas inutile de rappeler qu'à ce moment Guadeloupe et Martinique, exclusivement consacrées à la culture de la canne à sucre, fournissaient à peu près toute la consommation française, ni de montrer l'importance de cette question du sucre : c'est alors que commençait à se répandre dans la métropole la culture de la betterave, et que, à propos de la discussion de la loi de douanes de 1822, les libéraux attaquaient les droits qui sauvegardaient le monopole des Antilles et mettaient en question le vieux « système colonial » lui-même, récemment restauré et d'ailleurs finalement respecté par cette loi de 1822.

L'histoire de la révolte de Saint-Domingue et de l'expédition de Leclerc a déjà été souvent racontée ; les cinquante pages que lui consacre M. G. n'apportent rien de nouveau. Il aurait pu mentionner le petit livre de Castonnet des Fosses (*La Révolution de Saint-Domingue*, Paris, 1893) et surtout l'ouvrage du colonel Poyen (*Histoire militaire de la Révolution de Saint-Domingue*, Paris, 1899). Sa psychologie de Toussaint Louverture semble bien un peu indulgente pour la froide cruauté et l'hypocrisie de cette victime de Bonaparte.

La vente de la Louisiane aux États-Unis (chap. VI) est encore une question toute coloniale ; mais avec les chapitres relatifs aux établissements de la Méditerranée, l'exposé de M. G. se rattache de plus en plus étroitement à l'histoire générale : l'occupation des Iles Ioniennes par la France, la prise, puis le blocus et la perte de Malte, sont proprement des questions européennes et font partie intégrante de la politique générale de Bonaparte, à tel point qu'on a voulu l'expliquer tout entière par ses ambitions sur la péninsule des Balkans ; d'ailleurs les cent pages qui y sont consacrées forment un récit suivi et intéressant. — Plus coloniale est la question des relations de la France avec les Barbaresques de 1789 à 1830 ; on y retrouve la mission du capitaine Boutin,

1. La biographie de Victor Hugues a fait l'objet d'une communication fort ample de M. Gaffarel au congrès colonial de Marseille, sept. 1906 (*Compte rendu*, Paris, 1908, vol. I, p. 171-196).

chargé par l'Empereur d'explorer le littoral algérien en vue d'un débarquement, et l'exposé des avanies, d'ailleurs traditionnelles, des Barbaresques, dont l'insolence rendit en quelque sorte inévitable l'expédition de 1830. Seulement M. G. aurait pu la replacer dans la politique générale de la Restauration, ne pas négliger totalement le rapport qui exista entre cette décision d'une action énergique contre Alger et l'échec du fameux plan Polignac sur la rive gauche du Rhin, rappeler l'attitude arrogante de l'Angleterre, puis sa résignation devant l'énergie du gouvernement français [1].

Les premiers chapitres de la troisième partie, relative aux établissements de la mer des Indes, sont purement coloniaux : pour les Mascareignes, l'étude en est surtout faite d'après la thèse de M. Prentout [2] ; aussi n'y trouve-t-on presque aucun renseignement sur les événements de la période révolutionnaire, notamment entre 1790 et 1794. De même, l'histoire de la Réunion sous la Restauration tient en une page : il n'y est même pas fait mention de l'ordonnance organique de Bourbon, du 21 août 1825 (simplement citée dans un autre chapitre, p. 342) ; et pourtant cette ordonnance, acte principal de l'œuvre coloniale du ministère Villèle, réorganisait toute l'administration de l'île afin d'y restituer les anciennes traditions du pacte colonial ; elle fut aussi appliquée aux Antilles et en Guyane.

Le chapitre sur Madagascar, pour lequel l'auteur disposait des documents rassemblés dans l'ouvrage de MM. Marcel Dubois et Terrier, ne présente pas de pareilles lacunes : la mission de Lescallier sous la Révolution, l'action de Decaen et de son agent Sylvain Roux sous l'Empire, les remarquables interventions de la Restauration pour soutenir les établissements ébauchés par le normalien Albrand et Roux à Sainte-Marie et sur la côte orientale de Madagascar, sont nettement exposés ; M. G. insiste avec raison sur l'attitude énergique que prenait, devant les Hovas comme à Alger, le cabinet Polignac, sur les envois de renforts : cette activité déterminée, prélude presque certain d'une véritable conquête, fut brusquement arrêtée par la Révolution de 1830.

Avec les chapitres relatifs à l'Inde, nous retombons dans la politique générale de Napoléon et dans ses luttes contre l'Angleterre ; au total, rien de très original : l'auteur suit de très près, sans les citer d'ailleurs, les chapitres écrits par M. Rambaud sur l'Inde dans l'*Histoire générale* (chap. XXI du tome VIII et XXX du tome IX). Il y a là quatre-vingts

1. M. G., qui s'est souvent servi de l'ouvrage de MM. Dubois et Terrier, *Les colonies françaises*, Paris, 1902, y aurait trouvé des documents précis à ce sujet.

2. *L'Ile-de-France sous Decaen (1803-1810)*. Paris, 1901.

pages où la question coloniale tient bien peu de place ; on n'y trouve pas même une allusion à l'histoire des villes françaises de l'Inde sous la Révolution. De même le dernier chapitre, consacré aux aventuriers français de l'Indoustan, s'inspire trop directement des mêmes pages de M. Rambaud. — Toute cette partie manifeste d'ailleurs une connaissance bien incomplète des choses de l'Inde ; on y relève des expressions impropres, *soubab* au lieu de *soubah*, une confusion continuelle entre les *nababs* et les *rajahs* (voir p. 352, 427, 429, 432, etc.).

De même, dans la quatrième partie (Établissements de l'océan Pacifique), le récit de la première apparition des Français au Tonkin est souvent inexact : ce n'est pas en 1684, mais de 1680 à 1682 que végéta le comptoir français ; le nom de son fondateur n'était pas Le Chapelier, mais Chappelain ; le « certain Verret », dont parle M. G., était Véret, chef, pour la Compagnie des Indes Orientales, du comptoir de Siam [1].

Pour les colonies hollandaises de la Sonde et leur éphémère annexion à la France, M. G. aurait pu montrer que les divisions des Hollandais des îles en plusieurs partis politiques facilita la victoire des Anglais, et ne pas oublier de dire que ces colonies furent restituées à la Hollande par la paix de 1814.

Prématuré pour le fond, cet essai de synthèse semble de plus hâtivement rédigé ; on y trouve de trop fréquentes répétitions, confusions, menues erreurs : ainsi, à propos de l'intérêt qu'on portait en France à la Guyane, après la paix d'Amiens, quatre lignes de la page 67 sont identiquement reproduites à la page 74 ; à la fin de la page 100, la Convention semble mise en cause à la date de février 1796 ; deux fois au moins, p. 108 et 111, la date de 1809 au lieu de 1810 (chute de la Martinique) ; Richepance au lieu de Richepanse ; presque aucune date pour la guerre de Saint-Domingue, même pas pour le combat de la Crête à Pierrot (24 mars 1802) ; l'effectif des troupes de Leclerc réduit à 1.200 au lieu de 12.000 hommes, dans une lettre citée du général lui-même (p. 147) ; des erreurs géographiques : le camp retranché de Mahébourg, fondé par Decaen à l'Ile de France, n'est pas situé à mi-chemin des deux ports, mais au bord même du Grand-Port (p. 313) ; ce n'est pas l'Hindou Kouch qu'avaient à franchir les Afghans pour descendre dans la plaine de l'Indus (p. 454) ; 2 cipayes au lieu de 200, pour le corps anglais qui occupa Rodrigues en 1809 (p. 310) ; à la page 334 : « Sous l'Empire, lorsque le

---

1. Pour le Tonkin, voir notre ouvrage, *La Compagnie des Indes orientales et François Martin*. Paris, Challamel, 1908, IIIe partie, chap. III ; pour le Siam, celui de Lanier, *Étude historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703*. Versailles, 1883.

général Decaen fut nommé gouverneur général », cette nomination est de juin 1802.

Même incomplet, l'ouvrage de M. G. représente cependant un grand travail de dépouillement, et son insuffisance est moins imputable à l'auteur qu'à l'état actuel des connaissances en histoire coloniale ; malgré ses imperfections, il constitue un livre commode de vulgarisation, au moins provisoire. — P. Kaeppelin.

Grégoire Yakschitch. **L'Europe et la résurrection de la Serbie (1804-1834)**. Avec une préface de M. Émile Haumant. Paris, Hachette, 1907. In-8, x-530 p. (carte).

Ce livre — qui a valu à son auteur le titre de docteur de l'Université de Paris — expose en 26 chapitres le long effort de la Serbie, pendant le premier tiers du XIXe siècle, pour acquérir son indépendance. Après une introduction sur l'histoire de la Serbie depuis le XIIe siècle, M. Y. raconte, en même temps que les luttes entre Serbes et Turcs à partir de 1804, les tentatives persévérantes des premiers pour intéresser l'Europe à leur sort. Pendant plus de vingt ans, ces tentatives sont infructueuses ; l'intégrité de l'Empire ottoman est assurée par les ambitions rivales des puissances. Le traité de Bucharest (1812), entre la Russie et la Turquie, ne contient en faveur des Serbes que des stipulations vagues et qui demeurent sans portée réelle. C'est de la convention d'Ackerman, en octobre 1826, que datent les premières concessions appréciables, qui sont confirmées par le traité d'Andrinople (1829) et ne deviennent vraiment effectives qu'en 1834, par la rétrocession des six districts détachés du pachalik de Belgrade en 1812 et la reconnaissance définitive du prince Miloch. La Serbie « restait, il est vrai, tributaire de la Porte, mais elle devenait une principauté héréditaire et jouissait de son autonomie intérieure. Elle était ce qu'en droit public on appelle une province privilégiée... Elle n'avait plus qu'à attendre son heure pour se débarrasser des garnisons turques, d'ailleurs insignifiantes, et reconquérir son indépendance totale et ses frontières d'autrefois ».

Ce résumé très sommaire ne donne qu'une faible idée de l'étendue de l'enquête entreprise et menée à bien par M. Y. Elle commençait dans de très mauvaises conditions. Pour la période étudiée, il n'y a pour ainsi dire pas d'archives serbes : tout, ou presque tout, a été détruit ; ce qui a subsisté figure dans diverses collections, précieux débris que M. Y. a tout d'abord recueillis. Il est ensuite venu à Paris, où l'exploration des fonds des Affaires étrangères lui a livré beaucoup de pièces importantes. Il a eu la bonne fortune de trouver, également à Paris, à la Bibliothèque polo-

naise, un grand nombre de documents diplomatiques inédits, d'origine russe, qui avaient été transportés de Varsovie en France, en 1830, par des insurgés polonais. Il a pu ainsi constituer un riche dossier, et son livre est très supérieur, par l'ampleur de la documentation, aux ouvrages antérieurs sur le même sujet, ceux de Ranke, de Popof et de Saint-René Taillandier.

Quant à la mise en œuvre, elle dénote beaucoup d'application. L'auteur, qui manie remarquablement notre langue, s'attache à ne rien dire qu'il n'appuie sur un texte. et sa narration, toujours substantielle, et d'où toute sentimentalité est exclue, est conduite avec un louable souci de précision. Le volume se termine par la reproduction de quelques textes essentiels et par une bibliographie [1].

Capital pour les historiens serbes, le travail de M. Y. doit être connu et utilisé par les historiens étrangers. La question de l'indépendance serbe a été — et est encore aujourd'hui — une question internationale dans laquelle la Russie et l'Autriche sont au premier plan, et, en l'exposant, M. Y. se trouve avoir apporté une contribution importante à l'histoire de la politique européenne pendant la période de l'Empire et de la Restauration. Nous signalerons particulièrement ici les passages consacrés aux relations des insurgés serbes avec Napoléon, qui refuse de les soutenir parce qu'il ne veut pas travailler, pour le plus grand profit de l'Autriche, puis de la Russie, au démembrement de la Turquie. L'ouvrage de M. Y. devra être consulté par quiconque reprendra la question, encore si controversée, de la « politique orientale » de Napoléon. — P. Caron.

J. Chavanon et G. Saint-Yves. **Le Pas-de-Calais de 1800 à 1810.** *Étude sur le système administratif institué par Napoléon Ier.* Paris, A. Picard et fils, 1907. In-8, xvii-291 p. (Bibliothèque de la Société des Études historiques).

Après avoir indiqué la situation du Pas-de-Calais avant Brumaire, les menées contre-révolutionnaires, le brigandage, les menaces de guerre civile, tous les services publics en souffrance, MM. Chavanon et Saint-Yves étudient l'administration du département dans ses divers organes ; il semble que l'ordre chronologique eût donné un tableau plus vivant, dont les traits n'apparaissent que séparés, au hasard des divers cadres administratifs qui sont ici analysés. Nous avons d'abord le portrait des administrateurs : le premier préfet, Poitevin-Maissemy, un philosophe libéral, un enthousiaste de la Révolution à ses débuts, un anticlérical nar-

1. La table des « matières » est détaillée ; néanmoins un index alphabétique eût été utile.

quois et facétieux, un tempérament optimiste; disgracié en l'an XI, à cause de ses rapports difficiles avec l'évêque — car, dès lors, il ne faisait plus bon railler les choses divines, — il fut plus tard préfet du Mont-Blanc et de la Somme; il eut pour successeur à Arras le baron de La Chaise, un admirateur passionné de Napoléon, le type classique du préfet de l'Empire, l'auteur de la fameuse formule : Dieu créa Bonaparte et se reposa (cf. p. 32); il présida à la renaissance de la prospérité du département, à l'organisation de la conscription ; il ne put empêcher les souffrances de la fin du règne. Ces deux préfets furent assistés de secrétaires-généraux, Picquenard, Dubourg, Bergaigne, d'un conseil de préfecture semblable à l'ancienne administration départementale sous la Constituante, la plupart de ces administrateurs choisis parmi les hommes de la Révolution. — Sous cette direction, le Conseil général prenait des mesures contre les notaires indélicats, émettait des vœux sur le recrutement de l'armée pour le rendre moins onéreux aux populations, rétablissait les primes à l'agriculture, au reboisement, organisait l'administration des wateringues, la réfection des ports, des chemins et des canaux, des prisons et des hospices, s'occupait de la bonne répartition des contributions. Les municipalités étaient généralement faciles à gouverner; cependant Boulogne, fière de sa gloire récente, manifestait des tendances à l'autonomie ; et il était surtout difficile de trouver des municipalités éclairées ; on prenait les maires parmi les grands propriétaires : mais il y en avait qui s'enivraient, ou qui commettaient des faux dans l'état-civil, ou qui faisaient des misères aux sœurs de charité. — Il y avait aussi de médiocres juges de paix, comme ce César Triboulet, qui assomma un jour sa belle-mère pour la voler; alors s'acheva la concentration de l'administration judiciaire, jadis indépendante ; les tribunaux de première instance furent organisés; la plupart de leurs magistrats avaient fait partie de l'ancien conseil d'Artois ; quelques-uns seulement étaient des militants de la Révolution. — Pour les impôts, on nous indique ici le chiffre du budget des villes principales du département; l'organisation de la perception fut achevée, parmi d'assez sérieuses difficultés, et il y eut de l'agiotage à la trésorerie générale; nous suivons l'évolution lente et régulière de la vente des biens nationaux, les efforts faits pour une répartition équitable des contributions. A propos de l'instruction publique, on nous rappelle le collège des Oratoriens d'Arras et les autres anciens établissements d'enseignement, le collège anglais de Saint-Omer, où Daniel O'Connell vint faire ses études (p. 173) ; il y eut quelque désarroi dans ce service pendant la Révolution qui, pourtant, quoi qu'on en dise ici (p. 207), n'avait pas accumulé que des ruines; Arras fit dès lors de vains efforts pour avoir

un lycée ; il y eut quelques écoles secondaires en 1803 ; il n'y eut, là comme ailleurs, presque rien de fait pour l'enseignement primaire, et beaucoup de communes restèrent privées d'instituteurs, pour longtemps encore. — Le dernier chapitre, sur les cultes, est particulièrement important : le Pas-de-Calais avait autrefois trois évêchés, Arras, Boulogne et Saint-Omer ; le clergé y souffrit pendant la Révolution ; il y eut des exécutions sous la direction de Joseph Lebon, et nous avons la liste des victimes (p. 219). Lors du Concordat, l'illustre abbé Emery refusa le siège d'Arras, qui fut attribué à Charles de la Tour d'Auvergne-Lauraguais. Il fut difficile de concilier les deux clergés ; il y eut une violente opposition de l'ancien évêque de Boulogne, Asseline ; puis on partagea tant bien que mal les cures entre réfractaires et constitutionnels, et désormais les fonctionnaires furent obligés d'honorer la religion (cf. p. 255 une lettre du sous-préfet de Boulogne au maire d'Ardres). — Cela n'empêcha pas les populations de souffrir, parfois cruellement, de l'état de guerre perpétuelle. Mais il manque à ce livre un chapitre capital, celui qui dirait l'état des esprits et la situation matérielle et morale du Pas-de-Calais de 1800 à 1810 : il est vrai qu'il ne s'agissait que d'étudier un système administratif. — Édouard Driault.

P. Lasserre. **Le Romantisme français.** *Essai sur la révolution dans les sentiments et dans les idées au XIXe siècle.* Paris, Société du Mercure de France, 1907. In-8, 547 p.

Ce livre n'est pas, à proprement parler, un livre d'histoire, mais c'est encore moins un livre médiocre. Après M. Ch. Maurras, et d'une façon plus rigoureuse, M. Lasserre dresse contre le romantisme un réquisitoire en règle, réquisitoire fortement construit, riche d'idées, écrit avec une chaleur passionnée qui, sans emporter la conviction, force la sympathie. En tête quelques chapitres sur Rousseau, d'une clairvoyance impitoyable, — trop impitoyable. M. L. suit le développement intellectuel et moral du philosophe, comme on suit le cours d'une maladie ; il analyse ses instincts, dévoile ses faiblesses, accuse le nihilisme social de sa doctrine... Et ce portrait d'un homme veut être le portrait de tout un siècle. Rousseau n'est pas seulement un précurseur du romantisme ; il est le romantisme même, le romantisme intégral. La maladie a survécu au malade ; elle s'est étendue et aggravée ; nos esprits, nos cœurs, nos consciences, rien n'a échappé à la contagion. — A le démontrer, M. L. apporte parfois un excès d'ingéniosité. Je ne puis discuter sa thèse page par page, il y faudrait un volume. Un exemple seulement : « Que demandent et que se flattent d'avoir réalisé sous le nom de Romantisme les jeunes

séides d'*Hernani* ? Affranchissement des règles et des traditions, *liberté*, c'est-à-dire spontanéité absolue dans la création artistique, l'artiste se mettant en présence de lui-même et de la nature et ignorant qu'il y ait eu un art et des hommes avant lui. Le Romantisme, c'est donc le système de sentir, de penser et d'agir conformément à la prétendue nature primitive de l'humanité. C'est la prédication même de Jean-Jacques » (p. 16). L'argument est finement présenté, mais est-il décisif? Demander à l'art de renverser les barrières où l'enferme la tradition pour revenir à la *nature*, est-ce se poser en adorateur mystique de la « *nature primitive* de l'humanité ? ». M. L. raisonne trop souvent ainsi. — C'est qu'une synthèse de ce genre comporte toujours une part d'artificiel. Un mouvement aussi complexe que le romantisme ne s'exprime guère en une formule. Le romantisme, c'est Rousseau, proclame M. L., et je ne dis pas qu'il ait tort ; mais on a écrit aussi : le romantisme c'est Chateaubriand, — le romantisme c'est Mme de Staël, — le romantisme c'est Byron. Le romantisme est tout cela ; il a été, simultanément ou successivement, tout cela ; mais il est autre chose encore. On peut considérer la révolution littéraire comme une suite nécessaire, un prolongement de la révolution politique ; on y verra aussi bien une réaction contre tout le mouvement philosophique d'où cette révolution était issue. D'une manière très générale, le romantisme est, en face d'une littérature qui pourra renaître mais qui ne vit plus, le besoin de vivre et d'agir. Et il se révolte avec les mêmes colères contre tout ce qui lui paraît symptôme de mort : contre la tradition pseudo-classique, contre les médiocres qui s'autorisent des grands artistes d'autrefois, contre la routine des dogmes littéraires, contre l'ironie et la sécheresse du siècle précédent. Il doit à Rousseau bien moins une doctrine que cette aptitude à s'émouvoir, ce besoin d'enthousiasme, souvent ridicule en ses manifestations, parfois maladif, mais en somme fécond. Sa haine des règles fut créatrice. Principe d'anarchie et de destruction, affirme M. L. ; à ne considérer que les lettres françaises, je ne vois pas très bien ce qu'il a tué, ce qui, sans lui, aurait survécu. Sans doute, ce n'est pas « l'affirmation suprême » ; il n'y a pas, en art, d'affirmation suprême. J'accorde volontiers à M. L. qu'il a fait son temps, que l'on peut attendre autre chose, que notre littérature d'hier et d'aujourd'hui est embarrassée de romantisme comme la littérature impériale était embarrassée de traditions classiques. Mais, pour le juger, ce n'est pas autour de nous qu'il faut jeter les yeux ; c'est à son heure qu'il faut le prendre. Et ne peut-on regarder vers l'avenir sans nier le passé ? — J'ai fait quelques réserves sur la thèse de M. L. ; elle appelle la discussion, la contradiction ; elle irrite même : on doit conclure qu'elle n'est pas négligeable. — Jules MARSAN.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de Bretagne. 1908.

Novembre. = Lt Binet. *La trahison du Guildo.* [Épisode de la descente des Anglais en Bretagne au mois de septembre 1758. Débarquées à Saint-Briac, les troupes anglaises passèrent l'Arguenon au Guildo, malgré la belle défense de Rioust des Villes-Audrains, atteignirent Matignon, battirent en retraite vers Saint-Cast où leur arrière-garde fut défaite. Couramment, on attribue l'échec de Rioust des Villes-Audrains à la trahison de Julien Grumellon, qui aurait révélé aux Anglais le faible effectif des défenseurs du Guildo et leur aurait indiqué les gués. M. B., à l'aide des dossiers de procédures de haute trahison instruites en Bretagne entre 1758 et 1760 (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, série B), a pu retracer les phases de l'instruction ouverte contre Grumellon ; les juges ne retinrent contre lui aucun chef d'accusation et le renvoyèrent absous le 29 août 1759. L'opinion populaire ne ratifia pas la sentence des juges]. — H. Sée. *Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution.* [Suite. Chap. II. Les procédés de culture. Ils sont restés très primitifs : l'installation agricole est étroite et incommode, l'attirail de culture insuffisant ; la jachère est d'un usage général ; les terres manquent d'engrais, surtout de bon fumier ; cependant la Bretagne produit plus de grains qu'elle n'en consomme ; le seigle prédomine ; la viticulture se restreint ; l'élevage est médiocre. La lenteur des progrès agricoles a des causes économiques et sociales ; elle tient aussi à des conditions naturelles, à la difficulté des communications. A suivre.] — P. Le Roux. *Les chansons bretonnes de la collection Penguern.* [Suite. Texte breton et traduction française d'une longue chanson intitulée « Plaintes sur le départ de prêtres émigrants », c'est-à-dire des prêtres qui ont refusé le serment à la Constitution civile.]

Annales des Sciences politiques. 1908.

15 Juillet. = M. Wallon. *Les Saint-Simoniens et les chemins de fer.* [M. W. commence par rappeler les traits généraux de la doctrine saint-simonienne, puis il examine l'importance qu'y prirent les grands travaux publics. Dans le « Producteur », dès 1826, Dubochet écrit un important article sur « les routes à ornières de fer » et les voitures à vapeur, où il avance que l'usage général de ces moyens de communication « est peut-être destiné à opérer une plus grande révolution dans l'état de la société civile que la grande découverte de la navigation elle-même ».

En 1831, la campagne recommence, cette fois dans le *Globe* acquis en 1830 ; en 1832, Michel Chevalier publie son « Système Méditerranéen », où il propose d'établir dans toute l'Europe un réseau de voies ferrées ; en attendant l'application de ce plan grandiose, le « Globe » réclame l'établissement d'une ligne du Havre à Marseille, par Paris. L'évolution mystique des doctrines saint-simoniennes, le procès intenté à ses adeptes par le gouvernement n'empêche pas la propagande de se continuer. Après la disparition du « Globe », E. Péreire écrit dans le « National » ; Lamé, Clapeyron, Stéphane et Eugène Flachat, dans leurs « Vues politiques et pratiques sur les travaux publics », tracent les grandes lignes d'un réseau français et indiquent les moyens de le réaliser ; l'établissement de la ligne de Paris à Saint-Germain est préparé. Les Saint-Simoniens avaient posé le problème ; nous les verrons concourir maintenant à sa solution pratique. A suivre.]

La Révolution de 1848. 1908.

Juillet-Août. = J. F. Jeanjean. *L'éternel révolté.* [Suite, et à suivre. Examen de l'affaire du document Taschereau ; Barbès a cru et affirmé que Blanqui en était l'auteur. M. J. résume ou cite les textes connus sur la question ; il y ajoute le compte rendu, jusqu'ici inédit, des séances de la commission d'enquête formée, en manière de jury d'honneur, par le Club de la Révolution ; il reproduit en outre quelques pièces trouvées dans les papiers de Barbès. Il lui semble résulter, de ce dossier, de très graves présomptions contre Blanqui.] — H. Bourgin. *Victor Considerant, son œuvre.* [Suite ; continué en sept.-oct., et à suivre. IV. L'École sociétaire et la « Phalange » (1836-1840). V. Le « Manifeste » de l'École et le parti social (1840-1843). VI. La « Démocratie pacifique » (1843-1848).] — Suzanne Wassermann. *Le club de Raspail en 1848.* [Continué en sept.-oct., et à suivre. Raspail en 1848 ; sa popularité ; son programme est un peu vague ; très attaché au principe républicain, Raspail préconise l'association comme remède aux maux de la société ; il est partisan d'un régime nettement démocratique, mais répugne à tout bouleversement soudain ; pour être durable et féconde, à ses yeux, une révolution doit dérouler progressivement ses conséquences. Le « Club des Amis du peuple ». Son personnel ; il est très mal connu ; le nombre des membres et auditeurs aurait atteint, aux séances, 6.000 personnes, dont 1.000 femmes ; ce fut le club le plus fréquenté. L'organisation est rudimentaire ; peut-être pas de bureau régulièrement constitué ; pas de comités, et quelques commissions seulement au moment des élections ; l'entrée était libre, on ne distinguait pas entre les membres et les simples auditeurs ; les femmes étaient admises, sans que, d'ailleurs, leur admission impliquât la reconnaissance de leurs droits politiques. Le nombre des séances fut de deux environ par semaine, du 25 mars au 13 mai, avec des interruptions. Les séances étaient peu animées ; chacune d'elles consistait en une conférence de Raspail ; il n'y eut quelques discussions que pendant la période électorale. En somme, l'influence du club sur la marche des événements fut très limitée ; son fondateur avait en vue « l'éducation des citoyens bien plus que la surveillance des gouvernants ». Raspail, qui, le 25 février, contribua à l'établissement définitif de la République, combattit l'ajournement des élections ; il croyait

au triomphe facile des principes républicains et consacra les premières séances de son club à les exposer. Dès la deuxième (1er avril), le club s'occupa de dresser une liste de candidats ; on y voit figurer des bourgeois, des ouvriers, et, à côté de démocrates avancés comme Cabet et Esquiros, des légitimistes ralliés, d'un républicanisme douteux, comme La Rochejacquelein et le prince de La Moskowa ; le club se borna d'ailleurs à jouer le rôle d'intermédiaire entre les candidats et les électeurs, que Raspail cherchait avant tout à éclairer sur la nature de leurs devoirs. L'assertion de Lamartine sur la participation de Raspail au mouvement du 16 avril paraît sans fondement ; mais, s'il ne se mêla pas aux intrigues qui précédèrent cette journée, et s'il resta inactif le 16 avril, il prévit et dénonça la réaction menaçante. Il proteste énergiquement contre les poursuites intentées aux républicains avancés. A la séance du 6 mai, le « massacre » de Rouen est flétri dans des termes violents, et le club réclame la destitution et la mise en jugement des chefs militaires et des magistrats de cette ville.] — F. Puaux. *Une circulaire du Comité démocratique protestant.* [Datée du 23 mars 1848, elle montre qu'un certain nombre de protestants s'unirent « pour une action électorale sur le terrain religieux ».]

Septembre-Octobre. = A. Lebey. *Dix lettres inédites de Persigny (1834, 1841, 1842, 1843).* [Premier groupe de six lettres, adressées de Lyon (I), de Paris (II), puis de Doullens (III-VI), à Mme Rozanne Bourgoin, amie de George Sand. Trois d'entre elles sont fort longues ; ce sont des documents intéressants pour la connaissance des idées politiques et de l'état d'esprit de Persigny après l'échec de la tentative de Boulogne. A suivre.] — J. F. Jeanjean. *Deux lettres de Louis Blanc à Armand Barbès.* [6 janv. 1848 et 19 mars 1849; la première n'est qu'un court billet. Dans l'une et l'autre, L. Blanc s'exprime avec la sympathie la plus vive pour son correspondant.] — *Un discours politique de Richard Wagner.* [Reproduction de la traduction de ce discours donnée par MM. Prod'homme et Holl au tome II de leurs « Œuvres en prose de Richard Wagner » (Paris, 1908). C'est le discours démocratique lu par Wagner au Club patriotique de Dresde le 15 juin 1848.]

La Révolution française. 1908.

14 Novembre. = R. Busquet. *Le fonds de l'Agence des concessions d'Afrique et l'organisation des Archives du Gouvernement général de l'Algérie.* [Indications sur les archives des anciennes Compagnies d'Afrique (devenues en l'an II l'Agence d'Afrique) conservées jusqu'à présent à la Bibliothèque nationale d'Alger et qui vont être versées aux Archives algériennes constituées au Gouvernement général de l'Algérie ; tableau des sources algériennes de l'histoire de l'Algérie et renseignements sur la manière dont ces fonds d'archives ont été conservés dans leurs dépôts respectifs.] — E. Lafont. *Le conventionnel Michel-Edme Petit.* [Né à Paris, député de l'Aisne à la Convention, il vote généralement avec les Girondins ; mais les sympathies qu'il s'est acquises sur tous les bancs de la Convention le préservent aux 31 mai et 2 juin. Adjoint, le 16 septembre 1793, à la Commission des Six pour préparer un rapport sur l'instruction publique, il fait partie du Comité d'instruction publique du 16 vendémiaire au II au 15 nivôse an III. Il applaudit à la chute de Robespierre et vote l'accusation contre Carrier. Il meurt le 8 pluviôse

an III. Représenté par M. J. Lemaître, dans ses conférences sur Jean-Jacques Rousseau, comme un sectaire imbécile, Petit fut en réalité un brave et honnête homme.] — A. Brette. *L'ordre d'arrestation du duc d'Enghien.* [Conservé au département des manuscrits du British Museum. Reproduction du texte, qui diffère un peu de celui qui est aux Archives nationales (AF IV, 864). Ce dernier est un projet, non signé ; celui du British Museum porte la signature autographe de Bonaparte.] — E. Chapuisat. *Au quartier général de Sierre (1799-1800). Documents relatifs à l'occupation du Valais.* [Rapports d'Antoine Albert à l'administration centrale du département du Léman, du 24 pluviôse au 10 prairial an VII, pour le renseigner sur les opérations militaires qui se déroulaient à proximité de ce département, et extraits du registre de correspondance du général Mainoni (18 lettres, du 22 pluviôse au 3 floréal an VIII), daté du quartier général de Sierre et donnant d'intéressants détails sur le corps d'occupation du Valais.]

La Revue de Paris. 1908.

15 Mars. = P. Mérimée. *Lettres à la famille Childe.* [Continué le 15 avril ; fin le 15 mai. Mérimée s'était lié à Paris, vers 1852, avec cette famille américaine ; il est resté jusqu'à sa mort en correspondance avec elle. Ces 46 lettres, du 30 mars 1853 au 14 juillet 1870, fournissent quelques renseignements qui pourront être utilisés pour l'histoire générale du second Empire.] — E. Creveiller. *La Convention au Neuf Thermidor.* [M. L. Babaud Lacroze publie, sans dire d'où elle vient, une longue lettre inédite, du 12 thermidor an II, écrite « aux sans-culottes de Confolens », par le conventionnel Jacques Creveiller. Récit de la séance permanente des 9 et 10 thermidor ; rien de nouveau.]

1er Avril. = Duchesse de Dino. *Souvenirs.* [Extraits de ces souvenirs, récemment édités ; avant-propos de la comtesse de Castellane ; fin le 15 avril. Jeunesse de la duchesse ; ses voyages avec sa mère la duchesse de Courlande ; son séjour à Berlin pendant l'occupation française; son mariage.] — P. Acker. *La comtesse de Ségur née Rostopchine.* [Quelques renseignements sur le père de la comtesse, le gouverneur de Moscou en 1812.]

15 Avril. = A. Chevrillon. *Taine. Notes et souvenirs.* [Suite le 15 mai, fin le 1er juin. Souvenirs personnels du neveu de Taine. M. C. expose, en les défendant, la méthode, les idées directrices de Taine, sa conception pessimiste de l'évolution de la France depuis deux cents ans, sa conception du rôle de l'historien, qui doit juger moralement en même temps qu'expliquer. L'auteur insiste particulièrement sur les procédés employés pour la construction des « Origines ». Article important pour l'étude de « Taine historien ».] — L. Liard. *La vieille Université de Paris.* [Jusqu'à la Révolution.]

1er Juillet. = C. Photiadès. *La duchesse de Plaisance (1785-1854).* [Fille de Barbé-Marbois, et bru du troisième consul, Lebrun. L'article traite surtout de son long séjour à Athènes, où elle mourut en 1854, n'ayant pas revu son mari depuis trente ans.]

15 Juillet. = A. Le Braz. *Au pays d'exil de Chateaubriand.* [Étude destinée à compléter et rectifier sur certains points celle que l'auteur a publiée l'an dernier

sur le même sujet (cf. le dépouillement donné ici même, t. IX, p. 221) ; suite le 1er sept., fin le 15 sept. Renseignements sur la vie de Chateaubriand à Beccles, d'après une enquête faite sur place ; ses relations avec le pasteur Sparrow ; description du paysage qu'il a sous les yeux ; son extrême activité littéraire pendant son séjour à Beccles. Il est probable que, dès le début, il a eu des élèves à Bungay, non loin de Beccles ; le pasteur Ives et sa famille ; sa fille Charlotte. Des renseignements recueillis par M. L. B., il résulte que l'idylle de Chateaubriand et de Charlotte a été réelle. Atala présente à cet égard une véritable valeur d'autobiographie. Charlotte a inspiré à Chateaubriand, outre le type d'Atala, ceux de Céluta et de Cymodocée.] — J. Lemoine. *Primi Visconti*. [Préface des mémoires de ce personnage, publiés ci-après. Sans doute allié aux Visconti de Milan, Primi Visconti, né en 1648, vint en France en 1673, et ne tarda pas à se faire remarques, dans le monde de la cour, par ses talents en graphologie et dans les sciences occultes. Un moment compromis dans l'affaire des poisons et couvert par la protection du Roi, il fut naturalisé français en 1687, et fit à Paris un riche mariage avec la fille du libraire Léonard. Ami et protégé de Vendôme, il paraît avoir joué à la fin de sa vie un certain rôle politique. Il mourut en 1713.] — Primi Visconti. *Mémoires sur la cour de Louis XIV (1673-1681)*. [D'après les manuscrits originaux conservés à la Bibliothèque Méjanes à Aix ; suite et fin les 1er et 15 août. Ces mémoires, quelque peu décousus, agréablement écrits, fournissent sur le roi, ses maîtresses, le personnel et les intrigues de la cour, des détails assez curieux et piquants.]

15 Août. = Ct E. Picard. *La veille de Sedan*. [D'après les Archives de la Guerre et les sources imprimées, avec une carte.] — H. Monod. *Un document sur la Saint-Barthélemy*. [Publie, en le faisant précéder d'une notice, la traduction d'une « Vera et brevis descriptio tumultus postremi gallici lutetiani », imprimée en 1573 à Cracovie, par les ordres d'Henri d'Anjou, et dont l'auteur est probablement Montluc, évêque de Valence. « Ce n'est qu'un plaidoyer royal », destiné à concilier au nouveau roi de Pologne ses sujets, inquiets de ses antécédents et craignant qu'il ne respecte pas la liberté de conscience. La Saint-Barthélemy y est représentée comme « l'aboutissant malheureux de longs troubles », dont les Guises et les Huguenots sont responsables, et non la royauté, comme « un désordre des rues (*tumultus*), dû d'abord au hasard d'une rencontre entre deux partis fort animés, ensuite à un mouvement populaire, et auquel en tout cas il était resté, lui, Henri, absolument étranger ».]

1er Septembre. = Ct E. Picard. *Le matin de Sedan*. [D'après les Archives de la Guerre et les sources imprimées, avec une carte.]

Le Correspondant. 1908.

10 Octobre. = H. Welschinger. *Napoléon III et l'Impératrice*. [Suite le 25 oct. et à suivre. L'auteur se propose de retracer « le rôle de l'empereur et de l'impératrice pendant la guerre de 1870-1871, ainsi que les tragiques événements qui la signalèrent et la suivirent jusqu'en 1873 ». Il désire « montrer quels ont été les pensées, les préoccupations et les réels desseins des souverains avant et après leur

chute ». Il emploie presque exclusivement des documents imprimés. Le chap. Ier est consacré à « La déclaration de guerre et le 4 septembre », spécialement en ce qui concerne le rôle de l'impératrice ; le chap. II traite de « L'affaire Regnier-Bazaine ». Dans ces deux articles, rien de vraiment nouveau à signaler.]

25 Octobre. = L. DE LANZAC DE LABORIE. *L'Institut de France*. [D'après la publication récente de MM. G Boissier, etc., chez Laurens.] — Cte L. DE BENTHEIM STEINFURT. *Journal de mon séjour à Paris (1803-1804)*. [Le rédacteur du journal, petit prince allemand de la région de Münster, vint en 1803 à Paris pour régler le sort de son comté. Il a consigné au jour le jour ses impressions, dont M. J. Sauvage publie des extraits ; renseignements sur les théâtres, les monuments, la vie sociale, entrevues avec le premier consul, etc.].

Revue des Questions historiques. 1908.

Octobre. = A. DE BOISLISLE. *La désertion du cardinal de Bouillon*. [Saint-Simon a fait, dans ses « Mémoires », des dernières années du cardinal un tableau dont l'étude des documents d'archives montre l'exactitude générale. M. de B. suit le cardinal dans le détail de son existence et de ses déplacements, à partir de 1707. A ce moment, il est depuis près de huit ans en disgrâce et exilé à trente lieues de Paris ; nous assistons à ses tentatives pour s'en approcher, à ses démêlés avec les moines de son abbaye de Cluny, à ses difficultés avec Baluze ; nous voyons comment fut publiée l' « Histoire de la Maison d'Auvergne », et comment le roi en prit de l'humeur. Aussi, malgré ses intrigues auprès du P. La Chaise, puis de P. Le Tellier, de Villars, de Mme de Maintenon, le cardinal ne put rentrer dans les bonnes grâces de Louis XIV. La perte définitive de son procès contre les moines de Cluny le détermina aux résolutions extrêmes. Il gagna ses abbayes de l'Artois, et de là passa dans le camp du prince Eugène (1709). De nombreuses lettres du cardinal sont citées au cours de l'article. A suivre.] — Cte M. DE GERMINY. *Les brigandages maritimes de l'Angleterre sous le règne de Louis XV*. [Fin. L'attentat de Boscawen produisit une pénible impression dans toutes les cours de l'Europe ; seule l'Espagne, qui aurait dû, semble-t-il, manifester la première son indignation, resta muette. Les ambassadeurs français à Londres et à Hanovre reçurent l'ordre de quitter immédiatement leur poste, et la flotte de Brest fut envoyée en croisière dans l'Océan. Louis XV cependant ne se décidait pas à traiter les Anglais en ennemis, bien que les hostilités eussent commencé en Amérique ; bientôt même les vaisseaux des deux nations se heurtèrent dans les mers européennes. Ainsi l' « Espérance », commandée par le Vte de Bouville, désemparée par la tempête, fut prise dans le golfe de Gascogne, après un combat acharné. Bouville, emmené en Angleterre, fit scandale en refusant de se reconnaître prisonnier de guerre et en se considérant comme enlevé par des pirates. L'Angleterre se décida le 18 mai 1756 à faire une déclaration de guerre. Au début, le sort lui fut défavorable ; les Français s'emparèrent de Minorque ; mais l'alliance autrichienne détourna la France de tout effort maritime. Il faut attendre le règne de Louis XVI pour voir un relèvement de notre marine militaire.] — ABBÉ L. SOUTIF. *Une société de culte catholique pendant la première séparation. La paroisse Saint-Eustache (1795-1802)*. [Fin. L'organisation des

sociétés de culte de 1795 à 1802, telle qu'elle ressort des documents consultés par M. S., ressemble étonnamment à l'organisation des fabriques d'avant 1789 ; on y retrouve les assemblées générales et les assemblées ordinaires ; les attributions des sociétaires sont à peu près celles des anciens marguilliers. L'élément laïque prend une grande part à l'administration paroissiale, mais il en était de même dans les fabriques gallicanes antérieurement à 1789. M. S. étudie ensuite : 1° les charges de la société, réparations aux bâtiments, achat du matériel cultuel, rétribution du personnel (douze ecclésiastiques et vingt employés laïques), frais du culte extérieur ; le gouvernement supporta une part des dépenses occasionnées par les grosses réparations ; 2° les ressources de la société, dons volontaires, produit des quêtes, des troncs ; ces moyens ne suffirent bientôt plus ; il fallut faire payer les sièges, puis rétablir un tarif pour les convois ; 3° les principaux actes de l'administration de 1795 à 1802 ; la société agit avec une extrême prudence ; les rapports avec le dehors, administrations, théophilanthropes, furent très corrects ; 4° les ministres du culte ; le clergé, tout entier constitutionnel au début, se rétracta secrètement en l'an V ; il fut emprisonné quelques jours en messidor an VI ; 5° l'exercice du culte, les offices, l'activité religieuse de la paroisse ; M. S. compte, d'après les achats d'hostie, qu'il y eut 3.000 communions pascales environ en l'an IV, 6.000 en l'an X.] — A. Roussel. *Lamennais d'après ses correspondants inconnus.* [Suite et à suivre. Série d'extraits de lettres de M. des Saudrais.]

Revue d'histoire de Lyon. 1908.

Septembre-Octobre. = L. Lévy-Schneider. *Un Lyonnais oublié. L'abbé Audra (1713-1770).* [Biographie détaillée et précise de l'abbé Joseph Audra, originaire de Lyon, chanoine baron de Saint-Just, ami de Morellet et de Voltaire, type d'ecclésiastique libéral au XVIIIe siècle. Professeur d'histoire au collège royal de Toulouse en 1769, il se mêla à l'affaire Sirven, ce qui le mit en relations avec Voltaire. Des lettres qu'il adressa au patriarche de Ferney, il n'en reste qu'une, du 13 décembre 1766, que M. L.-S. reproduit *in extenso*. Son intervention en faveur de Sirven lui valut des inimitiés et des tracasseries qui hâtèrent sa fin, 17 octobre 1770.] — M. Buffenoir. *Le féminisme à Lyon avant 1848.* [L'influence de Mme Eugénie Niboyet vers 1833-1834 ; les conférences de Flora Tristan en 1844 et son projet d'une Association internationale ouvrière.] — C. Riffaterre. *La fabrique lyonnaise en 1810-1811.* [Baisse de la fabrique lyonnaise dans le courant de 1810, de juin à décembre, avec maximum en novembre ; les causes de cette baisse ; les rapports avec la Russie dont le marché se ferme totalement à la fin de 1810. A suivre.] — *Baptême de François de la Guiche (1604).* [Document du 26 juillet 1604, extrait des archives municipales de Lyon, avec notes copieuses et commentaire.]

Revue Historique. 1908.

Novembre-Décembre. = Ch. Bournisien. *La vente des biens nationaux. La législation.* [Après avoir rappelé, d'après la thèse de M. Sagnac, les théories sur la propriété qui avaient cours au XVIIIe siècle, après avoir exposé, d'après les ouvrages

de M. Levasseur et autres, la situation financière de la France en 1789, M. B. entreprend de marquer les principales étapes de la « gigantesque opération législative qui s'étend du 2 novembre 1789 au 27 avril 1825 ». Le décret du 2 novembre décida la réunion à la Nation des biens du clergé et celui du 13 novembre prescrivit l'établissement des états de biens et des inventaires de revenus. Quand et comment vendrait-on ? Après bien des propositions et des discussions, la question fut réglée par le décret du 15 décembre ordonnant la mise en vente de 400 millions de biens ecclésiastiques et domaniaux et la fabrication d'assignats, portant intérêt à 5 %, admis en paiement de ces biens. Aucune aliénation n'était encore faite, quand, en mars 1790, Paris proposa à la Constituante d'acheter en bloc pour 200 millions de biens, qui seraient payés à l'État en quinze ans, par quinze obligations, qui, divisées en coupons, circuleraient comme monnaie, sous le nom d'effets municipaux. L'Assemblée adopta, après discussion, le 17 mars, le principe de la vente par l'intermédiaire des municipalités ; la question restait de savoir si elles seraient chargées d'émettre du papier ou si l'État s'en chargerait seul : le décret du 16 avril, qui déclara nationales les dettes du clergé, affranchit de toutes charges les biens nationalisés ; celui du 14 mai décida l'émission d'assignats qui auraient cours dans tout le royaume. Ce décret réglait les conditions de l'estimation et de la vente de façon à faciliter l'acquisition des biens ruraux pour lesquels étaient laissés de longs délais de paiement ; des mesures étaient prises pour diviser ces biens en petits lots. Les deux buts que l'Assemblée s'était flattée d'atteindre, combler le déficit, favoriser la diffusion de la propriété, étaient peu facilement conciliables. Aussi, dès le 3 novembre 1790, un décret rectifia celui du 14 mai, limita les longs délais de paiement aux acquisitions qui seraient faites avant le 15 mai 1791 et surtout abandonna la division en petits lots. Les aliénations ne débutèrent que vers le 1er décembre. Une série de nouvelles lois, du 6 mai 1791 au 23 messidor an II, mirent en vente différentes catégories de biens appartenant soit au clergé, soit à des communautés ou associations. Quant aux biens d'émigrés, ils furent déclarés propriétés nationales par le décret du 8 avril 1792 ; la vente n'en commença qu'après le décret du 3 juin 1793, qui fixa le mode de paiement ; le décret du 14 août 1792 avait recommandé de diviser en petits lots les biens de seconde origine. — Pratiquement, les aliénations peuvent se partager en deux parties : 1° aliénations faites par les districts (lois du 14 mai 1790, du 3 juin 1793, du 12 prairial an III) ; 2° aliénations faites par les départements (lois du 28 ventôse an IV, du 16 prairial an V, du 26 ventôse an VII, du 15 floréal an X). L'auteur donne une brève analyse de ces diverses lois, auxquelles il faut joindre celles faites pour accélérer les paiements ou pour favoriser les acquéreurs pauvres. A suivre.] — Bon DE VITROLLES. *Souvenirs autobiographiques d'un émigré. La duchesse de Courlande.* [M. de Vitrolles, outre des « Mémoires » sur la Restauration, publiés en 1884, a laissé des notes relatives à son existence pendant l'époque révolutionnaire. La *Revue Historique* publie un de ces cahiers, intitulé *Anecdotes courlandaises*, où est racontée l'histoire familiale de la duchesse de Dino et qui fournit ainsi un piquant complément aux *Souvenirs* récemment publiés. M. de V. raconte comment la duchesse de Courlande, venue à Varsovie pour solliciter les nonces polonais chargés de juger le pro-

cès entre la noblesse courlandaise et le duc, y fit la conquête du comte Batowski ; il nous fait assister à la curieuse vie que mène la duchesse, après que la Russie se fut emparée de la Courlande, passant six mois à Sagan avec son mari, six mois à Löbichau avec Batowski. Quelques années après, ce dernier fut remplacé dans les faveurs de la duchesse par un Suédois, le baron d'Armfeld, rencontré à Carlsbad. Les notes de M. de V. se terminent par quelques mots sur chacune des filles de la duchesse, et par un portrait de la dernière, fille de Batowski, qui fut la nièce de Talleyrand, la duchesse de Dino.]

Revue politique et parlementaire. 1908.

10 Octobre. = J. Tchernoff. *Les clubs sous la seconde République, d'après des documents inédits.* [Les premiers temps de la République furent marqués par l'éclosion de nombreux clubs, dont beaucoup disparurent après les journées de juin ; ceux qui subsistèrent ou se reformèrent, presque tous dans les quartiers populaires, inquiétèrent fortement la bourgeoisie. La loi du 28 juillet 1848 entoura la liberté de réunion d'importantes restrictions ; de plus, il fut décidé que les clubs seraient étroitement surveillés ; des bulletins seraient dressés au fur et à mesure par le Parquet de Paris, d'après les rapports des commissaires de police chargés d'assister aux séances. M. T. a retrouvé aux Archives nationales (BB[18] 1474) ces bulletins et ces rapports et il en donne des extraits. Ce que le gouvernement tend à combattre, c'est avant tout « la propagation du communisme » ; aussi le voyons-nous s'inquiéter, autant que des discours où les orateurs protestent contre les journées de juin, de ceux où ils prêchent l'organisation ouvrière, où « il n'y a pas de violences, mais des tendances mauvaises ». M. T. note que des poursuites furent engagées contre le Cours d'Athénée populaire, sorte d'université populaire avant la lettre, et contre les clubs anticatholiques.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques.

28 Novembre : Sur le rapport de M. H. Welschinger, le prix Drouyn de Lhuys, de la valeur de 3,000 fr., est décerné à M. Paul Matter pour son ouvrage *Bismarck et son temps*.

5 Décembre : M. Charles Benoist, député et professeur à l'École des sciences politiques, est élu membre titulaire de la section de morale en remplacement de M. E. Gebhart. — L'Académie partage le prix P.-M. Perret entre les ouvrages suivants : *Histoire de la Maison de Baglion*, par le Cte de Baglion de la Dufterie (1,000 fr.) et *Les lois fondamentales de la Monarchie française*, par M. André Lemaire (1,000 fr.)

12 Décembre : Séance publique annuelle. Après le discours de M. A. de Foville, président, sur les membres décédés au cours de l'année, et les prix décernés, M. Georges Picot, secrétaire perpétuel, a donné lecture d'une notice sur la vie et les travaux du comte Duchatel (1803-1867).

— A la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres tenue le 20 novembre, M. Georges Perrot, secrétaire perpétuel, a donné lecture d'une notice sur Gaston Boissier, et M. Henri Cordier a lu une étude sur « la Chine en France au XVIIIe siècle ».

— A la séance publique annuelle de l'Académie des sciences, le 7 décembre, M. Van Tieghem, secrétaire perpétuel, a donné lecture d'une notice sur le botaniste Pierre Duchartre.

— Cours d'histoire moderne et contemporaine professés pendant l'année 1908-1909 dans les Facultés des lettres des Universités françaises :

Paris. — MM. Ch. Andler (Langue et littérature allemandes). *Cours public* : Le théâtre et les thèmes dramatiques en Allemagne depuis 1870. — A. Aulard (Histoire de la Révolution). *Cours public* : Thiers, Michelet, Louis Blanc, historiens de la Révolution. — V. Basch (Langue et littérature allemandes). *Conférence* : La période du Sturm und Drang. — A. Bernard (Géographie et colonisation des peuples de l'Afrique du Nord). *Cours public* : La colonisation en Algérie et Tunisie. — C. Bouglé (Histoire de l'économie sociale). *Cours public* : Le matérialisme économique chez les socialistes français jusqu'en 1848. — E. Bourgeois (Histoire politique et diplomatique des temps modernes). *Conférence* : L'Angleterre et la France au XIXe siècle. — Chamard (Langue et littérature françaises).

Conférence : Recherches sur la rythmique de la Pléiade. — P. CULTRU (Histoire coloniale). *Cours public* : Histoire de la colonisation française des origines à Colbert. — A. DEBIDOUR (Histoire du christianisme dans les temps modernes). *Cours public* : L'Église catholique en France depuis la Révolution. *Conférence* : Les partis religieux (jansénistes, jésuites, protestants) sous Louis XV et Louis XVI. — Ch. DEJOB (Langue et littérature italiennes). *Cours public* : La comédie italienne au XVIIIe siècle : Goldoni. — DELBOS (Histoire de la philosophie moderne). *Cours public* : Les origines de la philosophie allemande au XIXe siècle. — E. DENIS (Histoire moderne et contemporaine) *Cours public* : La Russie depuis 1815. *Conférence :* Questions d'histoire de l'Europe orientale : les Slaves. La France et l'Europe de 1789 à 1815. — E. FAGUET (Poésie française). *Cours public* : Les origines françaises du romantisme. *Conférence* : Poètes et prosateurs français principaux du XVIIe siècle. — A. GAZIER (Littérature française). *Conférence :* Molière et le théâtre français. — E. HAUMANT (Langue et littérature russes). *Cours public* : Pouchkine. — KONT (Langue et littérature hongroises). *Cours public* : La vie et les œuvres d'Alexandre Petöfi — G. LANSON (Éloquence française). *Cours public* : Développement de l'esprit philosophique dans la littérature du XVIIIe siècle. *Conférence* : Bibliographie de la littérature française de 1660 à 1789. — E. LEGOUIS (Langue et littérature anglaises). *Cours public* : Le théâtre de Shakespeare. — H. LEMONNIER (Histoire de l'art). *Cours public* : État de la science sur les grandes questions de l'art français. L'art du XVIIIe siècle : origine et développement. *Conférence* : Bibliographie. Technique des différents arts. Divers sujets d'histoire de l'art moderne. — A. RÉBELLIAU (Histoire de la littérature et des idées chrétiennes depuis le XVIe siècle). *Conférence* : Bibliographie de l'histoire religieuse de la France et questions diverses relatives aux trois derniers siècles. — G. REYNIER (Langue et littérature françaises). *Conférence* : Étude des influences étrangères dans le théâtre français du XVIIIe siècle. — Romain ROLLAND (Histoire de l'art). *Cours public* : Histoire du théâtre musical au XVIIIe siècle. Haendel et son temps : les oratorios. — Ch. SEIGNOBOS (Méthode historique). *Conférence* : Histoire contemporaine de la France depuis 1871.

Cours libres : MM. HAMON. Bernard Shaw et son théâtre. — THALAMAS. Méthode pratique de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans l'enseignement secondaire. — N. SCHLOUSCH. L'influence française dans la littérature hébraïque contemporaine. — Ct PICARD. La guerre de 1870. Les opérations en Lorraine. — P. Marcel LÉVI. Les dessins français du XVIe siècle.

Aix-Marseille. — M. GAFFAREL, professeur : Les premiers Bourbons. L'ancien Régime et la Révolution. Biographies provençales (Ganteaume, Gardane, Guidal, Gassendi, Vincent Leblanc, Victor Hugues, d'Entrecasteaux, chevalier Roye, etc.).

Besançon. — MM. L. PINGAUD. professeur. *Cours public* : L'Europe en 1814 et 1815. *Conférence* : Histoire religieuse de l'Europe aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. — G. GAZIER. *Cours libre* : La Révolution en Franche-Comté.

Bordeaux. — MM. COURTEAULT, professeur. *Cours public* : L'activité intellectuelle à Bordeaux au XVIIIe siècle et l'Académie de Bordeaux. — M. MARION, professeur. *Cours public* : La guerre de l'indépendance hispanique (1808-1814).

Caen. — MM. Prentout, professeur : Études sur la Réforme en Normandie. — M. Souriau, professeur : Béranger, Alfred de Vigny, Victor Hugo, jusqu'aux environs de 1826. — G. Weill, maître de conférences : Études sur l'histoire intérieure de la France de 1830 à 1870. Formation de l'Unité italienne. Les révolutions d'Angleterre au XVIIIe siècle.

Clermont-Ferrand. — M. G. Desdevises du Dézert, professeur : Les rois de France et leurs ministres aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

Dijon. — MM. L. Eisenmann, chargé de cours : Les élections aux États généraux de 1789 en Bourgogne. — H. Hauser, professeur : Exercices pratiques sur l'histoire des temps modernes (XVIe-XVIIIe siècles). Bibliographie et histoire générale de l'époque contemporaine (1815-1900). — A. Mairey, chargé de cours : Histoire politique, sociale et économique de la France contemporaine.

Grenoble. — M. de Crozals, professeur : L'Angleterre au XVIIIe siècle. La colonisation européenne au XVIIe et au XVIIIe siècle. L'Angleterre sous le règne de Victoria. La Russie au XIXe siècle.

Lille. — MM. A. Mathiez, suppléant. *Cours public* : La première Séparation. *Conférence* : L'Angleterre au XIXe siècle. — A. de Saint-Léger, professeur. *Cours public* : La Flandre sous la domination française (XVIIe et XVIIIe siècles). *Conférence* : La Réforme en Europe. Explication de textes sur l'histoire des provinces du Nord et des Pays-Bas depuis le XVIe siècle.

A partir de janvier, seront faites une série de conférences sur le règne de Louis XIV. En voici le détail : Introduction générale sur le règne de Louis XIV (A. Mathiez) ; La société française sous Louis XIV (A. de Saint-Léger) ; Versailles et l'art (Benoît) ; Molière (Clément) ; Bossuet (Potez) ; Fénelon (M. Dufour) ; Les voyages et les explorations (A. Demangeon); Les sciences en France et en Europe au XVIIe siècle (Malaquin).

Lyon. — MM. F. Baldensperger, professeur : L'histoire littéraire des émigrés (1789-1815). — E. Berteaux, professeur : La Renaissance en Espagne. — Fontaine, professeur : La critique et les querelles littéraires aux XVIIe et XVIIIe siècles. — L. Lévy-Schneider, professeur : Histoire résumée de Lyon jusqu'au XVIIIe siècle. — A. Waddington, professeur : Les Pays-Bas aux XVIe et XVIIe siècles.

Montpellier. — MM. Gachon, professeur. *Cours public* : Le règne de Louis XIV. *Conférence* La politique extérieure de la France sous Louis XV. La Prusse et Frédéric II. L'œuvre politique et sociale de la Constituante. — Joubin, professeur. *Cours public* : L'art français au XVIIIe siècle. — L.-G. Pélissier, professeur. *Conférence* : La politique de Louis XII et François Ier en Italie (bibliographie, sources, histoire). — Vianey, professeur. *Cours public* : L'Italie et les romantiques français. La critique de Sainte-Beuve.

Nancy. — MM. Dresch, maître de conférences : Le drame de Wagner et la légende des Niebelungen. — E. Krantz, professeur : Les pièces à thèse dans la seconde moitié du XIXe siècle (Augier, Dumas, Sardou). — G. Pariset, professeur : La Convention et le Directoire.

Poitiers. — MM. P. Boissonnade, professeur : La société en Poitou au com-

mencement des temps modernes. La Renaissance dans l'Europe méridionale. — H. Carré, professeur : L'opinion publique en France au XVIIIe siècle.

Rennes. — M. H. Sée, professeur : La France de 1815 à 1852, histoire économique et histoire des idées. Questions d'histoire des XVIe et XVIIe siècles, en particulier : La Réformé au XVIe siècle ; Histoire intérieure des principaux États de l'Europe au XVIIe siècle.

Toulouse. — MM. Dumas, professeur. *Conférence :* Histoire générale de l'Europe au XVIIe et au XVIIIe siècle. — Graillot, maître de conférences. *Cours public* : Histoire de l'art méridional. Histoire de l'art espagnol ; la formation, et le caractère de la peinture nationale.

— Nous relevons sur l'affiche de l'École pratique des Hautes-Études, pour l'année 1908-1909, les cours suivants : MM. *J. Roy*, Le régime municipal en Franche-Comté du XIIIe au XVIIIe siècle ; *Landry*, Étude des théories françaises de la monnaie ; *R. Reuss*, Les rapports de la France et de l'Allemagne sous le règne de Louis XIII ; *Mgr Lacroix*, L'Église de France sous la Révolution.

— Sujets d'histoire moderne traités à l'École des Hautes-Études sociales (16, rue de la Sorbonne, Paris), pendant l'année 1908-1909 :

A l'École sociale : *M.-R. Worms*, Histoire de la Sociologie, La Sociologie d'Auguste Comte. — Sous le titre « Les institutions de la Révolution », des conférences de *MM. L. Cahen* (Les cahiers et les vœux de la France en 1789), *G. Aron* (Les déclarations des droits de l'homme et du citoyen), *R. Anchel* (Le gouvernement révolutionnaire), *Bergmann* (Les Assemblées), *P. Muret* (La diplomatie), *P. Caron* (La guerre et les armées), *R. Stourm* (Les finances), *Ch. Schmidt* (L'œuvre économique), *X.* (L'œuvre sociale), *A. Wahl* (Les principes du droit civil), *E. Séligman* (L'organisation judiciaire), *L. Cahen* (L'instruction publique sous la Constituante, la Législative et la Convention), *J. Letaconnoux* (L'instruction publique sous le Directoire et le Consulat), *P. Grünebaum-Ballin* (Les cultes), *C. Bloch* (L'assistance publique).

A l'École d'art, une série sur l'art italien (*MM. C. Diehl*, *C. Enlart*, *E. Bertaux*, *C de Mandach*, *P. Gauthiez*, *M. Reymond*, *L. Rosenthal*, *H. Cochin*, *H. Hauvette*, *H. Marcel*, *G. Faure*, *S. Reinach*). — Des conférences de *M. L. Deshairs*, sur : L'évolution du style dans le mobilier du moyen âge à nos jours. — Une série sur la musique, particulièrement à l'époque moderne (*MM. P.-M. Masson*, *A. Pirro*, *A.-F. Hérold*, *M. Hellouin*). — Une série sur la littérature italienne (*MM. H. Hauvette*, *H. Cochin*, *A.-F. Hérold*, *M. Paoli*, *P. de Nolhac*, *Chamard*, *Reynier*, *Dejob*, *Dorez*, *R. Rolland*). — Une série sur la littérature américaine au XIXe siècle (*MM. H.-D. Davray*, *F. Roz*, *V. Basch*, *L. Dhaleine*, *M.-D. Calvocoressi*, *C. Stryienski*, *J Leconte*, *G. de Lautrec*). — Des conférences de *M. G. Dwelshauvers*, sur : Les œuvres et les idées de Nietzsche.

A l'École de journalisme, un cours de *M. Jean-Bernard* sur : L'histoire diplomatique de la troisième République.

— La Société de l'histoire de l'art français a repris ses réunions mensuelles en novembre. A la séance du 6 novembre, M. Henri Clouzot a commenté des docu-

ments inédits concernant les Toutin et les peintres émailleurs de Blois ; M. L. Marcheix a parlé de l'organisation des archives de l'École des Beaux-arts, M. André Fontaine de la succession artistique et académique de Charles Coypel ; enfin, M. P. Vitry a présenté la reproduction d'un buste de J.-J. Caffieri, portrait de M. de la Faye, vice-directeur de l'Académie de chirurgie.

Le 4 décembre, les communications suivantes ont été faites : M. François Benoît, deux tableaux « adorations des bergers » aux musées de Lille et de Tours M. Furcy-Raynaud, les statues en forme de termes du jardin des Tuileries; M. L. Dimier, le portrait de Guillaume Budé par Jean Clouet; M. Louis Rouart, une maquette de Desjardins pour la statue de Louis XIV de l'Orangerie de Versailles, et un buste, portrait présumé de Louvois ; M. L. Vaillat, notes sur des pastels de Perronneau, rectifications au catalogue des œuvres de l'artiste prêtées à l'exposition des Cent pastels.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 6 decembre. La séance a été entièrement consacrée à la discussion de questions d'administration. Des critiques avaient été formulées publiquement, contre la gestion financière de la Société depuis son origine : il a été reconnu, après examen contradictoire des faits, que cette gestion avait toujours été parfaitement régulière. C'est ce qu'a constaté un ordre du jour voté à l'unanimité moins une voix.

— Il nous revient de divers côtés que M. Arthur Chuquet se propose de commencer prochainement la publication d'une revue consacrée à l'histoire moderne.

— *L'Histoire de France racontée à tous*, éditée par la librairie Hachette sous la direction de M. Funck-Brentano, et dont nous annoncions (p. 91) la prochaine publication, a commencé à paraître avec le tome II consacré au *Siècle de la Renaissance*, par M. L. Batiffol. Complétons notre précédente information en disant que l'ouvrage se composera de 6 volumes, et que le XVIIe siècle (Richelieu et Louis XIV) sera traité par M. J. Boulenger.

— Dans son numéro du 14 décembre 1908, la revue *La Révolution française* publie la note suivante :

« Dans sa dernière séance, le Comité directeur de la Société de l'histoire de la Révolution a décidé de prendre l'initiative de l'érection d'un monument en l'honneur de la Convention nationale, aux Tuileries, sur l'emplacement même ou siégea la grande Assemblée qui sauva la France et établit la République démocratique. Nous comptons faire appel à l'opinion pour provoquer un mouvement de gratitude envers les hommes de l'an II, mouvement qui contribuera à rattacher la politique générale du parti républicain plus étroitement à la grande tradition révolutionnaire. Le Comité qui réalisera cette idée sera notre Comité même. Un Comité d'honneur, composé de hautes notabilités scientifiques et politiques, est en formation. Nous publierons prochainement la liste de ses membres.

Rappelons que déjà, il y a d'assez longues années, notre président d'honneur, M. Jules Claretie, avait préparé un projet analogue. Il est temps que la France républicaine rende enfin à la Convention nationale l'hommage qu'elle lui doit. »

— Nous avons annoncé (ci-dessus, p. 91) la création d'une chaire d'histoire de la Révolution, en deux cours, à l'Institut catholique. Le titulaire du cours d'histoire politique, M. G. Gautherot, a indiqué, dans une interview qui a paru dans la *Croix* et dans le *Bulletin du denier de l'Institut catholique* (on en trouvera la reproduction dans le nº de décembre de *La Révolution française*) comment il concevra son enseignement. Il aura pour objet de réfuter, par l'étude rigoureusement scientifique des faits, les erreurs répandues par « tous les Aulard de la science jacobine ». Ce qui est plus intéressant à savoir, c'est que M. Gautherot va travailler « à fonder une société indépendante d'histoire de la Révolution », qui « aura son organe, une revue indépendante d'histoire de la Révolution ».

— La Nouvelle Librairie nationale, 85, rue de Rennes, à Paris, va commencer la publication d'une collection d'ouvrages historiques consacrés à la Révolution française. Il s'agit de réagir contre l'apologie de la Révolution faite dans les Universités d'Etat, et de juger « les institutions, les doctrines et les hommes dans la mesure où ils ont contribué au développement de notre patrie française, ou l'ont entravé ». M. Jules Chavanon est chargé de diriger la collection, qui débutera par une *Histoire de la Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815*, de M. Gustave Bord, et comprendra ensuite, « à des intervalles et dans un ordre qui restent à déterminer » : Fr. Funck-Brentano, « un livre entièrement nouveau sur *Le Tribunal révolutionnaire* »; Abbé Uzureau, *Relation de la guerre de Vendée par un jacobin de l'Ouest* (*Joseph Clémenceau*); G. Saint-Yves, *La déchristianisation et les cultes révolutionnaires de 1794* ; R. Colonna de Cesari-Rocca, *La Révolution en Corse* ; R. Tabournel, *La politique du Comité de salut public* ; G. Gautherot, *L'évêque Gobel*; R. Launay, *Barère*; J. Hue, *Un complot de police sous la Révolution* (*affaire Ceracchi*).

— Le *Petit Temps* du 11 novembre 1908 a annoncé qu'une correspondance des plus intéressantes allait être vendue aux enchères (la vente a eu lieu le 14 décembre) par les soins de M. Noël Charavay. Elle comprend 83 lettres échangées entre l'archevêque Darboy, alors abbé, et son ami l'abbé Thibouret, du 30 novembre 1835 au 11 novembre 1866. Cette correspondance nous montre Darboy, dans sa jeunesse, ardent adepte des idées républicaines, puis, devenu évêque et sénateur, toujours imbu de sentiments libéraux. Le *Petit Temps* publie les principaux passages d'une lettre du 18 février 1848 : « Il est à souhaiter, écrit Darboy, que l'unanimité s'établisse et que tous nous acceptions vite et sincèrement la République. C'est faire acte de patriotisme que de rallier les esprits à cette pensée, le clergé de Paris est tout acquis à l'opinion républicaine. »

— Un comité d'hommes politiques et d'hommes de lettres s'est formé à Mons pour commémorer, par des fêtes ou même par l'érection d'un monument, la bataille de Jemappes.

— Dans les numéros d'avril et de juillet 1908 du journal des Quakers (*The Journal of the Friends historical Society*, édité à Londres, Philadelphie et New-York), M. Gustave Lanson a publié sous le titre : *Quaker ministers and french police*, et : *Documents from the Paris national Archives relating to Stephen*

Grellet, des textes sur les mesures de surveillance dont la secte des Quakers a été l'objet en France au début du XIXe siècle. Ces textes sont tirés du *Livre noir de Messieurs Delavau et Franchet*, publié en 1829, et de plusieurs dossiers de la série F7 (Police générale); ils concernent particulièrement Étienne Grellet, originaire de Limoges, émigré en Angleterre où il s'affilia aux Quakers, et qui, après un séjour aux États-Unis, revint en Europe, et notamment en France, faire de la propagande pour les idées de la secte. Comme il prêchait le refus du service militaire et de l'impôt, la police de l'Empire, puis de la Restauration, se tint au courant de ses faits et gestes. Les documents retrouvés par M. Lanson sont curieux et intéressants ; mentionnons en particulier un rapport du préfet du Gard, de 1813, qui signale la présence d'une centaine de famille quakers dans le département des Bouches-du-Rhône.

— En exécution d'un arrangement passé, en mai dernier, entre les ministères de la Justice et de l'Instruction publique (Direction des Archives), les procureurs généraux ont été invités à déposer aux archives départementales les documents politiques antérieurs à 1855 conservés dans les archives de leurs parquets ; il s'agit principalement des rapports périodiques rédigés par les procureurs généraux sur la situation politique, morale, économique, etc., de leur ressort, ainsi que des pièces (rapports de procureurs et rapports de juges de paix) qui ont servi à les établir. Le versement est en cours d'exécution, et on est déjà à même de prévoir qu'il donnera des résultats assez fructueux. Si à Paris (incendie de mai 1871), à Bourges, à Dijon, à Nîmes, à Toulouse, la disparition des documents recherchés a dû être constatée, en revanche, à Bordeaux, à Rennes, à Grenoble, à Nancy, la récolte a été abondante. Par exemple, à Nancy, elle comprend 29 grosses liasses, dont les pièces les plus anciennes datent de 1811, et qui concernent notamment les affaires politiques et de presse jusqu'à 1854. A Rennes, le versement a donné beaucoup ; dans le récolement sommaire dressé par l'archiviste, M. Lesort, nous voyons figurer les articles suivants : Rapports mensuels au garde des sceaux sur la situation morale et politique du ressort de 1830 à 1851 (8 liasses), Affaires politiques et de presse de 1830 à 1850 (8 liasses), Affaires religieuses de 1832 à 1853 (1 liasse), etc. Il faut, pour comprendre l'intérêt exceptionnel de ces documents, se souvenir qu'aux Archives nationales, la correspondance des préfets offre une lacune complète de 1820 à 1852 ; quant aux rapports des procureurs généraux, ils ne se présentent en série qu'à partir de l'année 1848; pour la période antérieure à cette date, ils sont extrêmement rares. Les documents versés par le parquet de Rennes ont donc, pour la période de la monarchie de juillet, valeur de documents uniques ; quant aux minutes de rapports postérieurs à 1848, elles seront utiles pour contrôler, et compléter au besoin les expéditions originales conservées aux Archives nationales, dans la série BB30.

En consentant au versement des archives anciennes des parquets généraux, le ministère de la Justice aura rendu un grand service aux études historiques. Nous espérons qu'une mesure analogue ne tardera pas à être prise à l'égard des archives des parquets de tribunaux de première instance, qui peuvent, elles aussi, fournir de précieux documents.

*

— Les thèses suivantes ont été soutenues en 1908 devant la Faculté des lettres de l'Université de Dijon pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie : MM. *Gros*, Le Parlement de Bourgogne pendant la Ligue ; *Gueneau*, Étude critique sur Brantôme historien de François Ier ; *Martel*, Les élections aux États généraux de 1789 dans le bailliage d'Aval.

— Ouvrages en préparation :

M. P. de Nolhac va bientôt reprendre la publication de son *Histoire du château de Versailles*, si fâcheusement interrompue, en 1900, par la chute de la « Société d'édition artistique ». La première partie de l'ouvrage, l'histoire du château au XVIIe siècle, paraîtra dans le courant de 1909 en deux volumes in-4o illustrés de planches, par les soins de l'éditeur André Marty.

M. Léon Le Grand, sous-chef de section aux Archives nationales, prépare, pour la librairie Champion — qui a déjà édité *Les sources de l'histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales*, de M. Ch. Schmidt — un travail sur « les sources de l'histoire de France avant 1789 », aux mêmes Archives.

— M. P. Caron vient de faire paraître le fascicule III (Paris, Cornély, 1908, in-8, 160 p.) de sa *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789*. Ce fascicule est entièrement consacré à l'Histoire militaire (histoire des campagnes, histoire de la marine de guerre, début des biographies) ; le prochain, qui paraîtra au printemps de 1909, contiendra la fin de l'Histoire militaire, l'Histoire religieuse, et le début de l'Histoire économique et sociale. Pour des raisons de commodité pratique, l'auteur a renoncé à la division de son ouvrage en deux tomes ; les six fascicules prévus formeront un volume unique.

— Dans sa brochure sur *La garde d'honneur d'Orléans, 1807-1808* (Orléans, Imp. Pigelet, 1906, in-8, 33 p., extr. du *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*), M. A. Depréaux expose, en s'appuyant sur de nombreux documents qu'il cite ou reproduit, dans quelles conditions, après plusieurs tentatives infructueuses, les autorités impériales réussirent à former une garde d'honneur orléanaise en 1807, à l'occasion d'un voyage de Napoléon. On ne fit d'ailleurs rien pour la maintenir, et elle fut dissoute dès 1808.

— Il existe à Paris, à la bibliothèque de la mairie du XVIe arrondissement, une collection considérable qui lui a été léguée par le banquier et homme de lettres parisien Charles-Félix Parent de Rosan (1798-1890). Cette collection comprend, outre des livres et des gravures, un fonds de 116 recueils manuscrits. Ce qui fait l'intérêt de ces recueils, c'est qu'ils contiennent, à côté de pièces originales, nombre de copies et extraits de documents qui ont disparu en mai 1871, documents sur l'histoire parisienne, l'histoire des familles, etc., principalement aux XVIIIe et XIXe siècles. On saura gré à M. Ernest Coyecque d'en avoir rédigé et publié, dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, l'inventaire détaillé (tirage à part sous le titre : *La collection Parent de Rosan, Catalogue des manuscrits*, Paris, Plon, 1907, in-8, 119 p.). Nous le signalons aux travailleurs, qui pourront y faire des trouvailles.

— L'étude de A. de SODENSTERN, capitaine à l'état-major du grand-duché de Hesse, sur *La bataille de Bergen, 13 avril 1759*, dont le Lt-Col de Broglie a donné en 1906 la traduction (Blois, Imp. Migault, in-8, 115 p., avec 1 plan), paraît consciencieusement rédigée. Mais il est singulier que le traducteur n'ait fourni aucun renseignement sur sa teneur originale. Tout ce qu'on peut inférer d'une mention qui figure sur la couverture, c'est que l'édition allemande a paru à Cassel en 1864. On eût désiré quelques éclaircissements.

— Le travail de M. Alfred LEROUX sur *L'Assistance hospitalière à Limoges pendant la Révolution* (Limoges, Ducourtieux, 1907, in-8, 115 p., extr. du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*), est divisé en cinq chapitres. Après des indications préliminaires sur les hôpitaux communaux de la Haute-Vienne et les sources de leur histoire, l'auteur étudie : la population de l'hôpital de Limoges ; le personnel dirigeant et le personnel auxiliaire de cet hôpital ; la théorie d'assistance publique qui y est appliquée pendant la Révolution ; la situation financière de l'hôpital ; le fonctionnement de son administration. Sur ces diverses questions, M. L. fournit, d'après les documents des archives départementales, des renseignements détaillés. Il y a là une contribution fort intéressante à l'histoire, encore mal connue, de l'assistance révolutionnaire.

— A. RENAUDET. *Jean Standonk. Un réformateur catholique avant la Réforme.* Paris, Société de l'histoire du Protestantisme français, 1908, in-8, 81 p. — Nous avons déjà (ci-dessus, p. 77), signalé, lorsqu'elle a paru dans le *Bulletin* de la Société de l'histoire du Protestantisme, cette étude sur une des figures les plus intéressantes de l'Église de France, à la veille de la prédication de Luther. M. R. a montré comment ce docteur de Sorbonne, prédécesseur de Noël Béda au collège de Montaigu, a été « au seuil de la Renaissance, le maître de la vie morose et mortifiée, ...un contre-réformateur avant la Réforme » ; Ignace de Loyola a passé par Montaigu, et il semble bien qu'on retrouve, dans la règle des jésuites, la trace des idées, extraordinairement austères et rigides, de Standonk, en matière de discipline ecclésiastique. Le travail de M. R. est très bon, très richement documenté, et dénote une connaissance remarquable de l'histoire du mouvement religieux à la fin du XVe siècle et au début du XVIe.

— Nous avons signalé en son temps (cf. la *Revue*, t. III, p. 176) la thèse latine de M. Henri PRENTOUT sur la renaissance et la réforme de l'Université de Caen au XVIe siècle. Depuis 1901, il n'a cessé de creuser cette question, et après avoir donné des études sur *Une réforme parlementaire à l'Université de Caen, 1521* (1903), *L'Université de Caen et les registres des pasteurs, 1560-1568* (1905), *La vie de l'étudiant à Caen au XVIe siècle* (1905), les *Statuts et ordonnances des apothicaires de Caen* (1907), voici qu'il publie un nouveau travail sur *L'Université de Caen à la fin du XVIe siècle, La Contre-Réforme catholique et les réformes parlementaires* (Caen, Delesques, 1908, in-8, 88 p., extr. des *Mémoires de l'Académie de Caen*). L'Université de Caen a été l'objet, à partir de 1565 et surtout de 1576, d'un effort de restauration méthodique, intéressant en lui-même, et qui offre d'autre part cette originalité, qu'entrepris dans un sens nettement catholique, il n'a cependant pas été

dirigé contre les protestants, qui s'y associèrent. C'est ce qui ressort de l'exposé substantiel de M. P. Espérons que l'auteur, étendant son enquête à des périodes plus rapprochées de nous, et utilisant les matériaux qu'il rassemble peu à peu, nous donnera quelque jour une histoire de l'Université de Caen, qu'il est tout désigné pour écrire.

— P. Bourdon. « *La Grande monarchie de France* » *de Claude de Seyssel et sa traduction en italien*. In-8, 29 p. — Dans ce travail important, extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, t. XXVIII (1908), M. Bourdon prouve que le traité *Del Governo del Regno di Francia*, que l'on attribuait à Lodovico di Canossa, évêque de Bayeux au temps de François Ier, et dont certains historiens avaient fait état comme d'un témoignage original, n'est pas autre chose qu'une traduction en italien de l'ouvrage célèbre de Claude de Seyssel, *La Grande Monarchie de France*. Cette traduction, contenue dans un ms. de la Bibliothèque Vaticane (Urbinas, 858), est conforme à une autre que l'on trouve à la Bibliothèque nationale (ms. italiens, 1275), sauf quelques variantes soigneusement relevées au cours de l'article. Cette traduction doit avoir été faite à Rome vers le milieu du XVIe siècle ; mais jusqu'à présent, malgré ses recherches, M. B. n'a pu en déterminer l'auteur.

— A. Houtin. *Un prêtre marié. Charles Perraud, chanoine honoraire d'Autun (1831-1892)*. Paris, chez l'auteur, 1908, in-12, 133 p. — C'est un singulier cas de conscience que celui de ce prêtre qui, succombant à une lutte au-dessus de ses forces, se maria lui-même avec une de ses pénitentes et vécut quinze ans engagé dans cette union, au su de son frère l'évêque d'Autun, qui se tut par crainte d'un scandale. M. Houtin nous en retrace l'histoire à l'aide d'une intéressante correspondance communiquée par M. H. Loyson et d'extraits du journal encore inédit de ce dernier. Nous apercevons ainsi la vie et la pensée intimes du petit groupe catholique libéral et antifaillibiliste d'avant 1870, Gratry, Perreyve, Perraud, sous un jour plus vrai et plus cru que celui sous lequel le présentent d'ordinaire les historiens plus ou moins officiels de l'Église (cf. Aug. Largent, *L'abbé Ch. Perraud, prêtre de l'Oratoire*, Paris, Chapelliez, 1895, in-12, 110 p.). — R. D.

— A. Mousset. *Un résident de France en Espagne au temps de la Ligue (1583-1590). Pierre de Segusson*. Paris, Champion, 1908, in-8, 105 p. — Parmi les diplomates français envoyés en Espagne au XVIe siècle, il en est un que jusqu'à présent, malgré toutes les recherches, les érudits n'avaient pu identifier : c'était le sieur de Longlée, qui fut résident français à Madrid de 1583 à 1590. M. Mousset nous apporte la solution du problème : le diplomate en question était Pierre de Segusson, sieur de Longlée-Renault en Asnières. On trouvera dans ce travail, qui est une thèse de l'École des Chartes, une biographie détaillée du personnage et un aperçu de son rôle diplomatique, d'après sa correspondance conservée dans divers dépôts dont la liste figure à la fin du mémoire. M. M. s'est retourné avec une suffisante dextérité au milieu de toutes les intrigues politiques presque inextricables qui remplissent les quelques années pendant lesquelles Pierre de Segusson résida à Madrid, où il remplaçait Saint-Goad. Il a ainsi donné une sérieuse contribu-

tion à l'histoire des rapports de la France avec l'Espagne pendant les guerres de religion. Bien que cette brochure soit un tirage à part de la *Revue historique et archéologique du Maine*, une table des matières et un index des noms cités auraient été les bienvenus. — V.-L. B.

— Alfred Loisy. *Quelques lettres sur des questions actuelles ou des événements récents*. Chez l'auteur, à Ceffonds, près Montier-en-Der (Haute-Marne), 1908, in-12, 291 p. — Sous ce titre, M. Loisy a rassemblé un certain nombre de lettres relatives à ses démêlés avec l'autorité ecclésiastique, depuis décembre 1903, date des premières mesures disciplinaires prises contre lui, jusqu'en mars 1908, qui fut celle de son excommunication. L'ensemble constitue une série de documents de première importance pour l'histoire future du « modernisme français ». Quelques-unes même sont capitales pour l'intelligence de la philosophie religieuse de M. L. (cf. p. 44-48, 67-72, 74-76). En annexe, des pièces justificatives, actes de la hiérarchie romaine ou autres, permettent de suivre aisément le conflit Il faut ajouter que le volume se lit sans peine. M. L. n'est pas seulement un exégète illustre, c'est aussi un écrivain tour à tour indigné, lumineux et ironique. — R. D.

— E. Pilastre. *Vie et caractère de Mme de Maintenon, d'après les œuvres du duc de Saint-Simon et des documents anciens ou récents*. Paris, Alcan, 1908, in-8, 183 p. (portraits, vues et autographe). — M. Pilastre, déjà connu par un agréable volume sur « Achille III de Harlay, premier président au Parlement de Paris sous le règne de Louis XIV », a entrepris une « Histoire de la vie et des œuvres du duc de Saint-Simon », dont il a publié déjà une partie, un « Lexique sommaire de la langue du duc de Saint-Simon ». L'ouvrage qu'il nous donne aujourd'hui est un nouveau morceau de ce grand travail. L'auteur n'a pas prétendu faire des découvertes et fournir de l'inédit. Son ambition a simplement été d'esquisser la biographie de Mme de Maintenon, en laissant de côté son œuvre littéraire et son œuvre pédagogique ; il a fait suivre cette esquisse des principaux témoignages des contemporains et des jugements des historiens et des critiques postérieurs, ainsi que des extraits les plus caractéristiques des œuvres de Saint-Simon. Ajoutez à cela la reproduction excellente de plusieurs portraits. Ce petit volume agréable et sans prétention contient tout ce qui a été dit de plus significatif sur Mme de Maintenon et tout ce qu'il y a d'essentiel à connaître d'elle. — V.-L. B.

LIVRES NOUVEAUX

Généralités et Instruments bibliographiques. — *L. Batiffol.* Le siècle de la Renaissance. Paris, Hachette, 5.00 (L'histoire de France racontée à tous, t. II). — *P. Caron.* Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789. Fasc. III. Paris, Cornély, 7. 50 (Publ. de la Soc. d'histoire moderne). — *E. Driault.* Le monde actuel. Tableau politique et économique. Paris, Alcan, 7.00. — *A. Franklin.* Bibliothèques de Paris (Guide des savants, des littérateurs et artistes). Paris, Welter, 5.00. — *E. Lavisse.* Histoire de France. T. VIII (1re partie): Louis XIV, La fin du règne (1685-1715), par *A. de Saint-Léger*, *Sagnac*, *Rébelliau*, *Lavisse.* Paris, Hachette, 6. 00. — *Ch. Seignobos.* History of the contemporary civilization. Transl. by A.-H. Wilde. New-York, Scribner, 1825. — *Emmeline M. Tanner.* The Renaissance and the Reformation. A text-book of european history, 1494-1610. London, Frowde, 3 sh. 6 d.

Histoire politique intérieure. — *L. Ardascheff.* Les intendants de province sous Louis XVI. Traduit par L. Jousserandot. Paris, Alcan, 10. 00. — *F.-H. Cheetham.* Louis-Napoleon and the genesis of the second Empire. London, Lane, 16 sh. — *J. Crauffon.* La Chambre des députés sous la Restauration, son recrutement et son organisation. Paris, Giard et Brière. — *Duchesse de Dino.* Chronique de 1831 à 1862, publiée par la Pcesse Radziwill. T. Ier : 1831-1835. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *H. Fleischmann.* Une maîtresse de Napoléon. Mlle George. Paris, A. Michel, 5. 00. — Cahiers de doléances de la sénéchaussée de Cahors pour les États généraux de 1789, publiés par *V. Fourastié.* Paris, A. Leroux, 7. 50 (Coll. de doc. inédits sur l'hist. écon. de la Révolut. franç.). — Souvenirs du baron de Frénilly, pair de France (1768-1828), publiés avec introduction et notes par *A. Chuquet.* Nouv. édition. Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — *F.-A. Gruyer.* La jeunesse du roi Louis-Philippe, d'après les portraits et les tableaux du musée Condé. Paris, Hachette, 20. 00. — *G. Hanotaux.* Histoire de la France contemporaine. T. IV : La République parlementaire. Paris, Boivin, 7. 50. — *J.-T. Herbert-Baily.* Napoleon illustrated with prints from contemporary and other portraits. London, Dawson, 10 sh. 6 d. — *J.-F. Jeanjean.* Armand Barbès (1809-1870), sa vie, son action politique, sa correspondance. T. Ier. Paris, Cornély, 4. 00. — La jeunesse libérale de 1830. Lettres d'Alphonse d'Herbelot à Ch. de Montalembert et à L. Cornudet (1828-1830). Paris, Picard, 8. 00 (Publ. de la Soc. d'hist. contemporaine). — *G. Leuôtre.* Romances of the french Revolution. Transl. by Frederic Lees. 2 vol. London, Heinemann, 20 sh. — *F. Loliée.* The life of an Empress. Eugénie de Montijo. London, Nash, 15 sh. — *L. Lumet.* Napoléon I, empereur des Français. Paris, Per Lamm, 10.00. — *Fréd. Masson.* Autour de Sainte-Hélène,

2e série. Paris, Ollendorff, 3. 50. — Cahiers de doléances du bailliage de Sens pour les États généraux de 1789, publiés par *Ch. Porée*. Paris, Leroux, 7.50 (Coll. de doc. inédits sur l'hist. écon. de la Révolut. franç.). — *Elie Reclus*. La Commune au jour le jour (18 mars-28 mai 1871). Paris, Schleicher, 3.50. — Discours et rapports de Robespierre, publiés par *Ch. Vellay*. Paris, Fasquelle, 3. 50 (L'élite de la Révolution). — Journal du comte P.-L. Rœderer. Introduction et notes de *M. Vitrac*. Paris, Daragon, 15.00. — *Edmond Rousse*. Lettres à un ami (1845-1880). 2 vol. Paris, Hachette, 7.00. — Correspondance intime du conventionnel Rovère avec Goupilleau en mission dans le Midi après la Terreur (1794-1795), publiée par *M. Jouve et Giraud-Mangin*. Nîmes, Debroas. — *J. Turquan*. The sisters of Napoleon, Elisa, Pauline and Caroline Bonaparte. Transl. by W.-R. H. Trowbridge. London, Unwin, 15 sh. — *A. Zévaès*. Le socialisme en France depuis 1871. Paris, Fasquelle, 3.50.

Histoire diplomatique. — *J. Delhaize*. La domination française en Belgique. T. II : La deuxième conquête et la réunion définitive. Bruxelles, Lebègue, 3.50. — *E. von Meier*. Der Minister von Stein, die französische Revolution und der preussische Adel. Eine Streitschrift gegen Max Lehmann. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1 mk. 50. — *A. Mousset*. Un résident de France en Espagne au temps de la Ligue (1583-1590). Pierre de Ségusson. Paris, Champion. — *Ct H. Weil*. Joachim Murat, roi de Naples. La dernière année de règne (mai 1814-mai 1815). T. Ier : Les préliminaires du Congrès de Vienne. Paris, Fontemoing, 10.00.

Histoire militaire. — *Von der Boeck*. Die Befreiungskriege 1813-1815. Bearb. von V. Voss. Berlin, Vossische Buchhandlung, 10 mk. — *Cant Cazenave*. La cavalerie légère en France à la fin de l'ancien régime. Saxe-Hussards. Paris, Berger-Levrault, 3. 50. — *H. Dinckelberg*. Kriegserlebnisse eines Kaiser Alexander Garde-Grenadiers im Felde un im Lazarett, 1870-1871. 2. durchgeseh. Auflage. München, Beck, 2 mk. 25. — *Fr. Dujardin-Beaumetz*. Souvenirs de campagne (1870-1871). Paris, Dupont, 20.00. — *R. du Lac*. Le général comte de Précy, sa vie militaire, son commandement au siège de Lyon, son émigration. Paris, Champion, 12.00. — *G. Garcia*. La intervencion francesa in Mexico, segun el archivo del mariscal Bazaine. 2 vol. Mexico, Bouret (Documentos inéditos o muy raros para la historia de México, t. XVII et XVIII). — *Th. Gümbel*. Erinnerungen eines freiwilligen Krankenpflegers vom Kriegsschauplatz 1870. 2. Auflage. München, Beck, 2 mk. 25. — *E.-L. Hähnel*. Bei den Fahnen des XII (k. sächs). Armeekorps. Aufzeichnungen eines Angehörigen des 107. Regiments im Feldzug 1870-71. 2. durchgeseh. Auflage. München, Beck, 1 mk. 60 — *E. Haselbach*. Aus meinem Kriegstagebuch von 1870-1871. Berlin, E. Trewendt, 1 mk. — *A. Hirschhausen*. Erlebnisse eines Braunschweiger Soldaten im Feldzuge 1870-1871. Hannover, Göhmann, 1 mk. 50. — *K. Klein*. Fröschweiler Chronik. Kriegs- und Friedensbilder aus dem Jahre 1870-71. München, Beck, 10 mk. — *Lt L. Loy*. La campagne de Styrie en 1809. Paris, Chapelot, 2.00. — *L. Navez*. Le champ de bataille et le pays de Waterloo en 1815 et actuellement. Bruxelles, Lebègue, 5.00. — *K. Schott*. Der Anteil der Württemberger am Feldzuge 1870-71. Stuttgart, Union, 3 mk. — *E. Stier*. Unter Prinz Friedrich Karl. Erlebnisse eines Musketiers vom X. Armeekorps im Feldzuge 1870-71. 3., umgearb. Auflage. München, Beck, 2 mk. — *Cne Vallier*. Historique des troupes coloniales. Campagne du Mexique. Paris, Charles-Lavauzelle, 3. 50. — *Gal J. von Verdy du Vernois*.

Grenz-Detachements. Zusammengestellt aus Studien über den Krieg auf Grundlage des deutsch-französischen Krieges 1870-71 (I. Tl., Hft. 1. bis 3). Berlin, Mittler, 8 mk. 30. — *A Wenghin*. Andreas Hofer und das Jahr 1809. Ein Geschichtsbild für Jugend und Volk. Graz, U. Moser, 1 mk. 80.

Histoire religieuse. — *E. Badel*. Le Cardinal Mathieu (1839-1908). Nancy, Crépin-Leblond. — *I. Bourlon*. Les assemblées du clergé et le jansénisme. Paris, Bloud, 6. 00. — *Abbé P. Coste*. Une victime de la Révolution. Sœur Marguerite Rutan, fille de la Charité. Lille, Desclée, de Brouwer. — *A. Debidour*. L'Église catholique et l'État sous la troisième République (1870-1906). T. II : 1889-1906. Paris, Alcan, 10. 00. — *G. Desdevises du Dézert*. L'Église et l'État en France depuis le Concordat jusqu'à nos jours (1801-1906). T. II. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 5. 00. — *Abbé L. Féraud*. Notes et documents concernant l'histoire religieuse du diocèse de Sisteron avant et pendant la Révolution. Digne, Imp. Chaspoul. — *Ch. Gailly de Taurines*. Père et fille. Philippe de Champagne et sœur Catherine de Sainte-Suzanne à Port-Royal. Paris, Hachette, 3. 50. — *A. Gazier*. Abrégé de l'histoire de Port-Royal, d'après un manuscrit préparé pour l'imprimerie par Racine. Paris, Soc. franç. d'impr. et de libr., 3. 50. — *Abbé E. Griselle*. Œuvres inédites de l'abbé de Bonneval. Étude sur la Révolution et la Constitution civile du clergé. Paris, Savaète, 3. 50. — *A. Hallays*. Le pélerinage de Port-Royal. Paris, Perrin, 3. 50. — *O. Jouvin*. L'Église et la France de 1848 à 1870. Meulan-Hardricourt, Imp. Maréchaux. — L'abbé de la Coste. Souvenirs de sa vie et ses œuvres (1844-1900). Paris, Oudin. — *Abbé Marin*. J.-Fr. Mongenot, supérieur ecclésiatique de la Congrégation de la doctrine chrétienne (1790-1857). Paris, Gabalda. — *E. Pilastre*. La religion au temps du duc de Saint-Simon. Paris, Alcan, 6.00. — *Ed. Stapfer*. De l'état actuel du protestantisme en France. La déclaration de foi de 1872. Paris, Fischbacher, 1. 50.

Histoire économique et sociale. **Histoire coloniale**. — *H. d'Almèras*. La vie parisienne sous la Révolution et le Directoire. Paris, A. Michel, 5. 00. — Bicentenaire de la fondation de la Chambre de commerce de Rouen (1703-1903). Aperçu historique. Rouen, Imp. Lecerf. — *R. Busquet*. Étude historique sur le collège de Fortet (1394-1764). Nogent-le-Rotrou, Imp. Daupeley-Gouverneur (Extr. des Mém. de la Soc. d'hist. de Paris). — *H. Cunow*. Die revolutionäre Zeitungsliteratur Frankreichs während der Jahren 1789-1794. Berlin, Buchh. Vorwärts, 5 mk. 50. — *E. Defrance*. La maison de Mme Gourdan (Doctsinédits sur l'histoire des mœurs à la fin du XVIIIe siècle). Paris, Mercure de France, 3. 50. — *W. E. Frye*. After Waterloo. Reminiscences of european travel, 1815-1819. London, Heinemann, 10 sh. — *Helen K. Hayes*. The real Ninon de l'Enclos. London, Sisley, 7 sh. 6 d. — *Hervé de Rauville*. L'Ile de France contemporaine. Étude sur la résistance de la race française à l'île Maurice sous la domination anglaise. Paris, Librairie nouvelle, 3. 50. — *J. Jacob*. La progression des budgets en France du XIIIe siècle à nos jours. Paris, Roustan, 6. 00. — *M. Kovalewsky*. La France économique et sociale à la veille de la Révolution. Les campagnes. Paris, Giard et Brière, 8. 00. — *L. de Lanzac de Laborie*. Paris sous Napoléon. T. V : Assistance et bienfaisance. Approvisionnement. Paris, Plon-Nourrit, 5. 00. — *A. Meinadier*. La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. Paris, Hachette, 4. 00. — *A. Migrenne*. André Godin et son œuvre (1817-1888). Saint-Quentin, Puchaux, 1. 50. — *Gal Papuchon*. La colonie acadienne du Poitou. Poitiers, P. Juliot, 2. 75. — *Ed. Pionnier*. Le collège de Verdun après le départ des

Jésuites et l'École centrale de la Meuse (1762-1803). Verdun, Freschard, 3.00. — *Mary F. Sandars*. Lauzun, courtier and adventurer. The life of a friend of Louis XIV. 2 vol. London, Hutchinson, 24 sh. — *P. Suau*. La France à Madagascar. Histoire politique et religieuse d'une colonisation. Paris, Perrin.

Histoire des sciences, histoire littéraire, histoire de l'art. — *G. Allais*. Lamartine en Toscane. Paris, Soc. franç. d'impr. et de libr., 1.00. — *Fr. Benoit*. La peinture au Musée de Lille. 3 vol. (160 planches). Paris, Hachette, 300.00. — *H. Bouilhet*. L'orfèvrerie française aux XVIIIe et XIXe siècles. T. Ier: Le XVIIIe siècle. Paris, Laurens, 25.00. — *A. Boulle*. Béranger, sa vie, son œuvre. Paris, Gaillard. — *P. Brun*. Savinien de Cyrano Bergerac. Nouv. édition. Paris, Daragon, 12.00. — *H. Buffenoir*. Causeries familières sur Jean-Jacques Rousseau. Paris, Bureaux de l'Athénée, 1.00. — *P. de Crisenoy*. Essai sur J. A. Barbey d'Aurevilly. Bibliothèque des Entretiens idéalistes, 2.50. — Décoration ancienne (3e série). La ferronnerie française aux XVIIe et XVIIIe siècles (48 pl.). Paris, Schmid, 40.00. — *J. Desaymard*. Un artiste auvergnat. Emmanuel Chabrier. Paris, Fischbacher, 2.00. — Documents de ferronnerie ancienne de la seconde moitié du XVIIIe siècle, publiés par *F. Coutet* (40 planches). Paris, l'auteur, 40.00. — *Ed. Droz*. P. J. Proudhon (1809-1865). Paris, Librairie de « Pages libres », 3.50. — *P. Falgairolle*. Essai sur les bibliophiles du Bas-Languedoc et leurs ex-libris. Paris, Paul et Guillemin, 7.50. — *E. Faure*. Eugène Carrière peintre et lithographe. Paris, Floury, 25.00. — *A. Fontaine*. Les doctrines d'art en France. De Poussin à Diderot. Paris, Laurens, 9.00. — *G. Geffroy*. Le Palais du Louvre (architecture, mobilier, objets d'art). Paris, Per Lamm, 15.00. — *E. und J. de Goncourt*. Die Kunst des 18. Jahrhunderts. Deutsch von P. Prina. Leipzig, J. Zeitier, 9 mk. — *M.-A. Leblond*. L'idéal du XIXe siècle. Paris, Alcan, 5.00. — *A. Lefebvre*. La célèbre inconnue de P. Mérimée. Paris, Sansot, 7.50. — *Ed. Lepelletier*. Émile Zola, sa vie, son œuvre. Paris, Mercure de France, 7.50. — *J. B. Martin*. Histoire des églises et chapelles de Lyon. T. II. Lyon, Lardanchet, 50.00. — Mémoires de Jean Monnet, directeur du théâtre de la Foire. Introduction et notes par *H. d'Alméras*. Paris, Louis-Michaud, 3.50. — *Mgr de Moucheron*. Le clergé à l'Académie. Silhouettes et portraits. Paris, Perrin, 5.00. — *R. Nevill*. French prints of the eighteenth century. London, Macmillan, 15 sh. — *P. de Nolhac*. Versailles et Trianon. Pages d'art et d'histoire. Paris, Hachette, 60.00. — *L. Péricaud*. Histoire des grands et petits théâtres de Paris. Théâtre de Monsieur. Paris, Jorel, 5.00. — *Charles Perrault*. Mémoires de ma vie. *Claude Perrault*. Relation du voyage à Bordeaux (1669), publiés par P. Bonnefon. Paris, Laurens, 9.00. — *L. Pinvert*. Sur Mérimée. Paris. Leclerc, 10.00. — *Ch. Picard*. H. Taine. Paris, Perrin, 1.00. — *A. Tilley*. From Montaigne to Molière, or the preparation for the classical age of french litterature. London, Murray, 5 sh. — *Louis Veuillot*. Derniers mélanges. T. III. Paris, Lethielleux, 6.00. — *P. Villey*. Les sources italiennes de la « Défense et illustration de la langue française ». Paris, Champion, 5.00.

Histoire locale et généalogique. — *Abbé V. Durand*. Histoire de la paroisse et de la seigneurie d'Assas (Hérault). Montpellier, Imp. de la Manufacture de la Charité. — *J. Ficheroulle*. Bailleul. Pages de l'histoire locale. Bailleul, Imp. Ficheroulle, 2.00. — *Vte de Calan*. La Bretagne et les Bretons au XVIe siècle. Paris, Champion, 16.00. — *F. Galabert et L. Boscus*. La ville de Caussade (Tarn-et-Garonne). Montauban, Imp. Forestié. — *E. Hamelin*. Les rues de Corbeil. Nou-

velles recherches. Corbeil, Xémard. — *A. Lechevalier*. Notes pour servir à l'histoire des communes du canton de Goderville avant 1789. Goderville, Doutreligne. — Les Olivier, échevins de Lyon. Tableaux généalogiques et filiations. Paris, Leclerc (2 parties, blasons), 125.00. — *A. Rebouillat*. Histoire de Mouthier-en-Bresse. 1re partie. Chalon-sur-Saône, Imp. Bertrand, 2.00. — *G. Dubosc*. Rouen d'hier et d'aujourd'hui. Paris, Blaizot, 150.00. — *J.-E. Malaussène*. L'évolution d'un village-frontière de Provence. Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes). Paris, Picard. — *O. de La Roche-Sengensse*. Saint-Ybard. Monographie d'une commune rurale. Tulle, Imp. Crauffon. — *M. Bruchet*. La Savoie d'après les anciens voyageurs. Annecy, Imp. Hérisson, 3.00.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'un des propriétaires-gérants : P. CARON.

Les transports en France au XVIIIe siècle

(*Suite et fin* [1])

III

Batellerie fluviale et flottage. — Le flottage, qui se pratiquait alors sur presque toutes les rivières, surtout à bois perdu, était très actif dans les régions boisées [2]. A Montureux, on confiait à la Saône des merrains qui, après avoir été rassemblés à Jonvelle, dans la Haute-Saône, étaient divisés en trains, descendaient jusqu'à Corre où ils étaient embarqués pour Lyon. C'est sur une petite rivière des Vosges, la Plaine, que se faisait le commerce de bois de sapin le plus important ; elle portait les planches, par trains de 1.000 à 1.200, jusqu'au port de Raon [3]. Dans le département de la Meurthe, le flottage des bois de « marnage » avait lieu surtout sur la Sarre, la Meurthe, la Moselle, mais le flottage à bois perdu y utilisait presque toutes les rivières et les ruisseaux [4]. Le bois des forêts d'Évreux, de Conches, de Breteuil s'expédiait en trains par la rivière d'Eton [5]. La Creuse, au-dessus d'Argenton, transportait des bois de marine et de grosses charpentes [6]. Dans la région parisienne, le flottage était une véritable industrie, car la plupart des bois consommés à Paris y parvenaient par trains [7]. Chaque année, la Marne recevait pour Paris environ 500 trains

---

1. Cf. la *Revue*, t. XI, pp. 97-114.

2. Cf. Moreau, *Le flottage en trains, historique*, dans le *Journal des Économistes*, 1re série, t. VII.

3. Desgouttes, *Tableau statistique du département des Vosges*, Paris, an X, in-8°, p. 4.

4. Arch. nat., F^1c^ III, Meurthe, 6. Compte décadaire rendu au ministre de l'Intérieur, 6 nivôse an IV.

5. Id., F^14^ 1195. Navigation de l'Eure, réponses aux questions... sur les ponts et chaussées, 21 nivôse an II.

6. Dalphonse, *Statistique du département de l'Indre*, p. 19. — Sur le flottage en Limousin, cf. A. Leroux, *Documents relatifs au flottage et à la canalisation des rivières en Limousin*, dans la *Soc. des Archives historiques de Limoges*, t. VI.

7. Le 3 pluviôse an II, le commissaire parisien observateur Siret écrivait : il y a « dans les ravins, ruisseaux et autres endroits du Morvan, connus dans le commerce sous le nom de *rus*, plus de 400.000 voies de bois qui y ont été jetées il y a près de deux ans, à bois perdu », pour Paris (*Rapports de Grivel et Siret, commissaires observateurs parisiens du Conseil exécutif*

ou « brelles » de bois, flottés ou attachés à la queue des bateaux [1]. Sur l'Aube, dès Clairvaux, on formait des « brelles » ; ces « brelles » composées de bois de sciage seulement, larges de 7 pieds et longues de 12 toises, flottaient jusqu'à Brienne-la-Vieille, d'où elles continuaient à descendre, réunies deux par deux ; à Brienne, on formait aussi de nouvelles « brelles » de bois d'équarrissage pour la marine ; le bois à brûler en bûches descendait à bûches perdues jusqu'à Clairvaux et Sarron, où il était mis en trains pour Paris [2]. A la fin de 1814, le préfet de l'Yonne estimait qu'il se flottait, chaque année, sur l'Yonne, 96.000 cordes de bois, sur la Cure, 15.000, sur l'Armançon, 9.000, sur la Vanne, 2.000, soit 122.000 cordes pour Paris [3]. La Seine elle-même amenait à Paris, chaque année, environ 50.000 cordes de bois jetés à l'eau en amont et en aval de Marcilly [4]. Ces bois de la Haute-Seine étaient moins recherchés que ceux de l'Yonne et de la Marne. Jetés à flot dès Oigny près Chanceaux, sur la Seine, et dès Menesble ou Colmier-le-Bas sur l'Ource, ils étaient arrêtés au Pont Hubert, à une demi-lieue au-dessous de Troyes, repêchés et empilés à terre. Un an après, ils étaient remis à l'eau et gagnaient Marcilly à flot ; à Marcilly, ils étaient encore sortis de l'eau et c'est de là que, 5 à 6 mois après, ils étaient dirigés en trains sur Paris ; pour gagner Marcilly et parcourir 40 lieues avant d'être formés en trains, ils mettaient donc un an et demi ou deux ans ; aussi arrivaient-ils à Paris, si imbibés d'eau, si dépéris qu'ils étaient « presque consommés ». Les bois de l'Yonne et de la Marne au contraire ne faisaient qu'un court trajet à flot ; les uns étaient mis en trains dès Clamecy, les autres dès Saint-Dizier et même plus tôt [5]. Cette industrie du flottage était la seule occupation de paroisses entières, riveraines de ces rivières, de l'Yonne notamment : voici quel était, en 1792, depuis longtemps, le tarif des flotteurs de Coulanges-sur-Yonne et de Crain : pour former un train : 18 livres de flottage, 9 « d'ustensiles », 1 livre 5 sous de « journée d'avallage par homme » ; pour conduire un train à Paris : 36 livres, des ports d'Armes et de Clamecy, 34, des ports de Coulanges-sur-Yonne et de Crain, 33, du port de Lucy-sur-Yonne, et 32, des ports de Chatel-Censoir et Mailly-

---

provisoire, sur les subsistances et le maximum, publiés par P. Caron dans le *Bull. de la Commission des documents économiques de la Révolution*, an. 1907, Paris, 1908, p. 139).

1. Arch. nat., F[14] 1205. Mémoire sur l'état actuel de la navigation et du commerce de la Marne et sur les défauts qui s'y trouvent (1766).

2. Id., F[1c] 530. Procès-verbal de visite de l'Aube par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de l'Aube, 9 octobre 1793.

3. Id., F[1c] 111, Yonne, 7. Situation du département de l'Yonne à la fin de 1814. Mémoire du préfet, 30 mars 1815.

4. Leriche, *loc. cit.*, p. 17.

5. Id. ibid., pp. 17-19.

le-Château [1]. Quand les trains, l'été, ne pouvaient plus être attelés aux bateaux, et quand on les faisait traîner par des bœufs, comme sur la Marne, de mai à octobre, les frais de transport s'augmentaient des frais d'éclusée exigés par les maîtres de forges, soit 66 à 72 livres par éclusée [2].

Si malgré tout, le flottage était, même en été, relativement facile sur la plupart des rivières, toutes les voies d'eau ne se prêtaient pas pareillement au transport des marchandises. Il ne faudrait pas néanmoins, sur la foi de de La Lande [3], exagérer la défaveur où le commerce les tenait. Le mouvement de certaines voies navigables était loin d'être négligeable. En 1811, il passait chaque année, entre Lyon et Arles, de 6 à 700 bateaux de divers tonnages [4]. En 1809, au sortir des troubles de la Révolution, l'ingénieur en chef de Tarn-et-Garonne remarquait que la Garonne était, année commune, fréquentée par 1.800 bateaux, mais qu'elle le serait davantage quand le commerce aurait repris « son ancienne activité » [5]. Dans le dernier tiers du XVIIIe siècle, on évaluait le mouvement du port de Digoin, sur la Loire, à 1.600 bateaux d'un chargement de 100.000 livres chacun [6]; suivant le relevé du lieutenant-général de l'Amirauté, de 1765 à 1771, il entra à Nantes une moyenne de 2.200 bâtiments, dont la plupart chargés de grains; en 1743, année où le commerce fut florissant, il était entré dans la Loire 483 bâtiments français de plus de 30 tonneaux, jaugeant ensemble 42.640 tonneaux, et 229 navires étrangers du port total de 23.170 tonneaux; une bonne partie des marchandises importées, surtout des grains, remontaient la Loire, vers l'intérieur du pays [7]. En 1766, malgré les difficultés de son cours, la Marne amenait, chaque année, à Paris, 1.200 charges de bateaux [8]. A la fin du siècle, le mouvement de la Vilaine, de Redon à Rennes, était en moyenne de 1.000 bateaux par an [9].

1. Arch. nat., F12 1511. Mémoire des flotteurs des paroisses de Coulanges-sur-Yonne et de Crain à l'Assemblée nationale, 27 février 1792.

2. Id., F14 1205. Inconvénients actuels de la navigation sur la Marne, janvier 1786.

3. De La Lande, *Des canaux de navigation...*, p. 421.

4. Arch. nat., F14 1269. Réponses aux questions contenues dans la lettre du ministre de l'Intérieur du 20 novembre 1811, adressée au maire de Vienne.

5. Id., F14 1271. Département de Tarn-et-Garonne, Rapport de l'ingénieur en chef... sur les rivières navigables de ce département, 7 décembre 1809.

6. Id., F14 676. Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais (1780).

7. Id., F14 181. Mémoire et récit du sieur Perronet... concernant la navigation de la Loire, 20 mars 1772. — « Cette rivière fournit immensément à l'intérieur de la France et particulièrement à Paris, par les canaux de communication qui l'unissent à la Seine supérieure » (Rapport de Grivel, du 13 ventôse an II, dans *Rapports de Grivel et Siret*, *loc. cit.*, p. 194); cf. aussi Mantellier, *loc. cit.*

8. Arch. nat., F14 1205. Mémoire sur l'état actuel de la navigation et le commerce de la Marne et sur les défauts qui s'y trouvent (1766).

9. Il avait été, en 1779, de 804 bateaux, en 1780, de 1.060, en 1781, de 1.152. Cf. Bour-

A la fin de l'an X, d'après le préfet de Sambre-et-Meuse, le mouvement annuel des ports de la Meuse était, de Verdun à Stenay, de 125 bateaux, à Sedan de 145, à Mézières de 205, à Charleville de 175, à Fumay de 350, à Givet de 550 [1]; celui des ports de la Sambre était respectivement de 200 à Maubeuge et à Landrecies [2]. Des différents ports de la Saône, il partait en moyenne pour Lyon environ 1.600 bateaux, indigènes ou étrangers, 40 de Pontailler, 230 ou 240 d'Auxonne, 240 de Saint-Jean-de-Losne, 170 des ports du bailliage de Seurre, Bonnencontre, Glanon, Pouilly, 120 de Seurre, 70 d'Ecuelles, 180 de Verdun, 80 de Chauvord, 80 de Reconnay, 70 d'Allériot, 7 à 8 de Port-Sauvage, 400 de Chalon, sans compter le mouvement plus irrégulier et moins considérable des ports de Tournus, Farges, Mâcon, Saint-Romain. Sur le Doubs, Charette en expédiait une douzaine, Navilly 18, Sarmesse 10 et Fretterans 5 à 6 [3]. Sur les canaux, la circulation était déjà active. Le canal de la Brusch, qui facilitait l'arrivée à Strasbourg des vins du Haut-Rhin, des bois, recevait en moyenne de 7 à 800 bateaux [4]. En juillet 1783, il était passé plus de 260 bateaux sur le canal de Briare, autant sur le canal d'Orléans, plus de 800 sur le canal du Loing [5]; en 1780, on évaluait le mouve-

dais. *La navigation intérieure en Bretagne, depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours*; mémoire inédit, dont les conclusions ont paru dans les *Annales de Bretagne* d'avril 1908.

1. Arch. nat., F14 566, Meuse. Tableau du produit présumé du droit de navigation... 16 vendémiaire an XI. Sur la Meuse, les bateaux se répartissaient ainsi :

Mouvement des ports de	Grands bateaux.	Mignoles.	Nailes.	Barquettes.
Verdun à Stenay....		50	50	25
Sedan.....		60	60	25
Mézières.....		90	90	25
Charleville.....	50	50	50	25
Fumay.....	100	100	100	50
Givet.....	200	150	150	50

2. Id., Ibid., Sambre, Tableau du produit présumé du droit de navigation, 16 vendémiaire an XI.

3. Antoine, *Navigation de la Bourgogne, ou mémoires et projets pour augmenter et établir la navigation sur les rivières du duché de Bourgogne*. Amsterdam, 1774, in-4, t. Ier, p. 201, 225, 233-241. — En ramenant le chargement de tous les bateaux circulant entre Saint-Jean-de-Losne et Chalon à 100.000 livres, on évaluait le mouvement de la rivière à 3.291 bateaux (Arch. nat., F14 676, Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais, 1780).

4. Laumond, *Statistique du département du Bas-Rhin*, Paris, an X, in-8°, p. 176.

5. Arch. nat., F14 660, Mémoire des propriétaires du canal de Briare, mars 1784. — Les recettes encaissées par les propriétaires du canal d'Orléans furent de 202,187 livres d'octobre 1779 à décembre 1780, de 196.388 en 1780-1781, de 183.432 en 1781-1782, de 163.225 en 1782 1783, de 209,483 en 1783-1784, de 184.435 en 1784-1785, de 265.398 en 1785-1786. Pendant la même période, les dépenses d'entretien et du personnel du canal furent successivement de 61.044, de 49.630, de 47.592, de 46.700, de 57.334, de 52.758 et de 87.846 livres (Arch. nat., F14 660, bordereau du produit du canal d'Orléans).

ment annuel du canal du Loing à plus de 4.000 bateaux [1]. Alors que les dépenses moyennes du canal du Languedoc étaient de 409.000 livres par an, entre 1766 et 1785, le produit net du même canal fut en moyenne, de 1779 à 1791, de 424.832 livres 18 sous 9 deniers [2]. En 6 ans, de 1780 à 1786, les recettes du canal du Loing s'élevaient de 461.887 livres à 668.713 [3] :

	Oct. 1779 à Déc. 1780.	1780-1781.	1781-1782.	1782-1783.	1783-1784.	1784-1785.	1785-1786.
Recettes.....	461.887 #	495.354 #	446.091 #	462.[illegible]21 #	512.037 #	534.641 #	668.713 #
Dépenses.....	84.210 —	139.381 —	77.882 —	70.890 —	92.196 —	81.395 —	178.469 —

De préférence aux routes, en effet, on confiait avant tout aux rivières les marchandises lourdes ou encombrantes ; mais, à l'occasion, la batellerie disputait au roulage toute espèce de marchandise ou de denrée. Le trafic prédominant de chaque rivière variait évidemment avec les productions ou le commerce des régions environnantes. Cahors et les villages du Quercy envoyaient leurs vins à Bordeaux par le Lot [4], dont les ports de Clairac, du Plecq, de Granges, de Castelmoron, du Temple, de Fongrave, de Sainte-Livrade, de Casseneuil, de Villeneuve, de Penne, de Fumel embarquaient en outre des blés et des eaux-de-vie [5]. Tout le commerce d'importation et d'exportation de la province de Picardie se faisait par la Somme et Saint-Valéry [6]. Par l'Isère, descendaient les chanvres, les bois, les fers, la fonte, les canons du Dauphiné et de la Savoie, des-

1. D'après un mémoire de décembre 1757, il serait passé sur le canal 5.052 bateaux en 1756 (Id., F14 676, Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais, 1780).

2. *Rapport* cité de Guyton, p. 15.

3. Arch. nat., F14 660, Bordereau du produit du canal du Loing. — Les deux canaux du Loing et d'Orléans mesuraient ensemble 57.000 toises de long environ, comptaient 55 écluses et 27 ports d'entrepôts. Les frais d'entretien, de 1784 à 1791, s'en élevèrent en moyenne, chaque année, à 89.000 livres, les frais d'administration à 64.000, non compris le payement de quelques rentes foncières, des retraites et gratifications qui montèrent respectivement à 7.439 et 7.060 livres. La recette moyenne des canaux, produit des fermages de moulins, des prés, des pêches compris, fut de 712.178 livres (Id., ibid., Rapport en forme de mémoire sur l'inspection faite par ordre de Monseigneur sur ses canaux d'Orléans et de Loing, au mois de mars 1791).

4. B. Paumès, *Le collège royal et les origines du lycée de Cahors*. Cahors, 1907, p. 177, note 2, et *La vie économique dans l'élection de Cahors à la veille de 1789*, dans le *Bull. de la Commission des documents économiques de la Révolution*, 1906, n° 4.

5. Granat, *L'amélioration des voies navigables en Agenais, au XVIIIe siècle, loc. cit.*, p. 34. D'après un témoignage — très probablement exagéré — le seul port de Casseneuil, en 1718, aurait exporté par an plus de 6.000 sacs de blé et près de 3.000 pièces d'eau-de-vie.

6. Arch. nat., F12 1509-1510[1]. Mémoire pour le commerce de Picardie contre les bateliers de la rivière de Somme nommés gribaniers (1775).

tinés à la Provence et à la Méditerranée ; par elle aussi remontaient tous les sels consommés en Dauphiné et en Savoie [1]. Par le Gers et les ports de Bordes et de Layrac, les campagnes voisines expédiaient leurs grains [2]. La Garonne, prolongée par le canal du Languedoc, servait aux échanges des provinces du Sud-Ouest et des provinces du Midi, de Bordeaux et des ports méditerranéens [3]. La Dordogne amenait à Bordeaux des bois, des merrains surtout, des châtaignes, des fromages d'Auvergne venus par Mauriac, Pléaux et Aurillac, des charbons d'Argentat et des vins [4]. Les vins du Languedoc, de la Provence et du Roussillon, les eaux-de-vie, les huiles, les savons, les draperies, les cuivres, les plombs, les drogueries et surtout les épiceries des provinces méridionales et de Marseille, dirigées sur Paris et le nord de la France, remontaient le Rhône jusqu'à Pierre-Bénite, à une lieue sous Lyon ; de là, le roulage les transportait à Roanne où les prenaient les bateliers de la Loire [5] ; les vins de l'Orléanais, du Beaujolais et du Mâconnais gagnaient Paris par la Loire, le canal de Briare et la Seine [6]. La Loire était aussi le principal véhicule des grains que le grand marché de Nantes fournissait à Paris, à Rouen et aux provinces du Centre [7]. Le Couesnon exportait à Saint-Malo des bois de construction, les cidres nécessaires à l'armement des vaisseaux, des toiles de halle, des étamines et des serges ; il importait à Fougères, Bazouges, Antrain et autres bourgs plus de 400 barriques de vins et d'eaux-de-vie par an. La Vilaine apportait à Rennes et aux bourgs riverains les vins de Nantes, d'Anjou et de Bordeaux, les sels de Bourgneuf et du Croisic, les blés de Vannes, Auray et d'Hennebont, les résines des Landes, des eaux-de-vie, du poisson salé, des bois, des pierres et des ardoises [8]. Les rivières et les canaux du Nord transportaient surtout des charbons et des fers [9] ;

---

1. Arch. nat , F^{14} 1209. Mémoire sur la navigation de l'Isère depuis Grenoble jusqu'à son embouchure dans le Rhône, par Bouchet (1760).

2. Balguerie, *Tableau statistique du département du Gers*, Paris, an X, in-8, p. 4.

3. Arch. nat., F^{14} 1195. Mémoire de l'état actuel des rivières de Garonne, du Sarlat, de l'Ariège et du Tarn, par Laborie-Pailhert, octobre 1771.

4. Bombal, *La Haute-Dordogne et ses gabariers*, dans le *Bull. de la Soc. des lettres, sc. et arts de la Corrèze* (Tulle), t. 23, passim.

5. Arch. nat., F^{14} 1188. Canal proposé de la rivière d'Anse à la rivière de Saône, s. d. — Ce canal fut exécuté sous le nom de canal d'Azergues, mis à l'entretien en 1784 ; il établissait un passage commode entre la Saône et le Rhône (Id., Ibid., Rapport sur l'examen des devis... du bail d'entretien de la rivière d'Azergues, 1784) ; id., F^{12} 1514, Requête des négociants et maîtres voituriers de Roanne au secrétaire d'État de la Marine, M. de Sartine, s. d.

6. Linguet, *Canaux navigables*, Paris, 1769, in-12, pp. 179-180.

7. Arch. nat., F^{14} 181. Mémoire... de Perronet... concernant la navigation de la Loire dans la partie située au-dessous de Nantes, 20 mars 1772.

8. Bourdais, *La navigation intérieure en Bretagne, loc. cit.*

9. Cf. Arch. nat., F^{12} 1512^{1}, passim.

la Saône des blés, dont un des plus grands marchés de France se tenait à Gray, des bois, des charbons et du foin ; le Doubs du bois et des blés [1] ; l'Oise de l'avoine et du foin ; l'Aisne des blés et de la farine pour Paris [2]. A Paris encore, l'Aube amenait des charbons, des bois et des grains [3] ; le petit port de Plancy notamment recevait presque tous les grains des environs de Plancy et Mery [4]. Le trafic de la Marne, plus important, était aussi plus complexe. Les ports de Lagny, de Meaux et de Condé (ce dernier situé sur le Morin) pratiquaient surtout le commerce des grains, des farines et des bois ; Mary et Lizy centralisaient tous les grains et les bois de la Brie, du Valois et du Soissonnais ; la Ferté-sous-Jouarre expédiait en outre beaucoup de charbons, de foin, de meules à moulins ; de tous ces ports, il venait à Paris plus de 36.000 muids de grains et farines et plus de 30.000 cordes de bois. Les ports de Château-Thierry, Dormans, Damery, Épernay, Ay faisaient le même trafic que les précédents, mais Damery, Épernay et Ay embarquaient de 11 à 14.000 queues de vin. Châlons-sur-Marne, Mareuil, Poigny et Vitry chargeaient aussi des grains, notamment plus de 50.000 muids d'avoine, mais surtout des vins, des huiles de navette, des chanvres, des verreries ; Saint-Dizier, Larzicourt plutôt les fers de la Haute-Marne, des bois de charpente et diverses marchandises venues de Lorraine et de Franche-Comté [5].

Plus encore que le trafic, la batellerie accusait une grande diversité selon les régions. Chaque rivière avait une batellerie originale, plus ou moins nombreuse, à qui souvent sa forme et son tonnage rendaient toute autre rivière inaccessible. Sur le canal du Languedoc, dont vivaient plus de 300 patrons mariniers [6], les bateaux étaient répartis en trois catégories, ceux de moins de 15 mètres de long, ceux de 15 à 20 mètres et ceux de

1. Antoine, *Navigation de la Bourgogne*, t. Ier, p. 201, 225-241. — Du seul port de Gray partait la majeure partie des grains et des fers de la Franche-Comté, de la Champagne et du Bassigny destinés à Lyon, au Dauphiné et à la Provence. Les marchands de Gray et des environs achetaient directement aux propriétaires, aux laboureurs et aux fermiers et revendaient aux négociants lyonnais (Arch. nat., F12 1512². Mémoire sur la nécessité d'établir une charge sous le titre de commissaire du port de Gray en Franche-Comté, décembre 1784). Le blé se rendait au port de Gray de tous les points des départements de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, de la Marne, de la Haute-Marne et des Vosges ; on y embarquait chaque année, en moyenne, à la fin du XVIIIe siècle, 30.000.000 livres de blé (Bruslé, *Tableau statistique du département de l'Aube*, Paris, an X, in-8, p. 48 ; Vergnes, *Mémoire sur la statistique du département de la Haute-Saône*, Paris, an IX, in-8, p. 16).

2. Dauchy, *Statistique du département de l'Aisne*, Paris, an X, in-8, p. 41.

3. *Description topographique de la Marne*, p. 20.

4. Leriche, *Avis aux spéculateurs*, p. 36.

5. Arch. nat., F14 1205, Mémoire sur l'état actuel de la navigation et du commerce de la Marne et sur les défauts qui s'y trouvent (1766) ; *Description topographique de la Marne*, p. 18.

6. Arch. nat., F12 1515. Adresse des patrons bateliers du canal du Languedoc (1790).

20 mètres et au-dessus [1]. La batellerie de l'Adour comptait une centaine de barques depuis Mont-de-Marsan et une douzaine depuis Peyrehorade : les unes, les « chalibardoun » jaugeaient de 100 à 120.000 livres et embarquaient 7 hommes d'équipage ; elles ne pouvaient remonter qu'à trois lieues au-dessous de Dax ; plus rapides que les « chalibardoun », les gabares avec 5 hommes d'équipage et un chargement de 80 à 100.000 livres naviguaient à l'époque des fortes eaux, d'octobre à avril ; elles ne pouvaient dépasser Dax, leur forme ne leur permettant pas de naviguer aux basses eaux ; les coches d'eau, bateaux couverts ou à quille, montés par 6 hommes, outre les voyageurs, prenaient, entre Bayonne et Dax, 80.000 livres de marchandises en hiver et 20.000 seulement en été ; tous ces bateaux se servaient de la rame et s'arrêtaient à Dax ; au delà de Dax, on se servait d'allèges halées par des bœufs [2]. Sur la Garonne, les bateaux de la plupart des ports, ceux de Verdun, de Mas-Grenier, de Boudou, de Bourret, d'Auvillars, du Petit-Besi, de la Magistère entre autres, variaient entre 10 et 20 tonneaux ; le Tarn disposait d'environ 180 bateaux de 10 à 25 tonneaux [3]. Sur la Haute-Dordogne, les « courpets », de 8 à 12 mètres de long, jaugeaient 8 tonneaux au plus, les « coujadours », de 16 à 18 mètres de long, de près de 4 mètres de large, jaugeaient dans les 18 tonneaux ; les « gabarots », de 6 tonneaux seulement, servaient uniquement au transport des charbons [4]. En dehors de ses gabares, la Charente ne portait que des chaloupes et des barques ; les gabares avaient de 10 à 90 tonneaux : celles de 10 à 30 tonneaux exigeaient deux à trois mariniers, celles de 40 à 60, quatre à cinq, celles de 70 à 80, cinq à six, et celles de 90, six à sept [5]. En 1811, le maire de Tours évaluait à 720 le nombre des bateaux inscrits dans les ports de la Loire, dont 400 grands bateaux mâtés ou chalands jaugeant 100 à 120.000 livres, 200 « pillards » chargeant les uns à peu près autant que les chalands, les autres de 40 à 60.000 livres, et 120 toues portant 8 à 15.000 livres seulement [6]. Sur la Vilaine, les bateaux de 15 tonneaux ne purent naviguer pendant

1. *Rapport* cité de Guyton, p. 22.

2. Arch. nat., F[14] 1270. Réponses aux questions que le ministre de l'Intérieur a présentées au maire de Saint-Esprit par sa dépêche du 11 août 1812.

3. Id., F[14] 1271. Département de Tarn-et-Garonne, Rapport de l'ingénieur en chef... sur les rivières navigables de ce département, 7 décembre 1809.

4. Bombal, *La Haute-Dordogne et ses gabariers*, *loc. cit.*, pp. 257-261.

5. Arch. nat., F[14] 1269. (Diverses lettres des maires de Saintes, d'Angoulême, de Rochefort, de Cognac, de la fin de 1811). Cf. Delaistre. *Statistique du département de la Charente*, Paris, an X, in-8, p. 9.

6. Arch. nat., F[14] 1269. Demandes de renseignements sur le roulage et la navigation faites par le ministre de l'Intérieur et réponses par le maire de Tours, 7 décembre 1811. — Au moment des basses eaux, les grands bateaux portaient seulement 25 à 30.000 livres (Id., F[14] 676, Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais, 1780).

longtemps qu'entre Messac et Rennes ; encore, de juin à octobre, diminuaient-ils leur charge de moitié, soit de 15.000 livres ; de Redon à Messac, les bateaux n'étaient que de 6 à 8 tonneaux ; montés par un seul homme, ils étaient parfois attachés à quatre ensemble et ne supportaient chacun que 10.000 livres environ [1] ; à la suite des travaux d'amélioration entrepris entre 1784 et 1789, les bateaux de 15 tonneaux purent remonter directement de Redon à Rennes [2]. Les gabares de la Mayenne, longues de 27 à 28 mètres, servies par 10 hommes d'équipage et un patron, transportaient 160 à 180.000 livres [3] ; les anciens bateaux légers, à faible tirant d'eau, en usage sur la Mayenne, la Sarthe et le Loir, avaient été remplacés, dans la première moitié du siècle, par des bateaux de plus grand tonnage ; les portes marinières, larges de 12 pieds, avaient été élargies à 14 pieds [4]. Sur l'Orne, il y avait deux sortes de bateaux : les plattes avec un seul homme d'équipage naviguaient de Caen à l'embouchure de la rivière ; quelques sloops et goelettes, quelques bricks, de 20 à 250 tonneaux, sortaient en mer, les premiers avec 3 à 5 hommes à bord, les seconds avec 3 à 8 marins [5]. De Paris à la mer, les bateaux de la Seine étaient des heux ou allèges, dans lesquels les gros navires incapables d'entrer dans la rivière transbordaient leur chargement ; les plus grands, montés par 7 hommes et tirés par 6 chevaux, larges de 8 à 10 mètres, calant 2 m. 16, pouvaient prendre 5 à 600 tonneaux ; les moyens, larges de 6 à 8 mètres, calant de 1 mètre à 1 m. 66, ne contenaient que 2 à 300 tonneaux [6] ; les plus petits — et aussi les plus nombreux — jaugeaient dans les 100 tonneaux et même moins [7]. La batellerie des affluents de la Seine, sauf celle de l'Eure qui, à la fin du siècle, ne comptait guère, indépendamment des trains de bois, que 3 bateaux appartenant à un Rouennais [8], était déjà relativement nombreuse. Sur l'Oise, les bateaux, employés dans le canal de Chauny et obligés de franchir des écluses,

---

1. Bourdais, *La navigation intérieure en Bretagne.*

2. Arch. nat., F^14 656. Adresse du département d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale, février 1791.

3. Arch. nat., F^14 1270. Lettre du maire de Laval au ministre de l'Intérieur, 13 décembre 1811.

4. Id., F^14 1198. Lettre du s^r Luce à Orry, 29 septembre 1744.

5. Id., F^14 1269. Lettre du maire de Caen au ministre de l'Intérieur, 12 décembre 1811.

6. Id., F^12 1513. Mémoire sur l'établissement d'une nouvelle navigation des ports du Havre, de Honfleur, d'Issigny... en droiture à Paris et les avantages qu'elle a sur les voitures ordinaires, 1717 ; Masson-Saint-Amand, *Mémoire statistique du département de l'Eure*, pp. 11-13.

7. Arch. nat., F^14 1210. Extrait des mémoires du sieur Passement, ingénieur du roi, et Bellard, avocat au Conseil (1780).

8. Arch. nat., F^14 1195. Navigation de l'Eure, Réponses aux questions sur les ponts et chaussées, 21 nivôse an II.

avaient 39 mètres de long et $6^{m}50$ de large; ceux qui descendaient la rivière au-dessous des écluses mesuraient 43 mètres sur $7^{m}50$ et supportaient 400.000 livres. Ces bateaux passaient aussi dans l'Aisne, qu'ils remontaient jusqu'à Soissons et quelquefois jusqu'à Pontavert. Sur l'Aisne, les bateaux longs de 35 à 36 mètres, larges de 6 à 7, tiraient $1^{m}46$ d'eau et portaient environ 420,000 livres; dans les passages difficiles, les allèges, trente-cinq fois plus petites, prenaient une partie de leur chargement [1]. L'Aube possédait des bateaux de 25 mètres de long sur 5 à 6 de large, mais le plus souvent on usait, sur cette rivière, de bachots, longs de 13 mètres; ces bachots étaient accouplés et faisaient ensemble 5 à 6 mètres de large; cette pratique du couplage ou « margotas », était très répandue sur l'Aube [2]. Longtemps, la Marne n'avait eu que de moyens bateaux, longs de 22 mètres et chargeant, aux hautes eaux, 100 à 120.000 livres; dans le dernier tiers du siècle, sa batellerie s'était augmentée de bateaux de 30 à 40 mètres de long, de 6 mètres de large, susceptibles de véhiculer, en bonne eau, 260 à 280.000 livres [3]; ces grands bateaux partaient surtout de Lagny, de Condé, de Meaux, de Mary, de Lizy et de la Ferté-sous-Jouarre [4]. Sur les canaux de Briare et du Loing, la charge des bateaux, montés chacun par deux hommes, était de 80.000 livres [5]. Sur la Somme, les gribanes étaient: un tiers de 15 à 18 tonneaux, un tiers de 20 à 25 et un tiers de 25 à 30 [6]. La navigation des Flandres et de l'Artois, du Hainaut et du Cambrésis était aux mains des maîtres bateliers de Dunkerque, Bergues, Saint-Omer, Aire, Lille, Condé et Mons réunis. Dunkerque, Bergues, Saint-Omer, Aire et Lille avaient chacune un corps de bellandriers. En 1772, il y avait, à Dunkerque, 134 maîtres bellandriers et 78 bellandres; 10 de ces bellandres, de 36 à 40 tonneaux, étaient des caboteurs, mais toutes les autres étaient affectées au service du port et à la navigation des canaux; elles avaient environ 20 tonneaux. Les bellandres d'Aire et de Lille, limitées au service des canaux, calaient moins d'eau, étaient plus plates, beaucoup plus longues et jaugeaient 50 tonneaux [7]. Ces bellandres, dites bateaux d'Arras, pratiquaient beaucoup l'allège des bateaux de Condé qui, à Mortagne, transbordaient une partie de leur chargement pour pouvoir entrer

1. Dauchy, *Statistique du département de l'Aisne*, pp. 35-36, 38-39.
2. *Description topographique de la Marne*, p. 20.
3. Dauchy, *loc. cit.*, p. 40, et *Description topographique de la Marne*, p. 17.
4. Arch. nat., F^{14} 1205. Mémoire sur l'état actuel de la navigation de la Marne (1766.)
5. Id., F^{14} 676. Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais (1780).
6. Id., F^{12} 1512^{2}. Mémoire au sujet des gribaniers de la ville d'Abbeville, s. d. (1723-1724).
7. Arch. nat., F^{12} 1513. Mémoire remis pour la ville de Dunkerque sur la navigation des canaux, janvier 1772.

dans les canaux des Flandres et de l'Artois. Ces bateliers de Condé et de Mons réunis, en possession du privilège de transporter les charbons d'Anzin embarqués au port de Noirmouton près de Valenciennes, devaient avoir des bateaux à 100 pieds de quille, dits « nesve » ; dans le dernier tiers du siècle, ils s'étaient mis à construire, malgré les réclamations des bateliers de Lille et d'Aire, des bateaux d'Arras. Vers 1780, ils en avaient déjà une vingtaine [1] ; en 1787, ils en avaient 38 ; à cette dernière date, on comptait 270 bateaux ou nesves de Condé et 83 de Mons [2]. Les bateliers de la Meuse, qui naviguaient de Verdun jusqu'en Hollande, employaient des grands bateaux, des « mignoles », des « nailes » et des « barquettes » ; les plus grands bateaux, qui ne remontaient guère au delà de Charleville, avaient de 25 à 27 mètres de long, 4 de large et chargeaient 80.000 livres [3]. Les différents ports de la Saône, que fréquentaient en outre des bateaux étrangers, possédaient environ 200 bateaux. A Pontailler, deux propriétaires armaient 3 bateaux seulement ; deux charretiers d'eau avec 4 chevaux, 3 « tacquiers » adonnés à la réparation des bateaux, quelques mariniers composaient toute la population maritime ; à Auxonne, 136 chefs de famille, dont 51 bateliers et patrons mariniers, 50 portefaix, 10 propriétaires disposant de 31 à 32 bateaux vivaient du commerce de la Saône ; à Saint-Jean-de-Losne, on comptait 10 armateurs et 35 bateaux, à Seurre 4 armateurs et 8 bateaux, à Verdun 4 armateurs et 26 bateaux... ; tous ces bateaux et ceux des autres ports faisaient 5 à 6 voyages par an [4], sur la Saône et sur le Rhône ; sur la Saône seulement, les « chênières », portant 140 à 150.000 livres, n'embarquaient que leur patron ; sur le Rhône, celui-ci s'adjoignait deux mariniers ; les « cizelandes », avec un chargement de 100 à 110.000 livres, prenaient 3 hommes d'équipage ; les barques et les galiotes pontées, 4 avec une charge de 150 à 160.000 livres ; les « penelles », 4 avec 160 à 200.000 livres ;

---

1. Arch. nat., F^12 1512^1. Mémoire pour les syndics et suppôts des corps de navigation établis dans les provinces des Flandres et d'Artois (vers 1780), et Avis sur l'instance pendante au Conseil entre les bateliers de Lille, Aire... et les maîtres de la navigation de Condé (de 1769 à 1781).

2. Id., F^14 1194, Rôle des maîtres bateliers des corps de navigation de Condé et Mons réunis, fait en 1787. — De 1769 à 1781, le corps de Condé et Mons comprenait 248 maîtres, dont 37 montois (id., F^12 1512^1, Avis sur l'instance... entre les bateliers de Lille... et les maîtres... de Condé...)

3. Arch. nat., F^14 159^A, Requête des bateliers de Meuse (1744) ; F^14 566. Meuse, Tableau du produit présumé du droit de navigation, 16 vendémiaire an XI. *Mémoire dans lequel on indique la manière dont on désirerait que fût traitée la question proposée pour le concours de l'an 1772 par l'Académie de Metz concernant les obstacles physiques qui gênent la navigation des rivières de la province des Évêchés, principalement ceux de la Moselle, lu en la séance ordinaire de la Société royale du lundi 6 avril 1772*, Metz, in-16.

4. Antoine, *Navigation de la Bourgogne*, t. Ier, pp. 201-241.

les « savoyardots », 4 avec 200 et 240.000 livres. Ces derniers seuls ne quittaient pas la Saône [1]. Le Rhône avait bien des « savoyardots », mais plus petits : longs de 15 à 17 mètres, montés par 4 hommes, avec une charge de 30 à 40.000 livres seulement. Les autres bateaux du Rhône avaient aussi en général un tonnage un peu plus faible et un équipage plus nombreux que les bateaux de la Saône du même nom : les « cizelandes », longues de 22 à 24 mètres, pouvaient porter 100.000 livres, mais exigeaient un patron et 4 mariniers ; les « penelles » et les barques, longues de 25 à 27 mètres, avec 7 hommes d'équipage, ne transportaient respectivement que 140.000 et 120.000 livres ; les « chênes » ou « chénières », longs de 18 à 20 mètres, chargés de 140 à 160.000 livres, avaient à bord 8 hommes ; les « cizelandes » construits par les habitants de Seyssel, les « savoyardots » par les Savoyards, d'où leur nom, étaient en sapin, assez grossièrement taillés ; les « chênières » étaient en chêne ; les barques étaient des bateaux couverts sur toute leur longueur, ou simplement aux deux bouts ; les « penelles » étaient des barques aux deux bouts recourbés ; beaucoup de ces bateaux duraient peu, ordinairement 4 à 5 ans [2].

Si les tarifs du roulage n'avaient aucune uniformité, les tarifs de la batellerie en avaient moins encore. Les prix différaient de rivière à rivière et, sur chaque rivière, ils variaient suivant les saisons, suivant les marchandises et selon que les bateaux montaient ou descendaient. Sur la Loire, entre Digoin et Briare, les frais d'un bateau chargé de 80 à 100.000 livres passaient de 160 livres pour la descente à 200 pour la montée, par beau temps ; par mauvais temps, ces frais s'élevaient respectivement à 220 et 420 livres. A la descente, le mille pesant revenait par lieue à 5 sous 3 deniers pour les blés, à 2 livres 10 sous pour les fers, à 2 sous pour les vins, à 1 sou 2 deniers pour les bois ; à la montée, il coûtait 9 sous 7 deniers pour les blés, 9 sous pour les épiceries, 4 sous 6 deniers pour les sels [3]. Sur la Seine, les frais d'un bateau chargé de 800.000 livres, monté par 11 mariniers et tiré par 12 chevaux de Rouen à Paris, montaient à 2268 livres ; de Paris à Rouen, deux chevaux suffisaient à

1. Arch. nat., F[14] 1271. Noms et dimensions des bateaux de la Saône et du canal du Centre, 2 décembre 1811.

2. Arch. nat., F[14] 1269. Équipages sur le Rhône pour la descente, Réponses aux questions contenues dans la lettre du ministre de l'Intérieur du 20 novembre 1811, adressée au maire de Vienne ; Lettre du maire de Pont-Saint-Esprit, 8 décembre 1811.

3. Id., F[14] 676. Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais (1780). — Sur la Loire, le transport des marchandises de gros volume, des bois notamment, était moins cher que sur beaucoup d'autres rivières (id., F[14] 676, Prospectus d'un canal du Charolais, 1780, note b). En 1790, d'après le rapport de Grivel du 13 ventôse an II, le transport du mille coûtait 4 livres d'Orléans à Nantes, et 10 à 12 livres de Nantes à Orléans (*Rapports de Grivel et Siret, loc. cit.*, p. 194).

traîner le même bateau dont les frais tombaient à 660 livres. Entre Rouen et Paris, le transport d'un mille pesant se payait en moyenne 1 sou 2 deniers par lieue, à la montée, et 4 deniers à la descente. D'Auxerre à Paris, il se payait 6 sous 3 deniers par lieue [1]. Sur la Somme, les transports étaient plus chers d'Abbeville à Amiens que de Saint-Valéry à Abbeville ; d'après le tarif de 1672, les gribaniers prenaient pour chaque lest de fer, de liquides ou de harengs 40 sous de Saint-Valéry à Abbeville, où ils remontaient avec la mer, et 6 livres d'Abbeville à Amiens [2]. Sur les canaux du Nord, les bellandriers exigeaient, en 1772, 10 sous du cent de marchandises de Dunkerque à Lille [3]. Sur la Saône, un bateau avec un chargement de 150.000 livres, était conduit par 3 mariniers et un patron ; quelle que fût la durée du voyage, le patron recevait 18 livres, chaque marinier 12, sans compter 30 sous par jour pour la nourriture ; le prix d'un voyage, de Lyon à Chalon, y compris les salaires du personnel, la location du bateau, l'indemnité de retour du bateau à vide, était en moyenne de 168 livres à la descente et de 282 à la montée, soit 18 sous 3 deniers par mille à la descente et 31 sous 3 deniers à la montée ; avec un chargement de 100.000 livres seulement, le prix du voyage revenait à 1 livre 13 sous 6 deniers par mille à la descente et à 2 livres 16 sous 4 deniers à la montée ; en principe, on évaluait le prix moyen du mille, sur la Saône, à 1 sou et 1 sou 8 deniers par lieue ; mais l'absence de concurrence provoquait l'enchérissement des prix et le transport des blés, notamment, coûtait respectivement 3 sous 4 deniers et 5 sous [4]. Sur les canaux de Briare et du Loing, vers 1780, on estimait les frais de transport à 3 sous par lieue et par mille, alors qu'ils n'étaient, sur le canal du Languedoc, que de 5 deniers [5].

Pour les voyages accomplis dans les conditions les plus favorables, ces

1. Arch. nat., F^14 676, Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais (1780). Cf. aussi *Rapports de Grivel et Siret... loc. cit.*, Rapport du 13 ventôse an II, p. 194.

2. Id., F^12 1512^2, Mémoire au sujet des gribaniers de la ville d'Abbeville (1723-1724). Ce tarif, dès 1723-1724, n'était plus suivi ; les gribaniers avaient élevé leur prix d'un quart.

3. Id., F^12 1513, Mémoire remis pour la ville de Dunkerque, navigation des canaux, janvier 1772. — Les bateliers de Mons et Condé prenaient, pour le transport des charbons à Lille, de Jemappes, 29 florins le cent de 60 rasières, mesure de Lille, de Carignan 27, de Saint-Guislain 26, de Bossus 25 florins (id., F^12 1512^1, Réponse pour les bateliers de Condé au mémoire des bateliers de Flandre et d'Artois, 15 octobre 1781).

4, Arch. nat., F^14 676. Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais (1780), texte et note b.

5. Id. Le tarif du canal du Languedoc, revisé en 1684, prélevait 6 deniers par cent et par lieue sur presque toutes les marchandises. Dans ces 6 deniers étaient compris, non seulement la location du bateau fourni par le canal, mais aussi les péages. L'administration du canal renonça vite d'ailleurs au droit de fournir exclusivement les bateaux sur le canal (*Rapport* cité de Guyton).

prix étaient plus bas que les prix du roulage, fixés un moment, par l'arrêt du 22 juin 1777, à 1 sou 6 deniers et 2 sous par cent et par lieue. Les voies d'eau permettaient de transporter, particulièrement les marchandises encombrantes, à bien meilleur marché que les routes. En 1711, de Genève à Lyon, les transports revenaient, tous frais payés, à 3 livres 5 sous le cent par le roulage et à 2 livres 5 sous par le Rhône [1]; en 1772, de Dunkerque à Lille, ils revenaient à 22 ou 30 sous le cent par terre, selon la saison, et à 10 sous par eau [2]; de Lyon à Paris, les marchandises pouvaient prendre trois routes : la première, par terre, par Moulins ou Arnay-le-Duc; la seconde, par terre et par eau, c'est-à-dire de Lyon à Roanne et de Roanne à Paris par la Loire et les canaux; la troisième, par la Saône, Auxerre et la Seine; ces trois routes étaient successivement de 95 à 96 lieues, de 170 lieues deux tiers et 103 lieues trois quarts; quand les frais d'un envoi par la première s'élevaient à 65 livres, ils ne dépassaient pas 41 livres 14 sous par la seconde et 43 livres 17 sous par la troisième [3]. En 1789, de Nantes à Orléans, le cent revenait, par eau, à 1 livre et 1 livre 4 sous, par terre, à 5 et 5 livres 10 sous; de Rouen à Paris, les rouliers prenaient 45 à 50 sous du cent, et les bateliers 16 à 17 sous pour les métaux, 20 à 24 sous pour les huiles, savons, suifs, sucres, 28 à 30 sous pour les laines, plumes, cotons, drogueries, draperies [4]. Les partisans des transports par eau, qui cherchaient à développer le réseau navigable de la France, insistaient beaucoup, dans leurs nombreux projets d'amélioration ou de canalisation des rivières, sur le bon marché des voies d'eau [5]. Cependant le trafic des rivières resta très infé-

1. Arch. nat., F[12] 1509-1510[1]. Tarif de ce qui se paye actuellement pour les marchandises qui se transportent de Lyon à Genève et de Genève à Lyon (1711).

2. Id., F[12] 1513. Mémoire remis pour la ville de Dunkerque; navigation des canaux, janvier 1772.

3. Arch. nat., F[14] 676. Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais (1780).

4. *Rapports de Grivel et Siret*, *loc. cit.*, Rapport du 13 ventôse an II, p. 194. — Quelquefois la différence pouvait être beaucoup plus considérable. En février 1791, de Rennes à Redon, le prix moyen des transports était de 5 sous 6 deniers par mille, par eau, et de 16 livres, par terre (Arch. nat., F[14] 656, Adresse du département d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale, février 1791). En 1789, dans le Doubs, le prix de la journée d'un marinier était de 2 francs, celle d'un portefaix de 1 fr. 50, celle d'une voiture à 2 chevaux et à un conducteur de 9 francs, celle d'une voiture à 4 bœufs, 8 francs (Debry, *Statistique du département du Doubs*, p. 65).

5. L'ingénieur Bourroul, qui préconisait la canalisation de l'Orne jusqu'à Argentan, prétendait que d'Argentan à Caen, par l'Orne, malgré une distance de 24 lieues de 3.000 toises, le prix des transports serait de 5 à 6 sous par cent au lieu de 16 sous par la voie de terre, longue de 12 lieues seulement (Bourroul, *Mémoire instructif, touchant le projet de navigation de la rivière d'Orne, depuis Argentan jusqu'à son embouchure*, Caen, 1750, in-4, p. 21-sqq.). Bar-sur-Aube était de toute la Champagne le marché de grains qui exportait le plus à Paris ou dans les provinces du Sud. Il embarquait ses grains à Arcis, l'Aube n'étant navigable

rieur à celui des routes. Sans exagérer, comme de La Lande, la défaveur où le commerce tenait les voies d'eau, il faut reconnaître que leur bon marché n'était souvent qu'apparent : les difficultés et même les dangers de la navigation fluviale, les maîtrises de bateliers, le brigandage des mariniers, la multiplicité des péages, la lenteur des voyages augmentaient parfois singulièrement les frais des transports par eau.

Il ne faut pas oublier que la navigabilité des rivières les mieux entretenues était encore très imparfaite au XVIIIe siècle [1]. Beaucoup, comme la Mayenne, la Somme, la Seine, la Marne, étaient coupées d'endroits dangereux qu'on ne franchissait qu'à grand renfort d'hommes et de chevaux. Sur la Mayenne, les gabares chargées de 160 à 180.000 livres, montées par un maître et 10 hommes d'équipage, devaient prendre trois ou quatre aides aux passages difficiles [2]. Sur la Somme, à la chute du Pont de Picquigny, la rapidité du courant exigeait souvent jusqu'à 30 hommes sur chaque gribane ; à Long et à Pont-Rémy, mêmes difficultés [3]. Sur la Seine, où le halage était fait par des chevaux entre Paris et Rouen, les plus grands bateaux étaient d'ordinaire tirés par 3 « courbes » ou trois paires de chevaux ; aux passages difficiles, comme à Pont-de-l'Arche, au Pertuis de Poses, on quadruplait parfois les chevaux et l'on attendait souvent plusieurs jours, au-dessus de Pont-de-l'Arche, que le passage fût possible [4]. Le lit de certaines rivières, des affluents de la Garonne notamment, était encombré de bois, de roches, de moulins à nef, que redoutaient les mariniers [5]. Sur la Garonne, le chemin de halage avait

---

qu'à partir de cette dernière ville ; le transport par terre de Bar à Arcis coûtait 24 livres le muid ; d'après Leriche, si l'Aube avait été navigable , le transport par eau n'eût pas coûté 6 livres par muid (Leriche, *loc. cit.*, pp. 68-69). Les auteurs du projet d'un canal du Charolais, entre le Rhône et la Loire, estimaient que la construction de ce canal permettrait de transporter, de Lyon à Paris, les grosses marchandises avec une économie de 48 °/₀, les marchandises emballées avec une économie de 44 °/₀ sur les routes de terre (Arch. nat., F14 676, Prospectus du canal du Charolais, 1780).

1. Cf. J. Letaconnoux, *Les voies de communication en France au XVIIIe siècle*, loc. cit.

2. Arch. nat., F14 1270. Lettre du maire de Laval au ministre de l'Intérieur, 13 décembre 1811.

3. Id., F12 1512², Extraits du registre des délibérations de la chambre de commerce de Picardie, 1777-1778. — Voici le décompte des frais d'un voyage d'Abbeville à Amiens, en 1791 : au maître conducteur pour aller à Amiens et revenir à Abbeville avec la gribane, 24 livres ; au contre-maître, 15 livres ; pour monter d'Abbeville à Amiens, 8 hommes à 5 livres, 40 livres ; vivres des 10 hommes de l'équipage, 30 livres ; *secours de bras au passage du Pont de Rémy, faute d'eau, 8 livres, au passage de Long, 8 livres, au passage de Picquigny, 14, au passage de Saint-Maurice, 7 livres* ; aux déchargeurs à Amiens, 3 livres ; au syndic des manœuvres, 3 livres ; frais de 4 hommes pour monter de Picquigny à Amiens, 10 livres (Arch. nat., F12 1515, Précis pour les matelots classés vulgairement appelés gribaniers de la ville d'Abbeville, 13 janvier 1791).

4. Masson-Saint-Amand, *Statistique du département de l'Eure*, pp. 11-12.

5. « Pourquoi faut-il que les procès-verbaux du syndic de la navigation ne fassent jamais

disparu ou était envahi par les arbres; faute de pouvoir employer des chevaux, on se servait, pour traîner les bateaux, de hâleurs, souvent obligés d'entrer dans l'eau et de se frayer un passage à travers les fourrés [1]. Aussi, même sur les rivières du Nord, les accidents et les naufrages étaient-ils fréquents [2]. D'autre part, sur les rivières à courant, la remonte quand elle était possible, était fort chère. Sur la Saône, rarement les bateaux remontaient avec plein chargement [3]; sur la Marne, on ne remontait guère que les bateaux vides, à grands frais encore; le sel seul pouvait supporter les frais de la remonte jusqu'à Châlons [4]. Sur le Rhône, les bateaux, à la montée, chargeaient de 15 à 20.000 livres en moins; pour remonter un équipage de cinq bateaux, du poids total de 500.000 livres, il fallait 20 hommes et 32 chevaux, d'Arles à Lyon ; en 1811, la dépense de l'équipage, un peu augmentée depuis la Révolution, était de 300 francs par jour [5]. Sur la Loire, la remonte était si dangereuse et si chère, que les marchands n'y exposaient que les marchandises de bas prix, « celles dont le transport par terre absorberait le profit et que l'épargne d'une route d'eau permettait seule d'être envoyées » [6]. Les difficultés de la remonte avaient développé l'usage de « vendre et déchirer », à leur arrivée à Paris, les bateaux toues. Un arrêt du Conseil du 22 septembre 1786 condamna cet usage et, pour encourager la remonte des toues, il promit des gratifications ; chaque bateau remonté recevrait une prime de 50 livres, augmentée ensuite de 10 livres à chacun de ses nouveaux voyages. Les marchands de la Haute-Loire protestèrent contre cet arrêt ; les frais de remonte égalaient en effet le prix d'un bateau : les toues coûtaient de 3 à 500 livres et elles n'étaient con-

---

que renouveler des réclamations, rappeler des avaries, des naufrages ; peindre sans cesse et sans fruit les passelis des digues des moulins comme des véritables écueils pour la navigation et pour la vie des hommes ? » (Arch. nat., F^{10} 111, Basses-Pyrénées, 6. Extrait des délibérations de la session du Département... séance du 30 novembre 1791. Rapport sur les travaux publics, f° 53).

1. Allemand, *Mémoire sur la navigation intérieure. Observations sur l'opération particulière ordonnée par le gouvernement pour préparer l'opération générale présentée ici sous tous ses rapports*, Paris, 1785, in-4, pp. 47-49. Un bateau remontant de Bordeaux à Toulouse avec 30.000 livres de marchandises avait besoin de 15 hommes dont 12 pour le halage à raison de 2 livres chaque par jour. Ce voyage durait 15 jours et revenait à 600 livres, dont 450 livres pour l'équipage et 150 pour l'usure des agrès et les péages (Id., F^{14} 1195, Mémoire de l'état actuel des rivières de Garonne, Ariège et Tarn, par Laborie, octobre 1771).

2. Cf. J. Letaconnoux, *Les voies de communication en France au XVIIIe siècle*, loc. cit.

3. Arch. nat., F^{14} 676. Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais (1780).

4. Id., F^{14} 1205. Mémoire sur l'état actuel de la navigation de la Marne (1766).

5. Id., F^{14} 1269. Équipages sur le Rhône, montée d'Arles à Lyon, novembre 1811.

6. Arch. nat., F^{12} 1513. *Mémoire concernant le projet du canal de Bourgogne*, par Abeille, Dijon, 1727, in-fol.

struites que pour un seul voyage ; à leur arrivée à Paris, elles se vendaient au moins 100 livres pièce ; or, on ne remontait pas, de Paris à Roanne, à moins de 400 livres et, de Paris aux rivières d'Auvergne, à moins de 500 [1].

L'organisation des bateliers en corps de navigation était un obstacle au développement des transports par eau. Ces privilèges, jalousement défendus, des maîtrises ne permettaient pas la concurrence et, faute de concurrence, on payait, comme sur la Saône, 10 livres par mille au lieu de 1 livre 12 sous 6 deniers [2]. L'existence des maîtrises avait surtout le grave inconvénient de multiplier les transbordements, car les bateaux étaient déchargés aussi souvent qu'ils rencontraient une nouvelle maîtrise de navigation [3]. La plupart des marchandises expédiées à Paris par mer arrivaient au Havre dans de grands navires incapables d'entrer dans la rivière ; elles étaient transbordées dans des heux ou allèges, qui les menaient à moitié chemin de Paris, et que « leur construction non faite pour les ponts » empêchait d'aller plus loin ; ces heux les transbordaient à leur tour dans des bateaux qui avaient le privilège exclusif de voiturer les marchandises à Paris [4]. Dans le Nord, les bateliers de Condé réunis à ceux de Mons avaient le privilège de transporter seuls, depuis 1676, les charbons d'Anzin ; leurs bateaux, qui devaient mesurer 100 pieds de quille, ne pouvaient dépasser Mortagne avec toute leur charge ; là, ils s'arrangeaient avec les bateliers de la Scarpe, ceux d'Aire, de Lille, d'Arras, dont les bateaux plus petits ne faisaient guère que l'allège, et ils remontaient en leur compagnie les canaux des Flandres et de l'Artois [5]. Sur la Somme, les gribaniers, dont le siège principal était à Abbeville, prétendaient être les seuls à transporter les marchandises expédiées à Saint-Valéry soit de l'étranger pour la Picardie, soit de la Picardie pour l'étran-

1. Arch. nat., F12 1512[1], Mémoire pour les marchands et voituriers par eau de la Haute-Loire (fin 1786). — Sur la Haute-Dordogne, les bateaux les plus simples, faits de bois de peu de valeur, d'aulne, de tremble, de hêtre et même de bouleau, étaient, à leur arrivée à destination, également vendus et démolis ; ils étaient vendus pour le quart ou le cinquième de leur valeur (Bombal, *La Haute-Dordogne et ses gabariers, loc cit.*, p. 257).

2. Arch. nat., F14 676. Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais (1780).

3. Arch. nat., F12 1513. Mémoire pour prouver l'utilité que peuvent retirer les peuples de cette province et la ville de Douay en particulier d'une navigation libre pour l'augmentation du commerce intérieur (1772-1774).

4. Id., F12 1512. Mémoire sur l'établissement d'une nouvelle navigation des ports du Havre, d'Honfleur... en droiture à Paris et les avantages qu'elle a sur les voitures ordinaires (1717).

5. Id., F12 1512[1], Avis sur l'instance pendante au Conseil entre les bateliers de Lille, d'Aire et les maîtres de la navigation de Condé, et plusieurs pièces de 1769 à 1781 ; Id., ibid., Mémoire pour les syndics des corps de navigation établis dans les provinces des Flandres et d'Artois ; id., F12 1512[2]. Mémoire concernant les prix excessifs demandés par les bateliers de la navigation de Condé pour le transport du charbon de terre d'Anzin, s. d.

ger [1]. Les maîtrises mettaient les marchands à la merci des bateliers. Ces derniers leur imposaient notamment l'usage du « tour de rôle ». Les négociants ne pouvaient traiter avec un batelier de leur choix pour décharger leurs bateaux et transporter leurs cargaisons sur les rivières ; le « tour de rôle » établissait entre les maîtres d'un même corps de navigation l'ordre dans lequel chaque batelier devait être employé. Presque tous les ports de mer, entre autres Marseille, Bordeaux, La Rochelle, Dunkerque, Saint-Valéry, subissaient le tour de rôle, qui existait aussi pour le transport des charbons d'Anzin [2]. Cet usage était une source d'abus ; en janvier 1723, les marchands de la Somme ne purent, pendant 25 jours, trouver une gribane, bien qu'ils eussent pu fournir de l'ouvrage à 30. C'est que le gribanier désigné venait quand il lui plaisait, prenait le chargement qui lui convenait, partait et arrivait de même ; pour profiter de son voyage, il chargeait à l'excès, aux dépens des marchandises et du bateau qui parfois coulait [3]. Les marchands ne cessèrent de protester contre le « tour de rôle », mais ce dernier plusieurs fois proscrit se rétablissait toujours [4]. Les bateliers profitaient aussi de leur monopole pour taxer arbitrairement leurs services et augmenter leurs prix. En 1692, un arrêt fixait le prix des transports sur les gribanes de la Somme à 9 livres le leth ; il ne fut pas observé ; un nouvel arrêt, en 1724, éleva le prix à 11 livres 5 sous ; en 1740, la cherté des vivres détermina l'intendant d'Amiens à le porter à 14 livres ; en 1763, les gribaniers demandaient encore une augmentation de prix ; plusieurs navires d'huile et d'eau-de-vie étaient en danger dans la baie ; les gribaniers, faisant grève, s'abstinrent de les décharger jusqu'à ce que les négociants consentissent à payer 16 livres par leth [5]. Sur la Seine, de Rouen à Paris, les bateliers exploitaient les négociants. Ceux-ci, à peu près vers le milieu du siècle, résolurent de confier leurs marchandises au roulage ; mais la cherté du roulage les ramena bientôt à la voie d'eau. Ils créèrent eux-mêmes une compagnie de navigation qui vécut peu. Les bateliers baissèrent leurs prix et cette concurrence tua la compagnie nouvelle [6].

1. Arch. nat., $F^{12}1509$-1510^1, Mémoire pour le commerce de Picardie contre les bateliers de la rivière de Somme (1775).

2. Arch. nat., $F^{12}1515$. Précis pour les matelots classés vulgairement appelés gribaniers de la ville d'Abbeville, 13 janvier 1791 ; id., $F^{12}1512^1$, Avis sur l'instance pendante au Conseil entre les bateliers de Lille... et les maîtres de...Condé.

3. Id., $F^{12}1512^2$. Mémoire au sujet des gribaniers de la ville d'Abbeville, s. d.

4. Aboli en 1724, rétabli en 1740, proscrit en 1775, rétabli et proscrit en 1783, le tour de rôle était encore proscrit en 1790 (Id., $F^{12}1515$, Précis pour les matelots classés d'Abbeville, 13 janvier 1791).

5. Arch. nat., F^{12} 1509-1510^1. Mémoire pour le commerce de Picardie contre les bateliers de la rivière de Somme (1775).

6. Id., $F^{14}142$. Demandes pour servir d'indemnité aux personnes qui proposent de con-

Obligés de subir les exigences des bateliers, les marchands étaient aussi souvent victimes de leur malhonnêteté. Les marchands de vins et les bourgeois de Paris achetaient leurs vins en Bourgogne et à Orléans. Les bateliers, qui les transportaient, perçaient les fûts, buvaient le vin et le remplaçaient par de l'eau. Ces pratiques étaient si fréquentes que les marchands tenaient compte dans leurs spéculations de « la perte assurée » qu'elles leur causaient ; quelquefois il manquait 15 pintes sur une feuillette, mais jamais il n'en manquait moins de 4, quand les bateliers ne l'avaient pas remplie d'eau [1]. Les bateliers de la Vilaine étaient en partie de véritables « pirates ». Les marchandises arrivaient à Rennes « altérées, avariées, diminuées, souvent n'ayant d'existence que la facture qui les annonçait .. » Les bateliers pillaient les blés, le sel « qu'ils déposaient dans les anses ». Si les marchands plaçaient un surveillant à bord des bateaux, celui-ci devait se faire le complice des bateliers ou était jeté à l'eau ; Messac était « un écueil ; son port était plus à craindre qu'une tempête... » Pour essayer d'enrayer le pillage, le Parlement de Rennes proposait d'élever à Rennes, à Messac et à Redon, un pilori et d'y attacher, 4 heures durant, avec le carcan, les bateliers convaincus de vol une première fois ; en cas de récidive, il demandait de les condamner au fouet et aux galères [2]. Le brigandage était si pratiqué, que, pour être reçu parmi les bateliers de l'Adour, il fallait non seulement verser les frais de réception, mais encore prêter le serment « de cacher les fraudes et les vols qui pouvaient être commis dans la navigation... [3] »

Autant que le brigandage, les péages étaient « une des grandes raisons de dépérissement des rivières : ces droits seigneuriaux, auxquels on a ajouté les douanes ou droits royaux, disait de La Lande, encombraient plus les rivières que les sables et les moulins [4] ». De bonne heure, on avait tenté de les réformer : en 1661, une commission, dont M. de Champigny, intendant du Dauphiné, fut le président, avait été créée pour la réformation des péages du Rhône et de la Saône ; une ordonnance de

struire à leurs frais et risques le port de mer à Port en Bessin, s. d. (1748-1750). — Sur la Seine, les chevaux nécessaires au halage étaient fournis aux bateliers par des particuliers qui en abusaient aussi souvent. Aucun règlement ne fixait leurs prix. Le trajet de Rouen à Paris était divisé en « racs » et l'on payait d'ordinaire une « courbe » de chevaux 12 francs par rac ; mais les loueurs exigeaient 16 francs (Masson-Saint-Amand, *Statistique du département de l'Eure*, pp. 11-12).

1. Arch. nat., $F^{12}1510^2$, Mémoire du sieur Lavallée, à Paris, sur les abus des bateliers, 1790.

2. Cf. S. de la Nicollière-Teijeiro, *La navigation de la Vilaine en 1767*, dans la *Rev. de Bretagne et de Vendée*, 6e série, an. 1883, t. III, pp. 242-245.

3. Arch. nat., $F^{14}1187$, Lettre de Bertin au duc de Choiseul, 10 février 1764. Sur les fraudes des gabariers de la Haute-Dordogne, voy. Bombal, *loc. cit.*, p. 529.

4. De La Lande, *Des canaux de navigation*, p. 424.

1663, des déclarations de 1708, 1711 et 1712 avaient eu le même objet. Sous Louis XV, on essaya plusieurs fois de supprimer les péages : les arrêts des 29 août 1724, 24 avril 1725 n'aboutirent à rien ; en 1742, en 1766, de nouvelles tentatives restèrent également sans succès. Sous Louis XVI, l'arrêt du 15 août 1779, qui annonçait le rachat de tous les péages, en exceptait les péages perçus sur les canaux et les rivières navigables, dont les écluses exigeaient un entretien continuel [1]. Jusqu'à la fin du siècle, les péages subsistèrent nombreux sur beaucoup de rivières ; on en comptait 17 de Roanne à Melun [2] ; en 1787, sous les divers noms de droits de passage, d'ancrage, de méage, de prévôté, d'octrois, de péages, de trépas, de boîte, on en levait 75 sur la Loire, par bateau, entre la mer et Saint-Rambert [3]. Les bateaux devaient s'arrêter à chaque bureau et y arriver aux heures d'ouverture, subir les visites, les tracasseries des commis qui affichaient très haut leurs pancartes, profitaient de l'ignorance des bateliers pour exiger des prix arbitraires, ne délivraient pas de reçus [4]. Cependant, les tarifs légaux étaient déjà par eux-mêmes assez onéreux. Sur le Rhône, du consentement des propriétaires de péages, les maté-

1. Allemand, *Traité des péages et plan d'administration de la navigation intérieure*, Paris, 1779, in-4, p. 13.

2. De La Lande, *Des canaux de navigation*, p. 425.

3. 1 à Donges, 13 à Nantes, 1 à Champtoceaux, 12 à Ingrandes, 2 à Chalonnes, 5 aux Ponts-de-Cé, 5 à Saumur, 1 à Port de Candé, 1 à Tours, 1 à Langeais, 1 à Amboise, 6 à Blois, 1 à Beaugency, 1 à Menones, 1 à Saint-Mesmin, 2 à Orbain, 1 à Sully, 1 à Saint-Gondon, 1 à Gien, 1 à Saint-Firmin, 1 à Cosne, 1 à Saint-Thibault, 1 à Mesves, 1 à la Charité, 1 à Aubigny, 1 à Guivry, 3 à Nevers, 2 à Decize, 2 à Digoin, 1 à Saint-Aubin, 1 à Guierdon, 1 à Roanne, 1 à Saint-Rambert (Arch. nat., F[12]1512[1], Liste des droits qui se perçoivent sur la Loire depuis son embouchure jusqu'à Saint-Rambert (1787). — D'après un mémoire non daté, mais qui se place sûrement entre 1682 et 1705, relatif à la suppression des péages, on en levait en outre au début du siècle à Châteauneuf, à Sancerre, Pot de fer, Chambon, Lesme, Artaix (Id., ibid.). — Sur le Rhône, on percevait aux bureaux suivants : Vienne 9 péages, Serrières 1, Tournon 5, Valence 2, La Voûte 4, Baix 1, Bourg-Saint-Andéol 1, Saint-Esprit 1, Patty 1, Roquemaure 2, Tarascon 3, Arles 1 (Arch. nat., F[12]1512[2], Tarif général des droits... sur les bois destinés pour les ports de Marseille et de Toulon, 23 septembre 1719). En 1772, dans le territoire du département actuel de la Drôme, il y avait encore des péages sur le Rhône à Albon, Roche-de-Glun, Ancône, Chateauneuf-du-Rhône ; 3 avaient été supprimés à Saint-Vallier, en 1737, à Serves en 1734 et 1739, à Mirmande, en 1739. A la même date, dans la même région, des péages existaient sur l'Isère à Rochebrune, Pisançon ou Bourg de Péage, Romans, Châteauneuf de l'Isère (Lacroix, *Les péages de la Drôme avant 1790* dans le *Bull. de la Soc. arch. et statistique de la Drôme*, 1902, t. XXXVI, pp. 68-69).

4. Arch. nat., F[12]1512[1]. Liste des droits qui se perçoivent sur la Loire depuis son embouchure jusqu'à Saint-Rambert (1787). — En 1770, l'intendant de Bordeaux présentait un projet de règlement pour obliger les propriétaires de péages à afficher bien en vue leurs tarifs et leurs commis à donner quittance des droits perçus ; pour autoriser les bateliers, dans le cas où les préposés au péage seraient absents ou refuseraient de percevoir, à continuer leur route, après avoir appelé trois fois ; pour défendre enfin aux commis d'arrêter les mariniers sous prétexte de vérifier les marchandises...(Id., F[14]1204. Projet de règlement pour la navigation de l'Isle, par l'intendant de la généralité de Bordeaux, septembre 1770).

riaux destinés à l'arsenal de Toulon jouissaient d'un taux réduit [1] ; malgré tout, leur transport rapportait encore au prince de Soubise, aux 3 péages de Tournon, la Voûte et l'Hers, 22.865 livres de 1748 à 1754, 10.004 livres en 1755 et 1756, 25.087 livres du 1er janvier 1757 au 31 décembre 1784 [2]. Sur la Meuse, une pièce de vin de Bourgogne, de Charleville à Liège, payait 14 livres 9 sous 6 deniers de droits à divers propriétaires, 15 livres 4 sous 11 deniers de droits de traite, à la sortie du royaume, soit 29 livres 14 sous 5 deniers ; à Charleville en outre, quand les vins séjournaient plus de 10 jours, ils étaient sujets aux droits d'octroi de 30 sous par jauge perçus par la ville ; qnand ils y séjournaient plus de 5 jours, y compris le jour du départ, les aides les soumettaient encore à un droit de revente de 30 sous 5 deniers par jauge [3]. Sur la Seine, un grand bateau chargé acquittait, au passage des ponts de Rouen à Paris, 792 livres et, pour d'autres droits, 9 sous du mille à Vernon, 1 sou 8 deniers du cent à Mantes, 2 sous 6 deniers du cent à Meulan, 2 sous du cent à Poissy, 4 sous 2 deniers du cent à Saint-Denis, sans compter des droits plus forts encore à la Roche-Guyon [4]. Sur la Saône, de Lyon à Auxonne, sur une distance de 40 lieues, les marchandises étaient grevées par les péages de 7 sous 6 deniers par mille à la porte d'Alincourt, de 4 sous 6 deniers à la Rochetaillée, de 1 livre 8 sous 3 deniers à Trévoux, de 10 sous à Riottier, de 1 livre 2 sous à Belleville, de 1 livre 4 sous à Mâcon, de 5 sous à Montbellet, de 16 sous 9 deniers à la Colonne, de 1 livre 6 sous à la Bouttière, de 18 sous 9 deniers à Chalon, de 2 sous 6 deniers à Verdun, de 1 livre 15 sous 2 deniers à Seurre, de 1 livre 2 sous à Saint-Jean-de-Losne ; les droits d'octroi les frappaient en outre

---

1. Arch. nat., F12 1512². Tarif général des droits sur les bois destinés pour les ports de Marseille et Toulon, 23 septembre 1719.

2. Id., ibid. État du montant des droits dus à S. A. le prince de Soubise à cause des péages de Tournon, la Voulte et l'Hers sur les bois, fers, clous, chanvres et autres... pour l'arsenal de Toulon pendant les années 1748 à 1754 ; État du montant... pendant les années 1755 et 1756, du 1er mars 1758; État... du 15 juin 1765.

3. Le décompte des droits s'établissait ainsi : à Charleville, un droit de pancarte au prince de Condé, 7 sous ; à Chateau-Regnault, au roi, 9 sous ; à Deville sous Monthermé, à Madame de Braguelonne, 5 sous ; à Fumay, au comte de Brias, 12 sous 6 deniers ; à Vireux, dans Liège, un droit de 1/60e et un droit de vinage, 2 livres 17 sous 6 deniers ; à Vireux, terre de France, nouveaux droits établis par Gillot, commissaire des guerres, 12 sous 6 deniers ; à Givet, à Gillot, 3 livres, 18 sous ; à Hastiers, à la reine de Hongrie dont le droit depuis peu a été réduit de 3 livres, 18 sous ; à Dinant, 12 sous 6 deniers ; à Bouvines, à différents seigneurs, 2 sous 6 deniers ; à Namur, 15 sous (Arch. nat., F14 1206. État des droits qui se perçoivent sur la route d'eau par la Meuse, de Charleville à Liège, sur une pièce de vin, jauge de Bourgogne... non compris le prix de la voiture..., s. d.).

4. Il payait 150 livres à Pont-de-l'Arche, 120 à chacun des ponts de Vernon, Poses, Mantes, Meulan et Poissy, 12 à chacun des ponts du Pecq et de Chatou, 18 au Pont-Royal (de La Lande, *loc. cit.*, p. 425).

par mille de 7 sous 6 deniers à Tournus, de 4 livres 17 sous 6 deniers à Chalon, de 3 livres 15 sous à Verdun, de 1 livre 10 sous à Seurre, de 15 sous à Saint-Jean-de-Losne, de 1 livre 17 sous 6 deniers à Auxonne [1]. Tous ces droits répétés rendaient parfois les transports par eau plus chers que le roulage ; c'est ainsi qu'on préférait expédier les vins de Bourgogne à Liège par la voie de terre [2]. Presque toujours, ils étaient plus élevés que le prix du fret proprement dit : sur la Saône, Linguet estime que le montant des péages entrait pour les trois quarts dans les frais généraux du port [3] ; cette proportion n'est nullement exagérée, comme le prouve le détail des frais de transport par mille, de Lyon à Auxonne : les marchands payaient en effet 30 livres par mille de Lyon à Auxonne, dont 2 livres 4 sous aux portefaix pour divers chargements et déchargements, 4 livres 13 sous au coche et 23 livres 3 sous aux bureaux des péages [4]. Assez souvent même les frais de transport, accrus par des péages répétés, égalaient ou dépassaient la valeur primitive des marchandises ; en 1774, pour un mille de morues vertes acheté, à Nantes, 100 pistolles, il fut payé, sans compter les droits versés par le vendeur au moment de la décharge, de Nantes à Paris, 667 livres 4 sous 2 deniers de droits, y compris le droit de 8 sous par livre ; c'était plus des deux tiers du prix d'achat des morues [5] ; vers 1780, d'Auxerre à Paris, le transport, droits compris, d'un muid de vin, acheté brut 12 livres, coûtait 27 livres 6 sous [6]. De La Lande avait raison d'accuser les péages d'être « tellement à charge au commerce et par leur nombre et par la manière de percevoir arbitrairement et sans mesure que souvent ils triplaient la dépense des transports par eau » [7].

Enfin la lenteur de la navigation fluviale empêchait les transports par eau, malgré leur bas prix relatif, d'être avantageux. Dans le dernier tiers du siècle, un bateau chargé de 800.000 livres, monté par 12 mariniers et tiré par 12 chevaux, allait de Rouen à Paris en 18 et 20 jours, et de Paris à Rouen, avec 11 mariniers et 2 chevaux seulement, en 10 jours [8] ; un

---

1. Arch. nat., F[12]1509-1510[1]. Mémoire pour les voitures de Lyon à Auxonne, s. d.
2. Id., F[14]1206. État des droits... sur la route d'eau par la Meuse, de Charleville à Liège...
3. Linguet, *Des canaux navigables*, p. 180, note 1.
4. Arch. nat., F[12]1509-1510[1]. Mémoire pour les voitures de Lyon à Auxonne, s. d.
5. Id., F[12]1512[1]. Liste des droits qui se perçoivent sur la Loire depuis son embouchure jusqu'à Saint-Rambert (1787).
6. Id., F[14]4676. Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais (1780).
7. De La Lande, *lop. cit.*, p. 426.
8. Arch. nat., F[14]4676. Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais (1780).

bateau de 175 tonneaux, avec 8 chevaux, gagnait Paris en 7 jours [1]. Sur les canaux de Briare et du Loing, les bateaux de 40 tonneaux passaient en 8 jours ; les barques du canal du Midi, portant 200.000 livres, traînées par un cheval, franchissaient les 50 lieues du canal en 7 jours. Sur la Saône, on pouvait descendre les grands bateaux à la rame, de Chalon à Lyon, distants de 27 lieues, en 3 jours, et les remonter à l'aide de chevaux en 6 à 8 jours [2]. Mais la durée des voyages était très incertaine. Elle dépendait tout d'abord des saisons et de l'état des rivières : un voyage qui durait, par beau temps, un mois sur la Charente, pouvait en durer 2 à 3 quand les eaux étaient débordées [3] ; les gribaniers d'Abbeville allaient de Saint-Valéry à Amiens en 1 jour et demi l'été, en 3 jours l'hiver [4] ; de Roanne à Briare, la durée du voyage variait entre 6 et 20 jours, de Briare à Roanne, entre 9 et 25 ; de Digoin à Briare, les bateliers mettaient, à la rame et à la voile, quelquefois 3 jours, plus souvent 6, mais quelquefois aussi 20 à 25 ; de Lyon à Chalon, il fallait tantôt 3 jours, tantôt 5 et 6 [5] ; de Dax à Mont-de-Marsan, le chargement des « chalibardoun » était réparti entre 4 allèges, halées par des bœufs ; ces allèges remontaient péniblement et restaient souvent en route plus de 12 jours [6] ; d'Arles à Lyon, les équipages de bateaux étaient remontés en 40 jours l'été, en 45 l'hiver [7]. Le passage des écluses, dont la manœuvre rudimentaire était longue et parfois dangereuse [8], la perception des nombreux péages, dont les bureaux

1. Arch. nat., F^14 1210. Extrait des mémoires du sieur Passement, ingénieur du roi, et Bellard, avocat au Conseil (1780).

2. Id., F^14 676. Mémoire sur le commerce, relativement au canal du Charolais (1780).

3. Id., F^14 1269. Diverses lettres des maires de Saintes, Angoulême, fin de 1811.

4. Id., F^12 1515. Précis pour les matelots...gribaniers d'Abbeville, 13 janvier 1791.

5. Id., F^14 676. Mémoire sur le commerce, relativement au commerce du Charolais (1780).

6. Arch. nat., F^14 1270. Réponses aux questions que le ministre de l'intérieur a présentées au maire de Saint-Esprit, le 11 août 1812.

7. Id., F^14 1269. Équipages sur le Rhône, montée d'Arles à Lyon, novembre 1811.

8. Cf. J. Letaconnoux, *Les voies de communication en France au XVIIIe siècle, loc. cit.* — Aux différentes écluses, les bateaux payaient des droits plus ou moins élevés, augmentés souvent des indemnités exigées par les usiniers ou meuniers voisins pour le « coup d'eau ». C'est ainsi que sur la Sambre, on acquittait les droits suivants : à l'écluse de Namur, le fermier des domaines, chargé du service de l'écluse, prenait 0 fr. 52 ou 0 fr. 66, selon les bateaux ; à Salzines, les mariniers faisant eux-mêmes la manœuvre ne payaient rien ; aux Grogneaux, celui qui ouvrait les portes, ordinairement le meunier du moulin, recevait 0 fr. 32 ; celui-ci recevait en outre 1 fr. par bateau et par heure tant que les portes restaient ouvertes après le passage des bateaux descendants, pour donner les eaux nécessaires à noyer les atterrissements qui contrariaient la navigation entre Salzines et les Grogneaux ; à Couillet, on payait 17 sous 8 deniers au sieur de Montigny pour qu'il levât les vannes de son moulin et 3 sous 6 deniers à l'éclusier ; à Charleroi, indépendamment des droits dus à un particulier, à la ville, à l'éclusier et aux manœuvres, le meunier obligé de donner les grandes eaux, prenait 8 livres 19 sous par bateau, et 4 livres 6 sous 2 deniers quand il ne donnait que les petites eaux ; à l'Alne, pour avoir les grandes eaux, il fallait verser 1 livre 17 sous par bateau au meunier ; à Thuin, pour avoir de l'eau en dessous de l'écluse, on payait une

s'échelonnaient le long des rivières, les transbordements nécessités par les monopoles des maîtrises ou le tonnage des bateaux contribuaient encore à allonger les voyages : il arrivait que des bateaux missent 8 mois pour remonter de Nantes à Nevers [1] ; les vins de l'Orléanais, du Beaujolais et du Mâconnais, expédiés à Paris, suivaient la Loire, le canal de Briare et la Seine ; ils étaient en route 2 mois et arrivaient parfois tournés [2]. Enfin la négligence des bateliers causait de fréquents retards. L'usage du « tour de rôle » favorisait la paresse des gribaniers de la Somme qui, au lieu d'aller en 3 jours de Saint-Valéry à Amiens, y allaient souvent en 8 ou 10 jours, et quelquefois plus [3]. Les bateliers de la Vilaine passaient pour aimer à boire ; ils ne travaillent pas, ils boivent, constatait la Cour de Rennes en 1767 [4]. Pour toutes ces raisons, la lenteur des transports par eau était telle que les contemporains eux-mêmes en ont été frappés : d'après Leroy, le trajet par eau de Paris à Londres et de Londres à Paris était plus long que celui d'Europe en Amérique « par la lenteur de la diligence de Rouen et par les retards de toutes espèces qui résultaient du changement de bâtiments dans cette traînante navigation » [5].

Ainsi, ce qui frappe dans l'étude des transports en France, au XVIIIe siècle, c'est la place prépondérante des transports par terre. Tandis que le développement du réseau routier permettait aux Messageries de multiplier leurs lignes, donnait au roulage une activité singulière, l'abandon dans lequel on laissait les voies d'eau, l'existence des maîtrises et les abus des bateliers empêchaient la navigation fluviale de rendre les services qu'on pouvait en attendre. Mais, dans l'ensemble, les transports, par terre comme par eau, se sont exercés dans des conditions défavorables et, malgré quelques améliorations, les moyens de transport sont restés peu nombreux, chers et lents.

J. LETACONNOUX.

---

livre 1 sou 6 deniers, partie à la ville, partie à l'éclusier ; à Lobbes, le meunier ne lâchait ses eaux que pour 1 livre 19 sous 8 deniers par bateau ; à la Bussière, on déboursait 2 livres 11 sous 5 deniers par bateau chargé, 2 livres 4 sous 1 denier par bateau vide, plus 4 livres 16 sous au meunier pour qu'il tînt ses 4 vannes levées pendant 2 heures... (Arch. nat., F14566. Rapport du préfet de Sambre-et-Meuse sur l'établissement d'un droit de navigation sur la Sambre... 16 vendémiaire an XI).

1. Arch. nat., F12 1512 1. Liste des droits... sur la Loire... (1787).

2. Linguet, *Des canaux navigables*, pp. 179-180. Cf. aussi : C. Bloch, *Documents inédits*, sur le transport d'une pièce de vin de Saumur à Paris en 1705, dans le *Bull. de la Soc. arch. et historique de l'Orléanais*, 1901, t. XII, p. 247.

3. Arch. nat., F12 1512. Mémoire au sujet des gribaniers de la ville d'Abbeville.

4. S. de La Nicollière-Teijeiro. *La navigation de la Vilaine en 1767*, loc. cit.

5. J.-D. Leroy, *Lettres à Franklin sur la marine, Paris port de mer, Amélioration de la navigation de la Seine*, Paris, 1790, in-8.

La question des « volontaires »

A PROPOS D'UNE ENQUÊTE EN COURS

Pendant les deux premiers tiers du XIXe siècle, la plupart des Français cultivés paraissent s'être fait, de la défense nationale entre 1792 et 1795, une idée assez simple : en présence des dangers courus par la patrie, d'innombrables volontaires se sont levés spontanément à Paris et dans les départements ; formés en bataillons et suppléant à la connaissance du métier de la guerre par l'enthousiasme et l'impétuosité, ils ont, sous la conduite de jeunes généraux, arrêté, puis vaincu les armées professionnelles de la coalition. Cette conception était susceptible de variantes; ainsi, les républicains attribuaient aux représentants en mission, dans « l'organisation de la victoire », un rôle que les conservateurs leur refusaient, par aversion pour le jacobinisme ; mais le fond restait le même. Il y a eu là, il y a là encore une légende, la « légende des volontaires », analogue à la légende militaire du premier Empire.

Nous n'avons pas l'intention d'entreprendre ici l'étude, qui serait d'ailleurs intéressante, de cette légende. Nous nous bornerons à dire que, depuis une quarantaine d'années, les historiens, qui l'avaient longtemps acceptée, ont commencé à la démolir. Camille Rousset, dans son livre passionné, mais bourré de documents, sur *Les volontaires* (1870), lui a porté des coups très rudes. Puis sont venues une série de monographies, fondées sur l'utilisation des archives locales; nous nommerons celles de Mège, de Seilhac, de Folliet, de Boissonnade, de Vaschalde, de Delmas, du Dr Pol Gosset [1], etc. Dans les premiers volumes de ses *Guerres de la*

1. F. Mège, *Chroniques et récits de la Révolution dans la ci-devant Basse-Auvergne (département du Puy-de-Dôme), Les bataillons de volontaires (1791-1793)*, Paris, 1880 ; V. de Seilhac, *Les bataillons de volontaires de la Corrèze (1791-1796)*, Paris, 1883 ; A. Folliet, *Les volontaires de la Savoie*, Paris, 1887 ; P. Boissonnade, *Histoire des volontaires de la Charente pendant la Révolution (1791-1794)*, Angoulême, 1890 ; H. Vaschalde, *Les volontaires de l'Ardèche (1792-1793)*, Paris, 1896 ; J. Delmas, *Les volontaires nationaux du Cantal*, Aurillac, 1902 ; Dr P. Gosset, *Les bataillons de Reims (1791-1794)*, Reims, 1905. — L'ouvrage de M. Déprez (voir ci-dessous) contient une bibliographie, classée par départements, des principaux livres et articles sur la question.

Révolution, M. A. Chuquet a consacré plus d'un passage à la question [1]. La plupart des histoires locales ou départementales de la Révolution parues depuis 1870 contiennent des renseignements, souvent très détaillés, sur les levées d'hommes de 1791, 1792 et 1793 [2]. Rappelons enfin les publications entreprises sur l'histoire militaire de la Révolution par la Section historique de l'Etat-Major de l'armée ; elles font une large place à l'étude du recrutement des armées [3].

Grâce à ces travaux, la lumière se fait peu à peu. On pourrait même dire qu'elle est faite, et il est probable que les résultats dès à présent acquis ne seront pas sensiblement modifiés par les recherches en cours ou à venir. Il est certain que l'élan célébré par les poètes et les artistes n'a pas été, dans toute la France, spontané et général. En 1791, il a été spontané, mais il n'a pas été général, et c'est dans les villes surtout qu'il semble s'être manifesté. En 1792 et au début de 1793 (levée de 300.000 hommes), il n'a pas offert l'intensité ni l'ampleur espérées. En août 1793 (réquisition), il a été général, et s'est étendu à la masse rurale; mais il n'a pas été spontané, et a été dû, avant tout, à l'action énergique du gouvernement révolutionnaire.

Ces conclusions paraissent solidement établies; il est bon cependant de les tenir pour provisoires, jusqu'à ce que des investigations complémentaires en aient définitivement prouvé le bien fondé. Il nous faut quelques « sondages » de plus, pratiqués dans des régions diverses. C'est ce que le ministre actuel de la guerre, le général Picquart, a eu le mérite de comprendre. La publication, par le capitaine Carnot, du premier volume d'un grand ouvrage sur *Les volontaires de la Côte d'Or* [4], a attiré son attention sur la question ; il s'est avisé qu'elle présentait un intérêt historique et militaire de premier ordre, et il a prescrit qu'une enquête, confiée à des officiers, aurait lieu dans toute la France. Une circulaire a été adressée à cet effet, en 1907, aux généraux commandant les corps d'armée ; en voici le passage essentiel :

... En conséquence, dans chaque ville de garnison possédant des archives, il

1. Voir notamment : *La première invasion prussienne*, chap. II ; *La retraite de Brunswick*, chap. I, VIII ; *Wissembourg*, chap. VII.

2. Pour ne prendre qu'un exemple, le livre de M. Bruneau sur *Les débuts de la Révolution dans les départements du Cher et de l'Indre* (Paris, 1902) contient des renseignements développés et très intéressants sur la levée des bataillons de 1791 dans les deux départements.

3. Voir les publications du Cᵗ de la Jonquière (*La bataille de Jemappes*), du Cᵗ Colin (*La campagne de 1793 en Alsace et dans le Palatinat*, t. Iᵉʳ), du Cᵗ Dupuy (*La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes*), du Cᵉˡ Coutanceau (*La campagne de 1794 à l'armée du Nord*).

4. Paru en 1906. Voir le compte rendu que nous en avons donné dans la *Revue*, t. IX, p. 196.

sera désigné un ou plusieurs officiers chargés de recueillir et de relever les documents relatifs aux volontaires nationaux (1791-1796). Ces documents seront centralisés au chef-lieu de chaque département par une commission désignée par le commandant d'armes sur l'avis des chefs de corps. Les officiers seront choisis de préférence parmi ceux qui ont déjà effectué des travaux historiques (historique de régiment, etc.), ou parmi les jeunes officiers manifestant du goût pour les études historiques...

A la circulaire est jointe une instruction destinée à « appeler l'attention sur les points principaux à élucider et à traiter », cela en vue de « donner à l'ensemble du travail un caractère d'unité qui le rende réellement utile ». Elle contient des indications d'ordre scientifique et pratique. Les officiers choisis devront, dit-elle, se mettre en rapports avec les archivistes et les bibliothécaires, et se faire renseigner par eux ; ils ne négligeront pas les archives municipales, les archives privées. Dans les documents qui passeront sous leurs yeux, ils noteront ou copieront tout ce qui concerne les questions suivantes : rapport des bataillons de volontaires avec les anciennes milices, les anciennes gardes bourgeoises, les gardes citoyennes de 1789 ; — organisation, contrôles, effectifs et cadres des bataillons ; — équipement et habillement ; armement, instruction, exercices, inspection ; — administration intérieure, solde ; — envoi des bataillons aux armées, endivisionnement ; — marches, opérations de guerre, combats, sièges, actions d'éclat, états de pertes, listes nominatives de tués et blessés ; — cérémonies patriotiques ou funèbres à l'occasion de la formation des bataillons, de leur départ pour l'armée, des décès de volontaires ; — états de services des officiers, détails biographiques sur les volontaires qui se sont distingués ; — opérations de licenciement, embrigadement ou amalgame qui ont clos l'existence du bataillon. Cette énumération servira de plan pour le classement des extraits et copies, et tous les recueils devront offrir ce cadre à onze compartiments ; lorsque tel ou tel de ces compartiments aura dû être laissé vide, faute de pièces, on y inscrira la mention *néant* et on tâchera d'expliquer la lacune ; la date et la provenance des documents seront soigneusement indiquées ; les documents figurés seront reproduits, s'il est possible. Les dossiers ainsi formés dans les villes de garnison seront centralisés au chef-lieu du département où une commission les mettra en œuvre ; elle en tirera un ouvrage documentaire, d'où seront exclues les généralités vagues, et dont les rédacteurs se borneront à encadrer du commentaire indispensable les textes reproduits. En terminant, l'instruction recommande la consultation des ouvrages récents de Chassin et Hennet (*Les*

volontaires nationaux [*parisiens*] *pendant la Révolution* [1]) et du capitaine Carnot (*Les volontaires de la Côte d'Or*).

*
* *

C'est la Section historique de l'Etat-Major de l'armée qui a reçu mission de diriger l'enquête. Pour la faciliter, elle a publié, il y a six mois, un volume préparé par M. Eug. Déprez, archiviste du Pas-de-Calais, et intitulé : *Les volontaires nationaux (1791-1793), Étude sur la formation et l'organisation des bataillons d'après les archives communales et départementales* [2]. Ce volume comprend les parties suivantes : 1° un avant-propos ; 2° une introduction historique générale (38 pages) sur la « formation et organisation des bataillons départementaux » ; 3° un tableau des sources de l'histoire des bataillons de volontaires nationaux, classées par catégories, avec des renseignements détaillés sur les ressources offertes par les archives communales et départementales ; 4° un recueil, qui occupe la plus grande partie (258 pages) du volume, des « lois, décrets, proclamations d'assemblées, instructions, circulaires du ministère de la guerre », relatifs aux bataillons de volontaires ; 5° un tableau de l'organisation et des attributions des bureaux du ministère de la guerre de 1789 à 1795 ; 6° un tableau par départements des bataillons, avec la date de formation de chacun d'eux, le numéro de la demi-brigade à laquelle il a été amalgamé (cette indication manque assez souvent), les emplacements successifs qu'il a occupés, avec la date des mutations ; 7° une bibliographie des livres et articles publiés sur l'histoire des bataillons de volontaires.

Le livre de M. Déprez prête à plusieurs critiques [3]. Le tableau des emplacements aurait dû être établi avec un soin minutieux, les documents officiels employés par M. Déprez fourmillant — l'auteur le reconnaît lui-même (p. 394) — de contradictons et d'erreurs ; en fait, il contient beaucoup d'inexactitudes [4], et il faut le consulter avec précaution. Le

1. Publication de la ville de Paris, 3 vol., 1899-1906.

2. Paris, Chapelot, 1908, in-8, 525 p.

3. Il a été très longuement et très sévèrement critiqué par M. A. Chuquet dans la *Revue critique* du 12 novembre 1908 ; M. Déprez a répondu à M. Chuquet par une lettre que la *Revue critique* a insérée dans son numéro du 17 décembre suivant.

Le livre de M. Déprez prêterait beaucoup moins le flanc à la critique s'il portait un titre répondant à son contenu. On s'attend à trouver une synthèse fondée sur un vaste dépouillement d'archives, et ce qu'on trouve, en réalité, c'est un recueil de textes législatifs et administratifs, avec des appendices qui ont, comme le recueil, valeur d'instruments de travail.

4. M. Chuquet en a dressé une liste qui n'occupe pas moins de 23 pages de son compte rendu.

recueil des textes législatifs et administratifs est de valeur très supérieure, et complet, sauf une ou deux lacunes, en ce qui concerne les bataillons des volontaires ; il sera fort utile.

Dans son introduction sur la « formation et organisation des bataillons départementaux », M. Déprez résume à grands traits les dispositions des principales lois sur la matière. Il résout en terminant, et sans d'ailleurs l'avoir posée formellement, une question capitale. Que doit-on entendre par *volontaires* ? M. Déprez écrit : « Sortis des rangs de la garde nationale, mis pour la première fois en activité au milieu de juin 1791, les volontaires nationaux se forment et s'organisent jusqu'au 1er mars 1793 [1] » (p. 41). Et il ajoute que, passé cette date, « toute formation de bataillon fut interdite, et dissoute, au cas où elle eût été formée » (p. 42).

Cette définition est d'une précision plus apparente que réelle. M. Déprez semble admettre *a priori* qu'il ne peut y avoir *volontaires* que s'il y a *bataillon de volontaires* : nous verrons tout à l'heure que ces deux questions, celle de l'*origine* et celle de la *formation*, n'ont pas été nécessairement liées. Quoi qu'il en soit, pour M. Déprez, l'étude de l'histoire des volontaires ne doit porter que sur les bataillons formés dans les départements antérieurement au 1er mars 1793. Il estime — du moins à en juger par la composition de son recueil de textes [2], car il ne s'explique pas à cet égard — que l'on peut suivre jusqu'à l'amalgame l'histoire des bataillons formés en 1791, 1792 et pendant les deux premiers mois de 1793. Mais il exclut de son cadre les bataillons de réquisition, organisés à partir de septembre 1793. Quant aux volontaires de la levée de 300.000 hommes, il ne dit pas ce qu'il faut en faire ; mais, logiquement, comme ils n'ont pas été, au moins en principe, formés en bataillons, ils doivent aussi être exclus [3].

---

1. Un décret du 18 avril décida que tous les citoyens levés en exécution de la loi du 24 février seraient incorporés dans les cadres « actuellement existants » ; la Convention se réservait de disposer de l'emploi de l'excédent. Un décret du 2 frimaire an II prescrivit l'incorporation des réquisitionnaires (décret du 23 août) dans les « cadres existant à l'époque du 1er mars dernier ».

2. Les deux derniers documents du recueil sont de l'an III ; ils concernent les mesures prises à l'égard des volontaires déserteurs. Voir aussi les indications fournies dans la dissertation sur « Les sources de l'histoire des bataillons de volontaires nationaux ».

3. C'est ce qui nous semble ressortir du passage suivant : « La Convention, en décrétant la levée de 300.000 hommes, fit, par voie de réquisition, une levée de volontaires nationaux. Ceux-ci comblèrent les effectifs des bataillons qui avaient été jusque là organisés ; ils formèrent en outre de nouveaux bataillons avec les excédents, une fois que les anciens eurent été portés au complet de guerre. Les bataillons formés de ce surplus au 1er mars 1793 sont les derniers bataillons de volontaires nationaux. Depuis cette date, jusqu'à nivôse an II, où la question de l'embrigadement fut réglée d'une façon définitive, toute formation de batail-

Conçu d'après ces données, le travail sera un travail de rédaction d' « historiques », sur le type traditionnel. M. Déprez et l'instruction ministérielle sont d'accord : on a écrit, depuis mars 1870, l'historique de presque tous les régiments ; on écrira maintenant l'historique des bataillons de volontaires. On racontera leurs exploits, on reprendra dans vingt, trente monographies différentes le récit banal des grandes batailles, Valmy, Jemappes, etc., parce que vingt, trente bataillons de volontaires auront pris part à la lutte. Il nous semble qu'il y a mieux à faire, et nous allons dire, brièvement, pourquoi et comment.

*
* *

Il importe, tout d'abord, de savoir ce qu'on doit entendre exactement par *volontaires*.

A première vue, il semble qu'il faille distinguer les *volontaires* et les *réquisitionnaires*, les premiers levés en exécution des lois de 1791, 1792 et du 24 février 1793, les seconds en exécution de la loi du 23 août 1793. Mais, après examen, il apparaît que cette distinction n'est pas fondée. On sait aujourd'hui, à n'en pas douter, qu'à prendre le mot de volontaires dans son sens littéral, les volontaires de 1791 méritent seuls ce nom ; dès 1792, avec le système du tirage au sort ou de la désignation au scrutin, le recrutement des volontaires s'opère, pour une part notable, par contrainte. La loi du 24 février 1793 — qui lève des *volontaires* [1] — offre la trace visible de cette contradiction entre le mot et la réalité en disposant, dans son article premier, que « tous les citoyens français, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 40 ans accomplis, non mariés ou veufs sans enfant, sont

lon fut interdite, et dissoute, au cas où elle eût été formée » (p. 41-42). Nous avouons d'ailleurs que ce passage nous paraît un peu obscur. Au 1er mars 1793, la levée des 300.000 hommes est à peine commencée : il n'a donc pu encore être question de former de nouveaux bataillons avec l'excédent. Ces bataillons ne peuvent, matériellement, avoir été formés qu'après le 1er mars : mais alors comment concilier leur existence avec l'interdiction de toute formation de bataillon postérieurement à cette date ? En réalité, il y a eu des bataillons de volontaires armés après le 1er mars (voir ci-après, p. 300).

1. Elle les nomme expressément ainsi en deux endroits :

« Art. 13. Les officiers municipaux, après avoir donné connaissance aux citoyens assemblés du nombre de volontaires que leur commune doit fournir...

Articles additionnels. 1. Les départements sont invités à fournir le plus de volontaires qu'il leur sera possible en sus de leur contingent.

2. Après que le recrutement sera terminé, il sera fait une liste des départements qui auront fourni un excédent de volontaires assez considérable pour compléter un ou plusieurs bataillons... »

Dans une circulaire du 3 mars, Beurnonville appelle *volontaires* les 300.000 hommes ; Dupuy et Vigey, régisseurs des étapes et convois, en font autant dans une circulaire du 12 mars (Déprez, p. 292, 294).

en état de réquisition permanente jusqu'à l'époque du complètement du recrutement effectif de 300.000 hommes de nouvelle levée décrétée ci-après ». La loi du 23 août, qui appelle au service personnel tous les citoyens de 18 à 25 ans sans limitation du nombre des recrues, consacre ce principe de l'obligation militaire et en généralise l'application : mais il ne faut pas oublier que ce principe est posé et partiellement appliqué dès 1792. Quand les rédacteurs des circulaires de 1793 et des années suivantes, sur l'exécution de la loi du 23 août [1], écrivent *réquisitionnaires* et non *volontaires*, ils ont pour objet de viser et d'atteindre, sans confusion possible, une catégorie spéciale de *volontaires*, la dernière en date et la plus nombreuse ; cette spécification n'implique pas différence d'origine.

Un article récent de la *Revue d'histoire rédigée à l'Etat-Major de l'armée* [2], contient, sur cette question de la définition du volontaire, des observations judicieuses ; nous ne pouvons mieux faire que de les citer.

« Dans ce million d'hommes qui firent partie de nos armées, combien furent réellement des *volontaires*, c'est-à-dire des citoyens qui n'attendirent point soit le choix exprimé par leurs concitoyens, soit l'ordre formel de l'autorité, ou qui n'obéirent pas, comme les remplaçants, à un mobile intéressé ?

« Les volontaires, au sens propre du mot, auraient été la masse, d'après la tradition ; mais ceux qui ont créé ou transmis cette légende n'ont-ils pas été, tout d'abord, induits en erreur par l'attribution abusive du nom de volontaires à tous ceux qui, depuis les réquisitions des généraux effectuées en juillet 1792 et jusqu'à l'amalgame, firent partie des unités ne provenant pas de l'ancienne armée dite armée de ligne ? La confusion paraît d'ailleurs avoir été entretenue par le décret organique du 24 février, dont un article était ainsi conçu : « Les soldats composant aujourd'hui l'armée « de ligne étant engagés, sont tenus de remplir leurs engagements jus- « qu'à la paix. Les volontaires ne pourront jamais être liés que pour une « campagne [3]. » Il en découlait cette conséquence que pouvaient se réclamer du titre de volontaires tous ceux qui, même venus sous la contrainte de la réquisition, n'avaient pas contracté un engagement. L'application de la loi du 24 février portant réquisition de 300.000 hommes, en

1. On trouvera ces circulaires, *passim*, dans le *Journal militaire* de Gournay.

2. Article sur *Les armées du Rhin au début du Directoire* (*Sambre-et-Meuse*, *Rhin-et-Moselle*), dans le numéro d'octobre 1908. La première partie de l'article est en somme une étude générale sur les armées de la Révolution de 1791 à 1795.

3. Titre Ier, section 1re, art. 5. — Le décret du 23 août (art. Ier) supprime pour les volontaires cette dernière limitation en prescrivant que les Français seraient en réquisition permanente jusqu'au moment où les ennemis auraient été chassés du territoire de la République (*En note dans le texte*).

complétant les bataillons de volontaires avec une forte proportion de réquisitionnaires, procura à ces derniers l'appellation impropre de volontaires. Il en fut de même après l'*incorporation* [1], qui, versant dans les anciens cadres les citoyens de la première réquisition (c'est-à-dire du premier ban) fournis par le décret du 23 août, fit que les bataillons de volontaires se trouvèrent principalement composés de réquisitionnaires. Ces derniers continuèrent ainsi à bénéficier officiellement du titre de volontaires jusqu'au moment où ils furent amalgamés.

« Le sens primitif du mot *volontaire* a donc subi une altération après la mise en vigueur de la réquisition. Il ne sert pas à rappeler le mouvement spontané qui a conduit l'homme dans les rangs de l'armée ; il désigne le citoyen qui n'a pas contracté dans la ligne un engagement de durée définie et qui sert sous le drapeau de son plein gré ou à la suite d'une réquisition.

« Cette déformation devait inévitablement entraîner plus tard une confusion dans les esprits. Les réquisitionnaires, qui constituèrent, à partir de 1793, la masse de nos armées et auxquels le nom de volontaires n'avait été laissé que pour les différencier des *soldats* (engagés) des bataillons de ligne, ont bénéficié de l'erreur, et, pour beaucoup d'historiens, sont restés des *volontaires*, venus *volontairement* sous les drapeaux. »

Il ressort de tout cela que, si on prend le mot *volontaires* dans son sens littéral, on n'étudiera que les levées de 1791, et que, si on lui donne la signification qu'il a eue réellement pendant la Révolution, on étudiera les levées de 1791, 1792 et 1793, y compris la réquisition. En aucun cas, cette date du 1er mars 1793 dont parle M. Déprez ne pourra marquer le point d'arrêt.

M. Déprez objectera que, s'il a attribué à cette date une importance particulière, c'est qu'à son avis, le travail doit prendre la forme d'historiques de bataillons : or, aux termes de la loi, aucun bataillon départemental n'a pu être organisé postérieurement au 1er mars 1793. Nous répondrons qu'en fait la loi n'a pas été exactement appliquée ; pour des raisons diverses, la levée des bataillons de volontaires a marché assez lentement dans certains départements ; dans l'été, à l'automne de 1793, des bataillons départementaux apparaissent encore, dont la formation, commencée en 1792, a duré plusieurs mois [2] ; de plus, il y a eu certainement, dans le courant de 1793, formation de bataillons de volontaires par exception aux règles posées par la loi [3]. La date du 1er mars 1793 ne

1. Décret du 2 frimaire an II-22 novembre 1793 (*En note dans le texte*).

2. Cf. Lt-Col Belhomme, *Histoire de l'infanterie en France*, t. IV, p. 48 et suiv.

3. M. Chuquet, dans son compte rendu (p. 352-353), allègue plusieurs exemples qui ne laissent aucun doute à cet égard.

marque donc pas l'achèvement définitif de l'organisation des bataillons de volontaires proprement dits.

Au surplus, le marquerait-elle, que nous ne jugerions pas moins discutable le type de monographie qui nous est proposé. M. Déprez s'attache aux *formations*; nous nous attachons, nous, à *l'origine*. Il faut faire l'histoire des *volontaires*, et non celle des *bataillons de volontaires*. Nous estimons — et ce point est essentiel — que l'étude des levées révolutionnaires doit être strictement, exclusivement, une étude de recrutement. Elle doit porter sur la série d'opérations qui s'effectuent entre l'instant où la loi est promulguée et l'instant où les recrues, amenées au point de rassemblement fixé, sont passées en revue par le commissaire des guerres désigné pour les recevoir et incorporées à l'armée. A partir de ce moment, la recrue devient un soldat, dont l'histoire se confond avec celle de l'armée à laquelle il appartient, et c'est à l'historien de cette armée qu'il incombe de la raconter. Les auteurs des monographies que nous avons mentionnées au début de cet article ont tous cru nécessaire de donner l'historique de guerre des bataillons dont ils venaient de retracer la formation. Quand ils l'ont fait brièvement, le mal n'est pas grand, et on peut leur passer cette satisfaction donnée à l'amour-propre patriotique local. Quand ils l'ont fait longuement, ils ont eu tort, et ils auraient mieux employé leur temps et leur peine en insistant sur tel ou tel point de l'organisation au lieu même de la levée. Ce qu'on peut admettre, c'est que les auteurs de monographies ou de recueils fassent place à ce qu'ils trouveront sur les relations maintenues entre les volontaires et réquisitionnaires et leur département ou district; les archives locales fournissent à cet égard [1], et fournissent seules, des documents curieux relatifs à la surveillance morale exercée par les départements ou districts sur leurs bataillons, aux envois d'objets d'habillement, d'équipement, au renvoi ou au remplacement des déserteurs par les soins du département ou du district intéressé. Il serait bon, aussi, d'imprimer en appendice les lettres de volontaires qui pourraient être rencontrées dans les archives départementales ou communales; ce sont des documents assez rares et presque toujours fort suggestifs.

L'étude, telle que nous la préconisons, aura donc pour titre : *Étude sur le recrutement de l'armée dans le département* (ou *le district*) *de N., de 1789 à 1798*. Elle portera principalement sur les levées de 1791, 1792 et 1793. Si nous poussons jusqu'à 1798, c'est parce que l'exécution de la réquisition s'est prolongée, avec plus ou moins d'efficacité, cela va sans

1. Voir les intéressants renseignements donnés par M. Déprez dans son chapitre, déjà signalé, sur « Les sources de l'histoire des bataillons de volontaires nationaux ».

dire, jusqu'à l'établissement de la conscription. D'autre part, si nous remontons jusqu'à 1789, c'est parce qu'il est naturel que nous fassions place aux renseignements que nous pourrons trouver sur les premières formations spontanées (gardes citoyennes), sur la levée de 100.000 auxiliaires (loi du 28 janvier 1791), enfin sur le recrutement des troupes de ligne pendant les deux premières années de la Révolution, et même plus tard, car on sait que ce recrutement n'a pas été arrêté, en droit, sinon en fait, par la formation des bataillons de volontaires.

*
* *

L'instruction ministérielle que nous avons résumée plus haut ne définit pas très clairement la forme des travaux demandés aux commissions instituées dans les chefs-lieux de départements [1]. Il semble qu'il s'agisse de monographies contenant de nombreuses reproductions ou citations de documents : c'est, on le sait, la forme ordinaire des publications de la Section historique de l'État-Major de l'armée. Elle convient en l'espèce, pourvu qu'on n'abuse pas des reproductions ; il est probable qu'une partie des documents peuvent, sans aucun inconvénient, être analysés. Ce qui importe plus encore, c'est qu'on se rende exactement compte du plan à suivre, et par conséquent du choix à faire parmi les textes et les faits innombrables qui auront été recueillis dans les archives. Nous présenterons, à ce propos, quelques observations.

Tout d'abord, il faut supposer connue la législation ; il serait inutile que cinquante monographies nous offrissent autant de résumés des lois et circulaires. Le recueil de M. Déprez contient à peu près tout l'essentiel :

---

1. Il semble d'ailleurs, à en juger par une note de l'article précité de la *Revue d'histoire* (p. 43), qu'on ait renoncé à demander aux commissions autre chose que de transmettre les documents recueillis. Voici comment s'exprime cette note : « L'indication de ce prix [celui d'un remplaçant] a été relevée dans les dossiers, extraits des archives municipales et départementales, réunis aux Archives historiques du Ministère de la guerre. La constitution de ces archives spéciales est le fruit d'une vaste enquête qui se continue encore dans tous les départements et à laquelle collaborent un certain nombre d'officiers et d'archivistes départementaux. Les dossiers actuellement parvenus (octobre 1908) concernent les départements suivants : Jura, Vosges, Landes, Corse, Manche, Aisne, Deux-Sèvres, Vienne, Belfort, Doubs, Haute-Saône, Ain, Charente-Inférieure, Basses-Pyrénées, Allier, Haute-Marne, Indre, Finistère, Loire-Inférieure, Tarn-et-Garonne, Lot, Hérault, Aveyron, Lozère, Nord, Pas-de-Calais, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Nièvre, Cher, Gard, Gers, Ardèche, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Ariège, Haute-Garonne, Meuse et Aube. Certains de ces dossiers ont été établis avec beaucoup de soin et de méthode... »

Il est donc probable que la mise en œuvre aura lieu à Paris. Peu importe, d'ailleurs ; nos observations visent cette mise en œuvre même, et non les personnes qui en seront chargées.

il n'y a qu'à s'y référer. La législation doit simplement fournir le cadre de la monographie ; il est naturel d'étudier successivement : les levées et formations antérieures aux 11 et 21 juin 1791 (premières formations spontanées, exécution des lois du 9 mars 1791 sur le recrutement de l'armée, et du 28 janvier 1791 sur la levée de 100.000 auxiliaires) ; — les levées et formations de 1791 ; — les levées et formations de 1792 ; — les levées et formations de 1793.

Pour faire l'histoire de chacun de ces groupes de formations, on recherchera : quel a été dans les levées le rôle des pouvoirs locaux, départements, districts, municipalités (sans oublier les sociétés populaires), et, parallèlement, celui du pouvoir central et de ses délégués (surtout les représentants en mission) ; d'après quel système (enrôlement volontaire, tirage au sort, élection, « indication », réquisition) les levées ont été faites ; avec quelle rapidité elles ont été opérées ; quel en a été le résultat numérique particulier dans chaque localité, et le résultat global ; sur quelles classes sociales les levées ont porté ; quel a été, pendant la durée des opérations, l'état d'esprit des populations et des recrues ; comment se sont organisées les levées (formation des compagnies, des bataillons et constitution de leurs cadres, organisation des détachements de marche) ; dans quelles conditions il a été procédé à l'habillement, à l'équipement et à l'armement ; de quelle manière il a été pourvu à la subsistance des bataillons ; ce qui a été fait pour l'instruction et l'entraînement des bataillons et détachements avant leur mise en route ; l'itinéraire qu'ils ont suivi, leur tenue en cours de route, la date de la réception par le commissaire des guerres et de l'entrée en service de guerre. Il n'y aura plus ensuite qu'à donner les renseignements qu'on aura pu trouver sur les relations entre les bataillons aux armées et les autorités administratives, ainsi que les sociétés populaires, de leur département d'origine, et sur les mesures prises, dans chaque département, district ou municipalité, contre les déserteurs.

Il va sans dire qu'on étudiera avec soin, outre les levées faites en exécution des grands décrets, les formations accessoires, celles des corps francs, les réquisitions et mises en activité des gardes nationales sédentaires dans certains départements frontières, côtiers, et aussi de l'intérieur. Nous ne voyons d'ailleurs aucun inconvénient, et nous voyons des avantages à ne pas laisser systématiquement de côté, qu'elles aient été ou non mises en activité, les gardes nationales. Les études de Mège, du capitaine Carnot, ont prouvé qu'il y a eu relation étroite entre la formation des gardes citoyennes en 1789, et celle des premiers bataillons de volontaires. De 1789 à 1793, les gardes nationales ont été considérées comme la

réserve générale des armées combattantes, comme une véritable *territoriale*. Il s'agit, au surplus, non d'en faire l'histoire complète, qui est intimement liée à l'histoire politique locale, mais seulement de dire quand, comment et de quels éléments elles ont été constituées.

Tels doivent être, à notre sens, le cadre chronologique et le contenu des monographies. Quant au cadre territorial, il n'est pas nécessaire qu'il s'étende au département. Limitée à un district, et même à une commune, l'étude peut être très instructive. Il importe moins d'accumuler les faits que de dégager des faits sûrs et très précis. Un chiffre sera plus utile, en vue des généralisations futures, que des considérations plus ou moins vagues sur les résultats de la levée de 300.000 hommes ou de la réquisition.

Sur les sources à explorer, M. Déprez donne dans son livre des indications abondantes. Nous y renvoyons pour ce qui concerne les archives départementales, communales et hospitalières. M. Déprez dit quelques mots de ce qu'on pourra trouver aux Archives de la guerre et dans les collections particulières, mais il ne parle pas des Archives nationales : or, si elles peuvent être négligées par les officiers chargés des premiers dépouillements et dont la tâche consiste à réunir les matériaux qu'ils ont sous la main, il est indispensable d'en utiliser les ressources pour la rédaction des recueils. Les Archives nationales contiennent beaucoup de documents sur les levées révolutionnaires; rappelons, par exemple, l'existence, sous la cote AF$_{II}$ 375-390, de 16 cartons relatifs au « personnel des bataillons des villes et des départements », classés d'après l'ordre alphabétique des départements. On devra faire des recherches dans les papiers des Assemblées et de leurs Comités (séries C, D, AF), dans les séries F^{9} (Police militaire), F^{7} (Police générale), voire même dans les séries F^{17} (Instruction publique) et W (Tribunal révolutionnaire). On aura soin aussi de consulter les procès-verbaux imprimés des Assemblées, et le *Recueil des Actes du Comité de salut public* de M. Aulard, qui contient, sur la levée de 300.000 hommes et la réquisition, des lettres très intéressantes des représentants en mission.

*
* *

Conduit d'après le plan que nous venons d'esquisser, et fondé sur l'emploi de tous les documents accessibles, le travail nous semble devoir être fructueux. Ses résultats permettront de mesurer la part qu'il faut faire, dans l'effort de défense nationale, à l'élan patriotique spontané des popu-

lations, et celle qu'il convient d'attribuer à l'action du gouvernement : c'est dire qu'ils pourront jeter une lumière décisive sur la question, encore si passionnément discutée, des rapports de la Terreur et de la défense nationale. Cette dernière, pendant la période aiguë de la crise, en 1793, a consisté tout d'abord à faire quitter leur charrue ou leur établi à des milliers de paysans et d'ouvriers, à les habiller, à les équiper, à les armer et à les pousser aux frontières, ensuite à employer victorieusement, sur les théâtres d'opérations, les masses militaires ainsi constituées. Pour qui connaît l'histoire de la France depuis le XVIIe siècle, il n'est pas douteux que la première partie de la tâche était la plus pénible, la plus difficile. Qui l'a accomplie ? Sont-ce, comme il est vraisemblable, les mêmes hommes qui ont détruit l'ancien régime, qui ont fait fonctionner le gouvernement révolutionnaire, qui ont appliqué les lois de terreur ? Quel a été, en un mot, le rôle militaire des administrations de département ou de district, des municipalités, des sociétés populaires ? La question est d'une haute importance : l'enquête prescrite par le ministre de la guerre peut contribuer largement à en procurer la solution définitive.

Pierre CARON.

COMPTES RENDUS

P. Bénétrix. **Un collège de province pendant la Renaissance. Les origines du collège d'Auch (1540-1590)**. Paris, Champion, 1908. In-8, xviii-220 p.

C'est la partie la plus obscure et peut-être la plus intéressante de l'histoire du collége d'Auch que M. Bénétrix vient d'étudier en s'aidant des documents fournis par les archives et la Bibliothèque de la ville d'Auch. Les premières lettres patentes accordées par François Ier pour la fondation du collège sont du 25 mars 1543 ; 1540 est la date de la nomination à l'archevêché d'Auch du cardinal de Tournon, qui prit l'initiative de cette fondation ; mais le collège ne commença réellement à fonctionner qu'à partir de 1546. Les ressources dont disposa le nouvel établissement furent plutôt médiocres : elles ne dépassèrent jamais, jusqu'à la fin du xvie siècle, une centaine de mille livres. A deux reprises le collège, transformé en université par lettres patentes d'août 1564, fut fermé : une première fois vers la fin de 1564 et au début de 1565, à cause de la peste ; la seconde en 1569, à l'occasion des guerres de religion, qui ravageaient tout le pays. En 1589-90, les Jésuites furent chargés de prendre la direction du collège et ils devaient la garder jusqu'en 1762. C'est dans l'histoire du collège une seconde période, qui était en dehors du plan que M. B. s'était tracé. Il s'est borné à éclaircir les origines, et il l'a fait magistralement. Après avoir indiqué les ressources financières dont disposait le collège et décrit les bâtiments que comprenait cet établissement, il a essayé de retrouver les noms des divers principaux qui se sont succédé à Auch. Il a fait une place à part à un Italien, originaire d'Ancône, nommé Philippe Macé, dont le « principalat » dura quatre ans (octobre 1565-août 1569). Comme ce Philippe Macé avait dressé un plan d'études qui nous est conservé (et que M. B. a eu l'excellente idée de reproduire en appendice), l'auteur en a profité pour exposer dans tous ses détails l'organisation et le fonctionnement du collège. Enfin il a rassemblé les noms d'un certain nombre de professeurs et d'élèves qui ont appartenu au collège

d'Auch, ce qui, vu la pénurie de textes précis, n'allait pas sans grandes difficultés. Parmi ces professeurs, il en est un qui a une importance particulière, c'est Bernard du Poey, parce qu'il a publié un poème de 250 vers, *De Collegio auscitano* (également reproduit en appendice), qui, malgré son fatras mythologique, est précieux pour l'histoire du collège où Du Poey professa vers 1550.

La monographie de M. B. vaut non seulement par l'abondance et la précision des détails, mais encore par les aperçus sur le développement de l'enseignement dans la région du Sud-Ouest. L'auteur n'a manqué aucune occasion, et il faut l'en féliciter, de rattacher son étude particulière à l'histoire générale ; de sorte que son travail se trouve être une excellente contribution tout ensemble à l'histoire provinciale et à l'histoire générale de la Renaissance. — V.-L. Bourrilly.

Vte du Motey. **Guillaume d'Orange et les origines des Antilles françaises.** Paris, Picard, 1908. In-8, xi-471 p.

L'auteur de ce travail s'est proposé un double objet : le principal à ses yeux, semble-t-il, était la biographie détaillée d'un des plus anciens colons des Antilles françaises, Guillaume d'Orange, dont une fille fut la trisaïeule de Joséphine de Beauharnais, en sorte que plusieurs des princes actuellement régnant en Europe descendent de lui, notamment le roi de Suède Gustave V, auquel l'ouvrage est dédié [1] ; mais comme ce Guillaume d'Orange, qui n'avait, bien entendu, aucun lien de parenté avec la maison de Nassau, a successivement habité les trois premières Antilles occupées par les Français, M. du M. s'est trouvé amené à raconter leur histoire en détail depuis leurs origines jusqu'en 1674, date de la mort de son héros.

Sur la biographie même de G. d'Orange, issu d'une famille noble du Cotentin et parti pour les Antilles dès 1628 à l'âge de vingt ans, nous ne nous arrêterons pas longtemps : sans doute fut-il toute sa vie soldat valeureux, colon énergique et entreprenant, fidèle sujet du Roi ; mais peut-être remarquera-t-on que l'auteur, cédant quelque peu à une tendance apologétique que semble avouer d'ailleurs la dédicace, ne trouve à son héros que des vertus et lui donne une place un peu trop considérable, alors qu'au total il ne prit aucune initiative d'importance ; du coup se trouvent rejetés au second plan les vrais fondateurs des Antilles françaises, les d'Esnambuc, les l'Olive, les du Parquet. Un autre inconvénient de cette conception biographique, c'est de subordonner le récit général des événements aux vicissitudes, tout accidentelles, de l'existence de G.

1. L'auteur est allié lui-même à une autre branche de la descendance de Guillaume d'Orange, celle dont sortit le célèbre amiral La Touche-Tréville.

d'Orange : de là résultent quelques lacunes, comme celle des origines de la Martinique, dont il sera parlé plus loin, simplement parce que le soldat-colon ne s'y installa qu'en 1649.

Ces restrictions générales faites, le livre de M. du M. constitue une bonne étude de l'histoire des cinquante premières années des Antilles françaises ; l'auteur disposait d'ailleurs d'un excellent instrument de travail, propre à lui faciliter singulièrement la tâche, le remarquable et copieux répertoire de M. J. de Dampierre [1] : il ne restait donc qu'à mettre en œuvre des matériaux déjà inventoriés et soigneusement critiqués. Peut-être cette circonstance n'aurait-elle pas dû dispenser M. du M. de présenter, au début de son livre, une bibliographie d'ensemble : c'est seulement dans les références, d'ailleurs précises, que sont indiqués les documents utilisés, ce qui en rend la vérification parfois malaisée.

La source essentielle de M. du M., comme des autres historiens des Antilles, c'est encore et toujours le célèbre ouvrage du P. du Tertre, dont il fait du reste un usage habile et judicieux [2] ; à la différence de la plupart de ses prédécesseurs, notamment de Dessales, auteur du meilleur ouvrage d'ensemble sur la question, encore utile quoique de forme bien surannée [3], M. du M. a complété du Tertre à l'aide des chroniques des autres missionnaires, qu'il trouvait mentionnées dans le répertoire de M. de Dampierre. Il n'en a négligé, nous semble-t-il, qu'une seule, celle du jésuite Jacques Bouton, le premier chroniqueur de la Martinique [4] ; sans doute celui-ci ne s'est-il occupé exclusivement que de cette île, mais le tableau qu'il en trace au début de la colonisation n'était pas indifférent dans une histoire des origines des Antilles françaises ; on ne peut se satisfaire de l'explication qu'au moment du voyage du P. Bouton et de la publication de sa relation (1640) G. d'Orange n'était pas encore habitant de la Martinique ; au surplus, le P. Bouton consacre deux chapitres aux Caraïbes de l'île, contre lesquels G. d'Orange eut tant à lutter par la suite.

D'autre part, M. du M. ne semble pas avoir connu un substantiel article de M. Saint-Yves [5] où il aurait trouvé des renseignements plus précis que ceux donnés par lui-même sur les origines des établissements anglais aux Antilles et notamment à Saint-Christophe, la première île qui fut partiellement occupée par les Français, sous d'Esnambuc, en 1627.

---

1. *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises* (1492-1664). Paris, Picard, 1904. Voir *Revue*, compte rendu, tome VI, p. 482.

2. *Histoire générale des Antilles habitées par les Français*. Paris, 1667-71.

3. *Histoire générale des Antilles*. Paris, 1848.

4. Cf. de Dampierre, p. 78-82.

5. *Premières relations des Antilles françaises et des Antilles anglaises*, dans le *Bulletin de Géographie historique et descriptive*, n° 2, 1902.

Par contre les historiens antérieurs, depuis Dessales jusqu'à Saint-Yves, avaient négligé de mentionner, comme le fait M. du M., les tout premiers pionniers français, ces quatre-vingts flibustiers huguenots de Le Vasseur que d'Esnambuc rencontra à Saint-Christophe dès 1626 et auxquels il se substitua quand il fonda effectivement la colonie l'année suivante : ces premiers colons français des Antilles allèrent alors s'installer à l'île de la Tortue, créant ainsi le premier établissement français de Saint-Domingue.

Après l'histoire de la fondation de la colonie de Saint-Christophe pour le compte de la Compagnie fondée par Richelieu, des querelles de frontières avec les voisins anglais et de la terrible invasion espagnole sous don Frederico de Tolède, les origines de la colonisation de la Guadeloupe pour le compte de la Compagnie des Iles d'Amérique par l'Olive et du Plessis (1635) sont étudiées en détail ainsi que les événements des années suivantes dans cette île, surtout jusqu'en 1649, et en particulier les luttes contre les Caraïbes. Deux lacunes à signaler ici : d'abord les origines de l'établissement français de Saint-Domingue ; au lieu que les autres entreprises de colonisation sont le fait de la Compagnie officielle, celle-ci est due à l'initiative privée : les huguenots de Le Vasseur, puis quelques-uns des colons de Saint-Christophe, dispersés après la conquête momentanée de l'île par don Frederico de Tolède (1629), furent les premiers Français qui s'établirent sur la côte Nord de Saint-Domingue ; la plupart se firent boucaniers, d'autres flibustiers pour courir sus aux galions espagnols ; leur centre était l'île de la Tortue. C'est une question que M. du M. laisse entièrement de côté. — La seconde lacune, déjà citée, est relative à la Martinique : à part la prise de possession par d'Esnambuc (sept. 1635) et la nomination de du Parquet comme capitaine général (déc. 1637), M. du M. néglige totalement cet établissement jusqu'à l'installation de G. d'Orange en 1649. Et cependant, d'après Saint-Yves (p. 43), dès 1639, trois ans et demi après sa création, la colonie comptait déjà 700 hommes en état de porter les armes et, en 1649, d'après M. du M. lui-même (p. 197), 2.580 habitants blancs et 2.723 noirs ; mais il ne donne aucun renseignement sur la fondation et l'évolution de cet important établissement, sinon une remarque générale, empruntée à du Tertre, sur la cause de sa rapide prospérité : c'est qu'il fut peuplé, au moins au début, non d'aventuriers ou de meurt-de-faim venus de France, mais de colons de Saint-Christophe, déjà faits au pays et au climat (p. 85).

Depuis 1649 c'est, après la Guadeloupe, la Martinique qui devient le centre du récit de M. du M. A ce moment disparaissait la Compagnie des Iles d'Amérique (1648) et commençait la période seigneuriale de l'histoire

des Antilles françaises : chacune d'elles est devenue propriété particulière du personnage qui l'a achetée, généralement son ancien gouverneur, du Parquet à la Martinique, Poincy à Saint-Christophe, Houel à la Guadeloupe. M. du M. expose avec précision les luttes soutenues, dans la première de ces trois îles, contre les Caraïbes et la répression des révoltes des esclaves marrons ; mais pour cette époque il aurait pu montrer plus nettement comment les colons français essaimèrent, avec plus ou moins de succès, dans les îles voisines : ceux de Saint-Christophe à Saint-Martin, qui reste à moitié hollandais, et à Saint-Barthélemy (1648), à Sainte-Croix (1651) ; ceux de la Guadeloupe aux Saintes (1648), à Marie Galante (1652) ; ceux de la Martinique à la Grenade et à Sainte-Lucie (1650) ; ces faits importants, surtout dus à l'esprit individuel d'entreprise, disparaissent presque dans le récit de M. du M.

En 1664, la création par Colbert de la Compagnie des Indes Occidentales et le rachat des îles aux seigneurs créent aux Antilles une situation nouvelle : le principe du monopole, par conséquent l'interdiction du commerce avec les étrangers, notamment avec les Hollandais, alors que la Compagnie, peu fortunée, néglige ses possessions, provoquent de grands mécontentements parmi les colons ; de là les troubles et même les révoltes fréquentes et violentes qui caractérisent cette période, principalement à la Martinique.

C'est aussi une époque de guerres ; celle contre les Anglais (1666-67) avait déjà été racontée en détail par Dessales, surtout d'après du Tertre : les faits principaux en sont la conquête de la partie anglaise de Saint-Christophe en avril 1666, celle d'Antigoa, de Saint-Eustache et de Montserrat (fin 1666 et commencement 1667), la défense victorieuse de Saint-Christophe contre une expédition anglaise (juin 1667) ; enfin et surtout celle de Saint-Pierre de la Martinique contre des forces anglaises encore plus considérables (juillet 1667). Cette guerre, qui se réduisit presque uniquement aux hostilités des Antilles, y fut donc aussi glorieuse que profitable aux Français ; mais le gouvernement fit bon marché de ces conquêtes qui furent restituées à la paix de Bréda.

La seconde guerre, contre les Hollandais, n'avait été que sommairement résumée par Dessales : grâce aux documents des Archives coloniales, M. du M. a pu donner un récit complet et intéressant de la campagne de Ruyter aux Antilles (1674), de son attaque de Fort-Royal de la Martinique et de l'héroïque et heureuse défense des colons français, malgré la disproportion numérique, sous le gouverneur Sainte-Marthe et sous Guillaume d'Orange qui y fut tué glorieusement. M. du M. interrompt son étude à cette date, qui a par ailleurs une véritable signification

historique, puisque c'est en 1674 qu'était dissoute la Compagnie des Indes occidentales et que les îles étaient réunies au domaine royal : une nouvelle période commençait donc pour elles.

Si M. du M. est très précis sur les faits politiques et militaires, il l'est beaucoup moins sur les questions économiques ; et pourtant, dans une histoire de colonisation, celles des cultures et du commerce méritent sans aucun doute une attention toute particulière ; or elles sont ici presque entièrement négligées : c'est à peine si l'on trouve quelques renseignements, assez sommaires, sur les cultures de la Martinique (p. 197, 250). Montrer avec précision comment, après le tabac, la canne à sucre devint dès cette époque la grande richesse des îles, évaluer l'importance du négoce qui en résulta avec la métropole, étaient cependant choses indispensables.

On peut aussi relever quelque inexpérience dans la disposition de certains développements : ainsi la description du climat des Antilles est insérée au milieu d'un récit (p. 40) ; de même celle des Caraïbes et de leurs mœurs : ces explications et quelques autres eussent singulièrement gagné à être groupées au début en un chapitre géographique et social logiquement ordonné ; il eût été nécessaire de l'illustrer de cartes, l'une générale des petites Antilles, d'autres pour chacune de celles qui devinrent alors françaises : l'intelligence des faits détaillés rapportés par M. du M. en eût été grandement facilitée.

Le style est précis et clair ; cependant l'on y rencontre trop souvent des formules défectueuses, par lesquelles se traduit l'opinion ou la préférence de l'auteur sans qu'il en résulte pour le lecteur aucune certitude : *si, sans doute, certainement, il est facile de s'imaginer...*, *on pense avec quelle joie...*, etc. [1] ; de même un abus véritable du verbe *devoir* pour exprimer une probabilité que ne justifie aucun document [2] ; signalons enfin quelque tendance à un pittoresque parfois hasardeux, comme dans la description poétique de la baie de Saint-Pierre (p. 199).

Ce ne sont là que critiques de détail ; malgré l'inconvénient de la préoccupation biographique et la négligence de certaines questions notables, cet ouvrage constitue une très utile contribution à l'ancienne histoire coloniale des Français en Amérique. — P. Kaeppelin.

A. Rebelliau. **La compagnie secrète du Saint-Sacrement. Lettres du groupe parisien au groupe marseillais (1639-1662).** Paris, Champion, 1908. In-8, 129 p.

Voici vingt ans que les articles du P. Clair révélèrent au public l'exis-

1. Citons, entre autres exemples typiques, le dernier paragraphe de la p. 144.
2. Sous ce rapport le second paragraphe de la p. 226 est particulièrement curieux.

tence d'une société dont le rôle fut capital dans l'histoire religieuse du XVIIe siècle, la Compagnie secrète du Saint-Sacrement. Depuis, plusieurs érudits se sont occupés de cette secrétissime compagnie. Mais les documents qui pouvaient nous renseigner sur sa diffusion et son influence étaient plutôt rares. Cependant l'attention éveillée des érudits était à l'affût et c'est ainsi que M. Omont put acquérir pour la Bibliothèque nationale une série de lettres et de circulaires envoyées par le groupe parisien au groupe marseillais de la Compagnie entre 1539 et 1662 (Nouvelles acquisitions françaises, n° 21091). Ce sont ces documents, au nombre de 147, que M. Rebelliau publie ou analyse dans le présent volume. Lui-même, dans un article de la *Revue des Deux Mondes* (15 août, p. 834-868) en a montré tout l'intérêt, tant pour la connaissance de l'organisation intime de cette société que pour l'histoire de son action. Ils permettent d'affirmer l'existence d'une compagnie à Brives, d'une autre à Grenoble dès 1642 ou 1643 et d'une troisième à Montpellier dès 1645 ; ils nous donnent le nom du confrère, Colas de Pormorand, dont un livre fut condamné en Sorbonne et dont la Compagnie dut se séparer. On y retrouve la trace des efforts déployés pour maintenir le catholicisme en Irlande lors du conflit entre Charles Ier et le Parlement, et pour combattre les protestants de France. Enfin et surtout, ils nous fournissent une foule de noms de personnages appartenant au groupe de Marseille, que les érudits marseillais pourront, j'espère, identifier. Cette identification seule nous renseignera exactement sur l'importance de ce groupe et sur la valeur de son action. Un index détaillé des noms de personnes et des noms de lieux facilitera l'exécution de cette tâche que M. R. n'avait guère les moyens d'entreprendre. Félicitons-le d'avoir publié tous ces textes avec une scrupuleuse minutie en les accompagnant des éclaircissements indispensables. — V.-L. Bourrilly.

Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire, publié par F.-A. Aulard. Tome XVIII : 7 novembre 1794-20 décembre 1794 (17 brumaire an III-30 frimaire an III). Paris, Imp. nationale (E. Leroux), 1908. In-4, XXX-851 p.

Ce nouveau volume du *Recueil* de M. Aulard est fait d'après la même méthode que les précédents, et il serait superflu de dire — personne ne l'ignore — de quel genre de documents il se compose. Nous pourrions donc nous borner à en signaler l'apparition. Si nous insistons, c'est qu'il contient, sous forme d'avertissement, des renseignements intéressants sur l'histoire et l'état actuel de la publication.

Lorsque M. A. l'a entreprise, on croyait, aux Archives nationales, que les documents relatifs au Comité de salut public et aux représentants en mission n'étaient pas nombreux. On s'aperçut bien vite du contraire, et le premier « commissaire responsable » de la publication, M. de Rozière, invita M. A. à multiplier, pour gagner de la place, les analyses. M. A. fut ainsi amené à résumer des textes qu'il aurait voulu publier in-extenso, et c'est seulement à partir du tome XVI (inclusivement) qu'il a pu donner à son recueil « toute l'ampleur utile ». D'ailleurs, dit-il, « il me sera facile, au cas où le désir m'en serait exprimé par des personnes compétentes, de publier dans le volume de supplément dont je vais parler, le très petit nombre de textes dont mes résumés ne donnent peut-être pas une idée assez ample ».

Il faudra en effet un supplément, « principalement formé des pièces omises, qui sont assez nombreuses ». Ces omissions étaient inévitables. Comme le fait observer M. A., il avait, lorsque la publication fut votée, en 1888, à choisir entre deux manières de procéder : attendre, pour mettre à l'impression le premier volume, que les matériaux de l'ouvrage entier fussent réunis, ce qui eût demandé vingt ans ; ou bien commencer à publier dès que les principales sources seraient explorées, en se résignant d'avance à la nécessité d'un supplément. On sait — les dix-huit volumes parus sont là pour le dire — à quoi s'est décidé M. A. Ce qu'on sait peut-être moins, c'est le motif de sa décision. « Pratiquement, dit-il, à une époque où l'histoire de la Révolution n'avait pas encore conquis, si je puis dire, droit de cité, à une époque où ces études étaient à organiser sur une base scientifique, il valait mieux se hâter de publier un grand recueil de textes utiles, avec un sobre appareil d'érudition, un recueil qui offrît de sûrs éléments pour des travaux non fantaisistes, non passionnés, pour des travaux vraiment historiques. C'est dans cette vue que j'entrepris et pressai le plus vite possible le présent recueil, et aussi, pour la collection de la ville de Paris, le recueil sur les Jacobins. »

Nous estimons que M. A. a eu parfaitement raison. En poussant rapidement la publication de son *Recueil*, il a donné une vive impulsion aux études sur la Révolution. S'il s'était astreint pendant des années et des années, sans rien produire, à colliger et à répertorier des textes, et à collationner des copies, son rôle aurait été beaucoup moins fécond. En érudition comme ailleurs, un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

Et puis, M. A. aurait-il réussi, quelque soin qu'il y apportât, quelque temps qu'il y employât, à faire un recueil complet ? Évidemment non. Des omissions restaient fatales, parce qu'il était matériellement impossible d'épuiser toutes les sources. Aux Archives nationales, pour ne par-

ler que d'elles, il y a des arrêtés du Comité, des lettres de représentants en mission dans plusieurs séries différentes ; pour les réunir, il faudrait dépouiller pièce par pièce des milliers de dossiers, y consumer sa vie. Et encore ne serait-on jamais sûr d'avoir tout. Il en est des papiers du Comité de salut public comme des lettres de Napoléon : on en retrouve sans cesse, et on en retrouvera longtemps encore. Des liasses entières de copies d'arrêtés, copies dont un certain nombre suppléent à des originaux perdus, sont restées ignorées du personnel des Archives jusqu'à ces derniers mois. Naturellement, elles n'avaient pas été indiquées à M. A., qui, il ne faut pas l'oublier, a toujours dû s'en tenir aux réponses faites par les archivistes à ses demandes de renseignements, et n'a jamais pu aller, sur place, ouvrir les cartons et les liasses.

Au surplus, il convient de ne pas exagérer l'étendue et l'importance de ces omissions. M. A. en a inséré la liste dans son avertissement ; cette liste n'est pas définitive, et M. A. demande qu'on lui signale, pour son supplément, les lapsus et les lacunes qu'on pourra relever dans son ouvrage. Mais, dût-elle tripler de longueur, elle paraîtrait toujours bien courte si l'on songe aux dix-huit volumes du recueil et aux milliers de pièces qu'ils contiennent. Contre des travaux de ce genre, il est facile d'aiguiser des critiques. Qu'on y découvre quelques fautes d'impression, quelques omissions, et, si l'on a la moindre envie d'être désagréable à l'auteur, cela suffira : l'ouvrage est incomplet, on doit le consulter avec beaucoup de précautions, c'est un guide très peu sûr, etc., etc.

En réalité, ce qu'on doit éprouver devant un monument comme le *Recueil des actes du Comité de salut public*, c'est d'abord la surprise que l'auteur n'ait pas succombé à la lassitude, c'est ensuite une sincère reconnaissance envers lui. Quand on aura la table générale que promet M. A., on pourra utiliser aisément les richesses qu'il a accumulées ; mais, dès à présent, ces richesses sont là, à la disposition des historiens, et ces beaux volumes de l'Imprimerie nationale se laissent rapidement dépouiller. Grâce à M. A., l'étude sérieuse, approfondie du gouvernement révolutionnaire est devenue possible — et ceci explique certaines colères — dans toute la France et partout où l'on s'occupe de notre histoire. Nous souhaitons le prompt achèvement de cette vaste publication, dont personne, au fond, ne méconnaît la valeur, et qui rend les plus grands services. — P. Caron.

Georges Boulot. **Le général Duphot (1769-1797).** Paris, Plon, 1908. In-12.

C'est un livre sans prétentions. M. Boulot le déclare franchement dans

sa préface : c'est plus un monument de piété filiale qu'il nous présente, qu'un ouvrage d'histoire érudite. Comme tel, son volume est agréable et facile à lire, et suffisamment documenté, malgré le vague de certaines références. On n'y peut faire qu'un reproche : le lecteur perd constamment de vue le principal personnage. M. B. nous donne en effet un long récit de tous les événements historiques où son héros se trouve mêlé ; il ne suppose pas assez les faits connus : c'est ainsi que nous avons une histoire détaillée de la campagne d'Espagne, de celle de Rivoli, du siège de Gênes, une description de l'État romain avant la proclamation de la République. C'est un résumé bien présenté des campagnes et des négociations, mais qui ne devrait être qu'un cadre. Le général Duphot ressort de cette étude comme un officier de grand mérite, d'un admirable courage, sabreur intrépide, marcheur infatigable, qui trouve encore le temps d'être sentimental. Il s'éprend pendant le siège de Gênes de Désirée Clavy, l'ancienne fiancée de Napoléon et la future reine de Suède, « dont la destinée était d'être recherchée par des héros » ; c'est à la veille même de son mariage, dans une émeute à Rome, où il prend la tête d'une troupe de révolutionnaires, que Duphot est tué, sous les yeux de sa fiancée. Ce sont ces circonstances particulièrement dramatiques et sa mort qui ont seules retenu l'attention du public. M. B. nous montre que Duphot était digne de mémoire par d'autres traits : son courage lors de la prise de N.-D. del Roure, pendant la campagne de 1794 en Catalogne, décida de la victoire ; sa brigade, à Rivoli, culbuta l'avant-garde autrichienne ; plus tard sa fermeté devait maintenir les Génois dans l'ordre.

Quelques pièces justificatives, heureusement choisies, complètent cet intéressant petit volume. — Robert Burnand.

Quellen zur Geschichte des Zeitalters der französischen Revolution, herausgegeben im Auftrage von H. Hüffer †. II. Teil, I. Band : *Der Frieden von Campoformio*, ergänzt, herausgegeben und eingeleitet vou Friedrich Luckwaldt. Innsbrück, librairie de l'Université, 1907 [parn en 1908]. In-8, cc-562 p.

Hermann Hüffer avait réuni, pour la préparation de ses trois volumes intitulés *Diplomatische Verhandlungen aus der Zeit der französischen Revolution* (Bonn, 1868), une assez grande quantité de copies de documents, recueillies par lui aux archives de Berlin, Vienne, Paris et Londres. Il comptait les publier comme pièces justificatives de son ouvrage, en un ou deux volumes séparés ; mais il n'a pas vécu assez longtemps pour mettre ce projet à exécution. Ses héritiers ont fait en sorte que ce précieux travail ne fût pas perdu, et ils ont confié à une commission d'historiens le

soin de publier la « succession documentaire » laissée par lui. Le présent volume et ceux qui restent à paraître formeront la seconde partie (sources pour l'histoire des négociations diplomatiques) de la collection générale commencée d'une part par Vivenot et Zeissberg, de l'autre par Hüffer [1]. Le soin de publier les pièces relatives au traité de Campoformio a été confié à M. Luckwaldt, professeur à l'Université de Danzig.

On n'a pas tardé à s'apercevoir que le recueil préparé par Hüffer était incomplet sur bien des points, Hüffer lui-même en convenait, et M. L. a alors assumé la tâche délicate de rechercher et de publier les documents encore inconnus, propres à jeter quelque lumière sur les parties obscures de la négociation. Il n'est pas allé à Londres, semble-t-il, ou du moins il n'en a pas rapporté grand'chose, et on peut le regretter ; le grand ouvrage de Sybel n'ayant donné qu'un résumé parfois insuffisant des correspondances échangées entre Londres et Vienne, rien ne supplée encore complètement aux lacunes que présente sur ce point le t. III des *Dropmore papers* (correspondance particulière de Grenville). Mais à Vienne et à Paris, M. L. a fait de véritables trouvailles ; il y a d'autant plus de mérite, en ce qui concerne du moins nos archives, qu'il était guidé seulement par un article publié ici même [2], dont les indications forcément incomplètes n'ont pu lui être d'un aussi grand secours que sa courtoisie veut le faire entendre ; il lui a fallu en outre un véritable flair de chercheur et une excellente méthode d'investigation. A Vienne, M. L. n'a pas été moins heureux, et il a terminé ce travail de « complément », comme il dit modestement, par des fouilles non moins fructueuses dans les archives particulières de l'archiduc Frédéric d'Autriche, et en faisant copier à Naples une partie de la correspondance de Gallo.

L'ensemble forme un recueil de 300 pièces, presque toutes inédites, absolument indispensables à consulter pour l'histoire diplomatique de la Révolution en général et en particulier pour l'histoire extérieure du Directoire. Les documents publiés vont du 5 octobre 1795 au 2 novembre 1797. M. L. n'a réimprimé que quelques pièces jugées rigoureusement indispensables à l'intelligence de la négociation, comme les protocoles d'Udine, ou les lettres échangées en août 1797 entre Talleyrand et Thugut. On comprend bien qu'il n'ait pu reproduire tous les textes contenus dans des recueils d'accès facile comme la *Correspondance de Napoléon*. Peut-

1. Hüffer, *Quellen zur Geschichte des Zeitalters der frz. Revolution*, I. Teil, Leipzig, 1901 ; Vivenot, *Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Œsterreichs während der frz. Revolutionskriege*, Vienne, 1873-90 ; Suite par Zeissberg, Vienne, 1890, 5 vol. parus.

2. R. Guyot et P. Muret, *Étude critique sur* « Bonaparte et le Directoire » *par M. Albert Sorel*, dans la *Revue d'hist. mod.*, t. V, 241 et suiv., 313 et suiv.

être pouvait-on agir différemment avec la *Correspondance inédite* publiée en 1819 par Panckoucke, qui n'a pas été réimprimée, et qui est devenue assez rare. En outre, cette dernière collection est assez souvent fautive. L'examen des minutes des lettres écrites à Bonaparte par le Directoire aurait pu conduire à des constatations ou rectifications assez intéressantes. A part cette réserve, on peut dire que le volume de M. L. est un bon modèle de *carteggia* diplomatique. Il faut souhaiter que les « livres jaunes rétrospectifs », dont la publication est annoncée par la Commission des archives diplomatiques françaises, soient établis sur un plan et avec une méthode analogues.

L'introduction de M. L. dépasse les bornes d'une préface ordinaire, même développée. C'est une véritable étude critique détaillée des relations franco-autrichiennes depuis 1792 jusqu'à Campoformio. Elle utilise tous les documents actuellement accessibles, et l'on peut dire qu'elle se substitue entièrement — avec avantage — au récit donné par Hüffer dans la deuxième partie de son *Œsterreich und Preussen*. Nous ne pouvons songer ici ni à faire connaître tout ce que ce récit apporte de nouveau, ni à discuter comme il conviendrait les quelques points qui nous paraissent sujets à controverse. Les parties les plus nouvelles sont relatives aux pourparlers secrets engagés dès 1795 par Poterat (en partie connus par Sorel), puis par Frisching et par Zwanziger de juillet à octobre 1796 (presque complètement ignorés) ; aux détails des négociations de Mombello et d'Udine (correspondances de Clarke avec Delacroix et le Directoire, de Gallo et Merveldt avec Thugut, de Gallo avec Acton) ; enfin à la mission secrète de Baptiste à Paris en août 1797, qui, si je ne me trompe, n'avait été jusqu'ici mentionnée par aucun historien [1], et qui pourrait bien avoir eu une influence déterminante sur la politique extérieure du Directoire au lendemain du 18 fructidor, sinon sur le coup d'État lui-même. Les points discutables sont surtout relatifs aux intentions de Bonaparte [2], et à ses rapports avec le Directoire avant Léoben et aussitôt après

1. Dans une récente série d'articles de l'*Archivio Storico Napoletano*, M. le marquis Maresca a publié les dépêches d'Alvaro Ruffo, ministre de Naples à Paris. Il y est assez longuement question de cette venue de Baptiste et des entrevues avec Talleyrand, Carnot et Barthélemy. Mais ces articles ont paru après le recueil de M. L.

2. M. L. soutient que Bonaparte n'avait pas, avant Campoformio, l'ambition jalouse et envahissante qu'on lui prête, et il donne pour preuves : 1° qu'aux négociations de Léoben le général avait proposé de rendre l'Italie pour avoir la rive gauche du Rhin ; 2° qu'à Mombello il offrit d'envoyer Clarke à Vienne pour terminer la paix. Sur le premier point, il n'y a que le témoignage — suspect — de Bonaparte lui-même ; sur le second, je crois que M. L. interprète mal la menace d'envoyer Clarke à Vienne. Elle paraît se rattacher simplement au vieux projet de soumettre directement à l'Empereur les prétendues preuves de la « trahison » de Thugut. Thugut lui-même semble avoir pris ainsi la proposition. M. L. a laissé

les préliminaires. Il n'est que juste, d'ailleurs, de rendre hommage aux éminentes qualités de M. L. Son travail se distingue par un examen et un contrôle méticuleux des sources, une information très étendue, surtout en ce qui concerne les documents et les travaux français et allemands, une exposition fort claire et méthodique, enfin l'absence complète de toute préoccupation étrangère à la recherche historique.

L'impression a été surveillée avec le plus grand soin ; je n'ai relevé qu'un nombre de fautes minime pour un recueil aussi étendu [1]. M. Karl Hölscher a rédigé avec conscience un bon index, qu'on aurait pu, — avec beaucoup plus de peine il est vrai — rendre plus utile en employant le système de références qui a servi pour les volumes de la *British historical mss. Commission*. — R. GUYOT.

Albert VANDAL. **L'avènement de Bonaparte.** I : *La Genèse du Consulat. Brumaire. La constitution de l'an VIII.* II : *La République consulaire, 1800.* Paris, Plon, 1907. 2 vol. in-8, IX-600 et 540 p.

I. — Le chapitre préliminaire par lequel commence l'ouvrage de M. Vandal est un tableau poussé au noir de la situation de la France à la fin du Directoire : les difficultés où faillit échouer le coup d'État de Brumaire et qui sont exposées plus loin prouvent que le Directoire n'était pas si fragile ni même si impopulaire. Ce chapitre est intitulé : les *Révolutionnaires nantis* ; il serait possible de discuter ce titre ; il s'agit d'une bande d'exploiteurs, d'une sorte de caste de gens en place ; mais il faudrait citer des noms, préciser les personnages dont l'ensemble peut justifier un tel terme ; d'ailleurs il n'y eut jamais révolutionnaires aussi bien nantis que les Bonapartes et leurs parents. Ce gouvernement subventionnait la théophilanthropie : on sait que les théophilanthropes n'eurent au gouvernement d'autre protecteur que La Revellière-Lepeaux. On nous présente Reubell comme la forte tête du Directoire ; il n'y paraît pas en

---

échapper quelques menues erreurs. La lettre de Talleyrand à Mme de Staël citée p. CLXXIX, n. 2, n'est sûrement pas de l'an V, bien que le duc de Broglie, qui l'a publiée, lui donne cette date. Elle est de brumaire an VIII, puisque Talleyrand dit : « Me voilà donc *encore* ministre ». Ce n'est que la seconde fois. La pièce 46, dont la minute est aux Affaires Étrangères, Mém. et Doc., *Italie*, 12, n'est pas inédite. Elle a été publiée en partie par M. du Teil (*Rome, Naples et le Directoire*, p. 203), et j'en ai donné des extraits étendus dans la *Révolution française* (t. XLIV, 1903, p. 417-18). La pièce 49 est de la main de Reubell, et non de Le Tourneur. La négociation franco-russe de 1797 a été rompue par les Russes (p. CLXXXVI).

1. Lire Céladon (LXXIX), *ca*baliste (CXII, n. 6) Manioten (CLXXXIX) ; néanmoi*n*s (30) ; direction (71) ; *La* loyauté passe avant tout (77) ; Castres (id., n. 2) ; *zu*gestehen (100, n. 1) ; Augereau (131, n. 2) ; les Electorats (143) ; lieu*e*s (144) ; rive *gauche* (187) ; Ke*h*l (id) ; neutralisieren (192, n. 1) ; futu*r* (197) ; extorsions (209) ; dou*te* (id.) ; insistions (212) ; dès *que* (242), etc.

ce récit. On emploie ici beaucoup de grosses épithètes ; les mots « attentats », « crimes », reviennent régulièrement, comme un refrain (cf. p. 16). Évidemment ces premières pages manquent de sérénité : M. V. n'a pas été tenté par la pensée de réhabiliter le Directoire ou du moins de ne pas trop l'accabler, selon la coutume, et on se prendrait volontiers à défendre quelque peu ce malheureux gouvernement. — « La France, nous dit-on (p. 17), qui n'était plus révolutionnaire, restait révolutionnée », formule qui n'a qu'une valeur littéraire, car on observe plus loin (p. 64) que la France avait toujours la passion égalitaire, la haine des privilèges, et ce sont les caractères essentiels de l'esprit révolutionnaire. M. V. insiste sur la terreur rurale, sur le brigandage, sur les guerillas royalistes qui agitaient la Bretagne, la Vendée, le Calvados, le Languedoc ; mais nous verrons ensuite que ce brigandage politique, antérieur au Directoire, lui survécut longtemps, et qu'il fallut à Bonaparte de grands efforts pour en débarrasser à peu près le pays. C'est pourquoi il est exagéré d'y voir un « retour à l'état de nature », comme il est dit p. 25, surtout lorsqu'on rappelle presque en même temps que la population augmentait, que les sources foncières de la vie n'étaient pas taries, qu'il y avait encore partout des ferments de prospérité (p. 46-47). Sans doute il ne s'agit là que d'une impression ; mais il serait peut-être temps de renoncer aux indignations classiques dont se sont contentés jusqu'ici presque tous les historiens du Directoire. Il est séduisant de l'opposer, en un contraste aussi saisissant que possible, à la glorieuse histoire du Consulat ; mais le contraste est un procédé littéraire qui nuit parfois à la vérité historique.

Du reste, dès ce début même de son grand ouvrage, M. V. a de remarquables passages. Il n'y relève nulle part une réelle agitation religieuse nécessitant le Concordat. Par contre, il signale avec de vives couleurs, l'une des plaies de ce temps ; réserve faite sur l'expression : « l'âge de boue après l'âge de sang » (p. 72), d'un sens surtout poétique, on goûtera les observations très pénétrantes de l'historien sur la spéculation des fournisseurs, les « manieurs d'argent », les modernes Verrès ; on relèvera une excellente série de notations sur Siéyès, non pas en forme de portrait — ce personnage fuyant ne s'y prête pas bien —, mais parmi les intrigues qu'il renouvelle sans cesse, avec la combinaison Joubert, la combinaison Orléans, pendant que Talleyrand et Fouché vivent et grandissent dans le mystère, personnages encore de second plan, dans une ombre favorable à leurs entreprises.

A partir du retour de Bonaparte, le récit prend une belle allure de précision et de simplicité ; l'intérêt se soutient dès lors dans une exposition dont presque toutes les parties peuvent être considérées comme défini-

tives ; on n'y cherchera point d'ailleurs de véritable révélation sur les traits essentiels du sujet, car M. V. se trouve ici sur un terrain moins neuf qu'en ses précédents ouvrages. Bonaparte à Paris, c'est pour beaucoup la consécration de la République espérée, le symbole de la résurrection nationale, le triomphe de la Révolution : sentimentalité vague qui fut la plus grande force du général de l'armée d'Égypte. On notera avec l'historien l'embarras où faillit se perdre le futur empereur, si peu fait pour évoluer et grandir dans les institutions d'un pays libre ; car la constitution de l'an III avait encore beaucoup de partisans ; si elle l'avait permis, Bonaparte se fût contenté peut-être d'un poste de directeur ; ou bien devait-il fonder une sorte de duumvirat, avec Siéyès ? Mais il craignit de se compromettre et de s'enliser dans l'intrigue orléaniste. Serait-il plus fort que Siéyès ? Siéyès sentait ce qui lui manquait et prenait des leçons d'équitation (p. 261) ; car il se persuadait qu'on allait à un coup d'État à cheval. Bonaparte se fit élève à l'Institut : ne serait-il que le général des idéologues ? Et, parce que le but était indéterminé, parce que l'ambitieux général était inhabile aux choses de la politique, on s'en tint d'abord à la conception d'un gouvernement provisoire. M. V. note avec un soin scrupuleux et un grand bonheur d'expression les divers personnages de l'entreprise, les grenadiers de Brumaire aux sentiments démocratiques, les banquiers pourvoyeurs des frais du coup d'État (p. 283), Gohier enjôlé par Joséphine, prisonnier à vue au Luxembourg avec une sentinelle au pied de son lit. Il définit, après le décret de translation à Saint-Cloud, le caractère presque absolument militaire des journées de Brumaire, la parade dans la cour des Tuileries, au conseil des Anciens, la formation d'un brillant état-major autour de Bonaparte, la chevauchée sur la route de Saint-Cloud, tout un escadron de Corses ou de parents des Bonapartes, Saliceti, Sebastiani, Murat, Leclerc, et surtout le président Lucien.

Il rappelle les erreurs qui faillirent faire échouer le coup, les longues heures perdues, les hésitations, les confusions : le 18 brumaire, journée pluvieuse et morne, où semble planer un vent de désastre, un conflit de coups d'État confondus, entrecroisés ; le lendemain, la piteuse figure de Bonaparte aux Cinq-Cents, les malheureux discours du général, les huées qui l'accueillent. M. V. rejette naturellement la légende des représentants à stylet ; il dit le visage boutonné de Bonaparte, égratigné par ses propres ongles, ensanglanté (p. 331) ; il estime qu'il s'en fallut de peu qu'il ne connût la Guyane ou la guillotine, que tout dépendit du sang-froid de Lucien, que Bonaparte fut heureux de pouvoir « se raccrocher à un lambeau de légalité », la présidence de son frère, que Lucien y fut extraor-

dinaire et beau (p. 386), qu'un autre général, plus audacieux, eût pu alors tourner toute l'aventure à son profit. S'il en eût été ainsi, Bonaparte n'eût pas paru aux historiens l'homme nécessaire. Les vainqueurs jugèrent qu'ils avaient sauvé la République ; ils comparèrent, avec quelque exagération, la journée de Saint-Cloud à celle du Jeu de Paume : ainsi disait Chabaud-Latour ; ils prêtèrent serment à la République une et indivisible. « La République était frappée à mort, dit M. V. ; mais la Révolution était sauvée » ; et sans doute il ne convient pas de trop approfondir le sens de cette phrase.

Les Jacobins entrèrent en masse dans le gouvernement nouveau ; ce lui fut une garantie contre ceux du dehors ; « ce fut le système de l'inoculation appliqué à la politique » (p. 412). On pourrait ajouter qu'ils étaient bien à leur place dans ce gouvernement de Bonaparte, qui est assurément, par la centralisation administrative qu'il personnifia mieux que quiconque, le plus remarquable Jacobin qui soit dans l'histoire. Cependant il mit fin à la loi des otages, à l'emprunt forcé ; il se tira matériellement d'affaire avec le concours des financiers. Il fut obligé de sévir surtout contre les royalistes ; il eut pour mot d'ordre : « Pas de réaction ! » Il fut encore contre eux « l'homme de Vendémiaire ». Malgré cela, la nouveauté de son gouvernement consista dans l'effort qu'il fit dans le sens d'une politique purement nationale, au moins dans les apparences : il ne voulut pas « gouverner pour un parti » ; il rappela les fructidorisés, puis bientôt les émigrés ; il rouvrit les églises ; il parla éloquemment de l'industrie nationale, de la réconciliation nationale. Ajouterons-nous que partout on brûla les autels de la patrie ? Nous demanderons-nous si cette politique « nationale » n'était pas le pur moyen d'une ambition très personnelle ? Il arrive que, lorsqu'on prétend gouverner pour tous, pour la « nation », ce soit surtout afin de gouverner pour soi-même. On garda encore un temps la fête du 14 Juillet, celle du 22 septembre, que M. V. appelle à tort le 22 vendémiaire (p. 539) : dernières apparences pour tromper la nation.

Nous avons enfin, en ce premier volume, une analyse très remarquable de la constitution de l'an VIII. M. V. observe que le projet de Siéyès, avec son grand électeur notamment, était un formidable instrument de conservation au profit d'un parti, au profit de « l'oligarchie jacobine » (p. 495). Il semble pourtant que le système de notabilités, sur lequel était fondé essentiellement le projet de Siéyès, plongeait profondément dans les masses du pays électoral, jusqu'aux dernières assises démocratiques, et il n'est pas prouvé que Siéyès n'aurait pas appliqué à la lettre ce système d'élections. Mais M. V. poursuit jusqu'au bout sa thèse du gouver-

nement national de Bonaparte opposé au gouvernement « oligarchique » du parti jacobin. On pourra noter pourtant que la nouvelle constitution, telle qu'elle sortit enfin des mains de Bonaparte, ne remettait pas le pouvoir à la nation, puisque les élections n'eurent lieu que plus tard, lorsque toutes les assemblées étaient constituées, mais concentrait le pouvoir au profit d'un homme, le premier Consul, qui se proclamait le représentant de la nation, mais qui dépossédait pour lui-même la nation de toute autorité. On peut admettre que cette constitution de l'an VIII était « une constitution d'attente » (p. 535), mais il faut ajouter qu'elle renfermait déjà en puissance l'autorité absolue d'un homme, c'est-à-dire l'Empire.

Aussi bien M. V., continuant cette étude de la constitution, remarque que Siéyès, rejeté au Sénat et chargé de le recruter presque entièrement, y emmena avec lui les principaux personnages de la Révolution et pouvait en faire un contrôle puissant de l'autorité consulaire, que le premier Consul dressa en face de ce Sénat, réservé aux idéologues de la politique, le Conseil d'État, son « équipe personnelle », le domaine de toute l'activité politique, l'atelier du nouveau gouvernement, le creuset de la France nouvelle (p. 546), la cohorte des légats consulaires expédiés dans les départements pour y réprimer le brigandage, pour y assurer l'ordre, le conseil du prince, comme on disait aux premiers temps de l'empire romain.

Mais, au début de l'année 1800, il y avait encore de l'incertitude et de l'instabilité parmi ces institutions nouvelles. Il faudra Marengo pour compléter et pour consacrer Brumaire.

II. — Le premier consul eut encore longtemps à souffrir des bandes royalistes de l'Ouest et du Midi, au moins autant que le Directoire ; il lui fallut envoyer toute une armée dans l'Ouest, sous le commandement de Brune. Le danger des conspirations royalistes fut alors véritablement terrible ; M. V. y consacre un beau passage (p. 78) : « A la lueur clignotante des documents de police, on les voit sourdre des profondeurs, surgir un instant à la surface, et replonger ; on aperçoit leur manège, leurs associations momentanées et leurs conjonctions inattendues. Autour d'eux, des femmes évoluent, des épouses, des amantes, des concubines, des femmes qui aiment et se dévouent, des femmes pour lesquelles on se perd, des femmes qui trahissent, et toujours passe un bruissement de jupe parmi le murmure des secrets échangés et des confidences redoutables. Ces existences ne sont que péripéties ; sous le drame public, des milliers d'extraordinaires romans individuels se poursuivent et se compliquent. On y trouve, à côté de félonies sans nom, d'étonnantes audaces, la passion d'entreprendre, aiguisée par le besoin physique, des énergies

surexcitées et perverties ; avec cela toutes les formes de l'imprévu et du mystère... » Les fonds anglais entretiennent cette conspiration permanente, dont l'effort redouble à mesure que le premier consul consolide son autorité ; le prétendant a d'avance son ministère, avec Montesquiou, des Portes, Royer-Collard, d'autres encore ; les Chouans sont toujours prêts à l'action qu'ils attendent, qu'ils pressent : « Paris vit passer des charretées de Chouans prisonniers » ; un moment on en fusilla cinq ou six par jour : « fusillades au petit jour, un bruit sourd de décharges du côté de Grenelle, le mur d'enceinte éclaboussé de sang... » (p. 97). Frotté, trop dangereux, fut pris, par un sauf-conduit insidieux du général Guidal, où il semble que la responsabilité morale de Bonaparte ne puisse être engagée, dont pourtant il profita, n'hésitant pas à lancer contre le malheureux l'ordre de mort ; première épreuve de l'affaire du duc d'Enghien. Car sur toute l'histoire du Consulat plane l'ombre funèbre de la conspiration royaliste, de la machine infernale au complot Cadoudal. Jamais sous le Directoire on n'avait connu de pareilles émotions.

D'autre côté, le premier Consul avait à redouter ceux qu'on appelle volontiers les Jacobins, et qui sont tout simplement, en général, les partisans des libertés politiques. Siéyès, dit joliment M. V., « souffrait d'une constitution rentrée ». Il est possible en effet de douter de la sincérité républicaine de ce personnage. Le Sénat était, pour un temps, le réduit de l'oligarchie révolutionnaire, le centre naturel d'une sorte d'opposition parlementaire ; l'historien accable ces opposants de mépris : « Ces hommes, dit-il, répudiés par la nation... » Il n'est pas sûr que la nation les eût répudiés, si elle avait eu le choix de ses représentants ; il est sûr seulement que le premier Consul fut plus fort qu'eux et écrasa cette opposition. Et d'ailleurs le Corps législatif et le Tribunat furent plus faciles à vaincre parce que leur autorité n'avait pas une véritable origine démocratique, n'étant pas le produit d'élections régulières. En vérité, la nation n'avait pas eu à répudier ces hommes, n'ayant pas été consultée à leur endroit ; il est certain seulement que Bonaparte eut grand'peur que la nation ne leur attribuât une autorité qui eût été funeste à la sienne : c'est pourquoi il ne voulut pas courir le risque de véritables élections. On s'amuse aussi volontiers du salon de Mme de Staël, de son « académie légiférante » ; l'opposition du Tribunat y trouva un moment un appui sérieux, et le pouvoir consulaire en parut ébranlé ; cependant les aides de camp du Consul voulaient aller tirer les oreilles du tribun Duveyrier, parce qu'il ne prenait pas la popularité de Bonaparte au sérieux et l'appelait « une idole de quinze jours ». Il y a là la différence de deux tempéraments et de deux conceptions politiques.

« Je ne prends pas la couleur d'un parti », disait Bonaparte ; ce qui signifie qu'il ne voulait connaître qu'un parti, le sien. Le Conseil d'État empiétait, comme à Rome, sur les attributions des autres assemblées délibérantes, même sur celles des ministres, qui s'en plaignaient ; seuls, Talleyrand et Fouché réussissaient à s'affranchir de ce contrôle, faisaient leur police avec l'argent des tripots. Cependant le premier Consul donnait la chasse aux spéculateurs, faisait arrêter le plus fameux, Ouvrard, et les braves gens applaudissaient à l'acte justicier, à l'inflexibilité de Bonaparte ; l'aigle se levait pour chasser les vautours (p. 113-115) : la phrase n'est que belle ; il resta bien des vautours autour de l'aigle, dans sa parenté la plus proche ; en ce temps-là, Lucien Bonaparte rapportait de son ambassade à Madrid une fortune de 300.000 livres de rente.

La République consulaire, en cette année 1800, donnait à la France moderne les lois organiques où se fondait pour un siècle l'autorité de l'État, au détriment des vraies libertés démocratiques. L'arrondissement était créé ; les préfets étaient institués ; les premiers furent surtout des collecteurs d'impôts et des recruteurs d'hommes ; toute la machine administrative que devait désormais connaître la France fut alors mise en mouvement, dans l'intérêt de l'ambition du Consul plutôt que dans celui de la liberté. La question religieuse déjà se posa : M. V., dans le sombre tableau qu'il écrivit d'abord des dernières années du Directoire, ne trouva point à noter les traces d'une véritable agitation religieuse ; il semble que la France s'habituait au régime de la liberté des cultes, c'est-à-dire de la Séparation des Eglises et de l'Etat. Est-ce dans l'intérêt de la liberté religieuse que Bonaparte entretint de si bonne heure la pensée du Concordat avec Rome ? Beaucoup, parmi les meilleurs républicains de ce temps, blâmèrent la politique religieuse du premier Consul, dont le principal bénéfice devait revenir à la papauté. Et les émigrés rentraient ; la bonne société se reformait chez Talleyrand, en attendant de reparaître chez le maître lui-même, aux Tuileries.

Ainsi s'agitait la France, dans les premiers mois du Consulat, en quête d'un régime nouveau. Mais l'autorité du premier Consul n'était pas encore assurée, et lorsqu'il partit pour l'Italie, en mai, beaucoup pensèrent que son absence était imprudente. La chouannerie était tout occupée de la préparation du « coup essentiel » contre lui, et de la vengeance de Frotté. Pendant la campagne, il y eut tout un pullulement de conspirations, dites de Marengo (p. 414) ; il y eut une conspiration orléaniste, où fut un peu mêlé Siéyès ; Fouché se tint à part ; il y eut un projet de gouvernement provisoire, avec Carnot. Il y eut des velléités de trahison au ministère des relations extérieures.

La gloire de Marengo dissipa tous ces nuages. L'impression en fut profonde ; le régime consulaire fut consacré par l'enthousiasme de l'élan national. Il y eut des fêtes éclatantes à Paris. Bonaparte, qui avait été au courant des menées séditieuses dirigées contre lui, ne fut pas dupe des compliments dont ensuite on l'accabla ; il connut mieux les hommes ; il les méprisa davantage ; il appesantit son autorité et celle de ses préfets sur la France. Il noua décidément la négociation du Concordat ; il pensa prendre à son service l'autorité pontificale, la foi catholique elle-même. Il entreprit de codifier les lois de la Révolution ; il mit le Conseil d'Etat à la besogne du code civil. « C'est ainsi, dit M. V., qu'un conquérant passager se survécut en ces institutions civiles, pour les avoir puissamment empreintes de sagesse pratique, et que Napoléon, comme Rome, en perdant l'empire sur les peuples, leur laissa ses lois. » Il conviendrait de noter que ces lois étaient essentiellement l'œuvre des assemblées révolutionnaires, que par le code le Consulat achève le mouvement législatif entrepris par la Constituante et la Convention. Mais le Consulat était plus encore le commencement de l'Empire. — Edouard Driault.

Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804) et documents sur son enlèvement et sa mort, publiés pour la Société d'histoire contemporaine par le Cte Boulay de la Meurthe. Tome II : *Découverte du complot. La sentence de Vincennes.* Paris, Picard, 1908. In-8. 469 p. (portr. en héliogr.)

Nous avons déjà analysé [1] le premier volume de ce recueil de pièces consacré à la conspiration de 1804, au procès et à l'exécution du duc d'Enghien. Les documents publiés dans celui-ci sont, comme précédemment, groupés en chapitres précédés de sommaires. A la fin du volume, une explication des documents en langue étrangère et une table des documents.

Le volume commence en octobre 1803, pour se terminer en mars 1804 au lendemain de la mort du duc d'Enghien. Il est divisé en quatre chapitres : partie VI : Découverte du complot ; partie VII : L'enlèvement ; partie VIII : La sentence de Vincennes ; partie IX : Le lendemain de la mort.

La partie VI nous fait connaître les recherches et les opérations de police qui, en France et à l'étranger, révélèrent peu à peu la conspiration. A l'étranger, ce sont des missions secrètes destinées à surveiller les menées des Anglais et des émigrés (Ducange à Vienne en janvier 1803,

1. Cf. la *Revue*, t. V, p. 644.

Goldsmith à Varsovie en septembre, Colleville à Hambourg) ; puis c'est la dénonciation de Méhée de la Touche, cet ancien terroriste d'abord vendu aux Anglais et envoyé par eux au chef de l'agence de Souabe, Drake, à Munich, qui passe ensuite à la police française et dévoile à Bonaparte les intrigues de Drake, et celles de son agent à Offenburg, Mussey. En France, les chouans Querelle et de Sol, puis Louis Picot et Bouvet de Lozier sont arrêtés en octobre 1803. Le 26 janvier, Querelle trahit l'arrivée de Georges dans la capitale, et, le 13 février, Picot se laisse arracher la nouvelle de l'arrivée récente de Pichegru et de ses entretiens avec Moreau. Moreau, puis Pichegru sont arrêtés. Moreau devient le grand accusé qu'il s'agit de perdre, en le faisant passer, non pour un ambitieux préparant un 18 Brumaire républicain, mais pour un complice des Bourbons et des Anglais dans une tentative d'assassinat.

L'intérêt de la partie VII est de nous exposer avec une rigoureuse précision chronologique les circonstances qui ont précédé et déterminé l'arrestation du duc d'Enghien. Au début de février 1804, Bonaparte n'est pas encore sur sa piste. Mais il discerne les indices d'une guerre continentale prochaine. De là l'importance qu'il attache à des mouvements de troupes autrichiennes en Souabe, mouvements provoqués en réalité par les difficultés entre l'Autriche et la Bavière ; de là l'envoi des policiers sur la rive droite du Rhin et en Souabe. C'est Méhée qui est le premier à signaler le duc d'Enghien. Parti le 20 février pour Strasbourg, il fait parler Mussey à Offenburg, et son rapport dénonce le duc d'Enghien comme chef d'un rassemblement d'émigrés. Vient alors l'enquête ; le 1er mars, ordre de Bonaparte à Shée, préfet de Strasbourg, de s'assurer si le duc d'Enghien est encore à Ettenheim ; le 7 mars, arrivée de nouveaux avis à Paris sur l'avance des forces autrichiennes en Souabe et envoi d'un officier français pour la vérifier ; le 9 mars parvient le rapport sur le duc d'Enghien, avec l'erreur de nom qui laisse supposer la partie liée avec Dumouriez ; mais le duc n'est pas encore impliqué dans la conspiration ; il faut l'arrestation de Cadoudal le 9, ses indications sur le rôle dévolu dans le complot à un prince du sang, pour que les soupçons du Premier Consul achèvent de s'égarer sur Enghien. Le 10 mars, une note comminatoire est rédigée pour l'Autriche, la résolution est prise en conseil privé de faire enlever le duc d'Enghien, et les généraux Ordener et Caulaincourt sont envoyés à cet effet. La partie VII se termine par la publication des rapports sur les enlèvements d'Offenburg et d'Ettenheim ; sur la captivité du duc d'Enghien à la citadelle de Strasbourg, les 16 et 17 mars.

La première moitié de la partie VIII est consacrée aux préparatifs du

jugement de Vincennes. Dès le 15 mars, Bonaparte avait décidé que le duc d'Enghien et Dumouriez, qu'il croyait auprès de lui, seraient jugés par une Commission militaire ; le 17, les rapports qui lui apprennent l'arrestation du duc d'Enghien ne font aucune mention de Dumouriez et lui rendent évidente son erreur du 9 ; mais, dans la matinée du 19, un courrier lui apporte les papiers d'Ettenheim, et il y découvre la preuve que le duc insistait pour servir l'Angleterre et n'attendait qu'une occasion de pénétrer en Alsace avec des Condéens et des déserteurs. La seconde partie du chapitre VIII réunit les documents essentiels sur le jugement de Vincennes. Ils établissent que le duc fut condamné comme un émigré à la solde anglaise et en armes contre la France et non comme un conspirateur. Un hasard empêcha Réal, chargé d'établir la complicité auprès de la Commission militaire, de parvenir en temps voulu à Vincennes.

Les documents groupés dans la partie IX concernent le remaniement de la rédaction du jugement de Vincennes et son insertion dans le *Moniteur* du 22 mars, l'émotion provoquée à Paris par la nouvelle de l'exécution de Vincennes, le rapport du Grand Juge Reynier sur Drake, destiné à détourner l'attention vers les intrigues des diplomates anglais, et la circulaire de Talleyrand le notifiant aux ministres étrangers à Paris ; la séance de clôture du Corps législatif le 24, et le contraste entre le discours de Fourcroy et ses diatribes contre les Bourbons, inspirées par le Premier Consul, et celui du président Fontanes, qui garde un silence significatif sur les complots et les Bourbons ; les propos de Bonaparte contre les Bourbons devant le Conseil d'État ; les explications hautaines de Talleyrand à nos envoyés dans les cours. Le volume se termine au 27 mars, où la commission du Sénat réunie pour examiner le rapport sur Drake propose l'empire héréditaire.

Nous avons déjà signalé à propos du premier volume l'étendue de l'enquête de M. B. de la M. Pour le second, M. B. de la M. s'est surtout documenté aux Archives nationales, mais il n'a négligé ni les fonds des Affaires étrangères, ni ceux de la Guerre, ni ceux de la Bibliothèque nationale ; il a utilisé également le *Moniteur*, les quelques recueils imprimés qui renferment des documents sur le complot de 1804, les dépêches publiées par Tratchevski ou par Bailleu, etc. A l'étranger, M. B. de la M. nous donne quelques pièces tirées des Archives de Madrid (?), de Naples, de Florence, de Stockholm, de Pétersbourg, de Berlin. Nous avons également reconnu l'érudition avertie et critique de l'auteur dans ses nombreuses notes, et il est évident qu'une publication de ce genre suppose de longues et minutieuses recherches. Mais, comme pour le précédent volume, nous continuons à ne pas comprendre pourquoi M. B. de la M.

n'a pas voulu préciser la provenance des pièces qu'il cite, et comment il a pu se contenter d'indications de ce genre : Archives nationales, Affaires étrangères, Archives de Madrid ? Il serait à souhaiter que, dans un troisième volume, que M. B. de la M. consacrera sans doute bientôt à Moreau, à Pichegru et à Georges, il atténuât dans une certaine mesure les inconvénients de cette absence de précision, par une énumération des fonds principaux auxquels il a puisé. — Pierre Muret.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Annales de Bretagne. 1909.

Janvier. = J. Letaconnoux. *La chouannerie dans le département des Côtes-du-Nord durant le Directoire.* [Reproduction ou analyse d'un mémoire sur la situation politique du département au 1er pluviôse an VII, rédigé par le commissaire central Denoual. Une copieuse annotation, puisée aux Archives nationales et aux Archives départementales des Côtes-du-Nord, fournit de nombreux renseignements et références sur la chouannerie de l'an IV à l'an VIII]. — P. Le Roux. *Les chansons bretonnes de la collection Penguern.* [Suite. Deux longs cantiques, l'un sur les malheurs des prêtres, les méfaits de la Révolution, l'autre sur l'arrestation du recteur de Plabennec (Finistère)]. — H. Kervarec. *La Tour d'Auvergne grammairien.* [Note sur l'œuvre grammaticale de la Tour d'Auvergne, dont le livre, paru à Bayonne , en 1792, sous le titre de *Nouvelles recherches sur la langue, l'origine et les antiquités des Bretons, pour servir à l'histoire de ce peuple*, a beaucoup contribué, par son retentissement et son influence, à la fondation de l'Académie celtique, en 1805]. — H. Sée. *Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution.* [Suite. Chap. III. Tentatives d'améliorations agricoles et progrès de l'agriculture dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. L'opinion publique et l'administration se préoccupent de l'agriculture. Le gouvernement adresse des mémoires, des instructions à l'intendant; les États encouragent certaines cultures et créent en 1757 la Société d'agriculture. Des projets d'améliorations sont présentés, des expériences entreprises par les grands propriétaires, mais les paysans continuent à suivre la routine. Cependant on dessèche et on défriche, surtout après la déclaration de 1768. Malgré tout, en 1789, l'étendue des terres incultes est encore considérable. A suivre].

Annales du Midi. 1908.

Juillet. = G. Clavelier. *Œuvres inédites de François Maynard.* [Suite des pièces inédites. Continué en octobre.]

Octobre. = L.-G. Pélissier. *Une correspondance inédite de Thomassin Mazangues.* [Signale les lettres adressées (1737-1743) par ce magistrat provençal au florentin Lami et conservées à la bibliothèque de Florence; elles contiennent des détails utiles pour l'histoire littéraire en général et la vieille littérature provençale; quelques extraits.] — J. Calmette. *Un concours professoral à la Faculté de médecine de Montpellier au XVIe siècle.* [Publie les thèses des quatre candidats à la chaire de Feynes, 1574 ; ce sont les plus anciennes thèses connues de la Faculté. A suivre]

Annales des Sciences politiques. 1908.

15 Novembre. = E. Levasseur. *Le mouvement des salaires.* [Chapitres extraits d'un ouvrage à paraître intitulé « Salariat et salaires ». Après quelques aperçus sur le salariat des temps passés, M. L. étudie les variations du salaire nominal en France au XIXe et au XXe siècles. Des nombreuses statistiques qu'il cite, il conclut que le salaire nominal a plus que doublé depuis 1800. « L'augmentation a été lente jusqu'en 1850 ; elle a été rapide de 1850 jusque vers 1880, période pendant laquelle, d'une part, abondaient les métaux précieux qui diminuaient la valeur commerciale de la monnaie et, d'autre part, la vapeur et l'électricité transformaient les moyens de production et plus encore les moyens de communication. Depuis 1880, sous l'influence d'un état commercial moins progressif et d'une diminution générale des prix de gros, le salaire semble avoir moins augmenté et même avoir perdu quelques-unes de ses positions. Depuis 1896, l'activité des affaires lui a imprimé un nouvel essor. A suivre.]

Le Correspondant. 1908.

10 Novembre. = Cte A. de Mun. *Quatre années d'action sociale.* [Fin le 25 nov. Exposé, par son fondateur, des quatre premières années d'existence (1871-1875) de l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. Après l'organisation du groupement parisien, la fondation du cercle lyonnais marque le début du développement de l'œuvre en province (1872). Le congrès des directeurs d'œuvres ouvrières à Poitiers, en août 1872 ; M. de Mun et ses amis y sont assez vivement discutés ; néanmoins « la consécration donnée par le congrès à notre entreprise fut pour nous une force nouvelle ». Fréquents voyages, conférences multipliées de M. de Mun, dans les loisirs que lui laissent ses fonctions d'officier. Relations de l'œuvre avec Léon Harmel ; elles contribuent à orienter l'effort de M. de Mun vers l'établissement de la « paix sociale », fondée sur la mise en pratique, tant par les patrons que par les ouvriers, des principes chrétiens. Conférences de M. de Mun aux élèves de la rue des Postes ; nombre exceptionnel des élèves pratiquants à Saint-Cyr et à Polytechnique, en 1874. L'article se termine par le récit des incidents qui déterminèrent M. de Mun à donner sa démission. Elle fut acceptée le 20 déc. 1874. « Je me souviens que je plaçai sur mon prie-Dieu la lettre du ministre et que je renouvelai, dans le sacrifice qu'elle faisait irrévocable, l'offrande de mes forces à la cause de Dieu. »] — P. Pisani. *Les derniers évêques de l'ancien régime.* [Les diocèses français à la fin de l'ancien régime ; leur nombre (136) ; leurs titulaires ; remaniement ecclésiastique de la France par la Constituante ; l'émigration des évêques insermentés, ce qu'ils devinrent en exil ; l'affaire des démissions au moment du Concordat, les refusants ; réintégration des prélats de l'ancien régime dans l'épiscopat sous l'Empire et sous la Restauration ; le dernier d'entre eux, Mgr de Bovet, est mort en 1838.] — H. Welschinger. *Napoléon III et l'Impératrice.* [Fin. De la fin de la guerre à la mort du prince impérial. M. W. insiste sur les velléités de traiter avec Napoléon, manifestées par Bismarck, au cours des négociations, pour peser sur Favre et Thiers. Quelques citations intéressantes des

lettres de l'ex-empereur à la comtesse de Mercy-Argenteau, qui fut, en 1871-72, sa confidente politique, voire son intermédiaire officieuse auprès de Bismarck.] — T. DE VISAN. *Le centenaire de Guignol.* [Laurent Mourguet ; la création de Guignol en 1808 : c'est le canut lyonnais ; Madelon, sa femme, Gniafron son cousin ou ami. Caractères du théâtre de Guignol ; intérêt dialectologique qu'il présente.]

25 Novembre. = P. TEZENAS DU MONTCEL. *La conjuration du camp de Grenelle.* [Extrait d'un ouv. en préparation sur le conventionnel Javogues, qui fut un des condamnés de la commission militaire. Récit de la tentative, de son échec et de la répression, d'après les imprimés et quelques documents manuscrits des Archives nationales.]

La Révolution française. 1908.

14 Décembre. = F. BRAESCH. *Chaumette et l'hébertisme en frimaire an II.* [Réponse aux critiques formulées par M. Mathiez dans son compte rendu des *Papiers de Chaumette* (nº 3 des *Annales révolutionnaires*). Le 3 frimaire, Chaumette fit à la Commune une sortie violente contre les prêtres, à la suite de laquelle le Conseil général prit un arrêté ordonnant la fermeture de toutes les églises de Paris, rendant les prêtres responsables des troubles occasionnés par la religion, demandant à la Convention un décret pour exclure les prêtres de toute espèce de fonction publique. Le 5 frimaire, Chaumette s'éleva contre cette dernière disposition que le Conseil général désavoua ; puis, après les sorties de Danton à la Convention (6 frimaire) et de Robespierre aux Jacobins (8 frimaire) contre les mascarades anti-religieuses, Chaumette fit, le 9, un réquisitoire à la Commune en faveur de la liberté des cultes. M. Mathiez déclare qu'il n'y a pas eu, de la part de Chaumette, de palinodie, parce que celui-ci n'a ni proposé ni conseillé la partie de l'arrêté du 3 frimaire dont il requit le rapport deux jours après. M. Braesch répond que « c'est Chaumette, et Chaumette seul, qui doit être considéré comme le promoteur de l'arrêté et l'inspirateur véritable de ses différents articles ». D'autre part, du 4 au 9 frimaire, il a travaillé à arracher morceau par morceau, au Conseil général, la rétractation de cet arrêté du 3 ; l'attitude nouvelle adoptée par lui le 5 et surtout le 9 est donc bien une palinodie, et la cause en est dans l'intervention de Danton et de Robespierre.] — G. SAUMADE. *Les biens du seigneur à Fabrègues* (*Languedoc*). [Reproduction du contrat du 21 juin 1743, par lequel le baron de Fabrègues baille à titre de ferme à un « ménager » ses domaines de Fabrègues, Mujolan et Agnac ; cette pièce montre, en même temps que les conditions imposées au fermier, les usages de cultures. En 1750, les ressources dont dispose la seigneuresse montent à 6.582 livres, et ses charges pécuniaires, à 2.577 ; son revenu net est donc de 4.005 livres. Bien que la moitié des biens de Fabrègues et le tiers de ceux de Mujolan ne supportent aucune taille, comme biens nobles, le seigneur contribue à l'imposition royale pour le tiers environ de son revenu net, ce qui montre combien écrasante devait être la part du petit contribuable, qui ne possédait que du bien roturier.] — L. LÉVY-SCHNEIDER. *Napoléon et la garde nationale, à propos de l'ouvrage de M. Bucquoy, « Les gardes d'honneur du premier Empire ».* [A suivre. L'auteur se propose de formuler, sur les gardes nationales du premier

Empire, quelques hypothèses, à l'aide de la correspondance de Napoléon, des actes législatifs, et des renseignements fournis par le livre de M. Bucquoy (cf. le compte rendu dans la *Revue*, X, 372). Sous le Consulat, on trouve trois organismes également recrutés dans la classe des propriétaires : garde nationale, gardes d'honneur locales, gardes d'honneur militaires ; le premier végète, le gouvernement semble réserver ses préférences aux deux autres. Sous l'Empire, un sénatus-consulte du 24 septembre 1805 ordonne la réorganisation des gardes nationales, par décrets rendus en la forme prescrite pour les règlements d'administration publique.] — A. Lods. *Une lettre de Bonaparte aux capitaines-régents de la République de Saint-Marin.* [Pendant la campagne d'Italie, Bonaparte leur avait fait proposer, par Monge, un agrandissement de territoire qu'ils refusèrent, mais ils demandèrent l'exemption de toute contribution de guerre pour les habitants de Saint-Marin qui avaient des propriétés en Romagne, et la permission d'importer le grain nécessaire à la subsistance de leur République. Bonaparte leur donna satisfaction par une lettre (conservée aux Archives du gouvernement de Saint-Marin), datée de Modène, 10 ventôse an V (28 février 1797), que M. Lods reproduit.]

Revue d'histoire de Lyon. 1908.

Novembre-Décembre. = C. Riffaterre. *La Fabrique lyonnaise en 1810-1811.* [Fin. En 1811, suite de la crise de 1810 ; efforts du gouvernement pour ranimer la fabrique lyonnaise. Statistiques et documents : métiers, population marchande et ouvrière, valeur de la production annuelle, projet de réorganisation de la fabrique lyonnaise en 1810, etc.] — L. Lévy-Schneider. *Projets d'association entre les fabricants lyonnais par le publiciste Kauffmann (1845).* [Notes biographiques succinctes sur Kauffmann, né en 1800, mort en 1868. Analyse du mémoire intitulé « Des causes locales qui nuisent à la fabrique lyonnaise », composé en 1845 en vue d'un concours ouvert par l'Académie de Lyon et récompensé par elle.] — F. Dutacq. *L'élection d'un représentant du peuple à l'Assemblée nationale au mois de septembre 1848.* [Étude faite surtout d'après les journaux de l'époque ; état des partis : les républicains bourgeois compris entre les conservateurs plus ou moins rétrogrades et les révolutionnaires ; élection de Rivet, candidat des amis de l'ordre, contre Hénon et Raspail ; intéressants détails sur l'évolution de l'esprit public à Lyon dans le courant de 1848.] — E. Vial. *Le sergent-major de la ville de Lyon.* [Les fonctions de sergent-major des compagnies de la ville régulières et permanentes depuis 1576 ; liste des sergents-majors depuis cette date jusqu'en 1790.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1908.

Octobre. = H. B. *Les armées du Rhin au début du Directoire (Sambre-et-Meuse, Rhin-et-Moselle).* [Suite. Continué en nov., et à suivre. IV. Le recrutement. La « réquisition générale » en détermine les conditions de 1793 à 1798 ; applications partielles du principe de la réquisition dès 1792 ; le décret du 23 août 1793 l'étend à tous les citoyens non mariés ou veuf sans enfants de 18 à 25 ans, supprime le remplacement, ordonne le maintien des contingents sous les drapeaux jusqu'à la

fin de la guerre. L'amalgame ; il était nécessaire pour remédier à l'inextricable confusion des formations nouvelles (bataillons de volontaires) et à l'appauvrissement des effectifs dans l'ancienne armée. V. La valeur morale des contingents. La « légende des volontaires » ; ses origines ; sur quoi elle repose : attribution abusive du nom de volontaires à tous les hommes partis spontanément ou non de 1791 à 1798, du moment qu'ils n'ont pas contracté un engagement. En réalité, les levées ont rencontré dès 1792 de sérieuses difficultés et il a fallu l'énergie du gouvernement révolutionnaire pour secouer l'inertie des populations. VI. La transformation morale des réquisitionnaires. « C'est pourtant de ces réquisitionnaires, si péniblement déracinés de leur sol et de leur milieu habituel, que l'armée de la Révolution se trouvait en majeure partie composée lorsqu'elle atteignit, à la fin de 1794, l'apogée de sa grandeur morale et de ses vertus militaires. » Cette transformation rapide est due surtout à la valeur exceptionnelle des cadres dans lesquels les nouveaux venus ont été incorporés ; les mesures prises par les représentants en mission pour l'établissement d'une sévère discipline et l'épuration des cadres, ont exercé aussi une heureuse influence. VI. La crise des effectifs. Décadence rapide des effectifs après le 9 thermidor, à mesure que les ressorts du gouvernement révolutionnaire se détendent ; on tombe de 750.000 présents en vendémiaire an III à 409.000 en nivôse an IV, et ce chiffre est probablement encore supérieur à la réalité. Les pertes, sur le champ de bataille, ne semblent pas avoir atteint un taux exceptionnel ; en revanche, la mortalité, dans les ambulances et hôpitaux, paraît avoir été considérable. Les levées de 1792 et 1793 ont amené aux armées quantité de faibles, qui ont été vite éliminés ; beaucoup de sujets plus robustes ont succombé aux privations ; l'insuffisance des œuvres sanitaires a été funeste à une foule de blessés et de malades. Le déficit énorme dans les effectifs, en nivôse an IV, est dû encore à la désertion, aux congés et aux non-valeurs ; la désertion, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, a été considérable en 1795, lorsque l'espoir d'une paix générale s'évanouit, et les agents royalistes ont fait ce qu'ils ont pu pour la favoriser ; les congés (congés pour travailler aux champs, congés de convalescence) ont été prodigués en l'an III ; les non-valeurs sont dues aux exceptions de la réquisition prononcées, par décret ou arrêté du Comité de salut public, en faveur des certaines catégories de fonctionnaires ou d'ouvriers ; on sait que nombre de jeunes gens valides se firent employer dans le service des subsistances et celui des charrois. Mesures rigoureuses prises par le Directoire pour enrayer la chute des effectifs ; lois du 4 frimaire et du 4 nivôse an IV sur les congés et la désertion ; elles tendent à la stricte application du système de recrutement établi par la Convention ; complétées par diverses circulaires, elles ont pour effet le retour sous les drapeaux de 110 à 120.000 citoyens.] — P. B. *Études tactiques sur la campagne de 1806. Auerstedt.* [Suite ; continué en nov. et à suivre. VI. Préliminaires de la bataille. VII. Premier engagement autour de Hassenhausen. VIII. Premier déploiement des Prussiens. IX. Temps d'arrêt de la division Schmettau et déploiement de la division Wartensleben. X. Attaque de la division Schmettau et entrée en ligne de la division Wartensleben. XI. Combat des divisions Schmettau et Wartensleben autour de Hassenhausen jusqu'à 10 h. 30. XII. La brigade Henri

de Prusse soutient la division Schmettau.] — G. L. *Les services de l'arrière à la Grande Armée en 1806-1807*. [Suite ; continué en nov. et à suivre. IV. La division, son quartier général et ses services. Depuis la création des corps d'armée, la division a perdu beaucoup de son importance ; rôle effacé des états-majors divisionnaires ; leur composition ; le personnel du quartier général ; en 1806-1808, la force totale d'une division varie de 6.000 à 8.000 hommes, avec 12 à 14 canons, pas de cavalarie, et des équipages à peine suffisants. IIe partie : Fonctionnement. I. Le commandement et la transmission des ordres. Méthode de travail de Napoléon ; rôle de Berthier ; relations directes de l'Empereur avec ses lieutenants ; la distribution des tâches dans les bureaux du major général ; la besogne journellement expédiée est considérable ; le système de correspondance dans les états-majors de corps d'armée est établi suivant les mêmes principes qu'à l'état-major général. II. Organisation des lignes de communications et du service de l'arrière. Attention donnée par Napoléon à cette question ; il a besoin d'une « route de l'armée », non pour les subsistances (l'armée vivant sur le pays), mais pour l'arrivée du matériel, des munitions et des détachements ; les transports se font par gros convois bien escortés, pas trop fréquents ; ces convois trouvent sur leur route une série de points d'appui, places sommairement armées, mais offrant un abri sûr. La « ligne d'opérations », qui ne se confond pas avec la « ligne de communications » ; elle relie l'armée à son « centre d'opérations », c'est-à-dire à une ville où sont installés les hôpitaux, les parcs, les magasins, et où sont accumulées les subsistances nécessaires pour la faire vivre pendant la période de concentration, la crise. III. Le plan de campagne et les lignes de communications en septembre-octobre 1806. La situation de l'Europe en août 1806 ; premières démonstrations belliqueuses de la Prusse ; le projet d'opérations de Napoléon ; ses derniers efforts pour maintenir la paix ; réunion de la Grande Armée ; appréciation du mouvement général qui lui est prescrit par les ordres des 19 et 20 septembre.] — *La guerre de 1870-1871* (Suite). *L'investissement de Paris. Ve partie : Marche des armées allemandes de Sedan sur Paris*. [Suite ; continué en nov., et à suivre. XV et XVI. Journées des 17 et 18 septembre.]

Novembre. = P. A. [Cne P. Azan]. *La Moricière et la conquête de Bougie*. [M A. met en lumière le rôle capital joué par La Moricière dans les opérations de septembre et octobre 1833 ; bien que Trézel exerçat le commandement, c'est La Moricière qui a été le « vrai conquérant de Bougie ».]

Revue de Synthèse historique. 1908.

Juin. = *Progrès de l'histoire au XIXe siècle. Pages oubliées de A. Chéruel (1833)*. [Publiées par H. Bew ; elles ont paru jadis, en 1833, dans la « Revue de Rouen ». Chéruel s'y montre surtout préoccupé, dit M. H. B., « de faire concevoir aux historiens toute la portée de leur tâche, tout l'intérêt des questions générales. Si l'on peut pressentir dans ces pages le maître de Tristel, on y voit nettement l'élève de Michelet, l'auditeur de Guizot, et sans doute aussi de Victor Cousin ».] — P. Lacombe. *Les historiens de la Révolution. Jean Jaurès. II. La Législative et la Convention*. [Une série de critiques : M. Jaurès exagère la responsabilité des Giron-

dins dans la déclaration de guerre ; il est trop enclin à parler d'eux comme formant un parti toujours homogène ; il n'est pas très juste à leur égard, parce qu'il les juge en montagnard. M. L. est favorable à la Gironde, et hostile à la Commune, coupable, à ses yeux, d'une série de violences et d'illégalités ; il ne croit pas qu'il y ait des rapports entre la Terreur et la défense nationale.]

Octobre. = L. FEBVRE. *La Pré-Réforme catholique en France, d'après M. A. Renaudet.* [Analyse élogieuse du travail récent de M. Renaudet sur Jean Stambuk, le réformateur du collège de Montaigu à la fin du XVe siècle.] — *Revues générales. Histoire économique. La classe ouvrière en France au XIXe siècle*, par A. MILHAUD.

Revue politique et parlementaire. 1908.

10 Novembre. = F. FAURE. *Mirabeau et l'impôt sur la rente.* [Faut-il soumettre les rentes sur l'État français aux divers impôts qui frappent toutes les autres valeurs mobilières ? Telle est la question qui se posa à l'Assemblée constituante à la fin de 1790. Mirabeau se prononça pour la négative. M. F. reproduit quatre textes de lui relatifs à la question ; le quatrième est le discours que Mirabeau ne put prononcer à la séance du 4 décembre. A ce propos M. F. publie, d'après le manuscrit de la Bibliothèque publique et municipale de Genève, le plan de ce discours qui se trouve dans les papiers de Reybaz ; ce n'est qu'un simple canevas, et le pasteur Reybaz, qui fut souvent le collaborateur de Mirabeau, semble n'avoir joué dans la circonstance précise que le rôle de secrétaire.]

10 Décembre. = Gal BOURELLY. *La France rhénane (1815-1866).* [La région rhénane avait été fortement pénétrée par l'influence française de 1793 à 1815 ; les institutions françaises y avaient poussé de profondes racines : ainsi la diète qui fut réunie en 1826, en exécution de la constitution de 1823, repoussa l'introduction des lois prussiennes et pendant dix-neuf ans refusa d'admettre le code prussien, qui ne fut imposé que dans la réaction qui suivit 1848. Le gouvernement de Berlin eut grand peine à « prussifier » toute cette région, il ne recula pas devant les moyens les plus violents, comme l'emprisonnement de l'archevêque de Cologne de 1837 à 1841 ; malgré tout, la région rhénane conserva pendant toute la première partie du XIXe siècle une vive sympathie pour la France.] — FERDINAND-DREYFUS. *L'assistance au XVIIIe siècle.* [Analyse de la thèse de M. Camille Bloch.]

NOTES ET NOUVELLES

— Académie des Sciences morales et politiques.

19 Décembre : M. Émile Levasseur commence la lecture d'un mémoire sur Law et son système financier, d'après le jugement inédit d'un contemporain.

L'Académie propose comme sujet de concours pour le prix du budget à décerner en 1912 (2,000 fr.) : « Les États provinciaux de la France ».

26 Décembre : M. Émile Levasseur achève la lecture de son mémoire sur le système financier de Law.

M. Espinas lit une étude sur Cournot et son système philosophique, à propos de l'ouvrage récent de M. Mentré : « Cournot et la Renaissance du probabilisme ».

16 Janvier 1909 : M. H. Welschinger présente en le commentant le nouveau livre du Ct Weil : La dernière année de Murat.

— Dans la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 19 décembre 1908, M. Salomon Reinach a présenté les mémoires d'un officier anglais, le major Frye, qu'il vient de publier à Londres avec une préface et des notes. Le manuscrit de ces mémoires était resté en France, au fond d'une armoire de Saint-Germain, pendant plus d'un demi-siècle. Le major Frye était à Paris en juillet 1815 ; il protesta avec la plus grande vivacité contre la spoliation du Louvre par les Alliés, qu'il déclarait également contraire à la lettre des traités et à l'intérêt des arts.

A la séance du 15 janvier 1909, M. Henri Cordier a lu une notice sur son prédécesseur A. de Boislisle.

— A la séance du 19 décembre 1908, de l'Académie des Beaux-Arts, le docteur Paul Richer, membre libre, a donné lecture de la notice qu'il a écrite sur son prédécesseur, le baron Alphonse de Rothschild.

— La commission chargée de recueillir et de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution s'est réunie le 19 décembre 1908, au ministère de l'instruction publique, sous la présidence de M. Jaurès. M. P. Caron, secrétaire, a lu un rapport sur les travaux de la sous-commission permanente depuis la dernière réunion plénière. Les commissaires responsables ont ensuite rendu compte de l'état des publications en cours. Six nouveaux volumes paraîtront prochainement, et la « Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution » comprendra alors vingt-six volumes, sur des sujets très variés. Une publication nouvelle a été votée, celle des procès-verbaux et rapports des Comités de

mendicité et des secours publics. Elle est confiée à MM. Camille Bloch et A. Tuetey.

M. Camille Bloch a présenté, au nom de la sous-commission, un projet d'instruction pour la publication des documents relatifs à l'assistance. Après quelques observations de M. Jaurès, cette instruction a été adoptée.

— Le 18 décembre 1908, la Société des études historiques, réunie en assemblée générale, a procédé au renouvellement de son bureau, qui est ainsi composé pour l'année 1909 : M. Paul Fromageot, président ; M. René Vallery-Radot, vice-président ; M. Maurice Escoffier, secrétaire général ; M. Émile Dumont, secrétaire général adjoint ; M. Maurice Boutry, directeur de la *Revue* ; M. de la Révelière, administrateur ; M. Maurice Descamps, administrateur adjoint.

— La Société d'histoire moderne, réunie le 3 janvier, a procédé au renouvellement de son bureau, qui est ainsi constitué pour l'année 1909 : M. G. Pagès, président ; M. Gaston Brière, vice-président ; M. Léon Cahen, secrétaire général ; M. Camille Bloch, trésorier ; M. Georges Bourgin, secrétaire adjoint.

M. Ch. Seignobos a fait une communication sur : les Commissions mixtes d'après les documents récemment versés aux Archives nationales par le Ministère de la Justice.

— La Société de l'histoire de l'art français s'est réunie le 8 janvier. Les communications suivantes ont été faites : MM. P. de Nolhac, Un nouveau portrait de Marie Leczinska par Nattier (1748), au Musée de Versailles ; Jean Laran, Notes sur des œuvres de Pierre Dumonstier ; André Marcheix, Additions aux Procès-verbaux de l'Académie royale, d'après des documents inédits de l'Eeole des Beaux-Arts ; E. Dacier, Une peinture ignorée de Gabriel de Saint-Aubin représentant la « Naumachie » du Parc Monceau (1778).

— La Société des conférences a organisé trois séries de conférences qui seront faites à partir du mois de janvier 1909 à la salle de la Société de géographie.

I. Conférences sur l'époque napoléonienne. « Le Pape et l'Empereur » et « le tableau du couronnement » par Frédéric Masson ; le « Concordat » par Maurice Sabatier ; « la chute de la Prusse » par Albert Vandal ; « Les derniers jours de Napoléon en France » par Henry Houssaye ; « Madame Récamier » par Jules Lemaître. — II. Conférences de littérature et d'histoire. « Madame Favart » par F. Funck-Brentano ; « Frédéric Ozanam » par Mgr Baudrillart ; « Joseph de Maistre à Saint-Pétersbourg » par le Mis Costa de Beauregard ; « Une correspondance inédite de Lamennais » par le Cte d'Haussonville. — III. Un cours sur George Sand en 10 leçons professé par René Doumic.

— Une « Société de reproduction des dessins de maîtres » vient de se former par la réunion de savants et d'amateurs. La Société se propose de publier des planches obtenues par les procédés les plus exacts d'après des dessins anciens et modernes conservés dans les collections publiques ou privées de la France.

Il sera publié au début 25 planches par an, paraissant en 5 fascicules. Ce nombre

sera augmenté dans la suite en proportion des souscriptions nouvelles. Le prix de la cotisation annuelle est fixé à 25 francs.

Le président de la Société est M. Jean Guiffrey, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, et le trésorier M. Jacques Doucet.

— Le *Journal de la librairie* du 15 janvier annonce l'apparition pour février du premier numéro de la nouvelle revue d'histoire moderne fondée et dirigée par M. Arthur Chuquet sous le titre : « *Feuilles d'histoire du XVIIe au XXe siècle* », avec cette épigraphe : « *Non unius temporis, non unius hominis* ».

La revue paraîtra six fois par an, tous les deux mois ; l'administration est rue de Fleurus, 38, à Paris.

Parmi les principaux collaborateurs sont mentionnés : MM. Ch. Bastide, A. Biorès, E. Cazalas, A. Esmein, Al. Espinas, R. Guyot, J. Hanoteau, L. Hennet, L.-H. Labande, H. Moris, C.-G. Picavet, Georges Picot, R. Pigal, F. Rocquain, C. Stryienski.

Le sommaire du premier numéro comprend des articles (par A. Chuquet, R. Pigal, A. Biorès), des mélanges, des documents inédits et glanures.

— Le *Journal des Savants*, dont la publication est faite aux frais de l'Institut de France, subit une transformation. Il sera désormais publié sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par les soins d'une Commission formée de membres de l'Académie et sera réservé spécialement aux études qui constituent le domaine de cette Académie. Il contiendra comme par le passé des articles étendus consacrés à des publications récentes et des comptes rendus plus brefs de livres nouveaux. En outre, il renfermera sur les études relatives à l'antiquité, à l'Orient et au moyen âge : 1° des nouvelles et correspondances, 2° des revues générales spéciales à chaque science.

On continuera à trouver dans ce recueil une chronique de l'Institut et l'analyse des travaux des grandes académies étrangères.

— Ouvrages en préparation :

M. l'abbé Uzureau doit publier, au mois de mars ou d'avril, à la Nouvelle librairie nationale, une *Histoire des Guerres de la Vendée et de la Chouannerie* (*1793-1815*), qu'il a découverte dans une bibliothèque particulière. Cette histoire a pour auteur un *bleu*, Joseph Clémanceau (et non Clémenceau, comme on l'a imprimé ci-dessus, p. 258), qui était juge au tribunal de Beaupréau au moment de l'insurrection générale du 12 mars 1793, et qui fut pendant sept mois emprisonné par les insurgés dans différents endroits du pays vendéen. C'est en 1827, à l'âge de soixante ans, qu'il rédigea cette histoire.

M. G. Lanson, professeur à la Sorbonne, prépare une édition critique des *Premières Méditations* de Lamartine et des poésies de jeunesse antérieures à 1820. Il serait reconnaissant à toute personne qui voudrait bien lui signaler ou lui communiquer : 1° des vers de jeunesse inédits ; 2° des manuscrits des vers de jeunesse déjà publiés ou des *Premières Méditations* ; 3° un exemplaire de l'édition d'essai que Lamartine dit avoir été faite chez Didot en 1819 ; 4° parmi les éditions séparées, la 11e, et toutes celles qui sont postérieures à la 12e.

— Ouvrages sous presse :

Ch.-M. Desgranges, *Le Romantisme et la critique. La réaction classico-naturaliste*, 1848-1880 (Société du Mercure de France) ; A. Le Braz, *Au pays d'exil de Chateaubriand* (chez Champion) ; Ph. Sagnac, *La chute de la Royauté, la Révolution du 10 août 1792* (chez Hachette).

— Fernand Bournon, qui est mort à Paris le 2 janvier 1909, s'était acquis par ses nombreux travaux une solide réputation parmi les curieux de l'histoire parisienne.

Né à Paris, le 1er octobre 1857, élève de l'École des Chartes, archiviste-paléographe de la promotion de 1879 avec une thèse sur l'« *Hôtel royal de Saint-Pol* », Bournon, après avoir été archiviste de Loir-et-Cher quelques années, revint à Paris pour se consacrer presque exclusivement à des recherches d'érudition parisienne. Après avoir surveillé la réimpression de l'*Histoire de la ville et diocèse de Paris* de l'abbé Lebeuf avec Augier, il entreprit de compléter l'œuvre du XVIIIe siècle et constitua, sous le titre de *Rectifications et additions*, un volume de 618 p. in-8 qui, publié en fascicules de 1890 à 1901, renferme sur toute l'agglomération parisienne des indications très complètes de sources manuscrites et imprimées, ainsi qu'une suite de dissertations. C'était réaliser l'entreprise entamée et brusquement interrompue par H. Cocheris. Attaché aux travaux historiques de la Ville, Bournon publia dans la « Collection verte » *La Bastille, Histoire et description* (1893, in-4), et préparait depuis longtemps pour la série topographique le quartier de la Sorbonne. La direction d'une longue entreprise officielle lui fut confiée par la Préfecture : l'*État des communes du département de la Seine à la fin du XIXe siècle*. Bournon écrivit pour chaque monographie, à la suite des nombreux renseignements statistiques et administratifs, une notice historique brève, mais précise. A côté de travaux d'érudition dispersés aux périodiques parisiens, particulièrement aux *Bulletin* et *Mémoires* de la « Société de l'histoire de Paris », Bournon rédigea des livres de bonne vulgarisation : *Paris* (1887, in-8), *Paris-atlas* (1900, in-4) ; ce dernier, abondamment illustré, restera comme un précieux document sur l'aspect de la grande ville à l'aurore du XXe siècle.

F. Bournon venait de faire paraître dans la collection des « Villes d'art » : *Blois et Chambord* ; il devait surveiller pour le même éditeur la publication d'une série de monographies parisiennes. Il avait fondé avec M. F. Mazerolle la *Correspondance historique et archéologique*, dont il continuait encore la direction.

— H.-E. Egerton. *History of Canada*. Oxford, 1908, pet. in-8, 365 p. (cartes). — Le Ve volume de la collection Lucas (*A historical geography of the British Colonies*) est consacré au Canada, et sa IIe partie, due à M. H.-E. Egerton, est purement historique. Elle contient l'histoire du Canada sous la domination anglaise, depuis 1763 jusqu'à nos jours, et se divise en trois parties : la première est relative à la période de vie séparée des diverses provinces jusqu'en 1837, notamment à la guerre anglo-américaine de 1812 ; la deuxième, à la période d'union et d'expansion dans l'Ouest jusqu'à la fédération de 1867 ; enfin la troisième, au Dominion, à ses progrès économiques et à sa situation actuelle. C'est

un ouvrage de vulgarisation, surtout destiné, ainsi que l'annonce l'auteur dans sa préface, aux classes supérieures de l'enseignement secondaire; les sources principales sont indiquées à la suite de chaque chapitre; quelques listes chronologiques en appendice et un index rendent ce manuel d'un maniement commode. — P. K.

— Luigi EINAUDI. *Le Entrate pubbliche dello Stato Sabaudo nei bilanci e nei conti dei tresorieri durante la guerra di successione spagnuola.* In-4, 358 p. (tabl.). Turin, 1907. Extrait de : *Campagne di guerra in Piemonte 1703-1708*, publication de la R. Deputazione di Storia Patria, vol. 9, Parte Miscell., t. 3. — Giuseppe PRATO. *Il costo della guerra di Successione spagnuola e le spese pubbliche in Piemonte dal 1700 al 1713.* In-4, 410 p. Turin, 1907. Extrait de *Campagne di guerra in Piemonte 1703-1708...*, vol. 9, Parte Miscell., t. 4. — *Laboratorio di Economia Politica « S. Cognetti de Martiis » della R. Universita di Turino. Documenti finanziari degli Stati della Monarchia piemontese (secolo XVIII), raccolta pubblicata sotto gli auspici del Ministero del Tesoro. Serie I : Illustrazioni storiche e documenti. Vol. I :* Luigi EINAUDI. *La Finanza Sabauda all' aprirsi del secolo XVIII e durante la guerra di successione spagnuola.* In-4. 455 p. Turin, 1908. MM. Einaudi et Prato ont voulu préparer des matériaux pour l'étude de cette intéressante période de l'histoire financière de la Savoie, qui comprend la guerre de la Succession d'Espagne et la bataille de Turin de 1706. Chargés d'étudier, au point de vue financier, les campagnes de 1703 à 1708, ils ont avec raison étendu leurs recherches à la période de 1700 à 1713 ; cela leur a permis de comparer les comptes des années de guerre avec ceux des années précédentes moins troublées et de noter la profonde transformation provoquée dans les impositions par la déclaration et la durée des hostilités. Si l'on excepte le chapitre I des « Entrate pubbliche », dans les quatorze pages duquel on trouvera quelques renseignements sur les organes financiers, conseil et contrôle général des finances, conseil de la maison royale, le livre de M. E. est uniquement une histoire de comptabilité publique au début du XVIIIe siècle. Quand il étudie les bilans, les comptes des trésoriers (chap. 2 et 3), M. E. en examine plutôt la forme, les règles d'établissement, que les données économiques. Il est vrai qu'il prend soin de reproduire les bilans généraux de 1700 à 1713, les comptes des trésoriers généraux, ceux des trésoriers de la milice, des fortifications et de l'artillerie, ceux des receveurs des blés et munitionnaires généraux des vivres pendant cette même période, ceux des trésoriers de Savoie, de la ville et comté de Nice, ceux des pays conquis; les historiens pourront, en les consultant avec prudence, les utiliser.

Le livre de G. P. est le complément du précédent, mais il est moins technique ; c'est une contribution importante à l'histoire administrative, économique et sociale de cette époque. Dans la première partie sont reproduits les documents relatifs aux dépenses publiques, empruntés aux bilans et comptes des divers trésoriers, dont M. E. n'avait donné que les pages de recettes. La seconde partie traite des administrations de l'État et des services publics de 1700 à 1713. Dans le chapitre sur la Cour. dont il énumère les diverses dépenses, M. E. signale l'importation des vins de France, des vins de Champagne et de Bourgogne dont la Cour acheta pour jusqu'à 14,621 livres 15 sous en 1709 ; dans celui sur l'administration militaire et

la guerre, indépendamment des frais généraux de la guerre, il nous apprend le coût moyen d'un soldat, les dépenses de la milice ; dans celui sur les institutions sociales et économiques, il nous renseigne sur l'Université et les traitements des professeurs, sur les dépenses du culte et la propagande catholique chez les Vaudois, sur l'assistance publique, sur la protection de l'industrie et les consulats de Nice et Turin, sur les manufactures royales de draps de Turin.

La « Finanza Sabauda » de M. L. E. inaugure le Recueil des documents financiers des États de la monarchie piémontaise ordonné par le décret royal du 10 octobre 1904. Ce recueil comprendra deux séries intitulées : la premiére « Illustrazioni storiche e documenti », la seconde « Bilanci e Spogli ». La « Finanza Sabauda », qui ouvre la première série, est comme une introduction générale à tout le recueil. Les documents recueillis ont en effet pour but de montrer ce qu'étaient les finances à l'époque de la paix et ce qu'elles devinrent pendant la guerre. Le volume contient six chapitres successivement consacrés au système d'impôts en Savoie au début du XVIIIe siècle, aux projets de ressources extraordinaires de guerre, aux tributs extraordinaires de guerre, aux emprunts publics durant la guerre, aux ressources provenant de la guerre (subsides des alliés, confiscations, butin, contributions de guerre levées en Provence, en Bugey...), et enfin au bilan économique et financier de la guerre. Les documents ont été choisis avec intelligence et ils permettront de se faire une idée précise de la politique financière de la Savoie à une des époques les plus intéressantes de son histoire. — J. L.

— Paul Frémeaux. *Sainte-Hélène, les derniers jours de l'Empereur*. Paris, Flammarion, 1908, in-12, XXI-421 p. — M. Frémeaux est fort bien documenté sur Sainte-Hélène. Il a une rare érudition dans le domaine de l'imprimé, et a utilisé aussi des sources inédites. Il donne par exemple en appendice des lettres du marquis d'Osmond, ambassadeur de France à Londres, à son ministère, intéressantes sur la conduite de Gourgaud à Londres, au lendemain de son retour en Europe. Son érudition apparaîtrait mieux encore s'il avait classé ses documents en une bibliographie méthodique, au lieu de les signaler isolément dans son texte ou dans ses notes. On peut regretter aussi qu'il n'ait pas suffisamment précisé son sujet et qu'il n'ait pas suivi un plan plus rigoureux. Pourquoi commence-t-il son récit en juillet 1817 ? Parce que son principal témoin, le major W. Henry, arrive alors à Sainte-Hélène. La raison est insuffisante. Il n'y a pas de récit suivi chronologiquement, mais plutôt une série de *points de vue* sur Sainte-Hélène : l'île, le gouverneur, les visiteurs de Napoléon, l'ennui à Sainte-Hélène, etc. La forme est toujours facile, claire, agréable ; il y a parfois de l'entrain et de la verve. — Ph. G.

— F. Dumas. *La réglementation industrielle après Colbert*, in-8, 55 p. [Extrait des *Mémoires de l'Acad. des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, 1908, 10e série, t. 8]. — Dans une série d'études précédentes, M. D. avait examiné *la réglementation industrielle sous Colbert*, le but des règlements, leur caractère, transitoire dans la pensée du ministre, la surveillance de leur exécution par les inspecteurs des manufactures supplantant les gardes jurés, l'organisation et les fonctions de ces inspecteurs et le rôle efficace de cette intervention de la royauté à ce moment

(*Mém. de l'Acad. de Toulouse*, 1905, 10e série, t. 5, p. 200-213 ; 1906, t. 6, p. 159-176). Il s'était ensuite occupé des « rapports de la royauté avec l'industrie depuis la mort de Colbert jusqu'à la mort de Louis XIV, 1683-1715 », période pendant laquelle cette réglementation est poussée à l'excès et, avec la guerre, les créations d'offices, etc., amène la ruine du commerce et de l'industrie (*id.*, t. 7, p. 201-228).

Dans la nouvelle brochure que nous signalons ici, M. D. aborde « les rapports de la royauté avec l'industrie depuis 1715 jusqu'aux réformes de Turgot », surtout d'après les archives d'Indre-et-Loire, de la Haute-Garonne et de l'Hérault. Tout d'abord c'est le système de réglementation à outrance de la période précédente qui persiste dans toutes les industries. L'État continue pour raisons financières à créer des maîtrises et des offices que les corporations sont contraintes de racheter. Toutefois la royauté se montre plus libérale dans l'organisation des communautés, mais non dans les rapports des maîtres avec les ouvriers, ces derniers étant toujours sacrifiés à l'intérêt des maîtres. C'est surtout sous l'influence de Trudaine, à partir de 1750 environ, que Cluzel à Tours, Turgot à Limoges, etc., inaugurent un régime de tolérance et de liberté dont les résultats ne tardent pas à se manifester. Les fabriques se multiplient comme à Nîmes, de nouvelles industries se créent, les règlements sont supprimés ou ne sont pas appliqués, le zèle des inspecteurs est modéré. M. D. montre par des exemples nombreux et précis le rôle prépondérant des intendants dans cette régénération qui donne à l'industrie un nouvel essor.

Cette étude est, comme les précédentes, un excellent exemple du parti considérable que l'on peut tirer des archives locales pour l'histoire générale et donne une idée de l'intérêt qu'offrira l'ouvrage d'ensemble que ces fragments font deviner. — F. G.

— E. Driault. *Vue générale de l'histoire de la civilisation*. Paris, Alcan, 1909, 2 vol, in-16, 460 et 587 p. — M. Driault a entendu le terme de civilisation dans son sens le plus large : pour lui, l'histoire de la civilisation ne comprend pas seulement l'histoire des institutions, des mœurs, de l'habitation, du costume, l'histoire des idées, mais encore l'histoire des faits, des faits militaires et politiques, des faits même les plus brutaux et par cela même parfois, les plus décisifs dans l'évolution de la civilisation humaine. On ne s'étonnera donc pas de trouver dans ces deux volumes un résumé d'histoire générale — et c'est peut-être encore le titre qui lui conviendrait le mieux — depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'au début du XXe siècle ; mais l'auteur n'a retenu que les faits essentiels qu'il a étudiés moins en eux-mêmes que dans leurs conséquences et leurs répercussions les plus lointaines. On en aura la preuve dans les proportions qu'il a données à son travail : le premier volume et le plus court est consacré aux *Origines*, depuis la Chine et l'Inde antique jusqu'au XIVe siècle ; le second, de beaucoup plus considérable, le seul qui rentre dans le cadre de cette *Revue*, étudie la civilisation du XVe siècle à nos jours et le XIXe siècle en occupe les deux tiers, soit plus du tiers de l'ensemble. La difficulté dans une *vue générale* de ce genre, c'était d'apercevoir les faits essen-

tiels, de les dégager avec clarté sans se perdre dans le fatras des événements sans portée, de faire à chacun une place en rapport avec son importance. M. D. nous paraît en avoir triomphé. Son livre se lit avec agrément et intérêt, et nous ne doutons pas qu'il ne soit très utile aux publics auxquels il est destiné, celui de nos écoles et le grand aussi. On y trouvera l'essentiel de ce qu'il y a à savoir de l'histoire générale. La seule partie faible est l'illustration : si les cartes sont suffisantes, les gravures, quoique bien choisies en général, sont pour la plupart bien médiocrement exécutées. — V.-L. B.

— E. Pilastre. *La religion au temps du duc de Saint-Simon, d'après ses écrits rapprochés de documents anciens ou récents, avec un commentaire et des notes.* Paris, Alcan, 1909, in-8, 427 p. — Nous avons signalé récemment (t. X, p. 263), l'ouvrage de M. P. sur Madame de Maintenon. Le présent volume est un nouveau fragment de la grande histoire de Saint-Simon et de son temps que l'auteur a entreprise. M. P. définit lui-même excellemment son œuvre en disant dans son avant-propos qu'elle « s'adresse moins aux érudits qu'aux gens du monde, amateurs des choses historiques, que touche surtout la peinture des caractères et des mœurs des hommes d'autrefois ». Il est un public qui trouverait encore son agrément et son profit à ce genre d'études, ce sont les élèves des classes supérieures des collèges et des lycées, pour qui les livres de M. P. constitueraient comme des recueils de morceaux choisis ou mieux de lectures historiques. On trouvera dans le volume qui vient de paraître deux parties : la première a trait à la religion dans la seconde moitié du règne de Louis XIV ; la seconde, à la religion durant la période de la Régence. Dans chacune, il est question d'abord des personnages ecclésiastiques, puis des matières religieuses. Autour des textes de Saint-Simon, M. P. a groupé d'autres textes contemporains ou postérieurs destinés a les éclairer, à les corroborer ou à les contredire. Un exposé simple et sans prétention relie tous ces extraits et l'ensemble se lit avec agrément ; et c'est, je crois, ce que l'auteur recherchait le plus. — V.-L. B.

— Camille Vallaux. *Penmarch aux XVIe et XVIIe siècles.* Paris, Publications de la Société nouvelle de librairie et d'édition, in-8, 42 p., 1 carte [1]. — Dans cette thèse complémentaire de doctorat [2], M. Vallaux a voulu démontrer qu'une grosse agglomération urbaine n'avait jamais existé dans la presqu'île de Penmarch et donner le « tableau complet des pêcheries et du mouvement du centre commercial de Penmarch ».

La démonstration de M. V. était bien inutile. La légende d'une ancienne ville de Penmarch, « autrefois aussi considérable que Nantes », est plus récente qu'il ne le croit. Il n'a pu la faire remonter au chanoine Moreau, à dom Lobineau, à dom Taillandier, qu'en les interprétant faussement. Les témoignages de ces historiens prouvent précisément le contraire de ce qu'il veut leur faire dire ; ils ne s'ap-

1. Voy. dans les *Annales de Bretagne*, t. XXII, le compte rendu détaillé dont cette note est le résumé.

2. La thèse principale était une thèse de géographie pure.

pliquent nullement à une « grosse agglomération urbaine » ; ils disent le *pays*, le *territoire* et non la *ville* de Penmarch ; quand ils disent *Penmarch* tout court, ce mot désigne soit toute la presqu'île, soit la côte et ses ports. La légende — s'il faut appeler légende une erreur qui ne s'est guère répandue que dans la littérature — est l'œuvre tout simplement de Fréminville et de Souvestre, et date de 1835-1836. Il suffisait de montrer que Fréminville avait, en l'exagérant, et en transformant un « *petit terrain* » en *grande ville*, presque littéralement copié l'article du *Dictionnaire géographique des Gaules* d'Expilly (t. V), que M. V. semble ignorer.

Le tableau des pêcheries et du commerce de Penmarch est insuffisant. Si la prospérité passée d'une grande ville de Penmarch est improbable, celle du *pays* de Penmarch, fondée sur les pêcheries et les pêcheries de poissons, semble certaine. Avec les historiens bretons, M. V. eût dû l'admettre dès l'abord et plus nettement qu'il ne l'a fait. Ensuite — et là se trouvait le véritable intérêt du sujet — il eut dû porter tous ses efforts sur l'étude des causes qui ont amené la décadence des pêcheries de Penmarch. Il en signale brièvement deux : l'exploitation du banc de Terre-Neuve, qu'il a notée dans Fréminville, et « l'état de guerre maritime avec l'Espagne » qu'il regarde comme la principale. La décadence de Penmarch n'est-elle pas avant tout due : 1° à l'introduction en France des morues de Terre-Neuve, plus grandes et plus faciles à conserver que les morues pêchées en vue des côtes penmarchaises, au dépeuplement progressif du banc breton ; 2° à la concurrence des harengs du Nord, qui se répandirent en France au XVe siècle, après qu'on eut trouvé la manière de les saler et de les encaquer ; 3° au développement de la pêche sardinière qui, dans le diocèse de Quimper, dès 1728, sera plus importante que la pêche des congres, des merlus et autres poissons destinés à être séchés ?

Ainsi, pour avoir consacré la meilleure partie de son étude (20 pages sur 34) à la formation et à la critique d'une légende qu'il suffisait d'écarter en quelques mots, M. V. n'a pu qu'effleurer le vrai sujet. D'autre part, son travail témoigne d'une documentation trop sommaire et sa critique est souvent défectueuse. — J. L.

— Frédéric Barbey. *La mort de Pichegru. Biville, Paris, le Temple (1804)*. Paris, Perrin, 1909, pet. in-8, II-278 p., avec 5 plans inédits du Temple et 7 gravures hors texte. — M. Barbey s'est proposé « de narrer l'entreprise suprême de l'ancien général de la République, rentrant en France, à la veille de l'établissement de l'Empire, pour y renverser Bonaparte ». Il a la préoccupation de l'anecdote, et sa manière s'inspire visiblement de celle de M. G. Lenôtre. Nous aurions à faire des réserves sur la valeur de certains des documents utilisés ; mais, en somme, l'exposé semble solidement établi ; les dépouillements ont été fort étendus, et les références sont données avec précision. Le livre se lit facilement. On goûtera en particulier les renseignements sur la prison du Temple, à la veille de sa disparition, le récit de la mort de Pichegru (M. B. considère la version du suicide comme la seule acceptable), le chapitre final sur Mlle Deroy, aventurière qui, en 1815, se fit passer pour la fille du général. Sur la souscription ouverte en 1821 pour élever un monument à Pichegru, nous signalerons à M. B., dans le fonds du ministère de la Justice, aux Archives nationales, un dossier (BB) qu'il ne paraît pas avoir connu.

— Marius Barroux. *Essai de bibliographie critique des généralités de l'histoire de Paris*. Paris, Champion, 1908. In-8, VI-155 p. — Destiné primitivement à la « Bibliothèque de bibliographies critiques », entreprise désormais interrompue, le travail de M. B. fournira un guide utile à travers l'énorme production sur l'histoire et l'archéologie de Paris. L'auteur énumère les livres et articles les plus importants sur l'histoire géographique, l'histoire générale et par époques, l'histoire topographique et descriptive, l'histoire administrative, les travaux publics, le commerce et l'industrie, les finances, le domaine, l'assistance, l'enseignement, les lettres, les sciences, les beaux-arts, la police, les cultes, les usages, etc. Le classement est clair et commode. Il nous semble que M. B. est plus sûr de ses choix pour la partie administrative et économique que pour les travaux archéologiques. On souhaiterait un peu plus de soin dans certains signalements bibliographiques, ainsi p. 5, dans le relevé des périodiques parisiens.

M. B. a mis de courtes appréciations sous beaucoup de titres cités ; ces notes rendront service bien que plusieurs soient d'un laconisme exagéré ou trop vagues. Ainsi que faire de ce jugement inscrit au n° 133 : A. Berty, H. Legrand, etc... *Topographie historique du Vieux Paris*. Paris, 1866-1897, 6 vol. in-4. « Premiers volumes, de valeur inégale, d'une publication où les renseignements donnés devraient aller jusqu'à l'époque actuelle » ? C'est l'analyse des *quartiers* compris dans cette « *Topographie* » qu'il convenait de fournir ; les deux volumes de Berty demeurent l'œuvre essentielle sur l'histoire du Louvre de la Renaissance. De même, au n° 514, que peuvent apprendre ces lignes sur la *Statistique monumentale de Paris* d'Albert Lenoir : « Publication riche et importante, mais sans références, qui traite de toute espèce de monuments d'architecture dont il existe encore au moins des restes ou qui n'ont disparu que récemment » ? Une courte liste des principaux édifices dessinés ou reconstitués par l'architecte eût été certes plus utile. Il convenait d'indiquer aussi à quelles églises correspond chacun des volumes de l'*Epitaphier* de Raunié (n° 134); M. B. a fait avec raison l'analyse des volumes de l'*Inventaire des richesses d'art* relatifs à Paris (n° 518). Ces renseignements pratiques sont de première importance dans une bibliographie destinée à guider les travailleurs.

Il est arrivé à M. B. de se tromper dans ses critiques, car il n'a pu feuilleter naturellement tous les livres qu'il signalait; ainsi la note qu'il imprime au n° 511 sous le volume d'Alfred de Champeaux, *L'art décoratif dans le vieux Paris* : « Ouvrage de nature à compléter le précédent », c'est-à-dire le volume de M. H. Bazin, *Les monuments de Paris*, œuvre de vulgarisation médiocre, est injuste ; le travail d'A. de Champeaux a une valeur originale ; pour la connaissance des hôtels privés des XVIIe et XVIIIe siècles existant encore à la fin du XIXe siècle et de leur décoration intérieure, ce livre est un répertoire essentiel, dont l'importance ne fera que s'accroître à mesure que les morceaux décoratifs se disperseront, démolis ou vendus. — G. Br.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *Fr. Barbey.* La mort de Pichegru. Paris, Perrin, 3.50. — *G. Bord.* La Franc-Maçonnerie en France, des origines à 1815. Tome Ier : Les ouvriers de l'idée révolutionnaire (1688-1771). Paris, Nouvelle librairie nationale, 10.00. — *A. Chuquet.* Épisodes et portraits. 1re série. Paris, Champion, 3.50. — *L.-A. Gatin.* Versailles pendant la Révolution française. Études historiques. Versailles, Imp. Aubert. — *C. Grégoire.* L'ancien canton de Saint-Hilaire. Moulins, Grégoire (Monographies révolutionnaires, Allier). — *C. Grégoire.* Le canton de Saint-Pourçain pendant la Révolution. Moulins, Grégoire (Monographies révolutionnaires, Allier). — *Vte de Guichen* Crépuscule d'ancien régime [Le bombardement de Gênes et le doge à Versailles, J. Cavalier à Versailles, Les mœurs à Paris sous la Régence, La France à la fin de la guerre de Sept ans, Franklin à Paris]. Paris, Perrin, 5.00. — *Ed. Rossier.* Profils de reines [Catherine de Médicis, Anne d'Autriche, Marie-Thérèse]. Paris, Alcan, 3.50. — Lettres inédites de J.-S. Rovère, membre du Conseil des Anciens, à son frère, ex-évêque constitutionnel de Vaucluse, publiées par le Dr *V. Laval.* Paris, Champion, 7.50. — *Primi Visconti.* Mémoires sur la cour de Louis XIV, traduits et publiés par Jean Lemoine. Paris, Calmann-Lévy, 7.50. — The mind of Napoleon, as revealed in his thoughts, speech and actions, collected by *H.-F.-B. Wheeler.* London, Sisley, 3 sh. 6 d.

Histoire diplomatique. — *Pce C. de Hohenlohe.* Mémoires. Traduction P. Budry. Tome Ier : L'unité allemande. Paris, Conard, 7.50. — Inventaire sommaire des archives du département des Affaires étrangères. Correspondance politique. Tome II, 1re partie (Bade-Dantzig). Paris, Imp. nationale. — *L Volpicella.* Federico d'Aragona e la fine del regno di Napoli nel 1501. Napoli, Ricciardi.

Histoire militaire. — *L. Benker.* Die Bagern im Kriege 1870-1871. München, Verlag der Jugendblätter, 1 mk. 50. — *Lt Bucquoy.* Les gardes d'honneur du Premier Empire. Paris, Clavreuil, 20.00. — *R. Buet.* Biographie du général J.-L. Clément-Thomas (1808-1871). Paris, Imp. Féron-Vrau. — Soldats de Napoléon. Lettres du commandant Coudreux à son frère (1804-1815), publiées par *G. Schlumberger.* Paris, Plon-Nourrit, 3.50. — *L.-A. Gauthier.* Guerre de 1870-71. Récits inédits sur le combat de Ladon (Loiret), 24 novembre 1870. Verneuil, Imp. Aubert, 1.00. — Dr *R. Gestin.* Souvenirs de l'armée de Bretagne (1870-1871). Brest, Le Borgne, 2.50. — *Hauptlehn M. Gorzius.* Vor dem Strassburger Steintor 1870. Erinnemugen eines Achtzigjähvigen aus der Belagerungszeit Strassburgs. Strassburg, Heinrich, 1 mk. — Mémoires du général Grioïs (1792-1822), publiées avec introduction et notes par *A. Chuquet.* Tome Ier. Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — *J. Hashagen.* Das Rheinland und die französische Herrschaft. Beiträge zur Charakteristik ihres Gegensatzes. Bonn, P. Hanstein, 15 mk. — *Ed. Jongleux.* Le

19e régiment provisoire d'infanterie (Mobiles du Cher). Combat de Juranville (28 novembre 1870). Bourges, Imp. Sire. — La guerre de 1870-71. Étude sur la campagne du général Bourbaki dans l'Est. IIe partie : La marche sur Vesoul, Villersexel. Paris, Chapelot, 12.00 (Publ. de la Section hist. de l'État-major de l'armée). — Guerre de 1870-71. L'investissement de Paris. 2 vol. Paris, Chapelot, 18.00 (Publ. de la Section hist. de l'État-major de l'armée). — Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat (1801-1815), publiées par le *Prince Murat* et *P. Le Brethon*. Tome II : Armée d'observation du Midi, République cisalpine, République italienne. Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — *Abbé Patoux*. Le massacre des mobiles de la Marne à Passavant (1870). Paris, Savaète, 1.50. — *J. von Pflugk-Harttung*, *Gal Lt K. von Bardeleben*, *Mor H. Dechend*, *A. Fournier*. Das Erwachen der Völker. Aus dem Zeitalter der Befreiungskriege. Berlin, Patria-Verlag, 10 mk. — *A. Pirisi*. La guerra franco-sarda (1792-1793). Cagliari, T. Cozliani. — *Thdr Rehtwisch*. Das Volk steht auf, der Sturm bricht los ! Geschichte der Freiheitskriege in den Jahren 1812-1815. Leipzig, G. Wigand, 12 mk. 50. — *Ct A. Richard*. Nos drapeaux pendant l'année terrible (1870-1871). Paris, Chapelot, 10.00. — *M. Savini*. La republica anconitana (1797-1798). Firenze, Garnesecchi. — Soldats de Napoléon. Journal de route du capitaine Robinaux (1803-1832), publié par *G. Schlumberger*. Paris, Plon-Nourrit, 3.50. — *Gal Lt Frdr. K. von Schmidt*. Erinnerungen aus den Leben, I. Tl. Die Rhein-Kampagne 1792 bis 1795. Berlin, Mittler, 2 mk. 70 (Urkundliche Beiträge und Frochenagen zur Geschichte des preussischen Heeres, hrsg. vom Grossen Generalstabe). — *Gal Mor von Voss*. Die Befreiungskriege 1813-1815. Berlin, Vossische Buchhandlung, 10 mk. (Preussen-Deutschlandskriege von der Zeit Friedrichs des Grossen bis auf die Gegenwart. Militär-politische Geschichte in Einzeldarstellungen). — *G. Voulquin*. Frontières françaises. Forts, camps retranchés. Tome Ier. Paris, Larousse, 1.20. — *Gal Zurlinden*. Anglais et Français (Fontenoy, Ligny et Waterloo). Paris, Charles-Lavauzelle, 3.50.

Histoire religieuse. — Le pèlerinage de J. Boisselly en Terre-Sainte en 1643-1645. Extraits du récit de ce pèlerin marseillais, précédés d'une introduction par *l'abbé Arnaud d'Agnel et le P. Beauchet-Filleau*. Paris, Daragon. — *Abbé P. Grégoire*. Les martyrs nantais de septembre 1792. Nantes, chez l'auteur. — Mémoires de Godefroi Hermant sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663), publiés par *A. Gazier*. Tome V (1661-1662). Paris, Plon-Nourrit, 10.00. — *Cne E. Marin*. Les derniers jours de S. E. le cardinal Mathieu. Nancy, Imp. Crépin-Leblond. — *J. Paquier*. Le Jansénisme. Étude doctrinale d'après les sources. Paris, Bloud. — *Abbé A. Prévost*. Histoire du diocèse de Troyes pendant la Révolution. Tome Ier. Troyes, Imp. Frémont, 7.50. — *P. Schœnher*. Histoire du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 1612-1908. Tome Ier : 1613-1792. Lille et Paris, Desclée, de Brouwer.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *G. Clément-Simon*. La comtesse de Valon, Apollonie de la Rochelambert. Souvenirs de sa vie, sa famille, ses amis, ses correspondants. Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — *L.-C. Dominique*. Un gouverneur général, l'amiral de Gueydon. Alger, Jourdan (Publ. de la Soc. d'hist. algérienne). — *Ferdinand-Dreyfus*. L'école en 1848 et le ministère d'Hippolyte Carnot. Étude historique. Paris, Ligue de l'enseignement. — *E. Goudal*. Histoire du collège de Villefranche-de-Rouergue. Villefranche, Salingardes. —

C. Grellier. L'industrie de la porcelaine en Limousin. Paris, Larose, 10.00. — *Eug. Guénin*. Dupleix, d'après des documents inédits. Paris, Hachette, 7.00.

Histoire des sciences, histoire littéraire, histoire de l'art. — *J. Allanic*. Brizeux et le collège de Vannes. Vannes, Imp. Le Beau. — *M. Barrès*. Louis Ménard. Paris, Durel, 10.00. — *J. Bellemère*. Le musée d'Amiens. Étude critique. Amiens, Léveillard. — *Gal de Beylié*. Le musée de Grenoble. Paris, Laurens, 10.00. — *E. Bourgeois*. Le biscuit de Sèvres au XVIIIe siècle. 2 vol. (Historique, Catalogue et planches). Paris, Manzi. — *R. Brancour*. Félicien David. Paris, Laurens, 2.50. — *F. Brunetière* [et *G. Michaut*]. Histoire de la littérature française classique. Tome Ier, 3e fascicule : La détermination de l'idéal classique. Paris, Delagrave, 2.50. — *A. Coquard*. Berlioz. Paris, Laurens, 2.50. — Mobilier national. Étoffes d'ameublement de l'époque napoléonienne. Notice par *E. Dumonthier*. Paris, Schemid. — Le voyage d'Eugène Delacroix au Maroc. Fac-similé de l'album du musée du Louvre. Introduction et description par *J. Guiffrey*. Paris, Marty. — *W. Küchler*. Französische Romantik. Heidelberg, Winter, 2 mk. — *P. Lacombe*. Taine historien et sociologue. Paris, Giard et Brière, 5.00. — Le château de Bagatelle. Étude historique et descriptive (et 88 pl.). Paris, Foulard, 30.00. — Le château de la Malmaison (100 pl. et texte historique). Paris, Foulard, 100.00. — *C. Mauclair*. Delacroix. Berlin, Halensee, Internationale Buch- und Kunstverlag, 5 mk. — *E. Meininger*. Les anciens artistes-peintres et décorateurs mulhousiens jusqu'au XIXe siècle. Paris, Champion, 10.00. — *P. de Nolhac*. Madame Vigée-Le Brun, peintre de la reine Marie-Antoinette (1755-1842). Paris, Manzi. — *Ed. Pilon*. Chardin. Paris, Plon-Nourrit. 3.50 (Les maîtres de l'art). — *M. Rooses*. Die Meister der Malerei und ihre Werke. Fünf Jahrhunderte Malkunst in Deutschland, Italien, Spanien, Frankreich, England und der Niederlanden, 1400-1800 (gr.). Berlin, W. Weicher, 10 mk. — *L. Rosenthal*. La gravure. Paris, Laurens, 12.00 (Manuels d'histoire de l'art). — *P. Tisserand*. L'anthropologie de Maine de Biran ou la science de l'homme intérieur. Paris, Alcan, 10.00. — — *J. Troubat*. Un coin de littérature sous le Second Empire. Sainte-Beuve et Chamfleury. Paris, Mercure de France, 3.50. — Les poètes du terroir du XVe siècle à nos jours. Textes choisis et annotés par *A. Von Bever*. Tome Ier. Paris, Delagrave, 3.50.

Histoire locale. — *A. Kleinclausz*. Histoire de Bourgogne. Paris, Hachette, 10.00. — *E. Deraine*. Au pays de La Fontaine. Notes d'histoire sur Château-Thierry du XVIe au XIXe siècle. Paris, Picard, 5.00. — *E. Ledru*. Notes sur Epernon (XIXe siècle). Versailles, Imp. Aubert.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS *L'un des propriétaires-gérants :* P. CARON.

La réaction parlementaire de 1775 et le procureur général de Moydieu

I

Quand le chancelier Maupeou fut disgracié, son successeur, Miromesnil, restaura les anciens Parlements, et ceux-ci prétendirent exercer des représailles contre les juges qui s'étaient « ralliés » au chancelier. L'œuvre de réaction de la « noblesse jugeante » s'étendit même à la « canaille verloyante », c'est-à-dire au barreau, et sévit à Paris, en Bretagne, en Normandie, en Languedoc, dans la plupart des cours. Une des victimes les plus en vue des parlementaires restaurés, ou « Revenants », fut le procureur général du Parlement de Grenoble, de Moydieu ; il tint contre eux quatre ans, mais leur céda, trahi par le pouvoir. Ses tribulations mettent en lumière les procédés des « Revenants » à l'égard des hommes de Maupeou.

Pour comprendre la réaction de 1775 en Dauphiné, il faut remonter aux événements de 1771. De Vidaud de La Tour, procureur général avant le coup d'État Maupeou, était devenu par lui premier président. Le conseiller de Moydieu lui avait succédé dans les fonctions de procureur général. De Vidaud s'était chargé de recruter pour Maupeou un nouveau Parlement. Il a laissé une correspondance où l'on voit comment il s'assura l'adhésion de nombreux parlementaires, quelles querelles il eut avec ceux qui demeuraient intraitables, les d'Ornacieux, les de Meyrieu, les de Pina. Des femmes de magistrats lui firent une guerre de salons. Mme de Pina alla jusqu'à souffleter un de ses secrétaires ; MM^mes^ de Marnais, de Chaléon, de Langon, de Pisançon, de Saint-Vallier, de Morges et de Savine se proclamaient « patriotes », et vilipendaient « la besogne » du chancelier [1].

De Vidaud n'en détermina pas moins trente membres du Parlement à seconder Maupeou, et, n'ayant besoin que de quarante-trois juges, il en prit treize dans les juridictions secondaires et dans le barreau [2]. Il ne se

1. Bibl. de Grenoble, Mss., U., 1116-1117, f°s 6 et 8.
2. Archives de l'Isère, B. 2318, f° 37 v°.

serait adressé sans doute qu'à des confrères s'il avait pu leur laisser le temps de colorer leur soumission, et s'il n'avait été contraint d'écarter ceux qui désiraient le plus ne pas l'être. Moins riches que dans les autres Parlements, les Dauphinois avaient souvent besoin du produit de leurs charges ; mais, Maupeou prétendant diminuer le personnel de la nouvelle cour, ceux qui redoutèrent de ne pas demeurer en fonctions intriguèrent en faveur des ennemis du pouvoir, des parlementaires riches, des grands propriétaires que leur situation rendait indépendants.

Comme l'ancien Parlement comptait moins de soixante juges, quand on le reconstitua, les « Revenants » furent en minorité, et reprirent sans bruit possession de leurs sièges (1775). Il n'en était d'ailleurs que treize qui eussent refusé de se faire « liquider » [1]. Mais leur chef, de Bérulle, réoccupa la première présidence ; de Vidaud redevint procureur général ; de Moydieu, simple conseiller [2]. De Vidaud était homme à tirer parti des événements pour quitter le Dauphiné. Dès le 31 août 1774, il avait écrit à la fois au chancelier, pour rendre hommage à sa fermeté dans la disgrâce, et au garde des sceaux Miromesnil, pour le féliciter de son élévation [3]. Comme il était un des magistrats les plus distingués qu'eût employés Maupeou, Miromesnil le fit conseiller d'État, et la vacance de sa charge provoqua aussitôt des compétitions. Moydieu obtint à nouveau des « provisions » de procureur général. C'était un magistrat expérimenté qui avait siégé vingt ans comme conseiller. Dans leur correspondance avec le roi, ses confrères avaient naguère tiré parti de ses talents ; en 1765 il avait rédigé un arrêté concernant le Parlement de Pau, que tous avaient prôné comme l'œuvre d'un « citoyen » et d'un « patriote » [4]. De 1771 à 1774, il avait rempli les fonctions de procureur général en homme d'esprit, et sans affectation d'autorité. Il pensait que son passage au parquet lui créait un titre à remplacer définitivement de Vidaud. Mais d'autres convoitaient la place. De vieilles inimitiés se rallumèrent contre lui ; on lui reprocha sa complaisance à l'égard du pouvoir ; le Parlement se partagea en deux camps et le public vit bientôt dans les « Anti-Moydieu » des fanatiques qui voulaient se venger d'un des procureurs généraux de Maupeou.

Les présidents de Bérulle, d'Ornacieux, de Montferrat, le conseiller de Meyrieu, les avocats généraux de Sayve, fils de d'Ornacieux, et Colaud de La Salcette paraissent avoir été les chefs de ce parti. Enorgueillis de

1. *L'Observateur anglais*, t. II, pp. 320-321.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 109. Linguet, *Annales*, t. III, p. 132.
3. Bibl. de Grenoble, Mss., Q. 5, f° 145 r°.
4. *Ibid.*, Mss., U. 1116-1117, f°s 38 et 39.

leur « rappel » et prompts à croire que le départ de de Vidaud devait frapper d'impuissance tous les suppôts du chancelier, les « Revenants » ne pouvaient se faire à l'idée qu'ils eussent encore un rival. Plusieurs auraient voulu que de Sayve succédât à de Vidaud; plusieurs pensaient pouvoir compter sur l'appui secret du garde des sceaux qui était à la veille de marier sa fille avec le fils de de Bérulle [1]. Ils groupèrent en tout cas leurs forces, et, avant que Moydieu eût déposé ses provisions, le 6 décembre 1775, ils rédigèrent une protestation contre son « intrusion » dans la charge de procureur général. Deux présidents, les deux avocats généraux et quatre conseillers la signèrent; on la désigna sous le nom de protestation des « Huit ».

La théorie que soutiennent les Huit est que les officiers qui, pour obéir à Louis XV, ont, en 1771, continué leurs fonctions, l'ont fait en vertu d'un droit résultant de leurs « lettres de provision »; ils étaient propriétaires de leurs charges; et c'est en vertu du même droit de propriété que les magistrats exilés par Maupeou sont rentrés au Palais. Mais de Vidaud n'était propriétaire que d'une charge de procureur général, et de Moydieu d'une charge de conseiller. En remplissant l'un et l'autre des fonctions qui n'étaient pas les leurs, ils se sont rendus coupables d'« intrusion », et ne peuvent plus, comme « intrus », solliciter de « lettres de provision ». Pour ne violer ni le droit de propriété, ni le principe de l'inamovibilité des charges, ils auraient donc dû refuser les places que leur attribuait Maupeou, et le Parlement Maupeou se serait ainsi trouvé dans l'impossibilité de fonctionner.

Les protestataires ne s'arrêtent pas à l'idée que l'« intrusion » doive entraîner l'indignité et que le Parlement restauré ait manqué de logique en tolérant la présence d'indignes comme de Vidaud et de Moydieu, pendant près d'un an. Ils allèguent qu'on ne peut être « intrus » dans une charge dont on est propriétaire. A dire vrai, ils n'avaient pas osé attaquer à la fois de Vidaud et de Moydieu; mais le premier quittant la place, ils croyaient avoir facilement raison du second. La nouvelle leur venait d'ailleurs que divers Parlements frappaient des « intrus », et ils brûlaient de les imiter [2].

La protestation des « Huit » accuse Moydieu de parjure comme n'ayant pas fait obstacle au renversement des lois qu'il avait juré de maintenir, et elle affecte d'oublier que la majorité de la cour pourrait être considérée comme complice de son Procureur général. Elle déclare que, si Moydieu « s'ingère » en des fonctions déjà usurpées par lui, sa compagnie le

1. *La police dévoilée*, t. I, p. 280.
2. Archives de l'Isère, B. 2318, f°s 37 et 38, r° et v°.

mettra à l'index, et que nul ne pourra communiquer avec lui sans forfaiture [1]. Ce qui fait la force des « Huit », c'est qu'ils ont parmi eux des présidents à mortier, les subordonnés immédiats de Moydieu et que le premier président les protège. Les chefs des chambres et le parquet se coalisant, comment le gros des juges n'aurait-il pas suivi ?

Il n'est plus question au Palais que de l'affaire Moydieu. Les procès demeurent en souffrance ; les gens d'affaires se lamentent et l'on ne voit pas comment la querelle pourra finir. Moydieu remet ses « provisions » au doyen, et fait ses visites à « Messieurs ». D'Ornacieux, le recevant, ne l'invite même pas à s'asseoir, et lui déclare ne devoir jamais « tolérer » sa réception. De Meyrieu ne lui fait pas l'honneur de le recevoir [2]. C'est peut-être de Meyrieu qui est son ennemi le plus implacable; il entraîne contre lui sa propre famille, ce qui fait dire au « pourvu d'office » que, s'il avait seulement sept parents parmi ses confrères, il serait infailliblement condamné à la pendaison [3].

Moydieu présenta une requête à l'effet d'obtenir l'enregistrement de ses « provisions ». La cour en délibéra le 5 janvier 1776, et, après discussions, disputes et variations dans les suffrages, arrêta de supplier le roi de retirer les « provisions » [4]. Or le roi s'obstina, et, le 11 février, adressa aux juges des « lettres de jussion », pour les contraindre à installer Moydieu [5].

II

Les « lettres » du roi commandant de recevoir le procureur général, « s'il paraissait honnête homme », les « Anti-Moydieu » changèrent de tactique et attaquèrent leur ennemi sur ses devoirs professionnels et dans son honneur [6]. L'avocat général de Sayve prit même contre lui la parole aux chambres assemblées, le 23 février. Moydieu, dit-il, a essayé de contraindre un adjudicataire à renoncer à son bail ; au mépris des privilèges des perruquiers, il s'est fait remettre et a refusé de rendre un procès-verbal dressé contre un personnage qui formait clandestinement des perruquiers ; de son autorité privée, il a empêché des poursuites que réclamaient des apothicaires contre des marchands de drogues ; il a ordonné

1. Archives de l'Isère, B. 2318, f°s 37, 38 et 39.
2. Bibl. nat., Mss., nouv. acq., 4390 (Journal d'Albertas), f° 2372.
3. *Ibid.*, f° 2402.
4. *Ibid.*, f° 2373.
5. *L'Observateur anglais*, t. V, p. 111.
6. Bibl. de Grenoble, Mss., U. 1116-1117, f° 40.

et fait exécuter une incarcération illégale [1]. La cour décida d'informer ; l'information ne donna rien de sérieux ; les syndics des arts et métiers, qu'on fit comparaître, ne purent, en fin de compte, former aucune plainte [2].

Alors intervint le Conseil du roi. Le 8 mars, il rendit un arrêt établissant que le Parlement était en proie à l'esprit de faction ; qu'en 1771, Louis XV avait revêtu Moydieu d'un office devenu vacant, que Moydieu n'avait usurpé la place de personne ; qu'il avait rendu à Louis XV des services dont Louis XVI se souvenait. Avec le système des opposants, les pourvus d'offices de 1771 n'auraient pu demeurer en fonctions, et cependant combien étaient-ils nombreux dans les divers Parlements ! Le Conseil annula la protestation des « Huit », et défendit Moydieu contre les inculpations de de Sayve. Pour lui, Moydieu n'avait enlevé du greffe aucun procès-verbal, n'avait menacé aucun adjudicataire, n'avait entravé aucune poursuite légale, n'avait décidé d'arrestation que sur les injonctions de la grand'chambre et de la Tournelle [3].

Le dépit fut grand chez les « Anti-Moydieu » et se manifesta d'abord par des procédés injurieux à l'endroit de leur ennemi. Reçu conseiller, le fils de de Bérulle fit visite à tous les officiers de la compagnie, excepté au procureur général non encore installé. Le premier président donna des repas officiels et l'en exclut [4]. Toutes les armes étaient bonnes contre ce malheureux, même les plus ridicules. On usa envers lui de si odieuses persécutions que le roi s'en émut, et décida de le faire installer en un lit de justice. Le maréchal de Tonnerre, son commissaire, partit pour Paris, avec de nouvelles « lettres de jussion », et, arrivé à Grenoble, convoqua les juges par lettres de cachet [5]. Le 18 mars 1776, Tonnerre entre au Palais, assisté de l'intendant Pajot de Marcheval, salue la compagnie, et expose le but de son voyage. A ceux qui demandent à délibérer, il répond que le roi l'interdit ; à ceux qui veulent se retirer, il distribue des ordres du roi enjoignant d'assister à la prestation de serment et à l'installation de Moydieu. L'intendant fait l'éloge de Moydieu ; des lettres patentes sont lues qui blâment la conduite des juges, cassent leurs actes et leur interdisent de troubler le nouveau procureur général dans ses fonctions.

Le maréchal ayant remis aux gens du roi un ordre de Sa Majesté pour requérir l'enregistrement de ses lettres de créance, l'avocat général de

1. Bibl. de Grenoble, Mss., U. 1116-1117, f°s 159, 161, 163. Arch. de l'Isère, B. 2318, f° 54 v°.
2. Bibl. nat., Mss., nouv. acq., 4390, f° 2401 et suiv.
3. Bibl. de Grenoble, Mss., U. 1116-1117, f°s 191 et suiv.
4. *Ibid.*, f° 234.
5. Arch. de l'Isère, B. 2318, f° 53 r° ; Bibl. nat., Mss. fr., nouv. acq., 4390 (Albertas), f° 2437.

La Salcette proteste du respect de la cour pour le meilleur des rois, mais parle des « surprises » faites à la religion de Louis XVI, et dit espérer que « le cri des lois et de la vérité » parviendra au pied du « trône ». Mais quand il a cessé de parler, l'intendant prononce la transcription de l'arrêt du Conseil et des lettres patentes ; et la transcription se fait sur les registres où sont les réquisitions et les arrêts contre Moydieu.

Restait à mander le procureur général pour lui faire prêter serment. Le maréchal envoya vers lui, et le résignataire entra dans la chambre du conseil, assisté, comme il convenait, de deux procureurs, le sien et celui de Vidaud. Quand il eut salué la compagnie et se fut, comme tout récipiendaire, placé à la barre, le maréchal lui donna connaissance de l'arrêt du Conseil et des lettres patentes ; le procureur de Vidaud lut la procuration dont il était porteur ; celui de Moydieu fit la requête verbale pour sa réception ; les lettres de provision furent lues par le greffier en chef ; les gens du parquet, « du très exprès commandement du roi », conclurent à l'enregistrement ; et, devant la cour muette, ce fut l'intendant qui prononça l'enregistrement.

Entre les mains de qui Moydieu allait-il prêter serment ? De Bérulle était présent, mais, sous prétexte que le roi n'avait pas donné d'ordres à cet égard, il se récusa. L'Évangile, sur lequel juraient les magistrats, fut donc porté devant l'intendant qui reçut le serment. Il était d'usage que le doyen des conseillers mît le procureur général en possession de son office, mais le doyen de Barral s'y refusa, et ce fut encore Pajot de Marcheval qui procéda à l'installation du nouvel officier [1].

III

Jusqu'au bout, le Parlement de Grenoble s'était obstiné à repousser Moydieu ; pour conjurer son installation, il avait usé de tous les moyens légaux, et n'avait cédé qu'à la force. Allait-il enfin se résigner ? Le croire serait méconnaître l'esprit de la robe. Il protesta par arrêt contre des faits qui, disait-il, n'avaient pas d'exemple dans l'histoire de la monarchie, et il rédigea des remontrances où, sous forme indirecte, il reproduisait tous ses griefs [2]. Pour intimider cette obstinée résistance, le roi mande à la cour d'Ornacieux et de Meyrieu. Ils arrivent à Versailles et sollicitent une

1. Bibl. de Grenoble, Mss. U., 1116-1117, f°s 182, 186, 187, 189, 222, 223. Bibl. nat., Mss., fr., nouv. acq., 4390 (Albertas), f°s 2447-2449. *L'Observateur anglais*, t. V, p. 112, Arch. de l'Isère, B. 2318, f° 53 v°.

2. Arch. de l'Isère, B. 2318, f° 53 v°.

audience du garde des sceaux. Miromesnil leur dit : « Je rendrai compte au roi de votre arrivée, et lorsque Sa Majesté m'aura donné des ordres, je vous en informerai. » Les « mandés » sont enfin reçus par le roi. On les introduit dans sa chambre, et quand ils l'ont salué, Louis XVI les apostrophe ainsi : « Je suis très mécontent de votre conduite, et vous ordonne d'en changer. » D'Ornacieux protestant de son respect, et essayant de peindre la douleur de sa compagnie, le roi reprend : « Quand vous changerez de conduite, je vous rendrai mes bontés ; partez dès demain. » Et comme d'Ornacieux, pour raison de santé, supplie qu'on lui permette de voyager à petites journées, Louis XVI ajoute : « Je n'exige rien contre la santé, mais vous défends de passer par Paris. » [1] Les « mandés » revinrent à Grenoble assez découragés. Le roi leur écrivit d'ailleurs pour leur interdire, une fois de plus, de troubler Moydieu dans sa charge ; et, durant quelque temps, ils parurent obéir. Mais la paix n'était pas rétablie, car, au mois de juillet 1776, le Parlement, en écrivant au roi, récrimine encore contre l'installation de son procureur général [2].

Moydieu devait lui-même provoquer une crise nouvelle. Obscurément miné par ses ennemis, il prit tout à coup l'offensive contre un de ses avocats généraux, Colaud de La Salcette. Il l'accusa devant la cour d'entreprendre sur son office, de changer l'esprit des affaires où il portait la parole, de favoriser des accusés, de transiger dans des accusations dont il n'était que l'organe momentané. Par de tels procédés, disait Moydieu, La Salcette fait scandale à l'audience et le ministère public propose « le blanc et le noir ». L'avocat général demanda réparation de ces imputations, et la cour saisit l'occasion de porter un grand coup au procureur général. Elle déclara par arrêt que Moydieu s'était livré à des déclamations indécentes et calomnieuses, ouvrit une mercuriale contre lui, et le manda à sa barre pour lui faire lire son arrêt. Moydieu se rendit au greffe et déclara ne pouvoir, dans ces conditions, paraître à la barre ; il ne voulait, disait-il, ni compromettre les prérogatives de sa charge, ni oublier le respect qu'il devait au roi.

La cour, se croyant en droit d'exercer une discipline souveraine sur ses membres, principalement sur le parquet, s'indigna de cette attitude ; et l'avocat général de Sayve s'empressa de la flatter dans sa prétention, pour l'exciter encore contre Moydieu : « C'est vous, Messieurs, dit-il aux juges, qui, étant ici les représentants du souverain, possédez son autorité ; c'est

1. Arch. de l'Isère, B. 2318, f°s 61, 62, r° et v°. Bibl. nat., Mss. fr., nouv. acq., 4390 (Albertas), f° 2470.
2. Arch. de l'Isère, B. 2318, f°s 83 et suiv.

entre vos mains qu'il l'a déposée, pour la faire valoir et la faire respecter. C'est donc au souverain et à vous que manque M. de Moydieu, en refusant de se soumettre à vos arrêts. Il est le premier, il est le seul sans doute, qui ait cru pouvoir impunément en méconnaître toute la force. »[1]

L'affaire Moydieu déviait une fois de plus et soulevait enfin une question d'intérêt général pour les cours. On n'allait plus parler ni de la défection de Moydieu en 1771, ni de ses prétendues prévarications, mais soutenir qu'un chef de parquet ne pouvait prévaloir contre un Parlement. Les parlementaires se persuadent qu'en reculant devant un procureur général ils s'aviliraient. Peu leur importe qu'on puisse douter de leur esprit de justice et voir en eux les « persécuteurs » de Moydieu. Ils se laisseraient dissoudre plutôt que de renoncer à briser leur ennemi. Ils arrêtent que Gaspard-Claude-Roger de Moydieu, procureur général, déclarera, dans un délai de trois mois, avoir « témérairement agi quant aux imputations faites à l'avocat général Antoine-François Colaud de La Salcette », et qu'il sera suspendu de ses fonctions durant trois mois, « sous la clause qu'à défaut de ce faire, il sera interdit à perpétuité de ces mêmes fonctions »[2].

Moydieu n'avait plus qu'à choisir entre l'humiliation et une guerre sans merci. On lui demandait, en somme, de faire amende honorable. Il pensa qu'il en resterait flétri, et s'y refusa. Mais la cour envoya copie de son arrêt au garde des sceaux et à tous les Parlements, pour bien établir, disait-elle, que les gens du roi étaient soumis à la discipline des juges[3]. Moydieu courut à Versailles et demanda aide au Conseil du roi. Il fut bien accueilli de certains ministres; mais la procédure qu'il entama pour demander la cassation de tout ce qu'avait fait sa compagnie fut nécessairement très longue, et ses ennemis proclamèrent qu'il ne reparaîtrait plus à Grenoble. Parmi ses partisans, son absence, d'ailleurs, entraînait des défections, et ceux qui lui restaient fidèles devenaient, sans lui, moins capables de lui prêter secours[4].

Sur ces entrefaites, le comte de Provence fit un voyage dans le midi de la France ; et, comme il devait revenir par la vallée du Rhône, le roi

---

1. Bibl. de Grenoble, Mss., U. 1116-1117, f° 14 v° (Extraits de requêtes au Parlement).

2. Bibl. de Grenoble, Mss., U. 1116-1117, f°s 16 r° et 22 r°. Arch. de l'Isère, B, 1885 (Reg. in-4, début du reg.). Cf. Lescure, *Corr. sec. sur Louis XVI*, t. I, p. 8. Linguet, *Annales* t. III, p. 133 et 135.

3. Bibl. nat., Mss. fr., nouv. acq., 4391, f° 2651 (Lettre de Grenoble du 19 janvier 1777). Bibl. de Grenoble, Mss., U. 1116-1117, f° 16 v° (Extr. des reg. du Parlement), 1er janvier 1777.

4. Bibl. de Grenoble, U. 1116-1117, f° 16. Cf. Bibl. nat., Mss. fr., nouv. acq., 4391 (Albertas), f° 2651.

pensa que le Parlement du Dauphiné ne pouvait manquer d'envoyer vers son frère quelque députation. Aussi expédia-t-il au comte un courrier à Toulon, pour le prévenir ; il lui disait d'ailleurs comment parler aux magistrats. Et quand Monsieur arriva à Montélimar, il y fut en effet rejoint par les députés du Parlement, les reçut avec froideur et leur dit : « Je vous suis obligé de votre attention, mais votre conduite à l'égard du roi mon frère et son mécontentement, que je ne puis ignorer, m'empêchent de vous en témoigner ma reconnaissance. » Les magistrats s'en retournèrent furieux, et le Parlement de Grenoble partagea leur colère. Il arrêta des remontrances qui furent portées « au pied du trône » par cette même députation que Monsieur avait si mal accueillie [1]. Mais à Versailles les députés n'eurent pas plus de succès qu'à Montélimar. Vainement soutinrent-ils qu'ils avaient des preuves des malversations de Moydieu ; Louis XVI leur déclara qu'il saurait rétablir la paix parmi eux et les congédia [2].

Les procédés de pacification employés par Louis XVI ne devaient pas réussir. Au point où en étaient les choses, on n'en pouvait guère trouver d'efficaces. Le roi prétendit donner satisfaction à chacun et mécontenta tout le monde. Le Conseil d'État cassa les arrêtés rendus contre Moydieu et invita Moydieu à subir la mercuriale [3]. Le procureur général repartit pour Grenoble, mais la cour exigeant de lui des excuses, et lui commandant d'en faire à son avocat général, il reprit la route de Paris et en appela au garde des sceaux. Or, Miromesnil qui avait restauré les Parlements, n'était pas homme à faire plier l'un d'entre eux [4]. Il commençait à récolter ce qu'il avait semé. Pratiquant à l'égard de la magistrature une politique de bascule, il avait encouragé chez elle cette humeur ambitieuse qu'il aurait dû connaître ; car, n'étant que premier président au Parlement de Rouen, il l'avait naguère signalée aux ministres et s'était élevé contre elle [5]. Il ne pouvait pratiquer avec tous les Parlements la tactique qui lui avait réussi auprès d'un seul. Pour maintenir partout l'équilibre entre des éléments hostiles, il lui aurait fallu plus que de l'esprit et de l'intrigue, et il n'était guère qu'un intrigant spirituel. Pour employer le langage du temps, il avait rassemblé dans les cours « les Français et les Anglais » [6].

Le Parlement de Grenoble en vint à prendre une telle conscience de

1. Bibl. nat., Mss. fr., nouv. acq., 4390 (Albertas), f° 2748.
2. *Ibid.*, 4390, f° 254. De Lescure, *Corr. sec.*, t. I, p. 55.
3. Arch. de l'Isère, B. 2318, f° 108 et suiv. De Lescure, t. I, p. 97 et 134.
4. Bibl. nat., Mss. fr., nouv. acq., 4391. f° 2795.
5. Bibl. de Rouen, Mss. Y. 241, 11, 15 et 21 juin 1760.
6. De Lescure, *Corr. sec.*, t. I, p. 134 (5 févr. 1778), p. 144 (12 mars), p. 180 (24 juin), p. 230 (5 sept.). *Corr. sec.* (édit de 1787), t. VI, p. 295.

sa force et, dans sa résistance, offrit une telle cohésion que Moydieu lui-même n'osa plus reparaître en Dauphiné [1]. Il attendit que le pouvoir, par quelque coup d'autorité, réduisît au silence les juges révoltés, et attendit en vain. Le pouvoir, qui d'abord avait remué pour lui jusqu'aux baïonnettes, capitula enfin devant ses ennemis. Avec une Compagnie où presque tous avaient fléchi devant Maupeou, Miromesnil avait d'abord prétendu parler haut ; mais, engagé dans une guerre de procédures et de chicanes où les corps judiciaires ne se lassaient jamais, il s'était fatigué de défendre un agent fidèle. Il le sacrifia sans songer que c'était aussi sacrifier l'autorité du roi. Moydieu conserva son titre de procureur général, reçut trois mille livres de pension et se vit donner un successeur à Grenoble [2]. Aux yeux de tous il fut clair que Miromesnil avait peur, et qu'il n'était pas à la hauteur de ses fonctions.

Henri CARRÉ.

---

1. Bibl. nat., Mss. fr., nouv. acq., 4391 (Albertas), f° 3010 (21 sept. 1779).
2. Ce fut M. de Raynaud, conseiller à la même cour. Il fut reçu procureur général en survivance le 11 avril 1780 (Arch. de l'Isère, B. 2318, f° 53 v°). Bibl. nat., Mss. fr., nouv. acq., 4391, f° 2966.

Derniers travaux sur Montaigne

Depuis la revue que nous avons faite des travaux publiés sur Montaigne [1], la « littérature » de ce sujet s'est enrichie de publications intéressantes, une même considérable. Il convient de les signaler et de voir ce qu'elles apportent de nouveau à notre connaissance de l'auteur et de son œuvre.

I

Et d'abord la question des rapports de Montaigne avec La Boétie, à propos du *Contr'un*, soulevée par le docteur Armaingaud, a suscité une polémique dont nous avons déjà dit un mot dans notre précédent article et qui ne paraît pas close encore. On se rappelle la thèse du docteur Armaingaud : le portrait du tyran inséré au début de la *Servitude volontaire* vise Henri III, auquel il s'applique exactement; il ne peut donc être de La Boétie, qui est mort le 18 août 1563 ; l'auteur, de ce passage tout au moins, doit être Montaigne. Naturellement cette thèse, si inattendue, a soulevé des protestations et des réfutations multiples. M. Bonnefon a opposé des objections à la fois historiques et sentimentales. M. Strowski s'appuie sur des arguments historiques et philologiques. M. Villey se borne à faire appel à la grammaire et à la philologie et ne voit dans le passage de La Boétie, que le portrait du tyran anonyme. M. Dezeimeris [2] à son tour, recherchant « l'objectif réel du discours de La Boétie », se refuse à y voir « un pamphlet *ad hominem* » et le considère comme « une dissertation philosophique au sens abstrait. La *Servitude volontaire* est une philippique contre le peuple qui oublie ses devoirs en abdiquant ses droits ; c'est une protestation contre l'indifférence politique..... C'est une démonstration, par exemple déterminé et pris dans le passé, du danger qu'il y a pour un peuple à ne participer que par inertie ou par aveugle acquiescement à ce qui se fait en son nom ». On peut

1. Cf. la *Revue*, t. VIII, p. 586-599, 703-713.
2. Reinhold Dezeimeris, *Sur l'objectif du discours d'Estienne de La Boétie de la Servitude volontaire*. Bordeaux, Gounouilhou, 1907, in-8, 28 p.

trouver aisément dans l'histoire de France, à une époque antérieure à celle où écrivait La Boétie, « des exemples correspondant au tableau » tracé dans le *Contr'un*. Pour M. Dezeimeris, le tyran serait Charles VI, et à l'appui de cette conjecture, il invoque des textes d'historiens modernes, Guizot, Henri Martin, Michelet, et de chroniqueurs du temps. Il est évident qu'il y a des analogies frappantes entre la situation de la France au temps de Charles VI et la situation au temps de la Ligue et d'Henri III : même anarchie dans le gouvernement déchiré entre les factions, mêmes misères. Mais les traits du tyran, tels que les énumère M. Dezeimeris, s'appliquent-ils plus exactement à Charles VI qu'à Henri III ? Il ne nous le semble pas et on pourrait aussi bien invoquer l'exemple de Philippe le Bel et de ses légistes, que celui du roi-fou et de ses oncles. Aux textes de chroniqueurs du temps mis en avant par M. Dezeimeris (je laisse de côté les textes d'historiens modernes qui n'ont pas grand'chose à voir dans la question), on pourrait en opposer d'autres des mêmes auteurs et tout à fait contraires. Et M. Armaingaud ne s'en est pas fait faute.

M. le Dr Armaingaud, en effet, n'est pas resté sous le coup de ces nombreuses réfutations. A la lecture de sa première brochure, on sentait déjà qu'il ne s'était pas aventuré à la légère et qu'il s'était familiarisé par une étude diligente et détaillée avec l'histoire du temps dont il parlait. On ne l'a pas pris sans vert, comme on dit. Il a répondu à toutes les attaques, avec science, avec verve, tantôt grave, tantôt badin, mordant souvent. C'est une belle joute, dans laquelle il fait front de tous côtés [1]. Il démolit avec entrain les arguments de ses contradicteurs et c'est une justice à lui rendre, qu'il ne laisse passer aucun argument sans essayer de le détruire. A dire vrai, il semble bien qu'il ait raison contre ses adversaires : si on lui concède que le portrait du tyran — car, encore une fois, c'est là le nœud de la question, — vise un tyran particulier, c'est à Henri III qu'il s'applique, mieux qu'à nul autre. Mais faut-il lui concéder ce point ? Sincèrement, je ne le crois pas, et plus je relis le *Contr'un* et le fameux portrait du tyran en particulier, plus je suis convaincu qu'on a affaire à un exercice de rhétorique. Le développement relatif au tyran me paraît sortir tout entier de l'opposition entre « un nombre infini de personnes » et « un seul » : l'évocation d'Hercule et de Samson a fait surgir tout un cortège d'images contraires. Les vices que l'auteur reproche au tyran, ce

1. *Réponse aux objections de M. Paul Bonnefon sur La Boétie, Montaigne et le Contr'un*, brochure in-8 de 27 p. ; — *Réponse aux objections de M. Reinold Dezeimeris*, brochure in-8 de 28 p. ; — *Réponse aux objections de M. F. Strowski*, brochure in-8 de 29 p. Nous n'avons pas reçu cette dernière réponse. — Dans sa réponse à M. Bonnefon (p. 16, n. 2). M. Armaingaud répond incidemment à quelques-unes des objections de M. Villey ; mais il n'a pas publié, que je sache, une réponse en règle à ce dernier contradicteur.

sont : la faiblesse physique, la lâcheté, l'impuissance, en somme le contraire des vertus d'un Hercule ou d'un Samson. L'antithèse était obligée : point n'était nécessaire pour la développer de vouloir atteindre un personnage particulier, il suffisait d'être bon rhétoricien.

Nous en demeurons donc, au sujet de la *Servitude volontaire*, à la conception traditionnelle. Montaigne n'y est pour rien et nous avons affaire simplement à un traité théorique. Mais si le *Contr'un* n'est pas un pamphlet dirigé contre un souverain particulier, ne s'oppose-t-il pas à quelque théorie dont La Boétie aurait entrepris la réfutation ? M. Barrère l'a pensé [1]. La Boétie, dans son traité, aurait voulu combattre Machiavel, et le *Contr'un* s'opposerait au *Prince*. L'idée n'est pas nouvelle, et M. Barrère a pris soin lui-même de nous en avertir. Mais son mérite a consisté à rechercher soigneusement et à mettre en lumière les points de contact et d'opposition entre le *Contr'un* et le *Prince*. Il a relevé ainsi un certain nombre de rapprochements intéressants, qui, il faut bien le dire, sont loin d'être tous absolument probants. Il a donné une explication ingénieuse et qui me semble plausible de la phrase obscure : « Tu sçais bien, ô Longa, le *formulaire* duquel en quelques endroits ils pourroient user assez finement... » Le formulaire, ce serait le traité de Machiavel. La démonstration de M. Barrère aurait gagné à être plus serrée, plus rigoureuse. S'il avait ramassé davantage quelques développements un peu verbeux et laissé tomber quelques arguments qui ne portent pas, quelques autorités qui ne prouvent rien, il aurait abouti à cette conclusion, que nous croyons juste, à savoir que, si le *Contr'un* n'est pas une réfutation voulue, en forme, du *Prince* de Machiavel, certainement La Boétie avait lu le traité du diplomate florentin et s'en est souvenu à plusieurs endroits dans sa propre dissertation. On le soupçonnait déjà ; M. Barrère en a donné des preuves.

II

S'étant proposé d'étudier la méthode de Montaigne, M. Villey s'aperçut vite qu'il lui fallait d'abord fixer, dans la mesure du possible, la chronologie des *Essais*, et pour fixer la chronologie des *Essais*, il était nécessaire de se livrer à de longues recherches bibliographiques et historiques, s'enquérir des lectures de Montaigne, reconstituer sa bibliothèque. Ce sont les résultats de ces investigations persévérantes de plusieurs années

1. J. Barrère, *Estienne de La Boétie contre Nicolas Machiavel*. Bordeaux, Mollas, 1908, in-8, 98 p.

qu'il nous donne aujourd'hui en un ouvrage considérable sur *les Sources et l'évolution des Essais de Montaigne* [1].

En son *Avant-propos*, M. Villey définit lui-même le contenu de son travail : « Il y a ici trois études principales : une enquête sur les sources et sur les lectures de Montaigne, une enquête sur la chronologie des *Essais*, une étude enfin sur leur évolution. » Les deux premières enquêtes constituent la base nécessaire et solide de l'étude finale, qui remplit tout le second volume.

M. Villey s'est d'abord efforcé de dresser la table des lectures de Montaigne. L'entreprise n'est pas nouvelle : le docteur Payen avait rassemblé un certain nombre d'ouvrages revêtus de la signature ou de notes de Montaigne, et M. Bonnefon avait établi un catalogue de la bibliothèque de Montaigne. M. Villey a conduit une enquête plus méthodique et plus large. La table qu'il nous donne comprend d'abord, et avant tout, les ouvrages utilisés par Montaigne dans les *Essais*. « Mais en outre de cela, on y trouvera : 1° des livres qui n'ont fourni aucun emprunt dans les *Essais*, mais que Montaigne déclare avoir lus ou possédés ; 2° des livres qui faisaient partie de sa bibliothèque et que, par conséquent, il a eu des chances très particulières de feuilleter ; des ouvrages qui étaient très répandus à la fin du XVIe siècle et qu'il est très intéressant de rapprocher des *Essais*, si bien qu'on peut conjecturer sans grande témérité que Montaigne les a connus. » M. Villey nous présente, par ordre alphabétique de noms d'auteurs, une liste de 271 numéros, en distinguant par des signes les ouvrages que Montaigne a possédés, ceux qu'il a lus, ceux qu'il a peut-être utilisés, et en notant soigneusement les éditions que Montaigne a eues ou pu avoir entre les mains. On y constate que la culture de Montaigne était avant tout latine et italienne et que les questions morales y tenaient la plus grande place. Généralement, sauf pour les livres d'histoire moderne, étudiés plus spécialement dans un fascicule à part, M. Villey ne relève pas tous les emprunts faits par Montaigne à ses lectures. On trouvera ce relevé dans le tome IV de l'édition municipale des *Essais*, publiée par M. Strowski. Mais, telle qu'elle est, cette liste est infiniment précieuse, non seulement pour la bibliographie de Montaigne, mais aussi pour l'historiographie du XVIe siècle en général. C'était certainement la partie la plus ingrate de la tâche que s'était imposée M. Villey ; ce sera peut-être celle qui aura le plus d'utilité pour ceux qui auront à s'occuper, non pas spécialement de Montaigne, mais de l'histoire de la Renaissance et de l'Humanisme, dans son ensemble.

1. P. Villey, *Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne*. Paris, Hachette, 1908, 2 vol. in-8, x-422 et 576 p. ; — *Les livres d'Histoire moderne utilisés par Montaigne, contribution à l'étude des sources des Essais*. Paris, Hachette, 1908, in-8, 261 p.

M. Villey passe ensuite à la chronologie des *Essais*. Ce qu'il convient de louer ici, c'est non seulement l'investigation patiente, étendue, mais la méthode délicate, prudente : il s'agit de mesurer des infiniment petits, de peser l'impondérable. Un premier groupement est fourni par les éditions des *Essais* : édition de 1580 pour les deux premiers livres ; édition de 1588 pour le troisième livre et les additions aux deux premiers ; enfin additions insérées entre 1588 et 1592 et contenues dans l'édition de 1595. La chronologie des *Essais* des deux derniers groupes est très difficile à établir, et d'ailleurs d'importance relativement moindre, ces *Essais* étant répartis sur un laps de temps assez court : ce sont les *Essais* de la première édition dont la chronologie a la plus grande valeur, puisqu'elle peut nous permettre de suivre la formation intellectuelle de Montaigne. M. Villey prend les *Essais* un à un et, en tenant compte des dates indiquées par Montaigne et des allusions à des événements contemporains ou à des faits de la biographie de son auteur, des emprunts à des lectures datées ou dont on peut conjecturer la date, des allusions d'essai à essai, des hypothèses que peuvent suggérer l'ordre des *Essais* ou leurs caractères, il arrive à établir une table chronologique des *Essais* dont il note soigneusement, sur certains points, la fragilité et l'incertitude. En conclusion, il caractérise l'activité intellectuelle de Montaigne entre les diverses éditions de son œuvre : Montaigne s'est mis au travail vers 1572 ; un premier groupe d'*Essais* se place entre 1572 et 1574, un second entre 1577 environ et 1580 ; entre les deux une période d'interruption plus ou moins complète, sur laquelle en tout cas on ne peut guère faire que des hypothèses. Entre 1580 et 1586, la vie de Montaigne fut assez mouvementée (voyage, mairie, peste, etc.), pour l'empêcher de s'occuper des *Essais* d'une façon suivie : c'est surtout à partir de 1586 qu'il y revient. C'est alors qu'il compose la plupart des *Essais* du troisième livre et des additions aux deux premiers. Au fur et à mesure, le caractère des *Essais* se modifie avec l'objectif et la pensée de l'auteur, et c'est un premier schéma de cette évolution que trace M. Villey à la fin de son premier volume : nous avons là, en un raccourci de quelques pages, les idées maîtresses qu'il va développer dans son second volume.

Ce second volume est une histoire de la pensée et de l'art de Montaigne, depuis le moment où il commence à écrire jusqu'à sa mort. M. Villey recherche d'abord sous l'influence de quelles causes Montaigne s'est mis à écrire et quelles sortes d'œuvres ont préparé les *Essais*. Il voit dans les recueils de sentences morales, d'adages, d'apophthegmes, d'exemples, les premières manifestations d'un genre que Montaigne va transformer et porter à sa perfection. Mais au début, dans les premiers

Essais, ceux qu'il compose entre 1572 et 1574, il est encore tout près de ses modèles : il en est encore aux *Essais* impersonnels, tout secs, tout grêles, une série d'exemples, d'anecdotes, liés par une sentence morale qui les commande ou en découle. Ce que l'on y sent de plus remarquable, c'est une certaine ferveur stoïcienne, qui, pour être sincère, n'est cependant pas bien profonde et s'alimente aux œuvres de Sénèque, de Lucain [1]. Le héros de Montaigne à cette heure est Caton d'Utique. Cette ferveur stoïcienne se calmera bientôt : Montaigne ne tardera pas à s'apercevoir que cette attitude guindée, roidie, ne convient pas à sa nature et il inclinera vers une morale plus conforme à son tempérament. Mais il lui en restera toujours quelque chose : c'est par le stoïcisme que Montaigne est entré à la vie philosophique et ces premiers *Essais* ne seront pas sans action sur la formation et le développement du courant stoïcien dans le mouvement des idées de la fin du XVIe siècle.

Dans ces premiers *Essais*, quelque impersonnels qu'ils soient, Montaigne montre certaines qualités qui lui permettront de dégager sa personnalité : d'abord un très vif intérêt pour les questions morales, un besoin très marqué d'organiser la pratique de la vie ; puis une très grande sensibilité, enfin une indépendance vis-à-vis de l'autorité, surtout religieuse, complétée par une souplesse particulière à plier devant les faits qui lui inspirent le goût du libre jugement. Peu à peu la personnalité se dégage, se glisse dans les *Essais* qu'elle transforme. Les éléments sont à peu près les mêmes, leurs rapports, les combinaisons changent : l'*Essai* devient de plus en plus une méditation morale personnelle, une peinture du moi.

Montaigne ne se laisse pas accabler par le fatras de ses prédécesseurs ; il rompt avec la manière pédante du temps. Son défaut de mémoire l'y a aidé. Mais l'apparition de la traduction des *Vies* de Plutarque par Amyot, en 1572, a été pour lui un coup de fortune. Ce n'est pas cette traduction qui a mis à Montaigne la plume à la main : les dates s'opposent à une telle supposition ; mais ce sont les *Vies* de Plutarque qui ont appris à Montaigne à moraliser les histoires et à y exercer son jugement ; il y a puisé le goût de la psychologie et le sentiment, le sens de la complexité

1. Cette question du stoïcisme de Montaigne a suscité une polémique entre M. le Dr Armaingaud et M. Strowski. Voir Dr Armaingaud, *Le prétendu stoïcisme de Montaigne, discussion de la thèse de M. le professeur Strowski*, une brochure in-8 de 20 p. ; réplique de M. Strowski : *De Montaigne au docteur Armaingaud*, dans le *Censeur politique et littéraire*, oct.-nov. 1907, p. 231-236, 262-269 ; — réplique de M. Armaingaud : *Montaigne a toujours été épicurien*, brochure in-8 de 32 p. — C'est en somme une question de mise au point et de nuances. Voir ce qu'en dit excellemment M. Villey, t. II, p. 55 et suivantes, et plus particulièrement p. 56, en note.

psychologique. Plutarque supplante en son esprit Sénèque ; la morale stoïcienne perd de son prestige au profit de la morale de l'Académie. L'*Essai* devient un ensemble de réflexions personnelles sur un sujet moral ou psychologique, une véritable causerie dont il a l'allure capricieuse, légère, primesautière. A l'action de Plutarque il faut joindre la popularité du genre biographique ou autobiographique, la lecture des poètes et particulièrement d'Horace et aussi le contre-coup de la maladie, de la pierre dont Montaigne sent les premières atteintes un peu avant 1578. Avant « la cholique », après « la cholique ». Progressivement la personnalité de Montaigne se fortifie, transparaît dans son œuvre et, en 1580, il affirme nettement l'intention de se peindre.

Parallèlement à cette évolution morale se dessine une évolution intellectuelle. Un travail logique a aidé Montaigne à réveiller le sentiment moral et à fortifier la sensibilité personnelle. Montaigne a été conduit à examiner la valeur des concepts, à se poser le problème de la connaissance. Sur ce point, ce sont les *Hypotyposes* de Sextus Empiricus qui ont produit le choc décisif. Plutarque, Sextus Empiricus, voilà les deux influences capitales durant cette période d'élaboration. Un sourd travail de désagrégation se poursuivait depuis longtemps en l'esprit de Montaigne : la lecture des *Hypotyposes* est l'occasion de la crise de scepticisme. L'apologie de Sebond est le point central, le carrefour, si l'on peut dire, où se croisent les directions morale et logique. Montaigne y prend pleinement conscience de lui-même. Il s'y fortifie dans le sentiment de la relativité de la morale aussi bien que de la connaissance. Il se déclare même pyrrhonien, c'est-à-dire sceptique absolument. En réalité il s'en fait accroire. C'est une attitude de l'esprit, une réaction violente contre les dogmatismes du temps. C'est relativisme plutôt que scepticisme qu'il faut entendre. Cela aide Montaigne à sentir plus fortement l'inanité de la science du XVIe siècle, le détache davantage encore du stoïcisme, le conduit à une philosophie nouvelle, une sorte de positivisme dont le principe sera l'idée de la Nature. Ce terme a pour Montaigne un sens très riche : la nature s'oppose à l'art des hommes, elle se confond avec la tradition ; surtout elle embrasse toute la réalité psychologique, dans sa profondeur et sa complexité. Elle incline Montaigne à s'incliner devant la force du fait, à s'étudier et à se connaître à fond. Les *Essais* en deviendront plus personnels encore, ils seront la peinture du moi, presque exclusivement et de propos délibéré.

Cette peinture du moi triomphe dans le troisième livre des *Essais*, le moi entendu dans ce qu'il a de plus général, « la forme de l'humaine condition ». Les circonstances ont favorisé l'évolution commencée. La per-

sonnalité de Montaigne s'épanouit. Elle anime la forme de l'*Essai*. « De petites dissertations vieillottes où des vulgarisateurs appesantis de science entassaient les momies de l'antiquité, [Montaigne] a fait un genre artistique, le plus mouvementé, le plus peuplé d'êtres vivants qui fut jamais. » Ce qui est plus important encore et de plus de conséquence, c'est la méthode que suit Montaigne : bien qu'il n'ait nulle part formulé la méthode expérimentale des sciences, il en a aperçu les conditions, il s'y est conformé. Il a préparé Bacon [1], et M. Villey insiste sur cette filiation du *De augmentis scientiarum* avec les *Essais*. Pour mettre en lumière cette méthode de Montaigne, notre critique examine un certain nombre de questions : le catholicisme de Montaigne, son conservatisme en politique, ses opinions sur la sorcellerie, sur la torture et la question, sur les rapports de la politique et de la morale, etc. Nous ne pouvons suivre M. Villey dans ses analyses minutieuses, prudentes, constamment appuyées sur des textes et des faits. Il a constitué et mis en ordre de précieux dossiers auxquels nous nous contenterons de renvoyer. Mais la grande affaire de Montaigne, c'est l'organisation pratique de la vie, c'est la morale Un chapitre très important est consacré à cette morale fondée sur une philosophie de la nature. M. Villey montre comment Montaigne s'éloigne de plus en plus du stoïcisme et aboutit à un éclectisme moral et à la sagesse, c'est-à-dire une conduite de la vie conforme à la naturelle condition, « un jugement sain qui veille sans cesse sur le moi et assure son parfait équilibre et l'adaptation exacte de son activité aux lois naturelles ». Le héros de prédilection de Montaigne n'est plus Caton d'Utique, c'est désormais Socrate. Cette morale qui vient en droite ligne de l'antiquité est une morale individualiste : elle conserve son originalité puisqu'elle est l'expression, dans sa plénitude, de la personnalité de Montaigne. Le chapitre sur Montaigne honnête homme porte les traces de la même préoccupation, qui se manifesta dans toutes les parties du livre, de replacer Montaigne dans son milieu, de montrer les influences qu'il subit et l'action qu'il exerce. M. Villey à son tour traite de la pédagogie de Montaigne, de l'organisation de la vie de société d'après les *Essais* : il indique soigneusement ce qui, chez son auteur, prépare l'idéal du XVIIe siècle et dans quelle mesure Montaigne en est encore éloigné.

Dans les dernières années, les idées de Montaigne ne changent pas, les *Essais* ne se renouvellent plus. Montaigne se contente d'ajouter, de grossir d'additions les *Essais* précédemment publiés. Il lit beaucoup, des historiens : Tite Live, Diodore de Sicile, des histoires exotiques, des philo-

1. M. Villey annonce un ouvrage sur *Montaigne et Bacon*.

sophes, Platon, Xénophon, Cicéron, Diogène Laërce. Il accumule les exemples, les citations, se plaît aux anecdotes scabreuses. Il en résulte que les *Essais* ainsi forcés laissent une impression de désordre et parfois d'incohérence. Ce qu'il y a de plus heureux, c'est le travail du style ; Montaigne sans se lasser, corrige, supprime, varie les tons, les images. Jamais il n'a eu la conscience plus claire de ses procédés d'art, et le manuscrit de Bordeaux nous a conservé les traces précieuses des préoccupations de Montaigne styliste.

Ce résumé du grand ouvrage de M. Villey, que nous nous sommes efforcés de faire aussi fidèle que possible, ne donnera qu'une faible idée, nous le craignons, de la richesse de la documentation et de la fécondité des aperçus. Nous espérons qu'on y retrouvera les étapes de l'évolution de la pensée de Montaigne. Ces étapes correspondent à peu près à celles que M. Strowski avait marquées dans son *Montaigne*. Mais M. Villey, outre des différences importantes sur quelques points essentiels, parce qu'il a donné plus de précision à sa chronologie et plus d'ampleur à son développement, a rendu plus flexible, si je puis dire, l'évolution de l'auteur des *Essais* : les transitions sont mieux ménagées, les retours, les hésitations, les progrès, soigneusement notés. Peut-être même y a-t-il quelque excès et l'on souhaiterait parfois des développements plus serrés, une forme un peu moins diffuse. Il semble que l'ouvrage aurait pu être réduit, sans que le fond eût à en souffrir. D'autre part, l'auteur n'a-t-il pas un peu trop sacrifié au jargon de l'école ? Il est peut-être excessif d'appliquer aux idées philosophiques et morales de Montaigne la terminologie de la philosophie moderne. Impressions personnelles, affaire d'appréciation, par conséquent peu importantes [1]. Il reste que depuis longtemps on n'avait pas apporté à notre connaissance de Montaigne une contribution aussi importante, capitale même, et si l'on peut discuter sur le bien fondé de certains jugements au sujet de telle ou telle partie de la philosophie et de la morale de Montaigne, ce travail sur les sources et la chronologie des *Essais* nous paraît établi sur des bases solides et quasi-définitives [2].

V.-L. Bourrilly.

---

1. Il aurait convenu aussi que les personnes chargées de corriger les épreuves l'eussent fait avec plus de soin. Les coquilles et les fautes d'impression n'ont pas toutes été relevées aux *Errata*. Quelques-unes dénaturent le texte. Lire par exemple, II, p. 76 : *fié* à luy (et non lié).

2. Le complément de ce travail sera, indépendamment de la liste des emprunts de Montaigne qui prendra place dans le tome IV de l'édition municipale, une *Bibliographie de Montaigne* dont M. Villey annonce la publication prochaine.

COMPTES RENDUS

Gabriel de Mun. **Richelieu et la maison de Savoie : l'ambassade de Particelli d'Hémery en Piémont.** Paris, Plon, 1907. In-8, II-363 p.

« Peu d'hommes politiques, dit l'auteur dans la préface, ont laissé une mémoire aussi fâcheuse que Michel Particelli d'Hémery... Il nous a paru intéressant de réviser le procès que tous les contemporains avaient fait à celui que le cardinal de Retz proclamait le plus corrompu de son siècle. » Le présent volume est le début de ce travail de réhabilitation. Laissant de côté l'histoire de la gestion financière de Particelli d'Hémery sous le ministère de Mazarin, histoire qui fera l'objet d'un autre volume, M. de M., après nous avoir retracé rapidement les origines et les débuts de d'Hémery jusqu'en 1635, étudie son ambassade à la cour de Savoie d'août 1635 à octobre 1638 et termine par quelques mots assez brefs sur son second séjour à Turin en 1639.

Ce livre s'appuie sur de solides et consciencieuses études. M. de M. nous fait connaître dans une introduction critique les documents consultés par lui et les ouvrages publiés antérieurement et dont il étudie brièvement les plus importants. Il a consulté les archives italiennes, déjà utilisées avant lui ; mais sa source principale est la correspondance de d'Hémery, conservée aux Archives des Affaires Étrangères. Des notes abondantes et précises donnent dans le corps même de l'ouvrage tous les renseignements désirables.

La mission étudiée est par elle-même intéressante. D'Hémery doit d'abord obtenir du duc de Savoie l'exécution du traité de Rivoli dans le sens le plus favorable aux intérêts français ; après la mort de Victor-Amédée, il poursuit près de sa veuve, Marie-Christine, le renouvellement du traité et cherche à la maintenir dans l'alliance française ; mais, comme le fait remarquer l'auteur dans sa préface, l'intérêt du livre consiste surtout en ce qu'il met en pleine lumière certains côtés caractéristiques de l'organisation et de la politique de la monarchie française au début du XVIIe siècle. La déplorable organisation des finances de l'ancienne monarchie, le continuel manque d'argent sont connus ; mais, dans un récit

comme celui-ci, on saisit sur le vif tous les inconvénients que pouvait avoir cette pénurie constante, combien elle rendait les alliances précaires, entravait et gênait les opérations militaires ; on comprend la puissance du contrôleur général qui, pour des raisons personnelles, pouvait entraver ou même faire échouer en partie les plans du premier ministre ; il suffit à Bullion, mécontent de d'Hémery, de ne plus effectuer ou de différer indéfiniment les envois d'argent pour ruiner à peu près complètement l'armée d'Italie.

Et surtout, dans ce livre, nous voyons de près la diplomatie française. Qu'au point de vue national, l'œuvre de Richelieu ait été une très grande œuvre, personne n'y contredira ; mais il faut bien avouer que, dans les procédés employés, le cardinal et ses agents ont souvent été singulièrement brutaux et dépourvus de scrupules. Vis-à-vis d'un petit État comme la Savoie, on ne se gêne guère, et l'alliance est tout à fait inégale. Le gouvernement français ne consulte ses alliés que pour la forme et leur impose ses volontés. Ses envoyés se livrent parfois à de singuliers écarts de langage. D'Hémery fait certainement preuve d'habileté, d'intelligence et d'activité ; mais il nous apparaît comme colérique et violent, se laissant parfois emporter à « des reproches excessifs (p. 108, note 2), allant même jusqu'aux injures, traitant le duc de perfide, de parjure » et lui disant « qu'il n'avait pas besoin de parler sans cesse de son honneur qui n'existait pas » (p. 82). On conçoit combien devaient être ulcérés ces petits princes, si susceptibles et dont l'amour-propre était si chatouilleux. Après la mort du duc, la politique française est nettement envahissante. Marie-Christine doit subir toutes les volontés de son frère ; on la sollicite de laisser occuper ses places par des garnisons françaises ; on la somme de renvoyer ceux de ses conseillers qui déplaisent ou qui gênent.

Aucune affaire n'est à cet égard plus significative que la disgrâce du P. Monod, confesseur de la duchesse. Il n'était pas partisan de l'alliance française, craignait pour la Savoie l'ambition de la France et de l'Espagne et conseillait à sa pénitente de se rapprocher de ses beaux-frères et de signer un traité de neutralité ; c'était évidemment une politique qui contrariait celle de Richelieu, mais Monod était né savoyard et on ne pouvait lui faire un crime de dire dans le conseil son sentiment sur les affaires de son pays et de les envisager, non au point de vue français, mais au point de vue savoyard. Parce qu'il n'était pas partisan d'une entière soumission, parce qu'il se refusait à considérer les princes de Savoie, ennemis de la France, comme ses ennemis personnels, Richelieu résolut de s'en débarrasser et ne recula pour cela devant aucun moyen. Il envoya à Madame ambassadeur sur ambassadeur pour lui demander la disgrâce de son conseil-

ler ; il lui mit le marché à la main, menaça de l'abandonner, lui fit savoir que l'alliance de la France était à ce prix (p. 266). Contre l'ennemi dont on voulait se débarrasser à tout prix, tous les moyens sont bons et l'ambassadeur n'a pas plus de scrupules que le ministre. Un envoyé savoyard est à Paris pour tenter de justifier le Père : « Il sera bien à propos, écrit d'Hémery, que le Roi et Son Eminence exagèrent... toutes les méchancetés du P. Monod, afin de le rendre toujours plus odieux » (p. 263). D'Hémery avait auparavant proposé d'obtenir de la duchesse qu'elle envoyât le P. Monod en France sous un prétexte quelconque ; une fois la frontière franchie, toute inquiétude à son sujet deviendrait superflue (p. 247). Richelieu approuva ce projet, en pressa l'exécution, y revint à plusieurs reprises. Sur les divers points de cette affaire déjà connus, M. de M. apporte des précisions nouvelles et son témoignage est d'autant plus précieux qu'il est en général très favorable à Richelieu et à d'Hémery.

Cette politique sans scrupule réussit. C'est en vain que, dans l'entourage de Madame, certains conseillers s'indignent et déclarent étrange qu'il faille, dès qu'un ministre n'est pas agréable à la France, le chasser (p. 259). C'est en vain que la duchesse elle-même proteste et déclare que « ce ne serait que contrainte et avec le plus grand regret qu'elle abandonnerait un si bon et si vieux serviteur » (p. 262). Finalement elle doit céder à la force. « En larmes et sans voix », ayant à ses côtés d'Hémery impassible, elle doit donner congé à son confesseur. « Pour vous plaire, écrit-elle à Richelieu, j'ai consenti à me priver du plus ancien serviteur que j'aie entre tous mes sujets » (p. 267). Faut-il, après cela, s'étonner des rancunes qui s'accumulaient dans le cœur des gens ainsi traités, de la hâte et de l'empressement avec lesquels, dès qu'ils le pouvaient, ils se délivraient d'une alliance si insupportable ? « Lorsqu'on réfléchira, dit M. de M., au jugement duquel je ne ferai que souscrire, que cet épisode de la politique extérieure des Bourbons a été précédé, accompagné et suivi de beaucoup d'autres semblables, on s'étonnera moins de la satisfaction avec laquelle l'Europe, en 1789, regarda se consommer la ruine d'une monarchie dont elle portait le joug depuis deux siècles. » — G. Morizet.

F. Strowski. **Histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle. Pascal et son temps.** Paris, Plon, 1907-1908, 3 vol. in-12, IV-286, III-404, 419 p.

M. Strowski a entrepris une monumentale histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle. Il y a quelque dix ans, il en avait donné l'Introduction sous forme d'une thèse qui avait été remarquée sur *Saint François de Sales*. Voici qu'il vient d'en publier la première partie ; et de

même qu'il avait groupé ses recherches précédentes autour de la figure du doux apôtre du Chablais, il a pris Pascal comme centre de la présente étude. La personnalité de Fénelon dominera la dernière partie. Cette manière de représenter en des personnages significatifs, de *concrétiser*, si l'on peut dire, les diverses manifestations d'un même sentiment à travers un siècle, outre qu'elle est parfaitement naturelle et presque nécessaire, puisque c'est en de tels personnages que ce sentiment a revêtu la forme la plus complexe et la plus riche, donne à tout le récit une allure plus vivante et même dramatique : le lecteur comprend mieux, est davantage séduit et pénétré plus profondément.

Le premier volume, « de Montaigne à Pascal », ne fait pas double emploi avec l'ouvrage de M. S. que nous citions en commençant sur saint François de Sales et n'en est pas un résumé. La thèse était une étude d'âme, la reconstitution d'un milieu et l'exposé d'une pédagogie de la dévotion. Le présent volume est une description des différents courants intellectuels, moraux et religieux qui, sortis de la Réforme protestante et de la Contre-Réformation catholique du XVIe siècle, se dessinent, se mêlent ou se contrarient dans la première moitié du XVIIe. M. S. en distingue trois principaux : un courant stoïcien représenté par Montaigne, plus encore par Juste Lipse et du Vair dont on retrouve la trace dans la philosophie, au théâtre, dans la morale et qui, dans son fond, s'oppose au christianisme ; un courant libertin, alimenté par l'irréligion d'outre-mont, fortifié par la *Sagesse* de Charron et les *Essais* de Montaigne, mais manquant de substance et de solidité et conduisant à un vague déisme, plus souvent à l'incrédulité, à une attitude, ou mieux à un laisser-aller de dérision et de moquerie ; en opposition à ces deux courants laïques, pour ainsi dire, le courant proprement religieux, le développement du catholicisme charitable avec saint Vincent de Paul, la floraison des ordres religieux d'hommes et de femmes, la diffusion de la Société de Jésus qui tente d'unir l'esprit religieux à l'esprit mondain, et, par l'éducation et la direction de conscience, gagne de plus en plus de terrain, élabore une morale et une théologie en rapport avec son but, ses moyens d'action et les occurrences présentes : la casuistique et le molinisme. Contre cette morale et cette théologie, contre cette appropriation du christianisme aux besoins du temps et aux tendances du siècle, se dresse le Jansénisme, se raidissent et s'exagèrent la doctrine et la morale jansénistes. Qui triomphera du molinisme ou du jansénisme ? Et dans le jansénisme, qui l'emportera de l'esprit de Saint-Cyran ou du dogmatisme d'Arnauld ? Duel tragique, moment décisif, dont nous avons un témoin d'une valeur unique, d'une signification capitale, Blaise Pascal.

Le second volume retrace la vie de Pascal jusqu'à la conversion définitive, à l'illumination du 23 novembre 1654 ; le troisième est consacré aux dernières années, aux *Provinciales* et aux *Pensées*. L'auteur a réservé ses conclusions pour le premier volume de la série suivante : *Fénelon et son temps*. On n'attend pas de nous que nous analysions cette nouvelle biographie de Pascal. Il nous suffira d'en indiquer les principaux caractères. On y trouvera d'abord de remarquables descriptions des milieux où a grandi et s'est développé Pascal, milieu familial, milieu rouennais, milieu mondain (Miton et Méré particulièrement). On sera frappé en outre de la clarté introduite dans le tableau des écoles scientifiques, philosophiques et théologiques qui se partagent les esprits vers le milieu du XVIIe siècle : M. S. se retourne avec une dextérité singulière au milieu de toutes ces conceptions, se révèle aussi apte à décrire les grands courants d'ensemble qu'à démêler la complexité des détails et les affinités des doctrines. Enfin d'autres critiques avaient fait effort pour nous retracer, en se plaçant au centre, en Pascal même, l'évolution intime du personnage, son passage de la science et du monde à Port-Royal et à la religion. Je ne crois pas qu'on l'ait jamais fait avec autant de suite, autant de pénétration et de minutie et, somme toute, avec autant de bonheur. M. S. a accordé une large place aux travaux scientifiques de Pascal et cela l'a conduit à dire son avis sur la fameuse controverse soulevée par M. Mathieu au sujet de l'expérience du Puy-de-Dôme : il a replacé l'affaire dans l'ordre chronologique et il a exhumé quelques textes, reproduits en appendice et qui ont bien leur importance. Le savant, la méthode, M. S. les retrouve partout, toujours, dans les *Provinciales*, dans les *Pensées* : c'est le caractère essentiel de l'écrivain, c'est la marque de l'œuvre, de toutes les œuvres.

Dirons-nous que c'est peut-être excessif ? Non, sans doute. Mais ce que M. S. nous paraît avoir exagéré, c'est la continuité dans le développement intime de Pascal. Je ne crois pas céder à un préjugé romantique en formulant une pareille observation ; mais il me semble qu'il y a des heurts, des trous, des choses qui ne s'expliquent pas, ou pas suffisamment, l'illumination du 23 novembre 1654, par exemple. Le cas Durtal, — dont l'introduction détone quelque peu, — ne me paraît pas éclairer beaucoup le cas Pascal. Aux causes que M. S. a indiquées, faudrait-il ajouter des causes, des circonstances d'un autre ordre, pathologiques, les tourments physiques, la dépression nerveuse ? Peut-être. En tout cas, après avoir dit, dès le début, que toute sa vie Pascal fut un malade, il nous paraît qu'à certains moments, M. S. ne fait pas assez entrer en ligne de compte cet état morbide. De même il a peut-être trop adouci les pointes, les aspérités du caractère de son personnage. Il ne les a pas cachées, sans

doute ; mais il a pour les indiquer des atténuations singulières « ce qu'on n'oserait appeler sa vanité, ce qui était presque de la vanité... il est devenu susceptible sur certaines questions d'antériorité plus qu'il n'aurait dû être ». Ce sont des nuances, des impressions. Enfin pour reconstituer l'évolution intime de Pascal, M. S. s'est efforcé d'entrer, de s'installer, si je puis dire, dans l'esprit tourmenté et tragique du savant, du philosophe, du chrétien; à travers les mots, dans le mouvement des phrases, il a tâché de pénétrer jusqu'à l'âme, d'en saisir les mouvements secrets. Mais dans cette analyse et cette reconstitution, il y a une partie toute conjecturale, — en pouvait-il être autrement ? L'exposition est savante, l'interprétation subtile, *doctor subtilis*, les explications sont plausibles; mais elles n'entraînent pas toujours la conviction. Il n'en reste pas moins qu'on est en présence d'une œuvre ingénieuse et forte qui met son auteur en une bonne place parmi les Pascalisants. A la fin de son Introduction, M. S., rendant hommage aux livres auxquels il devait le plus, termine en citant le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, « l'admirable *Port-Royal* ». Ce n'est pas un mince mérite pour son livre de suggérer la comparaison et de n'en pas sortir à son désavantage. — V.-L. Bourrilly.

Vte de Guichen. **Pierre le Grand et le premier traité franco-russe (1682 à 1717)**. Préface du Baron de Courcel. Paris, Perrin, 1908. In-8, 299 p.

Il n'est point dans notre intention de discuter la thèse générale de ce volume, où MM. de Courcel et de Guichen se montrent enthousiastes partisans de l'alliance franco-russe, dont ils regrettent seulement que la conclusion n'ait point eu lieu deux siècles plus tôt. Après Saint-Simon et bien d'autres, M. Albert Vandal a brillamment mis en lumière les avantages qu'une entente avec Elisabeth aurait eus pour la France. M. Bourgeois au contraire a fait d'importantes réserves. Sans intervenir dans ce débat, où M. de G. prend place à côté de M. Vandal, nous signalerons seulement les indications nouvelles que son livre apporte sur les rapports de la France et de la Russie de 1682 à 1717.

A vrai dire, elles sont peu nombreuses : les documents essentiels ont été publiés soit par Rambaud dans le t. VIII du *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France* (Russie, 1er volume), que M. de G. le plus souvent résume et suit de très près, soit dans des collections russes et en particulier dans le t. XXXIV des *Mémoires de la Société Impériale*. M. de G. y a ajouté quelques textes nouveaux tirés des Archives nationales ou de la Bibliothèque nationale, qui seront d'utiles compléments. La bibliographie qu'il donne à la fin de son livre est à la

fois chaotique et imprécise. Elle renvoie aux mémoires de Saint-Simon sans indication de volume, ni d'édition, à l'histoire de Soloviéf sans l'indication du tome. Elle néglige deux livres, dont Rambaud semble avoir tiré profit : Moritz Posselt, *General und Admiral Franz Lefort* (t. Ier), et Mintzlof, *Pierre le Grand dans la littérature étrangère*. Somme toute, le livre de M. de G. est une dissertation historique à l'usage du grand public beaucoup plus qu'un essai à caractère scientifique.

En introduction, l'auteur résume les rapports de la France et de la Russie avant 1687. Il veut bien ne pas « considérer comme le prélude des tentatives d'alliance... le mariage du roi Henri Ier avec Anne Iaroslaw » (p. 5). Les quelques documents qu'il donne sur le voyage de Matchekhin en France (1654) ne sont point inédits. Il oublie dans sa rapide énumération la seconde ambassade de Potemkine en 1682, sur laquelle Rambaud (*op. cit.*) donne d'utiles indications.

Le chapitre Ier est consacré à l'analyse des relations franco-russes jusqu'en 1716. Je ne sais pourquoi M. de G., dans le récit de l'ambassade de 1687 envoyée par Sophie, reproduit pour le nom de l'introducteur des ambassadeurs l'orthographe fautive de Torff au lieu de Storf, déjà corrigée par Rambaud. En revanche il nous donne un curieux extrait des mémoires de Saintot (Bibliothèque de l'Arsenal) sur ce que fut la réception, à la Cour, de ces extraordinaires représentants de la noblesse russe.

Les ouvertures de Louis XIV au tsar Pierre datent de 1703 et du premier envoi de Baluze en Russie : elles n'aboutirent pas, et il n'y avait pas, à vrai dire, à cette époque, entre les deux puissances, inspirées de préoccupations divergentes, de terrain d'entente possible. Le séjour de Baluze à Moscou ne donna aucun résultat appréciable. La seconde tentative du même envoyé (1711) est racontée d'après les documents publiés par Rambaud. Le chapitre se termine par la publication, d'après les Archives, d'un « Estat des personnes qui désirent aller à Saint-Pétersbourg pour travailler au service de Sa Majesté Czarienne » (1716), suivi d'une autorisation royale. On y relève le nom de Jean-Baptiste Oudry.

Le chapitre II est un exposé, d'après les ouvrages classiques d'histoire diplomatique, Flassan, Wiesener, etc., de la situation de la France et des principaux États d'Europe au moment de l'arrivée du czar à Paris. M. de G. met assez bien en lumière l'hostilité contre le tsar de la dynastie hanovrienne, et les efforts de Pierre pour détendre ses relations avec l'Angleterre, sans grand succès d'ailleurs. Notons également la publication d'un mémoire anonyme de 1710 (Arch. nat.) sur la France et la Russie, et l'opportunité d'une entente. Ce n'est d'ailleurs qu'en 1716 que commencent de sérieuses négociations, dans lesquelles la France ne s'engage

qu'avec infiniment de circonspection, la Prusse servant d'intermédiaire.

En 1717, le tsar arrivait à Paris. C'est d'après les nombreux documents contemporains que M. de G. nous fait le récit de cette visite, déjà bien connue. Il y ajoute quelques détails puisés aux Archives nationales ou à celles des Affaires étrangères. Son enthousiasme pour Pierre le Grand lui fait, un peu abusivement semble-t-il, comparer la bataille de Poltava et celle de Valmy, « présage d'une ère nouvelle ». M. de G. publie ou réédite (?) une lettre du tzar à Mentchnikoff, écrite de Paris, et dans laquelle il est parlé du peintre français Caravaque (p. 205) : Caravaque n'est point un inconnu, comme semble le croire l'auteur, qui eût pu se reporter à l'indigeste, mais utile compilation de Dussieux sur *Les artistes français à l'étranger*.

Ce voyage, dont l'intérêt est plutôt anecdotique et psychologique qu'historique, n'eut diplomatiquement que de très médiocres résultats : encore ne faut-il point les trop diminuer. S'il est exact de dire, comme le fait M. Bourgeois (*Manuel historique de politique étrangère*, t. Ier, p. 404), que « le Régent n'accepta pas l'amitié du czar », encore faut-il ajouter qu'il ne la refusa pas non plus, et qu'il conclut avec la Russie et la Prusse le traité du 15 août 1717, résumé dans ses articles essentiels par Rambaud, et que M. de G. publie intégralement d'après des recueils russes. Les clauses secrètes surtout sont intéressantes. La Russie garantissait les traités de Bade et d'Utrecht, promettait des secours en troupes et en argent dont le chiffre n'était pas fixé. La France n'abandonnait point sa vieille alliée, la Suède, comme l'eût désiré Pierre le Grand : elle ne garantissait point officiellement Stettin à la Prusse par peur de l'Angleterre ; elle devait pourtant laisser faire, s'engageant à servir de médiatrice entre les puissances du Nord et la Suède ; ce rôle de conciliation fut dévolu à Campredon, ministre de France à Stockholm.

En conclusion, M. de G. apprécie défavorablement la politique austrophile de la France. Son livre n'apporte pas de données fort nouvelles ; il se lira cependant avec facilité et agrément. — Camille-Georges Picavet.

Mis de Lordat et Chanoine Charpentier. **Un page de Louis XV. Lettres de Joseph-Marie de Lordat à son oncle Louis, comte de Lordat, baron de Bram (1740-1747)**. Paris, Plon-Nourrit, 1908. In-8, vii-422 p. (1 portrait hors texte).

Joseph-Marie, comte de Lordat, né en 1725, passa son enfance en Languedoc chez un oncle célibataire, le comte Louis de Lordat, brigadier des armées du roi, retiré du service et vivant dans ses terres en gentil-

homme campagnard. Le comte de Lordat considérait Joseph-Marie comme son fils et mit à son service tout son crédit. Il le fit recevoir le 1er août 1740 page du roi en la Petite Écurie. De 1744 à 1748, Joseph-Marie fit la campagne de Flandre, se trouva à Fontenoy, Raucoux, Lawfeld, aux sièges de Mons, de Charleroi et de Namur. Ses états de service nous apprennent qu'il fut gouverneur de Carcassonne sur la démission de son père, en 1753, inspecteur et major de la gendarmerie en 1759, brigadier en 1761, maréchal de camp et gouverneur de Brouage en 1762. Il prit part, pendant la guerre de Sept ans, aux affaires de Minden en 1759, de Corbach et Clostercamp en 1760, et à la campagne de 1761-1762. Il mourut en 1765 à trente-neuf ans.

Entre l'oncle et le neveu s'était établie une correspondance dont un fragment seulement a subsisté : les lettres de Joseph-Marie pendant la campagne de 1744 à 1747, de sorte que le page de Louis XV appartient au même milieu et traite le même sujet que le marquis de Valfons [1], dont les mémoires viennent d'être publiés. Voici donc une nouvelle narration faite par un jeune officier de l'armée de Flandre, de Fontenoy, de Raucoux et de Lawfeld. Son intérêt est mince. Joseph-Marie avait de l'entrain ; mais il n'était à même, ni par son grade, ni, semble-t-il, par son caractère, de faire des constatations ou des réflexions originales. De ses lettres militaires se dégage une impression de banalité et d'ennui. On cherche vainement une vue personnelle, un fait nouveau où se raccrocher. J'ajoute que le titre « un page de Louis XV » paraissait annoncer quelques révélations ou anecdotes de cour. Il n'en est rien, et le descendant de Joseph-Marie qui s'est fait son éditeur nous explique son silence par une raison qui nous désarme. « Il y était trop mêlé (aux événements de cour), bien que dans un rang modeste, pour que ses réticences ne soient pas voulues. Et c'est encore une marque de sa réserve naturelle et de la sûreté de son jugement. »

A côté des lettres de Joseph-Marie, le marquis de Lordat et le chanoine Charpentier ont publié celles de l'abbé Dolmières pendant la même période, 1744-1747. L'abbé Jacques Dolmières, curé de Sainte-Eulalie, était alors vicaire général du cardinal de Tencin, archevêque de Lyon. Originaire du Languedoc, il était l'obligé et l'ami de la famille de Lordat et il se fit l'informateur de l'oncle de Joseph-Marie. Il accompagnait le cardinal à Versailles, où il ne manquait pas, nous dit M. de L., « d'aller faire sa révérence à Mesdames, dont il avait les bonnes grâces. Il fréquentait les plus grands seigneurs et se tenait au courant de toutes les nou-

1. Cf. la *Revue*, t. X, p. 46.

velles. Son style est négligé et son orthographe détectueuse. Mais il apporte sa petite contribution à l'histoire anecdotique du temps ». Cette appréciation du personnage et des lettres de l'abbé Dolmières est mesurée. Le lecteur la ratifiera pleinement.

L'édition de M. de L. manque de sommaires, de table des matières et d'index des noms propres. Si les lettres publiées avaient été plus riches en révélations intéressantes, on ne sait vraiment pas comment, après une première lecture, on aurait pu retrouver les faits ou les appréciations dignes d'être retenus. Les notes sont peu nombreuses. Au surplus, le texte des lettres de Joseph-Marie et de l'abbé Dolmières ne les rendait-il pas très nécessaires. — Pierre MURET.

François VERMALE et S.-C. BLANCHOZ. **Procès-verbaux de l'Assemblée générale [1] des Allobroges. Procès-verbaux de la Commission provisoire d'administration des Allobroges.** T. I. Paris, F. Alcan, 1908. In-8, 245 p.

Avant d'être réunie à la France par la Convention (21-27 décembre 1792), la Savoie eut à se prononcer sur ses destinées : formerait-elle une république indépendante, deviendrait-elle un canton suisse, avec Genève pour capitale, ou un département français ? C'est ce qu'eut à décider l'Assemblée nationale des Allobroges, qui siégea du 21 au 29 octobre 1792. Sous l'influence des Jacobins de Chambéry, affiliés à ceux de Paris, les élections à cette Assemblée firent triompher le principe de l'annexion à la France, que votèrent les députés élus, sortis en majorité de la petite bourgeoisie des gens de robe qui dirigeait les Sociétés populaires. Ceux-ci, réunis à Chambéry sous la dénomination d' « Assemblée des communes de la Savoie », se donnèrent le titre d' « Assemblée nationale des Allobroges », prirent un bon nombre de mesures politiques et administratives et, avant de se séparer, choisirent dans leur sein vingt et un citoyens pour former une Commission provisoire d'administration, chargée de faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale, de prendre dans les cas urgents des décisions provisoires et d'administrer la chose publique sous leur responsabilité. Cette Commission siégea pendant quelques mois à partir du 29 octobre, jour où l'Assemblée nationale s'était dissoute ; elle fut elle-même remplacée par le Conseil général et le Directoire du département du Mont-Blanc.

La Société savoisienne d'histoire et d'archéologie a entrepris de publier les procès-verbaux des assemblées qui, pendant les premières années de

1. Il faut lire : *Assemblée nationale.*

la Révolution, administrèrent l'ancienne province de Savoie, puis le département du Mont-Blanc. Le tome premier de cette publication contient les procès-verbaux des quatorze séances de l'Assemblée nationale, et ceux de la Commission provisoire d'administration, du 29 octobre au 16 novembre 1792. Les premiers n'étaient pas inédits ; ils avaient été imprimés à Chambéry, par ordre de l'Assemblée nationale, sitôt après sa dissolution, puis réimprimés à Annecy et à Paris ; mais les exemplaires en sont rares et, d'autre part, ils sont la préface nécessaire des procès-verbaux de la Commission provisoire. Ceux-ci, qui se trouvent aux Archives départementales de la Savoie (L 16 et suiv.), sont inédits. MM. V. et B. ont également donné, après une brève introduction, la proclamation du général Montesquiou au « peuple de la Savoie », datée du camp de Barraux (Isère), 21 septembre 1792 ; celle des commissaires de la Convention nationale, Dubois-Crancé, Gasparin et Lacombe Saint-Michel, au peuple savoisien (Chambéry, 6 octobre), et celle de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité de Chambéry, du même jour. Ce sont là des documents intéressants ; la publication en est faite avec soin ; on nous annonce qu'elle sera pourvue des tables et appendices les plus propres à la rendre utile ; nous croyons qu'elle justifiera ce vœu de la Société sous les auspices de laquelle elle est faite : « Elle rendra service à tous, en Savoie et au dehors ». — P.-R. Mautouchet.

Frédéric Masson. **Autour de Sainte-Hélène**. Paris, Ollendorff, 1908, 2 vol. in-12, xxxv-321 et 312 p.

Ces deux volumes nous apportent du nouveau, de l'intéressant, de l'utile, du discutable. L'avis au lecteur, écrit avec beaucoup de verve, traite des questions de méthode sur le mode satirique. Il appelle deux remarques : la première sur cette phrase : « Comme l'impartialité est, paraît-il, la première vertu de l'historien, on ne tire aucune conclusion, on ne rend aucun jugement, on ne flétrit aucun acte... » (p. ix). C'est confondre l'impartialité avec l'indifférence, et chaque mot a son sens ; et que l'impartialité soit une vertu nécessaire à l'historien, aucune ironie ne l'empêchera. La seconde remarque portera sur une théorie déjà connue de M. Masson, à savoir : « On ne saurait dire que rien de ce qui est officiel n'est vrai, mais on doit en être convaincu » (p. viii). En particulier, croire trouver « une parcelle de vérité » dans les dépêches d'ambassadeurs à ministres *contenues dans les dépôts publics*, « c'est un enfantillage et c'est une duperie ». Rien de mieux ; mais alors pourquoi M. M., dans ses pièces justificatives, cite-t-il tout au long les rapports du baron de Stürmer, du marquis de Montchenu, du comte de Balmain, du comte de

Lieven, à leurs ministres respectifs ? Voilà près de quarante pages qui, d'après la théorie de la préface, ne contiennent pas « une parcelle de vérité ». Et voilà l'inconvénient des systèmes absolus.

Les études *Autour de Sainte-Hélène* sont d'inégale valeur. *Les Missionnaires de Sainte-Hélène* sont un résumé clair et agréable, à l'usage d'un public de conférences, de « Sainte-Hélène vue de l'Europe ». On n'y trouve guère de nouveau. — Les études sur *la comtesse de Rohan-Miniac de Jersey* et sur les *Cuisiniers de Napoléon* sont précises et en grande partie neuves; mais la matière est « infertile et petite » et d'un intérêt surtout anecdotique. — *Bellérophon* et *Sainte-Hélène abandonnée* sont des à propos d'actualité.

D'autres études ont plus d'importance. La vie d'Antommarchi, postérieure à Sainte-Hélène, est heureusement éclaircie sur plusieurs points par le *Cas du chirurgien Antommarchi* et les *Notes sur Antommarchi*. Une discussion serrée et aisée à suivre conduit à attribuer au docteur Burton, et non à Antommarchi, la paternité du masque de Napoléon. — L'étude sur les *Lettres des souverains à Napoléon* et sur la façon dont quelques-unes retournèrent à leurs auteurs est aussi neuve et instructive, quoique l'exposé en soit un peu confus. — Celle qui concerne Piontkowski (*Un aventurier à Sainte-Hélène*) déroule avec agrément cette carrière amusante de simulateur à demi inconscient. Il est curieux, à ce propos, de constater combien tard s'est prolongée la légende de Piontkowski. Son dévouement à Napoléon et l'importance de son rôle à Sainte-Hélène sont signalés encore en 1853 [1] et en 1860 [2] dans des récits semi-historiques, semi-romanesques.

L'étude sur *le Marquis de Montchenu* offre beaucoup de *déjà vu* ; pourtant, par les renseignements qu'elle apporte sur sa vie, avant et après Sainte-Hélène, elle permet de mieux le situer et de mieux le comprendre. M. M. insiste sur ses rapports à Sainte-Hélène avec Montholon. Montholon, pour s'assurer sa bienveillance et, par contre-coup, celle du gouvernement royal, aurait poussé auprès de lui « une intrigue fortement suivie » ; il aurait flatté le marquis en lui rapportant de prétendues conversations de Napoléon sur la politique française, appréciations des faits dans un sens *ultra*, conseils de réaction politique et religieuse. Ces prétendues conversations seraient des inventions de Montholon, destinées à servir ses intérêts personnels.

C'est possible, mais difficile à prouver : on reste indécis devant les pro-

1. *Histoire populaire de Napoléon, suivie des anecdotes impériales*, par un ancien officier de la garde. Paris, Boisgard.

2. *Récits d'un vieux soldat*, par C.-B. Noisy. Rouen, Mégard.

babilités en divers sens et la difficulté de vérifier. D'abord, les confidences de Montholon ont passé par la plume de Montchenu ; on sait si Montchenu a l'amour de la vérité et le sens de l'exactitude, on sait comme il sait amplifier les racontars de mess ou d'antichambre. Une fois défalquée l'équation personnelle du marquis, ces confidences sont-elles si invraisemblables dans la bouche de Napoléon ? Elles ont été tenues en 1820 [1]. A cette date, Napoléon est affaissé, amorti ; ses relations avec le gouverneur sont devenues passables ; quelques mois plus tard, c'est au gouvernement de Louis XVIII qu'il demandera de lui choisir de nouveaux compagnons (M. Masson le note lui-même, t. Ier, p. 37) : est-il invraisemblable qu'il lui demande en France une captivité douce, semblable à celle de Valençay ? D'autre part, les libéraux l'irritent : ce n'est pas pour lui qu'ils agissent ; il se sent oublié, dépassé ; ce sont eux qui l'ont renversé en 1815 ; ils ont rétabli en Espagne la constitution de 1812, qui fut une arme contre lui. Dès 1815, il parlait de « mater les jacobins ». Est-il invraisemblable qu'il y pense encore en 1820 ? Ses conversations n'ont peut-être pas été faites pour le dehors, et peut-être Montholon a-t-il eu le tort de les rapporter à Montchenu dans un intérêt personnel ; mais elles ne sont pas invraisemblables. Et il me semble difficile d'apporter la précision nécessaire à l'examen de la question.

C'est sur *le cas Gourgaud* que M. M. s'est le plus appesanti, c'est-à-dire sur les causes qui ont amené son départ de Sainte-Hélène. Il combat énergiquement l'hypothèse de la *mission* de Gourgaud en Europe, et cherche à expliquer pourquoi et comment cette version a été lancée. Comme il arrive d'ordinaire pour les questions complexes, son argumentation, très forte quand il critique, est beaucoup moins probante quand il propose à son tour une solution.

Il appuie avec beaucoup de force sur les arguments déjà connus et contraires à l'hypothèse de la mission : le journal de Gourgaud ne parle jamais de mission, et explique le départ par la brouille avec Montholon : or le journal a un indéniable accent de sincérité ; la mission, Gourgaud ne l'a pas remplie (ou si médiocrement !) ; tout au contraire, il a, quoique involontairement, desservi Napoléon ; jamais, plus tard, il n'a invoqué la

1. M. Firmin Didot (*La captivité de Sainte-Hélène*, p. 174) place en décembre 1818 une de ces conversations. L'erreur est singulière : on y parle des révolutions de Naples et d'Espagne. En réalité, la conversation est contenue dans le rapport du 7 novembre 1820 (*Mémoires et documents*, t. 1805, fol. 48, pièce 79). M. Masson (II, p. 2) a repris à son compte l'erreur de M. Firmin Didot ; et cela suffit à fausser tout un raisonnement : les rapports de Montholon avec Montchenu ne sont pas en 1818 ce qu'ils sont en 1820, — et le Napoléon de 1818 n'est pas le Napoléon de 1820.

mission pour excuser son départ. M. M. fortifie ces anciens arguments de textes nouveaux (lettres du marquis d'Osmond et du comte de Lieven, ambassadeurs de France et de Russie à Londres, à leurs ministères respectifs) [1]. Il fait remarquer que, des documents qui appuient l'hypothèse (instructions de Napoléon à Gourgaud, données dans les *Récits de la captivité*, lettre de Montholon à Gourgaud, donnée dans la préface du *Journal* de Gourgaud), l'un peut s'appliquer à d'autres circonstances, l'autre peut paraître suspect. La version de la *mission* sort de cette discussion en fort mauvais état.

Cette version, qui l'a lancée ? M. M. prend ici comme point de départ une intéressante constatation, que personne n'avait faite avant lui. Dans les *Récits de la captivité*, publiés en France en 1847, la version de la mission est exposée tout au long, avec les circonstances qui l'ont préparée, et les instructions que Gourgaud devait suivre. Or, si l'on consulte l'édition anglaise des *Récits*, publiée antérieurement, en 1846, la mission y est timidement énoncée en un seul passage, « sans aucune préparation, sans aucune explication préalable ni postérieure ». Aucun des autres passages ne s'y trouve. D'où vient la différence ? C'est que, dans l'intervalle, en juillet 1846, Montholon, prisonnier à Ham comme complice du prince Louis-Napoléon à Boulogne, a été mis en liberté : « M. de Montholon n'a-t-il pas contracté des obligations envers son ancien ennemi de Sainte-Hélène, et ne prétend-il pas lui prouver sa reconnaissance ? » S'il a été libéré, « ne peut-on penser qu'il doit quelque part de cette faveur à l'aide de camp du roi, lieutenant-général et pair de France » qu'est devenu Gourgaud ? (t. I, p. 68-69). Il lui témoignera sa gratitude en donnant de son orageux départ une explication honorable : ce sera *la Mission*.

C'est très ingénieux ; mais, à raisonner rigoureusement, la version de la mission est énoncée dès l'édition anglaise de 1846, avant la libération, avant tout prétexte à reconnaissance. D'ailleurs, des *Récits de la captivité*, il n'y a pas *deux* versions seulement, mais au moins *trois*. Une première édition française a paru en feuilletons dans la *Presse*, du 23 janvier au 5 mars 1846, donc au moins aussi tôt que l'édition anglaise [2]. Et cette

1. Remarquons pourtant que là encore, pour l'observateur indifférent, il y a place pour le doute. M. M. s'étonne que Gourgaud ait pu jouer son rôle (si rôle il y a eu) de fausse irritation, sans que personne, ni officiers anglais, ni commissaires européens, etc., ait rien soupçonné. Or les textes qu'il publie (t. Ier, p. 208, 216, 223) prouvent que, si ni le gouverneur, ni les commissaires ne croyaient à la mission, tout le monde y croyait à Sainte-Hélène. — A Londres, le marquis d'Osmond et le comte de Lieven ne sont pas exempts de soupçons : loin de là (voir t. I, p. 241, 245). — L'hypothèse de la mission n'est donc pas tardive : elle a été *dans l'air* tout de suite.

2. Une autre édition française a paru à Bruxelles en 1846, sans parler d'une traduction

édition diffère sur plusieurs points de l'édition anglaise ; l'une de ces différences viendrait plutôt à l'appui de la thèse de M. M. : le testament de Napoléon brûlé le 7 avril 1821 est seulement *mentionné* dans la première édition française ; dans l'édition anglaise, une note s'y rapportant est *transcrite* ; dans la seconde édition française, le nom de Gourgaud y est glissé, pour montrer la reconnaissance supposée de Napoléon pour ses services. Mais, sur d'autres points, ces différences contredisent la thèse de M. M. Dans la deuxième édition française, une note du 22 juillet 1816 affirme que Balmain « vit presque chaque jour le général Gourgaud ». Elle n'existe pas dans le texte anglais [1] et M. M. en tire avantage ; mais on la retrouve textuellement dans la première version française (*Presse* du 6 février 1846). Il en est de même pour la note importante qui figure au 1er janvier 1817 dans les *Récits*, seconde édition française ; absente du texte anglais, on la retrouve dans la première édition française (*Presse* du 7 février 1846). Ainsi, l'on ne saurait dire que Montholon ait inventé tous ces passages entre l'édition anglaise de 1846 et l'édition française de 1847. Il en a mis quelques-uns dans la première version française, puis les a supprimés dans la version anglaise, puis les a rétablis et amplifiés dans la seconde version française. Cela donne surtout l'idée d'un inextricable désordre, d'un travail bâclé au jour le jour, suivant la commodité des libraires, la fantaisie de notes rares et mal rangées et de souvenirs confus. En tout cas, il semble téméraire de rien conclure avant d'avoir attentivement comparé les trois versions, et non pas deux seulement.

Admettons pourtant que l'intention de Montholon soit prouvée ; que, pour lancer la version de la mission, il ait inséré dans ses *Récits*, après coup, une série de faits inventés ; que, pour soutenir cette « fable », il ait forgé la lettre du 19 février 1818, publiée dans la préface du journal de Gourgaud. Pourquoi a-t-il pris tant de peine à fausser la vérité ? Gourgaud le lui a-t-il demandé ? C'est peu probable. M. M. lui-même remarque (t. I, p. 85) que, de ces documents justificatifs, « Gourgaud n'a jamais été tenté de se servir, qu'il ne les a jamais communiqués à qui que ce soit, qu'il les a laissés dormir dans un coin ». Montholon l'aurait donc fait spontanément, pour remercier Gourgaud d'avoir aidé à sa libération. Mais cette intervention de Gourgaud n'est qu'une supposition et paraît inutile pour expliquer la libération : était-il de la dignité du gou-

---

allemande (Leipzig) et d'une traduction italienne (Turin). Mais je ne les ai pas eues entre les mains.

1. Je n'ai pas en ce moment le texte anglais sous les yeux ; mais, pour cette note et la suivante, je m'en rapporte à l'affirmation de M. Masson : « Nulle de ces notes ne figure dans le texte anglais » (t. I, p. 70).

vernement de juillet, après l'évasion de Louis-Napoléon, principal coupable, de garder les comparses sous les verrous de Ham ? Reste donc à établir que Gourgaud a agi pour Montholon.

Mais admettons encore la chose démontrée : c'est en 1846 que Gourgaud aurait mérité la gratitude de Montholon ; c'est donc en 1846 que Montholon a dû, en reconnaissance, inventer *la mission*. S'il en a fait mention avant, la solution proposée par M. M. pèche par la base. Aussi affirme-t-il à deux reprises que « jusqu'en 1846 on n'entend point parler » (p. 56) et que l'édition anglaise de 1846 en parle « pour la première fois » (p. 65), ce qui est une erreur. Qu'on ouvre les *Sentiments de Napoléon sur le christianisme*, du chevalier de Beauterne, à la 3e édition (Paris, Waille, 1843) : on trouvera, aux pièces justificatives, deux lettres de Montholon à Beauterne ; la première est sans date, mais la seconde (qui est postérieure) est du 30 mai 1841. Dans la première on lit : « Le général Gourgaud n'a point, ainsi que vous le croyez, abandonné l'empereur ; il est parti de Sainte-Hélène du consentement de Sa Majesté, et chargé d'une mission importante » (p. 240). Et dans la seconde (p. 247) : « La mission donnée par l'Empereur au général Gourgaud est un fait incontestable ». La mission est donc affirmée dès 1841. Quelle reconnaissance Montholon doit-il à Gourgaud ? Montholon aurait donc, sans raison connue (car celle-là n'est plus à invoquer), inventé des faits imaginaires, forgé de faux documents, laissé planer sur son honneur des doutes outrageants, en ne tirant pas au clair la question du cartel de Sainte-Hélène, et pour qui ? pour l'insupportable compagnon d'exil qu'était Gourgaud ! Le mensonge deviendrait presque chevaleresque et édifiant, dans ces conditions de désintéressement. Surtout, c'est invraisemblable. Que Montholon ait forgé de toutes pièces « la fable de la mission », c'est possible ; mais il reste : 1° à le prouver ; 2° à déterminer quel intérêt il y avait. Quoi que puisse penser M. M., la question n'est pas résolue. Mais il l'a fait avancer.

Je note en terminant une légère inadvertance de M. M. sur les rapports de Sainte-Hélène avec l'Europe. Il dit (t. I, p. 287) que « l'Empereur faisait passer à Eugène tous les ordres qu'il voulait ; et on en a la preuve certaine en ce qui touche Gourgaud, par l'ordre de lui faire toucher une pension de 12.000 francs ». Or, il résulte des *Mémoires du prince Eugène*, publiés par Ducasse (t. X, p. 409-410), que le prince Eugène n'a reçu le billet (du 12 juillet 1817) que des mains de Gourgaud revenu en Europe en 1819. Napoléon ne faisait donc pas passer à Eugène les ordres qu'il voulait. — Ph. Gonnard.

Hugo P. Thieme. **Guide bibliographique de la littérature française de 1800 à 1906**. Paris, Welter, 1907. In-8, xxii-512 p.

En 1897, M. Hugo P. Thieme, professeur de français à l'Université du Michigan, publiait une modeste brochure (in-8 de 92 p.), qui offrait à l'usage des étudiants, un commode memento des principales productions de la littérature française du xixe siècle. Aujourd'hui, M. T. a considérablement développé son esquisse, et c'est une copieuse bibliographie qu'il nous donne.

L'ouvrage se divise en deux parties d'inégale étendue. La deuxième partie, sorte d'annexe, est formée par le groupement, sous diverses rubriques, des principaux livres et articles à consulter sur l'histoire de la langue, de la littérature et de la civilisation françaises depuis la Renaissance (p. 449-510) ; la première, qui comprend presque la totalité du volume, est constituée par le catalogue des œuvres des écrivains du xixe siècle, classées par ordre alphabétique. Chaque notice individuelle se compose : 1° de la liste chronologique des ouvrages de l'écrivain ; 2° d'un relevé (sous la rubrique *Références*) des travaux publiés soit à part, soit en des périodiques, sur la vie et l'œuvre du littérateur. Disons tout de suite que le groupement de ces multiples « Références » nous paraît constituer la partie la plus remarquable et la plus digne d'éloges du livre. Non seulement M. T. renvoie aux études réunies en des recueils d'articles (Sainte-Beuve, Planche, Montégut, Schérer, Brunetière, etc.), évitant souvent ainsi au travailleur de fastidieuses recherches dans les tables des matières, mais il a dépouillé la collection des principales revues littéraires françaises et étrangères. A parcourir sa table des périodiques, l ne semble pas qu'il ait négligé aucune revue sérieuse du xixe siècle [1].

Le choix des écrivains qui devaient être groupés en ce volume a été pour l'auteur souvent difficile. M. T. s'est-il montré trop hospitalier ou trop exclusif ? Comme il admettait les vivants, la sélection était plus délicate encore. Il nous paraît que M. T. a été en général très accueillant, et surtout aimable vis-à-vis des contemporains. Il a recueilli avec soin les productions multiples de certains romanciers, dont les fécondes élucubrations ne sont plus guère admirées qu'en des « cabinets de lecture » provinciaux. Les véritables écrivains oubliés nous paraissent rares ; nous nous étonnons cependant de ne point rencontrer les noms du romantique Louis Bertrand, l'auteur de *Gaspard de la Nuit*, de Jules de la Madelène,

1. Une seule remarque sur cette table des périodiques et de leurs abréviations : M. T. devait fournir quelques indications sommaires sur certaines revues fort oubliées, surtout les dates de leur durée ; ainsi pour : *Correspondance littéraire*, *Entretiens politiques et littéraires*, *La jeune France*, *Mercure étranger*, etc.

l'auteur du *Marquis des Saffras*, des essayistes Eugène Despois, Charles Labitte, Charles Magnin, Deltour ; parmi ceux des poètes contemporains, le nom de M. Auguste Angellier ; parmi ceux des théoriciens et critiques d'art, les noms de Viollet-le-Duc, Didron, du Mis Léon de Laborde, Rio, Thoré-Burger, Castagnary, Philipppe Burty [1].

Visiblement, M. T. a été fort embarrassé lorsqu'il s'est agi de choisir les savants et érudits qui avaient droit à figurer dans son recueil. On comprend ses hésitations, car si les grands savants furent presque tous, jusqu'au début du XIXe siècle, des écrivains véritables, si les historiens furent des maîtres de la langue, tout au contraire, depuis le milieu du siècle, la plupart des érudits, et souvent les plus illustres, n'ont plus aucune raison d'être comptés parmi les représentants de la littérature. Il semble que M. T. pouvait se borner à prendre parmi les écrits de naturalistes, de chimistes, de philologues, etc., ceux dans lesquels ces savants exposaient leurs systèmes, leurs méthodes ou leurs conceptions philosophiques. Il est très naturel de trouver les ouvrages de M. Berthelot : *La synthèse chimique* ou *La Révolution chimique* et ses autres écrits philosophiques (p. 45) ; en revanche, la liste (certes bien insuffisante) de ses travaux chimiques semble inutile en ce genre de bibliographie. Mais si M. T. a introduit Berthelot, même Pasteur (qui n'a laissé presque aucune page littéraire), on cherche vainement les noms de Cuvier, qui eut des prétentions justifiées au titre d'écrivain, de Laplace, de François Arago, dont les *Éloges académiques* sont demeurées célèbres, de Claude Bernard, qui a laissé dans l'*Introduction à la médecine expérimentale* son testament philosophique. Les philosophes ne pouvaient être laissés à l'écart ; aussi figurent-ils presque tous dans le volume. Cependant, quelques noms éclatants en sont absents : Cournot, Charles Secrétan, Félix Ravaisson parmi les morts, Jules Lachelier, Émile Boutroux parmi les vivants. Quant aux philologues, historiens, archéologues, combien, depuis le milieu du XIXe siècle, peuvent prétendre au titre d'écrivain ? M. T. a choisi un peu au hasard. L'on rencontre les noms de Leroux de Lincy, de D'Arbois de Jubainville, de C. Chabaneau, et on ne trouve pas ceux de J.-V. Leclerc ou de Léopold Delisle ; Salomon Reinach est cité, et point Ed. Pottier, Alfred Croiset, Maurice Croiset ou Maspéro, et si les livres historiques des Lavisse, Aulard, H. Houssaye, F. Masson, Chuquet, Vandal, Rambaud, sont répertoriés, on cherche vainement ceux d'Alfred Maury, E. Denis, E. Bourgeois, A. Luchaire, Ch.-V. Langlois, P. de

1. Une étrange omission p. 159 : celle des *Maîtres d'autrefois* dans la liste des ouvrages d'Eugène Fromentin.

Nolhac, Ch. Seignobos, etc. Parmi les économistes, on constate la présence d'Émile Levasseur, de Paul Leroy-Beaulieu, et l'absence de Frédéric Bastiat, Buchez, Le Play, Courcelle-Seneuil.

Dans le signalement bibliographique des ouvrages, M. T. a laissé passer des erreurs qui rendent souvent incertaine et parfois dangereuse la consultation de son *Guide*. Il a négligé de signaler par des signes conventionnels les réimpressions ou rééditions successives d'un même ouvrage. Il n'a pas su que certains livres ont reparu sous des titres différents ; ainsi le récit de Jules Simon, *La peine de mort* (p. 385), est devenu plus tard : *Trois condamnés à mort*, puis *L'Affaire Nayl*. M. T. a négligé d'avertir que certaines brochures se retrouvent dans des volumes collectifs ; des articles ou conférences célèbres de Renan, *La chaire d'hébreu au Collège de France ; Le Judaïsme comme race et religion*, *Qu'est-ce qu'une nation ?* formèrent plus tard des chapitres des *Questions contemporaines*, des *Discours et conférences*, etc.

Les plus graves erreurs de M. T. ont eu pour cause l'existence d'écrivains homonymes ou de même famille ; le bibliographe est tombé dans presque tous les pièges creusés sous ses pas. Il a oublié l'existence de M. Frantz Funck-Brentano, qui doit revendiquer plusieurs des volumes généreusement donnés à son père (p. 160) ; il a confondu M. Paul Lacombe, l'auteur de *l'Histoire considérée comme science*, avec l'excellent bibliographe parisien (p. 223) ; dans l'ample liste — et bien incomplète encore — des travaux de M. Salomon Reinach (p. 336-337), M. Théodore Reinach a quelque droit de reprendre plusieurs articles ; il existe deux Rostand, l'économiste et l'illustre auteur de *Cyrano* (p. 354), comme il y eut deux Vicaire (p. 429), le poète et l'auteur du *Manuel de l'amateur de livres du XIXe siècle*, que M. T. aurait eu grand profit à consulter plus fréquemment. La similitude des noms a fait attribuer à certains écrivains des œuvres imprévues : M. André Michel, le critique et historien d'art, nous apparaît comme germaniste et catéchiste, et Henri Michel, l'auteur de *L'Idée de l'État*, comme agronome (p. 281). Des négligences, des erreurs de copie ou des fautes d'imprimerie non corrigées ont fait naître d'amusantes méprises. L'on n'apprend pas sans une certaine stupeur que Baour-Lormian, mort en 1850 à Paris, est mort de nouveau quatre ans plus tard aux Batignolles (p. 26) ; que M. Maurice Donnay, enfant prodige, composa, l'année même de sa naissance, une saynète et un monologue (p. 121) ; que M. Jaurès a publié, dans *l'Histoire socialiste*, « *La partie constituante* » et « *Le Législatif* » (p. 214) ; que M. G. Picot a fait l'éloge académique du philosophe Ch. Renouvier sous le nom de l'économiste Ch. Renouard (p. 346) ; que Fustel de Coulanges

a publié « *L'Allemagne et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne* » (p. 160) ; et plusieurs autres drôleries qu'il serait fastidieux et inutile de relever.

En résumé, malgré de nombreuses taches qu'il serait aisé de faire disparaître lors d'une seconde édition, l'œuvre de M. T. rendra de très grands services et il est juste de le remercier de l'énorme labeur accompli pour mettre à notre disposition un répertoire de la littérature française du XIXe siècle aussi complet et aussi pratique. Il convenait néanmoins de signaler le genre d'erreurs qui s'y rencontre afin de prévenir les travailleurs de n'utiliser les renseignements contenus dans ce *Guide bibliographique* qu'avec prudence. — G. Brière.

REVUE DES PÉRIODIQUES

La Révolution française. 1909.

14 Janvier. = E. Champion. *Jean-Jacques Rousseau et la propriété.* [Taine montre les révolutionnaires, imbus des idées de Rousseau, établissant la communauté des biens. Citations de Rousseau prouvant qu'il était partisan de la propriété individuelle. La Révolution a, d'ailleurs, toujours professé le respect des propriétés, s'est toujours montrée hostile à toute loi agraire.] — L. Lévy-Schneider. *Napoléon et la garde nationale, à propos de l'ouvrage de M. Bucquoy, « les gardes d'honneur du premier Empire ».* [Suite et à suivre. La réorganisation des gardes nationales, par le décret du 8 vendémiaire an XIV, est une mesure militaire (elle a pour but d'assurer la défense du territoire, au début de la campagne de 1805 contre la 3e coalition) et politique (elle est destinée à réveiller le patriotisme, à grouper toute la nation autour de l'empereur). Napoléon songe à s'attacher de préférence les riches ; il abandonne les gardes d'honneur locales, mais reprend l'institution, ébauchée en l'an VIII, des gardes d'honneur militaires, par lesquelles il espère achever de rallier à sa dynastie les fils des nobles de l'ancien régime. Mais, au fond, il se méfie des gardes nationales, il hésite à les convoquer, il ne procède qu'à des appels partiels, bientôt suivis de licenciements. En somme, de 1805 à 1810, la garde nationale, qui n'existait que sur le papier au début de l'Empire, ne reçoit pas d'organisation réelle. En 1812, au moment où il rassemble toutes les ressources militaires de l'Empire en vue de la campagne de Russie, Napoléon dresse un plan d'ensemble pour l'organisation de la garde nationale. Constituée par le sénatus-consulte du 13 mars, elle englobe tous les citoyens jusqu'à soixante ans et se divise en compagnies, bataillons (cohortes) et brigades.] — J. Adher. *Hugues Destrem, négociant patriote.* [Lettre du 25 brumaire (probablement an II), par laquelle Destrem signale à la municipalité de Toulouse que les négociants qui faisaient autrefois venir leurs marchandises de Marseille et de Bordeaux s'approvisionnent maintenant chez lui ; il est ainsi le seul qui fasse venir de ces villes l'huile, le savon et autres objets dont il alimente Toulouse, et il craint qu'il ne puisse satisfaire aux besoins de tous.] — N. Karéiew. *L'œuvre de la commission de l'histoire économique.* [Traduction d'un article de M. K., suivie de la nomenclature, dressée par M. C. Bloch, des publications de la commission centrale et des comités départementaux.] — *A propos de Chaumette : correspondance.* [Réponse de M. Mathiez à l'article de M. Braesch, du n° précédent (cf. ci-dessus, p. 331). Chaumette n'a pas rédigé l'arrêté du 3 frimaire : il était avec Pache, au moment où cet arrêté fut voté, au Comité d'instruction publique. Il a protesté contre cet arrêté dès qu'il en a connu l'existence. A-t-il

du moins réclamé les mesures qui y sont prescrites, par le réquisitoire contre les prêtres que lui prête le *Moniteur*, et qu'il aurait prononcé avant son départ pour le Comité d'instruction publique ? Mais il n'est pas prouvé que Chaumette ait fait un réquisitoire quelconque. Le procès-verbal officiel de la séance du 3 frimaire, dans les *Affiches de la Commune*, rapporte des *réflexions* de Chaumette sur la perversité des prêtres, déclamation vague, sans objet particulier. Ce sont ces réflexions qui ont servi de prétexte à Dunouy et autres membres de la Commune pour faire adopter l'arrêté pris en son absence, et qui furent ensuite converties en un prétendu réquisitoire qui n'a pas existé et qui fut mis sur le compte de Chaumette. La formule : « Le Conseil arrête, sur le réquisitoire du procureur de la Commune... » est une clause de style ; le 5 frimaire, le Conseil général donna acte à Chaumette de sa protestation contre l'emploi de cette formule dans cette circonstance. — Réponse de M. Braesch : il a dit lui-même, dans l'article auquel répond M. M., que l'arrêté du 3 frimaire n'avait pas été rédigé par Chaumette ; mais celui-ci n'a-t-il, dans le vote de cet arrêté, aucune responsabilité ? M. M. dit que non, parce que Chaumette n'a pas prononcé le réquisitoire que lui attribue le *Moniteur* ; il en donne comme preuves que les *Affiches de la Commune* ne contiennent pas ce réquisitoire. Mais Chaumette dut certainement se faire communiquer le texte par les rédacteurs des *Affiches*, revoir et corriger le compte rendu de la séance et c'est pourquoi on y cherche vainement l'apparence d'un réquisitoire. M. M. déclare suspect le texte du *Moniteur* ; mais le *Courrier républicain*, le *Journal de Paris*, le *Journal de la Montagne* sont presque identiques. Les *Affiches* n'avaient qu'un caractère semi-officiel, et l'exactitude de leurs comptes rendus laissait souvent à désirer. Donc, le texte insignifiant des *Affiches* n'est pas une preuve de l'inexistence des paroles attribuées à Chaumette par le *Moniteur*, et l'on ne doit pas tenir la version de ce journal comme falsifiée volontairement, car elle est appuyée par d'autres journaux parus antérieurement.]

Le Correspondant. 1909.

10 Janvier. — V. du Bled. *Les dîners parisiens depuis trois siècles.*

25 Janvier. = Cl. N. Desjoyeaux. *La question du drapeau en 1873, d'après des documents inédits. Récits de deux témoins.* [Il s'agit du comte de Sugny et de son neveu, le baron de Rochetaillée, morts en 1908. Tous deux ont pris une part active aux négociations de 1873 avec le comte de Chambord ; le neveu, puis l'oncle, se sont rendus à Frohsdorf, et la relation de leurs entrevues avec le prince ajoute à la version connue un certain nombre de détails intéressants (M. Hanotaux en a eu communication, et les a en partie utilisés dans son « Histoire de la France contemporaine »). D'après Sugny, le tsar, à la fin de 1873, aurait témoigné le désir de rencontrer le comte de Chambord, dont il regrettait « l'erreur persistante » ; le prince n'en tint pas compte, et le tsar, froissé, se serait dès lors désintéressé de la cause légitimiste. D'autres démarches ont été faites auprès du comte de Chambord, pour l'amener à céder sur la question du drapeau, par l'empereur d'Autriche, l'ex-roi de Naples François II ; elles sont, comme on sait, restées infructueuses.] — *Au secours de Messine après le tremblement de terre de 1783. Jour-*

nal d'un chevalier de Malte. [Relation « historico-physique » due au chevalier d'Estourmel, capitaine d'une des galères de Malte.]

Revue des Deux Mondes. 1908.

15 Aout. = A. Rebelliau. *La Compagnie secrète du Saint-Sacrement, d'après des documents nouveaux.* [D'après 147 lettres adressées de 1639 à 1662 par la Compagnie du Saint-Sacrement de Paris à celle de Marseille (Cf. ci-dessus, p. 311). Elles permettent de suivre chronologiquement et de tout près l'activité du groupe marseillais, de saisir l'action exercée par l'assemblée parisienne fondatrice sur une de ses plus importantes succursales, d'étudier incidemment l'une des initiatives charitables qui, à Paris, se rattachent à l'œuvre de la Compagnie, de constater, une fois de plus, son caractère essentiellement secret.]

15 Septembre. = G. Hanotaux. *Le congrès de Berlin. I. La guerre et les préliminaires du Congrès.* [Continué le 1er octobre : *II. Le congrès.*]

15 Octobre. = Martens. *Nicolas Ier et Louis-Philippe.* [I. Après la Révolution de 1830, Pozzo di Borgo reste à Paris. Sa crainte que le tzar Nicolas ne reconnaisse pas Louis-Philippe. Il cherche à prévoir toutes les objections contre la reconnaissance et à les combattre (son rapport du 27 juillet-8 août). Les premiers ordres de Nicolas (4-16 août) lui prescrivent d'éloigner du territoire français tous les sujets russes, de quitter Paris, si sa présence peut être interprétée comme une approbation du nouvel ordre de choses ou si un représentant d'une puissance quelconque était rappelé ; de considérer ses fonctions comme suspendues de fait. Interdiction à tout sujet français d'entrer en Russie, et interdiction du pavillon tricolore dans les ports. II. Pozzo désobéit catégoriquement à ses instructions. Ses rapports du 16 et du 23 août pour expliquer les raisons de sa désobéissance (la guerre en perspective avec la France, et l'attitude des autres puissances). Malgré la révolution belge et les déclarations du gouvernement français contre toute intervention étrangère, Pozzo finit par recevoir satisfaction. La reconnaissance est proposée par Nesselrode à Nicolas dans son rapport du 16-28 septembre 1830. Nicolas ne l'admet que comme une nécessité et après une longue lutte contre lui-même. Arrivée à Saint-Pétersbourg, au commencement de septembre, du général Athalin pour notifier l'avènement de Louis-Philippe, et porteur de deux lettres du roi au tzar du 7-19 août 1830. Dans sa réponse, Nicolas refuse d'employer la formule « Monsieur mon frère » pour y substituer le simple titre « Sire ». Retenue et froideur de cette réponse (18-30 septembre). III. Déception causée en France par les lettres de Nicolas. Plaintes de Molé et de Louis-Philippe à Pozzo (11-23 octobre). Sébastiani remplace Molé. Défiance de Pozzo à son égard. Déclaration de Sébastiani « que si l'armée de l'Empereur passait sa propre frontière, le roi Louis-Philippe regarderait ce mouvement comme une déclaration de guerre » (20 novembre-2 décembre 1830). Aversion de Nicolas contre Louis-Philippe et contre Pozzo. La mission du comte de Damas à Saint-Pétersbourg en février 1831, pour solliciter l'appui du tzar en faveur du duc de Bordeaux. Réponse vague de Nicolas. Le 1er janvier 1831, Pozzo présente enfin à Louis-Philippe ses lettres de créance. L'élection du duc de Nemours par le congrès belge ; les sympathies de la France

pour la Pologne. Pessimisme de Pozzo (rapport du 19 février-3 mars 1831). IV. Impression produite sur l'Empereur par le rapport de Pozzo du 19 février, et son indignation en apprenant l'agression de la populace de Paris contre l'hôtel de l'ambassade. Les conversations du roi et de Casimir Périer avec Pozzo sur la Pologne. Incertitude de la situation, Nicolas n'admettant pas l'intervention d'une puissance quelconque en Pologne, mais reconnaissant aux Autrichiens le droit d'intervenir en Italie. Le 9-21 mars, il indique à Pozzo différentes éventualités qui devront le déterminer à quitter la France. Les explications et les conflits incessants entre la France et la Russie à propos de la Pologne, de juillet à novembre 1830. Les dispositions de Nicolas sont pleines d'amertume et de colère. Pozzo s'assombrit de plus en plus.] — E. DAUDET. *L'exil et la mort du général Moreau. I. Moreau et la conspiration de Georges.* [Injustice des historiens à l'égard de Moreau, qui n'ont pas apprécié ce qu'il y avait de justifié dans les rancunes du général en 1813. A l'aide des archives des descendants de Moreau, M. D. établit qu'il a été une victime de Bonaparte, qui a voulu abaisser un homme qui lui portait ombrage et un rival possible. I. Arrestation de Moreau le 11 février 1804. Indignité de ses accusateurs, Bouvet de Lozier, Rolland, Lajolais, Coucheri, dont deux au moins servent les desseins de la police. Contradictions de leurs dires et fragilité de leurs preuves. Ni Pichegru, ni Georges n'accusent Moreau. Comédie et manœuvres du grand juge Regnier concertées avec le Premier Consul pour provoquer des aveux de Moreau. Déni de justice de le retenir dans le procès. II. L'arbitraire pour la juridiction : le tribunal criminel de la Seine, mais sans le jury. Les moyens de défense de Moreau, d'après ses notes intimes et ses lettres à sa femme. M.-D. estime que de tous ces écrits, qu'il analyse et qu'il cite, se dégage l'innocence « de l'honnête homme et du glorieux soldat ». III. Le procès de Prairial. Pichegru est mort sans avoir accusé Moreau, et Cadoudal nie toute entente avec lui. Moreau n'a plus contre lui que deux accusateurs décriés, Lajolais et Rolland. La défense de Moreau. La veille du jour où son avocat doit prendre la parole, il prépare un discours, qu'il se propose de prononcer devant le tribunal, où il oppose sa vie entière aux accusateurs qui le poursuivent. Beauté et noblesse de ses paroles. Les juges n'osent acquitter Moreau, mais ils édictent une peine minime (deux années d'emprisonnement) qu'ils croient suffisante pour détruire la popularité de Moreau et le mettre hors d'état d'aspirer au pouvoir.]

1er Novembre. = MARTENS. *Nicolas Ier et Louis-Philippe. II. 1832-1843.* [V. La rupture de la Porte et de l'Égypte en 1833. Les vues de la Russie et le système de conservation de l'empire ottoman. Le cabinet français paraît s'y associer. Mais Pozzo est chargé d'attirer son attention sur l'attitude du général Roussin à Constantinople. Il déclare au duc de Broglie que le passage des Dardanelles par la flotte française serait considéré par la Russie comme un acte d'hostilité. Mauvaise volonté de Nicolas contre le gouvernement français. Il refuse de lui donner des explications sur la mission d'Orlof à Constantinople ou sur le terme fixé pour le départ des troupes ou des bâtiments russes de Constantinople. Pénible impression causée à Paris par le traité d'Unkiar-Skélessi. Mécontentement du cabinet de Londres, qui propose une protestation commune à celui des Tuileries. Mais ni le roi,

ni Broglie ne veulent risquer une guerre avec la Russie à cause de l'alliance turco-russe. L'entrevue de Munchengraetz, en octobre, et le rétablissement de la théorie de la Sainte-Alliance. En novembre, Pozzo ainsi que ses collègues d'Autriche et de Prusse, rédigent des observations sur la situation intérieure de la France pour les communiquer à leur gouvernement. VI. Relations personnelles de Louis-Philippe et de Pozzo à partir de 1834. Pozzo s'adresse presque exclusivement au roi pour traiter les questions courantes de politique : leurs conversations sur la question d'Orient et l'alliance anglaise. VII. En décembre 1834, Pozzo est nommé à Londres. Les instructions de son successeur, le comte Pahlen (27 avril-9 mai 1835), lui prescrivent la plus grande réserve. Son arrivée à Paris en septembre 1835. Il n'a avec le gouvernement de Louis-Philippe que des rapports strictement officiels. En janvier 1836, il proteste contre un discours du duc de Broglie qui déclare « déplorable » la victoire des troupes russes sur les insurgés polonais. En février, Broglie est remplacé par Thiers. Politique espagnole de Thiers en faveur de Christine. Ordre donné à Pahlen de quitter la France avec tout le personnel de l'ambassade. Chute de Thiers. Le comte Molé. Sa déclaration contre l'absolutisme. Protestation de Pahlen et des ambassadeurs prussien et autrichien. Le conflit turco-égyptien à la fin de 1838. Le cabinet impérial décide de transférer le centre des négociations à Londres. Envoi du baron Brunnow à Londres. En 1839, Molé est remplacé par Soult. VIII. Mission de Brunnow à Londres et entente de la Russie et de l'Angleterre. Thiers ministre en mars 1840. Impression produite en France par la convention de Londres du 3-15 juillet. La guerre en perspective. La politique de Nicolas. Ses engagements avec les puissances ne sont valables que tant que l'empire ottoman existe ; liberté qu'il entend se réserver dans l'éventualité d'un démembrement. Vis-à-vis de la France, il est d'avis de continuer dans la voie adoptée, sans rien faire pour provoquer les rodomontades françaises. Son antipathie pour Thiers. Démission de Thiers en octobre. IX. Après la crise orientale, la France en veut plus à l'Angleterre qu'à la Russie. Mais, malgré la convention des Détroits de juillet 1841 et les avances de Guizot, les relations franco-russes restent réservées. Départ de Pahlen de Paris pour ne pas se trouver à la réception de Louis-Philippe le 1er janvier ; en représailles, l'ambassadeur de France, Casimir Périer, ne doit pas se présenter à la cour le jour de l'anniversaire de l'empereur (18 décembre).] — A. Barine. *Madame mère du Régent. V. Allemagne et religion. Maternité. Mort de Monsieur. Apaisement.*

15 Novembre. = G. d'Avenel. *Les riches depuis sept cents ans. Honoraires des gens de lettres.* — E. Daudet. *L'exil et la mort du général Moreau. II. De la prison du Temple aux États-Unis.* [I. Indignation de Moreau contre la sentence prononcée contre lui. Son pourvoi en cassation. Bonaparte lui propose la remise de sa peine, s'il veut s'en désister et partir immédiatement pour l'Amérique. Départ de Moreau le 25 juin. Il est rejoint à Barcelone par sa femme. Son séjour à Cadix. Il arrive en Amérique le 25 août 1805 et s'établit à Morisville, près de Philadelphie, le 1er septembre. II. Moreau et Napoléon. En Espagne, Godoï aurait déjà sollicité Moreau. Czartoriski songe à attirer Moreau au service de la Russie. En août 1805, il prescrit à Grégoire Strogonoff, ambassadeur à Madrid, d'entrer en

rapports avec lui. Vers le milieu de septembre, il fait choix du chambellan comte Pahlen pour l'envoyer à Moreau. Retenu quelque temps, après Iéna, Pahlen, après la bataille d'Eylau, reçoit l'ordre de donner suite à sa mission. Son entrevue avec Moreau en juin 1807. Refus de Moreau de servir contre la France. III. Considération dont jouit Moreau aux États-Unis. Indifférence et résignation qui apparaissent dans ses lettres à sa famille. En mai 1812, il obtient de l'ambassade française un passeport pour Mme Moreau gravement souffrante. Mme Moreau en France. Égards qui lui sont témoignés à Bordeaux. Son projet de se rendre dans une station thermale des Pyrénées. Mais dureté de Rovigo. Il lui refuse de séjourner à Barèges et il lui enjoint de repartir immédiatement pour les États-Unis. Refus de Mme Moreau. Menacée d'être arrêtée et expulsée, elle réussit à s'enfuir à Londres. L'aide de camp de Moreau, Rapatel, négocie en 1811 avec l'ambassadeur de Russie aux États-Unis, Pahlen, pour entrer dans l'armée russe. Son séjour à Londres. Il est accueilli avec distinction en Russie, et les égards qui lui sont témoignés le décident à s'entremettre pour Moreau. Moreau entre en rapports aux États-Unis avec le successeur de Pahlen, Daschkoff, qui le croit « à point » (juin 1812). Daschkoff, le 24 février 1813, reçoit des ordres pour s'entendre avec Moreau, qui est déjà prévenu par Rapatel.]

Revue d'Études normandes. 1908.

Mai. = G. Dubois. *L'administration centrale du département de la Manche sous le Directoire.* — V. *Les mesures de défense contre la Chouannerie.* [Suite. Continué en juin, juillet, octobre, et à suivre. Situation critique du département dans les premiers mois de l'an IV. Organisation de « compagnies franches » pour suppléer à l'insuffisance des troupes ; rapport de l'administration centrale au Directoire, réclamant des renforts. L'emprunt forcé accroît le mécontentement des populations rurales; l'agitation gagne le nord. En messidor, le mouvement semble décroître : un certain nombre de bandes, dans le pays de Mortain et d'Avranches, font leur soumission. Le 22 thermidor, l'état de siége est levé. Difficultés de ravitaillement des troupes ; charges qu'il impose aux populations. Au début de l'an V, l'insurrection se rallume. Nouvelles plaintes de l'administration centrale au Directoire. Les troupes elles-mêmes, mal payées, s'agitent. L'administration centrale réclame la constitution d'un corps de gendarmerie légère et à pied. A partir de pluviôse, on remet en vigueur l'obligation des passeports. Débarquements d'émigrés sur les côtes et contrebande des armes. A l'approche des élections de l'an V, le général Cambray, commandant militaire du département de la Manche, décide la formation de colonnes mobiles. Protestation de la plupart des administrations municipales, secrètement royalistes, contre ces mesures qu'elles déclarent « inconstitutionnelles ». L'administration centrale n'ose désavouer Cambray, sans cependant blâmer la démarche des municipalités. Frain, commissaire du Directoire exécutif, l'appuie ouvertement, mais Hédouville, général en chef de l'armée des Côtes de l'Ouest, semble prêt à le sacrifier. Maintenu, grâce à Dumény, le divisionnaire d'Alençon, Cambray se plaint à Paris auprès du gouvernement par l'intermédiaire de Savary, représentant du peuple. Conflit à ce propos entre l'administration cen-

trale et l'administration municipale de Cherbourg, qui est admonestée par le ministre de la police, puis « fructidorisée ».] — CH. JEAN. *Le trésor de la Trinité de Cherbourg en 1792.* [Inventaire du trésor de l'église paroissiale, fait en exécution de la loi du 10 septembre 1792, d'après le registre des procès-verbaux du conseil général de la commune de Cherbourg.]

Juin. = A. GALLAND. *Le conventionnel Jeanbon Saint-André à Cherbourg.* [D'après l'ouvrage de Lévy-Schneider et les registres des délibérations de la Société populaire. Il active les constructions navales. Ses rapports avec les hébertistes cherbourgeois. D'abord très anticatholique, il ne tarde pas à suivre l'exemple de la Convention, qui réagissait à Paris contre la déchristianisation, et soutient la municipalité contre le club. Après son départ pour Brest, la Société populaire continue sa campagne antireligieuse, malgré la municipalité.] — E. MICHEL. *Étude démographique comparative du département de la Manche et du Calvados.* [Suite. Continué en août-septembre et à suivre. La diminution porte surtout sur les personnes de 20 à 59 ans, c'est-à-dire sur la classe active de la population. La natalité, toujours inférieure dans cette région au reste de la France, a décru depuis un siècle, mais plus faiblement. La mortalité, autrefois peu élevée, est devenue très supérieure depuis 35 ans à la moyenne de la mortalité en France. Le nombre des naissances illégitimes, stationnaire dans le reste de la France, est en augmentation dans les deux départements.]

Juillet. = S. LOISEL. *L'évêque constitutionnel de la Manche Bécherel à Avranches en 1791.* [D'après les archives municipales d'Avranches. François Bécherel, né en 1739, député du clergé du bailliage du Cotentin aux États généraux, promu évêque de la Manche après la démission de M. de Talaru, évêque de Coutances et sur le refus de M. de Hercé, évêque de Dol, institué canoniquement par le métropolitain de Rouen, prend possession de son siège du 1er au 4 avril 1791. Le 11 avril, il fait son entrée à Avranches, dont l'évêque, Godart de Bellebœuf, vient de s'exiler a Londres. Bien reçu par la municipalité, mais non par la majorité du clergé, il entre en lutte contre les réfractaires. Emprisonné un instant par les représentants Bouret et Frémanger, il parvient à se faire restituer la cathédrale de Coutances. Il assiste au concile national de l'Église constitutionnelle de 1797. Lors du Concordat, il est transféré à l'évêché de Valence. Il meurt en 1815.] — G. CHEMIN. *Louis Bouilhet.* [Compte rendu détaillé du livre d'Étienne Frère, *Louis Bouilhet d'après des documents inédits.*]

Août-Septembre. = J.-F. MILLET. *Lettres à un ami.* [Continué en octobre et à suivre. Huit lettres du peintre, datées de Barbizon, janvier-novembre 1872. Un dessin inédit. Cinq autres lettres, de décembre 1872 à septembre 1873.] — J. RIBET. *Lettres à l'administration municipale de Cherbourg en l'an V.* [Jacques Ribet, né en 1746, lieutenant-général du bailliage de Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1790, fut député de la Manche à la Convention, puis au Corps législatif de l'an IV à l'an VI, où son attitude fut nettement républicaine ; il mourut en 1809. M. Emanuelli, qui prépare une biographie de Ribet, publie quelques lettres, échangées en l'an V entre le député et les administrateurs de la commune centrale de Cherbourg, d'après les archives municipales, et relatives à la marche de Bonaparte

sur Vienne et au coup d'État de fructidor.] — *Échos révolutionnaires. Un désabonnement sous la Terreur.* [En vendémiaire an III, la Société populaire de Cherbourg se désabonna à la *Gazette révolutionnaire de Rouen*, suspecte de modérantisme. Elle s'y réabonna en brumaire, une fois épurée des terroristes.]

Octobre. = H. PRENTOUT. *Les Lettres : œuvres et idées.* [Compte rendu de l'ouvrage posthume d'E. de Beaurepaire, *Les Puys de Palinod de Rouen et de Caen* (Caen, 1907) Les « Puys » étaient des sortes de concours littéraires très en vogue en Normandie, du XVIe au XVIIIe siècle.] — *Documents révolutionnaires.* [Compte rendu de la manière dont cinq babouvistes, détenus au Fort-National, à Cherbourg, parmi lesquels Buonarotti, célébrèrent la fête nationale du 1er vendémiaire an VII.]

Revue d'histoire de Lyon. 1909.

Janvier-février. = A. BASSARD. *La querelle des consuls et des artisans à Lyon (1515-1521).* — [Étudie, d'après les archives municipales, le conflit qui mit aux prises les consuls et les artisans. Ce conflit eut une origine financière : c'était une protestation contre l'injustice de la répartition des taxes par les consuls ; les artisans demandèrent des comptes ; peu à peu, dans l'échauffement de la lutte, on se querella sur le mode d'élection des consuls. A aucun moment, cependant, le mouvement n'eut un caractère démocratique, encore moins républicain : ce sont des bourgeois aisés, jaloux des dirigeants, qui dirigent les artisans mécontents et c'est le pouvoir roval, choisi comme arbitre du différend, qui, somme toute, en retira tout le profit.] — H. de BOISSIEU. *L'aumône générale de 1534 à 1562.* [L'auteur examine l'origine et les débuts de cette institution célèbre qui servit de modèle aux institutions analogues de France ; plan proposé par Jean Broquin en 1531, signification du mot *aumône générale*, direction de l'œuvre, commis, gouverneurs ou recteurs. A suivre.] — *L'hiver de 1709.* [Lettre écrite à un ami par J.-B. Persin, curé de Vaise, entre 1708 et 1723 et publiée avec des notes par M. Vial.] — G.-A. PARRY. *Un lyonnais digne de mémoire.* [Pierre Sala, seigneur de l'Antiquaille, dont un portrait tiré du *British Museum* accompagne l'article.]

Revue d'histoire diplomatique. 1908.

N° 1. = H. COVILLE. *Mazarin et Foucquet.* [D'après des lettres inédites des Affaires étrangères, M. C. établit que Foucquet fut une victime de Mazarin, qui le tint dans sa main pendant sept ans, et qui, par ses intrigues et les sommes immenses qu'il lui réclamait pour son compte particulier, par les jalousies et les défiances qu'il nourrissait de toutes sortes de gens contre lui, enfin par une dénonciation à Louis XIV qui devait l'achever, avait épuisé toutes les ressources de son génie pour le perdre dans l'opinion publique. Le cardinal put ainsi mourir indemne avec ses millions.] — LAIGUE. *Un soldat diplomate au XVIe siècle : ambassade extraordinaire de Beauroys à Venise en 1536.* [Suite ; fin au n° 2. D'après les documents des archives de Venise.]

N° 2. = F. DE MARTENS. *La Russie et la France pendant la Restauration.* [Analyse très importante des rapports de la France et de la Russie pendant les règnes

de Louis XVIII et de Charles X, d'après la correspondance de Pozzo di Borgo et de Nesselrode. Extrait de l'introduction au tome XV du *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères.*] — P. Rain. *La France et l'Europe au moment du congrès de Vienne.* [D'après les dépêches du duc de Richelieu aux ambassadeurs français auprès des quatre cours alliées. Cet article est reproduit au chapitre X du volume de M. R. : *L'Europe et la restauration des Bourbons (1814-1818).*] — M. A. de Pitteurs. *Les idées et les goûts d'un grand seigneur au XVIIIe siècle.* [Le duc de Croÿ, d'après son journal publié par MM. Grouchy et Cottin.]

N° 3. = A. Le Glay. *Une victime de Napoléon. Mgr Arezzo.* [I. Mission de Thomas Arezzo, archevêque de Séleucie, en 1802 à Saint-Pétersbourg, comme ambassadeur extraordinaire du Saint-Siège. Rupture des rapports du Saint-Siège et de la Russie, à propos de l'émigré français Vernègues, naturalisé Russe, arrêté à Rome sur les instances de Napoléon et, malgré l'opposition de la Russie, livré au gouvernement français. II. Séjour d'Arezzo à Dresde pour y attendre les événements. Nouvelles et réflexions qu'il communique à Rome sur les événements militaires et diplomatiques de 1805 et de 1806. III. L'entrevue d'Arezzo avec Napoléon à Berlin, le 12 novembre. Napoléon entend qu'il quitte Dresde, et le charge de signifier au pape qu'il doit chasser les Anglais et leur fermer les ports de ses États, ou bien qu'il lui enlèvera ses États. Arezzo à Rome. Ses entretiens avec le cardinal Casoni et avec Pie VII. Il conseille au Saint-Siège de rester uni avec Napoléon, mais le pape refuse d'accepter les propositions de l'empereur. C'est Arezzo qui annonce la rupture à Talleyrand. IV. Occupation de Rome par les troupes françaises en 1808. Le 21 avril, Arezzo est nommé gouverneur de la ville. Le 7 septembre, il est arrêté et déporté à Novare, puis en 1811 en Corse. Son évasion de Corse. En 1814, il rentre à Rome et, en 1816, Pie VII le crée cardinal. D'après les Archives du Vatican et des Affaires étrangères.] — F. de Bojani. *L'Affaire du « Quartier » à Rome, à la fin du XVIIe siècle. Louis XIV et le Saint-Siège.* [D'après la correspondance d'Alexandre VII et d'Innocent XI, aux Archives du Vatican.] — G. Gallavresi. *La chute du sénat napoléonien en Italie.* [Il s'agit de la réunion du sénat italien après l'armistice conclu par le prince Eugène avec les Autrichiens à Schiarino Rizzino, le 15 avril, qui décidait que la situation de l'Italie ferait l'objet des conférences d'une députation. Melzi engageait le prince Eugène à convoquer les conseils électoraux et à faire intervenir ensuite le sénat pour appuyer leurs délibérations. Mais le vice-roi écarta cette proposition comme trop révolutionnaire et, le 16 avril, il envoya à Milan deux hommes qui se substituèrent presque en tout au duc de Lodi, Étienne Méjan, secrétaire de ses commandements, et Louis Vaccari, ministre de l'intérieur. Le sénat fut réuni le 7 avril 1814. On y discuta un message du duc de Lodi qui proposait : 1° l'envoi d'une députation à l'empereur d'Autriche ; 2° que cette députation le priât d'intercéder auprès des puissances alliées pour obtenir l'indépendance du royaume ; 3° que le royaume libre fût soumis au prince Eugène. Sur l'intervention du comte Guicciardi et de Dandolo, hostiles l'un et l'autre au projet, le sénat nomma séance tenante une commission qui adopta les deux premiers articles, mais qui refusa de demander expressément le prince Eugène. Le

rapport de la commission fut soumis au sénat dans une séance de nuit. Guicciard et Dandolo l'emportèrent sur le parti des ministres et du prince Eugène, et l'article 3 stipula simplement que la délégation serait chargée de présenter aux puissances les sentiments de l'admiration du sénat pour les vertus du premier vice-roi et de sa reconnaissance pour son gouvernement. Pour la désignation de la députation, Guicciardi fit triompher sa liste. La députation d'ailleurs ne dépassa pas Vérone. Le 20 avril, le sénat ayant voulu tenir sa séance ordinaire, le palais du sénat fut envahi par la foule. Les fonctionnaires fidèles au vice-roi s'enfuirent, Prina fut assassiné. Un gouvernement provisoire fut nommé qui, presque inconsciemment, livra le royaume à l'Autriche. Le 25 mai, le maréchal de Bellegarde déclara que le sénat avait cessé d'exister.]

N° 4. = Ch. de La Roncière. *Le secret de la reine et la succession de Portugal (1580-1585)*. [Il s'agit de l'intervention de Catherine de Médicis dans la question de succession de Portugal, et des opérations de la flotte française. Sera publié dans un des prochains volumes de l'*Histoire de la marine française* du même auteur.] — M. A. de Pitteurs. *La correspondance de la reine Victoria*. [Analyse de la correspondance de la reine Victoria, d'après la traduction française de Jacques Bardoux.] — G. Teissier. *Canning et Chateaubriand*. [I. Canning ministre des Affaires étrangères le 16 septembre 1822. Ses efforts au moment du congrès de Vérone contre la politique d'intervention en Espagne. Malgré l'opposition de Wellington, la France, la Russie, l'Autriche et la Prusse décident d'envoyer des notes comminatoires à leurs ambassadeurs en Espagne, et contractent le 19 novembre des engagements éventuels. Wellington quitte Vérone le 30 novembre. A Paris, il offre la médiation de l'Angleterre entre la France et l'Espagne, qui est repoussée par Montmorency. Les hésitations de Villèle et la démission de Montmorency. Il est remplacé par Châteaubriand le 28 décembre 1822. Le vicomte de Marcellus chargé d'affaires à Londres. Dès le 1er janvier, Châteaubriand l'informe de son hostilité contre les révolutionnaires espagnols et de son désir de ne pas se séparer des puissances. La politique de Canning contre l'intervention française. Envoi de lord Fitzroy en Espagne au début de 1823 pour chercher, au nom de Wellington, à obtenir des concessions des libéraux espagnols. Conversation de Canning avec Marcellus, du 10 janvier, et sa note du 11, en réponse au refus français de la médiation anglaise, où il s'efforce, en distinguant le point de vue français et le point de vue européen, de provoquer des dissentiments entre la France et les puissances. Ses lettres confidentielles et ses exhortations à Châteaubriand en janvier. Mais le ministre espagnol des Affaires étrangères, San Miguel, se refuse à toute modification de la Constitution de 1812. Les ambassadeurs de Russie, d'Autriche, de Prusse quittent l'Espagne. Le 18 janvier Châteaubriand donne à l'ambassadeur français La Garde l'ordre de réclamer ses passeports. Discours de Louis XVIII le 28 janvier et l'intervention « pour que Ferdinand VII soit libre de donner à son peuple les institutions qu'il ne peut tenir que de lui ». L'agitation de l'opinion en Angleterre. L'émotion et l'indignation qu'y provoque le discours de Louis XVIII. Violence, mais embarras de Canning. Il n'a pas réussi à intimider Châteaubriand. Son appel du 1er février au comte d'Artois, qui lui répond en soutenant la même thèse que

Louis XVIII. II. Le discours de Georges IV à l'ouverture de la session du Parlement, le 4 février 1823. Il laisse entendre que la paix est encore possible pour ne pas avoir à se prononcer sur la question de neutralité. Le conseil secret du 26 février ; Canning aurait soutenu qu'il fallait secourir l'Espagne, Peel et les autres ministres se seraient prononcés pour la neutralité et l'auraient emporté. Le discours de Châteaubriand du 25 février sur la politique extérieure ; la mauvaise humeur et les railleries de Canning en présence de Marcellus. Le 18 mars, Canning proclame aux Communes la neutralité de l'Angleterre, mais en attaquant vivement la France et en énonçant ses vœux pour l'Espagne. Dans un nouveau discours, le 16 avril, il se montre encore plus agressif pour la France. Plaintes de Marcellus à Châteaubriand sur l'humeur et les procédés de Canning. Démarches des ambassadeurs de Russie et d'Autriche auprès de Canning pour se solidariser avec la France, et promesse éventuelle de concours contre l'Angleterre du tzar à la cour de France (3-15 mars). Changement d'allures de Canning, mais déchaînement de l'opinion publique anglaise et violence des discours qui sont prononcés aux Communes. Les Français en Espagne. Châteaubriand, qui désire en finir et qui redoute quelque complication diplomatique, fait suggérer à Canning l'idée d'obtenir des Cortès la liberté de Ferdinand VII. Refus de Canning : tout son espoir dans la résistance des Cortès. Dernière tentative de l'ambassadeur d'Angleterre comme médiateur au moment du siège de Cadix. Elle est rejetée par le duc d'Angoulême. La prise de Cadix et l'échec de Canning. D'après les Archives des Affaires étrangères et les *Souvenirs diplomatiques* de Marcellus.]

Revue d'histoire rédigée à l'État-Major de l'Armée. 1908.

Décembre. = M. S. [Cne SAUTAI]. *Montcalm au combat de Carillon* (*8 juillet 1758*). [Continué en janvier, et à suivre. I. Montcalm et ses soldats. Situation du Canada au début de 1758. Montcalm, commandant des troupes de terre ; son passé ; ses talents militaires, fermeté et probité de son caractère. Le haut personnel administratif et militaire de la colonie ; l'intendant Bigot, le capitaine d'artillerie Le Mercier, l'ingénieur Lotbinière ; leurs malversations sont tolérées par le gouverneur, le marquis de Vaudreuil, dont le frère donne l'exemple de la concussion. Les 80.000 Canadiens ; difficulté de les employer à un service de milice, trop nombreuses exemptions accordées aux miliciens ; les sauvages sont de médiocres auxiliaires. Les forces militaires réelles consistent en huit bataillons de troupes métropolitaines, arrivées au cours des trois années précédentes, et bien composées en officiers et soldats. II. Avant le combat de Carillon. Description du théâtre des opérations ; le fort Carillon, sur le lac Champlain, est le seul obstacle sérieux à une invasion anglaise ; malheureusement, il est faiblement armé. Pénurie des vivres, au Canada, pendant l'hiver de 1757-1758 ; arrivée d'une cargaison de farines à la fin de mai. Plan de Vaudreuil : Montcalm gardera la région du lac Champlain ; le chevalier de Lévis ira opérer au sud du lac Ontario, et essayera de gagner les Iroquois. Concentration des Anglais au sud du lac Saint-Sacrement ; le général Abercromby, sans grands talents, mais bien secondé par le brigadier Howe Dispositions défensives de Montcalm ; reconnaissances ordonnées par lui.

Le 5 juillet, les Anglais se mettent en marche, au nombre de 15.000 (les Français sont 4.000) ; le 6, première escarmouche ; un détachement français de 300 hommes est capturé ou dispersé, mais Howe est tué ; sa mort va compromettre l'attaque anglaise.] — H. B. *Les armées du Rhin au début du Directoire* (*Sambre-et-Meuse, Rhin-et-Moselle*). [Suite ; continué en janvier, et à suivre. VII. Le service des fonds. La crise financière en France ; assignats et mandats territoriaux. Discrédit du papier-monnaie dans les départements frontières et les pays conquis ; l'organisation défectueuse de la Trésorerie, maintenue par la Constitution de l'an III dans la dépendance directe du pouvoir législatif, augmente les difficultés. VIII. La crise financière et le fonctionnement des services. La solde est payée irrégulièrement, partie en assignats, qui ne valent à peu près rien, partie en numéraire métallique (2 sous sur 12) ; aussi les soldats vendent-ils leurs rations, leurs effets, leurs armes ; la création des mandats n'améliore que passagèrement la situation. Le sort des officiers est peut-être moins enviable encore que celui des soldats ; le plus clair de leurs ressources consiste dans les 8 francs en numéraire métallique qu'ils reçoivent ou doivent recevoir par mois ; ils sont mal vêtus, mal chaussés, et doivent renoncer à sévir contre les pillards ; le Directoire, en brumaire, leur alloue un habit et une paire de chaussures. Faute de fonds, la « partie secrète » est désorganisée, des travaux de défense urgents sont négligés. IX. L'approvisionnement des armées. A la fin de 1795 et au début de 1796, il est assuré par les anciennes agences administratives, d'abord sous la direction de la Commission du mouvement des armées de terre, puis sous celle du ministre de la guerre ; après le 1er germinal an IV, le service est confié à des entrepreneurs, mais ceux-ci ne pouvant faire face à leurs engagements, les agences doivent se substituer à eux. Résumé de la législation sur le commerce des céréales, depuis le début de la Révolution ; ses résultats : les approvisionnements pour les armées sont à peu près constitués, mais il est malaisé d'empêcher les prélèvements au profit de la population civile, et les transports rencontrent une foule d'obstacles. Le paiement des contributions en nature est un remède insuffisant ; il faudrait de l'argent. Disette en permanence, au début de l'an IV, dans les armées du Rhin ; elles vivent de réquisitions sur le pays occupé ; la pénurie de chevaux paralyse le ravitaillement des quartiers d'hiver. Graves inconvénients de l'indépendance du personnel administratif vis-à-vis des généraux ; ceux-ci doivent tolérer les négligences des commissaires des guerres, que la loi soustrait à leur action disciplinaire, et qui ont de puissantes relations à Paris.] — P. B. *Études tactiques sur la campagne de 1806. Auerstedt.* [Suite, et à suivre. XIII. Entrée en ligne de la division Morand. XIV. Retraite de l'aile droite prussienne.] — G. L. *Les services de l'arrière à la Grande Armée en 1806-1807.* [Suite ; continué en janvier, et à suivre. III. Le plan de campagne et les lignes de communications en septembre-octobre 1806 (fin). C'est dans la nuit du 29 au 30 septembre, qu'éclairé par des renseignements décisifs, Napoléon arrête son plan de campagne ; en une journée, il dicte vingt-six lettres. L'adoption de ce plan (offensive par le Frankenwald sur trois colonnes) entraîne un changement dans la ligne de communication, qui passe désormais par Kronach, Forchheim et Strasbourg. La situation stratégique générale, d'après la lettre de

l'Empereur au roi Louis, du 30 septembre. Les ravitaillements pendant la réunion de l'armée. Les mesures prescrites à cet égard par Napoléon, avant son départ de Paris, ayant été mollement exécutées, il doit s'en occuper lui-même activement. Les farines et le biscuit sont l'objet essentiel ; il en faut pour les places de la ligne de communication, pour la subsistance des troupes sur les lieux de concentration ; enfin on doit avoir le pain nécessaire « en cas de retard au débouché ». Formation de magasins considérables à Kronach, Forchheim, Bamberg ; les commandants de corps d'armée ont à se procurer eux-mêmes les vivres de concentration. 2.000 voitures, 8 à 9.000 chevaux sont employés à ces opérations. Mesures pour le ravitaillement en munitions. IV. La route de l'armée de Mayence à Berlin. Après Iéna, à partir du 6 octobre, elle passe par Erfurt, Fulda et Mayence ; aménagement du point d'appui d'Erfurt. Les troupes employées à la surveillance des communications ne sont pas assez nombreuses ; tentatives d'insurrection, notamment en Hesse-Cassel ; Napoléon doit subir cet inconvénient : la Grande Armée est en somme peu nombreuse pour une campagne à 800 kilomètres du Rhin, et toutes les forces disponibles doivent affluer vers le théâtre d'opérations. Constitution de points d'appui solides à Wittenberg et Spandau.] — B. [Lt-Col Balagny.] *La bataille de Bussaco* (*27 septembre 1810*). [Continué en janv., et à suivre. Situation générale en juin-juillet 1810 : les armées espagnoles n'existent plus ; mais, pour devenir maîtres de la Péninsule, les Français doivent chasser l'armée anglaise du Portugal ; Masséna est chargé d'accomplir cette tâche avec 70.000 hommes. Entrée en Portugal et prise de contact avec l'armée anglaise. Position de Wellington, avec 52.000 hommes, à Bussaco ; description du terrain : une sierra, dont la crête est fortement occupée et d'où les mouvements des Français, dirigés perpendiculairement à la montagne, peuvent être aperçus comme du haut d'un observatoire. La bataille du 27 septembre. Échec du 2e corps (Merle), puis du 6e (Foy) ; Masséna, qui a perdu 4.500 hommes, renonce à percer la ligne anglaise, et la tourne par sa droite ; Wellington évacue sa position le 29 et se retire sur Torres-Vedras.] — *La guerre de 1870-1871* (Suite). *L'investissement de Paris. Ve partie : Marche des armées allemandes de Sedan sur Paris.* [Suite ; continué en janv., et à suivre. XVI. Journée du 18 septembre. XVII. Combat de Châtillon.]

1909. Janvier. = *La correspondance inédite de Napoléon aux Archives de la Guerre.* [Les deux commissions chargées successivement, sous le second Empire, de publier la correspondance de Napoléon, ont laissé de côté environ 7.000 pièces sur les 20.000 que contiennent les Archives de la Guerre. Sur ces 7.000 pièces, L. de Brotonne en a publié 6 à 800. La Section historique entreprend la publication de celles, restées inédites, qui sont comprises entre le 2 décembre 1804 et l'année 1815. Elle admettra en outre dans son recueil « certaines lettres déjà publiées soit dans des recueils devenus rares..., ou tirés à un nombre restreint d'exemplaires..., soit dans des ouvrages d'histoire au milieu desquels ces lettres peuvent échapper facilement à l'attention des chercheurs. Par contre, celles des lettres publiées dans les recueils de Du Casse, Lecestre et Brotonne, qui sont récents et facilement accessibles, ne seront pas insérées dans la présente publication ». La publication sera faite en volumes ; les lettres les plus intéresssantes seront données dans la

« Revue d'histoire », à partir de février 1909. L'article se termine par une bibliographie des principales éditions, générales ou partielles, de la correspondance de Napoléon, et par une liste d'ouvrages et de publications contenant des lettres de l'Empereur.]

Revue Historique. 1908.

Janvier-Février. = G. Monod et Ch. Bémont. *A nos lecteurs*. [A propos du centième volume, coup d'œil sur l'œuvre de la *Revue* et sur le mouvement historique en France depuis 1876.] — Ch. Bournisien. *La vente des biens nationaux. L'application des lois*. [Suite. Dans la première partie de son article, l'auteur étudie quel fut, d'après les lois, le mécanisme des ventes. L'organisation centrale des ventes fut d'abord confiée, jusqu'au 30 septembre 1791, au Comité d'aliénation et à la caisse de l'Extraordinaire ; ensuite la caisse de l'Extraordinaire seule en fut chargée ; la Convention la sépara à son tour en deux sections ; enfin, sous le Directoire et le Consulat, ce furent le Domaine et le Comité, puis le ministère des Finances qui eurent à s'en occuper. M. B. donne quelques détails sur l'activité et le mode de travail de ces divers organismes et il passe, en second lieu, à l'examen du rôle des administrations locales, département, district, communes. Au point de vue financier, le rôle essentiel était tenu par le receveur des domaines. Le troisième paragraphe de la première partie est consacré à l'étude des formalités d'aliénation sous le régime des différentes lois (14 mai 1790, 3 juin 1793, 12 prairial an III, 28 ventôse an IV, 16 brumaire an V). La seconde partie de l'article nous apprend comment lois et décrets furent interprétés et exécutés. M. B. passe en revue les différentes lois et décrit la façon dont elles ont fonctionné, d'après quelques ouvrages récents. Il conclut ainsi : « Chaque loi se trouve, dans l'application, soumise à un phénomène identique. Les ventes se trainent au début, puis croissent très rapidement, décroissent de même et tombent à zéro ; et quand cette stagnation des affaires est complète, il faut un nouveau régime d'adjudication pour imprimer aux ventes une nouvelle activité. »] — Ed. Driault. *Bonaparte et le recez germanique de 1803*. [Cet acte extrêmement important est une conséquence du traité de Lunéville et de la cession de la rive gauche du Rhin à la France. Le traité stipulait que les princes héréditaires dépossédés sur la rive gauche seraient dédommagés par des territoires pris dans le sein de l'Empire, aux princes non héréditaires, princes ecclésiastiques et villes. Cette sécularisation achèverait l'œuvre de la Réforme, ruinerait l'influence politique de l'Église catholique en Allemagne et porterait un coup décisif à l'Autriche. Bonaparte reprenait ainsi, après le Directoire, la tradition monarchique de lutte contre la maison d'Autriche inaugurée par Henri II. Parmi les princes à qui l'Empire devait fournir des indemnités, les deux plus importants étaient le grand duc de Toscane, père de l'Empereur, et le prince de Nassau-Dillenbourg, beau-frère du roi de Prusse. A la Diète, d'aucuns auraient voulu que la question des compensations fût résolue entre l'Empereur et la Diète, sans aucune intervention de l'étranger ; mais ceux qui comptaient sur la France pour quelque profit faisaient remarquer que l'on ne pouvait rien conclure sans la naturelle garante du traité de Lunéville. Les discussions sur la façon de négocier

et les pouvoirs à donner à cet effet à l'Autriche durèrent pendant la plus grande partie de l'année 1801. Cependant l'Allemagne souffrait gravement de cette incertitude ; la Prusse, la Bavière fort inquiète, réclamaient vivement une prompte solution ; mais l'Autriche n'avait pas abdiqué ses prétentions à la domination de l'Allemagne ; elle essaya, mais en vain, de traiter directement avec la Prusse ; puis, malgré la Prusse, à la mort de l'archiduc Maximilien, elle fit élire à sa place, à Münster et à Cologne, l'archiduc Antoine, en juillet 1801. Bonaparte alors, convaincu qu'il serait impossible de s'entendre avec l'Autriche, fit pression sur la Diète pour qu'elle activât ses délibérations ; l'Autriche, par crainte de l'entente franco-prussienne, renonça à réclamer le droit de négocier seule pour l'Empire et se rallia à l'idée d'une députation d'Empire, qui fut nommée par la Diète en septembre 1801. Mais cette députation n'était pas une assemblée de véritables représentants des divers États allemands ; elle n'était qu'un conseil de diplomates obligés d'en référer sur les moindres détails à leurs gouvernements. Les délibérations menaçaient d'être longues. A suivre.]

NOTES ET NOUVELLES

NOTES D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUES

Aux géographes, la connaissance historique du passé est souvent indispensable pour comprendre et expliquer les formes de la vie présente : quand W. M. Davis remarque qu'il est de la plus haute importance pour le géographe, tout en s'occupant des choses d'aujourd'hui, de les placer dans leur propre milieu, c'est-à-dire de les éclairer à la lumière de leur histoire, de leur évolution [1], il songe avant tout aux méthodes de la géographie physique, mais sa remarque s'applique avec autant de vérité à la géographie économique prise dans son sens le plus large, c'est-à-dire à la géographie économique et humaine. Aux historiens du commerce, de l'agriculture ou de l'industrie en revanche, la connaissance géographique de la population, des sols, des plantes par exemple est tout aussi nécessaire [2]. Géographes et historiens commencent, il est vrai, à se rapprocher : ils se rencontrent parfois dans les dépôts d'archives, dont M. Demangeon a révélé l'intérêt géographique [3] ; parfois aussi, ils se lisent réciproquement. Cependant ni les uns ni les autres ne sentent encore assez, généralement, combien se touchent les études d'histoire et de géographie économiques. Beaucoup de travaux, dignes d'attention, passent inaperçus des uns ou des autres, car les Revues spéciales d'histoire et de géographie ignorent tout ce qui ne se rapporte pas rigoureusement à leur spécialité, tout ce qu'une étiquette trompeuse ne range pas dans une catégorie déterminée. C'est pourquoi il nous a paru utile de rapprocher, dans des Notes trimestrielles, non pas toutes — ce qui ne nous serait pas possible ici — mais quelques-unes des publications récentes d'histoire et de géographie économiques, les plus typiques parmi celles qui intéressent à la fois historiens et géographes.

---

1. *La Géographie*, IV, 1901, p. 347.

2. Cf. l'étude très intéressante à cet égard de George G. Chisholm, *Geography and Commerce*, dans *Geographical Jornal*, 1907, t. XXX, p. 303-318, et dans *Scottish Geographical Magazine*, 1907, t. XXIII, p. 505-523. L'auteur étudie les rapports du commerce et de la géographie à l'aide de l'histoire ; à l'époque moderne, il a pris comme exemples l'évolution économique de Venise, l'établissement des routes et du trafic des Portugais au XVIe siècle, les changements survenus dans les voies et les moyens de transport. — Cf. aussi du même auteur un article sur la géographie économique dans *Scottish Geogr. Magazine*, t. XXIV, mars 1908.

3. Cf. *Les sources de la géographie de la France aux Archives nationales*, Paris, 1905, in-8 et *Les recherches géographiques dans les Archives* dans *Annales de Géographie*, 1907, t. XVI, p. 193-203.

I. — Monographies régionales.

Camille Vallaux. *La Basse-Bretagne. Étude de géographie humaine.* Paris, Ed. Cornély, 1907, in-8, 320 p., 6 planches hors texte, 9 fig. en texte. — Ce livre est un exemple frappant de la méconnaissance de l'histoire. Incontestablement, les divers aspects de la vie économique présente y ont été notés avec précision ; les chapitres sur « la propriété et les régimes d'exploitation », sur le « travail et les travailleurs de la terre », sur « la commune, le village, l'habitation » sont des tableaux minutieux et vivants à la fois ; et tout l'ouvrage, où les renseignements précieux abondent, témoigne d'une enquête très personnelle et d'un vif sentiment de la réalité Mais il est regrettable — malgré le charme des descriptions — que le récit soit demeuré presque toujours descriptif.

A ses nombreux voyages d'études, aux « précieuses collaborations » des instituteurs, des médecins, des armateurs, des notaires, des huissiers, des secrétaires de mairie dont les communications bien souvent constituent son unique source, M. V. aurait dû ajouter des recherches plus suivies dans les archives bretonnes et des lectures plus étendues. Cette méconnaissance des sources et des travaux historiques est d'autant plus grave que, nulle part ailleurs plus qu'en Bretagne, la terre n'est restée la « terre du passé ». M. V. lui-même l'a senti puisque, dans les premières pages de son livre, il a « tâché de donner une idée de l'homme d'Armorique, tel que l'ont fait les anciennes conditions d'existence, les mœurs traditionnelles, les croyances superposées, la langue populaire ». Mais ce n'est pas seulement l'homme d'Armorique, ce sont les conditions économiques actuelles qu'il est impossible de comprendre sans rappeler à chaque instant l'évolution historique. Les pages que M. V. consacre aux landes, issues, garennes, dont il a tort de croire que l'histoire, avant la Révolution, est « incertaine et obscure », à la propriété parcellaire, que la vente des biens nationaux a tout autant favorisée que le partage des communaux, au domaine congéable, à l'étendue et à la diminution de ce domaine, imparfaitement indiquées, auraient beaucoup gagné en précision avec quelques recherches d'archives. Mais c'est surtout en limitant son étude de l'agriculture et de l'industrie aux résultats de la statistique de 1792 que M. V. a été mal inspiré. Il n'a ainsi fixé qu'un moment de l'évolution économique et parfois il a tantôt exagéré la nouveauté d'une transformation commencée depuis longtemps, tantôt méconnu la persistance de formes économiques et sociales très anciennes. La répartition des cultures montre depuis longtemps la prédominance du froment dans les cantons maritimes ; mais l'écart entre les cultures de seigle et de froment a diminué depuis un siècle. L'industrie linière méritait mieux que quelques lignes ; l'influence du développement et de la transformation des moyens de transport sur l'agriculture et l'industrie est à peine indiquée. On pourrait croire que l'élevage du cheval, qui paraît à M. V. le fait capital de l'évolution rurale, est un fait récent. L'élevage, surtout l'élevage du cheval, a été très anciennement pratiqué en Basse-Bretagne ; aujourd'hui il ne fait que retrouver sa prospérité. « Cette vie de maquignonnage » qui semble à M. V. si caractéristique de la Basse-Bretagne moderne est un trait de mœurs ancien ; dès le XVIIIe siècle, le bas-breton courait les foires et les marchés

et dès cette époque on se plaignait que le maquignon fit tort au laboureur. Le tableau des échanges bas-bretons enfin est insuffisamment poussé. Ces échanges ont varié et on ne voit guère le sens de leurs variations. Sur quelques échanges, dont l'importance a beaucoup diminué, comme le commerce des grains, dont il aurait fallu montrer les rapports avec les progrès de l'alimentatlon rurale et de la culture, on cherche en vain quelques détails.

Raoul de Félice. *La Basse-Normandie. Étude de géographie régionale.* Paris, Hachette, 1907, in-8, 598 p., 87 fig., cartes, coupes et diagrammes. — La deuxième partie tout entière de cette monographie est consacrée à la géographie économique et humaine. A côté des pages sur le caractère et la vie du paysan, où les sociologues puiseront d'utiles indications, d'intéressants chapitres nous renseignent sur l'élevage, les cultures, les industries et l'économie agricoles, sur l'industrie manufacturière et l'outillage commercial, sur la pêche, sur la population. Malheureusement la documentation de M. de F. a fait une part trop large aux « documents d'ordre personnel ou privé », elle a utilisé trop copieusement les notes personnelles des inspecteurs du travail et des contrôleurs des mines, les monographies communales rédigées par des instituteurs pour l'Exposition de 1900, et les 900 réponses qu'ont faites à son questionnaire les instituteurs des communes bas-normandes. Tous ces documents — qui font songer parfois à une sorte de reportage géographique — nous donnent peut-être une image assez fidèle du présent ; ils ne nous permettent pas de comprendre et d'expliquer ce présent. C'est exagérer l'influence du caractère normand que d'y trouver l'explication de la décadence ou de l'arrêt économique. L'histoire à cet égard aurait fourni à M. de F. des explications beaucoup plus vraisemblables. Elle lui aurait permis de retracer l'évolution de l'élevage, cette ressource essentielle de la Basse-Normandie, l'évolution de l'industrie surtout, de l'industrie du lin et de la dentelle d'Alençon sur l'introduction desquelles il nous donne des récits légendaires. Elle lui aurait révélé aussi que, de bonne heure, la Basse-Normandie a collaboré activement à l'approvisionnement de Paris et de Londres, que cette collaboration s'est modifiée avec le développement et la transformation des moyens de transport, qui ont à coup sûr favorisé l'écoulement des produits normands, mais ont aussi rapproché de Paris et de Londres les produits de régions plus lointaines, dont la concurrence influera peut-être davantage sur l'avenir de la Basse-Normandie que la « mentalité normande ».

Antoine Vacher. *Le Berry. Contribution à l'étude géographique d'une région française.* Paris, 1908, in-8, 548 p., cartes, figures et planches. — Sans doute, dans cette thèse de physiographie, où le sol est surtout étudié du point de vue géologique, où la description du réseau hydrographique n'est que la description morphologique des vallées, l'histoire économique n'a point intéressé l'auteur. Elle trouvera cependant à glaner dans les trois premiers chapitres consacrés : le premier, aux « confins du Berry primitif : bois, landes et marécages » ; le second, à la « géographie politique du Berry : origines, variations, limites actuelles du Berry » ; le troisième, aux « cartes du Berry ». M. V. n'a pu s'empêcher en effet de remarquer, tout au début de son livre, que « l'homme a fait disparaître des conditions naturelles qui comptaient parmi les plus éphémères : qu'il a drainé, déboisé, enrichi

les terrains... » et qu'en « remontant le cours des âges », on peut « retrouver la trace de ce passé disparu ». Les quelques détails qu'il nous donne sur les déboisements sur les pentes du Massif central, déboisements accélérés par la méthode de fumure usitée au XVIIIe siècle, sur les bois, les étangs et la difficulté des communications au XVIIIe siècle, sur la destruction des forêts et l'industrie du fer au bois, sur les défrichements et les abus de la vaine pâture — auxquels il aurait dû ajouter les dévastations commises à l'époque révolutionnaire — éclairent un peu la physionomie de ce passé que M. V. aurait pu fouiller avec avantage.

Son chapitre sur le « Régime des eaux courantes » (pp. 460-463) pourra servir à ceux qui étudieront la navigabilité du Cher, de l'Indre et de la Creuse, et sa conclusion sur la structure physique et les noms de pays retrace brièvement l'évolution économique de « pays » comme la Sologne et la Forêt.

Eugène Locussol. *Les régions naturelles du Velay*, dans les *Annales de géographie*, 15 mars 1908, t. XVII, p. 103-127. — Le Velay, tel que l'étudie M. L., est le Velay historique, dans lequel on distinguait, avant la Révolution, le « Velay en deçà les bois » et le « Velay de delà les bois », séparés par la chaîne boisée du Mégal. Cette divison n'est plus usitée, car le Mégal a perdu une grande partie de ses forêts, mais elle correspond à une division physique nette : le Velay volcanique et le Velay granitique. La physionomie de ce plus grand Velay s'est modifiée depuis le XVIIIe siècle. Les landes qui ont couvert les monts du Velay juqu'au milieu du XIXe siècle ont été en partie remplacées par les bois ; de même les landes ont reculé sur les deux plateaux qui bordent la chaîne du Velay, et, avec les espaces incultes, a diminué le nombre des moutons, dont les troupeaux furent autrefois considérables ; le climat rigoureux entrave les progrès du froment, mais les champs d'avoine, les champs d'orge surtout, qui alimentent les brasseries du Puy, s'étendent aux dépens des champs de seigle, dont la culture se restreint. Le plateau du Mézenc, le « pays des phonolites » est un peu sorti de son ancien isolement : sans doute, les bois ayant à peu près disparu, le paysan en est réduit à brûler des mottes de gazon, sans doute les céréales n'occupent encore que peu d'espace, mais des routes commodes permettent aujourd'hui à la région de s'approvisionner ou d'écouler ses produits aux grandes foires du Monastier et favorisent l'accès de ses pâturages aux multitudes de moutons qui, venus du Gard, y séjournent, chaque année, de juin à septembre. D'autre part, le Puy n'exerce plus son attraction sur tout le Velay ; toute une partie de celui-ci, le Velay granitique, est attirée, au nord-est, par la grande cité industrielle de Saint-Étienne ; c'est à Saint-Étienne en effet, que s'écoulent les planches, les beurres et fromages, les rubans de soie des plateaux de Montfaucon et de Craponne. Cette double et récente attraction a disloqué le Velay historique.

Les régions de la France. V. Le Velay, par Louis Villat. Paris, L. Cerf, 1908, in-8, 80 p. (Publications de la *Revue de synthèse historique*). — S'il n'est pas besoin d'insister sur l'utilité de ces revues générales entreprises par la *Revue de synthèse historique* sous le nom de *les Régions de la France*, on peut regretter la lenteur avec laquelle la collection s'avance. *Le Velay* de M. V., qui en constitue le 5e fascicule, sans être aussi fouillé que *La Franche-Comté* de M. L. Febvre, qui reste à coup sûr

le meilleur de la collection, rendra de grands services aux historiens et aux géographes du Velay. Sous les différentes rubriques : qu'est-ce que le Velay ? les historiens du Velay, les résultats acquis et les desiderata, M. V. a touché aux questions les plus intéressantes de l'histoire et de la géographie de cette région, dont la connaissance, surtout celle du Velay contemporain, est encore très imparfaite. Il ne les a pas toujours serrées d'aussi près qu'il eût été désirable ; mais l'étude qu'il a publiée sur les *Derniers travaux relatifs à la géographie du Velay : état des questions, desiderata* (dans *Mémoires de la Soc. agr. et sc. de la Haute-Loire*, 1907-1908, t. XV) est le complément nécessaire du présent travail.

Robert Parisot. *La Lorraine, région française, telle qu'elle est constituée par les conditions géographiques, historiques et économiques.* Nancy, 1908, in-8, 18 p. — M. P. démontre, à l'aide des indications de l'histoire et de la géographie, l'existence d'une région lorraine. Géographiquement le pays se rattache à la région rhénane d'un côté, à la région parisienne de l'autre. Malgré ces différences de constitution géologique et de relief, le bassin de la Moselle et une partie de celui de la Meuse constituent une région naturelle, limitée à l'est par les Vosges, au sud par les Faucilles, à l'ouest par l'Argonne. L'étude des éléments de la population et des phases de la formation politique révèle que, malgré le découpage en départements, malgré le morcellement et les luttes de la période féodale, « le souvenir de l'ancienne unité de la Mosellane n'a pas entièrement disparu ». Les phases de la vie économique ont été notées en quelques pages substantielles : le fait frappant à cet égard, c'est que dans cette région primitivement rurale, l'industrie ne cesse de grandir, tandis que l'agriculture et la viticulture restent stationnaires, périclitent même.

J. Vidal de la Blache. *Étude sur la vallée lorraine de la Meuse.* Paris, A. Colin, 1908, in-8, 191 p., fig. et cartes. — La première partie de cette thèse pour le doctorat d'université, la plus étendue (p. 1-137), traite des « conditions anciennes de la vallée », de l'« ancienne extension du bassin » de la Meuse. Elle explique le régime de la Meuse actuelle, la grande régularité de son débit ; la vallée « en apparence trop large pour la rivière qui s'y traîne est précisément ce qui sauve la Meuse de l'indigence, puisqu'elle accumule dans son sein des réserves d'eau entre Neufchâteau et Verdun » ; bien qu'« enfoncée sous l'alluvion », la Meuse n'a pas encore atteint le stade de vieillesse ; « malgré sa grande longueur sans affluent, elle n'est pas devenue une vallée à marécages comme la Bar, ou une vallée sèche comme l'Aroffe ». L'« aperçu sur la population et la circulation », qui constitue la seconde partie, est un exemple intéressant de l'influence de la vallée sur la vie des hommes et leur activité économique. De très bonne heure, les conditions naturelles « ont fixé les traits les plus durables du pays meusien. La Meuse est restée vouée à la vie agricole et villageoise » ; l'exploitation récente du bassin de Briey, le développement de la Lorraine industrielle ont pu rétrécir, mais non absorber la vieille province agricole. Toutefois les conditions naturelles ne suffisent pas à expliquer la disposition des voies de communication anciennes et modernes ; sans doute celles-ci s'adaptent aux grands traits du relief, mais leur orientation change avec le temps et leur orientation s'explique par l'évolution his-

torique de la vallée. Le grand trait de cette évolution et le plus récent, c'est ce que l'auteur appelle expressivement la « capture économique de la vallée de la Meuse, au profit de la Lorraine mosellane ».

Camille VALLAUX. *La nature et l'homme en montagne d'Arrée. — Brasparts et Saint-Rivoal.* Quimper, 1908, in-8, 40 p., 1 carte (Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, t. XXXV). — Dans ces quelques pages substantielles, « l'influence des conditions naturelles sur l'existence de l'homme, ainsi que les traits particuliers et les étapes de l'aménagement progressif de la terre » ont été intelligemment et expressivement notés. Cette fois, l'auteur a tiré un très heureux parti de l'histoire, et grâce aux documents d'archives, il a pu illustrer d'exemples frappants les phases de l'évolution du peuplement et des cultures de Saint-Rivoal et de Brasparts, où le froment a pris la première place aux dépens du seigle, où les défrichements ont entamé les landes et les pentes boisées de la montagne, où l'emploi des engrais de mer et des superphosphates a généralisé l'assolement triennal et supprimé la jachère, où le pommier s'est étendu jusqu'au bord des landes d'Arrée et où surtout l'élevage est le meilleur élément de la vie et de la prospérité agricoles.

II. — AGRICULTURE ET CLASSES RURALES.

P. CARON. *Rapports de Grivel et Siret, commissaires observateurs parisiens du Conseil exécutif provisoire, sur les subsistances et le maximum (septembre 1793-mars 1794)* dans le *Bulletin de la Commission... des docnments relatifs à la vie économique de la Révolution*, 1907, nos 1-2, pp. 67-231. — Sur les 69 rapports publiés ou analysés par M. Caron, 41 sont de Grivel et 28 de Siret. Tous ces rapports offrent un intérêt capital, pour l'histoire du maximum dans la région parisienne, mais, comme ils abondent en renseignements intelligents et précis sur l'agriculture et le commerce des régions susceptibles de contribuer à l'approvisionnement de Paris, ils sont aussi une source précieuse pour l'histoire économique de la France entière. Des rapports comme ceux de Siret du 5 nivôse, du 12 pluviôse, 3 ventôse an II sont de véritables tableaux en raccourci de la papeterie, de l'élevage et du commerce des bestiaux, du commerce des légumes secs et des salaisons en France ; ceux de Grivel des 13 et 18 ventôse an II, par exemple, nous donnent l'état des transports sur la Loire et la Seine, du commerce du suif de Russie.

Louis DUVAL. *Un gentilhomme cultivateur au XVIIIe siècle. Samuel de Frotté de la Rimblière, membre de la Société royale d'agriculture d'Alençon, son livre de compte.* Alençon, 1908, in-8, 73 p. (Extr. du *Bull. de la Soc. archéol. de l'Orne*). — Le livre de compte de ce gentilhomme est à coup sûr parmi les plus intéressants qu'on ait jusqu'ici étudiés. Les extraits qu'en donne M. D. auraient pu utilement être allongés aux dépens des lettres d'un intérêt très médiocre, publiées au début et à la fin de sa brochure. — On pourrait, à l'aide de ce livre où sont notés les achats et ventes de chevaux, de bœufs, les rendements des récoltes de céréales, de foin, de cidre, de 1729 à 1789, décrire, comme l'a fait M. Sée pour les seigneuries du Toulgouet et du Treff, l'administration d'un domaine et les améliorations réalisées dans ce domaine pendant trois quarts de siècle.

René Musset. *Les limites de la culture de la vigne dans l'Ouest de la France*, dans les *Annales de Géographie*, 15 mai 1908, t. XVII, pp. 268-270. — Cette limite a beaucoup varié depuis plusieurs siècles ; aujourd'hui, la culture de la vigne a considérablement reculé. M. R. M. précise l'explication de ce recul qu'on attribue assez généralement à un changement, non du climat, mais des conditions économiques. Sans doute la difficulté des transports, les entraves fiscales ont longtemps forcé à produire le vin sur place des contrées qui se prêtaient peu à cette production. Mais jamais, dans la partie la plus septentrionale de l'Ouest, le vin n'a été de consommation courante ; il a été une boisson de luxe ; de bonne heure, le cidre, qui, dès les XIIIe et XIVe siècles, était la boisson usuelle du pays d'Auge, gagna la Basse-Normandie, le Cotentin, le pays de Rouen et la Haute-Normandie ; au milieu du XVIe siècle, il était devenu la boisson de la Bretagne ; il supplanta facilement la cervoise, dont la fabrication absorbait une partie des récoltes de grains souvent insuffisantes. Dès le XVIIe siècle, la limite du cidre et du vin dans l'alimentation populaire était la limite actuelle de la vigne ; si, au nord de cette limite, on a continué de cultiver la vigne, ce fut pour les abbayes et les riches propriétaires. — Dans cette note, M. M. donne aussi l'indication des principaux travaux sur l'histoire de la culture de la vigne dans l'Ouest et des principales statistiques de l'étendue du vignoble.

Francis Le Bourhis. *Étude sur la culture et les salaires agricoles en Haute-Cornouaille*. Rennes, 1908, in-8, 107 p. (Thèse de droit de Rennes). — Joseph de Marcé. *De la condition des serviteurs ruraux dans le pays de Redon*. Rennes, 1908, in-8, 153 p. (Thèse de droit de Rennes). — Bien que la thèse de M. de Marcé soit plus superficielle que celle de M. Le Bourhis, dans les deux ouvrages il y a des pages intéressantes. Parmi les meilleures de M. Le Bourhis, il faut citer celles qui montrent le progrès économique suscité par l'achèvement du canal de Nantes à Brest et la construction des routes entre 1830 et 1850, la transformation des procédés de culture et de l'outillage agricole et l'évolution des salaires des domestiques. M. de Marcé a surtout insisté sur la condition du journalier, moins favorisé que le domestique et très répandu dans le pays de Redon, où beaucoup de petits propriétaires s'emploient à la journée.

Ministère de l'agriculture. Office de renseignements agricoles. Service des études techniques. Notice sur le commerce des produits agricoles. Tome second : *Production animale*. Paris, Impr. nat. 1908, in-8, VII-555 p., 43 planches, photographies. — Cette publication, dont le tome premier, consacré à la production végétale, a paru en 1906 [1], est d'autant plus précieuse qu'on a renoncé aux statistiques décennales, dont la dernière en date est de 1892. Elle est constituée par une série de monographies départementales où les données historiques auraient pu tenir une place plus grande. Cependant, telles qu'elles sont, ces monographies révèlent clairement la part de plus en plus considérable faite à l'élevage dans l'économie rurale, depuis cinquante ans environ ; de plus, en même temps qu'elles donnent un tableau d'en-

1. *Ministère de l'agriculture, office..... Tome premier. Production végétale*. Paris, Impr. nat., 1906, in-8, VII-463 p.

semble de la production animale en France, elles indiquent la répartition des différentes races et l'évolution de l'élevage, dont les variations, dans certains départements, ont été soigneusement notées.

III. — Industrie et classes ouvrières [1].

Jean Macaigne. *L'industrie de la broderie mécanique à Saint-Quentin et dans les environs.* Saint-Quentin, 1908, in-8, 199 p. (Thèse de droit de Paris). — L'enquête de M. M. est un peu superficielle ; ses recherches documentaires se sont bornées à quelques rapports émanés de sociétés industrielles ou rédigés à l'occasion de l'Exposition de 1900 ; il paraît ignorer les travaux les plus récents, comme la Picardie de M. Demangeon qui, à vrai dire, n'avait guère touché à l'industrie de la broderie, mais dont la lecture lui eût donné une vue d'ensemble des conditions économiques de la région. Néanmoins, indépendamment des chapitres où il décrit longuement la technique et l'outillage, les procédés et le mode de travail soit en fabrique, soit à domicile, où il étudie le recrutement, l'apprentissage, les salaires des différentes sortes d'ouvriers, les rapports des employés et des employeurs, on tirera quelques renseignements utiles des pages où il retrace l'histoire de la broderie mécanique, d'après un rapport de l'introducteur en France, en 1868, des machines suisses, d'Hector Basquin, et l'apparition de la « broderie chimique » ou des métiers à fil continu installés à Saint-Quentin vers 1880. La broderie mécanique a remplacé partout le tissage à la main, dont la décadence était déjà fort avancée en 1858. Elle est localisée surtout à Saint-Quentin et, dans les campagnes, à Beaurevoir, Villeret, Estrées, Montbrehain, Fresnoy-le-Grand, Piémont, Serain, Brancourt et Ramicourt. On n'a pas, pour cette industrie, de statistique précise ; on estime qu'il y a dans l'arrondissement de Saint-Quentin de 4 à 5.000 métiers à broder occupant 15.000 ouvriers environ.

E. Gréau. *Le fer en Lorraine.* Paris et Nancy, 1908, gr. in-8, xxiv-210 p., fig. et cartes (Publication de la Chambre de commerce de Meurthe-et-Moselle). — La plus grande partie du livre porte sur l'étude de la matière première, le fonctionnement et les produits de l'industrie métallurgique présente (chap. II à V), sur la vente de ces produits et les expéditions du comptoir métallurgique de Longwy, dont un tableau a été dressé depuis 1877 (chap. VI), sur la houille en Meurthe-et-Moselle (chap. VII). Mais l'introduction, le chap. I et les annexes nous fournissent des notions historiques précieuses. Bien que les « notions historiques sur la métallurgie du fer » eussent pu être plus complètes et que l'histoire de la métallurgie en Lorraine depuis le xvie siècle ait été retracée à grands trait, on saura gré à l'auteur des faits intéressants qu'il a recueillis. Parmi les annexes, il faut particulièrement signaler celles consacrées à la production métallurgique de la France

---

1. Cf. dans la *Revue* le compte rendu de : Octave Festy, *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de juillet (1830-1834)*, Paris, Cornély, 1908, in-8 (t. XI, p. 73-75) ; F. Dumas, *La réglementation industrielle après Colbert*, 1908, in-8 (t. XI, p. 341-342) ; Richard Zeyss, *Die Entstehung der Handelskammern und die Industrie am Niederrhein während der französischen Herrschaft, Ein Beitrag zur Wirtschafts politik Napoleons I*, Leipzig, 1907, in-8 (t. XI, p. 142-143).

et de Meurthe-et-Moselle depuis 1819, à la répartition des hauts-fourneaux et des usines métallurgiques en France et en Meurthe-et-Moselle, et surtout celle qui donne le tableau des usines en activité en 1785. Cette dernière, empruntée à Dietrich (*Gîtes de minerai et bouches à feu de la Lorraine en 1785, 1800*), nous apprend la valeur de la production et le nombre des ouvriers employés ; il y avait alors trois centres usiniers importants : Creutzwald, Hayange et Moyeuvre, produisant chacun de 700 à 750 tonnes de fer à peine ; une soixantaine d'exploitations, souvent très rudimentaires, alimentaient les hauts-fourneaux ; les usines occupaient 985 ouvriers et brûlaient 180.000 cordes de bois par an. De nombreuses gravures, dont quelques-unes sont des reproductions de gravures anciennes, comme celles intitulées : une exploitation de minerai au XVIe siècle et un haut-fourneau d'Alsace au XVIe siècle, illustrent le livre que complètent 4 cartes très instructives : une carte des « concessions de minerai dans les bassins de Longwy et de Briey », une « carte minière et métallurgique du département de la Moselle comparativement entre les années 1859 et 1865 avec annexe donnant les mêmes renseignements sur le bassin de Longwy en 1906 » et deux cartes pour servir à « l'histoire de la découverte du bassin de Briey », et à « l'histoire de la métallurgie en Lorraine depuis 1785 [1] ».

Henri BOULLIER. *Les tailleurs de pierres fines jurassiens*. Lyon, 1908, in-8, 149 p. (Thèse de droit de Lyon). — Pour expliquer l'origine de cette industrie, M. B. rappelle le développement du village de Septmoncel, dont la population s'est multipliée à partir de la fin du XVIe siècle, accrue par des familles catholiques des cantons de Vaud et de Genève ; il décrit le climat, la nature et les ressources du sol, dont l'insuffisance a poussé les paysans à s'adonner à l'industrie, à l'industrie de la lunetterie, de la tabletterie, du tournage d'abord, et, celle-ci ayant péréclité, à l'industrie de la lapidairerie ensuite. Cette dernière date du milieu du XVIIIe siècle ; en 1789, elle occupait déja de 6 à 800 ouvriers ; la Révolution la ruina ; en 1811, on ne compte que 60 lapidaires. Après s'être ranimée sous la Restauration, après être restée stationnaire de 1840 à 1870, elle s'est rapidement étendue depuis 1874 ; localisée au début à Septmoncel, elle a gagné les communes environnantes et aujourd'hui elle s'étend sur une vingtaine de communes et, dans une zone de 25 kilomètres de long sur 10 de large dont Saint-Claude est la seule ville, elle occupe près de 3.000 à 3.500 personnes. Jadis les salaires de cette industrie se payaient suivant le nombre de pierres taillées ; actuellement, ils se payent « à raison du poids rendu en tenant compte de la forme donnée à la pierre, de son volume et de sa nature » ; leur évolution est fidèlement décrite, ainsi que les conditions et le genre de vie des tailleurs qui se répartissent en trois catégories : les uns, comme les diamantaires de Saint-Claude, sont exclusivement tailleurs ; les plus nombreux, qui constituent le véritable type du « tailleur de brut » jurassien, sont à la fois lapidaires et petits propriétaires ou fermiers ; d'autres enfin, bien que lapidaires, sont de grands fermiers fabricants de fromages.

---

1. Du même auteur, on consultera également avec fruit : *Cinquantenaire de la Chambre de commerce de Meurthe-et Moselle. Revue des industries du département, 1905*. Paris et Nancy, in-8, 129 p., 46 pl., et *Le sel en Lorraine*, Paris et Nancy, 1908, gr. in-8, 120 p., 26 grav., où se trouve une carte des concessions de sel en Meurthe-et-Moselle et dans l'ancien Saulnois lorrain.

Georges LECHEVALLIER-CHEVIGNARD. *La manufacture de porcelaine de Sèvres.* Paris, Laurens, 1908, 2 vol. in-8, fig. — De ce livre, qui fait partie d'une collection sur les grandes institutions de France, le premier volume a pour sous-titre : Histoire de la manufacture, 1738-1876 ; le second : Organisation actuelle et fabrication, Musée céramique, Répertoire des monogrammes d'artistes. Les six chapitres du premier volume retracent les différentes phases essentielles, les différentes étapes du développement de la manufacture. Jusqu'en 1759, l'histoire de la manufacture est aussi celle des compagnies qui la dirigent, compagnie Charles Adam (1738-1752) et compagnie Éloy Brichard (1752-1759). En 1759, la manufacture qui, dans la période précédente, était devenue la manufacture royale de porcelaine, devient propriété royale ; la période de 1759 à 1772 est marquée par la direction Boileau et par la découverte de la porcelaine dure ; celle de 1772 à 1789, par les directions Parent et Régnier et par l'influence de d'Angivilliers. Les deux derniers chapitres enfin étudient la manufacture sous la Révolution, et de 1800 à 1876.

André THIENNEAUT. *L'industrie de l'ocre dans l'Yonne.* Paris, Michalon, 1908, in-8, 158 p. (Thèse de droit de Paris). — L'Yonne tient le premier rang dans l'industrie française de l'ocre. Extraite dans les communes de Diges, Pourrain et Parly, c'est-à-dire dans l'ancien pays de Puisaye, l'ocre est traitée dans quatre usines, dont trois sont sur place et une est à Auxerre. Cette industrie est très ancienne dans l'Yonne ; l'exploitation de l'ocre commença dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et depuis, malgré des vicissitudes, elle a notablement progressé. L'auteur en donne un tableau dont les parties les plus intéressantes semblent être celles où il décrit, après quelques pages d'introduction sur la région, les lieux, le sol et la population, la production et la transformation, l'organisation commerciale de l'industrie et ses débouchés. La dernière partie, qui traite de l'organisation du travail et des « habitudes de la famille ouvrière » et que complètent deux monographies de famille : l'une d'un ouvrier citadin, l'autre d'un ouvrier rural, rappelle peut-être un peu trop les méthodes et les enquêtes de la *Réforme sociale*, mais on y trouvera d'utiles observations.

A. GRUVEL. *Les Pêcheries des côtes du Sénégal et des rivières du Sud.* Paris, Challamel, 1908, in-8. *La grande pêche en Mauritanie*, dans la *Dépêche coloniale illustrée*, 15 mai 1907. — Chargé par le gouvernement général de l'Afrique occidentale d'étudier les pêcheries de la côte occidentale d'Afrique, M. G., maître de conférences à la Faculté des sciences de Bordeaux, a parcouru toute la région côtière entre Saint-Louis et Port-Étienne. Indépendamment des renseignements précieux recueillis sur l'emplacement de certaines îles, ignorées par les cartes, et sur le chemin parcouru, les observations économiques de la mission Gruvel présentent un réel intérêt. Elles ont surtout porté sur les salines, les pâturages et les pêcheries. Les pêcheries semblent être l'industrie la plus facile actuellement à développer et la plus avantageuse. Les fonds chalutables occupent une superficie énorme, de 1.500 à 1.800 kilomètres de long sur 59 à 60 de large, aux fonds plats le plus souvent. Ces fonds sont abondamment peuplés de poissons et de crustacés très variés, et deux sociétés de pêche, dont l'une, installée à Port-Étienne, prépare du poisson

salé, séché et fumé, tout en utilisant les sous-produits pour des industries dérivées, dirigent une exploitation déjà active [1].

IV. — Commerce et colonisation [2].

M. Treille. *Le commerce de Nantes et la Révolution*. Nantes, 1908, in-8, 228 p. — Cette thèse de droit dénote de sérieuses recherches, notamment dans les archives de la Chambre de commerce de Nantes, où l'auteur a pris l'essentiel de sa documentation. Les conséquences de la Révolution furent désastreuses pour le commerce nantais qui souffrit surtout de la « cessation de ses relations avec Saint-Domingue ». Le tableau de l'industrie et du commerce nantais à la veille de la Révolution nous permet d'apprécier l'étendue de la ruine d'un des ports les plus actifs avec Marseille et Bordeaux. M. T. n'insiste peut-être pas assez sur la décadence de certaines industries, comme la manufacture d'indiennes, dont le mémoire de Louis Favre aîné (*Moyens de relever les manufactures d'indiennes et causes de leur anéantissement prochain*, Nantes, s. d., in-4, 22 p.), donne un tableau si affligeant.

P. de Gibon. *Le commerce maritime de Granville au XVIIIe siècle*, dans le *Bull. de la Soc. historique : Le pays de Granville*, mars 1908, p. 9-60. Dans cette étude originale on trouvera, à côté de l'histoire de la construction, de l'entretien et du fonctionnement du phare du cap Fréhel, des tableaux des armements faits pour la grande pêche dans les ports de Granville, Saint-Malo, Cancale et Regnéville, et un exposé des échanges maritimes de Granville avec Nantes, Brest, Châteaulin, Roscoff, Saint-Malo.

Richard Bloch, ingénieur en chef à la Compagnie d'Orléans. *Le commerce des bestiaux et de la viande et les transports par chemins de fer*, dans la *Revue politique et parlementaire*, t. LVII, août 1908, p. 334-348. — L'influence du marché de Paris, en se faisant sentir sur tous les marchés de France, met le commerce des bestiaux « dans une situation anormale ». L'auteur veut dire qu'il n'existe pas de relations immédiates entre les régions de surproduction et les régions déficitaires. Dans les trois cartes qu'il a dressées, d'après la dernière statistique décennale du ministère de l'agriculture parue en 1892, pour montrer la répartition en France des régions de production et d'élevage des bovins, des ovins et des porcs et des régions de consommation, il apparaît que « les plus grandes disponibilités de betail se rencontrent au sud de la Loire » et que les pays industriels du Nord et de l'Est, les

1. Sur l'industrie de la pêche maritime, voir : *Congrès national des pêches maritimes. Ville de Bordeaux. Exposition maritime internationale. Mémoires et comptes rendus des séances*, publiés par MM. J. Pérard et Manley-Bendall, Orléans, 1908, in-8, xxxvii-896 p., cartes, tableaux statistiques et graphiques hors texte.

2. Cf. dans la *Revue* les comptes rendus de : Gaffarel, *La politique coloniale en France de 1789 à 1830*, Paris, Alcan, 1908, in-8 (t. XI, pp, 234-239) ; Alexander Franz, *Die Kolonisation des Mississipitales bis zum Ausgange der französischen Herrschaft*. Leipzig, 1906, in-8 (t. XI, p, 59-60) ; Vte du Motey, *Guillaume d'Orange et les origines des Antilles françaises*, Paris, Picard, 1908, in-8 (t. XI, pp. 307-311) ; Camille Vallaux, *Penmarch aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, in-8 (t. XI, pp. 343-344).

régions sèches du Sud-Est ne suffisent pas à leur consommation. Or, les excédents du centre, du Sud-Ouest, ne sont pas achetés directement par le Nord, l'Est et le Sud-Est : « le marché de Paris intervient comme une escale nécessaire de ces échanges » ; en 1905, 38 % des animaux reçus à la Villette ont été réexpédiés au dehors. Les envois du réseau d'Orléans montrent clairement combien sont insignifiantes les expéditions directes des pays producteurs aux lieux de consommation et combien importantes au contraire les affaires traitées par la province sur le marché de Paris.

Bi-centenaire de la fondation de la Chambre de commerce de Rouen, 1703-1903. Aperçu historique. Rouen, Lecerf, 1908, in-8, 159 p., pl. — Cette publication, divisée en deux parties d'étendue sensiblement égale, traite successivement de la Chambre de commerce de Normandie au XVIIIe siècle et de la Chambre de commerce de Rouen au XIXe siècle. La création de la Bourse et de la juridiction consulaire rouennaise, les envois de députés au Conseil royal de commerce, les relations de la Chambre et des inspecteurs des manufactures qui devaient lui apporter tous les six mois l'état de la fabrication pendant le semestre écoulé, ont été abordés dans la première partie. On y montre aussi comment la Chambre ne se borna pas seulement à un rôle consultatif ; elle intervint activement dans la vie économique ; elle disposait du produit de l'octroi des marchands ; elle acquit les deux octrois réunis du tarif sur les marchandises et des droits sur les soudes et bois de teinture ; elle lutta dix années contre la vicomté de l'eau ; elle racheta en 1751 les offices de contrôleurs... de cuirs ; elle encouragea les essais de Magin pour améliorer la navigation de la Seine. La deuxième partie expose la réorganisation de la Chambre et son œuvre au XIXe siècle, qui tient surtout dans les travaux entrepris pour l'amélioration de la Basse-Seine, de la Seine entre Rouen et Paris et pour l'extension du port de Rouen.

Chambre de commerce de Marseille. Compte rendu de la situation commerciale et industrielle de la circonscription de Marseille pendant l'année 1907. Marseille, 1908, in-8, VIII-343 p., graphique. — Ce répertoire économique est divisé en quatre parties, dont les trois premières sont tout entières consacrées à Marseille : « Marseille maritime », « Marseille commercial et industriel », « Marseille colonial ». Toutefois, la première partie donne, en même temps, l'armement, le mouvement de la navigation à voiles et à vapeur pour Marseille et pour les autres ports du département. Dans la seconde, des considérations générales sur le commerce extérieur, le cabotage, les chemins de fer et la force motrice employée dans l'industrie, précèdent des notices statistiques sur chacun des produits commerciaux et industriels de la région. La troisième est le tableau des importations des colonies françaises à Marseille en 1906 et des exportations de Marseille dans ces mêmes colonies. La dernière reproduit le mouvement commercial et industriel des arrondissements d'Aix et d'Arles en 1907 [1].

---

1. A voir aussi : Léon Magnan, *Histoire des juges consuls et du tribunal de commerce de Marseille*, dans les *Mémoires de l'Acad. des sciences, lettres et beaux-arts de Marseille*, 1906-1907. Marseille, 1908, in-8, pp. 69-282.

Albert MÉTIN. *La mise en valeur de la Colombie britannique. Etude de colonisation.* Paris, A. Colin, 1907, in-8, VI-431 p., fig. et cartes. — Prolongement physique de l'Ouest américain, la Colombie britannique est un des cas les plus remarquables de la colonisation anglo-saxonne. Pays neuf, où l'homme n'a d'autre occupation que de lutter contre la nature, où « le souci des richesses domine toutes les préoccupations », elle a subi l'éducation anglo-américaine ; elle est avant tout une société utilitaire, dont les « préoccupations intellectuelles et morales présentent un caractère exclusivement pratique », dont toute l'activité est tournée vers l'exploitation du sol, de la forêt et des eaux. Sa formation est récente et les différentes phases de son histoire se déroulent avec l'occupation des côtes de 1778 à 1794, avec la pénétration des traitants, des trappeurs des compagnies à fourrures qui exterminèrent les loutres de mer et les phoques de 1792 à 1846, avec la période de l'or et la colonisation à partir de 1866, avec enfin l'entrée de la colonie dans la Fédération en 1871. Depuis cette dernière date et surtout depuis la construction du « Canadian Pacific » achevé en 1885, une activité économique intense a transformé le pays. La Colombie est un pays minier par excellence et la vie minière méritait le chapitre très étudié que lui a consacré M. M. L'agriculture n'y est qu'une industrie d'appoint, sauf dans l'Ouest, l'ancienne prairie, à peu près exclusivement agricole, où toutefois elle n'a qu'une importance médiocre. Dans ce pays, dont le caractère industriel et commercial fait l'unité, différentes régions économiques ont leur physionomie propre, comme les îles, la région des ports et de la houille, comme les zones minérales des Kootenay et de la frontière, les champs d'or de l'Omineca et du Caribou, dont M. A. M. donne une vivante description.

ROUARD DE CARD. *Une Compagnie française dans l'Empire du Maroc au XVIIe siècle.* Paris, Pedone, 1908, in-8, 72 p. — Cette étude, malgré les recherches faites par l'auteur aux Archives nationales, aux Affaires étrangères et au ministère des Colonies, n'offre pas un vif intérêt. La compagnie étudiée, fondée par deux Marseillais, en 1664, sous le nom de « Compagnie d'Albouzeme et du Bastion de France », n'a duré que quelques années ; elle a péniblement fonctionné et très peu commercé et je ne crois pas qu'on puisse invoquer son exemple pour montrer que la France a été dès le XVIIe siècle très active dans cet empire du Maroc où, dit M. R. de C., « des puissances jalouses veulent aujourd'hui lui contester sa légitime et nécessaire prépondérance ».

Paul MARABAIL. *Etude sur le cercle de Cao-Bang.* Paris, E. Larose, 1908, in-8, 507 p., cartes et gravures. — Cette étude est une utile contribution à l'histoire et à la géographie du Haut-Tonkin. Outre une introduction dans laquelle sont retracés les principaux événements dont l'ancienne province de Cao-Bang a été le théâtre, elle comprend trois parties : la géographie physique, la mise en valeur du pays, l'initiation française, où sont rassemblées des données intéressantes et souvent très complètes sur les principales questions économiques. Dans la deuxième partie, M. M. décrit — quelquefois un peu trop rapidemement — le mode de tenure du sol et la répartition de la propriété, les différentes cultures et les procédés agricoles, l'élevage ; l'industrie, peu en honneur chez des populations avant tout rurales, qui ne s'y adonnent que pour en tirer les objets de première nécessité ; le

commerce et ses débouchés, les modes de transports par terre et par eau, non seulement du cercle de Cao-Bang, mais encore de la frontière chinoise du Kouang-Si et du Yunnan. L'initiation française est longuement étudiée dans la troisième partie. Mais on regrette parfois certaines gaucheries de composition, certaines fautes de plan qui font entrer dans « la mise en valeur » l'orographie et l'hydrographie du Kouang-Si et du Yunnan, le tableau des lettres et des arts et l'étude du caractère des tribus du cercle. Il n'était guère possible aussi d'étudier à part la mise en valeur du pays et l'initiation française, et M. M. a dû souvent dans sa seconde partie anticiper sur la troisième.

G. Dauphinot. *Etude sur le développement économique de l'Indo-Chine de 1902 à 1906, comparé avec celui de la période quinquennale 1897-1901*, dans le *Bull. économique* publié par la Direction de l'agriculture, des forêts et du commerce du gouvernement général de l'Indo-Chine, janvier-février 1908, n° 70, nouv. série, pp. 34-133. — Étude très complète des importations, des exportations, du transit, du cabotage, de la navigation au long cours, du développement de l'industrie européenne et indigène, des différentes parties du gouvernement général. Établie sur le modèle du rapport fourni par M. Brenier sur la période 1892-1896 et inséré dans le compte rendu de gestion de M. Doumer (*Situation de l'Indo-Chine, 1897-1901*), elle permet les rapprochements pour une période de 15 ans et elle dénote, malgré la période anormale au point de vue climatérique de 1902-1906, un progrès commercial notable.

V. — Voies de communication et transports.

Commission interdépartementale des canaux et voies navigables du Centre. Séance du 7 juillet 1908. Bourges, 1908, in-8, 84 p. — Les discussions de cette commission ont porté sur la mise à grande section des trois branches du canal de Berry (p. 6-34), sur le prolongement de la deuxième branche de Noyers à Tours (p. 35-37), sur le prolongement de Montluçon à Bordeaux par Limoges et Périgueux (p. 38-42), sur le canal de Moulins à Sancoins (p. 43-45), sur le canal latéral à la Loire de Briare à Nantes (p. 46-76), c'est-à-dire sur un programme de canalisation dont les grandes lignes avaient été proposées et étudiées dès le XVIIIe siècle. A signaler dans cette discussion le procès du Cher navigable ; on déclare que les services rendus par le Cher canalisé sont à peu près nuls, que la partie entre Vierzon et Noyers, classée comme navigable, est tout à fait abandonnée et que le Cher inférieur n'est plus fréquenté. Dans les pages consacrées au projet du canal latéral à la Loire de Briare à Nantes, demandé déjà par Lavoisier en 1787, on trouvera la valeur du mouvement du canal latéral de Roanne à Briare en mai-juin 1908, le détail des marchandises passées aux écluses de Marseille-les-Aubigny à destination du Centre et du Sud-Est, du Nord-Ouest, du Nord et de l'Est, et des notes sur l'histoire de ce canal.

Travaux du laboratoire de géographie de l'Université de Rennes, n° 5 : Note comparative sur la distance en temps entre l'intérieur de la Bretagne et la mer aux XVIIIe, XIXe et XXe siècles, par J. Letaconnoux. Rennes, 1908, in-8, 19 p., 4 cartes

(Extrait des *Annales de Bretagne*, avril 1908). — En Bretagne l'attraction est exercée par la mer. Pour montrer quelles ont été et quelles sont, pour les villes et bourgs de l'intérieur, les facilités plus ou moins grandes d'accès vers la mer, l'auteur a tracé trois cartes d'isochrones en partant de la côte, l'une pour la fin du XVIIIe siècle, une autre pour l'année 1873, la troisième pour le début du XXe siècle; il y a joint une carte d'isochores. Ces cartes révèlent entre les isochrones du XVIIIe siècle et les isochores des analogies frappantes; les moyens de communication sont si peu développés à la fin du XVIIIe siècle que la distance absolue ou kilométrique a encore toute son importance. En 1873, l'influence des premières voies ferrées se fait déjà sentir; pour certaines villes, desservies par les chemins de fer, ce qui importe ce n'est plus la distance kilométrique, c'est la distance en temps. Cette évolution s'est poursuivie depuis 1873. Actuellement, la distance en temps est aujourd'hui 8 à 9 fois moindre qu'au XVIIIe siècle. Cet abaissement de la distance en temps n'a pas eu de grandes conséquences géographiques; la population totale a augmenté, l'activité économique s'est accrue, mais le contraste entre l'intérieur et la côte n'a pas disparu; l'intérieur est toujours moins peuplé, moins riche, moins industrieux que les côtes; bien plus, il tend même à se dépeupler de plus en plus; plus que jamais, la région maritime, comme ailleurs les grandes villes, est le centre d'attraction.

E. Bresson. *Le canal de Craponne et le droit administratif moderne. Etude des actes de concession du 17 août 1554 et du 24 mai 1581.* Marseille, 1908, in-8, 429 et 126 p. (Thèse de droit d'Aix). — C'est avant tout à l'étude administrative du canal et des questions relevant du droit public soulevées par le régime concessionnaire de ce canal, que s'est attaché M. B. Mais cette étude rendra des services aux historiens de la navigation intérieure qui fut soumise, au XVIIIe siècle, au régime des concessions. Une longue introduction comporte aussi des notes historiques sur Adam de Craponne et sur le canal qui a joué un rôle considérable dans le développement industriel et agricole de la Provence, auquel on doit la fertilisation d'une partie de la Crau et l'établissement d'industries inconnues à cette région, telles que les fabriques de soies et les papeteries.

H. Baulig. *Sur la distribution des moyens de transport et de circulation chez les indigènes de l'Amérique du Nord*, dans les *Annales de géographie*, t. XVII, 15 novembre 1908, p. 433-456. — L'auteur a voulu et il a remarquablement réussi à « expliquer géographiquement la distribution des procédés divers appliqués par les indigènes de l'Amérique du Nord à la circulation des personnes et au transport des choses ». Il s'est placé autant que possible « au moment du premier contact entre Européens et indigènes », c'est-à-dire avant la transformation, sous l'influence du blanc, des moyens de transport dans certaines régions. La remarquable adaptation des procédés de transport indiens au milieu physique l'a frappé. A l'arrivée des blancs, les Indiens ignoraient la roue et la voiture, ainsi que la voile; ils n'avaient qu'un animal domestique, le chien, le lama étant confiné aux hauts plateaux de l'Amérique du Sud et le renne n'ayant pas encore franchi le détroit de Behring. Ils avaient des engins originaux, traîneau à glace, raquette à neige, canot d'écorce « si parfaitement adaptés au milieu naturel que les blancs n'ont pu que se les appro-

prier et s'y tenir aussi longtemps que ce milieu naturel ne fut pas profondément modifié ». Cette adaptation, M. B. nous l'a rendue sensible en décrivant les différents modes de transport localisés par les conditions naturelles dans chacun des milieux qu'il a distingués : la région arctique, la forêt boréale, la région atlantique, les grandes plaines, les plateaux et les bassins intérieurs et la côte Pacifique.

J. Letaconnoux.

— Académie des Sciences morales et politiques.

6 Février : M. Félix Voisin donne lecture d'une notice qu'il a écrite sur la vie et les œuvres de son prédécesseur direct, M. Henri Doniol.

13 Février : M. Boutroux lit une étude sur l'organisation et le but de la fondation Thiers, dont il est directeur.

— Dans la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres du 22 janvier, M. Maurice Roy a donné lecture d'une étude qu'il vient de publier sur « les Deux Jehan Cousin », dans laquelle il établit, à l'aide de documents tirés d'archives notariales, qu'il exista deux artistes du même nom, le père et le fils ; l'un, né vers 1490, mort en 1560 (le plus célèbre, l'auteur du tableau du Jugement dernier, du *Traité de perspective*, etc.) ; le second, né vers 1522, mort en 1594, à qui l'on doit attribuer le *Livre de Fortune* et divers dessins et peintures.

A la séance du 5 février, M. Henri Cordier, après avoir rappelé que le docteur Hamy avait entrepris la publication d'une bibliothèque d'histoire scientifique dont le premier volume, paru l'an dernier, renfermait la correspondance d'Alexandre de Humboldt avec François Arago (1809-1853), a présenté la deuxième partie de cette collection ; elle renferme vingt-quatre mémoires relatifs à Lamarck, Adamson, Cuvier, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, etc.

— M. le Dr Cabanès a donné lecture à l'Académie de Médecine, dans la séance du 9 février, d'une étude sur « Les sources d'inspiration médicales de Molière », dans laquelle il recherche quels furent les originaux des créations moliéresques e à quels ouvrages l'illustre auteur emprunta les théories scientifiques qu'il expose.

— A la séance du 27 janvier de la Société des Antiquaires de France, M. H. Stein a étudié les origines familiales du peintre François Clouet. Il a établi qu'il y a eu successivement quatre peintres de ce nom : Jean, Gabriel, Jean et François ; le premier paraissant originaire de Bruges.

— La Société d'histoire moderne s'est réunie le 7 février. M. L. Cahen a fait une communication sur : Les mémoires de Bernis et les débuts de la guerre de Sept Ans.

— A la séance de la Société de l'histoire de l'art français du 5 février, M. Paul Lacombe a montré la provenance des inscriptions de la Tapisserie de « la Chaste Suzanne », tirées d'un Livre d'heures édité par Simon Vostre au début du XVIe siècle.

Le Comité de direction a continué l'étude de la publication projetée des *Procès-verbaux de l'Académie d'architecture* ainsi que celle des dessins de la Collection Gaignières.

— La nouvelle revue, *Feuilles d'histoire*, qui devait d'abord paraître tous les deux mois (cf. ci-dessus, p. 338), devient mensuelle à partir du 1er mars. Le numéro de février déjà paru sera considéré comme un numéro double (janvier-février) et portera le chiffre 1-2.

— La soutenance annuelle des thèses à l'École nationale des Chartes pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe a eu lieu en janvier. Sur les 14 thèses présentées, 8 appartenaient à l'histoire moderne. Voici les noms des auteurs et leurs sujets : Pierre Bouvier : *Étude sur l'Hôtel-Dieu d'Orléans au moyen âge et au XVIe siècle* ; — F. Gébelin : *Le gouvernement du maréchal de Matignon en Guyenne pendant l'interrègne (1589-1594)* ; — Paul Graziani : *Maillebois et l'insurrection corse (1739-1742)*; — Jean Lafond : *Essai sur le Béarn sous l'administration de l'intendant d'Etigny (1751-1767)* ; — Pascal Lanco : *Charles Le Masle, évêque constitutionnel du département du Morbihan*; — Gabriel Le Barrois d'Orgeval : *Le tribunal des maréchaux de France* ; — Lucien Romier : *Études sur le rôle politique, administratif et militaire de Jacques d'Albon de Saint-André (1512-1562)* ; — Eugène Saulnier : *Le rôle politique du cardinal de Bourbon (Charles X)*.

— M. J. Nouaillac a soutenu ses thèses de doctorat le 26 janvier ; comme thèse complémentaire, M. N. a présenté des *Lettres inédites de François d'Aerssen à Jacques Valcke, trésorier de Zélande (1599-1603)*. Les lettres ne sont pas données intégralement ; il y en a qui sont simplement analysées. Examinant d'abord la méthode de publication, M. *Émile Bourgeois* déclare qu'il n'a rien à objecter en principe ; mais peut-être l'auteur a-t-il eu tort de faire certaines suppressions, d'omettre systématiquement, par exemple, les développements et discussions d'ordre financier : il y avait là quelque chose de capital dans la mission d'Aerssen. C'est à tort également que M. N. a reproduit les lettres de l'envoyé hollandais avec leur graphie aventureuse et leur ponctuation fantaisiste. Cela rend encore plus inintelligible un texte déjà très obscur à cause de la connaissance imparfaite qu'avait d'Aerssen de la langue française. Et à ce propos, M. N. aurait dû fournir un commentaire explicatif beaucoup plus abondant qu'il ne l'a fait. De même l'annotation est insuffisante, l'auteur suppose connus trop de personnes et de faits qui ne le sont point, et n'a pas assez fait profiter le lecteur de son travail. M. Bourgeois signale, en terminant, que ce qui fait l'intérêt de la correspondance d'Aerssen, c'est qu'elle nous fait bien connaître les idées du parti protestant le plus ardent. M. *Denis* s'attaque tout d'abord au style du candidat ; il déclare ensuite que le texte publié lui semble présenter peu d'intérêt ; il est frappé de l'inintelligence de d'Aerssen. M. N. répond que cette inintelligence des événements, du caractère d'Henri IV, est générale chez tous les contemporains ; on sortait d'une grande crise ; les esprits étaient encore tout bouleversés ; on ne se rendait pas un compte exact de ce qui se passait ; on ne comprenait pas où on allait. M. *Seignobos* adresse au candidat les mêmes critiques que ses collègues ; il lui reproche en outre d'avoir disposé son introduction suivant un plan qui n'en facilite pas la consultation rapide.

La thèse principale est intitulée *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610)*. M. *Lemonnier* ne la critique qu'au point de vue

de la forme : elle lui semble médiocrement composée et mal écrite ; la rédaction en a visiblement été trop hâtive ; accessoirement, M. Lemonnier reproche au candidat de n'avoir pas poussé assez profondément ses recherches sur l'iconographie de Villeroy. M. *Pfister* déclare que le livre de M. N. est charmant, mais inégal et qu'il renferme des passages négligés à côté de morceaux très soignés, très fins et bien écrits. L'index a été fait trop rapidement ; il contient des omissions et des identifications fautives. La documentation, par contre, est excellente : cependant M. N. n'a pas examiné les papiers de Duplessis-Mornay, à la Bibliothèque de l'Université. Sur le fond même de l'ouvrage, M. Pfister est d'avis que l'auteur a par trop idéalisé son héros : il célèbre ses vertus domestiques ; il a eu cependant un bâtard ; et puis cet homme que M. N. représente comme si modéré, si sage, a excité bien des haines : la Satyre Ménippée le déclare vendu aux Espagnols. Enfin, Villeroy a vraiment été trop timoré ; il a manqué d'audace, à l'extérieur contre les Espagnols, à l'intérieur contre les grands. A ces reproches, M. N. répond que jamais on ne rencontre, dans les nombreux pamphlets de l'époque, qui cependant ne respectent personne, des attaques contre les mœurs de Villeroy ; que ses contemporains se sont mépris souvent sur son rôle politique et se sont laissé tromper par de fausses apparences ; enfin, que s'il a eu une politique pacifique sous la régence, c'est que la France ne lui semblait pas en bonne posture pour faire la guerre et qu'il voulait attendre, sans affaires, la majorité du roi. M. *Debidour*, après avoir relevé quelques erreurs ou quelques insuffisances de développement (sur les secrétaires d'État, sur le gallicanisme, etc.), critique à son tour le fond même de la thèse. Il estime, quant à lui, que Villeroy est un politique tortueux et retors, qui se dérobe trop souvent quand il s'agit de prendre une responsabilité, une décision virile ; son désintéressement est bien relatif : il a vendu sa soumission à Henri IV ; son patriotisme ne l'a pas empêché de proposer, aux négociations de Buchy, un véritable démembrement du royaume. M. N. répond que les 80,000 livres que Villeroy a touchées lui ont servi à payer la garnison de Pontoise et qu'il s'est retiré de la lutte avec des dettes ; que l'octroi de gouvernements à Mayenne et à ses partisans n'avait pas l'importance qu'y attache M. Debidour.

M. Nouaillac a été déclaré digne du grade de docteur avec la mention *honorable*.

LIVRES NOUVEAUX

Histoire politique intérieure. — *C. Berthet.* Étude biographique sur A. Brillier, ancien représentant du peuple (1809-1888). Lyon, Imp. réunies. — *L. Biernawski.* Un département sous la Révolution. L'Allier de 1789 à l'an III. Moulins, Grégoire, 5.00. — *G. Bord.* La fin de deux légendes : L'affaire Léonard, le baron de Batz. Paris, Daragon, 5.00. — *A. Bourgeois.* Le Directoire caricaturisé en prose et en vers. Paris, Champion, 2.00. — *P. Courteault.* Un cadet de Gascogne au

XVIe siècle. Blaise de Montluc. Paris, Picard, 3. 50. — Cahiers de doléances des communautés en 1789. I. Bailliages de Boulay et de Bouzonville, pub. par *N. Dorvaux et P. Lesprand*. Metz, G. Scriba, 20 mk. (Quellen zur lothringischen Geschichte, IX. Bd.). — *A. Dunoyer*. Deux jurés au tribunal révolutionnaire : Vilate et Trinchard. Paris, Perrin, 5. 00. — *H. Dutrait-Crozon*. Précis de l'affaire Dreyfus (1894-1908). Paris, Nouvelle Librairie nationale, 6. 00. — *G. d'Esparbès et H. Fleischmann*. L'épopée du sacre (1804-1805). Paris, Méricant, 3. 50. — *Ed.-J. Guérin*. Le docteur Guillotin. La Rochelle, Texier. — *A. Keller*. Correspondance, bulletins et ordres du jour de Napoléon. T. Ier : De Brienne au 13 vendémiaire. Paris, Méricant, 3. 50. — *J. Le Griel*. Le chancelier Maupeou et la magistrature française à la fin de l'ancien régime. Le Conseil supérieur de Clermont-Ferrand (1771-1774). Paris, Champion, 6. 00. — *Ch. Léonardi*. Le Conseil d'Etat sous la Restauration. Paris, Giard et Brière, 5. 50. — *Ch. Merki*. L'amiral de Coligny. La maison de Châtillon et la révolte protestante, 1519-1572. Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *J. Nouaillac*. Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610). Paris, Champion, 10. 00. — *A. Savine*. La vie aux galères. Paris, Louis-Michaud, 1. 50. — *A. Savine*. Les jours de la Malmaison. Paris, Louis-Michaud, 1. 50. — *A. Tuetey*. Les papiers des Assemblées de la Révolution aux Archives nationales. Inventaire de la série C (Constituante, Législative, Convention). Paris, Cornély, 6. 00 (Soc. de l'hist. de la Révolution).

Histoire diplomatique. — *Ch. Dupuis*. Le principe d'équilibre et le concert européen de la paix de Westphalie à l'acte d'Algésiras. Paris, Perrin, 7. 50. — *Pce de Hohenlohe*. Mémoires. Traduction. T. II : L'unité allemande et la guerre de 1870. L'ambassade à Paris. Le congrès de Berlin. Paris, Conard, 7. 50. — Correspondance du Cte de La Forest, ambassadeur de France en Espagne (1808-1813) publiée par Geoffroy de Grandmaison. T. III (oct. 1809-juin 1810). Paris, Picard, 8. 00 (Soc. d'hist. contemporaine). — *J. Nouaillac*. Un envoyé hollandais à la cour de Henri IV. Lettres inédites de François d'Aerssen à J. Valcke, trésorier de Zélande (1599-1603). Paris, Champion, 5. 00.

Histoire militaire. — *J.-H. Anderson*. The franco-german war, july 15-august 18, 1870. London, Rees, 3 sh. — *G. Bapst*. Le Maréchal Canrobert. Souvenirs d'un siècle. T. IV. Les fêtes des Tuileries. La guerre contre l'Allemagne (1870). Paris, Plon-Nourrit, 7. 50. — *C. Bleibtreu*. Das Ende. Erinnerungen eines französischen Generalstabsoffiziers an die Armee von Châlons. Stuttgart, C. Krabbe, 1 mk. — *G. Boschen*. Oldenburgische Truppenteil 1870-1871 in französischer Beleuchtung. Oldenburg, G. Stalling, 2 mk. 50. — *Gal Derrécagaix*. Le lieutenant-général comte Belliard, chef d'état-major de Murat. Paris, Chapelot, 12. 00. — *Frobenius*. Festungskrieg und Festungskampf im deutsch-französischen Kriege von 1870/1871. Berlin, Mittler, 4 mk. 50. — *Oberstlt M. von Hoen, Mor E. Mayerhoffer von Vedropolje, Hauptm. H. Kerchnawe*. Krieg 1809. III. Bd : Neumarkt, Ebelsberg, Wien. Wien, Seidel, 25 mk. (Bearb. in der Kriegsgeschichtlichen Abteilung des K. und K. Kriegsarchivs). — *H. Juillard*. Guerre de 1870-1871. Notes journalières concernant l'ambulance de Mulhouse à l'armée de l'Est. Paris, Fischbacher, 5. 00. — *J.-H. Leslie*. The services of the Royal Regiment of artillery in the peninsular war, 1808 to 1814. II: The Coruña campaign. London, Rees, 1 sh. 6 d. — *H. Müller-Bohn*. Die deutschen Befreiungskriege. Deutschlands Geschichte von 1806-1815, veranlasst und hrsg. von P. Kittel (gr.). Berlin, Kittel, 30 mk. — *L. Saintmarie*. La lumière sur 1870. Paris, Lesoudier, 7. 50. — *H. von*

Voltelini. Forschungen und Beiträge zur Geschichte des Tiroler Aufstandes im Jahre 1809. Gotha, Perthes, 9 mk.

Histoire religieuse. — *Vte d'Adhémar*. Une religieuse réformatrice. La Mère Marie du Sacré-Cœur (de 1895 à 1901). Paris, Bloud, 5.00. — *J. Charrier*. Claude Fauchet, évêque constitutionnel du Calvados, député à l'Assemblée législative et à la Convention (1744-1793). 2 vol. Paris, Champion, 15.00. — *A. Dubreuil*. Étude historique et critique sur les Fareinistes. Lyon, Rey, 7.50. — *A. Feron*. Contribution à l'histoire du jansénisme en Normandie. I. Ses origines dans le diocèse de Rouen (1629-1643). Rouen, Lestringant. — *P. Imbart de La Tour*. Les origines de la Réforme. T. II : L'Église catholique. La crise et la Renaissance. Paris, Hachette, 7.50. — *J. Lemoine et A. Lichtenberger*. Trois familiers du grand Condé. L'abbé Bourdelot, Le P. Talon, Le P. Tixier. Paris, Champion, 5.00. — Correspondance de Bossuet. Nouvelle édition par *Ch. Urbain et E. Levesque*. T. Ier (1651-1676). Paris, Hachette, 7.50 (Coll. des grands écrivains de la France). — *A. Rébelliau*. Bossuet historien du protestantisme. 3e éd. revue. Paris, Hachette, 7.50.

Histoire économique et sociale. Histoire coloniale. — *J. de Bonnefon*. La noblesse de France et les anoblis de la République. Paris, Louis-Michaud, 3.50. — *P. Cheramy*. A favourite of Napoleon. Memoirs of Mademoiselle George. London, Nash. 10 sh. — *G. Leclerc*. La juridiction consulaire de Paris pendant la Révolution. Paris, Plon-Nourrit, 7.50. — *E. Martin Saint-Léon*. Histoire des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791. 2e édition revue. Paris, Alcan, 10.00. — *P.-M. Masson*. Madame de Tencin (1682-1749). Paris, Hachette, 3.50. — *G. Pitre*. La Ferme générale en Bourgogne et l'inspection de M. Caze, 1745-1746. Dijon, Imp. Marchal. — *J. Sion*. Les paysans de la Normandie orientale. Étude géographique. Paris, Colin, 12.00.

Histoire des sciences. Histoire littéraire. Histoire de l'art. — *O. Calemard de La Fayette* (1877-1906). La Montée, poème suivi de notes, fragments et correspondance. Paris, Hachette, 3.50. — *L. Claretie*. Histoire de la littérature française. T. IV : Le XIXe siècle. Paris, Ollendorff, 7.50. — *F. Clerget*. Barbey d'Aurevilly. Paris, Falque, 3.50. — *L. Dimier*. Critique et controverse touchant différents points de l'histoire des arts [Italie et Renaissance, Peinture et sculpture sous Henri IV, Jean Clouet, etc.] Paris, J. Schemit, 7.50. — *Ed. Droz*. P.-J. Proudhon (1809-1865). Paris, Pages libres, 3.50. — *H.-G. Duchesne*. Le château de Bagatelle (1715-1908). Paris, J. Schemit, 12,00. — *P. Dufay*. Victor Hugo à vingt ans. Glanes romantiques. Paris, Mercure de France, 3.50. — *Eugène Fromentin*. Lettres de jeunesse. Bibliographie et notes par P. Blanchon. Paris, Plon-Nourrit, 4.00. — *R. Kerviler*. La Bretagne à l'Académie française au XIXe siècle. Paris, Champion, 6.00. — *W. Klatt*. Molières Beziehungen zum Hirtendrama. Mit einem Vorstudie : Haupttypen der Hirtendichtung vor Molière. Berlin, Mayer u. Müller, 4 mk. 50. — *A. Ladenburg*. Histoire du développement de la chimie depuis Lavoisier jusqu'à nos jours. Traduct. par A. Corvisy. Paris, Hermann, 15.00. — *G. Lafenestre*. Molière. Paris, Hachette, 2.00 (Les grands écrivains français). — *A. Lair*. Damiron intime. Paris, Picard, 2.00. — *Fr. de Maynard*. Œuvres poétiques choisies. Notice par P. Fons. Paris, Sansot, 2.00. — Lettres de J. Barbey d'Aurevilly à Trébutien, publiées par *G. Noyon*. 2 vol. Paris, Blaizot, 15.00. — *Dr De Ribier*. La médecine dans l'ancienne Auvergne. Paris,

Champion, 5.00. — *A. Roux*. Histoire de l'art. Paris, Delalain, 5.00. — *H. Schoen*. François Coppée, l'homme et le poète. Paris, Fischbacher, 2.00. — *A. Sorel*. Notes et portraits. Pages recueillies par A.-E. Sorel. Paris, Plon-Nourrit, 3.50. — *L. Vallas*. La musique à l'Académie de Lyon, au XVIIIe siècle. Tome Ier. Lyon, Revue musicale de Lyon, 7.50. — *A. Virely*. Guilbert de Pixerécourt. Paris, Rahir, 10.00.

Histoire locale et généalogique. — *L.-A. Roubault*. Bray-sur-Seine. Notice historique. Bray-sur-Seine, Simonet, 1.50. — *J.-B. Astier*. Histoire de Charleval. Marseille, Ruat, 3.50. — *H. Grimaud*. Chinon à travers les âges. Tours, Arrault. — *U. Athané*. Essai sur Montauban et le Tarn-et-Garonne géographique, historique, économique. Montauban, Imp. Forestié, 3.00. — *Dr E. Verrier*. Monographie de la commune du Poët (Hautes-Alpes). Sisteron, Imp. Lieutier. — *Abbé A. Baraud*. L'ancienne Roche-sur-Yon et la vieille Vendée. Niort, Clouzot, 3.50. — *Ch. Denis*. La ville de Saint-Amand, de Louis XIV à Napoléon. Fasc. 3 (1794 à 1805). Douai, Imp. Delattre. — *G. Clément-Simon*. Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle. T. II. Tulle, Crauffon.

ERRATA AU NUMÉRO DE JANVIER

Par suite d'une erreur dans la transmission des épreuves, plusieurs fautes d'impression — que nos lecteurs auront rectifiées spontanément — se sont glissées dans le dernier numéro :

Page 312, ligne 8, *au lieu de* : 1539, *lire* : 1639.
Page 334, ligne 37, *au lieu de* : Bew, *lire* : Berr.
Page 334, ligne 40, *au lieu de* : Tristel, *lire* : Fustel.
Page 335, ligne 7, *au lieu de* : Stambuk, *lire* : Standonk.
Page 344, avant-dernière ligne, *au lieu de* : (BB), *lire* : (BB² 84).
Page 346, ligne 25, *au lieu de* : Bagern, *lire* : Bayern.
Page 346, ligne 33, *au lieu de* : Hauptlehn, *lire* : Hauptlehr.
Page 346, ligne 34, *au lieu de* : Erinnemugen, *lire* : Erinnerungen, et *au lieu de* : Achtzigjähvigen, *lire* : Achtzigjährigen.
Page 347, ligne 7, *au lieu de* : publiées, *lire* : publiés.
Page 347, ligne 15, *au lieu de* : Freiheitökriege, *lire* : Freiheitskriege.
Page 347, ligne 17, *au lieu de* : republica, *lire* : Repubblica.
Page 347, ligne 20, *au lieu de* : aus den, *lire* : aus dem.
Page 347, ligne 21, *au lieu de* : Frochenagen; *lire* : Forschungen.
Page 2 de la couverture, ligne 11, *au lieu de* : der Zeitalters, *lire* : des Zeitalters.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES RENDUS ET LES NOTES ET NOUVELLES

Aulard (*A.*), Recueil des Actes du Comité de salut public, t. XVIII (P. Caron), 312.

Aulard (*A.*), Taine historien de la Révolution française (P.-R. Mautouchet), 219.

Baguenier-Desormeaux (*H.*), Kléber en Vendée (P.-R. Mautouchet), 68.

Barbey (*F.*), La mort de Pichegru. Biville, Paris, le Temple (1804), 344.

Barroux (*M.*), Essai de bibliographie critique des généralités de l'histoire de Paris (G. Br.), 345.

Benetrix (*P.*), Les origines du collège d'Auch, 1540-1590 (V.-L. Bourrilly), 306.

Bi-centenaire de la fondation de la Chambre de commerce de Rouen, 1703-1903 (J. Letaconnoux), 414.

Blanchoz (*S.-C.*), voir : *Vermale* (*F.*).

Bliard (*P.*), Fraternité révolutionnaire (P. Caron), 139.

Boulay de la Meurthe (*C*^te^), Correspondance du duc d'Enghien (1801-1804) et documents sur son enlèvement et sa mort, t. II (P. Muret), 325.

Boullier (*H.*), Les tailleurs de pierres fines jurassiens (J. Letaconnoux), 411.

Boulot (*G.*), Le général Duphot, 1769-1797 (R. Burnand), 314.

Bourdon (*P.*), « La grande monarchie de France » de Claude de Seyssel et sa traduction en italien, 262.

Bresson (*E.*), Le canal de Craponne et le droit administratif moderne (J. Letaconnoux), 417.

Chambre de commerce de Marseille. Compte rendu de la situation commerciale et industrielle... pendant l'année 1907 (J. Letaconnoux), 414.

Charpentier (*Chan*^ne^), voir : *Lordat* (*M*^is^ *de*).

Chavanon (*J.*) *et G. Saint-Yves*, Le Pas-de-Calais de 1800 à 1810 (E. Driault), 240.

Cottin (*P.*), voir : *Grouchy* (*V*^te^ *de*).

Coyecque (*E.*), La collection Parent de Rosan, catalogue des manuscrits, 260.

Darmstaedter (*P.*), Die Vereinigten Staaten von Amerika (C. S.), 170.

Dejean (*E.*), Un préfet du Consulat : J.-C. Beugnot (E. Driault), 140.

Delarue (*P.*), Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution (district de Dol), 4e et 5e parties (P.-R. M.), 167.

Depréaux (*A.*), La garde d'honneur d'Orléans, 1807-1808, 260.

Douarche (*A.*). Les tribunaux civils de Paris pendant la Révolution, 1791-1800 (Ph. Sagnac), 66.

Driault (*E.*), Vue générale de l'histoire de la civilisation (V.-L. B.), 342.

Dumas (*F.*), La réglementation industrielle après Colbert (F. G.), 341.

Durand (*V.*), Le jansénisme au XVIIIe siècle et Joachim Colbert, évêque de Montpellier (A. Cans), 131.

Duval (*L.*), Un gentilhomme cultivateur au XVIIIe siècle. Samuel de Frotté de la Rimblière (J. Letaconnoux), 408.

Egerton (*H.-E.*), History of Canada (P. K.), 339.
Einaudi (*L.*), La Finanza Sabauda all' aprirsi del secolo XVIII e durante la guerra di successione spagnuola (J. L.), 340.
Einaudi (*L.*), Le Entrate pubbliche dello Stato Sabaudo nei bilanci e nei conti dei tresorieri durante la guerra di successione spagnuola (J. L.), 340.
Félice (*R. de*), La Basse-Normandie, étude de géographie régionale (J. Letaconnoux), 405.
Festy (*O.*). Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de juillet, 1830-1834 (G. Weill), 73.
Fleischmann (*H.*), La guillotine en 1793, 169.
Fleury-Vindry, Les demoiselles de Saint-Cyr, 1686-1793 (V.-L. B,), 168.
Franz (*A.*), Die Kolonisation des Missisipitales bis zum Ausgange der französischen Herrschaft (P. Heinrich), 59.
Frémeaux (*P.*), Sainte-Hélène, les derniers jours de l'Empereur (Ph. G.), 341.
Furgeot (*H.*), Le marquis de Saint-Huruge, « généralissime des Sans-Culottes », 1738-1801 (P.-R. Mautouchet), 63. — Réponse de M. Furgeot, 170.
Gaffarel (*P.*), La politique coloniale en France de 1789 à 1830 (P. Kaeppelin), 234.
Gailly de Taurines (*Ch.*), Benvenuto Cellini à Paris sous François Ier, 169.
Gréau (*E.*), Le fer en Lorraine (J. Letaconnoux), 410.
Grouchy (*Vte de*) *et P. Cottin*, Journal inédit du duc de Croÿ, 1718-1784 (P. Muret), 136.
Gruvel (*A.*), Les Pêcheries des côtes du Sénégal et des rivières du Sud (J. Letaconnoux), 412.
Guichen (*Vte de*), Pierre le Grand et le premier traité franco-russe, 1682 à 1717 (C.-G. Picavet), 373.
Houtin (*A.*), Évêques et diocèses (R. D.), 168.
Houtin (*A.*), Un prêtre marié. Charles Perraud, chanoine honoraire d'Autun, 1831-1892 (R. D.), 262.
Hüffer (*H.*) *et F. Luckwaldt*, Quellen zur Geschichte des Zeitalters der französischen Revolution (R. Guyot), 315.
Lasserre (*P.*), Le Romantisme français (J. Marsan), 242.
Lavisse (*E.*), Histoire de France, t. VII, 1 et 2 (C.-G. Picavet), 123.
Le Bourhis (*F.*), Etude sur la culture et les salaires agricoles en Haute-Cornouaille (J. Letaconnoux), 409.
Le Brethon (*P.*), voir: *Murat* (*Pce*).
Lechevallier-Chevignard (*G.*), La manufacture de porcelaine de Sèvres (J. Letaconnoux), 412.
Leloir (*G.*), voir : *Meunier* (*D.*).
Lenôtre (*G.*), La fille de Louis XVI, Marie-Thérèse-Charlotte de France, duchesse d'Angoulême (P.-R. M.), 166.
Leroux (*A.*), L'assistance hospitalière à Limoges pendant la Révolution, 261.
Letaconnoux (*J.*), Note comparative sur la distance en temps entre l'intérieur de la Bretagne et la mer aux XVIIIe, XIXe et XXe siècles, 416.
Loisy (*A.*), Quelques lettres sur des questions actuelles ou des événements récents (R. D.), 263.
Lordat (*Mis de*) *et Channe Charpentier*, Un page de Louis XV. Lettres de Joseph-Marie de Lordat à son oncle, 1740-1747 (P. Muret), 375.
Luckwaldt (*F.*), voir : *Hüffer* (*H.*).
Macaigne (*J.*), L'industrie de la broderie mécanique à Saint-Quentin et dans les environs (J. Letaconnoux), 410.
Maignette (*F.*), Les émigrés français aux Pays-Bas (Ph. Sagnac), 62.
Marabail (*P.*), Étude sur le cercle de Cao-Bang (J. Letaconnoux), 415.
Marcé (*J. de*), De la condition des serviteurs ruraux dans le pays de Redon (J. Letaconnoux), 409.
Masson (*F.*), Autour de Sainte-Hélène (Ph. Gonnard), 378.
Mètin (*A.*), La mise en valeur de la Colombie britannique (J. Letaconnoux), 415.
Meunier (*D.*) *et G. Leloir*, La comtesse de Mirabeau (E. Driault), 61.
Ministère de l'agriculture... Notice sur le commerce des produits agricoles. T. II : Production animale (J. Letaconnoux), 409.
Motey (*Vte du*), Guillaume d'Orange et

les origines des Antilles françaises (P. Kaeppelin), 307.
Mousset (*A.*), Un résident de France en Espagne au temps de la Ligue. Pierre de Segusson (V.-L. B.), 262.
Mun (*G. de*), Richelieu et la maison de Savoie : l'ambassade de Particelli d'Hémery en Piémont (G. Morizet), 368.
Murat (*Pce*) *et P. Le Brethon*, Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat, 1765-1815, t. Ier (P. Caron), 232.
Nazelles (*Mis de*), Dupleix et la défense de Pondichéry (P. Kaeppelin), 215.
Nesselrode (*A. de*), Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode, 1760-1850 (E. Driault), 143.
Normand (*Ch.*), La bourgeoisie française au XVIIIe siècle (G. Morizet), 54.
Parisot (*R.*), La Lorraine, région française (J. Letaconnoux), 407.
Pilastre (*E.*), La religion au temps du duc de Saint-Simon (V.-L. B.), 343.
Pilastre (*E.*), Vie et caractère de Mme de Maintenon, d'après les œuvres du duc de Saint-Simon et des documents anciens ou récents (V.-L. B.), 263.
Polovtsoff (*A.*), Correspondance diplomatique des ambassadeurs et ministres de Russie en France et de France en Russie avec leurs gouvernements de 1814 à 1830, t. III (E. Driault), 70.
Prato (*G.*), Censimenti e popolazione in Piemonte, nei secoli XVI, XVII e XVIII (J. L.), 166.
Prato (*G.*), Il costo della guerra di Successione spagnuola e le spese pubbliche in Piemonte dal 1700 al 1713 (J. L.), 340.
Prentout (*H.*), L'Université de Caen à la fin du XVIe siècle, la contre-réforme catholique et les réformes parlementaires, 261.
Rebelliau (*A.*), La compagnie secrète du Saint Sacrement. Lettres du groupe parisien au groupe marseillais, 1639-1662 (V.-L. Bourrilly), 311.
Renaudet (*A.*), Jean Standonk. Un réformateur catholique avant la Réforme, 261.
Rouard de Card, Une Compagnie française dans l'Empire du Maroc au XVIIe siècle (J. Letaconnoux), 415.
Saint-Yves (*G.*), voir : *Chavanon* (*J.*).
Sodenstern (*A. de*), La bataille de Bergen, 13 avril 1759, 261.
Strowski (*F.*), Histoire du sentiment religieux en France au XVIIe siècle : Pascal et son temps (V.-L. Bourrilly), 370.
Symon de Villeneuve (*Dr A.*), Mes années militaires (1856-1867), 167.
Thieme (*Hugo. P.*), Guide bibliographique de la littérature française de 1800 à 1906 (G. Brière), 384.
Thienneaut (*A.*), L'industrie de l'ocre dans l'Yonne (J. Letaconnoux), 412.
Treille (*M.*), Le commerce de Nantes et la Révolution (J. Letaconnoux), 413.
Ursu (*J.*), La politique orientale de François Ier (V.-L. Bourrilly), 214.
Uzureau (*Abbé*), Andegaviana, 6e et 7e séries (P.-R. M.), 91.
Vacher (*A.*), Le Berry, contribution à l'étude géographique d'une région française (J. Letaconnoux), 405.
Vallaux (*C.*), La Basse-Bretagne, étude de géographie humaine (J. Letaconnoux), 404.
Vallaux (*C.*), La nature et l'homme en montagne d'Arrée (J. Letaconnoux), 408.
Vallaux (*C.*), Penmarch aux XVIe et XVIIe siècles (J. L.), 343.
Vandal (*A.*), L'avènement de Bonaparte, I et II (E. Driault), 318.
Vermale (*F.*) *et S.-C. Blanchoz*, Procès-verbaux de l'Assemblée générale des Allobroges. Procès-verbaux de la Commission provisoire d'administration des Allobroges (P.-R. Mautouchet), 377.
Vialles (*P.*), L'Archichancelier Cambacérès (1753-1824), 169.
Vidal de la Blache (*J.*), Étude sur la vallée lorraine de la Meuse (J. Letaconnoux), 407.
Villat (*L.*), Le Velay (J. Letaconnoux), 406.
Yakschitch (*G.*), L'Europe et la résurrection de la Serbie, 1804-1834 (P. Caron), 239.
Zeyss (*R.*), Die Entstehung der Handelskammern und die Industrie am Niederrhein während der französischen Herrschaft (Ch. Schmidt), 142.

TABLE DES MATIÈRES

Articles de fond :

BOURRILLY (V.-L.). Derniers travaux sur Montaigne..... 359-367
CARON (P.). Deux documents sur la journée du 20 juin..... 115-122
CARON (P.). La question des « volontaires », à propos d'une enquête en cours..... 293-305
CARRÉ (H.). La réaction parlementaire de 1775 et le procureur général de Moydieu..... 349-358
GIRARD (A.). La réorganisation de la Compagnies des Indes (1719-1723)..... 5-34, 177-197
LETACONNOUX (J.). Les transports en France au XVIIIe siècle... 97-114, 269-292
MURET (P.). La question romaine en 1849 et le problème des alliances en 1869 et 1870, d'après un ouvrage récent..... 198-213
PAGÈS (G.). Note sur le recrutement et la libération des galériens sous Louis XIV, au début du ministère de Colbert..... 35-53

Comptes rendus (voir l'Index alphabétique)..... 54, 123, 214, 306, 368

Revue des Périodiques :

Annales de Bretagne..... 147, 244, 329
Annales des Sciences politiques..... 244, 330
Annales du Midi..... 329
Annales révolutionnaires..... 76
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français..... 77
Études, revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus..... 77
Journal des Savants..... 148
La Révolution de 1848..... 245
La Révolution française..... 78, 148, 246, 331, 388
La Revue de Paris..... 247
Le Correspondant..... 150, 248, 330, 389
Revue des Deux Mondes..... 81, 390
Revue des Questions historiques..... 154, 249
Revue de Synthèse historique..... 334
Revue d'Études normandes..... 393
Revue d'histoire de Lyon..... 88, 156, 250, 332, 395
Revue d'histoire diplomatique..... 395
Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée..... 156, 332, 398
Revue Henri IV..... 88, 159
Revue historique..... 160, 250, 401
Revue politique et parlementaire..... 252, 335

Notes et nouvelles :

BERGMANN (H.), L'affaire Orsini, d'après des révélations récentes.... 161
LETACONNOUX (J.), Notes d'histoire et de géographie économiques... 403
Académie de médecine..... 418
Académie des Beaux-Arts..... 336
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres..... 89, 164, 253, 336, 418
Académie des Sciences..... 253
Académie des Sciences morales et politiques..... 89, 163, 253, 336, 418
Archives de l'École des Beaux-Arts (Article de M. A. Fontaine sur les). 90
Bibliothèque nationale (don de Mme la générale Billot)..... 90
Commission des Archives diplomatiques..... 164
Commission d'histoire économique de la Révolution..... 336
Cours et conférences d'histoire moderne dans les Universités et Écoles. 253, 256
Création d'une Bibliothèque d'histoire de Paris..... 164
Création d'une chaire d'histoire de la Révolution à l'Institut catholique, 91. — Déclaration de M. Gautherot, titulaire du cours..... 258
Documents sur l'histoire des Quakers publiés par M. G. Lanson.... 258
École des Chartes, thèses sur des sujets d'histoire moderne en 1909... 419
Lutte du premier Empire et de l'Église en Italie (Article de M. G. Roberti sur un épisode de la)..... 91
Nécrologie : Fernand Bournon..... 339
Ouvrages en préparation et sous presse..... 91, 165, 260, 338, 339
Projet d'érection d'un monument commémoratif de la bataille de Jemappes..... 258
Projet d'érection d'un monument en l'honneur de la Convention.... 257
Publication d'une *Histoire de France racontée à tous*..... 91, 257
Publication d'une nouvelle collection sur l'histoire de la Révolution, sous la direction de M. J. Chavanon..... 258
Publication d'une nouvelle revue d'histoire moderne, *Feuilles d'histoire*..... 257, 338, 419
Séance publique annuelle des cinq Académies..... 165
Société de l'histoire de France..... 90
Société de l'histoire de l'Art français..... 156, 337, 418
Société des Antiquaires de France..... 418
Société des Conférences..... 337
Société des Études historiques..... 337
Société de reproduction des dessins de maîtres..... 337
Société d'histoire moderne..... 265, 257, 337, 418
Soutenance d'une thèse de doctorat ès lettres (M. Nouaillac)..... 419
Thèses d'histoire moderne présentées à l'Université de Dijon pour le diplôme d'études supérieures d'histoire..... 260
Transformation du *Journal des Savants*..... 338
Vente d'une correspondance de l'archevêque Darboy..... 258
Versement des archives des parquets généraux..... 259

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'un des propriétaires-gérants : P. CARON.

D
1
R27
t.11

Revue d'histoire moderne et contemporaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY